



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

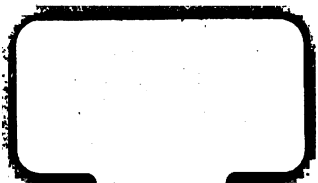
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

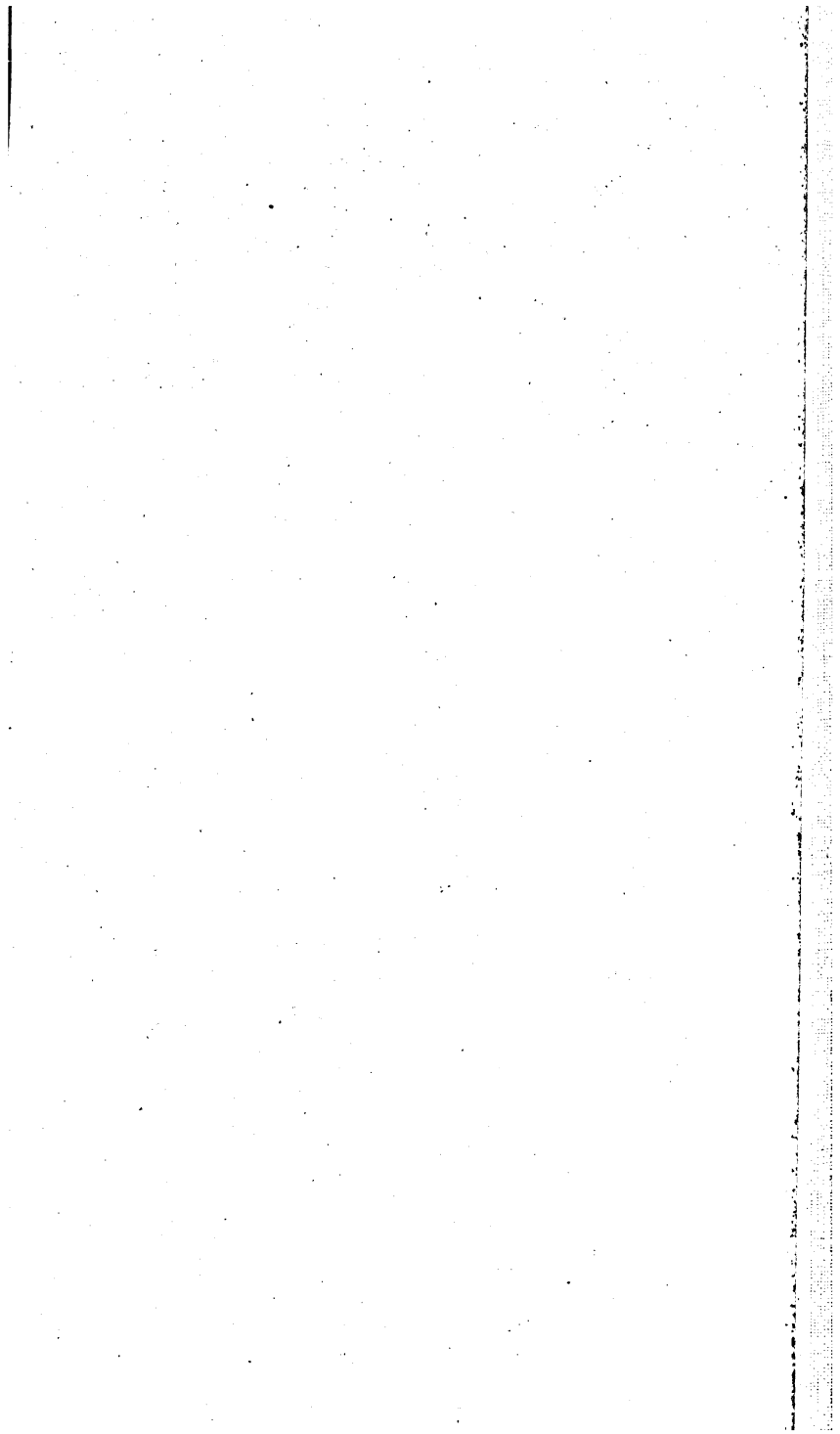
- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

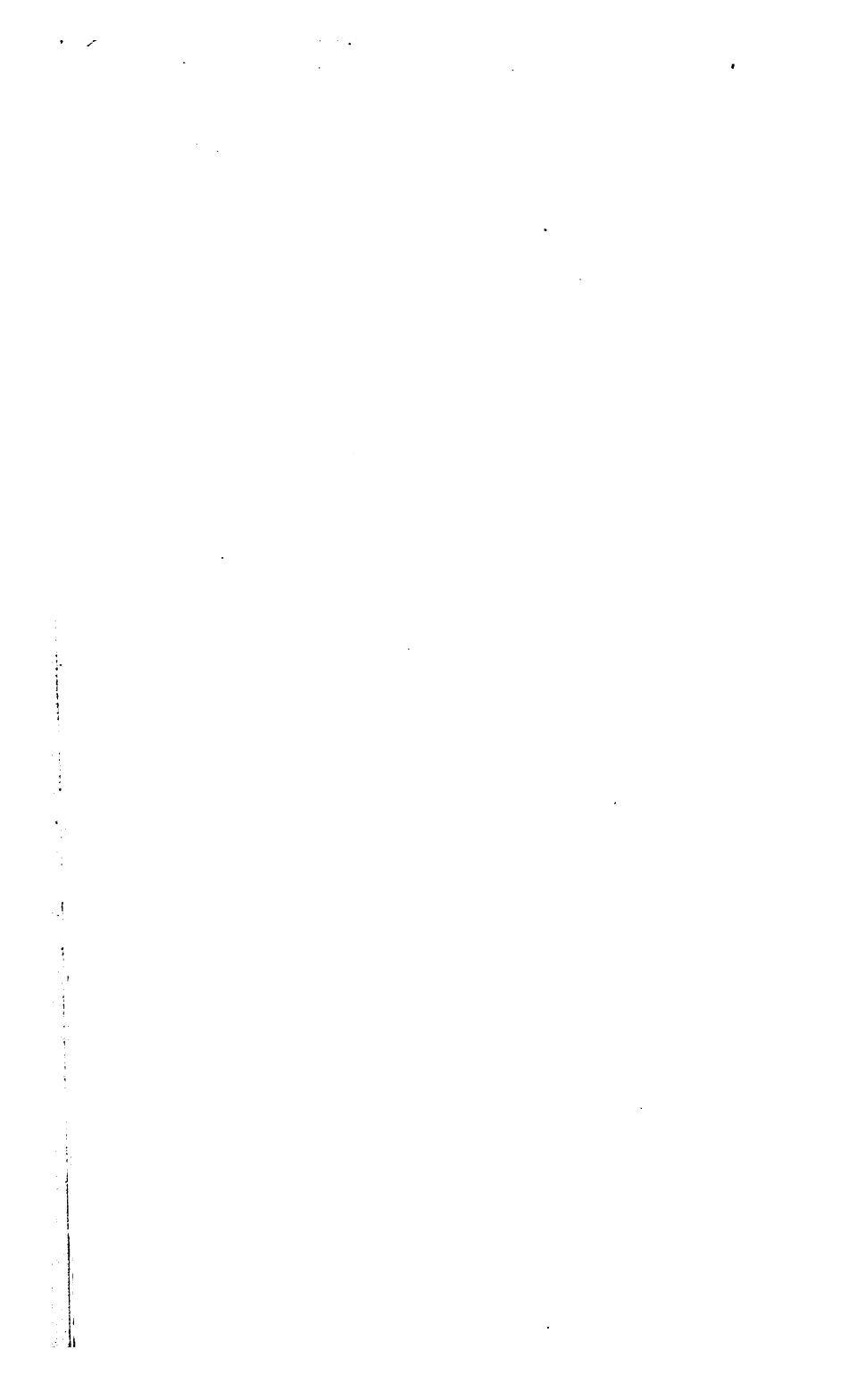
À propos du service Google Recherche de Livres

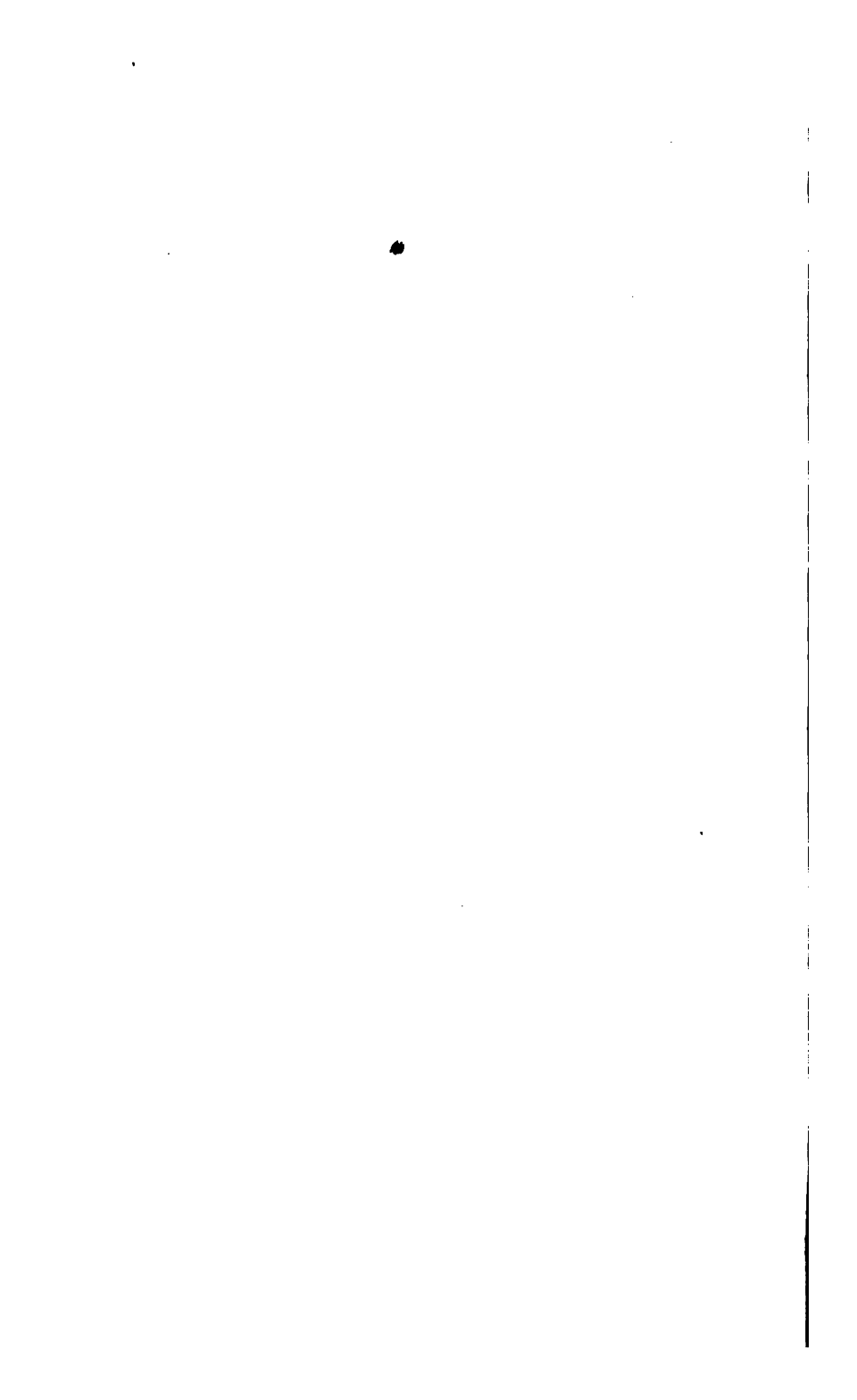
En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



Handwritten text, possibly a signature or initials, located at the bottom center of the page.







HISTOIRE
DES FRANÇAIS.
TOME XX.

Ouvrages du même Auteur, publiés par la Librairie
TREUTTEL et WÜRTZ.

- HISTOIRE DES FRANÇAIS; in-8°. Tomes 1 à 19. Paris, 1821 à 1834.....** 152 fr.
— **Le même ouvrage, sur papier vélin superfin.....** 288 fr.
JULIA SEVERA, ou l'AD quatre cent quatre-vingt-douze (Tableau des Mœurs et des usages à l'époque de l'établissement de Clovis dans les Gaules). 3 volumes in-12. Paris, 1822..... 7 fr. 50 c.
HISTOIRE DES RÉPUBLIQUES ITALIENNES DU MOYEN AGE; nouvelle édition, revue et corrigée. 16 volumes in-8°. Paris, 1826..... 112 fr.
HISTOIRE DE LA RENAISSANCE DE LA LIBERTÉ EN ITALIE, de ses Progrès, de sa Décadence. et de sa Chute. 2 vol. in-8°. Paris, 1832..... 12 fr.
DES ESPÉRANCES ET DES BESOINS DE L'ITALIE. Brochure in-8°. Paris, 1832..... 60 cent.
DE LA LITTÉRATURE DU MIDI DE L'EUROPE; nouvelle édition, revue et corrigée. 4 vol. in-8°. Paris, 1829..... 28 fr.

SOUS PRESSE.

Pour paraître en juillet 1835.

- HISTOIRE DE LA CHUTE DE L'EMPIRE ROMAIN ET DU DÉCLIN DE LA CIVILISATION, de l'an 250 à l'an 1000: par M. Simonde de Sismondi. 2 vol. in-8°.**

HISTOIRE DES FRANÇAIS,

PAR

J. C. L. SIMONDE DE SISMONDI,

Associé étranger de l'Institut de France, de l'Académie impériale de Saint-Petersbourg, de l'Académie royale des Sciences de Prusse; Membre honoraire de l'Université de Wilna, de l'Académie et de la Société des Arts de Genève, de l'Académie Italienne, de celles des Georgofli, de Cagliari, de Pistoia; de l'Académie Romaine d'Archéologie, et de la Société Pontaniana de Naples.

TOME VINGTIÈME.

A PARIS,

CHEZ TREUTTEL ET WÜRTZ, LIBRAIRES,

RUE DE LILLE, N^o 17.

A STRASBOURG, même Raison de Commerce, Grand'Rue, n^o 15.

1835.

NOV 21 1964

1964

HISTOIRE DES FRANÇAIS.

SUITE DU RÈGNE DE HENRI III.

CHAPITRE XXVI.

Anéantissement de l'autorité royale. — Catherine de Médicis prétend à la couronne de Portugal. — Guerre des Açores. — Guerre de Monsieur en Flandre. — Indépendance du roi de Navarre en Guienne. — Mort de Monsieur. — 1580-1584.

LA France avoit recouvré, par le traité de Fleix, 1580. signé le 26 novembre 1580, la paix qui avoit été si imprudemment troublée par la guerre des amoureux. La liberté de conscience étoit de nouveau promise aux huguenots d'une extrémité à l'autre du royaume; la liberté de culte leur étoit également accordée partout où ils s'étoient montrés assez en force pour se faire respecter ou craindre;

1550. et là où ils avoient pour eux une grande majorité, surtout dans le Béarn, c'étoient eux qui refusoient aux catholiques la liberté du culte. En effet, ce n'étoit pas sur des principes admis de part et d'autre que reposoit le traité de Fleix, mais sur la force seule ; c'étoit une trêve armée, un *status quo* dans l'équilibre ; la réconciliation n'étoit point dans les cœurs ; la tolérance de ce que les uns nommoient hérésie, de ce que les autres nommoient idolâtrie, étoit contraire aux principes de tous ; mais la Ligue catholique d'une part, la fédération des huguenots de l'autre, étoient assez fortes pour s'inspirer réciproquement de la crainte, et cette crainte étoit la seule garantie du repos.

Le roi Henri III haïssoit les protestans, et il comptoit bien profiter sourdement de toutes les occasions qui se présenteroient à lui pour les humilier ou les dépouiller ; mais il haïssoit davantage encore tout ce qui troubloit son repos : aussi désiroit-il la paix de bonne foi, et vouloit-il, autant qu'il étoit en lui, travailler à la maintenir. D'autre part, ni la foi des traités, ni la garantie des lois, ni la volonté du souverain, ne suffisoient pour conserver en paix une nation, quand elle a ébranlé toutes les bases de l'organisation sociale, qu'elle a pris l'habitude de se faire justice à coups de sabre, de mettre sans cesse la force à la place des conventions et des lois, et de traîner dans la boue les chefs mêmes qu'elle reconnoît encore.

On ne retrouvoit plus en France, excepté chez 1596.
de rares et obscurs individus, ce profond sentiment religieux qui, sous les règnes de François I^{er} et de Henri II, avoit tenu tête aux persécutions, et qui, plus tard, avoit répandu l'éclat d'un si brillant héroïsme sur les premières guerres civiles ; toutes les pensées n'étoient plus concentrées dans le culte de la Divinité, dans la ferme volonté de ne point l'offenser, dût-on, pour l'éviter, sacrifier sa vie au milieu des tourmens. L'enthousiasme avoit fait place au fanatisme, une religion d'amour à une religion de haine ; on ne songeoit plus guère à braver le martyre pour prêcher la foi, pour porter la lumière à ceux qui ne croyoient point encore, pour encourager, pour consoler les convertis ; mais au milieu de querelles toutes mondaines, la religion apparoissoit cependant sans cesse à tous les esprits comme bannière d'un parti, comme lien puissant au milieu de la dissolution sociale, comme instrument pour les ambitieux, mais surtout comme souvenir d'offenses mutuelles et appel à d'effroyables vengeances ; la religion étoit une pensée toujours présente, toujours dominante dans l'esprit de Henri III, du duc d'Anjou son frère, de Catherine sa mère, du duc de Guise et de tous les seigneurs qu'il avoit fait entrer dans la Ligue, du roi de Navarre, de Condé, de Montmorency, de Lesdiguières et de tous les capitaines huguenots ; et cependant, en étudiant leur conduite, ou pri-

vée, ou publique, en assistant à leurs conseils, on sentoit bientôt que tous également ils n'avoient aucune idée, ou des vertus qu'elle recommande, ou des devoirs qu'elle prescrit.

Henri III, né le 19 septembre 1551, étoit, au moment de la signature de la paix, entré dans sa trentième année. Le progrès de l'âge, loin d'opérer en lui quelque réforme, l'avoit confirmé dans ses mauvaises mœurs, dans ses habitudes crapuleuses, et lui avoit ôté toute retenue et toute pudeur. Il ne manquoit point d'habileté, et surtout de finesse, quand il se donnoit la peine de s'appliquer; mais son indolence avoit toujours été en croissant, et son aversion pour les affaires étoit toujours plus prononcée. Le vainqueur de Jarnac et de Moncontour n'avoit plus que les habitudes et les goûts d'une femmelette : l'arrangement de ses bijoux et de sa parure pouvoit l'occuper tout un jour; ses petits chiens ou ses perroquets le ravissoient par leurs gentilleses : lorsqu'ils dormoient sur lui, il restoit des heures immobile, de crainte de les réveiller. Dans l'habitude de la vie, ses manières étoient faciles et affectueuses, et une vraie tendresse de cœur n'étoit point étrangère aux vices qui l'ont signalé à la réprobation des siècles. Il paroissoit attaché à sa femme, Louise de Vaudemont, qui, de son côté, nourrissoit pour lui la plus tendre affection : il l'associoit à ses amusemens enfantins, au soin de ses chiens, de ses perruches, à

ses arrangemens de toilette; il voyageoit toujours dans le même coche avec elle; deux fois aussi il l'engagea à se rendre à pied avec lui de Paris à Chartres, en procession, faisant ainsi, dans la boue, puis dans la poussière, vingt lieues dans la saison la plus froide et dans la plus chaude de l'année, le 26 janvier et le 25 juin 1582, pour demander des enfans à Notre-Dame de dessous-terre. Chacun, en effet, savoit en France qu'il ne falloit rien moins qu'un miracle pour lui en faire avoir. (1).

Les duels, les assassinats, les batailles, avoient enlevé au roi plusieurs de ses favoris; il s'étoit détaché des autres, tandis qu'il avoit élevé au-dessus d'eux tous deux hommes qui, par leur ambition, leurs talens, leur valeur, sembloient appartenir à une classe plus relevée. L'un étoit Anne de Joyeuse, seigneur d'Arques, alors âgé de dix-neuf ans; c'étoit le fils aîné de Guillaume de Joyeuse, lieutenant du roi en Languedoc, qui s'y étoit signalé dans la guerre contre les huguenots, autant par sa cruauté que par ses talens. L'autre, Jean-Louis de Nogaret de La Valette, connu alors à la cour sous le nom de Caumont, et plus tard sous celui de duc d'Épernon, étoit âgé de vingt-six ans. Sa famille tiroit sa principale illustration de ce Guillaume de Nogaret qui, en 1303, avoit,

(1) Brantôme, Dames illustres. T. V, p. 334. — D. Félibien, Hist. de Paris. L. XXII, p. 1144. — L'Étoile, Journal de Henri III, p. 224 et 235.

1580.

par ordre de Philippe-le-Bel, arrêté Boniface VIII dans Anagni, et qui, sept ans plus tard, avoit intenté un procès à sa mémoire (1). Joyeuse et La Valette avoient tous deux été blessés au siège de La Fère, et ce fut ce qui les recommanda à la faveur du roi, avide d'émotions et enthousiaste de la valeur. Joyeuse étoit déjà accordé en mariage avec l'héritière de la maison de Chabot : quoique ce fût un riche parti, Henri III ne le trouva point encore assez grand pour son favori ; il fit rompre ce traité, et fit épouser à Joyeuse Marguerite de Vaudemont, sœur de la reine, à laquelle il assigna une dot de 300,000 écus, comme aux filles de

1581.

France. Par un édit du mois d'août 1581, entériné au parlement le 7 septembre, la vicomté de Joyeuse fut érigée, pour le nouvel époux, en duché-pairie, avec la clause offensante pour les autres pairs, que le duc de Joyeuse auroit la préséance sur eux tous, à l'exception des princes du sang, et des descendants des maisons de Savoie, de Lorraine, de Clèves et d'Orléans-Longueville. Les époux furent fiancés en la chambre de la reine le 18 septembre, et mariés le 24 à Saint-Germain-l'Auxerrois. « Le roi, « dit l'Étoile, mena la mariée au moustier, suivie « de la reine, princesses et dames, tant richement « et pompeusement vêtues, qu'il n'est mémoire en « France d'avoir vu chose si somptueuse. Les ha-

(1) Hist. des Français. T. IX, p. 129 et 237.

« billemens du roi et du marié étoient semblables, tant couverts de broderies et pierreries qu'il n'étoit pas possible de les estimer. » Les fêtes les plus dispendieuses, des tournois, des carrousel, des combats de vaisseaux, suivirent ce mariage ; tous les grands seigneurs furent invités à fêter à leur tour les époux ; le cardinal de Bourbon donna l'exemple, tous les autres suivirent, et dix-sept festins plus extravagans l'un que l'autre se succédèrent sans interruption. A la fin de ces réjouissances, le trésor étoit vide, le roi obéré, et il se trouvoit avoir dépensé, pour le mariage de son gnon, la somme énorme de 1,200,000 écus. (1)

La détresse à laquelle Henri s'étoit réduit par ces profusions le contraignit à recourir à des expédiens ruineux pour lever de l'argent, et à porter lui-même au parlement plusieurs édits bursaux, qu'il fit enregistrer devant lui, en tenant un lit de justice. Quand on lui remontrait la grande dépense qu'il faisoit : « Je serai sage et bon ménager, répondoit-il, quand j'aurai marié mes trois enfans, entendant d'Arques, La Valette et d'O (2). » Il ne tarda pas, il est vrai, à disgracier d'O, dont la jalousie l'avoit impatienté, et qu'il renvoya dans son gouvernement de Caen ; mais il se fit un de

(1) L'Étoile, Journal de Henri III, p. 215. — De Thou. T. VI, L. LXXIV, p. 131. — D. Félibien, Hist. de Paris. L. XXII, p. 1143.

(2) L'Étoile, p. 218.

1591. voir de traiter La Valette aussi bien que d'Arques, et dès lors son étude constante fut d'entretenir la balance égale entre eux, n'accordant jamais à l'un une faveur qui ne fût immédiatement suivie d'une faveur égale accordée à l'autre. Le mardi 27 novembre, dit l'Étoile, « La Valette, accompagné de « plusieurs seigneurs, vint au parlement, où furent, en sa présence, entérinées les lettres d'érection de la châtellenie d'Épernon, que le roi « avoit achetée pour lui du roi de Navarre, en « duché-pairie. Portoient lesdites lettres qu'en « considération de ce que La Valette devoit être « beau-frère du roi, il précéderoit tous autres « ducs et pairs, après les princes et le duc de « Joyeuse. » En effet, il lui destinoit Christine, la dernière des sœurs de la reine; et comme elle étoit encore trop jeune pour être immédiatement mariée, il donna du moins à d'Épernon, d'avance, les 300,000 écus qu'il lui avoit promis en dot. (1)

Dès lors les ducs de Joyeuse et d'Épernon exercèrent, bien plus que Henri III, tout ce qui restoit à ce dernier de l'autorité royale. Mais on sentoit qu'au milieu de la désorganisation sociale le pouvoir monarchique s'étoit en quelque sorte anéanti; le peuple avoit contracté une habitude universelle de résistance et de violence; le roi, par

(1) L'Étoile, Journal de Henri III, p. 222.—De Thou. L. LXXIV, p. 136.

son incurie ou ses dilapidations, avoit perdu tous ses moyens d'action. Toutes les provinces se plaignoient de leur misère et des vexations auxquelles elles étoient abandonnées (1). Le peuple étoit accablé par les impôts, mais beaucoup d'argent entroit encore dans les coffres de l'État : toutefois presque aucune partie n'en étoit appliquée aux dépenses nationales. Henri III se sentoit tellement obéré qu'il n'entrevoit aucun moyen de satisfaire ses créanciers ; la banqueroute lui paroissoit sa meilleure ressource, parce que la misère extrême de ceux qui avoient des réclamations à faire contre le fisc les empêchoit d'élever la voix et de se faire entendre. L'entretien d'une armée paroissoit de même à Henri III une dépense à laquelle il ne pouvoit suffire en aucune manière. Des soldats auroient bientôt dévoré tout l'argent qu'il destinoit à ses plaisirs. Henri n'avoit point d'enfans ; il savoit bien, et tous ses sujets savoit comme lui, qu'il n'en auroit jamais. Il sentoit, il calculoit comme un usufruitier qui aime mieux manger lui-même son patrimoine, capital et revenu, que de le réserver pour des héritiers dont il ne se soucie pas. Il vouloit vivre joyeusement, et peu lui importoit de dissiper toutes les ressources de l'avenir. Il ne payoit pas ses dettes, il ne payoit pas ses troupes, il ne s'inquiétoit d'aucun des travaux

(1) Hist. gén. de Languedoc. L. XL, p. 388. — Hist. de Bretagne. L. XVIII, p. 348.

1444. publics, d'aucune des dépenses générales du gouvernement. Tous les revenus de l'État alloient se dissiper dans des fêtes ou s'engouffrer dans les largesses qu'il faisoit à ses avides mignons. Les ressources ordinaires du trésor ne lui suffisant pas même pour ces dissipations, il porta à plusieurs reprises des édits bursaux au parlement de Paris. Ce parlement refusa, malgré des lettres de jussion réitérées, d'enregistrer certains édits qui imposaient des charges nouvelles; alors le roi, dit de Thou, eut recours à sa mauvaise pratique ordinaire; ce fut de se rendre en personne au parlement, le 7 mars 1583, pour y tenir son lit de justice. Le chancelier cardinal de Birague, chargé d'expliquer ses volontés, termina son long discours en disant que ces édits étoient injustes mais nécessaires, et tous en voient, ajouta-t-il, la nécessité; en disant ces mots, il arrêta, peut-être par hasard, les yeux sur les mignons du roi, chargés de pierrieres, ce qui fit rire l'assemblée; en effet, elle savoit bien qu'eux seuls créaient toute cette nécessité. (1)

Mais tandis que l'armée royale, qui n'étoit plus payée, s'étoit presque absolument dissipée, que le roi partageoit ses journées entre des fêtes ruineuses et des fonctions d'église ou des processions de flagellans qui ne l'étoient guère moins, qu'il demeurait étranger à tous les soins du gouvernement,

(1) De Thou. L. LXXVIII, p. 293.

qu'il n'assistoit presque jamais au conseil des ministres, qu'il laissoit tomber la correspondance avec les provinces, et qu'il n'exerçoit sa prérogative que pour prendre de l'argent au peuple, ou en donner à ses favoris, la cessation même de l'action royale sur le royaume avoit fait naître une nouvelle féodalité. La résistance étoit partout, la force nulle part. Le corps social ne se sentant plus animé d'une vie commune, chacun de ses membres avoit recouvré une vitalité indépendante, et s'efforçoit de se gouverner et de se défendre par lui-même. Quelques-uns des gouverneurs des grandes provinces s'étoient tellement ancrés dans leurs gouvernemens que le roi n'avoit point moyen de les leur reprendre. Ainsi Charles IX et Henri III avoient en vain tenté à plusieurs reprises d'enlever à Damville, duc de Montmorency, le gouvernement du Languedoc ; il étoit résolu à ne point le rendre, et s'en étoit fait une espèce de souveraineté. Le roi de Navarre n'étoit guère moins solidement établi dans une partie du gouvernement de Guienne, tandis que le reste, excité par le parlement de Bordeaux, lui refusoit l'obéissance. Le duc de Guise étoit maître absolu du gouvernement de Champagne, et son frère Mayenne de celui de Bourgogne ; le duc d'Aumale étoit gouverneur de Picardie. Ils profitèrent de la mort du duc de Montpensier, survenue le 23 septembre 1582 (1), pour faire donner

(1) De Thou. L. LXXVI, p. 205.

1581. le gouvernement de Bretagne au duc de Mercœur, frère de la reine et leur cousin (1). Leur influence avoit également fait donner le gouvernement de Provence, en juin 1579, à Henri d'Angoulême, grand-prieur de France, bâtard de Henri II, qui s'étoit signalé d'une manière si odieuse à la Saint-Barthélemy (2). D'autre part, ni les traités ni les ordres du roi n'avoient suffi pour faire obtenir au prince de Condé le gouvernement de Picardie, qui lui étoit solennellement promis, tandis que, sans être gouverneur de Poitou, il exerçoit la plus grande influence sur cette province. (3)

Jusqu'à un certain point cependant les gouvernemens des grandes provinces demeuroient sous la main du roi, tandis que les gouvernemens particuliers étoient en quelque sorte aliénés à perpétuité. Beaucoup de districts d'une étendue médiocre, beaucoup de villes, souvent même des châteaux-forts, étoient érigés en gouvernemens que le roi ne croyoit pas pouvoir reprendre à ceux auxquels il les avoit une fois accordés, sans les leur racheter. Nous connoissons mal la réunion des droits, des services obligés, des casualités qui rendoient ces gouvernemens si lucratifs; nous voyons seulement que même les plus petits produisoient un re-

(1) *Hist. de Bretagne*. L. XVIII, p. 346.

(2) Bouche, *Hist. de Provence*. T. II, p. 673.

(3) *Mémoires de Duplessis Mornay*. T. II, p. 252.

venu considérable levé tout entier sur les habitans ou sur le transit du commerce. Le roi n'accordoit aucune paie au gouverneur, il ne lui bonifioit aucune dépense; les fortifications, la garde, la police, tout demouroit aux frais de ce petit despote, ou plutôt des sujets qu'on lui abandonnoit. Mais aussi, dans son château, sa ville ou sa petite province, tout dépendoit de lui; les armes, les soldats et leur capitaine lui appartenoient; les habitans, qui n'avoient à attendre que de lui protection ou justice, lui étoient dévoués; ils se croyoient obligés à le défendre, à suivre son parti, à en changer avec lui, souvent même au préjudice de leurs sentimens religieux. Le roi ne faisoit rien pour eux; eux-mêmes ne faisoient rien pour le roi; mais par dévouement à leur gouverneur, ils se soumettoient à des hasards, à des dangers que nous ne comprenons plus aujourd'hui, car s'ils étoient pris d'assaut en se défendant, ils avoient peu de merci à attendre pour leur vie ou l'honneur de leurs femmes, aucune pour leurs biens, qui étoient inmanquablement livrés au pillage.

La vanité de la noblesse cherchoit alors, et a cherché davantage encore depuis, en en réveillant les souvenirs, à rattacher cet ordre de choses à l'ancienne féodalité. Un long espace de temps les sépare cependant, et leur origine n'est point la même. L'antique féodalité étoit une fédération de nobles propriétaires de la terre, liés par des devoirs

1581. Les duels, les combats à outrance, qu'on vit se multiplier pendant les règnes des trois fils de Henri II, ne doivent pas davantage se confondre avec les guerres privées, ou être regardés comme en étant la continuation. Ils étoient la conséquence du relâchement de la justice, d'un point d'honneur emprunté aux Espagnols, et d'habitudes sanguinaires que les jeunes rois alors sur le trône avoient encouragées, par légèreté, par avidité pour toutes les émotions, et par enthousiasme pour la bravoure.

Henri III, en abandonnant entièrement les rênes du gouvernement, fit reparoitre quelque chose de beaucoup plus semblable à l'ancienne féodalité; on vit se relever une puissance provinciale indépendante du roi, souvent opposée au roi, et qui s'attribuoit les droits de lever des impôts, de contracter des alliances et de faire la guerre; elle y joignoit celui de haute et basse justice, que, malgré les efforts des parlemens, l'autorité royale n'avoit jamais entièrement enlevé à la noblesse. Cette féodalité nouvelle, issue de la Ligue, cette double fédération, organisée pour la guerre civile, ne comprenoit qu'un très petit nombre de descendans des grandes familles; car toutes celles du premier ordre, et la plupart de celles du second, étoient éteintes dès longtemps: mais les grands vassaux d'autrefois étoient remplacés par les princes apanagés, puis par les gouverneurs de province, enfin

par les favoris et les mignons, enrichis des dons de la couronne. Aucun d'eux ne pouvoit compter comme autrefois sur le loyal service de chevaliers et d'écuyers, qui tinssent d'eux des fiefs, et qui leur dussent la foi et l'hommage : les gentilshommes s'étoient désaccoutumés de suivre leurs barons, même aux guerres royales, et l'arrière-ban ne faisoit plus partie de la force militaire du royaume (1). Des aventuriers et des soldats, les uns attachés à la personne d'un chef par le choix et l'espoir de s'avancer, les autres levés pour l'occasion, faisoient toute la force des princes apanagés, et des seigneurs dans leurs châteaux.

Du reste, comme au temps de la féodalité ancienne, la France n'étoit pas seulement un assemblage de princes, mais aussi de républiques : les villes, ne pouvant plus compter sur la protection des lois ou sur celle de l'autorité royale, avoient confié une autorité beaucoup plus étendue aux magistrats de leur choix. Elles les chargeoient de lever des impôts et d'administrer les finances municipales, de faire des approvisionnemens d'armes, de correspondre pour les intérêts de la religion ou de la faction avec les princes ou les cités de leur parti, de donner enfin une nouvelle discipline à leurs milices ; et l'on vit en effet les bourgeois combattre sous leur bannière avec un acharnement dont ils

(1) Discours politiques et militaires de La Noue. Disc. I, p. 1 ; D. VIII, p. 157 ; D. XI, p. 222 ; D. XII, p. 242.

1581. s'étoient depuis long-temps désaccoutumés. Paris, Rouen, Marseille, Bordeaux, Toulouse, dans le parti catholique; La Rochelle, Montauban, Nismes, dans le parti protestant, ne tardèrent guère à jouer le rôle de républiques presque indépendantes.

Ce fut une des conséquences de cette féodalité renaissante, de cette indépendance qu'avoient usurpée tant de petits princes et tant de cités, que la difficulté qu'éprouvèrent les deux rois de France et de Navarre à faire admettre et respecter la paix de Fleix. Le vicomte de Turenne raconte comment il fut envoyé par le roi de Navarre à Nismes, auprès du prince de Condé, pour l'engager à laisser publier le traité de paix. Condé, qui n'avoit éprouvé que des revers, étoit humilié, et se flattoit que des hostilités prolongées lui fourniroient l'occasion de rétablir sa réputation. Il consentit enfin à se rendre à Montauban auprès de son cousin, pour se concerter avec lui; et pendant son absence, Turenne, de concert avec les députés de Nismes, de Montpellier et d'Uzès, fit publier la paix dans le Bas-Languedoc, non sans provoquer ainsi le ressentiment du prince, qui s'étoit flatté de la faire rompre. (1)

Le Dauphiné étoit une des provinces où les réformés étoient le plus nombreux, et cependant ils n'y avoient montré aucune vigueur dans les dernières guerres; il semble que ce fut justement le

(1) Mém. de H. de Turenne, duc de Bouillon. T. XLIX, p. 46.

motif pour lequel ils ne voulurent pas, de prime-abord, y accepter la paix : mais Charles de Lorraine, duc de Mayenne, entra dans la province avec une armée de sept mille fantassins et mille chevaux, qu'il avoit levés dans son gouvernement de Bourgogne. En peu de temps, il s'empara de toutes les places que tenoient les protestans : la plus forte d'entre elles étoit La Mure, qu'il assiégea et qu'il soumit. Il n'y avoit aucun accord dans la province ; les capitaines huguenots étoient divisés, et ne vouloient pas plus reconnoître un chef entre leurs égaux que se soumettre à l'autorité des princes. Enfin il leur fallut bien accepter la paix ; en même temps ils recoururent au roi de Navarre, en le priant de les mettre d'accord ; et ce fut lui qui réussit à leur faire reconnoître Lesdiguières pour leur chef. (1)

Mais durant les quatre ans qui s'écoulèrent depuis le traité de Fleix jusqu'à la mort de Monsieur, la nouvelle féodalité qui venoit d'usurper les pouvoirs souverains se signala surtout par la guerre qu'elle porta au dehors du royaume. La France, durant cette période, étoit, selon la teneur des traités, en paix, soit dans son intérieur, soit avec les puissances voisines : à proprement parler, elle n'avoit qu'un seul voisin, le roi Philippe II, qui, maître de toutes les Espagnes, du Milanez et des Deux-

(1) De Thou. T. VI, L. XXII, p. 11. — D'Aubigné. L. V, c. 1, p. 407.

1581. Siciles, dominoit sur toute l'Italie, qui, par la Franche-Comté, séparoit la France de la Suisse et de l'Allemagne, et qui étoit en même temps souverain des Pays-Bas. La longue rivalité des maisons de France et d'Autriche avoit accoutumé les Français à regarder Philippe II comme leur ennemi naturel : son caractère dissimulé autant que cruel inspiroit une aversion universelle, et ceux à qui la gloire nationale étoit chère se sentoient humiliés et comme étouffés en se trouvant enserrés dans ses États. Henri III étoit bien déterminé à ne point se brouiller avec un si puissant voisin ; il lui donnoit des assurances répétées de sa détermination de maintenir la paix, et de son amitié ; toutefois il croyoit que la France ne seroit tranquille qu'en poussant au dehors tous les esprits plus remuans. Dans ce but, il contribua lui-même à accréditer l'opinion que ses sujets, que les plus puissans de ses vassaux avoient le droit de faire la guerre sans son consentement, et il se félicita des entreprises demi-privées, d'une part, de la reine sa mère contre les Açores ; de l'autre, de son frère, Monsieur, contre la Flandre : l'une et l'autre paroisoient lui donner la garantie d'une paix plus durable à l'intérieur.

Il doit paroître étrange que la France, dans l'état d'épuisement où elle se trouvoit déjà lors de la dernière paix avec la maison d'Autriche, épuisement bien augmenté par vingt ans de guerre civile,

pût désirer une nouvelle guerre avec un voisin déjà redoutable, et qui, dès lors, n'avoit pas cessé d'étendre sa domination sur des contrées nouvelles ; l'étonnement redouble quand on voit ce voisin attaqué tantôt par une vieille femme, tantôt par un prince apanagé, malgré l'opposition du roi, surtout lorsque l'on songe que Philippe II avoit en France même des alliés puissans, et qui le secondoient ouvertement. En effet, les plus ardens parmi les catholiques, ceux qui se faisoient un devoir de travailler sans relâche à la destruction de tous les hérétiques, regardoient le roi d'Espagne comme le grand champion de l'Église militante, comme le bras droit de l'inquisition. Le duc de Guise, qui, par lui-même ou par ses frères et cousins, gouvernoit le tiers des provinces du royaume, se lioit toujours plus étroitement avec Philippe ; il lui faisoit donner tous les avis qui lui parvenoient, et il étoit entré avec lui dans une correspondance secrète, tantôt par l'entremise de son propre secrétaire, tantôt par celle de l'envoyé de sa cousine, Marie, reine d'Écosse, alors captive d'Élisabeth. (1)

Les attaques de Catherine et celles de Monsieur n'attirèrent point cependant de redoutables représailles contre la France, parce que Philippe II

(1) M. Capefigue a retrouvé des preuves de cette correspondance aux archives de Simancas. T. IV, p. 176.

1581.

avoit anéanti la puissance, la richesse et l'énergie de tous les États sur lesquels il avoit étendu sa domination. Ce prince, qui, dans sa solitude silencieuse et son repos apparent, étoit si actif, si uniquement occupé de la poursuite de ses vastes projets, qui dirigeoit lui-même toute la politique de son cabinet, qui écrivoit de sa main la plus grande partie de ses dépêches, qui étoit si vraiment roi enfin, sembloit n'avoir été doué de tant d'habileté et d'activité que pour nuire : il regardoit avec une sorte d'horreur l'indépendance de l'esprit humain, et il se croyoit appelé à la détruire partout ; la liberté des sujets et la liberté des consciences lui paroissoient également sacrilèges ; il voyoit une révolte dans toute prétention à des droits, dans toute prétention à des lumières ; et comme il avoit mis son despotisme civil et religieux sous la garantie de sa foi, comme il se croyoit le champion de Dieu en détruisant toute liberté sur la terre, tous les moyens lui étoient bons, aucun scrupule ne l'arrêtoit, aucune cruauté, aucune perfidie ne répugnoit à sa conscience : il avançoit vers son but au travers de plus de sang et de plus de crimes qu'aucun monarque n'en prodigua jamais : il croyoit réussir, car il soumettoit province après province, il noyoit dans le sang une rébellion après l'autre ; mais son souffle empesté dépeuploit les royaumes qui lui étoient soumis, et malgré l'immensité de ses États, il ne pouvoit maintenir sur pied des

armées égales à celles d'aucun des souverains auxquels il avoit succédé en Castille, en Aragon, à Grenade, dans les Deux-Siciles, au duché de Milan, dans les Pays-Bas, dans les royaumes du Pérou et du Mexique.

Philippe II venoit alors d'achever la conquête d'une monarchie nouvelle, celle de Portugal, avec les possessions vastes qui en dépendoient dans les Indes, et c'étoit à cette occasion qu'il étoit entré en guerre avec Catherine de Médicis. Le roi Sébastien, qui, dès sa première jeunesse, s'étoit montré avide de gloire, et avoit médité des expéditions lointaines, avoit voulu d'abord passer aux Indes orientales pour y étendre l'empire des Portugais. Ses conseillers le retinrent avec peine, mais ils consentirent à ce qu'il se mît à la tête, le 17 juin 1578, d'une expédition contre l'empire de Maroc. Il y fut tué, le 4 août, à la bataille d'Alcazar-Quivir, et son armée fut entièrement détruite (1). Don Sébastien n'étoit pas marié ; il étoit né le 20 janvier 1554, après la mort de son père, et celui-ci étoit le seul des fils nombreux de Jean III qui eût laissé quelque postérité. Il n'avoit donc ni fils, ni frère, ni oncle qui pût réclamer son héritage, et il falloit remonter jusqu'aux frères de Jean III, fils du grand Emmanuel, roi de Portugal, pour lui trou-

(1) De Thou. T. V, L. LXV, p. 440, 455 et 466. — Ferreras, *Synopsis historica*. T. XV, p. 214. — Miñana, *Hist. de España*. L. VIII, c. 1, p. 447.

1891. ver un successeur. Un seul de ses frères étoit vivant, c'étoit le cardinal Henri, archevêque de Braga, qui avoit été tuteur de don Sébastien, et qui étoit alors âgé de soixante-six ans. Il fut proclamé roi lorsqu'on reçut en Portugal la funeste nouvelle de la mort de son pupille ; mais en même temps il fallut chercher aussitôt à régler la succession après lui. Les divers prétendans au trône descendoient de ses frères ou de ses sœurs ; un frère seulement, Louis, duc de Béja, avoit laissé un fils d'une maîtresse qu'on prétendoit qu'il avoit secrètement épousée ; c'étoit Antoine, prieur de Crato, né en 1531. Un autre frère, Édouard, duc de Guimaraëns, avoit laissé deux filles, dont l'aînée épousa Alexandre Farnèse, duc de Parme, et la seconde, Jean, duc de Bragance. Entre les sœurs, l'aînée étoit mère de Philippe II, roi d'Espagne, la seconde d'Emmanuel Philibert, duc de Savoie. Tous ces princes aspiroient à la couronne de Portugal, et le roi-cardinal Henri n'osa point décider entre eux pendant les deux ans que dura son règne. Mais les Portugais affirmoient, d'après l'exemple de Jean I^{er}, chef de la maison d'Avis, que les fils naturels pouvoient succéder à leur couronne ; que, de plus, la loi fondamentale de leur monarchie, proclamée aux cortès de Lamégo en 1145, en avoit exclu à perpétuité tout prince étranger. D'après ces deux règles, la succession étoit dévolue d'abord au prieur de Crato, ensuite au duc de

Bragance. Les souverains d'Espagne, de Savoie et de Parme ne vouloient cependant reconnoître ni l'une ni l'autre. En même temps, deux autres compétiteurs se présentèrent encore ; le pape, qui prétendit que par l'extinction de la ligne masculine, la couronne avoit fait échute au saint-siège, et Catherine de Médicis, qui se porta comme représentant Robert, comte de Boulogne, fils aîné d'Alphonse III. Alphonse avoit répudié, en 1254, la mère de ce Robert, et sa couronne avoit passé au fils qu'il avoit eu d'un second mariage. Il étoit fort bizarre de vouloir revenir, à la onzième génération, contre une transaction qui datoit de 327 ans ; mais Catherine avoit souvent été humiliée à la cour de France par des allusions à la naissance bourgeoise des Médicis ; elle attacha donc sa vanité à réclamer une couronne au nom de sa mère, Madeleine de Boulogne, et plus son droit paroissoit se perdre dans la nuit des temps, plus il lui sembloit honorable pour elle. Le roi-cardinal Henri mourut le 31 janvier 1580, avant de s'être prononcé entre ces différens compétiteurs. (1)

Les Portugais avoient compté, d'après la détermination de leurs cortès, que le droit à leur couronne seroit décidé par cinq juges qu'ils avoient nommés à cet effet ; mais les prétendans au trône

(1) De Thou. L. LXV, p. 472 ; L. LXIX, p. 693 et 707. — D'Aubigné. L. V, c. 16, p. 457. — Ferreras, *Synopsis hist.* T. XV, p. 241.

1581. ne leur en laissèrent pas le temps : d'une part, Philippe II fit entrer en Portugal une puissante armée, sous les ordres du duc d'Albe; de l'autre, D. Antonio, prieur de Crato, se fit proclamer roi à Santarem, le 19 juin; bientôt après il fut reconnu à Lisbonne. Le clergé presque entier, si puissant sur la nation portugaise, étoit pour lui; l'amour de l'indépendance, la haine des Castillans, lui assureroient de nombreux partisans; mais il avoit des ennemis plus redoutables encore que les Espagnols dans sa propre vanité, sa pusillanimité et son inconséquence. Il ne prit pour se défendre aucune mesure raisonnable; il offensa l'un après l'autre les plus grands seigneurs portugais, qui allèrent joindre le duc d'Albe, ou lui ouvrirent leurs châteaux; il fut enfin battu, le 25 août, sous les murs de Lisbonne, et son armée fut mise dans une complète déroute. Tandis que le vainqueur, reçu dans la capitale, y faisoit proclamer D. Philippe, D. Antonio chercha un refuge à Porto, où il renouvela sa résistance. Il y signala bien davantage son ridicule orgueil, sa rapacité et son manque de courage et de talent. Cependant, lorsqu'il en fut aussi chassé par les Espagnols, et que le vaisseau sur lequel il s'étoit embarqué fut ramené par le mauvais temps sur le rivage, les Portugais se firent un point d'honneur de le dérober à la jalousie de Philippe, qui avoit mis sa tête à prix; il demeura six mois caché dans la province, et ce ne fut qu'au mois de

juin 1581 qu'il vint enfin débarquer à Calais. Pendant ce temps, Philippe II entra en Portugal, où il reçut, le 19 avril 1581, aux cortès de Tomar, le serment de ses nouveaux sujets. Le vice-roi des Indes orientales le fit proclamer également dans ces vastes régions; mais les îles Açores, situées entre l'Europe et l'Amérique, se déclarèrent pour D. Antonio : ce fut là que la lutte se renouvela, et que la reine Catherine de Médicis commença à prendre part aux hostilités. (1)

Catherine prétendoit que la demande qu'elle avoit faite pour elle-même de la couronne de Portugal lui donnoit droit de se mêler de toutes les affaires de ce royaume. Les ducs de Savoie, de Parme et de Bragance avoient reconnu le droit du vainqueur, et cessé d'opposer leurs prétentions à celles de Philippe II; Catherine, au contraire, reconnut pour roi de Portugal D. Antonio, prieur de Crato, et annonça qu'elle l'aideroit à recouvrer sa couronne. Elle l'engagea à se rendre à la cour de son fils : le duc de Joyeuse vint au-devant de lui jusqu'à Mantes, pour le complimenter; on lui fit, à son arrivée, une réception somptueuse, et, de son côté, pour déployer une magnificence royale, il distribua aux courtisans plusieurs des diamans de la couronne, qu'il avoit emportés dans sa fuite. Les

(1) De Thou. T. V, L. LXX, p. 725-760, et T. VI, L. LXXIII, p. 80-88. — *Ferreras*. T. XV, p. 244 à 289. — *Miñana*. L. VIII, c. 5, p. 463.

1581. mignons de Henri III manifestèrent alors pour lui le plus grand enthousiasme; ils promirent de le servir, et ils s'attendoient déjà à partager avec lui tous les trésors des Indes. Ils savoiēt que son autorité étoit reconnue à Terceire et dans les Açores, et leurs idées de géographie étoient si confuses, que ces petites îles de l'Atlantique leur parurent la clef de la grande monarchie orientale des Portugais. (1)

1582. Les Açores elles-mêmes n'étoient cependant pas restées en entier à don Antonio. Philippe II y avoit envoyé successivement deux de ses généraux; sur ce groupe de neuf îles il en possédoit trois, et la guerre civile avoit commencé dans deux autres. Il étoit important de rendre du courage aux partisans d'Antoine, et Catherine fit choix, pour lui conduire des secours, de Landereau, qui s'étoit signalé dans les guerres du Poitou par son activité et sa haine contre les huguenots; elle lui donna neuf vaisseaux, et huit cents hommes de débarquement, avec lesquels il partit pour Terceire. Catherine, qui, au milieu de la détresse de ses fils et de leur royaume, avoit amassé une immense fortune, fit bientôt suivre cette première expédition par une autre dont la magnificence étoit royale. Elle la composa de cinquante-cinq vaisseaux qui furent rassemblés et armés à Bordeaux, et sur lesquels

(1) De Thou. T. VI, L. LXXIII, p. 88.

elle fit monter cinq mille soldats. Elle donna le commandement de cette flotte, sur laquelle don Antonio, et son principal ministre le comte de Vimioso, devoient se rendre aux Açores, à son parent Philippe Strozzi, le dernier de ces grands hommes florentins qui avoient quitté leur patrie asservie pour se dévouer à la France. Mais Charles de Cossé-Brissac, Jean de Beaumont, plusieurs autres seigneurs, et un grand nombre de jeunes gentilshommes, s'étoient engagés avec empressement dans cette expédition, qui flattoit tout ensemble leur imagination et leur cupidité. Strozzi vint débarquer le 15 juillet 1582 à l'île de Saint-Michel, dont il s'empara, et où don Antonio se fit proclamer roi de Portugal. Antonio fatigua les soldats français qui l'avoient accompagné, en les obligeant à lui servir de cortège dans les vaines pompes de son inauguration; il ne laissa à Strozzi ni loisir, ni hommes, ni argent, pour se préparer à la lutte qui approchoit. La flotte française manquoit de vivres frais, et même d'eau, et elle n'avoit point commencé à s'en pourvoir à Saint-Michel, lorsqu'elle fut avertie que le marquis de Santa-Cruz, avec une flotte espagnole composée de plus gros vaisseaux, mais en moindre nombre, arrivoit dans ces parages. Philippe Strozzi ne pouvoit ni l'attendre dans la rade de Saint-Michel, ni l'éviter par une longue navigation, avec des navires dont les provisions étoient épuisées; il résolut donc de faire rembar-

1662. quer à la hâte ses soldats, et d'aller à la rencontre des ennemis, qu'il atteignit en effet à deux lieues en mer de Saint-Michel. Don Antonio, qui ne croyoit pas de sa dignité de s'exposer dans un combat, se fit débarquer à Terceire. La bataille s'engagea le 25 juillet; elle dura cinq heures avec un acharnement extrême, et fut terrible; mais enfin les Français furent battus; Philippe Strozzi, Beaumont, le comte de Vimioso, furent tués. Les Français, se voyant sans chefs, voulurent se rendre; mais les Espagnols, sans les écouter, continuèrent à les massacrer : deux mille Français, ou, selon Ferreras, trois mille trois cents, périrent dans le combat; huit vaisseaux furent pris, d'autres coulés à fond, et Brissac, qui prit le commandement du reste, n'en ramena que dix-huit à Terceire, où il embarqua plus tard à son bord D. Antonio, qu'il reconduisit en France. L'amiral espagnol, marquis de Santa-Cruz, ayant pris terre à Saint-Michel, fit publier à son de trompe, sur ses vaisseaux, l'ordre à tous ses soldats de produire devant lui tous les Français qu'ils avoient faits prisonniers : il s'y trouva vingt-huit seigneurs, cinquante gentilshommes et plus de deux cents simples soldats. Santa-Cruz déclara que les deux couronnes de France et d'Espagne étant en paix, il ne pouvoit voir en eux que des corsaires : il les fit tous condamner à mort par le prévôt de l'armée, malgré les instances de ses officiers; et ayant fait dresser sur la place de Villa-

franca un échafaud, il y fit conduire les prisonniers quatre par quatre; le bourreau de ses soldats allemands les y attendoit : il trancha la tête à tous les gentilshommes, et pendit les autres jusqu'au dernier. (1)

Philippe II ne connoissoit d'autre guerre que celle d'extermination ; ses cruautés n'atteignirent pas seulement les soldats français qui avoient combattu contre lui, les Portugais eurent bientôt lieu de reconnoître à quel maître féroce ils avoient été forcés de se soumettre. Le duc d'Albe, qu'il avoit chargé de l'expédition de Portugal, et qu'il avoit rappelé pour cela de son exil, s'y conduisit comme il avoit fait en Flandre. Il y mourut au printemps de 1583 (2); mais sa mort ne ralentit point les proscriptions, les confiscations ou les supplices. Philippe cependant avoit, d'autre part, fait de brillantes promesses aux seigneurs portugais qui s'étoient les premiers déclarés pour lui : pour se dispenser de les exécuter, il les renvoya tous à son conseil de conscience, et celui-ci prononça que ceux qui avoient imposé des conditions à D. Philippe, ou le croyoient le successeur légitime des derniers rois, ou le croyoient un usurpateur : dans le pre-

(1) De Thou. T. VI, L. LXXV, p. 159-166. — *Ferreras*. T. XV, p. 296-298. — *Mitana*. L. VIII, c. 10, p. 482-483. — *Watson*. T. III, L. XVI, p. 185.

(2) *Ferreras*. T. XV, p. 301. — De Thou dit le 12 décembre 1583. L. LXXV, p. 171.

1592. mier cas, ils étoient des rebelles, pour avoir osé dicter des conditions à leur prince; dans le second, ils étoient des traîtres, pour avoir pactisé avec celui qui, à leurs yeux, n'avoit aucun droit à la couronne. Dans l'une ou l'autre supposition, il falloit les punir, et non les récompenser. (1)

D. Antonio resta quelque temps encore à Terceire après la défaite de sa flotte : il s'y entouroit toujours de toutes les pompes de la royauté, et ses dépenses étoient sans proportion avec les foibles revenus de cette île. Mais il n'avoit pas plus renoncé aux vices qu'au faste de la couronne : son impudicité portoit l'alarme et l'indignation dans les familles de tous les habitans. Il leur enlevait, selon ses caprices, leurs filles, leurs femmes, et jusqu'aux vierges consacrées aux autels. Landereau, qui, avec une foible garnison française, étoit le seul soutien de ce roi d'une petite île, commençoit à craindre un soulèvement universel des habitans. Enfin D. Antonio, s'attendant pour l'année suivante à une nouvelle visite des Espagnols, se détermina, au mois d'octobre, à partir avec la flotte de Brissac, et à revenir en France (2). Catherine ne voulut point cependant encore renoncer à la guerre portugaise : elle fit équiper à Dieppe, sous les ordres d'Aymar

(1) De Thou. L. LXXV, p. 154. — *Gregorio Leti, Vita di Filippo II.* L. VI, p. 173. — D'Aubigné. L. V, c. 19, p. 465.

(2) De Thou. L. LXXV, p. 169. — *Ferreras*, p. 297. — *Miñana*. L. VIII, c. 10, p. 483.

de Chastes, une nouvelle flotte, qui vint débarquer, le 11 juin 1583, deux mille cinq cents Français à Angra, dans l'île de Terceira. D. Antonio y avoit laissé pour vice-roi Emmanuel de Sylva, homme aussi vaniteux, aussi vicieux et aussi incapable que lui-même. Les fautes répétées de Sylva réduisirent de Chastes à la dernière détresse; toutefois il avoit encore sous ses ordres, entre Français et Portugais, six mille hommes et trois cents pièces d'artillerie, lorsque Santa-Cruz vint l'attaquer, vers la fin de juillet, avec dix mille soldats espagnols, italiens ou allemands. En peu de jours, Chastes perdit la plus grande partie de ses troupes; le 4 août, il fut contraint à capituler avec deux mille deux cents Français qui lui étoient restés, et qui obtinrent d'être reconduits en France; mais tous ceux qui avoient été pris avant cette capitulation furent envoyés aux galères. Emmanuel de Sylva et ses principaux officiers eurent la tête tranchée, beaucoup d'autres furent pendus; les Açores furent entièrement soumises à Philippe II, comme l'étoit déjà tout le reste de la monarchie portugaise. Philippe ne sentoit ni remords ni regrets pour avoir versé le sang d'un nombre infini d'officiers civils et militaires portugais, qui avoient défendu contre lui l'indépendance de leur patrie: mais dans cette même lutte, il avoit fait périr aussi environ deux mille religieux qui avoient embrassé le parti du prier de Crato, et il ne regarda sa conquête comme définitive qu'après

1588. avoir obtenu du pape une bulle d'absolution qui lui pardonnoit cette rigueur sacrilège. (1)

Tandis que des flottes et des armées françaises combattoient aux Açores contre les Espagnols, qu'elles succomboient, qu'elles capituloient, et que partie des prisonniers subissoient, de la main de leurs vainqueurs, des supplices infamans, Henri III persistoit à se dire en paix avec la couronne d'Espagne; il déclaroit ne point se rendre responsable de la politique ou des opérations militaires de sa mère, qui poursuivoit ses propres intérêts avec ses propres forces. Il sembloit ainsi reconnoître le droit de guerre privée à tous les grands vassaux de la couronne, et ce droit, en effet, chacun d'eux étoit
 1581. empressé de s'en saisir. Le roi de Navarre étoit, de son côté, entré en négociation avec le comte de Vimioso, connétable de Portugal, et principal ministre de D. Antonio. Avant le traité de celui-ci avec Catherine, il avoit été question un moment d'engager le parti huguenot à embrasser la défense de l'indépendance portugaise. Heureusement le roi de Navarre ne voulut point se laisser entraîner plus avant dans des affaires si dangereuses. (2)

Les capitaines eux-mêmes, à qui la France avoit confié le gouvernement des places qu'elle conservoit

(1) De Thou. L. LXXVIII, p. 314-321. — *Ferreras*. T. XV, p. 301-308. — *Miñana*. L. VIII, c. 12, p. 487. — *Gregorio Leti*, *Vita di Philippo*. L. VIII, p. 313. — D'Aubigné. L. V, c. 19, p. 467.

(2) D'Aubigné. L. V, c. 2, p. 411.

dans le marquisat de Saluces , prétendoient aussi à l'indépendance : ils traitoient tour à tour avec l'Espagne, avec le duc de Savoie et avec Henri III, pour ne les remettre qu'à celui qui leur en donneroit le plus haut prix. Le maréchal de Retz réussit cependant à retirer Cental, Saint-Damien, Dragonière et Vénasque, des mains du baron de Saint-Anselme, Provençal, de qui ces garnisons dépendoient, en lui promettant, en échange, le 4^e février 1584, la place de Tarascon, en Provence; mais le bâtard d'Angoulême, alors gouverneur de Provence, fit assassiner ce baron la première fois qu'il se rendit à Aix, pour se dispenser de lui payer le prix convenu. (1)

De son côté, le duc de Guise avoit, à la même époque, noué une intrigue pour surprendre la ville de Strasbourg et s'en emparer. Les traitres qui s'étoient vendus à lui étoient quelques officiers protestans, qu'on n'auroit jamais soupçonnés d'être entrés en correspondance avec le grand ennemi de leur religion. Henri III, informé de cette entreprise, n'essaya point d'interdire au duc de Guise un acte d'hostilité qui pouvoit brouiller la France avec l'Empire; il donna seulement avis de tout ce qu'il avoit appris au sénat de Strasbourg, pour qu'il se tint sur ses gardes, et celui-ci fit en effet avorter le complot. (2)

Mais l'entreprise militaire qui ressembloit le plus

(1) De Thou. L. LXXIV, p. 139.

(2) *Ibid.*, p. 141.

1581.

à une guerre déclarée entre la France et l'Espagne, étoit celle que conduisoit, dans le même temps, Monsieur, duc d'Anjou, contre les Pays-Bas. Ce frère du roi réunissoit, à titre d'apanage, les duchés d'Alençon, d'Anjou, de Touraine et de Berry, beaucoup de comtés, beaucoup de seigneuries, et un revenu qu'on évaluoit à 400,000 écus. S'il avoit eu de l'ordre dans ses finances et du jugement dans son cerveau, il étoit assez puissant pour se rendre redoutable en Europe. C'étoit lui qui avoit négocié le traité de Fleix, dans le but avoué de recueillir tous les esprits ardents qui ne soupiroient qu'après la guerre, tous les aventuriers de l'une et de l'autre armée, et de les conduire en Flandre. C'est ainsi qu'il engagea plusieurs des capitaines qui s'étoient le plus distingués au service du roi de Navarre, entre autres le vicomte de Turenne et le baron de Rosny, à se donner à lui. Déjà auparavant, Duplessis Mornay s'étoit, avec le consentement du roi de Navarre, rendu en Hollande, auprès des États et du prince d'Orange (1). Quand Rosny, depuis duc de Sully, dont la famille étoit flamande, et qui pouvoit prétendre à de grands biens dans les Pays-Bas, alla prendre congé du roi de Navarre, celui-ci lui dit : « Quoi donc ! c'est à ce coup que nous vous
« allons perdre du tout ; car vous deviendrez Fla-
« mand, et vous ferez papiste. — Sire, répondit-il,

(1) Le 14 janvier 1582, le roi de Navarre prolongea de six mois son congé. Mémoires de Duplessis Mornay. T. II, p. 120.

« je n'ai point encore pensé à vous quitter pour
« cela, beaucoup moins à quitter Dieu et son
« service... voire vous promets que si vous avez
« la guerre sur les bras, je quitterai Monsieur et la
« Flandre pour vous venir servir. — Or bien, reprit
« le roi, je ne vous tiens plus pour perdu, mais
« pour être à moi autant que je me le suis promis.
« Et quant à ce prince que vous allez maintenant
« servir, il me trompera bien s'il ne trompe tous
« ceux qui se fieront en lui, et surtout s'il aime
« jamais ceux de la religion, ni leur fait aucuns
« avantages; car je sais, pour le lui avoir ouï dire
« plusieurs fois, qu'il les hait comme le diable
« dans son cœur. Et puis il a le cœur double et si
« malin, et le courage si lâche, le corps si mal bâti;
« et est tant inhabile à toute sorte de vertueux
« exercices, que je ne me saurois persuader qu'il
« fasse jamais rien de généreux, ni qu'il possède
« heureusement les honneurs, grandeurs et bonnes
« fortunes qui semblent maintenant lui être pré-
« parés. Et quelque bonne mine qu'il me fasse, en
« m'appelant son bon frère, je connois bien son
« dessein; c'est de peur qu'il a que je veuille empê-
« cher le vicomte de Turenne; vous, Esternay,
« Salignac, et'autres de la religion, d'aller en
« Flandre avec lui. Et sachez qu'il me hait plus
« que personne qui soit au monde, comme de ma
« part je ne l'aime pas trop. » (1)

(1) Sully, Écon. royales, c. 15, p. 308. Duplessis Mornay

1581. Le duc d'Anjou ne répondit que trop au portrait désavantageux qu'avoit tracé de lui son beau-frère. Quoiqu'il se fût engagé, dès le 49 septembre 1580, par le traité de Fleissis-lès-Tours, à secourir les Pays-Bas; quoiqu'il eût ensuite annoncé ce dessein par un manifeste qu'il avoit envoyé à tous les parlemens du royaume (1), il fut près d'une année avant de se mettre en mouvement, et ses retards donnèrent aux insurgés le temps d'éprouver de nouveaux échecs. La captivité de La Noue, la défection du comte de Renneberg, la proscription du prince d'Orange, que Philippe II fit publier, promettant à celui qui l'assassineroit le pardon de tous ses crimes, la noblesse, et 25,000 écus de récompense, furent suivis par la surprise de Bréda, et, plus tard, par le siège de Cambrai. Le prince de Parme cependant, qui avoit entrepris de réduire cette dernière place, ne se trouvant pas des forces suffisantes pour continuer ses attaques, convertit le siège en blocus; mais il avoit déjà duré plusieurs mois, et les habitans étoient réduits à une grande détresse (2), quand les vives instances du prince d'Orange et des Flamands déterminèrent enfin le duc d'Anjou à s'avancer vers Cambrai. C'étoit au commencement d'août 1581; il avoit réuni dix mille

avoit eu soin de donner des renseignemens semblables au prince d'Orange. *Mém. T. II, p. 225.*

(1) De Thou. L. LXXIV, p. 105.

(2) Watson, Philippe II. T. III, L. XVII, p. 230.

hommes de pied et quatre mille chevaux : sur cette armée, il n'y avoit pas moins de trois mille seigneurs ou gentilshommes qui le servoient en volontaires (1). En même temps, Puy-Gaillard, d'après les ordres de Henri III, suivoit à peu de distance l'armée de Monsieur, avec huit cents chevaux et quatre mille hommes de pied, sous les enseignes du roi : « Afin, « disoit-on, d'empêcher qu'il n'entreprit rien contre « son service, mais avec l'ordre cependant de le « soutenir si les deux armées venoient à s'affron- « ter (2). » Comme M. d'Inchi, qui commandoit dans Cambrai, se trouvoit déjà réduit à de grandes extrémités, le vicomte de Turenne entreprit de pénétrer dans la ville avec une cinquantaine de cavaliers, à la faveur de la nuit. Mais, arrivé à une lieue de Cambrai, il y fut attaqué par un gros de cavalerie flamande, blessé, porté par terre et fait prisonnier. Malgré ce petit succès, le prince de Parme ne jugea pas devoir attendre le choc de l'armée française ; il leva son camp le 17 août, et, le 18, Monsieur entra dans Cambrai aux acclamations de tout le peuple. (3)

Deux jours après, Monsieur vint mettre le siège devant Cateau-Cambrésis. Quoique cette place ne fût point forte, et qu'elle fût alors même désolée par la peste, elle ne voulut point capituler, et fut

(1) De Thou. T. VI, L. LXXIV, p. 107.

(2) Mém. de Turenne, duc de Bouillon. T. XLIX, p. 51.

(3) De Thou. L. LXXIV, p. 107.

1581. \ emportée d'assaut. Les secrétaires de Sully, qui ont rédigé ses mémoires sous sa dictée, et qui lui racontent à lui-même sa propre histoire, nous apprennent « comment cette peste le tint trois jours entiers en une merveilleuse crainte. » — « Comme « vous alliez par les rues, lui disent-ils, suivi de « ceux de vos compagnons qui avoient été avec « vous à l'assaut, vous vîtes venir droit à vous une « assez belle fille, toute déchevelée et goupillée en « ses habits, laquelle courant tant que jambes la « pouvoient porter, se vint jeter entre vos bras, « vous voyant une mantille de velours orangé en « broderie d'argent, et criant : Hélas! monsieur, « sauvez-moi l'honneur et la vie, car voilà de vos « soldats qui me poursuivent pour me tuer ou vio- « ler. — A quoi vous lui répondites : Hé! où sont- « ils, ma mie? car je ne vois personne après vous. « — Ils se sont cachés, vous dit-elle, dans une « maison que voilà, lorsqu'ils vous ont vu, et en « vois encore un qui regarde à la porte ce que je « deviendrai. — Eh bien, lui dites-vous, n'ayez « plus de peur, j'empêcherai bien qu'ils ne vous « fassent déplaisir, voire vous mènerai sûrement « dans la plus prochaine église. — A quoi elle ré- « pondit, vous tenant toujours embrassé : Hélas! « monsieur, je m'y suis bien voulu retirer, mais « celles qui sont dedans ne m'ont pas voulu rece- « voir, à cause qu'elles savent que j'ai la maladie. « — Comment, vrai Dieu! lui dites-vous en la

« repoussant des deux bras, vous avez la peste? 1581.
« Pardieu! vous êtes une méchante femelle, et irez
« chercher refuge ailleurs qu'entre mes bras. Hé!
« ma mie, ne vous étoit-ce pas une assez bonne
« défense pour empêcher que l'on ne vous touchât,
« que de dire que vous étiez pestiférée? — Et alors,
« sans attendre sa réponse, vous la quittâtes là,
« avec une telle appréhension, qu'à toute heure,
« plus de quatre jours durant; vous vous tastiez le
« poul; et au moindre mal de tête que vous sen-
« tiez, vous croyiez avoir la peste; néanmoins vous
« n'eûtes aucun mal. » (1)

Monsieur fit encore attaquer les passages d'Arleux et de l'Écluse; mais sachant que le prince de Parme avoit distribué son armée dans les places fortes, il résolut de se retirer aussi; en vain les États-généraux et le prince d'Orange le sollicitoient de traverser le pays, et de s'avancer jusqu'en Brabant, où il auroit été joint par l'armée hollandaise, et où il auroit pu remporter quelque avantage signalé. Monsieur s'étoit persuadé qu'il convenoit à ses intérêts de tenir les Flamands dans une situation critique, et de leur faire éprouver toutes les calamités de la guerre, afin qu'ils fussent plus souples avec lui et qu'ils s'empressassent davantage à lui sacrifier toutes leurs libertés, pour obtenir de lui son appui. Il répondit au prince

(1) Économies royales. T. I, c. 16, p. 318.

1521.

d'Orange que son armée étoit presque toute composée de volontaires dont il ne pouvoit pas disposer librement ; que d'ailleurs des affaires importantes l'appeloient en Angleterre. En effet, il ne tarda pas à donner congé à ses soldats ; mais auparavant il voulut s'assurer que la ville de Cambrai lui demeureroit, comme la clef des Pays-Bas. M. d'Inchi, qui l'avoit si vaillamment défendue contre le plus habile capitaine du siècle, et qui y avoit soutenu un blocus de quatre mois, étoit un brave patriote flamand, plein de reconnaissance pour l'assistance que Monsieur venoit de lui donner, mais qui mettoit la liberté de sa patrie au-dessus de toute autre considération. Monsieur lui fit dire qu'avant de partir il vouloit aller dîner dans sa citadelle, et n'y être servi que par des officiers flamands. D'Inchi, flatté de cet honneur, demanda seulement quelques jours, pour faire venir des vivres et faire disparaître les traces de ses souffrances ; puis il invita le duc avec tout son état-major, et soixante-quatre personnes se mirent à table. Pendant le second service, des gardes de Monsieur demandèrent à entrer pour venir lui faire un compliment. D'Inchi ordonna aussitôt de leur ouvrir la porte ; mais ils ne furent pas plus tôt dedans qu'ils éteignirent la mèche des soldats flamands et s'emparèrent de leurs armes. Alors Monsieur déclara à son hôte qu'il gardoit Cambrai pour lui, et qu'il en donnoit le commandement à Balagni, fils naturel de l'évêque Mont-

luc. Il promit cependant à d'Inchi de lui donner comme compensation le gouvernement de Château-Thierry. (1)

Le duc d'Anjou partit ensuite pour l'Angleterre, où il se flattoit d'obtenir enfin la main d'Élisabeth. Les négociations pour leur mariage avoient été poursuivies avec un succès apparent. Bacqueville et Rambouillet au nom du roi, Simier au nom du duc d'Anjou, avoient traité avec les ministres de la reine, et étoient demeurés d'accord sur les principaux articles. Le duc d'Anjou arriva lui-même au mois de novembre, et il fut bientôt suivi par une ambassade solennelle que Henri III avoit choisie parmi les principaux seigneurs de sa cour, pour assister au mariage, sur lequel on n'entretenoit plus de doutes. Le dauphin d'Auvergne, fils du duc de Montpensier, étoit à la tête de cette ambassade (2). François, duc d'Alençon, étoit d'une laideur rebu- tante. Son visage, bourgeonné par la maladie, sembloit chargé d'un double nez; mais il n'avoit que vingt-huit ans, Élisabeth en avoit quarante-neuf; et cette femme, dont le caractère étoit si entier, la tête si forte, avoit cependant la coquette- rie de son sexe, et une disposition aux passions tendres d'autant plus vive qu'elle s'y étoit refusée

(1) Sully, *Économ. royales*, c. 16, p. 321.

(2) De Thou. L. LXXIV, p. 116. — *Continuat. of Mackintosh, Hist. of Engl.* T. III, p. 279. — Rapin Thoyras. T. VII, L. XVII, p. 378.

1581. plus long-temps. Monsieur lui parla d'amour, comme s'il ressentoit pour elle la passion la plus ardente : il lui inspira ainsi, pour un peu de temps du moins, une affection qui paroissoit également passionnée. Malgré la violente jalousie de Leicester, favori de la reine; malgré l'opposition secrète de tous les ministres, et la répugnance ou l'alarme de la nation tout entière, les articles furent arrêtés et signés. La reine, dans un moment où tout le public avoit les yeux sur elle, ôta une bague de son doigt, pour la mettre elle-même au doigt de Monsieur. Toutefois la crainte de se donner un maître reprit bientôt l'ascendant sur elle; elle sollicita la France de signer une alliance offensive, qu'elle savoit que Henri III refuseroit; elle se fit adresser des remontrances par ses sujets, ses ministres, ses dames mêmes; enfin, profitant d'une clause du traité qu'elle avoit signé, par laquelle elle s'étoit réservé la liberté de différer, elle fit repartir le duc d'Anjou pour la France, le 9 février 1582, après 1582. lui avoir prêté cent mille écus en or, sans l'épouser, sans convenir de rien pour le mariage, mais aussi sans rompre avec lui. (1)

Le duc d'Anjou, ayant abordé à Flessingue le 10 février, fut reçu avec enthousiasme par les peu-

(1) De Thou. L. LXXIV, p. 119. — Rapin Thoyras. L. XVII, p. 380. — Rymer. T. XV, p. 792. — *Contin. of Mackintosh*. T. III, c. 4, p. 277. — Lettre de Mornay, qui l'attend à Middelburg. Mém. de Dupl. T. II, p. 121-123.

ples qui l'avoient choisi pour leur souverain. Il se rendit à Anvers, où il fut proclamé duc de Brabant, et il prêta serment de maintenir les droits et les privilèges de ses nouveaux sujets. Cependant il étoit facile de reconnoître qu'il n'avoit ni pour la liberté civile, ni pour la liberté religieuse, ni pour les peuples qu'il venoit gouverner, aucune sympathie. Il souffroit avec impatience l'ascendant du prince d'Orange, le vrai chef du gouvernement. Il demanda qu'on rendit aux catholiques d'Anvers la liberté du culte, qui leur avoit été ravie ; ensuite il ne songea plus qu'à se plonger dans les délices d'un trône sur lequel il n'étoit pas encore bien assis, lorsque sa sécurité fut troublée, le 18 mars 1582, par l'assassinat du prince d'Orange. Celui-ci, en se levant de table pour se rendre à sa chambre, eut la tête traversée d'une balle de pistolet. La première impression du peuple fut que l'assassin, qui avoit été tué sur-le-champ par les serviteurs du prince, avoit été dirigé par le duc d'Anjou. Heureusement pour les Français, qui couroient risque d'être massacrés, on trouva sur le corps de ce meurtrier un papier qui prouvoit qu'il étoit Espagnol. Orange, dangereusement blessé comme il étoit, se hâta de le faire publier, pour calmer l'effervescence publique. Ce meurtrier, nommé Jean de Jaurégui, étoit un jeune fanatique de vingt ans, commis d'un banquier espagnol établi à Anvers. Il avoit bien moins été séduit par les 25,000 écus de récompense offerts pour ce

1568. crime que par l'espérance de faire son salut en rendant à l'Église un service aussi signalé. (1)

Les États-généraux avoient augmenté les impôts de manière à se procurer un revenu de quatre millions de florins, et ils avoient à leur solde des corps nombreux de volontaires allemands, français et anglais ; mais, de son côté, le prince de Parme avoit obtenu des provinces wallonnes rentrées sous l'obéissance du roi d'Espagne, leur consentement à ce qu'il fit revenir ses vieilles bandes espagnoles et italiennes. Au bout de deux mois, le prince d'Orange se trouva assez bien rétabli de sa blessure pour pouvoir rentrer en campagne. Alors il conduisit le duc d'Anjou en Flandre, et pendant les deux mois d'août et de septembre ; il y eut plusieurs engagements entre les deux armées. Dans presque tous, les Espagnols, mieux disciplinés, mieux conduits, et ayant plus de confiance en eux-mêmes et en leurs chefs, obtinrent l'avantage. Mais à mesure que la saison devenoit plus mauvaise, aux mois d'octobre et de novembre, les deux armées commencèrent à souffrir bien plus de la misère et de la maladie que du fer ennemi ; et toutes deux furent bientôt si ruinées qu'elles ne durent plus songer qu'à éviter le combat. (2)

(1) De Thou. L. LXXV, p. 178. — Sully, *Économ. royales*. T. I, c. 17, p. 324. — Watson, *Hist. de Philippe II*. T. III, L. XVIII, p. 238.

(2) De Thou. L. LXXVI, p. 205. — *Bentivoglio, Guerra di Fiandra*. P. II, L. II, p. 43-46.

Sur ces entrefaites, on vit arriver enfin, au mois de novembre, par Dunkerque et la Flandre maritime, les troupes que le duc d'Anjou avoit depuis long-temps promis de mettre au service des États. Elles étoient conduites par François, duc de Montpensier, auparavant connu sous le nom de dauphin d'Auvergne. Son père, Louis, étoit mort le 23 septembre précédent. Avec lui se trouvoient le maréchal de Biron, Fervaques, alors favori du duc d'Anjou, et beaucoup de grands seigneurs. L'armée comptoit seulement trois mille Suisses, deux mille cinq cents fantassins français, et mille cavaliers. Elle avoit été levée avec l'argent de la reine-mère (1). Quant au roi, il ne cessoit de protester par son ambassadeur en Espagne, qu'il désapprouvoit la conduite de son frère ; qu'il désiroit conserver intacts avec le roi catholique ses rapports d'amitié et de bon voisinage (2). En effet, il n'aimoit pas Monsieur, il ne se soucioit pas des Flamands, et il ne vouloit pas de guerre qui le forçât à dépenser son argent pour autre chose que pour enrichir ses favoris.

La saison étoit déjà trop avancée pour tirer parti de cette armée nouvelle : aussi elle fut immédiatement mise en quartiers d'hiver dans les villes de la

(1) De Thou. L. LXXVI, p. 206. — *Bentivoglio, Guerra di Flandra*. P. II, L. II, p. 46. — Watson. L. XVIII, p. 248.

(2) Voyez, dans Capesigue, des extraits des archives de Simancas. T. IV, p. 175.

1582. Flandre maritime. Mais les chefs se réunirent autour de Monsieur, et ils ne tardèrent pas à lui suggérer ou à encourager en lui des projets de domination absolue sur les Pays-Bas. Les seuls huguenots prenoient un intérêt réel aux Hollandais ; tous les autres Français ne songeoient qu'à leur intérêt personnel ou à celui de leur chef, et ils se croyoient patriotes quand ils projetoient de contraindre les Belges à se donner à la France, en augmentant traitreusement la détresse de ses alliés (1). Fervagues, surtout, prit à tâche de persuader au duc d'Anjou qu'il étoit au-dessous de la dignité et de l'honneur d'un prince de la maison de France de se croire lié par une capitulation, de se laisser conduire par les conseils d'un grand homme tel que le prince d'Orange, ou de laisser limiter son autorité par une assemblée de citoyens tels que les députés aux États. Bientôt il obtint son assentiment pour une surprise qui mettroit entre les mains des Français toutes les places où ils se trouvoient en garnison. Le 17 janvier 1583 fut choisi pour le jour de l'exécution. Le succès dépendoit surtout de l'occupation de la ville d'Anvers, la plus commerçante et la plus riche des villes des Pays-Bas, et celle que le duc d'Anjou destinoit à devenir la capitale de sa nouvelle souveraineté. (2)

(1) De Thou. L. LXXVII, p. 265. — Capéfigue. T. IV, p. 170 et 183.

(2) *Bentivoglio*. T. II, L. II, p. 47.

Comme les froids au commencement de l'année étoient devenus très vifs, le duc d'Anjou annonça qu'il comptoit en profiter pour reprendre les villes de Frise en s'avancant sur la glace; il rappela une partie de ses troupes françaises et suisses auprès d'Anvers, et déclara, malgré quelques représentations du prince d'Orange, que le 17 janvier il alloit les passer en revue, hors la porte Saint-Jean, puis marcher avec elles à leur destination. Monsieur avoit rassemblé autour de lui, au château, un nombre considérable de noblesse; il sortit après dîner avec le cortége, que M. Capefigue appelle ici, assez improprement, de braves et loyaux gentilshommes français; il étoit convenu qu'ils paroïtroient avoir une querelle les uns avec les autres. Les Flamands, comme ils avançoient, les entendoient parler entre eux à voix toujours plus haute, et avec des contenance toujours plus menaçantes; arrivés à la porte Saint-Jean, le colonel Adrien de Vierendel leur fit présenter les armes par le corps-de-garde; dès que Monsieur eut passé, les gentilshommes de son cortége, élevant davantage la voix, tirèrent tout à coup l'épée: l'un d'eux s'approchant de l'officier Kaiser d'un air conciliant, et comme pour l'engager à mettre la paix entre eux, lui plongea son couteau dans le ventre. A ce signal, tous les autres se jetèrent sur la garde flamande. Vierendel fut tué, avec plusieurs de ses soldats; les autres s'enfuirent dans le corps-de-garde au-dessus de la

1693.

porte, et s'y enfermèrent. Pendant ce temps, Monsieur avoit été joindre son armée, et l'avoit dirigée en hâte vers la porte; quinze bannières d'infanterie et dix cornettes de cavalerie entrèrent aussitôt, et vinrent joindre le cortège qui étoit resté à la porte; ils s'emparèrent de la muraille jusqu'à la porte prochaine, et retournèrent tous les canons sur la ville, qu'ils commencèrent à foudroyer, pour augmenter la confusion, en mettant le feu à quelques maisons. La porte se trouva ainsi abandonnée quelques momens, les Français étant ou sur le mur ou dans la première rue, et les Suisses n'étant pas encore arrivés. La garde de la porte, qui s'étoit réfugiée dans l'étage supérieur, profita de ce moment pour laisser tomber la pesante herse, qui coupa en un instant toute communication entre les assaillans du dedans et ceux du dehors. Les premiers, cependant, qui ne s'en étoient pas aperçus, avançaient avec fureur, en criant : Ville gagnée ! Vivent le duc et la messe ! L'opulente ville d'Anvers étoit sur le point d'éprouver un nouveau pillage de la part des défenseurs mêmes qu'elle avoit appelés à son aide. Ceux-ci avoient tué tout ce qu'ils trouvoient devant eux sans armes, et avoient mis le feu aux premières maisons. Mais comme ils se croyoient suivis par les Suisses, ils voulurent faire leur main avant que ces nouveaux-venus partageassent avec eux le butin, et ils commencèrent à se jeter dans les boutiques. Les bour-

geois d'Anvers, cependant, s'étoient aguerris dans les dissensions civiles; depuis quelque temps ils observoient le duc avec défiance, et ils accoururent et se présentèrent en armes avec une promptitude que le duc n'auroit pas attendue d'eux. Ils commencèrent par tendre de toutes parts les chaînes qui fermoient les rues, puis ils parurent aux fenêtres et sur les toits des maisons qui dominoient les Français. Le prince d'Orange les dirigeoit; il avoit eu soin de sauver de la fureur populaire les huguenots qui n'avoient point eu de part à la trahison, et entre autres Rosny. Fervaques, qui s'étoit chargé de l'exécution de la surprise, étoit dans la ville, cependant, à la tête de dix-sept compagnies de pied, de six cents lanciers, et de quatre escadrons de cavalerie, en comptant la garde du duc, jointe à ceux qui venoient d'entrer. Mais de toutes parts ils étoient exposés à un feu qu'ils ne pouvoient point rendre; ils tomboient les uns sur les autres, sans avoir de chances d'atteindre leurs ennemis. Déjà plusieurs regagnoient les murs, et, pour échapper à la poursuite, ils s'élançoient dans le fossé. Le duc d'Anjou, qui les voyoit tomber les uns sur les autres, et périr sur le coup ou se relever estropiés, disoit en riant à M. de Laval : « Voyez comme ces « pauvres bourgeois se jettent », et déjà on lui faisoit compliment sur ce qu'il étoit maître d'Anvers. Mais Laval reconnut que c'étoient des Français qui se précipitoient ainsi; bientôt le canon de la ville

1583. dirigé sur eux leur fit comprendre mieux encore que leur entreprise étoit manquée, et les força de se retirer au camp. Fervaques venoit d'être renversé par le prince d'Orange et chargé de fers ; quinze cents Français avoient été tués dans la ville, et parmi eux plus de trois cents personnages de distinction ; deux mille prisonniers demeurèrent aux mains du prince d'Orange, et furent sauvés avec peine par son humanité de la rage de ceux qu'ils avoient trahis. (1)

Les troupes de Monsieur, dans tous les cantonnemens qu'elles avoient en Flandre, devoient le même jour exécuter une trahison semblable ; celles en effet qui étoient à Dunkerque surprirent la ville et tuèrent plusieurs de ses habitans. A Dixmude, la garnison mit le feu aux maisons, et tandis que les bourgeois travailloient à l'éteindre, elle s'empara des portes. Les Français prirent encore Dendermonde, Vilvorde, Berg, Saint-Vinox, tandis qu'ils échouèrent dans leurs attaques sur Alost, Nieuport, Ostende et Bruges (2). Mais le duc d'Anjou n'étoit plus en condition de tirer parti des avantages qu'a-

(1) De Thou. L. LXXVII, p. 272. — *Bentivoglio*. P. II, L. II, p. 49. — Sully, *Économ. royales*, c. 17, p. 327. — Cheverny. T. IV, p. 135 et 300. — *L'Étoile*, Journal, p. 249. — Duplessis Mornay, *Mémoires*. T. II, p. 225. — Watson. L. XVIII, p. 256. — D'Aubigné. L. V, c. 20, p. 475. — Busbec. Lett. 14, p. 145.

(2) De Thou. L. LXXVII, p. 269. — *Bentivoglio*. P. II, L. II, p. 52.

voient remportés pour lui ses lieutenans. Il avoit trouvé les passages de l'Escaut occupés par les troupes des États; la gelée sur laquelle il avoit compté pour traverser les rivières avoit fait place à la pluie; bientôt les écluses du pays de Waes avoient été ouvertes, toute la plaine étoit sous les eaux : les vivres lui manquoient complètement; beaucoup de ses soldats furent noyés, beaucoup d'autres périrent de faim. Enfin, par l'entremise d'ambassadeurs de Henri III, qui agit avec quelque activité pour tirer son frère d'embarras, et par la modération du prince d'Orange, qui avoit à cœur de calmer l'irritation de ses compatriotes, un traité fut signé à Dendermonde, le 18 mars, par lequel le duc d'Anjou rendoit aux États les places dont il s'étoit emparé; il faisoit passer à leur service deux mille cinq cents Suisses et trois mille Français, auxquels les États promettoient de payer leurs soldes arriérées. Ceux-ci, en retour, lui renvoïoient tous ses prisonniers, et promettoient d'ensevelir dans l'oubli les offenses mutuelles. Après la signature de ce traité, le duc d'Anjou rentra en France; mais il ne renonça point à de nouvelles négociations pour recouvrer la souveraineté du duché de Brabant, dont il continuoit à porter le titre. (1)

Avant que le duc d'Anjou eût dévoilé ses des-

(1) De Thou. L. LXXVII, p. 283. — *Bentivoglio*. P. II, L. II, p. 55. — *Gregorio Leti, Vita di Filippo II*. L. VIII, p. 215.

1582.

seins perfides, lorsqu'au milieu de l'été de 1582 il étoit encore à Anvers auprès du prince d'Orange, qui se rétablissoit lentement de ses blessures, un intrigant, nommé Nicolas de Salcède, arriva auprès de lui, annonçant qu'il avoit levé un régiment qu'il comptoit tenir pendant plusieurs mois à son service, sans lui demander d'argent. En effet, on vit bientôt arriver à la file les hommes de ce régiment, après avoir traversé, on ne savoit comment, l'armée du prince de Parme. Le duc d'Anjou reçut fort bien Salcède, et parut disposé à lui accorder la plus grande confiance ; il le savoit fils de ce Pierre de Salcède, qui, dix-sept ans auparavant, avoit allumé dans le pays Messin ce qu'on nomma la guerre cardinale, et qui, en conséquence, avoit été assassiné à la Saint-Barthélemy ; il savoit, de plus, que Salcède avoit été condamné par contumace, au parlement de Rouen, pour avoir fait de la fausse monnoie ; mais ce n'étoit pas alors une action qui déshonorât un gentilhomme. En effet, Henri III lui avoit accordé sa grâce, et le duc d'Anjou ne l'en regarda pas de plus mauvais œil. Le prince d'Orange, moins confiant et moins indulgent pour le crime, découvrit successivement que Salcède avoit une parenté éloignée avec les Guises ; qu'encore qu'il pût leur attribuer la mort de son père, il s'étoit réconcilié avec eux ; que c'étoit le duc de Lorraine qui lui avoit fait obtenir sa grâce ; que les princes lorrains lui avoient avancé l'argent avec lequel Salcède

avoit levé son régiment ; qu'ils l'avoient recommandé au prince de Parme ; que cet intrigant l'avoit vu à son passage, et que c'étoit par la connivence du prince que les hommes du régiment de Salcède arrivoient sans difficulté, après avoir traversé le pays ennemi. (1)

Le prince d'Orange, après avoir rassemblé tous ces indices, représenta au duc d'Anjou que, selon toute apparence, les Guises, qu'il détestoit, et qui voyoient en lui un obstacle à leurs projets ambitieux, avoient chargé Salcède, ou de l'assassiner, ou de l'enlever, et de le livrer aux Espagnols, à l'aide de ce régiment qu'il avoit à lui ; ou, s'il ne pouvoit y réussir, de s'emparer de quelque une des places fortes des Pays-Bas, pour la remettre au prince de Parme. Le 14 juillet, le duc d'Anjou entra en Flandre pour commencer sa campagne, et huit jours après, le 21 juillet, Salcède fut arrêté à Bruges. L'assassinat du prince d'Orange, avoué par l'Espagne, et célébré par l'Église comme une action héroïque, avoit rendu les deux princes plus défiants. Le même jour, le duc d'Anjou interrogea Salcède, qui se troubla, et ne nia point qu'il ne fût entré dans un complot ; le lendemain, le duc l'interrogea de nouveau. Il semble que jusqu'alors on ne lui avoit point donné la torture, mais on la lui montrait en perspective, et la terreur de ces tour-

(1) De Thou. L. LXXV, p. 188.

1582. mens engagea Salcède à écrire de sa propre main une ample confession, que peut-être aussi il croyoit propre à le sauver, en enveloppant dans sa cause un plus grand nombre de coupables. (1)

En effet, la révélation de Salcède n'étoit autre chose que celle du complot toujours persistant de la Ligue, telle qu'elle existoit tout au moins depuis l'association de Péronne, et qu'elle se maintenoit en secret par tout le royaume, sous la direction des Guises et de la maison de Lorraine. Tous ceux qui étoient attachés de cœur à la religion catholique voyoient avec alarme l'indolence et les vices du roi, l'extinction prochaine de la maison de Valois, le droit de succession dévolu à un hérétique, et les révolutions inévitables qui menaçoient la France dans un prochain avenir. Le droit de succession que prétendoient les Bourbons n'auroit point été reconnu par les lois civiles pour l'héritage d'un particulier, parce qu'il falloit remonter jusqu'au-delà du septième degré. La loi qu'on nommoit salique, depuis les guerres de succession avec les Anglais, ne trouvoit point, comme toute loi de succession au trône, de contradicteur en temps ordinaires, lorsque, selon la loi civile, il n'y auroit point eu matière à procès ; mais dès qu'il s'élevoit quelque doute, quelque contestation, on s'apercevoit combien peu elle faisoit dogme dans l'esprit

(1) De Thou. L. LXXV, p. 192.

des Français, et combien chacun étoit disposé à l'interpréter selon son intérêt, sans se soucier de son esprit. Lors de la succession de Philippe de Valois, la France avoit versé des torrens de sang pour repousser la succession d'une femme, par haine pour un prétendant anglais : à présent elle paroissoit disposée à prodiguer également son sang pour faire monter sur le trône un fils d'une sœur de Valois, de Claude de Lorraine, plutôt que de remonter à trois cent cinquante ans en arrière, afin de retrouver un agnat de la race royale, dès que cet agnat, plus odieux encore pour elle qu'un Anglais, étoit huguenot. Ceux au contraire qui portoient jusqu'à la superstition le culte de l'antiquité, préféroient encore aux Bourbons cette même maison de Lorraine qui se prétendoit issue de Charlemagne. Cette opinion gaignoit même tant de faveur, que Duplessis Mornay fut engagé à écrire un mémoire pour la réfuter, et pour établir que la maison de Lorraine ne tenoit que par des femmes à la race des Carlovingiens (1). Les partisans des Guises n'oublioient point de faire valoir l'avantage que recueilleroit la France si elle appelloit leur maison à la couronne, puisqu'elle y gagneroit la Lorraine.

Ces spéculations, sur un avenir qu'on pouvoit croire encore éloigné, méritoient à peine le nom

(1) Mémoire de Duplessis Mornay, envoyé au roi en 1583. T. II, p. 403. — Mémoires de la Ligue. T. I, p. 7.

1582. de complot; mais il n'en étoit pas moins vrai que l'union d'intérêts entre les catholiques, le danger de leur religion, et plus encore la haine de l'hérésie, passion frénétique qui demandoit du sang et des supplices, réunissoient sous la direction commune du duc de Guise tous les seigneurs qui avoient pris une part active à la guerre contre les huguenots, plusieurs des conseillers plus intimes du roi, tous les corps de bourgeoisie qui s'étoient signalés par leur fanatisme, et surtout celui de Paris. Le duc de Guise, qui étoit au moins aussi ambitieux que fanatique, se faisoit une idée plus précise du but de ses efforts. Il cherchoit hors du royaume des appuis pour un temps qu'il croyoit prochain et qu'il pouvoit avancer. Il songeoit à se défaire du duc d'Alençon, à faire enfermer Henri III dans un couvent comme indigne du trône. Il étendoit déjà la main vers la couronne, et il entroit en correspondance avec le pape et le roi Philippe, pour s'assurer de leur appui, lorsque le moment seroit venu. Nicolas de Salcède paroît, d'après sa confession, avoir été l'un des agens les plus actifs du duc de Guise; c'étoit lui, avouoit-il, qui avoit donné au roi d'Espagne des renseignemens sur la force des flottes que Catherine avoit fait armer à Bordeaux et à Dieppe, et sur leur destination pour les Açores : de même, il reconnoissoit avoir donné au prince de Parme des renseignemens sur les troupes que le duc d'Anjou conduisoit contre lui.

Mais quoiqu'il eût, dans l'une et l'autre occasion, travaillé autant qu'il dépendoit de lui à la destruction des troupes françaises, comme ces troupes agissoient contre les lois du royaume et contre des traités publiquement reconnus, Salcède ne pouvoit, pour de tels actes, être accusé de trahison. Bien plus, il prétendoit que le garde-des-sceaux Cheverny, que le secrétaire d'État Villeroy, que les maréchaux d'Aumont et de Matignon, que le favori du roi, Joyeuse, qu'un grand nombre de gouverneurs de provinces qu'il nommoit, et presque tous les seigneurs catholiques, faisoient partie de l'association dont il étoit l'agent, et avoient donné leur assentiment aux actions qu'il confessoit. (1)

Le duc d'Anjou envoya aussitôt copie de la confession de Salcède à son frère Henri III, qui en parut fort troublé, et qui fit partir Bellièvre, surintendant des finances, et Brûlart, secrétaire d'État, pour Bruges, afin d'interroger le prévenu, et de le ramener à Paris. Un des associés de celui-ci, François Baza, se tua le 30 juillet à Bruges, pour se dérober à la torture et aux supplices horribles dont il se voyoit menacé. Son corps dépecé fut attaché aux diverses portes de la ville, avec une inscription qui l'accusoit d'avoir entrepris de faire périr par le fer ou le poison le duc d'Anjou et le

(1) De Thou. L. LXXV, p. 192-195.

1593. prince d'Orange. Salcède, ramené à Paris, fut interrogé en présence du roi et de la reine-mère, et il rétracta ses confessions. Il fut mis alors à la torture, et le roi, caché derrière un rideau, assista à ce second et horrible interrogatoire. L'alarme de Henri III s'étoit calmée ; il aimoit mieux retomber dans son indolence, et ne pas creuser jusqu'au fond de ce complot, qui pouvoit bouleverser son royaume. La délibération du conseil sur la manière dont on traiteroit le prévenu fait sentir à la fois la férocité des juges et l'incertitude de leurs jugemens. Le président de Thou, à ce que rapporte son fils, parla le premier, et il dit « que la « vie d'un tel scélérat n'étoit pas assez de consé-
« quence pour qu'on pût regarder son supplice
« comme une vengeance proportionnée à ses cri-
« mes : il étoit donc d'avis de le laisser en vie pour
« intimider ses complices, et pouvoir les convain-
« cre au besoin. » Les autres disoient : « Que si
« la conjuration étoit vraie, le supplice de Salcède
« épouvanteroit ses complices ; que si elle étoit
« fausse, il falloit ; par la mort du calomniateur,
« donner à l'innocence accusée la satisfaction qui
« lui étoit due. » Le roi se rangea à cet avis, et Salcède fut condamné, le 25 octobre, comme criminel de lèse-majesté, et comme ayant calomnieusement accusé beaucoup de princes et de seigneurs, à être tiré vivant à quatre chevaux, et écartelé. Pour ajouter à l'horreur de toute cette

transaction, le roi voulut voir la dernière agonie de cet homme, qu'il connoissoit bien, et qu'il venoit si récemment d'interroger. Il se rendit lui-même aux fenêtres de l'Hôtel-de-Ville, pour le voir déchirer en morceaux. (1) 1582.

Le premier président de Thou fut cependant empêché, par la maladie, d'assister à l'interrogatoire et à la torture de Salcède, ou de signer son arrêt. Il mourut sept jours seulement après ce malheureux, le 1^{er} novembre 1582, à l'âge de soixante-quatorze ans. Achille de Harlay, qui avoit épousé sa fille, fut nommé par le roi premier président du parlement à sa place. L'historien de Thou son fils, en le présentant en toute occasion à l'admiration de la postérité, lui a peut-être fait une réputation de vertu supérieure à son mérite. Nous avons eu plus d'une occasion de remarquer que, dans l'exercice même de ses fonctions, il avoit oublié l'indépendance d'un magistrat, pour siéger dans des commissions-judiciaires, et pour condamner ceux dont le roi demandoit la tête. Si, en effet, de Thou étoit le plus vertueux et le plus indépendant des magistrats de son temps, on ne mesure pas sans effroi quelle garantie restoit aux prévenus devant un tel ordre judiciaire. L'Étoile prétend que de Thou étoit « serviteur de la maison de Guise, leur obligé, et fait de leur main »,

(1) De Thou. L. LXXV, p. 197. — Cheverny. T. L, p. 132, et notes, p. 289. — Villeroy. T. LXI, p. 183.

1582. ce dont on ne voit aucune trace dans le récit de son fils. Pasquier rendant, à cette époque, compte de sa mort à un ami, dit que « sa vie et sa fin ont « été belles, heùreuses et honorables, tant en particulier que public, depuis le berceau jusqu'au « tombeau. » Il le loue d'avoir rédigé les coutumes de France, d'avoir apporté un si grand zèle au jugement des procès criminels, que de son temps, pour la première fois, les prisons de la Conciergerie se trouvèrent vides; d'avoir soumis à une plus exacte discipline les avocats, en leur interdisant la réplique et la duplique; mais il le blâme, d'autre part, d'avoir augmenté le crédit des procureurs, et d'avoir trop souvent voulu violenter sa compagnie pour accomplir les promesses qu'il faisoit un peu légèrement au roi, dont il fut toujours très bien vu, ainsi que de la reine-mère et des princes. (1)

De son vivant, le président de Thou avoit fait ce qu'il avoit pu pour empêcher l'adoption par la France de la réforme du calendrier publié par Grégoire XIII : au lieu de la considérer sous son point de vue scientifique, il ne voulut y voir qu'une usurpation d'autorité par l'Église, sur une matière qu'il regardoit comme séculière. Un préjugé semblable influa long-temps sur les résolutions des

(1) De Thou. L. LXXV, p. 199. — L'Étoile, Journal de Henri III, p. 242. — Pasquier; Lett. à M. de La Bitte. L. VII, lettre 10, p. 183-190.

États protestans. L'édit du roi qui ordonnoit en France de se conformer désormais au calendrier Grégorien, de compter le 5 octobre pour le 15 octobre, et de retrancher, en conséquence, dix jours de l'année, fut publié le 3 novembre 1582, surlendemain de la mort du président de Thou, et enregistré au parlement sans opposition. (1)

Aucune autre affaire importante ne sembloit alors occuper Henri III ; il sommeilloit tandis que la guerre grondoit de toutes parts autour de lui. La France pouvoit en effet, alors, se dispenser de prendre intérêt ou à la guerre acharnée que se faisoient toujours les Russes et les Polonais, ou à l'invasion des Turcs en Hongrie ; mais une guerre sur le Rhin auroit dû exciter plus vivement son attention : elle étoit excitée par le changement de religion de Gebhard Truchsess de Walburg, archevêque de Cologne, qui se déclara protestant, se maria, et résista assez long-temps aux efforts des catholiques pour le déposséder (2). Toutefois Henri ne crut point que de tels intérêts fussent dignes de le distraire ou de ses processions de flagellans, quoiqu'elles fussent devenues l'objet des dédains du peuple et des moqueries de tous les prédicateurs, ou de l'attention sérieuse qu'il donnoit à la toilette de ses mignons, des serviteurs de sa cour et des moines d'ordres divers, dont il aimoit voir

(1) De Thou. L. LXXVI, p. 218.

(2) *Ibid.*, p. 224.

1582. les habits antiques contraster avec la pompe brillante de ses favoris.

Un seul plaisir parut avoir assez d'attrait pour le distraire, et de ses dévotions, et de ses débauches : ce fut celui de faire de petites noirceurs à sa sœur Marguerite, reine de Navarre. Celle-ci avoit quitté son mari dans les premiers mois de l'année 1582, et étoit revenue à Paris. Elle dit elle-même que ce fut pour ne pas se trouver présente à Nérac pendant les couches de M^{lle} de Fosseuse, maîtresse du roi de Navarre (1). La cour de celui-ci avoit d'ailleurs perdu presque tout son éclat, par le départ de ce grand nombre de gentilshommes huguenots qui s'étoient engagés à suivre Monsieur en Flandre. Marguerite n'étoit nullement jalouse de son mari, qui étoit alors, dit Sully, au plus chaud de ses passions avec la comtesse de Guiche, Corisandre d'Andouins (2) ; mais avec son avidité pour les aventures, pour les intrigues d'amour et de politique, le séjour d'une petite ville de Gascogne lui étoit devenu insupportable, depuis le départ des cavaliers qui l'avoient animée. Son retour à Paris, où elle fut bientôt entourée de courtisans, et où sa beauté et son amabilité excitoient des sentimens que Brantôme exprime avec tant de chaleur, fut d'abord pour elle un temps de vives jouissances ; mais bientôt il advint, dit d'Aubigné,

(1) Mém. de Marguerite. T. LII, p. 370.

(2) Économ. royales. T. I, c. 18, p. 332.

« que cet esprit impatient ne demeura guère sans
 « offenser le roi son frère et ses mignons, et faire 1582.
 « parti dans la cour avec ceux qui diffamoient ce
 « prince (1)..... Là-dessus cette princesse reçut
 « quelques affronts, desquels le dernier fut que
 « Saliers, capitaine des gardes, la fit démasquer à
 « la porte de Saint-Jacques, comme elle partoit de
 « Paris pour s'en retourner en Gascogne trouver le
 « roi son mari, avec lequel pourtant elle étoit en
 « très mauvais ménage. Le roi de Navarre, prenant 1583.
 « avis de son conseil en cette affaire, trouva, par
 « consentement de tous, qu'il devoit s'en ressentir,
 « et, pour cet effet, envoyer sommer le roi de lui
 « faire une justice notable. » (2)

Pierre de l'Étoile, qui étoit alors à Paris, donne de plus grands détails sur les affronts faits à Marguerite, et fait mieux comprendre à quel point ils offensoient son mari. « Le lundi huitième jour

(1) D'après Busbec, elle fit arrêter un courrier du roi pour lire les lettres qu'il adressoit au duc de Joyeuse. Lettre 28, p. 230. Voyez aussi p. 205.

(2) D'Aubigné. L. V, c. 3, p. 414.

Le baron de Busbec, ambassadeur de Rodolphe II à Paris, raconte à son souverain une circonstance plus outrageante encore. « Le roi a dit, en présence de toute la cour, mille injures à sa sœur, la reine de Navarre. Il paroît qu'il est assez bien informé des intrigues amoureuses de cette princesse, car il lui a nommé tous les galans qu'elle avoit eus depuis qu'elle est mariée, et ceux qui étoient actuellement en faveur. Le roi a fini sa querelle par lui ordonner de sortir de Paris. » Lettre 23, du 27 août 1583. Lettr. de Busbec. T. III, p. 211. Paris, 1748, in-12.

est. « d'août 1583, dit-il, la reine de Navarre, après
 « avoir demeuré en la cour l'espace de dix-huit
 « mois, partit de Paris pour retrouver en Gascogne
 « le roi de Navarre, son mari, par commandement
 « du roi réitéré par plusieurs fois, lui disant que
 « mieux et plus honnêtement elle seroit près de
 « son mari qu'en la cour de France, où elle ne
 « servoit de rien. De fait, partant ledit jour, elle
 « s'en alla coucher à Palaiseau, où le roi la fit sui-
 « vre par soixante archers de sa garde, sous la
 « conduite de Larchant, qui la vint chercher jus-
 « que dans son lit, et prendre prisonnières la dame
 « de Duras et la demoiselle de Béthune, qu'on ac-
 « cusoit d'incontinence et d'avortemens procu-
 « rés (1). Furent aussi arrêtés Ledon, gentil-
 « homme de sa maison, son écuyer, son secrétaire,
 « son médecin et autres, jusqu'au nombre de dix,
 « et tous menés à Montargis, où le roi les inter-
 « rogea lui-même sur les déportemens de sa sœur,
 « même sur l'enfant qu'il étoit bruit qu'elle avoit
 « eu depuis sa venue en cour, de la façon duquel
 « étoit soupçonné le jeune Chanvallon, qui, de
 « fait, à cette occasion, s'étoit absenté de la cour.
 « Mais Sa Majesté, n'ayant rien pu découvrir, les
 « remit tous en liberté, et licencia sa sœur pour

(1) Rosny parle de cette demoiselle de Béthune, sa cousine, qui gouvernoit Marguerite; elle conta à Rosny les reproches mutuels qu'elle et le roi s'étoient faits depuis deux mois. Économ. royales. T. I, p. 333.

« continuer son voyage, et ne laissa pas d'écrire
 « au roi de Navarre comme toutes choses s'étoient
 « passées. Du depuis, le roi, ayant songé à la con-
 « séquence d'une telle affaire, écrivit de nouvelles
 « lettres au roi de Navarre, par lesquelles il le
 « prioit de ne laisser, pour ce qu'il lui avoit
 « mandé, de reprendre sa sœur; car il avoit ap-
 « pris que tout ce qu'il lui avoit écrit étoit faux;
 « à quoi le roi de Navarre ne fit autrement ré-
 « ponse; mais, s'arrêtant aux premiers avis que
 « le roi lui avoit donnés, qu'il savoit certainement
 « contenir vérité, s'excusa fort honnêtement à Sa
 « Majesté, et cependant résolut de ne pas repres-
 « dre sa femme. » (1)

Henri de Navarre se soucioit assez peu de sa femme, et supportoit avec une singulière patience sa mauvaise conduite (2). Comme il lui convenoit alors d'être beau-frère du roi de France, il croyoit plus prudent de fermer les yeux; mais il ne vouloit pas que le public fût averti de ce qu'il désiroit lui-même ne pas voir. Il ne vouloit ni se brouiller avec le roi pour elle, ni pourtant supporter à son occasion des affronts qui lui feroient perdre son crédit dans son parti, et l'incartade de Henri III contre sa sœur donna lieu à des négociations délicates et prolongées entre les deux rois. Le 3 août, Henri III

(1) L'Étoile, Journal de Henri III, p. 262-268.

(2) Divorce satirique, p. 196, Édit. de Cologne, in-12, 1698.

1583.

lui avoit écrit pour lui dénoncer mesdames de Duras et Béthune. Par une première lettre, du 12 août 1583, Henri de Navarre remercia très humblement son beau-frère du souci qu'il prenoit de sa réputation, se remit à lui du soin d'éloigner ces deux dames, dont il avoit appris la mauvaise et scandaleuse vie, et déclara son désir extrême de revoir sa femme, qui ne seroit jamais assez tôt venue auprès de lui (1). Mais quand, peu de jours après, Henri de Navarre apprit l'affront qui avoit été fait à sa femme elle-même, il envoya Duplessis Mornay auprès de Henri III, qui étoit alors à Lyon, avec une commission que celui-ci, après de longs propos, résuma enfin en ces termes : « Si la reine vo-
« tre sœur, sa femme, a mérité cet affront, le roi de
« Navarre vous en demande justice tout entière;
« sinon, sire, il s'assure, pour l'intérêt même de
« votre maison, que vous lui ferez raison des au-
« teurs d'une telle injure. » Henri III ne voulut jamais donner une réponse catégorique ; il déclara vouloir consulter auparavant sa mère et son frère, qu'il ne reverroit qu'à son retour de Bourbon, où il alloit prendre les bains. (2)

Pendant que cette affaire étoit en suspens, le roi de Navarre ne voulut point recevoir à sa cour Marguerite ; le duc d'Anjou, toujours partial pour

(1) Sa lettre dans Duplessis Mornay. T. I, p. 313.

(2) Négociation de M. Duplessis vers le roi Henri III. T. II, n° 67, p. 364-376.

sa sœur, chargea Laverdin de les remettre bien ensemble; mais Henri de Navarre persista à attendre une réponse catégorique du roi, son beau-frère, avant de recevoir dans ses bras une femme que Henri III, comme il disoit, avoit toute barbouillée de boue (1). Cette réponse, qui étoit promise pour le mois d'octobre, n'étoit point arrivée dans le mois suivant, et cependant des sujets de brouillerie publique s'étoient joints à cette querelle de famille, moins par la volonté de Henri III que par l'insolence des gouverneurs de province, et par la haine acharnée des partis. Dès la fin de juin 1581, la ville de Périgueux, place de sûreté cédée aux protestans, et occupée par une de leurs garnisons, avoit été surprise par les gentilshommes catholiques du Périgord et traitée avec la plus excessive barbarie (2). En Languedoc, la ville de Foix avoit été surprise, et le temple protestant brûlé par les catholiques; un grand nombre de places avoient été prises et reprises, et toujours pillées par des capitaines de brigands, qui prétendoient combattre pour l'une ou pour l'autre religion (3). L'année d'après, Alais avoit été surpris par le duc de Joyeuse, avec grand carnage de ceux de la religion (4). Les bourgeois de Mont-de-Marsan,

(1) Réponse à Laverdin. *Ib.*, n° 74, p. 390.

(2) De Thou. L. LXXIV, p. 138.

(3) Hist. de Languedoc. L. XL, p. 388.

(4) Duplessis. T. II, p. 373.

1583. vassaux du roi de Navarre, lui refusoient toute obéissance, lui défendoient l'entrée de leur ville, et le provoquoient avec insolence. Ce fut sur ces entrefaites que M. de Bellièvre arriva à la cour de Nérae, avec la réponse de Henri III; mais loin de satisfaire son beau-frère, il sembloit vouloir le provoquer davantage; il n'alléguoit, pour justifier l'affront fait à la reine de Navarre, que la volonté du roi et sa toute-puissance. Il demandoit à son mari de la recevoir de bonne grâce : « Les rois, « disoient-ils, sont sujets à être trompés, et les « princesses les plus vertueuses ne sont pas souvent « exemptes de la calomnie. Vous savez ce qu'on a « dit de la feuë reine votre mère, et combien on « en a mal parlé. — Sur quoi, le roi de Navarre « se prit à rire, et en présence de toute la noblesse « qui étoit là, dit à Bellièvre : Le roi, par toutes « ses lettres, me fait beaucoup d'honneur; par les « premières il m'appelle cocu, et par les dernières « fils de p.... Je l'en remercie. » (1)

Mais cette saillie fut bientôt suivie d'une réponse plus digne. Henri de Navarre, qui ne pouvoit obtenir justice ni de Bellièvre ni du maréchal de Matignon, sur la possession de Mont-de-Marsan, y fit entrer ses gardes le 21 novembre, et s'empara de la ville sans excès, pillage ni sang répandu. Il savoit que le maréchal de Matignon faisoit de toutes

(1) L'Étoile, Journal de Henri III, p. 263.

parts avancer des troupes contre lui, et mettoit des garnisons catholiques à Saint-Sever, Dax, Marmande et Condom. Il comprenoit que le roi vouloit l'intimider pour le contraindre à reprendre sa femme (1), et il ne refusa point d'unir ensemble les deux négociations. Au mois de janvier 1584, il envoya M. de Clervant à Henri III, pour lui représenter qu'il voyoit M. de Bellièvre et le maréchal de Maignon agir de concert pour lui faire reprendre sa femme, l'un par paroles, l'autre par force. « Qu'il ne vouloit faire ce tort ni à la reine « sa femme d'avoir été reprise par telle voie qui « ne lui pouvoit être honorable, ni à soi-même « d'avoir fait par crainte ce qu'il devoit faire par « amitié et par raison. » Il ajoutoit : « Que dans « les propos de M. de Bellièvre il n'avoit rien « trouvé de la satisfaction qui lui avoit été promise ; « qu'il s'étoit presque borné à dire que Sa Majesté « étoit son roi, et que son plaisir avoit été tel ; « qu'il le prioit en somme de la recevoir et de se « contenter de croire qu'il ne s'étoit rien passé qui « le dût offenser ; ajoutant des mots sur toutes ces « interprétations qu'il lui a plu alléguer, si durs, « si cruds, si rigoureux, qu'il sembloit n'être pas « venu pour lui apporter un contentement tel « qu'il avoit plu à Sa Majesté lui promettre par « tant de lettres, mais un nouveau mécontentement

(1) Lettres de Duplessis à Michel de Montaigne. N^{os} 70, 71, 72, p. 482.

1584. « et une menace..... Toutefois, combattu d'un
 « côté du respect qu'il devoit à son honneur propre,
 « et de l'autre de l'honneur qu'il a toujours porté
 « et désire porter aux commandemens de Sa Ma-
 « jesté, il s'est résolu de ployer même son honneur
 « sous le respect de ces commandemens, et a dé-
 « claré..... qu'il étoit prêt de se transporter en sa
 « maison de Nérac, et là voir et recevoir la reine
 « sa femme, avec tout l'honneur qui se pouvoit
 « désirer de lui..... Seulement que les garnisons
 « qu'on avoit fraîchement mises autour de sa ville
 « et maison de Nérac, de laquelle on connoît la
 « foiblesse, fussent levées, tant pour y séjourner
 « avec plus de liberté et sûreté, que pour ôter
 « occasion à ceux qui n'en avoient que trop, d'esti-
 « mer qu'il reprit la reine sa femme par une voie
 « moins convenable à l'amitié qui se doit voir
 « entre eux, et à l'honneur commun de l'un et de
 « l'autre. » (1)

La complication toujours croissante des intérêts politiques empêcha cette négociation d'arriver pour lors à aucun terme. Henri de Navarre se maintenoit alors assez pauvrement sur les confins de la Guienne, dont la plus grande partie lui refusoit l'obéissance qu'elle lui devoit comme gouverneur de la province. Son revenu lui suffisoit à peine pour entretenir les soldats et les aventuriers qui s'étoient

(1) Instruction à M. de Clervant du 18 janvier 1584. Mémoires de Duplessis Mornay. T. II, § 86, p. 475.

attachés à ses drapeaux, après avoir dissipé leur fortune dans les guerres civiles : en même temps il ne savoit point aussi renoncer à des plaisirs dispendieux, et réserver toutes ses ressources pour son parti. Heureusement les hommes austères, qu'un profond sentiment religieux faisoit renoncer à toutes les chances de faveur et d'avancement à la cour, pour s'attacher à lui, conservoient sur lui du crédit, même au milieu de ses dissipations. Entre eux, Duplessis Mornay étoit le plus vertueux et le plus sage. Nous avons encore les avis qu'il donnoit au roi de Navarre sur sa façon de vivre (1), et le réglemeut du conseil que ce roi arrêta en conséquence le 1^{er} janvier 1584. Henri de Navarre, au milieu de circonstances difficiles, et malgré de fréquens égaremens, prouvoit à ses partisans qu'ils avoient trouvé en lui un homme adroit, souple, habile, joignant à la bravoure qui anime les soldats la prudence et les ménagemens qui concilient les partis.

Le roi de Navarre étoit en paix avec les catholiques de France, mais il voyoit fort bien que leur ressentiment ne s'éteignoit pas, et qu'il seroit appelé bientôt par eux à de nouveaux combats. Il étoit en même temps ennemi déclaré de Philippe II, et deux fois, depuis la fin de la guerre des amoureux, il faillit être assassiné par ses émissaires. L'un de

(1) OEuvres de Duplessis. T. II, § 34, p. 189; et § 82, p. 466.

1584. ceux qui lui dressèrent des embûches fut Gavaret, gentilhomme de Bordeaux, élevé dans la religion réformée, mais qui s'étoit secrètement converti, et qui avoit annoncé ne vouloir rentrer publiquement dans l'église romaine qu'après avoir donné une telle preuve de son zèle qu'on ne pût plus douter de lui. Un cheval de grand prix lui avoit été envoyé pour accomplir l'aventure dans laquelle il s'engageoit. Sachant que le roi de Navarre se rendoit à Gontaut avec trois écuyers seulement, il vint à sa rencontre. Mais Henri, qui le soupçonnoit, en le voyant approcher, se prit à louer l'allure de son cheval, et lui fit demander de le lui laisser essayer. Gavaret n'osa point refuser cette courtoisie, et dès que le prince fut en selle, il déchargea les pistolets qu'il trouva à l'arçon, puis rendit le cheval, en avertissant Gavaret de ne pas s'approcher de nouveau de lui. Le Gascon humilié voulut cependant offrir aux catholiques la preuve qu'il leur avoit promise de la sincérité de sa conversion. Il invita dans un château dont il venoit d'hériter un vieillard, son tuteur, qui l'avoit élevé, un jeune homme, son ami le plus intime, et le plus agréable chanteur de la province, enfin, dix autres des plus notables personnages de Bordeaux, tous de la religion réformée. Au dessert, seize meurtriers se précipitèrent dans la salle, et tuèrent sous ses yeux ou lui amenèrent pour qu'il les tuât lui-même le vieillard qui lui avoit servi de père, et tous ses convives,

à la réserve du chanteur. « Je veux t'entendre
« chanter encore, dit-il à celui-ci, mais choisis ton
« air le plus triste. » Le jeune homme fut long-temps
à se remettre de son trouble, et ne pouvoit re-
trouver sa voix; persuadé cependant que sa vie dé-
pendoit du plaisir qu'il donneroit à son hôte, il
chanta de la manière la plus touchante. Quand il
se tut, « C'est le moment, dit Gavaret, de finir
« cette tragédie »; et il frappa son ami de deux coups
de poignard, l'un à la gorge, l'autre au cœur;
après quoi il fit jeter tous les corps dans le fossé
du château dont il venoit de prendre possession.
En même temps il se déclara catholique, jurant
qu'il n'y auroit jamais personne qui pût douter
qu'il y avoit haine à mort entre lui et les hugue-
nots. (1)

L'autre assassin étoit un capitaine Louro, Es-
pagnol de Fontarabie, qui vint à Nérac, et demanda
une conférence au roi de Navarre. Il prétendoit
vouloir, contre bonne récompense, le mettre en
possession de cette forteresse, ce qu'il disoit ne
pouvoir faire qu'en y faisant périr son frère et tous
ses compagnons d'armes. L'atrocité du projet qu'il
détailloit, la figure féroce et la taille gigantesque
de Louro, inspirèrent tant de défiance aux amis
du roi de Navarre, qu'ils ne le laissèrent jamais ap-
procher assez pour qu'il pût jouer des mains. Pen-

(1) D'Aubigné. L. V, c. 4, p. 417 et 418.

1584. dant ce temps ils reçurent des informations plus positives sur ses projets ; alors Louro fut arrêté, mis à la torture, et ensuite exécuté secrètement à Castel-Jaloux. (1)

Mais, sur ces entrefaites, le retour de Monsieur, de Flandre, et la remarque faite par chacun que sa santé étoit absolument détruite, et qu'il ne pouvoit pas vivre long-temps, relevèrent l'importance du roi de Navarre. Les guerres civiles elles-mêmes, et la continuelle discussion des droits des Bourbons, avoient accoutumé à regarder le Navarrois comme le premier successeur de la couronne après les Valois. Les catholiques voyoient avec indignation cette perspective si rapprochée ; ils sentoient la nécessité de renouveler et de resserrer entre eux le lien de la Ligue, et le duc de Guise travailla avec un redoublement d'activité à s'assurer l'appui de Philippe II. Ce n'est pas que celui-ci, dans l'inquiétude que lui donnoient les attaques du duc d'Anjou et de la reine-mère, n'eût lui-même offert son alliance au roi de Navarre. Il lui avoit envoyé D. Bernardin de Mendoza pour lui proposer d'attaquer de nouveau Henri III. Il lui promettoit 400,000 écus avant de prendre les armes, et une somme égale chaque année, tant que la guerre dureroit, sous la seule condition qu'il ne fit point la paix sans l'assentiment de Philippe. Mais le roi

(1) D'Aubigné. L. V, c. 4, p. 419.

de Navarre, au lieu d'entrer dans cette alliance dénaturalée, envoya Rosny à la cour, pour donner avis à Henri III et à sa mère des offres qui lui étoient faites. (1)

Celui des deux favoris du roi qui étoit le plus opposé aux Bourbons, et qui avoit embrassé les intérêts des Guises, Anne, duc de Joyeuse, n'étoit pas alors à Paris. Le roi lui avoit donné cette charge d'amiral de France, que Coligni avoit illustrée, et Joyeuse avoit voulu étaler ses nouvelles grandeurs dans sa province. Il avoit fait consécutivement deux voyages en Languedoc; il auroit voulu enlever le gouvernement de cette province au maréchal de Montmorency; mais celui-ci étoit bien décidé à ne pas s'en laisser dépouiller même par le roi, et il avoit renouvelé son alliance avec les protestans. Le vicomte de Joyeuse, père de l'amiral, qui avoit les plus grandes obligations à la maison de Montmorency, et qui jusqu'alors avoit gouverné le Languedoc, de concert avec le maréchal, se déclara dès lors ouvertement ennemi de celui-ci, et cette querelle de famille fut sur le point de précipiter l'explosion d'une guerre toujours près d'éclater entre les deux religions. L'amiral de Joyeuse se rendit pendant à Rome, pour engager le pape à seconder son ambition. Non seulement il lui re-

(1) Économ. royales. T. I, c. 18, p. 332. — D'Aubigné. L. V, c. 16, p. 457. — De Thou. L. LXXIX, p. 378. — Note de Duplessis. *Ib.*

1584. présenta le maréchal de Montmorency comme le plus dangereux des auteurs des huguenots, il voulut persuader Grégoire XIII de s'adresser au roi, pour qu'il éloignât du comtat d'Avignon un grand seigneur qui favorisoit l'hérésie jusqu'aux portes de cette cité de l'Église. Le pontife témoigna au duc de Joyeuse les plus grands égards, tant qu'il n'eut à considérer en lui que le jeune et beau favori d'un roi; mais il ne lui accorda point autant de crédit comme négociateur. Il étoit averti que Joyeuse avoit demandé à son maître de lui céder à lui-même le comtat d'Avignon en souveraineté, sous prétexte qu'il n'étoit point aliéné, mais seulement engagé à l'Église, sous charge de réméré. Le roi l'avoit promis, pour le cas où il pourroit aussi rentrer en possession du gouvernement de Languedoc. Grégoire XIII répondit vivement à Joyeuse qu'il étoit convaincu que Montmorency étoit un loyal serviteur de Dieu et de son roi : aussi n'oublieroit-il jamais les services que l'Église avoit reçus de lui. Bientôt Joyeuse, humilié, repartit pour la France; à son retour, il engagea le roi à le nommer gouverneur de Normandie, et à racheter pour lui les divers gouvernemens particuliers entre lesquels cette province étoit alors divisée. (1)

Dans les mois de novembre et de décembre 1583, le roi assembla à Saint-Germain les princes et les

(1) Hist. gén. de Languedoc. L. XL, p. 390 et suiv. — De Thou. L. LXXVIII, p. 299.

grands du royaume, les conseillers d'État et quelques députés choisis de la cour du parlement ; c'étoit une assemblée des notables, ou une image sans vie des États-généraux. Des commissaires, précédemment envoyés par le roi dans toutes les provinces, rendirent compte aux notables des abus qui les avoient frappés, des réformes dans la justice, l'administration et les finances qui leur paroissent convenables. Le roi de Navarre avoit été invité à se rendre à cette assemblée ; mais il n'avoit pas cru devoir se mettre entre les mains de ses ennemis. Il avoit seulement fait dresser un cahier d'instructions contenant toutes les plaintes des églises, toutes les violations aux derniers traités, tous les griefs dont le roi de Navarre demandoit le redressement avant de se rendre lui-même à la cour (1). Ce fut la seule opération de l'assemblée de Saint-Germain qui eut quelque résultat ; les négociations commencées à cette époque se prolongèrent pendant la moitié de l'année 1584. Quant aux notables, ils avoient le sentiment que le gouvernement qui les consultoit n'avoit plus ni volonté ni pensée dirigeante ; que s'il rendoit des ordonnances il n'auroit pas la vigueur de les faire exécuter : ils n'agirent donc qu'avec mollesse, et ils se séparèrent sans avoir laissé aucune trace de leur existence. (2)

(1) Mémoire et cahier général dans Duplessis Mornay. §§ 62 et 63, p. 317 et 320.

(2) De Thou. L. LXXVIII, p. 304.—Busbec. Lettres 26, p. 233.

1584.

Monsieur avoit débarqué à Calais, à son retour de Flandre, le 28 juin 1583; il s'étoit ensuite porté sur la frontière du Cambrésis, où il avoit cherché à rassembler de nouveau des troupes (1). Il avoit député de là aux États tenus à Middelburg, pour déclarer qu'il ne renonçoit point à son titre de duc de Brabant, et à ses droits, pour rappeler ses prétendus services, et en promettre de plus importans encore, assurant que son frère étoit sur le point de le nommer lieutenant-général du royaume, et de déclarer la guerre à l'Espagne, pourvu que les États ajoutassent à leur traité avec lui la stipulation qu'au cas où il viendroit à mourir sans enfans, la souveraineté des Pays-Bas seroit dévolue comme héritage à la couronne de France.

Le prince d'Orange, qui voyoit avec effroi sa patrie sans alliés, étoit disposé à entrer de nouveau en négociations avec lui. Mais l'indignation des Hollandais étoit trop grande, et les États aimèrent mieux s'adresser au prince Casimir, auquel ils offrirent des subsides considérables pour l'engager à leur amener une nouvelle armée allemande. (2)

La défiance des catholiques des Pays-Bas fit échouer aussi cette négociation. Les jalousies entre les deux religions, les intrigues de la noblesse wallonne, la turbulence de la bourgeoisie de Gand, augmentoient les dangers des provinces-unies; on

(1) De Thou. L. LXXVII, p. 286.

(2) De Thou. L. LXXVIII, p. 321.

vit leurs affaires déchoir rapidement au commencement de l'année 1584. Ypres, assiégée depuis le mois de septembre par le prince de Parme, fut obligée de capituler le 12 avril. Bruges et Le Franc furent livrés aux Espagnols le 25 mai, par suite des trahisons du prince de Chimai, gouverneur-général de Flandre. Gand étoit bloqué, et les États effrayés envoyèrent une nouvelle députation à Monsieur, qui depuis le commencement de l'hiver s'étoit retiré à château-Thierry, lui offrant de se soumettre à lui, à peu près aux conditions qu'il avoit récemment proposées. (1)

Au mois de février, Monsieur étoit venu passer dix jours à la cour; il y avoit été bien reçu par sa mère et par son frère. Jusqu'alors ce dernier avoit prétendu ne point lui pardonner ses entreprises sur les Pays-Bas; mais il sembloit enfin tenté par l'espérance de les réunir à sa couronne. Il voulut que la réception qu'il fit à Monsieur annonçât à tous leur pleine réconciliation, et il lui promit d'amples secours, si les propositions faites par lui l'année précédente aux États étoient acceptées (2). Mais on ne pouvoit attendre de ces deux princes rien de sérieux, rien de conséquent, ni dans leurs résolutions ni dans leur conduite. Monsieur étoit arrivé à Paris le 11 février; le 14, « jour de ca-

(1) De Thou. L. LXXIX, p. 374.

(2) *Ibid.*, p. 378.

1584. « rême-prenant, ils allèrent de compagnie, suivis
 « de leurs mignons et favoris, par les rues de Paris,
 « à cheval et en masque ; déguisés en marchands,
 « prêtres, avocats, et en toute sorte d'états, courant
 « à bride avalée, renversant les uns, battant les
 « autres à coups de bâtons et de perches, singulière-
 « ment ceux qu'ils rencontroient masqués comme
 « eux, pour ce que le roi seul vouloit avoir ce jour
 « privilège d'aller par les rues en masque. Puis
 « passèrent à la Foire de Saint-Germain, prorogée
 « jusqu'à ce jour, où ils firent mille insolences, et
 « toute la nuit coururent, jusqu'au lendemain dix
 « heures, par toutes les bonnes compagnies qu'ils
 « surent être à Paris (4). » Le lendemain commença-
 « rent les processions des flagellans, où les deux
 « frères assistèrent, couverts de l'habit de pénitent.
 « Avant la fin de la semaine, Monsieur retourna à
 « Château-Thierry, et le 14 mars, la reine partit en
 « diligence pour aller l'y trouver, car elle venoit d'ap-
 « prendre qu'il étoit grièvement malade d'un flux de
 « sang coulant par la bouche et le nez, dont il ne se
 « remit plus.

A cette même époque, les derniers jours de car-
 naval, Duplessis Mornay étoit arrivé à la cour,
 chargé de mener à leur fin les négociations du roi
 de Navarre, et en même temps de révéler au roi un
 complot du duc de Savoie, pour s'emparer du Dau-

(4) L'Étoile, Journal de Henri III, p. 272.

phiné et de la Provence. C'étoit une partie du grand projet de la Ligue ; ce duc agissoit de concert avec Philippe II et les Guises ; la plupart des catholiques avoient donné les mains à son entreprise. Le roi d'Espagne vouloit se venger de l'appui donné à tous ses ennemis ; au moment où il déclareroit la guerre, le duc de Guise devoit lui ouvrir la Bourgogne ; l'Orléanais et la Picardie prendroient les armes pour la Ligue, et le duc de Savoie s'avanceroit des Alpes jusqu'au Rhône. Les religionnaires du Dauphiné avoient découvert les menées de leurs adversaires avec le duc de Savoie, et en avoit rendu compte au roi de Navarre. Duplessis eut beaucoup de peine à obtenir audience du roi, au milieu des fêtes des jours gras, et pendant que Monsieur étoit auprès de lui. Cependant ses révélations firent une impression d'autant plus profonde et sur lui et sur la reine-mère, que beaucoup d'indices des mêmes complots étoient déjà venus à leur connoissance, mais sans qu'ils pussent en comprendre la liaison. (1)

Leurs soupçons portoiént surtout sur Montmorency, qui en effet, ne songeant qu'à conserver son gouvernement, s'étoit alors rapproché des Guises et de la Ligue ; mais, quoique le roi de Navarre se défiât de lui, il travailloit à le mettre mieux dans l'esprit du roi, ne fût-ce que pour éviter que celui-ci

(1) Lettre de Duplessis au roi de Navarre, 20 février 1584. § 91, p. 522.

1584. envoyât des troupes en Languedoc et jetât l'alarme parmi les religionnaires. (1)

Bientôt cependant Duplessis avertit le roi de Navarre que, d'après l'avis des médecins, Monsieur, indépendamment d'une veine ouverte près du foie, étoit atteint d'une phthisie qui ne pouvoit pas lui laisser plus de deux mois de vie (2). Henri III avoit dès lors déclaré publiquement qu'il reconnoissoit le roi de Navarre pour son seul et unique héritier, et Duplessis terminoit sa lettre, que signèrent aussi Clervant et Chassin-court, ses deux collègues dans l'ambassade, en lui disant : « Pardonnez
« encore un mot à vos fidèles serviteurs, Sire ; ces
« amours si découvertes, et auxquelles vous don-
« nez tant de soins, ne semblent plus de saison.
« Il est temps, Sire, que vous fassiez l'amour à
« toute la chrétienté, et particulièrement à la
« France, que par tous vos mouvemens vous vous
« rendiez agréable à ses yeux. Et croyez, Sire,
« que vous n'y aurez pas employé beaucoup de
« mois, vu ce que nous lisons en son visage, que
« vous en gagnez la bonne grâce, et n'en recueillez
« les faveurs honnêtes et légitimes qui se peuvent,
« pour en jouir à votre aise et contentement, quand
« Dieu, le droit et l'ordre vous y appellèrent. » (3)

(1) Lettre dudit, du 9 mars, § 92, p. 536 ; et Mémoire du 18 mars, pour tranquilliser les protestans. § 93, p. 557.

(2) Lettre du 14 avril, § 94, p. 574.

(3) Lettre de Duplessis, n° 94, p. 578.

A la fin de mai, la reine-mère retourna à Château-Thierry voir son fils, et elle en revint le 1^{er} de juin, le laissant sans espérance. Il mourut le dimanche 10 juin, vers midi, « d'un flux de sang « accompagné de fièvre lente, qui l'avoit petit à petit atténué, dit l'Étoile, et rendu tout sec et « étique. Il disoit que depuis qu'il avoit été voir le « roi, à carême-prenant, il n'avoit pas porté de « santé, et que cette vue, avec la bonne chère « qu'on lui avoit faite à Paris, lui souloit bien « cher. » (1) Par sa mort, les duchés d'Alençon et Château-Thierry, d'Anjou, de Touraine et de Berry, les comtés du Perche, Gisors, Mantes et Meulan, les terres et seigneuries de Châtillon-sur-Marne, Épernay et Vernon, dont le revenu pouvoit monter à 400,000 écus, furent réunis à la couronne. Monsieur laissoit cependant pour 300,000 écus de dettes, qu'il pria le roi de payer, tandis qu'il lui légua tous ses titres sur les Pays-Bas et sur Cambrai. Pour éviter de se brouiller davantage avec l'Espagne, Henri III céda cette dernière ville à sa mère, qui la garda, dit-elle, en garantie de ses droits sur le Portugal. Monsieur, à sa mort, étoit âgé de trente ans; il n'avoit jamais été marié et n'avoit jamais eu d'enfant naturel (2). « J'eusse

(1) Journal de Henri III, p. 275. — Busbec. Lett. 37, p. 266.

(2) De Thou. L. LXXIX, p. 379. — Journal de Henri III, p. 278.

1584. « apposé en ce lieu, dit d'Aubigné, un tableau
« publié de ce temps, pour montrer la haine qu'il
« avoit acquise ; mais j'ai eu crainte qu'on m'eût pris
« pour certificateur des énormités. Bien pouvons-
« nous dire que, hormis les compagnons ou serfs
« de ses plaisirs, il mouroit ayant acquis autant
« d'ennemis qu'il y avoit de gens qui le connus-
« sent. » (1)

(1) D'Aubigné. L. V, c. 4, p. 423.

 CHAPITRE XXVII.

Changement de principes des deux factions ; les huguenots se font royalistes, et les ligueurs républicains.
 — *Le cardinal de Bourbon mis à la tête de la Ligue.*
 — *Articles de Nemours.* — *Révocation des édits de tolérance.* — *Excommunication du roi de Navarre.* — 1584-1585.

QUELQUE méprisable qu'eût été François, duc d'Alençon et d'Anjou ; quelque incapable qu'il se fût montré de servir ses amis, de nuire à ses ennemis, sa mort changea en France la situation des partis et de leurs chefs ; elle leur donna des intérêts différens ; elle les engagea même à professer des principes opposés à ceux qu'ils avoient soutenus jusqu'alors. On ne pouvoit plus douter désormais que la famille des Valois ne fût près de s'éteindre. Après le roi qui portoit alors la couronne, qu'on voyoit valétudinaire, qui, selon les uns, mourroit de phthisie avant la fin de l'année ; selon les autres, deviendrait fou même avant ce terme (1), se présentoit en première ligne, comme son héritier présomptif, le roi de Navarre, chef des huguenots,

(1) Lettre du baron de Busbec. T. III, L. XX, p. 186. — Mém. de Nevers. T. I, p. 163.

1584. doublement odieux aux catholiques, qui le nommoient relaps, parce qu'il avoit, disoient-ils, été converti par la Saint-Barthélemy, et qu'il étoit retombé dans l'erreur. Les réformés, sur lesquels il s'appuyoit, avoient vu leur puissance fort réduite depuis le commencement des guerres civiles : décimés par la persécution et le martyre, abandonnés par tous les hommes timides, comme par tous ceux qui vouloient parvenir, au lieu du tiers de la population, ils n'en formoient plus que le dixième; et en même temps, au lieu d'exciter la pitié du peuple, comme au temps des persécutions de Henri II, ils étoient devenus l'objet d'une haine forcenée, soit en raison du mal qu'ils avoient fait pendant vingt-cinq ans de guerre civile, soit, plus encore, en raison du mal qu'on leur avoit fait à eux-mêmes.

Tous ceux qui étoient attachés de cœur à la religion catholique; tous ceux qui regardoient l'hérésie comme devant entraîner la perte des âmes de ses sectateurs, et la ruine du royaume qui l'embrassoit, ne pouvoient se soumettre à la chance de voir monter sur le trône un souverain hérétique. Les publicistes qui ont rattaché à des principes de bien public la loi de l'hérédité de la couronne, ont considéré un roi comme le représentant immuable des intérêts d'une nation; ils ont prétendu qu'il existoit une union intime et inaltérable entre l'avantage bien entendu du peuple et celui du prince,

une communauté d'honneurs, d'opinions et de préjugés, et que l'affection qui les lie adoucissoit le commandement et facilitoit l'obéissance. Sans nous rendre garans de la vérité de ces principes, nous remarquerons du moins qu'ils ne trouvent d'application que dans les limites assez étroites de la famille royale. Un roi peut croire sa prospérité et sa gloire identiques avec celles de son peuple; ses fils, par l'attente de régner un jour, peuvent confondre aussi leurs intérêts avec ceux de la nation qu'ils seront appelés à gouverner; ils peuvent se croire, et se disent, en effet, fils du pays, fils du peuple, comme ils sont fils de la maison; mais plus ils sont éloignés du trône, plus cette liaison d'affection et d'intérêts disparoit, et lorsque, comme il arrivoit alors pour les Bourbons, il y avoit trois cents ans que la branche collatérale qui prétendoit à l'hérédité s'étoit séparée du tronc royal, lorsqu'elle avoit eu, pendant ce long espace de temps, des intérêts non seulement séparés, mais opposés à ceux de la France; lorsqu'après avoir gouverné longtemps des États ou feudataires, comme le duché de Bourbon, ou indépendans, comme le Béarn, elle arrivoit enfin à porter la couronne étrangère de Navarre, il n'étoit plus possible de voir dans le chef de cette branche le représentant héréditaire de la France, le prince nécessairement pénétré de tous les intérêts, de tous les sentimens et de l'honneur français. On ne pouvoit pas mieux, dans ce

1594. cas, considérer l'hérédité comme la garantie d'une transmission non contestée du pouvoir. Plus une branche collatérale s'éloigne de sa souche, plus les prétentions rivales se multiplient. En effet, la guerre qui alloit éclater devoit être une guerre de succession.

L'intérêt national devoit donc faire déclarer éteints les droits des collatéraux à la couronne après la troisième, ou tout au plus après la quatrième génération; il devoit faire considérer l'acceptation d'une royauté étrangère comme une renonciation; mais à plus forte raison il devoit faire prononcer que la différence de religion entre l'héritier présomptif et le peuple est un obstacle insurmontable, quand il s'agit de succéder au pouvoir souverain; à moins toutefois qu'aucun culte n'étant reconnu comme religion de l'État, on vit prévaloir dans toutes les sectes un tel respect pour les persuasions intimes de chacun, que tous également redoutassent comme un sacrilège de se placer entre la créature et la Divinité. L'histoire de l'Europe moderne, l'histoire de l'univers entier, démontrent avec quelle facilité, avec quelle rapidité une cour fait des prosélytes, toutes les fois qu'elle y met de l'adresse et de la persistance; et cependant, qui oseroit dire que la foi d'un peuple doive être soumise aux chances héréditaires de la conscience d'un roi?

Ces intérêts et ces droits de la nation, en oppo-

sition avec les prétentions des princes du sang royal, n'étoient; il est vrai, nulle part exposés, nulle part définis dans une loi française; on ne pouvoit alléguer à leur égard aucune coutume, car depuis le commencement de la monarchie, on n'avoit pas vu un seul exemple de l'appel d'une branche à beaucoup près si éloignée; on n'en avoit vu aucun dans aucune autre monarchie; la théorie du pouvoir comme résultant de l'intérêt des nations n'avoit pas même été encore l'objet de méditations philosophiques; toutefois l'intérêt public étoit mieux senti qu'il n'étoit médité ou défini; les affections et les répugnances se mesuroient d'après les dangers ou les espérances de chacun, et le droit des Bourbons, ou le droit du peuple catholique étoit apprécié, non d'après les lois qu'en n'avoit jamais songé à proclamer, mais d'après ce que chaque parti jugeoit être l'intérêt de la France.

Cependant un changement bizarre s'étoit opéré dans la position relative des deux opinions religieuses. Au commencement de la prédication de la réforme, le parti de l'examen et de l'indépendance en matière de foi étoit aussi, comme on devoit s'y attendre, le parti de la liberté politique. Des opinions très hardies et presque républicaines, sur les bornes de l'autorité royale, sur les droits de la nation, sur la participation des divers ordres à la souveraineté, avoient été développées dans plusieurs écrits du parti réformé. D'une part, elles

1564.

étoient parfaitement conformes aux opinions religieuses à l'aide desquelles les réformateurs avoient ébranlé l'ancienne église et opposé la raison et l'intérêt de tous les fidèles à l'autorité de leurs chefs; d'autre part, ces opinions étoient étroitement liées à l'intérêt des huguenots, car ils avoient besoin d'élever des bornes à l'autorité royale, pour se dispenser eux-mêmes de lui obéir; ils avoient besoin d'opposer les droits des États-Généraux d'Orléans et de Pontoise, qui avoient penché si ouvertement pour eux, à l'autorité du roi et à la jurisprudence du parlement qui les proscrivoit et les envoyoit au supplice. Enfin les habitudes des réformés étoient plus libérales encore que leurs principes. L'organisation des églises avec leurs consistoires, leurs colloques, leurs synodes provinciaux et nationaux, étoit toute représentative et républicaine (1). Chaque église avoit son consistoire, composé de ministres, d'anciens et de diacres, vrais représentans d'une autorité populaire dans la paroisse; tous les trois mois se rassembloient des colloques composés de quatre à six églises, qui chacune y envoyoit un ministre et un ancien; toutes les années un synode provincial étoit assemblé, il étoit composé d'un ministre et d'un ancien député par chaque église; tous les deux ans enfin, un synode national devoit se réunir, et se

(1) *Card. Bentivoglio, Relazione degli Ugonotti di Francia. Opere, p. 93.*

composé de deux ou trois ministres et d'autant d'anciens de chaque synode provincial. Les huguenots avoient divisé la France, sous le rapport de la religion, en seize provinces, savoir : l'Île-de-France, la Bourgogne, la Normandie, la Bretagne, l'Anjou, le Berry, le Poitou, la Saintongé, la ville de la Rochelle, la basse Guienne, le haut Languedoc uni à la haute Guienne, les Cévennes, le Vivarais, le Dauphiné, la Provence, enfin le Béarn, qui ne faisoit pas proprement partie du royaume. Cette division, fondée, non sur l'étendue des provinces, mais sur le nombre d'églises qu'elles contenoient, étoit également observée dans les assemblées politiques des huguenots, qui se composoient des trois ordres. Ainsi le parti réformé, gouverné par des assemblées populaires, accoutumé aux délibérations, et soumis à l'influence de l'opinion publique, étoit dès lors organisé en république presque aussi complètement que les provinces-unies.

Mais la perspective prochaine de monter sur le trône de France avoit développé dans le roi de Navarre et dans ceux qui s'attachoient à sa personne plutôt qu'à leur religion des principes politiques fort opposés à ceux de leur parti. Pour assurer sa succession, il lui importoit d'établir le droit illimité, indestructible du sang royal, en opposition à toute loi, à toute condition, à tout intérêt populaire ; il falloit que la France reconnût qu'un mo-

1584. narque étranger, même en guerre avec la patrie, même proscrit ou condamné pour rébellion, même excommunié comme hérétique et relaps, conservoit son droit entier à la couronne, s'il étoit le plus proche par le sang. En même temps, il lui convenoit d'ébranler la confiance dans les États-Généraux, et de leur disputer toute part à la souveraineté, car les États de Blois s'étoient prononcés contre la réforme; ils avoient demandé au roi de réduire tout son royaume à la seule religion catholique, et il étoit facile de prévoir que si on les consultoit de nouveau, ils déclareroient qu'un hérétique ne pouvoit hériter de la couronne: aussi, dans les écrits publiés pour le roi de Navarre, commençoit-on à dire « que toute égalité dans la monarchie en dérègle et démet les accords; que les « immodérés accroissemens des grands l'ébranlent « jusqu'en ses fondemens; que s'il étoit loisible à « un peuple de n'endurer la domination d'un prince « hérétique, il lui seroit loisible aussi de procéder « à nouvelle élection de celui qui seroit trouvé plus « digne et agréable. » (1)

Tandis que Henri de Navarre commençoit à professer les doctrines du pouvoir absolu, Henri de Guise faisoit adopter à la Ligue celles de la liberté et de l'intérêt des peuples. Le désordre scandaleux des finances publiques préparoit l'opinion à les

(1) Le Véritable sur la sainte Ligue, aux Mém. de la Ligue. T. I, p. 107-110.

admettre ; le roi, ne songeant qu'à faire de l'argent à tout prix pour subvenir à ses prodigalités, n'avoit pas publié moins de soixante-six édits bursaux, qui causoient des vexations intolérables. La clameur publique le contraignit à les supprimer tous, le 20 novembre 1584 (1). Le duc de Guise réclamoit, au nom de l'honneur national, au nom des mœurs, au nom de l'ordre, au nom de la richesse publique, contre le honteux gouvernement de Henri III, qui prodiguoit à ses mignons toutes les dignités, tous les commandemens, tout le produit des finances de la France ; il ne vouloit pas qu'une nation pût être transmise, comme une chose inanimée, à l'ennemi de sa foi et de ses institutions ; il montrait la noblesse humiliée, le peuple ruiné, le désordre introduit dans toutes les parties de l'administration, parce qu'un pouvoir absolu avoit été usurpé par le prince le plus méprisable qui eût encore régné sur la France ; enfin il n'épargnoit pas à ce prince ou à ses mignons, ou les sarcasmes sanglans, ou l'expression de ce dédain et de cette répugnance qu'il croyoit dus à ses infamies. (2)

Si le duc de Guise, écoutant plus encore ses affections que sa politique, se plaisoit à humilier Henri de Valois et ses favoris, et s'il provoquoit ainsi leur haine, Henri de Navarre étoit plus habile ; il savoit bien que le roi son beau-frère le haïssoit,

(1) L'Étoile, Journal de Henri III, p. 283.

(2) D'Aubigné. L. V, c. 5, p. 424.

1564. qu'il haïssoit sa religion, qu'il haïssoit tout son parti (1). Il savoit que les favoris du roi partageoient sa basse superstition, et qu'ils redoutoient la réforme et la sévérité de mœurs des huguenots; cependant le roi de Navarre recherchoit l'amitié des mignons; il s'efforçoit surtout de se lier intimement avec le duc d'Épernon, celui qui avoit alors le plus de crédit sur le roi; il se faisoit un titre de l'amitié de Henri III, son beau-frère; de l'assentiment qu'il avoit donné à ses droits en le reconnoissant pour l'héritier présomptif du trône; il imposoit silence aux diffamations dirigées contre lui, et il ne laissoit éclater aucune plainte.

Le roi de Navarre n'avoit aucune opinion forte, aucune persuasion consciencieuse; mais il unissoit à un amour ardent du plaisir beaucoup d'ambition et beaucoup d'adresse et de souplesse dans l'esprit. Il n'avoit probablement pas eu une grande violence à se faire pour adopter les principes de la monarchie pure, de préférence à ceux des gouvernemens libres qui dominoient dans son parti. Mais ce parti, dont il étoit le chef et non le maître, n'étoit point disposé à le suivre dans les sentiers tortueux de la politique. La plupart des réformés, sentant leur foiblesse et leur condition précaire, consentoient bien à faire à leurs croyances religieuses le sacrifice d'une portion de leurs droits comme citoyens; ils

(1) Lettre 47 du baron de Busbec à l'empereur Rodolphe II. T. III, p. 315.

vouloient bien , pour assurer la couronne à leur chef, se départir de ce qu'ils croyoient les justes privilèges du peuple; toutefois ils ne purent se conformer à lui jusqu'au bout dans son changement de principes; et c'est ainsi qu'on vit dans toute la suite de sa carrière ceux qui s'étoient le plus distingués dans les rangs des protestans se détacher successivement de Henri de Navarre, à mesure qu'ils s'apercevoient que leur maître, après le sacrifice de leur liberté politique, demandoit encore celui de leur liberté religieuse.

Théodore Agrippa d'Aubigné, gentilhomme de Saintonge, écuyer du roi de Navarre, qu'il avoit aidé à s'échapper de Paris en 1576, fut le premier à se détacher du prince, qu'il offensa souvent par son indépendance. D'Aubigné avoit reçu une de ces fortes éducations scholastiques qui distinguoient alors les protestans; il connoissoit bien tous les classiques grecs et latins; il faisoit des vers français et latins; son style en prose étoit piquant et souvent énergique; exercé à la controverse, il étoit zélé protestant, et prêt à tout hasarder pour sa religion; ce qui ne l'empêchoit ni de risquer sans cesse sa vie dans des duels ou dans des entreprises militaires d'une moralité fort douteuse, ni d'employer souvent le langage le plus cynique pour peindre les vices des cours qu'il avoit connues. Henri de Navarre, qui supportoit impatiemment en lui un censeur aussi austère, prit à tâche de faire

1664. croire que d'Aubigné le servoit clandestinement dans ses amours. « Comme c'étoit, dit celui-ci « (et nous n'en avons d'autre garant que son témoignage), le plus rusé et le plus madré prince qu'il « y eût au monde, il n'y eut sorte de malice qu'il « ne mit en usage pour me forcer, en me suscitant « de mauvaises affaires, à devenir son confident : « jusque là, qu'il se mit à me retrancher de mes « appointemens, et à prendre plaisir à gâter mes « habits pour me mettre en dépense, afin que la « nécessité me rendit plus complaisant. (1)... Incontinent après mon retour de Languedoc, dit-il plus « loin, mon maître, à qui j'avois eu l'imprudence « ou plutôt l'audace de dire qu'il y avoit des traîtres « parmi nous et qu'il les connoissoit très bien, « forma la résolution de me faire poignarder et « jeter ensuite dans la rivière, pour en ôter la connoissance; ce qu'ayant appris, je le fus trouver, « et lui tins ce langage en bonne compagnie : Quoi, « Sire, vous avez pu penser à la mort d'un serviteur « que Dieu a choisi pour être l'instrument de la « conservation de votre vie, service que je ne vous « reproche point, non plus que toutes les blessures « que j'ai reçues pour votre querelle; mais bien de « vous avoir servi fidèlement et avec zèle, sans que « vous ayez pu faire de moi un flatteur et un « quereau ! Dieu vous veuille pardonner ma mort

(1) Mémoires de la Vie de Th. Ag. d'Aubigné, écrits par lui-même, p. 53. Amsterdam, 1731, in-12.

« prochaine ; vous pouvez connaître au discours que
 « je vous tiens le peu de cas que je fais de ma vie.
 « — Un tel discours, trop libre, pour ne pas dire
 « impudent, offensa si grièvement le roi de Na-
 « varre, qu'après m'avoir fait plusieurs reparties
 « très aigres, il se leva de table, outré de dépit et
 « de colère contre moi (1). » D'Aubigné, après
 s'être tenu quelque temps éloigné du roi de Na-
 varre, se rattacha cependant à lui, et continua à
 le servir jusqu'à sa mort ; mais, en même temps,
 il se montra toujours chaudement attaché aux droits
 de la noblesse et aux libertés de la nation. Sous le
 règne de Louis XIII, il se plaça plus ouvertement
 encore à la tête de l'opposition ; ou des champions
 de la liberté civile et religieuse contre l'autorité
 royale, jusqu'au 4^{er} septembre 1620, qu'il se réfugia
 à Genève.

Le prince de Condé, qui étoit jaloux de son
 cousin, et qui avoit plus de bonne foi, mais moins
 de talent que lui, manifestoit aussi clairement son
 humeur, lorsqu'il lui voyoit sacrifier les droits des
 princes et ceux de la noblesse, à ses prétentions
 royales. Avant même l'époque de la mort du duc
 d'Anjou, le roi de Navarre et Condé étoient tout-
 à-fait en froid l'un avec l'autre, et le parti ne tarda
 pas à en ressentir de graves inconvéniens. Duplessis
 Mornay, Turanne et Augustin de Constant étoient

(1) Ce dut être en 1577. Vie de d'Aubigné, p. 62.

1584. alors parmi les plus zélés serviteurs du Navarrois. Ils ne se rebutèrent point en lui voyant sacrifier les libertés qui leur étoient chères, à la prérogative royale, parce que, dans l'état de foiblesse et d'épuisement où leur parti étoit réduit, ils sentoient qu'ils ne devoient négliger aucune chance de salut. Les uns après les autres, toutefois, encoururent la disgrâce de Henri IV depuis qu'il eut changé de religion, parce qu'ils n'oublièrent jamais cette cause sacrée à laquelle ils avoient fait tant de sacrifices, tandis que leur maître sacrifia cette cause elle-même à sa propre grandeur.

Bien peu après la mort du duc d'Anjou, Henri III envoya le duc d'Épernon, son favori, vers le roi de Navarre, pour faire un nouvel effort auprès de lui et l'engager à changer de religion. Épernon, pour ne pas alarmer les catholiques, annonça seulement qu'il vouloit aller faire une visite à sa mère, résidant à Caumont, au diocèse de Lombes ; il se joignit aussi à Bellièvre, que le roi envoyoit pour rétablir la paix en Languedoc, dont le duc de Montmorency et le maréchal de Joyeuse se dispuoient par les armes, bien moins le gouvernement que la souveraineté (1). D'Épernon, qui étoit sans cesse en butte aux attaques des Guises et de la Ligue, désiroit ardemment unir le roi au roi de Navarre, pour résister ensemble à ses ennemis. Le roi de Navarre

(1) Hist. gén. de Languedoc. T. V, L. XL, p. 396.

étoit vivement tenté; le choix d'une religion n'étoit pour lui une affaire ni de cœur ni de conscience, mais de politique. Ses conseillers protestans, et, à leur tête, Duplessis Mornay et d'Aubigné, repousoient avec effroi l'idée d'une apostasie; les catholiques étoient plus divisés; le roi de Navarre avoit mis tous ses soins, toute sa coquetterie à s'en attacher un grand nombre, et déjà on remarquoit à sa cour que c'étoit à eux qu'il réservoir toutes ses faveurs. Salignac et Roquelaure étoient ceux qui le pressoient le plus d'accepter les offres de la cour : d'autre part, son chancelier Arnaud du Ferrier, qui faisoit profession du catholicisme, quoiqu'il penchât pour la réforme, et qui s'étoit attaché à lui, à son retour de l'ambassade de Venise, chercha à lui faire voir que le moment n'étoit pas encore venu. (1)

Par sa conversion, le roi de Navarre se seroit trouvé, il est vrai, héritier reconnu de la couronne; mais Henri III n'avoit que trente-trois ans, et Henri de Navarre en avoit trente-et-un; on prétendoit que Miron, médecin de Henri III, avoit dit à sa mère et au duc de Guise « que le roi ne pouvoit « plus durer un an sans être fou tout-à-fait (2). » Ce pronostic, qui au reste fut démenti par l'événement, augmentoit l'incertitude. Henri III, fou; pouvoit vivre autant que l'avoit fait Charles VI;

(1) Davila. L. VII, p. 373. — De Thou. L. LXXX, p. 390.

(2) Mém. du duc de Nevers. T. I, p. 163.

1564. et, dans la longue anarchie qu'on pouvoit prévoir, il convenoit au roi de Navarre de demeurer chef d'un parti belliqueux et maître d'une grande province. D'autre part, le baron de Busbec écrivoit, dès le 25 juin 1583, à Rodolphe, dont il étoit ambassadeur : « La dévotion du roi augmente de plus
 « en plus ; tout le monde est étonné de l'excès de
 « sa ferveur, et beaucoup croient qu'elle ira si loin
 « qu'il regardera sa couronne comme une de ces
 « sortes de vanités dont on ne peut se défaire trop
 « tôt, et qu'il l'échangera pour un froc. La reine-
 « mère paroît peu satisfaite de cette grande édifi-
 « cation ; on m'a assuré qu'elle avoit fait à ce
 « sujet de très vives réprimandes à un certain Ed-
 « mond, jésuite qui conduit ce prince dans toutes
 « ses nouvelles pratiques de piété. Cette princesse
 « sent que c'est une conversion mal entendue,
 « puisque, pour dire des patenôtres, il néglige ses
 « devoirs les plus essentiels..... On dit qu'il ira
 « prendre les eaux de Spa, et qu'il espère qu'elles
 « remettront sa santé ; pour moi, je ne crois pas
 « qu'il vive encore long-temps. » (1)

Avec ces données contradictoires, avec ce que les Guises racontotent des débauches du roi, qui, disoient-ils, duroient toujours, quoiqu'il y eût changé de rôle, comment prévoir l'avenir ? Henri III pouvoit vivre encore cinquante ans ; il pouvoit

(1) Lettres de Busbec. T. III, Lett. 30, p. 186, 190.

avoir des enfans, ou légitimes, ou supposés; on connoissoit ses caprices, son inconstance et ses petites ruses. Quelle garantie pourroit avoir le roi de Navarre, qu'après avoir renoncé pour Henri III à la puissance que lui donnoit son parti, il ne deviendrait pas un objet de défiance et de haine pour le dernier des Valois, qui s'efforceroit de le perdre? Tout sembloit présager que la monarchie alloit achever de se dissoudre en France, et les grands seigneurs songeoient déjà à la partager en duchés, comme l'étoient l'Allemagne et l'Italie, et à s'y maintenir dans une demi-indépendance, sous la protection des étrangers. Rosny lui-même, depuis duc de Sully, qui, plus jeune que les autres conseillers protestans du Navarrois (1), étoit plus dévoué à sa personne et moins à la cause de la réforme, ne donnoit pas d'autres conseils à son maître. « Si le roi, « disoit-il, par lâcheté, fainéantise ou irrésolution, « laisse mettre son État en partage par les ligueurs « et le roi d'Espagne, comme c'est le but auquel ils « visent, cantonnez-vous si puissamment dans « toutes ces provinces de deçà la rivière de Loire « que vous puissiez en retenir la plus grande partie, qui servira un jour à conquérir le total, si « mon précepteur La Brosse, selon ce que je vous « en ai dit autrefois, a un diable de vérité dans le « corps (2). » Par ces derniers mots, Sully faisoit

(1) Né le 13 décembre 1560, il n'avoit pas vingt-quatre ans.

(2) Écon. royales de Sully. C. 24, p. 400.

1564. allusion à une prédiction qu'il rapporte à plusieurs reprises, et à laquelle il accordoit plus de foi qu'aux calculs politiques ou aux apparences du temps. « Un diable de précepteur, disoit-il au duc de Joyeuse, lequel a nom La Brosse, m'a dit que le roi de Navarre seroit fort près d'être ruiné; mais qu'enfin il ruineroit tous ses ennemis, et qu'il seroit un jour le plus grand et estimé roi du monde, et que je ferois une si grande fortune en le servant, que je ne l'oserois quasi pas espérer. » (1)

Après une délibération longue et sérieuse, Henri de Navarre résolut donc de ne point se faire catholique, de ne point se donner la tache d'un troisième changement de religion, qui feroit conclure qu'il n'en avoit aucune; comme aussi de ne point retourner à la cour, où il se seroit vu exposé au fer et au poison de ses ennemis, et où la conduite de sa femme, qui vivoit alors scandaleusement en Auvergne avec ses amans, le compromettroit vis-à-vis de la reine-mère. Mais il offrit au roi, par l'entremise du duc d'Épernon, avec les paroles les plus soumises, l'appui de toutes ses forces et l'assistance de tout son parti (2). D'autre part, il profita de cette occasion pour renouveler la demande de la prolongation du terme auquel les protestans devoient rendre les places de sûreté, représentant

(1) Écon. royales. C. 19, p. 341.

(2) Davila, L. VII, p. 375, — De Thou. L. LXXX, p. 392.

qu'il s'en falloit de beaucoup que leurs dangers et leurs appréhensions fussent moindres qu'au moment où ils les avoient pour la première fois obtenues. Duplessis Mornay fut envoyé à Henri III le 7 septembre pour cette négociation. Il étoit chargé d'un cahier rédigé par l'assemblée des églises qui s'étoit tenue au mois d'août à Montauban, et où s'étoient trouvés le roi de Navarre, le prince de Condé, le vicomte de Turenne et le comte de Châtillon (1). Tous les griefs des protestans y étoient détaillés, avec les diverses violations du traité de paix, et les autres vexations qu'ils avoient éprouvées. Mornay trouva Henri III à Saint-Germain, disposé à lui rendre justice ; et à son retour auprès du roi de Navarre, il engagea celui-ci, à la fin de décembre 1584, à écrire au roi, pour le remercier de la loyauté avec laquelle justice leur avoit été rendue. (2)

Mais en même temps que le roi de Navarre cherchoit à se rapprocher de Henri III, il sentoit combien sa position étoit critique, combien les avances du roi pouvoient être trompeuses, et il ne négligeoit aucun soin pour s'affermir à la tête du parti huguenot, ou pour s'assurer l'appui de tous les autres États protestans de l'Europe. Dès le mois de mai 1583, il avoit fait proposer à la reine d'An-

(1) Hist. gén. de Languedoc. T. V, L. XL, p. 398.

(2) Duplessis Mornay. T. II, § 65, p. 358 ; § 102, p. 606 ; § 104, p. 680, et § 108, p. 690.

1564. gleterre une alliance plus intime, dans laquelle auroient été compris les princes protestans d'Allemagne. Il avoit envoyé à Walsingham, l'un des plus habiles secrétaires d'État d'Élisabeth, un mémoire où il détaillait ses forces et ses espérances. On peut aisément y reconnoître que, pour se faire valoir, il exagéroit toutes ses ressources; cependant c'est ce qui nous reste de plus précis sur la force du prince qui alloit se trouver engagé dans une guerre si redoutable. Il évalue son revenu à 300,000 écus; il dit que la partie de la Navarre qui lui appartient en toute souveraineté peut lui fournir au besoin trois cents gentilshommes et six mille arquebusiers. Il assure que, sous l'hommage du roi de France, il tient à peu près tout le pays qui s'étend de l'Espagne jusqu'à la Dordogne. Il donne également la note de ses apanages dans le Vendômois et en Picardie; puis des ressources qu'il peut espérer des églises alliées de Languedoc, de Provence et de Dauphiné. Cependant il annonce que les protestans, avec leurs seules forces, ne peuvent point entretenir d'armées, qu'ils seront donc obligés d'adopter, en cas de guerre, une tactique défensive; qu'alors ils seront attaqués successivement dans toutes leurs places, et qu'ils les perdront l'une après l'autre, sans être en mesure d'attaquer jamais à leur tour, à moins qu'avec l'argent de la reine d'Angleterre et à l'aide des dispositions belliqueuses des Allemands ils ne puissent lever une armée de reîtres.

et de landsknechts qui entre en France par les provinces du bord du Rhin (1). Le brave et vertueux La Noue, qui étoit alors encore prisonnier des Espagnols aux Pays-Bas, confirme, dans ses Discours politiques et militaires, écrits durant sa captivité, ce fait, qui reparoit sans cesse dans l'histoire du temps, et qui cause toujours un égal étonnement : c'est que les Français avoient un besoin absolu de soldats allemands pour les seconder, parce que, excepté parmi la noblesse, aucun esprit belliqueux n'avoit été entretenu dans la population du royaume. (2)

Les négociations entre Henri de Navarre et Elisabeth d'Angleterre furent continuées avec un redoublement de zèle depuis que l'éclat de plusieurs conspirations eut convaincu les réformés dans toute l'Europe de la détermination de leurs ennemis à les détruire, sans reculer devant aucun moyen pour y parvenir, quelque contraire qu'il pût paroître ou à l'honneur ou à la morale. De nos jours, nous nous refusons à croire qu'un gouvernement qui prétend à quelque estime puisse employer contre ses ennemis le poison ou l'assassinat, et nous demandons, pour admettre ce crime, des preuves que l'histoire ne peut pas toujours donner. Au seizième siècle, il

(1) Mém. de Duplessis Mornay. T. II, §§ 48 et 49, p. 235 et 241.

(2) La Noue, Disc. pol. et mil. Discours 13, p. 268; et 18, p. 307.

1804. n'y a guère d'homme public d'un caractère assez pur pour qu'on ne puisse l'accuser d'avoir fait tuer quelqu'un; bien plus, un point d'honneur que nous ne concevons plus en faisoit souvent, pour l'offensé, un devoir ou une gloire, tandis que les maximes du pouvoir absolu mettoient à l'aise la conscience des rois ou de ceux qui agissoient par leurs ordres. Convaincus qu'ils avoient sur les autres hommes un droit de vie et de mort, soit pour l'exercice de la justice, soit pour le maintien de leur pouvoir, ils ne mettoient aucune différence entre l'ordre qu'ils donnoient de conduire un prévenu au supplice et celui de le poursuivre, par le poignard ou par le poison, dans les lieux où il se croyoit en sûreté. Le saint évêque Liguori, exposant la doctrine de tous les casuistes antérieurs, établit que tel est le droit du prince, toutes les fois que le délit est notoire ou que le prince courroit le risque d'une sédition en faisant rendre un jugement, ou qu'il y auroit pour lui déshonneur à une condamnation juridique. (1)

Philippe II n'hésitoit jamais à choisir cette voie pour arriver à ce qu'il croyoit être le triomphe de l'Église et l'abaissement de ses ennemis. Il mettoit à prix jusqu'aux plus hautes têtes de ses adversaires, et il ne rougissoit point de promettre aux assassins la noblesse pour eux-mêmes ou leurs fa-

(1) *Istruzione et Pratica per li confessori*. T. I, c. 8, § 10, p. 330. Edit. di Lucca, 1764, in-12.

milles, outre le paiement de sommes considérables ; leurs confesseurs y ajoutoient la promesse des joies du paradis, au cas où ils ne pourroient échapper à la vengeance des lois. Tous les premiers personnages de l'État, les gouverneurs des provinces ou le prince de Parme, le premier général du siècle, étoient sans scrupule leur ministère à ces odieux complots.

Au mois de février 1584, on avoit découvert en Angleterre la conjuration de William Parry, pour assassiner la reine. Parry revenoit d'un voyage en Italie et en France, et il fut prouvé sans l'ombre d'un doute par ses aveux, par ses correspondances, qui furent saisies, et par les dépositions des témoins produits contre lui, qu'il avoit consulté plusieurs jésuites sur son dessein de tuer la reine, et qu'il y avoit été encouragé par eux. Il avoit été recommandé aux cardinaux de Vendôme et de Joyeuse, au cardinal de Como, au nonce Ragazzoni, au pape lui-même, comme un homme auquel on pouvoit se fier et qui nourrissoit de grands desseins. Il n'est point prouvé qu'il eût été question d'assassinat avec ces hauts dignitaires de l'Église, mais seulement d'une action généreuse dont Parry se chargeoit pour la délivrance de l'Église persécutée d'Angleterre ; ils ne cherchoient point à la connoître d'une manière plus détaillée. Parry fut exécuté à Londres le 2 mars 1584. La relation de son procès et de son jugement fut aussitôt traduite en français et répan-

1584. due parmi les huguenots, « pour que les grands, « se rendant sages, apprennent à se donner de garde « de ceux qui s'approchent d'eux, et ce d'autant « plus que ce siècle malheureux est effronté en tra- « hisons et empoisonnemens. » (1)

Mais un chef de l'Église réformée; plus important encore à son pays qu'Élisabeth, plus haï par Philippe II, succomba bientôt après sous les coups de son assassin. Le 10 juillet, Balthasar Gérard, Franc-Comtois, qui s'étoit introduit dans la confiance du prince d'Orange, en affectant un grand zèle pour la religion, l'attendit à Delft, à la sortie de son dîner, lui présenta une lettre, et tandis que le prince étoit attentif à la lire, lui ajusta, sous son manteau, un coup de pistolet chargé de trois balles. Orange, en le recevant, s'écria : « Seigneur, ayez « pitié de mon âme et de ce peuple ; je suis blessé « à mort ! » Il expira, en effet, peu de momens après. L'assassin fut arrêté au moment où il alloit se jeter dans les fossés pour les passer à la nage. Dans sa confession, il rendit compte des conférences qu'il avoit eues sur son projet avec quatre jésuites, à Trèves et à Tournai ; des encouragemens qui lui avoient été donnés par le prince de Parme et par son secrétaire Assonville : son supplice fut effroyable ; mais au milieu de ses tourmens

(1) Vraie déclaration, etc. — Mém. de la Ligue. T. I, p. 20-53. — De Thou. L. LXXIX, p. 384.

en l'entendit se féliciter de ce qu'il souffroit pour sa religion. Au reste, les réjouissances publiques des villes soumises au roi d'Espagne et du clergé des Pays-Bas ne laissèrent aucun doute sur l'approbation qu'ils donnoient à l'action de ce fanatique (1). En Angleterre, d'autres tentatives d'assassinat suivirent de près celle de Parry; en France, le baron de Busbec assure qu'un assassin tira aussi un coup de pistolet au roi de Navarre, mais le manqua. Tous les chefs de la réforme étoient bien avertis qu'on les regardoit comme des bêtes féroces, et que celui qui les abattrait, quelque moyen qu'il prît pour cela, seroit considéré comme un libérateur. (2)

Le comte de Buren, fils aîné du prince d'Orange, étoit toujours détenu en Espagne. Le second fils, Maurice, étoit âgé seulement de dix-huit ans. Cependant les États-généraux lui conférèrent presque toutes les fonctions dont son père étoit revêtu; ils le nommèrent grand-amiral de la confédération, et gouverneur général des provinces de Hollande, Zélande et Utrecht. Ils lui donnèrent en même temps, pour lieutenant, le comte de Hohenlohe, l'officier le plus habile que les États eussent à leur service. Bientôt toutefois la république, demeurée sans chef, découragée par la perte du grand homme

(1) L'Étoile, Journal de Henri III, p. 270. — Watson. L. XVII, p. 294. — De Thou. L. LXXIX, p. 380. — *Bentivoglio*. P. II, L. II, p. 56.

(2) Lettre de Busbec, du 6 mars 1585. N° 45, p. 204.

1584. qui l'avoit dirigée jusqu'alors, éprouva coup sur coup les plus grands revers.

Les principales villes des provinces méridionales, Gand, Malines, Bruxelles, ouvrirent successivement leurs portes au prince de Parme. Celui-ci mit ensuite le siège devant Anvers, qui, après une résistance de près d'une année, capitula enfin le 17 août 1585. Les provinces maritimes, qui avoient presque universellement adopté la réforme, persistèrent dans leur résistance, car, pour elles, se soumettre c'étoit accepter les bûchers; mais elles mesuroient avec effroi leur foiblesse, et elles recoururent de nouveau au roi de France, disposées à l'accepter presque sans conditions plutôt que de retomber sous le joug de l'Espagne. Henri III avoit toujours des vellétés d'ambition, encore qu'il n'eût jamais la force de suivre des projets hardis. La chance d'ajouter plusieurs belles et riches provinces à son royaume, de remporter sur Philippe II de grandes victoires; d'humilier ce dominateur de l'Europe qui lui avoit déjà fait tant de mal, flattoit son imagination; il caressoit quelque temps cette pensée, il témoignoit son intérêt assez ouvertement pour relever les espérances des malheureux qui avoient recours à lui; mais bientôt il se replongeoit dans son indolence, et il les laissoit retomber dans leur désespoir. (1)

(1) De Thou. L. LXXX, p. 428.

Cependant rien de ce que faisoit, rien de ce que méditoit Henri III ne pouvoit long-temps demeurer caché à la Ligue, car son favori Joyeuse, son secrétaire Villeroy, et bien d'autres encore de ses conseillers plus intimes étoient secrètement associés à cette union. Les catholiques étoient indignés de ce que le roi très chrétien paroissoit tenté de prendre sous sa protection des hérétiques obstinés qui ne s'étoient révoltés contre Philippe II que pour pouvoir, avec plus de sûreté, persister dans leur révolte contre Dieu. C'est ainsi, disoient-ils, que par son traité avec la Suisse, du 8 mai 1579, il avoit pris sous sa protection la république de Genève, promettant une solde considérable aux troupes suisses qui défendroient contre toute attaque étrangère cette ville, le vrai foyer de l'hérésie, l'école d'où les ministres huguenots se répandoient dans toute la France (1). C'est ainsi qu'il venoit encore d'envoyer le duc d'Épernon au roi de Navarre, sans doute pour se procurer l'appui de ce chef des hérétiques contre les vrais catholiques. Comment étoit-il possible, disoit le duc de Guise, de croire le roi de bonne foi dans le zèle qu'il affectoit pour la religion, tandis qu'il s'engageoit à maintenir à grands frais l'indépendance de la Rome des protestans, de la ville qui ne paroissoit occupée qu'à pervertir ses propres sujets? Quel respect

(1) De Thou. T. V, L. LXVIII, p. 619.

1584. montrait-il pour la religion de ses pères ou la majesté royale, tandis qu'il étoit toujours prêt à donner des secours aux hérétiques des Pays-Bas, rebelles à Dieu et à leur roi? Quelle garantie pourroient trouver les sujets de Henri dans ces processions de flagellans, qu'ils lui voyoient conduire, la rougeur sur le front, tandis que, malgré ces simagrées de dévotion; il méditoit d'assurer son héritage à un hérétique relaps, tel que l'étoit son beau-frère? (1)

Henri, duc de Guise, que les Parisiens nommoient avec amour le *Balafré*, étoit à leurs yeux, et à ceux de presque tous les Français, le champion de l'Église et de l'honneur national, le vrai chef du parti catholique. Il étoit âgé de trente-quatre ans; sa brillante valeur, la justesse et la promptitude de son esprit, l'art avec lequel il manioit la parole, persuadant, étonnant, entraînant avec un égal succès les hommes de tout ordre et de tout état, le rendoient évidemment propre au rôle de chef de parti. Sa taille étoit haute, ses traits réguliers, son regard doux, quoique perçant, ses manières polies et insinuanes. « Tous ces princes lorrains, disoit « la maréchale de Retz, avoient si bonne mine, « qu'auprès d'eux les autres princes paroïsoient « peuple (2). » Le duc de Mayenne, son frère, passoit pour avoir moins de hardiesse et de décision dans l'esprit : aussi Guise accordoit-il surtout sa

(1) Davila. L. VII, p. 362.

(2) Biographie universelle. T. XIX, p. 193.

confiance à Louis, cardinal de Lorraine, son troisième frère, et à Catherine sa sœur, alors âgée de trente-deux ans, et veuve du vieux duc de Montpensier, mort en 1582. Leur mère, Anne d'Este, petite-fille de Louis XII, s'étoit remariée en 1568, avec Jacques de Savoie, duc de Nemours, de qui elle eut deux fils, le duc de Nemours et le marquis de Saint-Sorlin, qui se montrèrent entièrement dévoués au duc de Guise, leur frère maternel. Tout le reste de la maison de Lorraine étoit soumis à la même influence : les ducs d'Aumale et d'Elbœuf, petits-fils du premier duc de Guise, le duc de Mercœur, le cardinal de Vaudemont, et le marquis de Muy, frères de la reine, et petits-fils d'Antoine duc de Lorraine, étoient autant de supports de cette puissante faction (1). Les huguenots ont représenté sous des couleurs odieuses tous ces princes lorrains, et l'historien de Thou ne les a pas épargnés non plus. A les en croire, ce n'étoient que des ambitieux qui se couvroient du manteau de la religion, et qui n'avoient pour but que leur grandeur personnelle. Il ne faut point oublier cependant que ce portrait a été tracé non seulement par des ennemis demeurés victorieux, mais par des ennemis qui avoient le plus grand intérêt à faire prendre le change à l'opinion publique. Nous sommes bien plus disposés à croire que, dans un siècle où toutes

(1) Davila. L. VII, p. 360.

1584. les croyances religieuses se changeoient en passions, les Guises étoient de bonne foi dans leur zèle fanatique. Ils croyoient tout bon catholique obligé en conscience à travailler de toutes ses forces à l'extermination de l'hérésie; c'étoit alors l'erreur de leur Église tout entière et non la leur; ils ne se départirent jamais de leurs principes, et leur conduite montra souvent non moins de générosité que de consistance. Le caractère de Henri III leur inspiroit, et à juste titre, une horreur et un dégoût qu'il leur auroit souvent convenu de dissimuler. Mais ils voulurent avant tout que l'opinion ne pût jamais les confondre avec cet homme qui avoit les mêmes préjugés qu'eux, les mêmes haines, et qui ne s'étoit pas épargné dans les rangs des persécuteurs; ils ne le ménagèrent point, et ils s'attirèrent de sa part plus d'inimitié encore que les huguenots.

Des écrivains qui avoient voulu flatter la maison de Lorraine, l'avoient représentée comme descendue de Charles, duc de Lorraine, le dernier des Carlovingiens, à la fin du dixième siècle. Il est probable qu'en effet les Guises, se fondant sur cette filiation, eurent quelque temps la pensée de remplacer les Capétiens. Mais lorsque Duplessis Mornay adressa un mémoire au roi pour discuter cette prétention (1), le duc de Guise y répondit par le désaveu le plus formel et le plus complet.

(1) Duplessis Mornay. T. II, § 79, p. 403, et § 80, p. 419.

Il reconnut que c'étoit par les femmes seulement que les princes lorrains descendoient de Charlemagne, et que les lois françaises n'admettoient point la ligne féminine à succéder au trône. Au cas contraire, disoit-il, il n'auroit point eu besoin de remonter si haut, car lui-même, duc de Guise, il étoit petit-fils de Louis XII, et les fils de son cousin le duc de Lorraine étoient petits-fils de Henri II (1). Malgré ce désaveu, il est bien probable que Catherine de Médicis auroit voulu, après ses fils, appeler à la couronne le fils de sa fille, Claude, qui avoit épousé Charles II, duc de Lorraine, et qui étoit morte en 1575 ; aussi peut-être les Guises lui en donnoient quelquefois l'espérance ; mais au fond ils se préparoient plutôt pour la dissolution de la monarchie, qu'ils croyoient devoir résulter ou de la répugnance des Français à obéir plus long-temps à un roi aussi méprisable que Henri III, ou de la folie dont on le croyoit menacé, ou de sa mort. Le duc de Guise croyoit impossible que la France pût lutter plus long-temps contre la maison d'Autriche, qui l'enserroit de toutes parts ; il se résignoit donc à ce qu'elle tombât sous la protection de Philippe II ; mais il vouloit que ce fût comme l'Italie ou l'Allemagne, divisée en grands duchés ou principautés, dont il

(1) Mém. de Duplessis. T. II, § 81, p. 451. — Mém. de la Ligue. T. I, p. 149.

1584. comptoit bien que sa famille retienendroit la plus grosse part.

Le duc de Guise paroissoit sentir cependant que la France repousseroit avec répugnance un projet qui appelleroit les femmes à succéder à la couronne, car ce qu'on nommoit la loi salique étoit la seule loi politique que toute la France connoît et fût déterminée à respecter. La pensée de la perte de l'indépendance nationale, d'un partage du pays en duchés et principautés, si elle pouvoit sourire à quelques grands seigneurs, auroit été repoussée avec plus d'horreur encore par le peuple. Cependant il étoit nécessaire de présenter à l'imagination des Français quelque chose qui pût remplacer cet ordre actuel, qu'on leur annonçoit être si précaire. Le cardinal Charles de Bourbon, frère du précédent roi de Navarre, Antoine, aussi bien que du précédent prince de Condé, vivoit toujours; né en 1523, il étoit alors âgé de soixante et un ans. On prétendit tour à tour, ou que la représentation n'avoit pas lieu dans les branches collatérales, ou que le roi de Navarre étant déchu de tous ses droits comme hérétique, le cardinal étoit son plus prochain héritier, et la Ligue résolut de le faire déclarer successeur présomptif de la couronne. Ce prélat avoit passé sa vie dans le libertinage et la mollesse, et n'avoit jamais montré de talens ni de vertus d'aucune espèce. Il avoit toujours été dominé par des favoris, et à cette époque il étoit sous

l'empire d'André de Rubempré, qui se laissa gagner par le duc de Guise. (1)

Le cardinal de Bourbon, comme archevêque de Rouen, habitoit le plus souvent son magnifique château de Gaillon, près de cette ville. Le roi, dit l'Étoile, alla s'y ébattre au commencement de septembre, « où étant, il demanda au cardinal de Bourbon s'il lui diroit vérité de ce qu'il lui manderoit, à quoi le cardinal ayant répondu que « oui, pourvu qu'il la seût, sa majesté lui dit : « Mon cousin, vous voyez que je n'ai pas de lignée, « et qu'apparemment je n'en aurai point. Si Dieu « disoit de moi aujourd'hui, comme toutes les « choses de ce monde sont incertaines, la couronne tombe de droite ligne en votre maison. « Cela avenant, encore que je sache que vous ne « le désirez point, n'est-il pas vrai que vous voudriez précéder votre neveu le roi de Navarre ? « — Sire, répondit le bonhomme, je crois que les dents ne me feront plus mal quand cela avientra : c'est chose à quoi je n'ai jamais pensé pour « être du tout hors d'apparence et contre l'ordre de nature. — Oui ; mais, répliqua le roi, vous voyez comme tous les jours il est interverti. Si « cela donc avenoit, je désire savoir de vous si vous ne le voudriez pas disputer avec votre neveu. « Alors M. le cardinal, se sentant fort pressé du

(1) De Thou. L. LXXXI, p. 440. — Davila. L. VII, p. 366, 367.

1584. « roi, va lui dire : Sire, puisque vous le voulez et
« me le commandez, si le malheur nous en vou-
« loit tant que cela advint, je pense qu'il m'ap-
« partiendrait et non pas à mon neveu, et serois
« fort résolu de ne le lui pas quitter. Lors le roi
« se prenant à sourire et lui frappant sur l'épaule :
« Mon bon ami, lui dit-il, le Châtelet vous le don-
« nerait, mais la cour vous l'ôteroit ; et à l'instant
« s'en alla, se moquant de lui. » (1)

Le roi croyoit pouvoir rire de ce qui ne lui pa-
rissoit que le rêve ambitieux d'un vieux bon-
homme ; mais le cardinal, tandis qu'il protestoit
n'avoir jamais pensé à un événement si improba-
ble, prenoit au contraire toutes ses mesures pour
occuper la première place, comme si la succession
étoit sur le point de s'ouvrir. Le duc de Guise n'a-
voit pas cessé de correspondre avec le roi d'Espa-
gne, de recourir à lui comme au grand protecteur
de la religion catholique, et de le tenir informé de
tous les projets de la Ligue. Il crut que le moment
étoit venu de l'engager à reconnoître le cardinal
de Bourbon comme successeur de Henri III, ne
fût-ce que pour qu'on ne pût dire que les Guises
ne travailloient que pour eux-mêmes ou pour l'Es-
pagne. Philippe II munit de pleins pouvoirs J.-B.
de Taxis, inspecteur des armes aux Pays-Bas, et
Juan Moreo, commandeur de l'ordre de Malte, qui

(1) L'Étoile, Journal de Henri III, p. 281.

se rendirent au château de Joinville, fief du duc de Guise, sur les frontières de Picardie et de Champagne, et y rencontrèrent François de Roncholle, sieur de Mainville, chargé de pouvoirs du cardinal de Bourbon, ainsi que les duos de Guise et de Mayenne, chargés des pouvoirs des autres princes de leur maison. Le 31 décembre 1584, ils signèrent ensemble un traité qui fait époque, comme le premier acte diplomatique de la Ligue. Dans le préambule, les contractans déclarent qu'ils s'unissent « pour la seule tuition, défense et conservation de la religion catholique, restauration d'icelle, et pour l'entière extirpation de toutes sectes et hérésies de la France et des Pays-Bas. « Ils s'engagent à faire déclarer le cardinal de Bourbon successeur à la couronne, après la mort de Henri III, comme prince catholique le plus proche du sang royal, en excluant du tout, pour toujours et à jamais, tous les princes du sang de France, étant à présent hérétiques et relaps..... « sans que nul puisse jamais régner qui soit hérétique, ou qui permette, étant roi, impunité publique aux hérétiques. » Le cardinal de Bourbon promettoit, dès qu'il parviendrait au trône, de ratifier et de faire désormais exécuter fidèlement le traité de Cateau-Cambrésis avec l'Espagne, de proscrire tout culte hérétique dans toutes les parties de la France, et de poursuivre à toute outrance, jusqu'à leur entier anéantissement, ceux

1564. qui ne se soumettroient pas à l'Église romaine; de faire publier et observer dans toute la France le concile de Trente, de rompre tout traité et toute alliance avec le Turc, d'interdire enfin aux Français tout commerce, toute navigation et toute piraterie dans les mers des Indes, dont l'Espagne devoit garder la propriété exclusive. En retour, Philippe II promettoit d'assister les princes catholiques de cinquante mille écus par mois, pour faire la guerre, et d'anticiper même les paiemens de manière que, dès les premiers six mois, les princes ligués eussent reçu le subside de l'année entière. (1)

1585. Les parties contractantes au traité de Joinville s'étoient engagées à le tenir secret; mais, dès le commencement de 1585, l'inquiétude de Henri III fut excitée, tantôt par la nouvelle qu'il se tenoit, dans les provinces, des assemblées de la noblesse catholique, tantôt par le bruit d'une levée de gens de guerre sans autorisation du roi. Un édit fut rendu le 29 mars, pour interdire de telles levées, enjoignant en même temps aux gouverneurs des provinces d'assembler les habitans au son du tocsin, pour les disperser (2). Le roi prit aussi

(1) Traité de paix. T. II, § 178, p. 499. — Flaesan, Hist. de la Diplomatie franç. T. II, p. 121. — Davila. L. VII, p. 368. — De Thou. L. LXXXI, p. 445.

(2) De Thou. L. LXXXI, p. 451. — L'édit est rapporté aux Mémoires de la Ligue. T. I, p. 54.

quelques précautions pour sa sûreté personnelle; entre autres il choisit quarante-cinq braves gentilshommes qu'il croyoit lui être uniquement dévoués, pour veiller sans cesse autour de sa personne, leur promettant leur table, ou, comme on disoit, bouche en cour, et douze cents écus de gages. Mais jamais Henri ne savoit considérer un objet autrement que sous un point de vue futile. Cette addition à sa garde le fit penser à faire « un nouveau règlement en sa maison, même pour ceux qui, journellement, étoient près de sa personne pour le service ordinaire, lesquels il vêtit de velours noir, leur fit ôter les chapeaux qu'ils vouloient porter, et les astreignit à porter barrettes ou bonnets de velours noir, et une chaîne d'or au col, pendant qu'ils sont en quartier; et à ceux du conseil d'État et privé, entrant au conseil, fit prendre de grandes robes de velours violet. » (1)

Chaque révélation de l'état des esprits et des menées des partis auroit dû exciter dans Henri III de nouvelles alarmes. Quoique deux seuls des princes lorrains eussent signé le traité de Joinville, le nombre des seigneurs qui s'étoient associés à la Ligue, et sur l'assistance desquels elle pouvoit compter, étoit immense. Il comprenoit, outre les partisans enthousiastes de la foi catholique, tous les mécontents de la cour, tous les anciens favoris

(1) L'Étoile, Journal de Henri III, p. 285-292.

1585. disgraciés, tous ceux qui, quelque haut qu'ils fussent arrivés, croyoient encore leur grandeur inférieure à leur mérite ; tels que La Châtre, gouverneur de Berry ; Mandelot, gouverneur de Lyon ; d'Entragues, gouverneur d'Orléans ; et Fervaques, qu'on avoit vu précédemment attaché au roi de Navarre, puis au duc d'Anjou ; l'archevêque de Lyon, que le clergé avoit choisi pour son président aux derniers États de Blois ; le comte de Brissac, général de l'infanterie, et un nombre infini d'autres dépositaires du pouvoir dans les provinces (1). Il ne falloit pas les confondre avec les créatures plus immédiates de la maison de Guise, qui n'avoient pour but que la grandeur de cette famille, et qui se montroient empressées de la suivre, quelque carrière qu'elle leur indiquât ; tels étoient le cardinal de Pellevé, le commandeur de Cé, le baron de Senécey, Bassompierre, Jeannin, président au parlement de Dijon ; Anraguet, Riberac, Bois-Dauphin, Maineville, Saint-Paul et Sacramoro Birago. (2)

Mais ce qui donna à la Ligue le caractère républicain qui au commencement des guerres civiles étoit le cachet du parti contraire, ce fut l'ardeur avec laquelle elle fut embrassée par les diverses corporations qui gouvernoient les principales villes du royaume. Nicolas Poulain, lieutenant de la

(1) Davila. L. VII, p. 364.

(2) *Ibid.*, p. 365.

prévôté de l'Ile-de-France, qui, après s'être engagé dans la Ligue, la trahit pour se faire, dans ses assemblées, l'espion de Henri III, a laissé une déposition dans laquelle il raconte qu'il fut admis dans le comité directeur de Paris dès le 2 janvier 1585. Ce comité étoit encore secret, et il ne tenoit jamais deux séances de suite dans le même lieu, mais alternativement à la Sorbonne, au collège de Fortet, qu'on nomma le berceau de la Ligue, au couvent des jésuites de la rue Saint-Antoine, et dans les maisons des principaux conjurés (1). Maineville, qui avoit assisté au congrès de Joinville pour le cardinal de Bourbon, en étoit le président; il comprenoit tous ces bourgeois fanatiques qu'on désigna plus tard sous le nom des seize, lorsque s'étant emparés du pouvoir municipal, ils devinrent les représentans des seize quartiers de Paris. Chacun d'eux répondoit en quelque sorte de toute une corporation dont il étoit membre lui-même, et dans laquelle il s'efforçoit de gagner chaque jour à la Ligue de nouveaux partisans. Ainsi La Chapelle-Marteau s'étoit chargé de la cour des comptes; le président Le Maistre, du parlement; Bussy-Leclerc et Michel, des procureurs attachés à cette cour; Senault, des clercs du greffe; Leleu, des huissiers; le président de Neuilly, de la cour des aides; Choulier, des clercs de la même cour; Rolland, de tout

(1) Dulaure, Hist. de Paris. T. III, p. 323.

1205. l'hôtel des Monnoies; La Bruyère, des conseillers au Châtelet; le procureur Cracé, de tous les procureurs; Bar et Michelet, des mariniers de la rivière; Toussaint, Poccart, Gilbert, Louchart, des potiers, des bouchers, des marchands de chevaux, enfin de tous les gens de métier. Charles Hottman, trésorier de l'évêque de Paris, étoit en même temps le caissier de la Ligue. De Thou représente tous ces hommes comme des aventuriers ruinés, des banqueroutiers, des gens qui avoient besoin d'un désordre universel pour échapper à la justice. Plusieurs, peut-être, appartenoient à cette classe; mais ce qui les avoit mis en évidence, c'étoient leurs passions et non leurs vices. C'étoient des hommes qui, de tout temps, avoient professé la même haine contre les huguenots, et qui, pour la plupart, treize ans auparavant, avoient conduit les massacreurs, la nuit de la Saint-Barthélemy : aussi, lorsqu'ils vouloient engager un nouvel adepte dans la Ligue, lui parloient-ils des dangers de la foi, de l'accord secret de Henri III avec le roi de Navarre, et de dix mille huguenots cachés dans le faubourg Saint-Germain, qui n'attendoient qu'un signal pour couper la gorge à tous les catholiques. (1)

(1) Procès-verbal de Nicolas Poulain, à la suite du Journal de l'Étoile. T. I, p. 411, et au Recueil de Henri III. Cologne, 1603, in-12, p. 145. — De Thou. L. LXXXVI, p. 719. — Davila. L. VII, p. 365. — Matthieu, derniers Troubles de France. L. I, p. 22. — Dulaure, Hist. de Paris. T. III, p. 322. — On ne trouve

L'histoire de toutes les révolutions nous apprend que, pour exciter la fureur du peuple, c'est sa peur qu'il faut d'abord éveiller, et l'on ne sauroit assez s'étonner de l'absurdité des contes qui suffisoient pour y réussir. Toutes les fables débitées au peuple n'étoient cependant pas si grossières que celles des dix mille huguenots; les nouvelles d'Angleterre contribuoient pour beaucoup à exciter la fermentation. La reine Élisabeth, irritée par les complots des fanatiques auxquels elle avoit été en butte, avoit fait passer dans son parlement des lois cruelles contre les catholiques, et surtout contre ceux de leurs prêtres qui se cacheoient en Angleterre. A dater de l'année 1584, plusieurs de ceux-ci furent soumis à la torture, et ensuite envoyés au supplice; le plus souvent l'exécution étoit aggravée par des détails atroces de cruautés (1). Les Guises firent faire tantôt de grands tableaux sur toile, tantôt des gravures, où ces effroyables exécutions étoient représentées, et ils les exposèrent aux yeux du peuple devant leurs maisons, et ensuite dans toutes les parties de la ville. Auprès de ces représentations étoient apostés des hommes pour les expliquer aux passans, et ils avoient toujours soin d'ajouter que tel seroit le sort des catholiques en France, si l'hé-

absolument rien dans la volumineuse Histoire de Paris de D. Félibien.

(1) *History of England, Mackintosh, contin.* T. III, c. 5, p. 286.

1565. rétique relaps, Henri de Navarre, parvenoit à la couronne (1). L'impression profonde que ces tableaux produisoient sur le peuple étoit augmentée encore par les prédicateurs. Il y en eut un grand nombre à Paris qui se firent alors un nom par leur éloquence populaire; elle étoit passionnée et pleine d'images; au lieu des formes scholastiques, des dissertations métaphysiques, des longues citations qui remplissoient les discours des orateurs chrétiens du siècle précédent, les nouveaux, dans un langage grossier, mais vrai, s'adressoient au sentiment de tous, à l'intelligence de tous. Ils parloient des vices du roi, et en le désignant à l'abomination publique, ils obtenoient la palme du courage. Ils représentoient les dangers de l'Église, les persécutions que lui infligeoient les hérétiques, là où ils étoient puissans, et en les peignant toujours armés et prêts à égorger les fidèles, en allumant contre eux une haine effrénée, en prêchant un massacre universel, ils sembloient encore n'être animés que par la charité, et vouloir seulement dérober les fidèles à d'effroyables persécutions. Guillaume Rose, depuis évêque de Sens; Jean Prevost, archiprêtre de Saint-Severin; Jean Boucher, curé de Saint-Benoît; le moine Poncet, D. Christin de Nice, et l'Anglais Jean Lincester (2), étoient à

(1) De Thou. L. LXXXI, p. 443.

(2) Selon l'Étoile, Lincester étoit Gascon. Peut-être étoit-il né en Gascogne, d'une des nombreuses familles anglaises res-

Paris les plus renommés. Dans les principales villes de province, et surtout à Soissons, à Rouen, à Orléans, à Toul, la Ligue compta aussi des orateurs populaires, et partout également ils appartenoient presque tous à l'ordre des jésuites. (1)

Tandis que les ligueurs de Paris, sous la direction de Maineville, et avec l'argent que leur avançoit Hottman, achetoient des armes, les distribuoient à leurs associés, et presque assurés de la protection de l'Hôtel-de-Ville, où ils comptoient déjà un grand nombre de partisans, songeoient à peine à cacher leurs dangereuses menées, leurs agens et ceux des Guises parcouroient toutes les bonnes villes du centre du royaume, Chartres, Orléans, Blois, Tours, et ils y organisoient une association semblable, qui entroit aussitôt en correspondance avec celle de Paris. Les campagnes, entièrement dominées par les prêtres, n'avoient pas besoin d'être travaillées pour être acquises à la Ligue. La bourgeoisie étoit plus partagée; au commencement des troubles elle avoit paru pencher pour la réforme; mais le besoin d'ordre et de repos est toujours très vif chez tous ceux qui sont liés au petit commerce; les novateurs sembloient troubler cet ordre, et pour le plus grand nombre c'étoit un motif suffisant de se déclarer contre eux. D'ailleurs les catholiques

tées après la conquête de Charles VII, ou seulement élevé en Gascogne.

(1) Davila. L. VII, p. 363.

1585.

avoient formé, par leur association, un corps puissant, riche, intelligent, agissant de concert, qui bientôt s'empara de toute l'autorité dans les villes, tandis que les protestans, dispersés, menacés tour à tour par les tribunaux et par les insurrections populaires, étoient contraints à se cacher, et n'exerçoient plus d'influence.

Henri III est accusé de lâcheté par de Thou et par tous ceux qui l'ont copié, pour avoir permis à la Ligue de se donner une organisation si puissante. Son premier tort fut de se rendre méprisable par ses vices : l'aversion pour lui avoit cimenté la puissance des ligueurs ; mais, depuis que la Ligue s'étoit emparée de l'esprit du peuple, la conduite énergique du roi n'auroit probablement point pu la dissoudre. Henri III ne manquoit point de courage personnel ; il avoit beaucoup de hauteur, et resentoit avec une bouillante colère tout ce qui lui paroissoit une offense à la dignité royale. On l'avoit vu tout récemment frapper de coups de pied et de poing le chevalier de Sèvre, grand-prieur de Champagne, et vouloir le tuer de son épée, parce que ce chevalier avoit paru révoquer en doute la parole du roi, tant il est, dit l'Étoile, « haut à la main et « furieux en sa colère (1). » Plus d'une fois, dans ses rapports avec la Ligue, il montra le même emportement ; mais, en général, il étoit dominé

(1) L'Étoile, Journal de Henri III, p. 272, le 6 mars 1584.

— Lettre 31 de Busbec. T. III, p. 250.

par son indolence ou distrait par la futilité de son esprit ; il aimoit mieux ne pas voir, ne pas savoir que de se troubler ; l'achat de quelques petits chiens, l'addition de quelque ornement brillant à l'habit de ses pages ou l'invention du bilboquet, dont il commença à se passionner au mois d'août 1585, lui faisoient oublier la Ligue (1) ; puis l'étude de Machiavel ou les conversations de sa mère le confirmoient dans son indolence ; il s'étoit fait un système de politique d'opposer aux passions populaires la dissimulation et l'adresse plutôt que la force.

Le traité de Joinville, entre la Ligue et Philippe II, étoit demeuré secret, et les Guises hésitoient encore sur le moment où il leur conviendrait de jeter le masque, lorsque l'arrivée des ambassadeurs des provinces-unies déterminâ la crise. Ils avoient ordre d'offrir à Henri III de reconnoître sa souveraineté et de se soumettre à lui sans aucune réserve. Lorsque D. Bernardin de Mendoza, ambassadeur d'Espagne, sut que le roi se préparoit à leur donner audience, il protesta avec force contre ce qu'il représentoit comme une insulte adressée à son souverain. Ces ambassadeurs, disoit-il, étoient des hommes notoirement rebelles à Dieu et à leur roi ; un monarque chrétien ne pouvoit les admettre en sa présence sans compromettre en même temps sa religion et sa dignité. L'orgueil de Henri III fut blessé du ton que Mendoza prenoit avec lui ; il ré-

(1) L'Etoile, p. 298.

1585. pondit qu'il ne voyoit dans les Flamands que des opprimés et des malheureux, et qu'il ne renieroit point à leur égard la généreuse pitié qui avoit toujours été le caractère distinctif de ses ancêtres (1). Il donna audience aux Hollandais le 12 février; il les remercia de la confiance que leurs provinces avoient précédemment accordée à son frère; il les assura qu'il s'intéressoit vivement à leur sort; mais il leur déclara qu'il avoit besoin de réfléchir sérieusement avant de prendre aucun engagement envers eux; et, en effet, à la fin de mars, il les congédia en leur annonçant que les circonstances ne pouvoient lui permettre de les accueillir sous sa protection; il leur recommanda toutefois de s'adresser à la reine d'Angleterre, et il paroît qu'il invita celle-ci à faire pour eux ce qu'il ne vouloit point faire lui-même. (2)

Cependant l'apparence seule d'une négociation avec les hérétiques des Pays-Bas suffit pour soulever tout le parti de la Ligue. C'étoit d'ailleurs l'événement contre lequel Philippe II avoit voulu se mettre en garde par le traité de Joinville, et celui que les princes de la maison de Lorraine s'étoient engagés à empêcher (3). Les Guises étoient

(1) De Thou. L. LXXXI, p. 447, 448.

(2) *Ibid.*, p. 450, 475. — Davila. L. VII, p. 375. — L'Étoile, p. 286.

(3) Par le préambule du traité; car il n'en est pas fait mention dans les articles. Traité de paix. T. II, p. 499.

partis pour leurs gouvernemens ; le 24 mars, le duc de Guise se rendit maître de la ville de Châlons-sur-Marne, et il y convoqua la noblesse de Champagne, qui s'étoit engagée dans la Ligue : son frère, le duc de Mayenne, agissoit de même en Bourgogne ; le cardinal de Bourbon rassembloit autour de lui, à son magnifique château de Gaillon, près de Rouen ; toute la noblesse liguée de Picardie et de Normandie ; le colonel Pffier, qui s'étoit chargé de lever des Suisses dans les cinq cantons catholiques, Bassompierre et Othon Plott, qui avoient commission de lever des reîtres, eurent ordre d'amener immédiatement leurs troupes en France par la Lorraine (1). Enfin, le 1^{er} avril, le cardinal de Bourbon publia son manifeste, qui étoit comme la déclaration de guerre de la Ligue. Dans cet écrit, Bourbon rappeloit d'abord les troubles qui depuis vingt-quatre ans désoloient le royaume à l'occasion de la religion, et qui avoient été aggravés par les palliatifs que les rois y avoient apportés. Deux de ces rois étoient morts jeunes et sans enfans ; le roi régnant n'en avoit point non plus, « et ce royaume très chrétien « ne souffrira jamais régner un hérétique, attendu « que les sujets ne sont tenus de reconnoître ni « soutenir la domination d'un prince déroge de la « foi catholique et relaps ; étant le premier serment.

(1) De Thou. L. LXXXI, p. 449. — Davila. L. VII, p. 377. — L'Étoile, Journal, p. 289. — Mém. de Nevers. T. I, p. 638.

1666. « que fassent nos rois, lorsque l'on leur met la
 « couronne sur la tête, maintenir la religion catho-
 « lique, apostolique et romaine, sous lequel serment
 « ils reçoivent celui de fidélité de leurs sujets, et
 « non autrement. » Toutefois les prétentions de
 ceux qui se sont toujours montrés persécuteurs de
 l'Église catholique étoient désormais, à ce qu'as-
 sure le manifeste, appuyées et favorisées; des
 pratiques étoient entamées avec les protestans
 d'Allemagne pour les maintenir; les grands étoient
 écartés du pouvoir; des parvenus s'étoient saisis de
 l'autorité du roi, et vouloient en garder la posses-
 sion à tout prix; ils s'étoient emparés successive-
 ment d'un grand nombre de gouvernemens, et ils
 prétendoient à tous les autres; ils accabloient le
 peuple d'impositions, ils chargeoient le clergé de
 décimes continuelles, ils prétendoient au partage
 de ses biens, comme on avoit fait en Angleterre,
 et ils tenoient déjà presque en leurs mains les
 moyens de disposer de la couronne. « Pour ces
 « justes considérations, disoit-il enfin, nous, Char-
 « les de Bourbon, premier prince du sang, à qui
 « il touche de plus près de prendre en sauvegarde
 « et protection la religion catholique en ce royaume,
 « et la conservation des bons et loyaux serviteurs
 « de Sa Majesté et de l'État, assisté des princes,
 « cardinaux, pairs, prélats, officiers de la couronne,
 « gouverneurs des provinces, seigneurs, gentils-
 « hommes, capitaines, villes, et autres faisant la

« meilleure et plus saine partie de ce royaume, 1588.
« après avoir sagement pesé le motif de cette en-
« treprise, et en avoir pris l'avis, tant de nos bons
« amis très affectionnés que de gens de savoir et
« craignant Dieu, que nous ne voudrions offenser
« en ceci pour rien au monde, déclarons avoir juré
« tous et saintement promis de tenir la main forte
« et armée, à ce que la sainte Église soit réintégrée
« en sa dignité et en la vraie et seule religion catho-
« lique; que la noblesse jouisse comme elle doit
« de sa franchise tout entière, et le peuple soit sou-
« lagé, les nouvelles impositions abolies et toutes
« crues ôtées, depuis le règne de Charles IX que
« Dieu absolve. Que les parlemens soient remis en
« la plénitude de leur connoissance et en l'entière
« souveraineté de leurs jugemens, chacun en son
« ressort, et tous sujets du royaume maintenus en
« leurs gouvernemens, charges et offices, sans qu'on
« les puisse ôter, sinon en tous cas des anciens
« établissemens, et par jugemens des juges ordi-
« naires ressortissant au parlement. Que tous de-
« niers qui se lèveront sur le peuple soient employés
« à la défense du royaume, et à l'effet auquel ils
« sont destinés, et que désormais les États-géné-
« raux soient libres et sans aucune pratique, toutes
« les fois que les affaires le requerront, avec entière
« liberté à chacun d'y faire ses plaintes. » (1)

(1) Mém. de Nevers. T. I, p. 641. — Mém. de la Ligue. T. I,

1685.

Immédiatement après la publication de ce manifeste, on vit éclater dans toutes les provinces des tentatives de la Ligue pour s'emparer des principales places du royaume. Le 9 avril; de Vins, créature des Guises, essaya de se rendre maître de Marseille; Boniface, général des finances dans cette ville, fut poignardé par son frère, qui étoit un des ligueurs. La ville fut un moment entre leurs mains; cependant les plus sages bourgeois catholiques ne voulurent point donner le signal d'une guerre civile qui pouvoit être ruineuse pour leur cité; ils s'armèrent, et reprirent possession des postes les plus importants; le grand-prieur d'Angoulême, gouverneur de Provence, qui étoit alors brouillé avec les Guises, auxquels il n'avoit été que trop intimement uni du temps de la Saint-Barthélemy, accourut d'Aix au secours des défenseurs de l'autorité royale; les chefs ligueurs furent arrêtés, et le consul Dariez, qui s'étoit mis à leur tête, fut pendu dans son costume de magistrat. Quand la nouvelle du mauvais succès de l'entreprise de la Ligue sur Marseille parvint à Paris, le roi, dit l'Étoile, « en eut tant de contentement que, « comme les députés qui lui apportèrent les premières nouvelles entrèrent en la salle où il étoit, « il fendit aussitôt la presse, et s'approchant d'eux : « Mes amis, leur dit-il, je vous accorde tout ce

p. 56. — De Thou. L. LXXXI, p. 454. — Davila. L. VII, p. 378.
— Journal de L'Étoile, p. 290.

« que me sauriez demander, car ma libéralité ne
« suffira jamais pour récompenser votre fidé- 1585.
« lité. » (1)

Une entreprise semblable devoit être tentée à Bordeaux ; Louis de Genouillac, commandant du Château-Trompette, étoit engagé dans la Ligue, et devoit la seconder. Mais le maréchal de Matignon, qui représentoit le roi dans la province, en eut quelque soupçon ; il invita Genouillac à se rendre auprès de lui pour se concerter contre les huguenots ; il l'arrêta et le força de livrer son château (2). A Lyon, au contraire, le gouverneur Mandelot étoit créature des Guises et engagé dans la Ligue, tandis que du Passage, lieutenant du duc d'Épernon, commandoit dans la forteresse. Celle-ci fut attaquée, contrainte de se rendre, le 2 ou le 3 mai, et immédiatement démolie, en sorte que Lyon fut acquis à la Ligue. Le 20 avril, le duc de Guise en personne s'étoit emparé de Verdun, et bientôt après de Toul ; mais il échoua devant Metz, où le duc d'Épernon, qui en étoit gouverneur, avoit fait passer des renforts. Ces places étoient de celles où le pouvoir étoit partagé entre le roi et la Ligue ; ailleurs, où le gouverneur faisoit déjà partie de

(1) Journal de l'Étoile, p. 291. — De Thou. L. LXXXI, p. 456.
— Mém. de la Ligue. T. I, p. 73-78. — Nostradamus, Hist. de
Provence. P. VII, p. 836. — Davila. L. VII, p. 385.

(2) De Thou. L. LXXXI, p. 478.

1585. l'association, il assuroit sans combat et sans bruit la domination des ligueurs. (1)

Henri III reconnut toute l'étendue du danger dont il étoit menacé; quoique plusieurs des généraux et des commandans de province lui fussent demeurés fidèles, il sentit bien que dans un moment de profonde fermentation religieuse, un parti qui professoit seulement l'obéissance implicite à l'autorité royale, pour quelque opinion qu'elle se prononcât, un parti tout politique et sans conviction, étoit aussi sans force. Au fond de l'âme, il détestoit trop les huguenots, et il leur avoit trop fait de mal pour pouvoir s'appuyer sur eux avec confiance. C'étoit cependant l'avis du duc d'Épernon, qui avoit alors la meilleure part à la faveur du roi, et qui se voyoit tellement déchiré dans les écrits de la Ligue qu'il ne pouvoit douter que cette association ne fût formée contre lui autant que contre l'hérésie, et qu'elle n'eût l'intention de lui enlever tous ses honneurs et toutes ses richesses. Joyeuse, au contraire, qui avoit contracté avec les Guises une alliance de famille, vouloit persuader au roi de se réconcilier avec eux. On put reconnoître que le roi hésitoit entre ces deux partis, d'après la modération extrême avec laquelle il répondit au manifeste

(1) De Thou. L. LXXXI, p. 452. — D'Aubigné. L. V, c. 5, p. 424. — Matthieu, Hist. des derniers Troubles. L. I, f. 31. — L'Étoile, p. 291. — Lettr. du duc de Guise à la duchesse de Nevers. Mém. de Nevers. T. I, p. 658.

de la Ligue; il paroissoit bien plus occupé à se justifier qu'à condamner ou intimider ceux qui avoient pris les armes contre lui (1). Ses partisans avoient eu cependant quelques succès. Le duc de Mercœur, qui, par son mariage avec Marie de Luxembourg, prétendoit hériter des droits de la maison de Penthièvre sur la Bretagne, et aspiroit à se rendre indépendant dans ce duché, se mit à la tête des ligueurs bretons, et fit une invasion dans le Poitou. Montpensier, pour le repousser, rassembla les gentilshommes protestans de Loudun, de Thouars et de Fontenay, et il l'arrêta en effet; mais de tels alliés n'étoient pas moins suspects à Henri III que des ennemis. Joyeuse avoit chassé le duc d'Elbeuf de la Touraine et du Vendomois; Épernon avoit dissipé les troupes de la Ligue qui s'assembloient près de Gien; mais, d'autre part, le duc de Guise avoit sous ses ordres près de douze mille hommes; avec un parti de cavalerie, il avoit été chercher le cardinal de Bourbon à Péronne, et il l'avoit conduit à Châlons-sur-Marne; puis il s'étoit approché de Paris : aussi Henri III, sans prendre confiance en de légers avantages, chargea sa mère de se rendre à Épernay, sur la Marne, pour entrer en négociation avec le duc de Guise et les ligueurs. (2)

Toutefois Henri III ne négligeoit pas de négocier

(1) Aux Mémoires de la Ligue. T. I, p. 63-73.

(2) De Thou. L. LXXXI, p. 462, 476. — Davila. L. VII, p. 395. — D. Taillandier, Hist. de Bretagne. L. XVIII, p. 350.

1585. en même temps avec le roi de Navarre, dont les députés, Clervant et Chassin-court, étoient auprès de lui. Il donna à ceux-ci l'assurance qu'il ne s'écarteroit jamais des traités faits avec les religionnaires, et qu'il ne consentiroit à aucune condition contraire aux droits du roi de Navarre ; il chargea même le maréchal de Matignon d'avoir une entrevue avec ce dernier à Tonneins, pour convenir des moyens de résistance contre les ennemis communs. Mais depuis que les conférences d'Épernay eurent commencé, quoique les demandes du duc de Guise fussent exorbitantes, Henri III cessa d'écrire ou de faire écrire au roi de Navarre : aussi celui-ci, dans l'instruction qu'il adressoit, au mois de juin, à ses députés, les chargeoit de se plaindre d'autant plus vivement de ce silence qu'il apprenoit que le roi, dans ses dépêches à d'autres gouverneurs, ne dissimuloit point « que la paix se traite, et est en train
« de se conclure, pourvu que les ligueurs se dé-
« partent des sûretés qu'ils demandent pour leur
« particulier, c'est-à-dire, pourvu qu'il n'y aille
« que de l'abolition de l'édit de paix, et de la ruine,
« en tant qu'en eux sera, de lui et de tous ceux de
« la religion. » (1)

En même temps le roi de Navarre s'efforçoit de se rattacher l'opinion publique ; il employoit pour cela la plume de Duplessis Mornay, en qui l'éten-

(1) Instruction à MM. de Clervant et Chassin-court. Mém. de Duplessis. T. III, § 27, p. 81.

due des connoissances et la vigueur du talent étoient jointes à la loyauté de caractère. Dès que le roi de Navarre reçut le manifeste du cardinal de Bourbon, il y répondit par une « remontrance à la France, » dans laquelle il cherchoit à dissiper les terreurs que les catholiques prétendoient concevoir pour leur religion, en rappelant que Henri III étoit jeune encore, et qu'il étoit bien douteux que son contemporain, le roi de Navarre, fût appelé à lui succéder. D'ailleurs, celui-ci protestoit « qu'en sa religion il a toujours été instruit à ne forcer point les consciences; qu'en l'ardeur même des guerres civiles, lorsque tout exercice étoit défendu par toute la France à ceux de sa religion, il a toujours laissé la religion catholique en son entier, en toutes les villes esquelles il avoit puissance; et de ce, ne veut pour témoins que le clergé et les prêtres et moines d'Agen, où il faisoit sa résidence. Qu'en paix et en guerre, il est toujours servi indifféremment, tant auprès de sa personne qu'en tous les états et offices qui sont à sa disposition, des uns et des autres, même en sa chambre, en son conseil et ses gardes, et n'en a jamais reculé aucun pour le fait de conscience (1). » Il prenoit ensuite contre les Guises la défense des ducs d'Épernon et de Joyeuse; il rappeloit comment les Guises eux-mêmes avoient été comblés,

(1) Duplessis Mornay. T. III, p. 66.

1585. pourvu que le roi prit l'engagement d'interdire tout autre culte que le catholique, dans tout le royaume, d'ôter à tous les protestans toutes leurs charges, de leur enlever toutes leurs villes de sûreté, de retirer sa protection à Genève, et d'unir ses troupes à celles de la Ligue, pour mettre à exécution le nouvel édit qu'il donneroit conformément à ces demandes. (1)

Quoique Henri de Navarre ne pût pas encore connoître cette requête, il la pressentoit apparemment lorsqu'il publia, le 10 juin, à Bergerac, sa déclaration contre les calomnies de la Ligue. Il y laissoit entrevoir assez clairement son désir de se rapprocher de l'Église romaine. Il commençoit par une profession de foi, dans laquelle il ne récapituloit que les points sur lesquels il étoit d'accord avec cette Église. Il repoussoit la dénomination d'hérétique et de relaps, « puisqu'il est prêt et résolu de recevoir instruction par un concile libre et légitime, et régler sa créance par ce qui y sera décidé sur les différends de la religion. Que si on disoit que le concile de Trente a déjà ordonné desdits différends, sans que plus il soit besoin d'y revenir », il invoquoit le témoignage des plus zélés catholiques eux-mêmes, pour prouver que ce concile avoit été si peu libre, et si constamment

(1) Requête des ligueurs au roi, du 9 juin. Mém. de la Ligue. T. I, p. 167-174. — De Thou. L. LXXXI, p. 483. — Davila. L. VII, p. 398.

dominé par les intrigues des ennemis de la France, que les rois français catholiques n'avoient point voulu se soumettre à ses décisions ou en permettre la publication. Après avoir rappelé les justes raisons que les protestans avoient eues de demander et de vouloir garder des places de sûreté; après avoir montré que les catholiques n'étoient point dans une condition semblable, car ils formoient le plus grand nombre, ils avoient le roi pour eux, et ils n'avoient jamais été trompés ni ne couroient risque de l'être, il offroit cependant de rendre toutes les places que tenoient les réformés, pourvu que la Ligue rendit de son côté toutes celles dont elle s'étoit emparée; il offroit de plus de se démettre de toutes ses charges et gouvernemens, pourvu que les Guises et leurs créatures en fissent autant de leur côté. Enfin, comme toutes les déclarations de la Ligue sembloient dirigées contre sa personne; comme on affectoit de l'y nommer hérétique relaps, perturbateur de l'État et ennemi juré des catholiques, il protestoit qu'il ne demandoit pas mieux que de soumettre sa querelle au sort des armes; mais il désiroit que ce ne fût ni dans une guerre civile ni dans un combat de noblesse, qui cause- roient au royaume un dommage irréparable : c'étoit avec le duc de Guise qu'il demandoit à vider sa querelle, « de sa personne à la sienne, un à un, « deux à deux, dix à dix, vingt à vingt, plus ou « moins, en tel nombre que ledit sieur de Guise

1585. « voudra, avec armes usitées entre chevaliers d'honneur en lieu que ledit sieur de Guise veut être choisi, qui soit de libre accès, non suspect ni aux uns ni aux autres (1). » A cette dernière proposition, le duc de Guise répondit qu'il n'avoit aucune inimitié privée avec le roi de Navarre; que toutes ses démarches n'avoient pour but que la sûreté de la religion et l'obéissance aux suggestions de sa conscience, et que des causes si graves ne pouvoient pas se résoudre par un duel privé entre des gentilshommes. (2)

Mais tandis que Henri de Navarre ne négligeoit aucun effort pour se concilier le roi, le rattacher à ses intérêts, et éviter une guerre dont il reconnoissoit tous les dangers, il ne se faisoit aucune illusion sur les chances qu'il pouvoit conserver de retenir le foible Henri III dans une neutralité qui n'étoit pas même d'accord avec ses affections. Il voyoit bien que la conjuration de l'Europe catholique pour extirper la réforme se resserroit toujours plus et devenoit toujours plus menaçante. Philippe II en étoit l'âme et l'intelligence. Agé alors de cinquante-huit ans, il n'avoit rien perdu de la vigueur de son entendement ou de l'inflexible dureté de son caractère. Tous les ennemis de la foi

(1) Déclaration du roi de Navarre, dans Duplessis Mornay. T. III, § 29, p. 89-126; et dans les Mém. de la Ligue. T. I, p. 120-148.

(2) Davila. L. VIII, p. 408. — De Thou. L. LXXXI, p. 482.

catholique étoient devenus ses ennemis personnels; Elisabeth d'Angleterre, le roi de Navarre, le prince Maurice d'Orange, les princes luthériens de l'Empire, et avec eux tous les hérétiques, tous ceux qui osoient résister au pape, devoient être extirpés jusqu'au dernier; pour parvenir à ce but, il n'hésitoit pas à prodiguer tous les trésors et tout le sang de l'Espagne. Ses émissaires travailloient l'Ecosse et l'Angleterre, comme la France et la Flandre; il fournissoit des armes et de l'argent à toutes les conspirations, et sa correspondance de l'Escorial dirigeoit dans toute l'Europe tous les efforts du parti catholique vers un seul but, par une seule volonté. Ses malheurs domestiques sembloient avoir redoublé encore l'amertume de son zèle. Il avoit déjà perdu quatre de ses fils; le cinquième et dernier, Philippe, étoit un enfant de six ans, auquel il fit prêter serment par les grands et le peuple, le 12 novembre 1584, comme à l'héritier de sa couronne (1), en même temps qu'il dirigeoit son éducation, de telle sorte qu'on dût un jour retrouver en lui tout le fanatisme féroce qu'il prenoit lui-même pour de la religion.

Philippe II, qui réunissoit les couronnes de toutes les Espagnes, de Portugal et des Deux-Sicules, partageoit avec son neveu, l'empereur Rodolphe II, le premier rang parmi les monarques catholiques.

(1) De Thou. L. LXXX, p. 414.

1585. Mais Rodolphe II, fils de Maximilien II, et petit-fils de Ferdinand, étoit un prince efféminé et vicieux qui se laissoit uniquement diriger par le roi d'Espagne, son oncle maternel. Cet empereur, alors âgé de trente-trois ans, régnoit depuis l'an 1576; il s'étoit abandonné à la domination de ses maîtresses, qui nommoient et dépoisoient les ministres, et tandis que l'État étoit ruiné par leur cupidité, le monarque étudioit l'alchimie et l'astrologie, ou bien il passoit ses journées dans ses écuries avec ses chevaux. (1)

Après l'empereur et les rois de France et d'Espagne, aucun autre souverain catholique ne portoit le titre de roi; mais immédiatement au-dessous d'eux un des plus puissans et des plus habiles princes de cette religion étoit Charles Emmanuel, duc de Savoie, que Philippe II avoit eu soin de s'attacher en lui donnant sa seconde fille Catherine en mariage; leur union fut célébrée le 10 mars 1585, et dès lors le roi d'Espagne put compter sur le duc de Savoie presque comme sur son lieutenant. (2)

Mais quoique le vrai chef de la Ligue européenne fût Philippe II, il importoit à cette association de pouvoir présenter le pape comme l'appuyant de toute l'autorité de l'Église, et lui don-

(1) Pfeffel, Abrégé de l'Histoire d'Allemagne. T. II, p. 210.

(2) Contrat de mariage du 23 août 1584, à Chambéry. Traité de paix. T. II, p. 494. — Guichenon, Hist. de Savoie. T. II, p. 285. De Thou. L. LXXXIII, p. 569.

nant pleinement sa sanction. Nicolas de Pellevé, que le crédit de la maison de Lorraine à laquelle il étoit attaché avoit fait archevêque de Sens, puis en 1570 cardinal de Sainte-Praxède, étoit en quelque sorte, à Rome, où il résida pendant vingt ans, le représentant des Guises. Il avoit travaillé avec ardeur auprès de Grégoire XIII, pour obtenir de lui une approbation publique de la Ligue. En même temps Louis de Gonzague, duc de Nevers, demandoit qu'on lui produisît cette approbation comme nécessaire pour satisfaire sa conscience, lorsqu'il s'armoit contre son souverain. Nevers avoit été un des secrets promoteurs de la conjuration de Marseille; la Ligue lui avoit promis le gouvernement de la Provence, et il avoit compté n'avoir point de peine à s'en emparer, lorsque Marseille seroit une fois en son pouvoir. Il étoit déjà dans Avignon au moment où Marseille, d'abord surprise par la Ligue, lui fut de nouveau enlevée. Déçu dans son ambition, il témoigna un redoublement de scrupules, et ne se contentant plus des communications du jésuite Claude Matthieu, qu'on nommoit le courrier de la Ligue, tant il mettoit de célérité dans ses voyages de Rome, il se détermina à se rendre lui-même auprès du pape (1). Cependant il avoit déjà reçu plusieurs lettres qui nous ont été conservées, du père Matthieu, du

(1) De Thou. L. LXXXI, p. 459. — Matthieu, derniers Troubles de France. T. I, f. 23.

1585. cardinal de Pellevé, et de Jacques de La Rue Martelli, agens de la maison de Guise auprès de la cour de Rome. Ce dernier lui disoit : « Le cardinal de Pellevé vous a écrit la résolution de Sa Sainteté, comme aussi j'ai fait, et il semble à S. S. que vous en devriez être content, laquelle encore derechef je vous écris. S. S. vous déclare, par vive voix, qu'il trouve bon que les princes catholiques prennent les armes pour la conservation de la religion catholique en France; qu'il avoue que la guerre est juste et légitime, et sans scrupule de conscience, non seulement contre les hérétiques, mais contre tous ceux qui les favoriseront ou aideront; et pour autant que j'ai déclaré à Sa Sainteté que V. E. n'étoit pas contente et en repos de sa conscience, s'il ne le déclaroit par bulles expresses ou brefs, il a répondu qu'il ne se pouvoit faire sans trop grand préjudice..... mais que V. E. devoit être contente de sa parole.... qui est irrévocable, et que derechef il confirme. » (1)

Mais il n'est pas facile de contenter la conscience d'un homme intéressé à faire valoir ses scrupules. Le duc de Nevers ne vouloit pas courir risque de se brouiller avec le roi. Il poursuivit son voyage pour se rendre à Rome, malgré les instances et les reproches du duc de Guise et du parti qu'il aban-

(1) Mém. de Nevers. T. I, p. 651 et suiv.

donnoit. Cependant Grégoire XIII, âgé de quatre-vingt-quatre ans, étoit mort le 10 août 1585, et le moine franciscain Félix Peretti, cardinal de Montalto, avoit été nommé pape le 24 avril, sous le nom de Sixte V. Ce fils d'un paysan, autrefois gardeur de pourceaux dans la Marche d'Ancône (1), avoit gagné les suffrages par son affectation d'extrême modestie, de timidité, de douceur, et aussi en revêtant l'apparence d'une vieillesse décrépite. Aucun homme ne fut plus constant dans sa dissimulation, et ne sut mieux cacher jusqu'à un âge avancé ses qualités aussi bien que ses vices; mais il se montra ce qu'il étoit au moment où il fut nommé pape, et en rejetant son bâton et se redressant, il parut jeune encore à soixante-cinq ans, vigoureux, énergique; d'une activité infatigable, d'une sévérité impitoyable; il rétablit la police et la sûreté dans l'État romain, par de nombreuses exécutions; il remit l'ordre dans les finances; il accomplit la construction ou la restauration de grands monumens, mais il mérita et obtint l'exécration du peuple qu'il gouvernoit. La plupart des historiens lui ont accordé les plus grands éloges; il auroient dû se contenter de dire qu'il étoit un habile et énergique despote, car les hommes sont si enthousiastes de la force qu'ils accor-

(1) Sixte V le raconta lui-même au marquis Pisani, ambassadeur de France à Rome. Pasquier, *Lettres*. L. XIII, lett. 18, p. 406.

1585. dent presque tous leur admiration à un tel caractère. (1)

Sixte V, beaucoup moins apôtre de la religion que du pouvoir, n'approuvoit pas la Ligue ou l'audace des sujets qui s'armoient contre leur roi ; mais il vouloit que sujets et monarque courbassent la tête devant l'autorité pontificale, et il se réservoir le droit de déposer celui auquel les peuples devoient se soumettre. Gonzague ne se pressa pas d'arriver à Rome, mais on nous a conservé la lettre qu'il écrivit le 31 juillet au cardinal de Bourbon, où il raconte sa première audience du pape Sixte-Quint : « Je ne doute point, m'a-t-il dit, que
 « l'intention du cardinal de Bourbon ne soit bonne,
 « je veux croire que celle de ses confédérés l'est
 « aussi..... mais en quelle école avez-vous appris
 « qu'il faille former des partis contre la volonté
 « de votre prince légitime? — Très S. P., lui dis-
 « je en me levant avec chaleur, c'est du consente-
 « ment du roi que les choses se sont faites. — Hé
 « quoi ! reprit-il, vous vous échauffez bientôt ; j'a-
 « vois cru que vous veniez à moi écouter les pa-
 « roles de votre père, pour prendre ses conseils et
 « vous y conformer, et cependant je vois que vous
 « avez l'esprit de tous ceux de votre association ;
 « vous ne pouvez souffrir qu'on vous reprenne,

(1) De Thou. L. LXXXII, p. 504. — *Muratori, Annali*. T. XV, p. 35. — *Antonio Cicarelli, Vita di Sisto V.* Platina, p. 599.

« vous en venez d'abord aux justifications, et vous
« condamnez tous autres sentimens que les vôtres. 1585.
« Détrompez-vous si vous me voulez croire ; le roi
« de France n'a jamais consenti de bon cœur à vos
« ligues et à vos armemens ; il les regarde comme
« des attentats contre son autorité, et bien que la
« nécessité de ses affaires et la crainte d'un plus
« grand mal le forcent à dissimuler, il ne laisse pas
« de vous tenir tous pour ses ennemis, et ennemis
« plus redoutables et plus cruels que ne sont ni les
« huguenots de France, ni les autres protestans...
« Je crains bien fort que l'on ne pousse les choses
« si avant qu'enfin, tout catholique qu'il est, il
« ne se voie réduit d'appeler les hérétiques à son
« secours pour se délivrer de la tyrannie des ca-
« tholiques. » (1)

Pour résister à cette puissante association que dirigeoient contre lui l'Espagne et la cour de Rome, le roi de Navarre avoit songé de bonne heure à opposer une ligue de tous les protestans de l'Europe, que l'intérêt de leur sûreté devoient également unir. Dès le mois de juillet 1583, il avoit envoyé Ségur de Pardaillhan à la reine d'Angleterre, et ensuite aux princes protestans de l'Allemagne, pour leur représenter l'imminence du danger, et les presser de se concerter pour n'y pas succomber. Pardaillhan avoit, entre autres, commission de pro-

(1) Mém. de Nevers. T. I, p. 666, 667.

1546. poser à Elisabeth de faire épouser Catherine de Navarre, sœur de Henri, à Jacques Stuart, roi d'Écosse, qu'il regardoit comme héritier du trône d'Angleterre (1). La jalousie habituelle d'Élisabeth contre tout ce qui pouvoit rappeler sa succession fit tomber cette négociation.

De nouveau, au moment de la prise d'armes de la Ligue, le roi de Navarre avoit écrit à Elisabeth pour lui faire comprendre « que ce remuement
« étoit un effet de la Ligue générale que le pape a
« pratiquée entre les princes et potentats qui lui
« adhèrent, de laquelle le roi d'Espagne est le chef,
« s'étant le pape et lui accordés ensemble, pour
« s'aider l'un l'autre (2). » Il lui avoit renvoyé Ségur de Pardailhan, et il lui écrivit de nouveau :
« Si Dieu a voulu, madame, comme il semble, que
« la France soit l'échafaud où cette tragédie ait à
« se jouer, au moins espère-je que tous les princes
« et États vraiment chrétiens y ressentiront leur
« intérêt, et ne voudront pas être spectateurs ai-
« seux d'une action de laquelle le succès leur est
« commun, par une conséquence inévitable, en-
« core que les premières peines et les premiers
« dangers nous semblent en particulier appartenir.
« J'attends, madame, de l'amitié et bonne volonté
« qu'il vous a plu me promettre, le prompt secours

(1) Duplessis Mornay. T. II, § 52, p. 278.

(2) Lettre du roi de Navarre à Elisabeth. Duplessis Mornay. T. III, § 13, p. 18.

« qui m'est nécessaire pour soutenir les efforts qui
 « se présentent ; car aussi Votre Majesté, tenant
 « le premier lieu en cette cause, je me propose
 « d'être comme votre capitaine-général contre les
 « ennemis communs, lequel, madame, il importe
 « à votre grandeur et réputation de ne laisser
 « abandonné de vos moyens, en la résistance qu'il
 « nous convient faire aux desseins pernicious de
 « cette Ligue. Mais, madame, toute la chrétienté
 « attend, outre cela, de votre prudence et autorité,
 « que vous réveilliez et exhortiez tous les princes
 « et États chrétiens à leur devoir, et le leur fas-
 « siez vivement sentir et reconnoître ; car pardon-
 « nez-moi si je vous dis, madame, qu'il n'est rai-
 « sonnable que les fruits et effets de votre vertu
 « demeurent enclos et enfermés aux bornes de l'An-
 « gleterre, puisque l'odeur et la réputation en est
 « déjà parvenue aux extrémités du monde. » (1)
 Cette lettre étoit rédigée par Duplessis ; mais le
 roi de Navarre y ajouta, dans un style plus cheva-
 leresque : « J'ai besoin de mes amis, car il m'y va
 « du tout, et n'ai plus de temps à perdre. Mais je
 « me tiens tout assuré de votre secours, et sans me
 « redoubler le courage. Je me figure que je com-
 « bats pour vous ; avec votre faveur toutes choses
 « me sont possibles, voire faciles. » (2)

Séguir Pardailhan étoit aussi porteur d'une in-

(1) Duplessis Mornay. T. III, lett. 15, p. 24.

(2) *Ibid.*, § 16, p. 26.

1585.

struction rédigée par Duplessis Mornay. Nous éprouvons quelque regret de ne pouvoir insérer ici en entier cet écrit, si différent de tout ce que présente ordinairement la diplomatie. La loyauté de l'écrivain, sa connoissance complète du danger, et sa confiance en Dieu, au moment où cette lutte terrible commence, s'y font sentir à chaque ligne. Il rassemble, pour les mettre sous les yeux d'Élisabeth, les preuves de l'intention avec laquelle cette grande lutte est commencée, pour réduire l'Europe sous la monarchie temporelle de Philippe II, et la domination spirituelle du pape. Il montre le danger commun pour tous les fidèles qui veulent servir Dieu selon leur conscience, pour tous les princes qui veulent maintenir leur indépendance. Il fait voir qu'Élisabeth est en particulier le point de mire de Philippe, quoiqu'il ne songe point encore à l'attaquer par les armes, mais que c'est lui qui dirige les assassins contre elle, comme il les a dirigés contre le prince d'Orange et le roi de Navarre; que tout son espoir pour bouleverser l'Angleterre se fonde sur la reine d'Écosse. S'il peut la délivrer et la faire monter sur le trône, comme elle dépend de ces mêmes Guises qui travaillent la France, la cause de la réforme sera perdue dans l'île même qui lui sert de citadelle. « Mais pour « à présent, ajoute-t-il, Dieu ne permettant pas « que toutes les parties de son Église soient en « peine tout à la fois, Élisabeth est retirée hors du

« combat, en son île, comme un général de son
« armée, pour pourvoir à toutes les occasions qui
« naissent, contenir ceux qui s'ébranlent, rallier
« ceux qui se rompent, recueillir ceux qui se re-
« tirent, secourir à temps ceux qu'on lui renver-
« seroit autrement sur les bras..... Que secourant,
« comme elle a commencé, l'archevêque de Colo-
« gne, elle peut r'avier toute l'Allemagne en une
« paix; soutenant les Pays-Bas, entretenir le roi
« d'Espagne entre ses bornes; aidant au roi de
« Navarre en ce besoin, réprimer les ennemis
« qu'elle a en France, et maintenir la chrétienté
« en contre-poids, le tout sans entrer en partie,
« sans tirer la charge sur ses bras, sans hasarder
« son État. » Mornay expose enfin quelle est l'as-
sistance dont le roi de Navarre a besoin pour le
moment; il demande qu'Élisabeth envoie une
somme d'argent en Allemagne, pour joindre à celle
que le roi de Navarre y avoit déjà fait passer, et
lever une armée étrangère, sans laquelle il seroit
réduit à se tenir toujours sur la défensive; qu'elle
envoie en même temps sa flotte sur les côtes de
France, pour distraire l'attention de ses ennemis,
les menacer tour à tour sur plusieurs points et
couper leurs communications. (1)

Une tentative de la Ligue, pour s'emparer de la
ville de Boulogne et la livrer à l'Espagne, ne tarda

(1) Instruction dans Duplessis Mornay. T. III, § 19, p. 30-37.

1588.

pas à confirmer les prévisions du roi de Navarre. Bernardin de Mendoza avoit persuadé aux ligueurs que si Philippe II étoit maître de cette ville, il y feroit débarquer une armée nombreuse qui marcheroit sur Paris. Son intention bien plutôt étoit d'en faire le lieu de relâche de la flotte et de l'armée qu'il destinoit contre l'Angleterre. Le prévôt de la maréchaussée du Boulonais, Pierre Vétus, étoit gagné; c'étoit lui qui devoit s'emparer de la porte de la ville, et la livrer au duc d'Aumale, qui s'approchoit avec un corps de cavalerie. Mais Nicolas Poulain, l'espion du roi dans les conseils de la Ligue, avertit Henri III de ce complot; celui-ci prévint Raimond de Bernay, lieutenant du duc d'Épernon à Boulogne. Vétus fut arrêté entre les deux portes de la ville; d'Aumale fut reçu à coups de canon, et cette place importante fut sauvée des mains des Espagnols. (1)

Toutefois la neutralité de Henri III, entre la Ligue et la réforme, ne pouvoit pas durer long temps. Catherine de Médicis ne disputoit plus avec les Guises que sur les conditions auxquelles le roi se déclareroit contre les réformés; elle avoit échoué dans ses tentatives pour détacher d'eux le cardinal de Bourbon, encore que celui-ci commençât à s'apercevoir qu'on ne lui demandoit que son nom, et qu'on ne lui confioit aucune autorité. Les troupes

(1) Procès-verbal de Nic. Poulain, p. 418. — De Thou. L. LXXXVI, p. 724. — Davila. L. VIII, p. 484.

que le roi avoit ordonné de lever en Suisse n'arrivoient point; le duc de Mayenne, que son frère avoit chargé de leur couper le chemin, se fortifioit, et Henri III, toujours plus inquiet, envoya le duc d'Épernon lui-même, avec Villeroy, à la reine-mère, pour la presser de conclure aux meilleures conditions qu'elle pourroit obtenir. (1)

Le traité de Henri III avec la Ligue fut signé à Nemours le 7 juillet 1585. Il contenoit d'abord les conditions que les ligueurs avoient demandées au nom de leur sentiment religieux : l'interdiction de tout autre culte que le catholique, l'expulsion hors de France, dans le mois, de tous les prédicateurs de l'hérésie; dans les six mois, de tous les huguenots qui ne feroient pas abjuration; leur privation immédiate de tous les emplois, la restitution de toutes les places de sûreté qui leur avoit été données, la suppression de toutes les chambres mi-parties, la peine de mort décernée contre tout hérétique qui, après l'expiration de six mois, rentreroit en France. Mais les ligueurs avoient aussi stipulé, malgré leurs protestations de désintéressement, plusieurs conditions pour eux-mêmes. Le roi, après avoir déclaré qu'il approuvoit tout ce qu'ils avoient fait contre l'autorité royale, prenoit leurs troupes à sa solde, s'engageoit à leur payer leurs arrérages, à rembourser aux chefs les avances

(1) Davila. L. VII, p. 396-399. — De Thou. L. LXXXI, p. 484.

1565. qu'ils avoient faites, à leur conserver à tous leurs honneurs et leurs gouvernemens, à donner enfin, comme places de sûreté, au cardinal de Bourbon, Soissons; au duc de Mercœur, Dinant et le Conquest; au duc de Guise, Verdun, Toul et Saint-Dizier; au duc de Mayenne, le château de Dijon et Beaune; au duc d'Aumale, Saint-Esprit de Rue; au duc d'Elbœuf, le gouvernement de Bourbonnais, et à chacun de ces chefs une garde à pied et à cheval payée par le roi. (1)

Henri III porta lui-même au parlement de Paris, le 18 juillet, les lettres-patentes qu'il donna en exécution du traité de Nemours; par elles, il révoquoit tous ses précédens édits de tolérance, et il interdisoit tout culte hérétique sous peine de mort et de confiscation de biens. Pour les publier et les enregistrer avec plus de solennité, tous les conseillers avoient revêtu à cette occasion leurs robes rouges. Parmi les membres du parlement le plus grand nombre détestoient la tolérance, et désiroient, par attachement à leurs anciens usages, infliger des supplices aux hérétiques, et cependant presque tous étoient jaloux de l'influence des prêtres, ennemis de la cour de Rome, et défiants de la Ligue, comme ayant usurpé la puissance royale;

(1) Traités de paix. T. II, § 181, p. 511. — Mém. du duc de Nevers. T. I, p. 686. — De Thou. L. LXXXI, p. 484. — Davila. L. VII, p. 399. — Matthieu, dern. Troubles de France. L. I, f. 32.

ils approuvoient l'édit, mais ils n'auroient voulu ni l'obtenir comme on venoit de faire par des menaces, ni l'exécuter comme on devoit faire bientôt par la guerre : lorsque le roi sortit ensuite du palais, il fut accueilli, par la foule, avec des acclamations et des vœux pour sa longue vie, dont son oreille étoit depuis longtemps désaccoutumée. En effet, l'annonce du renouvellement des persécutions étoit accueillie avec joie par les Parisiens ; car, sur cette question déplorable, les intentions du roi, tout méprisables qu'il étoit, valaient mieux que celles de son parlement, et celles du parlement, mieux que celles du peuple. (1)

1595.

La paix de Henri III avec la Ligue étoit faite ; mais dans le conseil plus intime du roi, il restoit encore à décider comment elle seroit exécutée. Le secrétaire d'État Villeroi, Bellièvre et Villequier, conseilloyent à Henri III d'entreprendre la guerre contre les huguenots avec toute l'activité dont il étoit capable, de remettre en vigueur toutes les lois de François I^{er} et de Henri II contre l'hérésie, de se faire connoître enfin comme un persécuteur ardent, qui partageoit pleinement la haine populaire contre les novateurs, qui se complaisoit à leur supplice, et qui n'avoit pas besoin d'être excité par le roi d'Espagne pour les exterminer. De cette ma-

(1) L'édit aux Mém. de Nevers. T. I, p. 689 ; et aux Mém. de la Ligue. T. I, p. 178-182. — L'Étoile, p. 295. — De Thou. L. LXXXI, p. 486. — Davila. L. VII, p. 407.

1588. nière, le peuple demeureroit convaincu que les Guises avoient calomnié Henri III en l'accusant de favoriser les huguenots, et c'est à lui seul que les catholiques recourroient désormais pour assouvir leurs vengeances. Alors, ajoutoient ces conseillers, pourvu que le roi joigne à ces rigueurs qu'ils invoquoient quelques efforts pour rétablir l'ordre dans ses finances, qu'il accorde quelques marques de confiance à son ancienne noblesse, et qu'il s'abandonne moins entièrement à ses jeunes favoris, il regagnera bien vite toute sa popularité, et il détruira celle des Guises. Tel étoit aussi l'avis de Catherine de Médicis; mais elle n'osoit pas l'exprimer librement, parce qu'elle étoit accusée auprès de son fils de favoriser les Guises par attachement aux enfans de sa fille la duchesse de Lorraine, et de haïr le roi de Navarre, depuis qu'il ne vouloit plus fermer les yeux sur les désordres de sa femme. (1)

D'autre part, le duc d'Epéron, le maréchal de Retz, et l'abbé del Bene, Florentin, fils de la nourrice du roi, qui commençoit à acquérir un crédit proportionné à la finesse de son esprit, représentoient au roi que, pour faire une guerre acharnée aux huguenots, il seroit obligé de confier le commandement de ses troupes aux Guises eux-mêmes et à leurs créatures; que ce seroient eux, en consé-

(1) Davila. L. VII, p. 404 — Mém. de Villeroy. T. LXI, p. 188.

quence, qui recueilleroient tout l'honneur de la victoire, et qu'après cette victoire, les huguenots qui leur servoient de contre-poids étant détruits, les Guises demeureroient plus puissans que jamais. A ces considérations politiques se joignoit la haine de Henri III pour les Guises ; depuis qu'il régnoit il avoit été sans cesse humilié, bafoué, vilipendé par eux ; tous ceux à qui il accordoit son amitié étoient aussitôt signalés par les Guises à la haine et au mépris populaire ; il se sentoit blessé dans ses affections, dans son honneur privé, dans sa dignité royale ; et comme ceux qui avoient attiré sur lui le mépris des Parisiens étoient en même temps les idoles de ce même peuple, comme il étoit forcé de les ménager, sa haine et sa jalousie s'accroissoient encore de l'obligation où il se sentoit de les contenir. (4)

Henri III céda donc aux injonctions de la Ligue, en exécutant le traité de Nemours ; mais il céda comme un enfant boudeur, qui ne perd pas une occasion de montrer combien il fait contre son gré la chose qui lui est commandée, et qui s'efforce de la rendre aussi désagréable à ceux qui la lui commandent qu'elle l'est à lui-même. Déjà le 19 juillet, en sortant du parlement où il avoit fait enregistrer l'édit de persécution, il laissa voir qu'il étoit offensé des cris de joie du peuple : contre son ordinaire,

(4) Davila. L. VII, p. 405.

1585. il ne rendit point le salut au prévôt des marchands et aux autres chefs de la magistrature municipale; les Guises le leur firent remarquer, et ils l'indiquèrent aussi au peuple comme un signe de la répugnance qu'avoit le roi à se brouiller avec les huguenots. (1)

Peu de jours après, le 11 août, Henri III fit venir au Louvre le premier et le second président du parlement de Paris, le prévôt des marchands et le doyen de la cathédrale; il les reçut en présence de plusieurs personnes parmi lesquelles il avoit invité nommément Louis, cardinal de Guise : « Je
 « m'applaudis, leur dit-il, d'avoir suivi vos conseils,
 « en révoquant mon dernier édit en faveur des pro-
 « testans, car je compte désormais sur la vigoureuse
 « assistance de tous ceux qui ont voulu la guerre,
 « et de vous en particulier. Cette guerre demande
 « de nous de grands efforts, car il nous faut trois
 « armées; l'une que je conserverai auprès de moi,
 « pour vous protéger et faire exécuter l'édit dans
 « les provinces du centre; la seconde en Guienne,
 « contre le roi de Navarre; la troisième aux fron-
 « tières orientales, pour fermer l'entrée de la France
 « aux Allemands. Mais la guerre ne se fait pas sans
 « argent; ainsi donc, monsieur le premier prési-
 « dent, avertissez vos collègues que tant qu'elle
 « durera, ils ne me fassent plus de remontrances

(1) Davila. L. VII, p. 407.

« pour le paiement de leurs gages, car ils demeure-
« ront supprimés. Et vous, monsieur le prévôt des
« marchands, assemblez ce matin les bourgeois de
« ma bonne ville, et prévenez-les que, puisque j'ai
« cédé à leurs désirs, en entreprenant cette guerre,
« qui me coûtera quatre cent mille écus par mois,
« non seulement ils doivent s'attendre à la suppres-
« sion des rentes de l'Hôtel-de-Ville, mais encore
« ils doivent s'arranger pour me trouver deux cent
« mille écus d'or. » Jusqu'alors il avoit parlé d'un
visage assez riant ; mais lorsqu'il se tourna ensuite
vers M. le cardinal de Guise, la colère qu'il conte-
noit dès le commencement se fit sentir davantage.
« Vous voyez, monsieur, lui dit-il, que je m'arrange !
« Avec mes revenus et ce que je tirerai des parti-
« culiers, je fournirai au premier mois des dépen-
« ses ; c'est au clergé à faire le reste, c'est lui qui a
« voulu la guerre, je la ferai avec ses revenus, et
« je puis, pour cette œuvre qu'il nomme sainte, les
« prendre en conscience, sans demander pour cela
« d'autorisation au pape. » Le premier président,
le prévôt des marchands et le cardinal voulurent en
vain faire quelques remontrances, le roi les inter-
rompit en leur disant : « Il falloit donc vous con-
« tenter de la paix que je vous avois donnée. J'ai
« grand'peur qu'en voulant perdre le prêche, nous
« ne hasardions fort la messe. » (1)

(1) De Thou. L. LXXXI, p. 490. — Mém. de la Ligue, harangue
du roi. T. I, p. 199. — Davila. L. VII, p. 409. — Matthieu,

1585. Toutefois Henri III avoit envoyé au roi de Navarre une ambassade à la tête de laquelle il avoit mis Philippe de Lénoncourt, abbé de Barbeau, qui peu après fut fait cardinal, pour exposer à son beau-frère la nécessité où il s'étoit trouvé de faire la paix avec la Ligue, lui exprimer son ardent désir de le voir rentrer dans le sein de l'Église, lui demander de faire suspendre pendant six mois tout culte protestant, et lui donner l'espérance qu'ensuite il assembleroit un concile national, où les prétentions des protestans seroient jugées avec impartialité. Lénoncourt devoit en même temps demander au roi de Navarre la restitution des villes de sûreté, et lui proposer d'avoir une entrevue avec la reine-mère; il devoit lui promettre que Henri III n'enverroit point de troupes au midi de la Loire, pourvu que les huguenots empêchassent de leur côté d'entrer en France les Allemands qu'ils avoient appelés. Henri de Navarre, dans sa réponse, témoigna beaucoup d'affection et de déférence pour son beau-frère, beaucoup de regrets pour la résolution non moins impolitique qu'injuste à laquelle il s'étoit laissé entraîner. Il répéta son offre de se soumettre à un concile, et ne repoussa point d'une manière absolue l'idée d'un changement de religion; mais il refusa positivement, soit la restitution des villes de sûreté, soit un contre-ordre aux troupes allemandes; et

derniers Troubles. L. II, f. 35. Vict. Palma Cayet, Chronologie novenaire. T. LV, p. 18.

le projet d'une entrevue avec Catherine fut en conséquence abandonné. (1) 1586.

La paix de Nemours et la révocation des édits en faveur des protestans, ne prenoient point le roi de Navarre par surprise; il connoissoit trop Henri III et Catherine pour ne pas savoir qu'ils sacrifieroient l'avenir au présent, et qu'ils éviteroient un danger imminent par l'abandon de leurs engagements. Duplessis Mornay écrivit de sa part à Walsingham et à Sydney, ministres d'Elisabeth : « Les affaires ont « enfin tourné comme nous l'avions deviné; on a « fait la paix à nos dépens, et sans nous et contre « nous. Si, ne perdons-nous point courage, ains « jamais ne fûmes si résolu, Dieu nous mesurant « le travail et la constance à même mesure..... « Mesurez-lui aussi votre aide selon son besoin (2). » Le même Duplessis adressa à la France, au mois de juillet, un écrit « sur les dangers et inconvéniens « que la paix faite avec ceux de la Ligue apporte au « roi et à son Etat (3). » Il y faisoit ressortir la mauvaise foi de la maison de Guise, lorsqu'elle prétendoit prendre les armes pour sa religion; il rappeloit ses prétentions ambitieuses à la couronne; il indiquoit la haine secrète qu'elle avoit éveillée dans le cœur du roi, et la défiance avec laquelle

(1) De Thou. L. LXXXI, p. 492. — Mém. de la Ligue. T. I, p. 211.

(2) Duplessis Mornay. T. III, §§ 40, 41, p. 157.

(3) *Ibid.*, § 33, p. 131-140.

1585. Henri III la surveilleroit toujours. Ainsi éclatoit, dans le parti catholique, une division qui l'affoiblissoit, tandis qu'elle reñdoit le courage aux protestans. « Se ressouviennent ceux de la religion « qu'ils ont survécu les feux, les eaux et les glaives, « les guerres, les défaites, et le jour de la Saint-
« Barthélemy, plus dangereux que tout cela ; qu'ils « ont porté, et longues années, dessus leur dos, les « forcés des alliés, bien unies et animées à leur « ruine ; que les plus grands capitaines et les meil-
« leurs conseillers auroient enfin reconnu que cette « ruine ne se pouvoit acquérir à meilleur marché « que par la ruine entière de l'Etat. Considérant « que la Ligue n'a point créé nouveaux hommes, « ni nouveaux soldats, ni nouveaux capitaines, au « contraire divisé et affoibli les vieux qui restoient, « concluent donc que ceux qu'ils ont portés entiers, « il les peuvent porter divisés, bien plus ils s'esti-
« ment forts et suffisans assez pour les défaire. » (1)

Au même mois de juillet, le roi de Navarre, en apprenant la signature du traité de Nemours, avoit écrit à Henri III une lettre également rédigée par Duplessis, dans laquelle, avec autant d'adresse et de modération que de dignité, il rappeloit ce qu'on lui avoit demandé, ce qu'on lui avoit promis, ce qu'il avoit fait, et sans articuler de reproches, il faisoit encore des vœux pour le roi. « Monseigneur,

(1) Duplessis Mornay. T. III, § 33, p. 135.

« disoit-il, dès que les auteurs de ces nouveaux 1585.
« rémuemens eurent fait paroître les effets de leur
« mauvaise volonté envers V. M. et votre état, il
« vous plut m'écrire le jugement que vous faisiez
« à très bon droit de leurs intentions; que vous
« connoissiez, quelque prétexte qu'ils prissent,
« qu'ils entreprenoient sur votre personne et sur
« votre couronne; qu'ils vouloient s'accroître et
« s'agrandir à vos dépens et à votre dommage, et
« ne prétendoient que la totale ruine et dissipation
« de votre État. C'étoient les mots de vos lettres,
« monseigneur, et me faisiez cet honneur, en re-
« connoissant la conjonction de ma fortune avec
« celle de V. M., d'ajouter expressément qu'ils
« pourchassoient ma ruine avec la vôtre;..... il
« vous avoit plu commander à vos gouverneurs,
« lieutenans, généraux, baillis, sénéchaux, et au-
« tres officiers, de leur courre sus, comme à re-
« belles et perturbateurs du repos public. A toutes
« vos cours et parlement aussi furent envoyées vos
« déclarations, vérifiées en icelles, par lesquelles
« ils sont déclarés crimineux de lèse-majesté;... ce
« nonobstant V. M., selon sa clémence naturelle,
« auroit trouvé bon, et m'auroit fait cet honneur
« de le m'écrire, de les ramener à leur devoir par
« douceur; m'auroit aussi commandé de me con-
« tenir en patience, pour vous donner le loisir de
« mieux distinguer et faire connoître à vos sujets
« combien étoient différens les causes qui les mou-

1595. « voient, et leurs prétextes.... A votre commande-
« ment, monseigneur, V. M. peut se ressouvenir
« avec quelle patience j'ai acquiescé et obéi jusqu'à
« présent.... me voyant en butte à leurs attentats,
« sans oser, pour la révérence que je voulois rendre
« à vos commandemens, tant soit peu me remuer.
« Les voyant passer devant mes yeux et presque
« entre mes mains, armés contre vous, animés
« contre moi, tous les jours tentant quelque en-
« treprise, ou sur les places de mon gouvernement,
« ou sur mes maisons, ou sur moi-même, sans
« vous pouvoir faire le service que l'occasion me
« présentoit, sans aussi m'en ressentir comme la
« nature et la raison eussent voulu. J'ai ployé et
« ma nature et mon devoir, et presque ma réputa-
« tion sous vos commandemens, d'autant que V. M.
« me faisoit cet honneur de me promettre toujours
« et par toutes ses lettres, d'avoir en recomman-
« dation mon intérêt comme le sien, de n'accepter
« ni octroyer rien au préjudice de son édit de paix
« qu'elle vouloit être irrévocable;..... et mainte-
« nant, quand j'ouis dire tout à coup que V. M. a
« traité une paix avec ceux qui se sont élevés contre
« votre service, à condition que votre édit soit
« rompu, vos loyaux sujets bannis, les conspira-
« teurs armés de votre force et de votre autorité
« contre vos très obéissans et fidèles sujets et contre
« moi-même..... je laisse à juger à V. M. en quel
« labyrinthe je me trouve.... Si j'ai ce malheur, et

« je ne le veux encore croire, que V. M. passe outre
« en la conclusion de ce traité..... je déplorerai de
« tout mon cœur la condition de V. M. ; vous
« voyant forcé à la totale ruine de votre État....
« Je me consolerais cependant en mon innocence
« et mon intégrité, en mon affection envers V. M.
« et son État, qu'il n'aura tenu à moi que je n'aie
« sauvé, par mon péril, de ce naufrage; mais sur-
« tout en Dieu, protecteur de ma justice et loyauté,
« qui ne m'abandonnera en ce besoin. » (1)

Autant les Guises s'efforçoient de faire de la guerre qui alloit éclater une affaire de religion, autant le roi de Navarre avoit à cœur de la présenter comme une lutte toute politique; il lui importoit surtout de resserrer son alliance avec le duc de Montmorency, connu auparavant comme maréchal Damville, qui, catholique assez zélé, étoit cependant plus ambitieux encore, et qui avoit à peu près réussi à se faire une souveraineté indépendante du Languedoc, où il se maintenoit en dépit des Guises, du duc de Joyeuse et même du roi. Henri de Navarre lui dépêcha Augustin Constant de Rebecque, gentilhomme de l'Artois, fort zélé pour la religion protestante, et qu'il comptoit parmi ses plus dévoués serviteurs. Constant avoit pour instruction de mettre Montmorency au fait de tout ce qu'avoit opéré le roi de Navarre, et de lui demander sa co-

(1) Duplessis Mornay. T. III, § 35, p. 141.

1585. opération pour tout ce qui restoit à faire encore. En particulier il le prioit d'agir auprès des membres catholiques de la famille royale, du duc de Montpensier, de la duchesse de Longueville et ses fils, de Madamed'Angoulême, et du grand-prieur, pour leur faire sentir que la Ligue en vouloit bien plus à leur race qu'à la religion du roi de Navarre. (1)

La mission de Constant auprès de Montmorency eut un plein succès. Ce dernier se joignit au roi de Navarre et au prince de Condé pour signer une longue déclaration donnée à Saint-Paul de Cadejoux, le 10 août 1585, par laquelle ils justifioient leur conduite; ils accusoient celle de la maison de Lorraine, et ils déclaroient qu'ils repousseroient la force par la force. Montmorency y ajouta en son nom propre une protestation contre la prétention des Guises de s'armer pour la religion catholique. Il n'avoit, disoit-il, pas moins de zèle qu'eux pour son Église; mais il étoit persuadé que le salut du royaume tenoit au soin qu'auroit le roi d'accorder une protection égale aux deux religions. (2)

Jusqu'alors les ligueurs, les huguenots et le roi s'en étoient tenus presque exclusivement à une guerre de manifestes; et quoique dans tous ces écrits chacun cherchât à justifier, à expliquer sa propre conduite, à faire retomber le blâme sur ses

(1) Instruction dans Duplessis Mornay. T. III, § 38, p. 151.

(2) Duplessis Mornay. T. III, § 42, p. 159-182; et § 44, p. 186.
— Mém. de la Ligue. T. I, p. 182-198.

adversaires, on y retrouvoit pourtant toujours quelque modération, quelque souvenir de la paix qu'on ne rompoit pas sans regrets, quelque désir de ne pas rendre toute réconciliation impossible. Mais la publication d'une bulle de Sixte-Quint, pour excommunier ceux qu'il nommoit le ci-devant roi de Navarre et le ci-devant prince de Condé, fit renoncer les parties à ces égards mutuels, et fit succéder l'invective et l'outrage aux apologies et aux ménagemens.

D'après la manière dont Sixte V avoit parlé au duc de Nevers de la Ligue, lorsqu'elle étoit en guerre avec le roi, d'après le jugement même qu'il en avoit porté depuis que, comme il le disoit, le roi leur avoit donné à tous l'absolution par le traité de Nemours (1), on n'auroit pas dû attendre que le pape prît contre les Bourbons des mesures plus violentes que son prédécesseur. Mais autant il exigeoit de déférence des sujets pour l'autorité royale, autant il se flattoit de rabaisser les rois devant la chaire de Saint-Pierre. Il fulmina, le 9 septembre 1585, et l'an premier de son pontificat, une bulle qui commence par l'assertion de sa toute-puissance : « L'autorité, dit-il, baillée à saint Pierre et à ses successeurs, par l'infinie puissance du roi éternel, surpasse tous les pouvoirs des rois et princes

(1) Voyez plusieurs lettres du duc de Nevers, qui rendent compte de ses conversations avec le pape. Mém. T. I, p. 669-680.

1585. « terriens, et étant fondée sur la ferme pierre, et
« n'étant jamais ébranlée par aucuns vents ou
« orages contraires ou favorables, elle prononce
« des arrêts et jugemens irrévocables. Avec toute
« diligence, elle prend garde à faire observer les
« lois, et quand elle trouve aucuns contrevenans à
« l'ordonnance de Dieu, elle les punit de griève
« condition, les privant de leurs sièges, quelque
« grands soient-ils, et les terrassant comme mi-
«nistres de Satan. » Il annonçoit ensuite que son
devoir étoit d'exercer cette autorité contre deux
enfans de colère, « Henri de Bourbon, jadis roi de
« Navarre, et Henri, aussi de Bourbon, jadis prince
« de Condé.... Le premier revautré en la bourbe,
« chef et défenseur des hérétiques et rebelles, a
« pris les armes contre son roi très chrétien et les
« autres catholiques, a contraint les citoyens et
« habitans catholiques à force de menaces et de
« coups à recevoir son impiété.... le second s'est
« rendu auteur des séditions et guerres civiles, a
« usé de toute sorte de cruauté et inhumanité ; en-
« geance détestable, dégénérant de la famille et sang
« de Bourbon.... Prononçons et déclarons Henri,
« jadis roi de Navarre, et Henri, jadis prince de
« Condé, être hérétiques, relaps, non repentans,
« chefs, fauteurs, protecteurs, manifestes publics
« et notoires, et par ainsi coupables de lèse-majesté
« divine, et par ce être privés, savoir, est Henri,
« jadis roi, de son prétendu royaume de Navarre,

« et l'autre Henri, de Condé, eux deux et tous
 « leurs successeurs, de tous et quelconques autres
 « principautés, duchés, seigneuries, fiefs, honneurs
 « et offices royaux ; les déclarons indignes et inca-
 « pables de les tenir. Et par ce même droit les
 « déclarons incapables et inhabiles de succéder
 « à quelque duché, principauté, seigneurie et
 « royaume, et spécialement au royaume de France
 « et aux domaines annexés et dépendans d'icelui....
 « Et en outre tous magistrats, seigneurs, tenant
 « fiefs et vassaux, sujets et peuples qui leur ont
 « juré fidélité, sachent qu'ils sont absous à jamais
 « de tel serment, soit de fidélité, obéissance, ou
 « autre quelconque, et interdisons à tels sujets de
 « leur rendre obéissance aucune. » (1)

La langue latine, dont la cour de Rome fait usage, et l'imitation exagérée des anciens, l'ont habituée à ne ménager ni les épithètes ni les outrages. Cependant Sixte V dépassa, dans cette occasion, le but qu'il s'étoit proposé. Son excommunication, et l'autorité qu'il s'arroyoit sur un roi, sur les princes du sang, sur la succession au trône, offensèrent le roi, les parlemens et la noblesse (2). En même temps cette attaque grossière fit sortir des bornes de toute convenance les princes et les

(1) La bulle, aux Mém. de la Ligue. T. I, p. 214-221 ; et à la suite de la protestation du roi de Navarre, édit. in-12 de 1587. Ces deux traductions ne sont pas en tout conformes.

(2) Davila. L. VIII, p. 414. — De Thou. T. LXXXII, p. 512.

1585. guerriers qui s'y voyoient en butte. Henri de Navarre et son cousin de Condé firent publier plusieurs réponses à la bulle du pape. Dans l'une, ouvrage du jurisconsulte François Hotmann, « Ces « généreux et magnanimes princes, est-il dit, pro- « testent à l'encontre de Sixte V, et disent que lui- « même doit être tenu pour parjure, pour ennemi « de Dieu, sacrilège, tyran, auteur de fausses et « feintes religions, bourreau et parricide de l'É- « glise chrétienne, ennemi félon et importun de « toute religion, et vrai antechrist déclaré (1). » Dans une autre plus courte, que des agens du roi de Navarre affichèrent à Romemême, le 6 novembre, contre les statues de Pasquin et de Marforio, et dans les lieux les plus fréquentés, Henri de Navarre « en appelloit comme d'abus au tribunal de la cour « des pairs, à la tête desquels sa naissance l'avoit « placé ; et à l'égard du crime d'hérésie, qu'on lui « imputoit à faux, il disoit qu'en cela, sauf le res- « pect dû à Sa Sainteté, M. Sixte, soi-disant pape, « avoit à tort et malicieusement menti. » (2)

(1) *Brutum fulmen*. Traduction publiée en 292 pages in-12, 1587.

(2) L'Étoile, Journal de Henri III, p. 300. — De Thou. L. LXXXII, p. 520. — Matthieu, derniers Troubles. T. II, f. 37.

CHAPITRE XXVIII.

*Guerre des trois Henris. — Conférence de Saint-Bris.
— Supplice de Marie Stuart. — Bataille de Coutras. — 1585-1587.*

LA guerre, conséquence inévitable du traité de Nemours, alloit enfin commencer. C'étoit la huitième des guerres civiles, et on la désigna par le nom de guerre des trois Henris. La plupart des grands seigneurs de France portoient en effet le nom de Henri, en l'honneur de Henri II, sous le règne duquel ils étoient nés, et celui-ci l'avoit reçu lui-même de Henri VIII d'Angleterre. Le dernier des Valois, Henri III, étoit à la tête du parti politique, qui s'attachoit seulement à l'autorité royale; Henri, duc de Guise, dirigeoit le parti des catholiques ardens et des ligueurs; Henri, roi de Navarre; Henri, prince de Condé, et Henri, vicomte de Turenne, étoient les trois chefs principaux du parti huguenot. Henri de Montmorency-Damville se maintenoit en même temps dans le Languedoc comme un souverain indépendant. Les trois premiers de ces Henris sont ceux qui donnèrent leur nom à la huitième des guerres de religion. (1)

(1) Prés. Hénault, Abr. chron. T. I, p. 420.

1585.

Henri III avoit annoncé que pour pousser cette guerre avec vigueur, et écraser enfin un parti contre lequel l'autorité royale s'étoit déjà mesurée tant de fois, il lui étoit nécessaire de rassembler au moins trois armées, l'une pour combattre le roi de Navarre au midi, l'autre pour arrêter ses alliés allemands au nord, et la troisième pour tenir en respect les provinces du centre. Cependant ce n'étoit qu'avec une extrême répugnance qu'il s'occupoit à les rassembler, non, comme le disoient les ligueurs, qu'il ne pût se résoudre à tirer l'épée contre les huguenots, ou qu'il les favorisât en secret, mais parce qu'il sentoit bien que s'il rassembloit les forces du parti catholique, il seroit contraint d'en confier le commandement aux princes lorrains, et qu'entre ses ennemis c'étoient ceux qu'il haïssoit le plus. Les huguenots étoient pour lui des ennemis religieux et politiques, et c'étoit bien assez pour qu'il désirât les détruire; mais les Guises étoient en outre des ennemis personnels, qui en s'attaquant à tous ses favoris avoient fait rejaillir jusqu'à lui le mépris et l'outrage, et qui avoient excité contre lui cette haine populaire dont chaque jour, dans sa capitale même, il recevoit des témoignages.

Cependant il se sentoit en leur puissance, et, accoutumé à la dissimulation, ce fut en les flattant qu'il tenta de se rendre indépendant d'eux. Il chargea Lansac de se rendre auprès du duc de

Guise, et de lui demander quelle armée il désiroit de commander. Guise, qui croyoit imminente l'attaque dès long-temps annoncée de l'armée luthérienne, témoigna qu'il désiroit lui être opposé. C'étoit à ses yeux le poste du danger et de la gloire; d'ailleurs son pays natal, la Lorraine, et son gouvernement, la Champagne, devoient être les premiers exposés; mais il demanda en même temps que son frère le duc de Mayenne commandât l'armée qui combattroit le roi de Navarre. C'étoit réserver à lui seul la disposition de toutes les forces de la France : Henri III ne fit point d'objections; mais en déférant aux deux frères le commandement en chef de ses deux armées, il s'efforça de les entourer de telle sorte qu'ils demeurassent sous sa dépendance. Guise fut chargé de veiller sur la frontière orientale, avec promesse que des renforts lui arriveroient avant qu'il fût menacé par les Allemands. Mayenne rassembla l'armée qui devoit porter la guerre en Guienne; mais il y étoit attendu par le maréchal de Matignon, gouverneur pour le roi dans cette province, qui étoit attaché au parti politique, non aux ligueurs. En même temps le maréchal de Biron eut ordre de conduire une armée royale en Saintonge, et le duc de Joyeuse une autre en Gascogne. Quelques mois plus tard le duc d'Epemon reçut ordre d'en former une quatrième qu'il conduiroit en Provence. La levée simultanée de toutes ces armées étoit destinée à convaincre le

1585. peuple que le roi se portoit avec ardeur à la guerre qu'on l'avoit contraint à faire, et cependant elle autorisoit le roi à partager entre tous ses chefs les ressources pécuniaires et les soldats, en sorte que Mayenne se trouvoit en même temps et plus foible qu'il ne l'avoit attendu, et plus surveillé par ses rivaux. (1)

Au moment où les hostilités alloient commencer, le roi rendit, le 7 octobre, un nouvel édit qui réduisoit à quinze jours le temps accordé aux protestans pour rentrer dans la religion catholique; qui ordonnoit de faire l'inventaire de tous leurs biens, pour les vendre à l'encan, et qui contenoit contre eux plusieurs autres clauses également sévères. Le roi de Navarre y répondit par un édit daté de Bergerac le 30 novembre, par lequel il mettoit sous le séquestre les biens de tous les bourgeois des villes où l'édit du roi seroit publié, et confisquoit pour les frais de la guerre ceux de tous les gentilshommes qui porteroient contre lui les armes. (2)

Les huguenots, cependant, sentoient bien qu'il leur étoit impossible de tenir tête en rase campagne aux forces royales; toute leur espérance étoit de les fatiguer et de les épuiser par une guerre de chicane, en défendant tous les lieux forts dont ils étoient les

(1) Davila. L. VII, p. 409, 410.

(2) De Thou. T. VI, L. LXXXII, p. 522. — Mém. de la Ligue. T. I, p. 227. — Duplessis Mornay. T. III, p. 215.

maitres. Ils n'essayèrent pas même de se réunir ; chaque chef demeura dans sa province, garnissant le mieux qu'il pouvoit les places qui reconnoissoient son autorité. Le plus exposé étoit le prince de Condé, qui avoit établi sa résidence à Saint-Jean-d'Angely, d'où il dirigeoit les mouvemens des huguenots dans le Poitou et la Saintonge. Les armées royales qui marchaient vers le midi devoient le trouver le premier sur leur route. D'un an plus âgé que le roi de Navarre, il croyoit qu'il lui appartenoit autant qu'à ce prince de diriger le parti protestant. Il étoit bien plus zélé que son cousin pour sa religion, et non moins brave ; mais il lui étoit fort inférieur et pour l'art de la guerre et pour la politique. Une jalousie mal dissimulée tenoit éloignés les deux cousins, et Navarre n'étoit pas fâché de voir Condé aux prises avec un ennemi supérieur en forces. Le prince, en effet, n'avoit avec lui que quatre régimens commandés par Lorges, Saint-Surin, d'Aubigné et Charbonnières, lorsqu'il fut attaqué par le duc de Mercœur. (1)

Nous avons vu déjà que le duc de Mercœur, gouverneur de Bretagne, quoique frère de la reine, s'étoit engagé avec ardeur dans la Ligue, et cherchoit toutes les occasions d'y signaler son zèle. Averti que le duc de Mayenne devoit prendre sa route par le Poitou, il résolut d'y entrer de son

(1) D'Aubigné. T. II, L. V, c. 6, p. 430.

1605. côté pour mettre le prince de Condé entre deux feux. Il rassembla environ cinq mille hommes à Nantes; il passa la Loire, et vint ravager le pays jusqu'à Fontenay; mais il s'étoit trop pressé, aucune des armées royales ne s'étoit encore mise en mouvement. Le Poitou étoit une des provinces où l'on comptoit le plus de protestans, et où ils avoient le plus l'habitude de la guerre; les pillages et les cruautés des Bretons les soulevèrent : Condé les réunit à ses quatre régimens, et il marcha vers Mercœur pour lui présenter le combat; celui-ci, s'apercevant que le pays lui étoit contraire, se retira dans les faubourgs de Fontenay. Après y avoir été bloqué pendant quelques jours, il s'en échappa de nuit, sans trompettes, et fuyant avec rapidité, sans se donner le temps de repaître, il abandonna sur les chemins une grande partie de ses équipages; il perdit même beaucoup de soldats par la faim, et il repassa la Loire avec des troupes absolument découragées. (1)

Ce premier succès des huguenots eut pour eux des conséquences fâcheuses; il enfla l'orgueil du prince de Condé, et lui fit croire qu'il ne cédoit à aucun des chefs du parti dans l'art de la guerre. Quoique le Poitou fût alors même désolé par la

(1) Relation de la campagne de Poitou, aux Mémoires de la Ligue. T. II, p. 1. — D'Aubigné. L. V, c. 8, p. 433. — De Thou. L. LXXXII, p. 523. — Hist. de Bretagne. L. XIX, p. 357.

peste, qui fit beaucoup de ravages à Saint-Jean-d'Angely, il crut le moment venu de se signaler par quelque action d'éclat, pour éclipser son cousin le roi de Navarre, et il résolut d'entreprendre le siège de Brouage. Cette place alors importante, à six lieues au midi de la Rochelle, étoit sous le gouvernement de Saint-Luc, autrefois mignon de Henri III, mais qui étoit tombé dans sa disgrâce. Brouage étoit pour les Rochelois une épine qui les tourmentoit sans cesse; les catholiques, maîtres de ce bon port, si rapproché d'eux, surveilloient l'expédition et la rentrée de leurs vaisseaux de commerce et de leurs corsaires, et se trouvoient toujours prêts pour profiter contre eux de toutes les occasions favorables. Saint-Luc étoit brave et actif, comme la plupart des favoris de Henri III, et il avoit sous ses ordres une bonne garnison. Il fut, le 20 septembre 1585, investi par le prince de Condé. (1)

Les Poitevins, s'étant portés avec beaucoup d'ardeur à ce siège, enlevèrent tous les postes avancés de Saint-Luc, passèrent les marais qui font la principale sûreté de la place, et commencèrent à dresser leurs batteries; les Rochelois bloquoient la ville du côté de la mer, et s'étoient emparés de plusieurs îles; ils savoient qu'on manquoit, dans Brouage, d'eau, de vins et de médicamens; ils avoient surpris

(1) Relation, aux Mém. de la Ligue. T. II, p. 4. — De Thou. L. LXXXII, p. 525. — D'Aubigné. T. II, L. V, ch. 9, p. 436.

1585. des lettres de Matignon qui faisoient connaître qu'il ne viendrait pas d'assez long-temps au secours des assiégés, et les réformés étoient pleins d'espérance de se rendre incessamment maîtres de la place, lorsque, le 30 septembre, on vint offrir au prince de Condé de le mettre en possession du château d'Angers. (1)

Ce château, que l'on considéroit comme une des plus fortes places de France, venoit de tomber entre les mains de trois aventuriers par une de ces trahisons qui étoient alors si fréquentes. Après Bussy d'Amboise, qui avoit été maître d'Angers du vivant de Monsieur, le gouvernement en avoit été donné à Brissac, qui y avoit alors pour lieutenant un capitaine grec, natif d'Ancyra. Trois aventuriers, les capitaines Le Fresne, du Halot et Rochemorte, dont les deux premiers étoient catholiques et le troisième protestant, ayant quelque sujet de plainte contre Brissac, conjurèrent pour assassiner son lieutenant, le Grec, leur ami, qui les avoit invités à dîner ; chacun d'eux avoit amené quelques vaillans spadassins, sur lesquels il pouvoit compter ; il y en avoit neuf de catholiques et cinq de protestans. A l'issue du dîner, Le Fresne assassina son ami et son hôte, et ses associés s'emparèrent du château ; mais chacun des trois chefs avoit un objet différent : du Halot, se présentant à l'hôtel-de-ville,

(1) D'Aubigné, L. V, c. 11, p. 440.

se hâta d'annoncer aux Angevins qu'il n'agissoit que par l'autorité du roi ; qu'il avoit enlevé le château à Cossé-Brissac, parce que c'étoit un ligueur, et qu'il le tiendrait désormais pour Henri III. Les bourgeois, au lieu de l'écouter, le firent prisonnier. Ils avoient cependant invité Le Fresne à une conférence, et celui-ci avoit déjà passé le pont-levis, lorsqu'il remarqua quelques arquebusiers chargés de l'arrêter; il voulut s'enfuir, mais Rochemorte, alarmé par la même apparition, faisoit déjà lever le pont-levis; Le Fresne s'élança aux chaînes, les arquebusiers lui coupèrent les mains, par lesquelles il s'y tenoit suspendu; il tomba dans le fossé, où un cerf furieux l'acheva à coups de cornes. En même temps, les magistrats d'Angers condamnèrent au supplice du Halot, leur prisonnier; il fut rompu vif devant les portes du château. Rochemorte, demeuré seul maître de ce château, déclara alors qu'il le tenoit pour le roi de Navarre, et il demanda des secours à Clermont d'Amboise, qui rassembloit les huguenots de l'Anjou, pour les conduire au prince de Condé. Ce fut Clermont qui fit proposer à ce dernier de venir prendre possession du château d'Angers. Peu de jours après, Rochemorte fut tué d'une arquebusade à une fenêtre où il prenoit l'air, et les quatorze spadassins, restés sans chef, ne songèrent plus qu'à piller les richesses de Brissac, qu'il avoit déposées en son château comme en un lieu de sûreté, et à vendre ensuite cette citadelle

aux meilleures conditions qu'ils pourroient obtenir. (1)

Condé n'étoit point instruit de la mort de Rochefort ; mais ce que Clermont d'Amboise lui annonçoit sur le château d'Angers étoit peu encourageant. Il s'agissoit de venir secourir six protestans qui partageoient la garde de ce château avec neuf aventuriers catholiques, et qui étoient déjà assiégés par toute la bourgeoisie d'Angers, par toute la noblesse catholique qui accouroit du voisinage sous la conduite de Brissac, et bientôt après par Henri de Joyeuse, comte de Bouchage, gouverneur de la province. Cependant Condé se figura que, par le château d'Angers, il se rendroit maître de la ville, et bientôt après de toute la province ; que de là il feroit trembler la capitale ; qu'il amèneroit les Parisiens à demander la paix, et qu'il montreroit aux huguenots qu'il étoit bien plus que son cousin en état de les conduire. Il se détermina donc à partager son armée, à en laisser une partie sous les ordres de Sainte-Même, l'officier le plus âgé et le plus expérimenté qu'il eût auprès de lui, pour continuer le siège de Brouage, et à prendre avec lui quinze cents chevaux et quatre mille fantassins, avec lesquels il se proposoit de passer la Loire. C'étoit transporter la guerre à cinquante lieues de

(1) Relation de Poitou. Mém. de la Ligue. T. II, p. 10. — De Thou. L. LXXXII, p. 526. — D'Aubigné. L. V, c. 11, p. 540. — Sully, Économ. royales, c. 19, p. 345.

distance, sur un nouveau terrain, où les huguenots étoient en petit nombre, et où ils n'avoient d'autre garantie que cinq ou six aventuriers assiégés dans une grande citadelle. (1)

Condé contremanda donc d'Aubigné, qui, sur la première nouvelle de la surprise d'Angers, avoit eu ordre de s'y rendre rapidement avec un corps de cavalerie; sa marche à lui-même devoit être plus lente. Il partit encombré de bagages le lundi 8 octobre, du camp devant Brouage; Henri de Savoie, que, dans le parti protestant, on nommoit duc de Nemours (2), le comte de Laval, La Trémoille, La Boulaye, d'Aubigné, des Ouches, Campoix et un très grand nombre de gentilshommes de Poitou et de Saintonge marchèrent sous ses drapeaux. Ils se dirigèrent par Taillebourg, Niort, Argenton et Viers, et arrivèrent enfin au bourg de Gênes, vis-à-vis les Rosiers, où leur avant-garde avoit rassemblé quelques bateaux pour passer la Loire. Ce passage s'effectua le mardi 16, sans aucune résistance, car les catholiques n'avoient jamais voulu croire que les huguenots se hasardassent au-delà d'un si grand fleuve entre deux puissantes villes, Saumur et Angers, dans chacune

(1) Relation de Poitou. Mém. de la Ligue T. II, p. 15. — D'Aubigné. L. V, c. 12, p. 442.

(2) C'étoit le fils de Françoise de Rohan, épousée clandestinement par Nemours, et ensuite répudiée comme hérétique. Voyez ci-devant, T. XVIII.

1585. desquelles il y avoit plus de soldats que Condé n'en commandoit. Clermont d'Amboise, qui avoit promis d'attendre ce prince sur les bords de la Loire, ne s'y trouvoit point, et on n'en avoit aucune nouvelle. Les Poitevins, en passant la grande rivière qui les sépare de l'ancienne France, sentoient qu'ils entroient dans un pays ennemi ; leur contenance étoit morne et silencieuse, et cette brave armée avoit perdu l'espérance, mais non le désir de bien faire. (1)

Condé s'avançoit cependant, malgré les représentations de tous les capitaines de son armée, qui n'avoient d'autre influence sur lui que de lui faire ralentir ses mouvemens. A Beaufort en Vallée, à huit lieues à l'est d'Angers, il se réunit le 19 octobre avec Clermont d'Amboise, qui lui amenoit quatre cents cuirasses et cinq à six cents arquebussiers à cheval. Le 20, qui étoit un dimanche, il séjourna à Beaufort ; il passa son armée en revue, et la disposa pour le combat ; mais ce jour-là même les aventuriers maîtres du châtau d'Angers, après s'être partagé leur butin, livrèrent cette forte citadelle au comte du Botuchage. Le 21, Condé, avec sa brave armée, arriva devant Angers, et c'est alors qu'il eut la douleur de voir flotter les drapeaux de Joyeuse sur la citadelle, et d'être averti

(1) Relation de Poitou. Mém. de la Ligue. T. II, p. 19. — De Thou. L. LXXXII, p. 532. — D'Aubigné. L. V, c. 12, p. 443,

qu'elle avoit capitulé. Au lieu de se retirer, en voyant qu'il n'y avoit plus rien à faire, le dépit, un point d'honneur mal entendu, peut-être la nécessité de se faire respecter de l'ennemi avant de lui tourner le dos, l'engagèrent à attaquer le faubourg; les huguenots y combattirent avec une grande vaillance; ils forcèrent successivement quelques barricades que les défenseurs avoient élevées, et ils logèrent pour la nuit dans les maisons extérieures, au lieu de profiter de l'obscurité pour se retirer. Il étoit évident qu'il n'y avoit pour eux plus de chance de succès; la ville contenoit une garnison égale à leur armée, et des troupes royales arrivoient de toutes parts. Si même ils avoient pu se rendre maîtres d'Angers, ils devoient renoncer à s'y maintenir, leurs ennemis étant dans le château. Mais Condé, qui s'étoit obstiné à cette expédition, malgré ses principaux officiers, ne pouvoit se résoudre à laisser voir qu'elle étoit mal concertée. Il renouvela l'attaque le lendemain; ses soldats, qui sentoient l'inutilité de leurs efforts, s'y portèrent avec beaucoup plus de mollesse. Enfin, le vicomte de Rohan contraignit en quelque sorte le prince de Condé à faire sonner la retraite; celui-ci ne voulut se persuader que le château avoit capitulé qu'après avoir vu arriver à son armée les soldats huguenots qui y étoient de garde. (1)

(1) Relation de Poitou. Mém. de la Ligue. T. II, p. 26. — D'Aubigné. L. V, c. 12, p. 446.

1595.

L'armée rentra à Beaufort en Vallée dans la nuit du 22 au 23. Elle étoit encore maîtresse de passer immédiatement la Loire et de se mettre en sûreté. Mais Condé ne pouvoit se résigner à annoncer de la crainte par la précipitation de sa retraite. Il passa deux jours à Beaufort, et ce ne fut que le 25 qu'il repassa le Laution, ruisseau fort encaissé qui coule parallèlement à la Loire; quand il arriva au bord septentrional de celle-ci, il apprit que la cavalerie de Joyeuse s'étoit montrée sur le bord méridional, prête à l'attaquer à son débarquement. Déjà les huguenots faisoient de tristes réflexions sur le sort d'une faction qui choisit son chef d'après sa naissance, non d'après ses talens. La marche s'étoit faite avec un extrême désordre, l'armée étant encombrée de bien plus de bagages qu'elle n'en auroit dû prendre pour cette expédition. Le découragement gaignoit les soldats, l'irrésolution se monroit dans les chefs. Ils ramenèrent leurs troupes à Beaufort, résolus à se maintenir sur la droite de la Loire jusqu'à ce qu'ils pussent la passer beaucoup plus haut, à Blois, à Beaugency ou même à Sancerre. Ils tirèrent même droit au nord jusqu'au Lude, où ils furent arrêtés par le Loir, que les pluies avoient fait déborder. Condé marcha ensuite sur Saint-Arnoult, dans le Vendômois; de toutes parts les paysans se soulevoient et poursuivoient les huguenots comme des bêtes fauves. Quelques amis leur donnoient bien

en secret des avis, mais par là même ils augmentoient leur inquiétude. En effet, ils leur annonçoient qu'Epéron et Biron s'avançoient sur eux par la Beauce; que Mayenne, avec une armée redoutable, avoit déjà passé Orléans; que La Châtre gardoit tous les bords de la Loire depuis la Sologne jusqu'à Gien. Laval et La Boulaye, que les huguenots avoient envoyés au midi de la Loire pour leur préparer des bateaux, n'espérant plus communiquer avec eux, se dirigèrent sur Saint-Jean-d'Angely, pour sauver du moins les villes protestantes du parti. Toute issue paroissoit fermée, et les chefs de la Ligue comptoient déjà ramener Condé prisonnier à Paris. Celui-ci montroit toujours le même courage; il répétoit toujours : *Il faut combattre*, mais il ne paroissoit suivre aucun plan, et les capitaines huguenots commençoient à sentir que sans lui il leur restoit une chance pour se sauver, tandis qu'ils n'en avoient aucune sous sa conduite.

Enfin, le vicomte de Rohan déclara que le seul parti qui leur offroit un espoir de salut, c'étoit de dissoudre l'armée, et de laisser chacun s'échapper dans une direction différente, avec toute l'adresse qu'il sauroit y mettre. « Pour moi, dit-il, je suis résolu de passer en Bretagne, et par cette fuite salutaire me réserver pour une meilleure occasion; que les autres, s'ils veulent, aillent porter leurs têtes à Paris. » Et sans attendre le consentement du prince, qui ne l'auroit point donné, il partit.

1595.

Beaucoup d'autres suivirent son exemple ; ceux qui avoient des amis dans la Beauce, le Vendômois, le Perche et le Maine, se déroboient les uns après les autres ; de cent hommes qui devoient se ranger sous une cornette, souvent il n'en restoit pas vingt. Cependant la hardiesse ou l'imprudence de la marche de Condé le faisoit croire plus puissant qu'il n'étoit réellement ; on le surveilloit, on l'entouroit, mais on ne l'attaquoit point encore. Il tournoit autour de Vendôme ; le 29 octobre, il vint coucher à Sainte-Anne ; c'est là que quelques dragons de ses troupes lui amenèrent le sieur de Rosny, qu'ils venoient d'arrêter, comme il s'échappoit de nuit des faubourgs de Vendôme. Le futur ministre des finances, alors âgé de vingt-cinq ans, joignoit au métier de la guerre celui de marchand de chevaux ; il aimoit l'argent, et ne négligeoit aucun moyen d'en amasser. Il venoit de Paris avec un passeport de Henri III, et comptoit se rendre auprès du roi de Navarre avec ses grands chevaux de bataille et 12,000 écus en or dans deux valises.

« Ayant répondu vive le roi, vous fûtes, disent ses
« secrétaires, aussitôt environné de tous, le pisto-
« let et l'épée à la main, criant : *Rendez-vous !* Et
« est un miracle de Dieu que vous et tous les vô-
« tres ne fûtes tués cent fois, et bien vous prit-il
« ne perdre le jugement, car encore que vous eus-
« siez reconnu trois des capitaines, néanmoins
« vous fites démonstration d'être prisonnier, même

« leur baillâtes vos grands chevaux, jusques à ce
 « qu'ayant rencontré MM. de Clermont et de
 « Saint-Gelais, et vous étant fait reconnoître à
 « eux, tout vous fut rendu, et même vos deux
 « courtaux à malle, où il y avoit 12,000 écus en
 « or, ce qui vous tenoit le plus au cœur. Deux
 « heures après, vous rencontrâtes M. le prince,
 « plus étonné que l'on ne sauroit le dire; vous
 « soupâtes avec lui, n'étant servis que dans des
 « écuelles de bois. A minuit, il vous demanda que
 « c'est que vous vouliez devenir, et vous voyant
 « résolu d'aller trouver le roi de Navarre, et que
 « vous étiez assuré de passer, il se résolut de se
 « déguiser, et passer dans votre train; mais vous
 « ne vous en voulûtes jamais charger, ni de M. de
 « La Trémolle aussi, ains seulement de MM. de
 « Fors, Duplessis, de Vérac et d'Aradour. A trois
 « heures de là, M. le prince partit avec douze che-
 « vaux, lequel courut toutes les malheureuses for-
 « tunes que l'on sauroit imaginer, sans mort ni pri-
 « son. Et sur les dix heures, de toutes ses troupes,
 « qui étoient encore de douze cents chevaux, l'on
 « n'en eût pas trouvé vingt chevaux ensem-
 « ble. » (1)

La dispersion de l'armée ne fut pas tout-à-fait si prompte que le rapportent les secrétaires de

(1) Économies royales. T. I, c. 19, p. 345-349. — D'Aubigné. T. V, L. V, c. 13, p. 449. — Relation de Poitou. Mém. de la Ligue. T. II, p. 36.

1595. Sully. Condé la quitta avec la Trémoille, Avantignî, Clermont d'Amboise et quelques autres ; il traversa le Maine et la Basse-Normandie : un ami réussit enfin à lui procurer un bateau, entre Avranches et Saint-Malo ; avec lequel il passa à l'île de Guernesey, où il se mit sous la protection des Anglais. Pendant ce temps, Saint-Gelais s'étoit chargé de conduire les restes de l'armée dans une direction opposée, pour faire prendre le change à ceux qui poursuivoient Condé. Il annonça qu'il passeroit la Loire entre Orléans et Beaugency ; mais arrivé dans la forêt de Marchenoir, il sentit l'impossibilité d'aller plus loin. Dans la nuit, tous ces capitaines, tous ces soldats, qui avoient bravé ensemble tant de dangers, se dirent adieu en pleurant. Ils abandonnèrent tous ces bagages dont ils s'étoient si imprudemment chargés, et tous ces chevaux d'équipage qui faisoient croire à l'ennemi leur armée plus considérable qu'elle n'étoit. Chacun prit une route différente, vers Paris, vers Orléans, vers la Bretagne, vers la Loire ; les troupes royales qui faisoient un cercle autour d'eux, en rencontrant ce riche butin, ne songèrent plus qu'à le partager, et laissèrent passer les fuyards ; plusieurs gentilshommes catholiques recueillirent chez eux les plus compromis entre les huguenots ; les autres, errant dans les forêts par bandes, dont la plus forte ne passoit pas dix hommes, furent protégés par la compassion des paysans. Cette brillante élite de la noblesse du

Poitou et de la Saintonge souffrit beaucoup dans sa dispersion et sa fuite; mais, par un bonheur merveilleux, pas un de ces gentilshommes ne périt ou ne fut fait prisonnier, et au bout de plusieurs semaines, quoique usés par la fatigue, dépouillés et découragés, ils se retrouvèrent tous en lieu de sûreté. (1)

Le pays qui s'étend entre la Loire et la Garonne étoit une des parties de la France où la réforme avoit le plus de prosélytes parmi la noblesse, la bourgeoisie et même les paysans. Ce pays, où s'étoit formée l'armée de Condé, se trouva, sans avoir combattu, subjugué en plus grande partie par sa dispersion. Le comte de Laval, fils du grand d'Andelot, ramena avec La Boulaye la petite arrière-garde de cette armée qui avoit été laissée sur la rive gauche de la Loire, et rentré le 2 novembre dans Saint-Jean-d'Angely, il pourvut à la défense de cette place. Sainte-Même leva le siège de Brouage à l'approche du maréchal Matignon, et dans sa retraite il perdit une partie de ses équipages au passage de la Charente. Le vicomte de Turenne avoit eu quelque succès en Limousin, où il s'étoit emparé de Tulle; mais à l'approche du duc de Mayenne, il licencia son armée. Ce duc arrivoit avec deux mille hommes de cavalerie et cinq mille

(1) Relation de Poitou. Mém. de la Ligue. T. II, p. 1-47. — D'Aubigné. L. V, c. 13, p. 449. — De Thou. L. LXXXII, p. 535. — Davila. L. VIII, p. 419.

1585. d'infanterie ; il ne rencontra aucune résistance dans une province découragée, et après avoir traversé Poitiers, il mit ses troupes en quartiers d'hiver dans le Périgord, le Quercy et le Limousin. (1)

« Telle étoit, dit d'Aubigné, la semence de division que nous avons déjà touchée entre les deux princes germains, que le désastre d'Angers servit de farce à toute la cour de Navarre, et celui qui pouvoit le mieux se moquer de la misère de leurs frères étoit mieux venu. Joint que le roi de Navarre jouoit un personnage nouveau, ne parlant plus que de conserver l'État, et ayant mis les passions huguenotes en croupe sur ce que s'estimant nécessaire au roi, il argumentoit de cette nécessité, et ne regardoit point la foiblesse de ce prince, qui alloit prendre loi du plus pressant (2). » En effet, le roi de Navarre se tenoit tranquille à Nérac, où il avoit trois cent cinquante bons chevaux et deux mille arquebusiers, et jusqu'alors le maréchal de Matignon, qui n'étoit point ligueur, ne l'avoit pas inquiété. Mais après la déroute de Condé, Matignon, qui avoit fait lever le siège de Brouage, crut aussi devoir montrer son zèle contre les huguenots, en attaquant le Navarrois à Nérac.

(1) De Thou. L. LXXXII, p. 539. — Davila. L. VIII, p. 420. — Avertissemens aux vrais Français. Mém. de la Ligue. T. II, p. 160. — D'Aubigné. L. V, c. 14, p. 452.

(2) D'Aubigné. L. V, c. 15, p. 453.

Cette escarmouche fut le seul fait d'armes du roi de Navarre dans cette première année de la guerre ; par ses habiles dispositions , il empêcha Matignon de remporter sur lui aucun avantage ; il y confirma sa réputation de bon capitaine , et au moment du besoin il oublia , dit d'Aubigné , l'héritier de la couronne pour faire le soldat. La semelle de sa botte fut emportée par une arquebuse , sans qu'il fût blessé (1). Dans le même temps, Lesdiguières , qui s'étoit mis en Dauphiné à la tête des huguenots , et auquel aucune armée royale ne tenoit tête , y remportoit divers avantages ; il s'étoit emparé de Die , de Montélimar et d'Embrun , et la nouvelle de ces succès relevoit dans le reste de la France la confiance du parti. (2)

Mais dès le mois de février 1586 , le maréchal de Matignon et le duc de Mayenne commencèrent sur les bords de la Garonne la guerre contre les huguenots qui reconnoissoient plus immédiatement les ordres du roi de Navarre. Celui-ci jugeoit bien cependant qu'il lui étoit impossible de tenir la campagne contre des forces si supérieures , et que s'il s'enfermoit dans quelque une des petites places qu'il possédoit en Gascogne , la prise de cette place décideroit presque du sort du parti. Il visita donc son pays de Béarn pour mettre ordre à sa sûreté ; puis Nérac , Eause , Caumont , Sainte-Foi , exami-

(1) D'Aubigné. T. II, L. V, c. 15, p. 455.

(2) De Thou. L. LXXXII, p. 540.

1586. nant les fortifications de chaque ville et de chaque château, et exhortant les bourgeois à les défendre valeureusement. Il passa ainsi trois semaines à peu de lieues de distance de Villeneuve-d'Agénois, où se trouvoit alors le duc de Mayenne, et il prépara la résistance que devoient opposer aux armées royales les diverses places qu'il possédoit entre le Lot et la Garonne; puis lorsqu'il crut que les opérations militaires alloient commencer, il traversa rapidement le pays que parcouroient ses ennemis, pour aller s'enfermer à la Rochelle, où il entra le 1^{er} juin. C'étoit la seule ville du parti où il crût pouvoir s'exposer à soutenir un siège, soit à cause de la force, de la richesse et de la bonne artillerie de cette cité, soit parce que la mer lui étoit toujours ouverte, pour négocier et recevoir les secours de l'Angleterre et de l'Allemagne ou pour sortir de France, si sa fortune étoit réduite à cette dernière extrémité. (1)

L'armée du duc de Mayenne sembloit ne laisser aucun espoir de résistance; on y comptoit douze compagnies d'ordonnance françaises, faisant huit cents lances, quatre cents Italiens ou Albanais, neuf cents reîtres, six à sept mille fantassins français, cinq mille cinq cents Suisses, et la noblesse catholique des provinces qu'elle avoit traversées (2).

(1) Avertissement, aux Mém. de la Ligue. T. II, p. 176-179. — D'Aubigné. T. III, L. I, c. 4, p. 17.

(2) D'Aubigné. T. III, L. I, c. 1, p. 5.

Mais dans ces provinces tous les fléaux, la peste, la guerre et la famine s'étoient réunis pour désoler les malheureux habitans. La peste avoit été si terrible à Saint-Jean-d'Angely, qu'il n'étoit demeuré dans la ville d'autre habitant que le gardien du clocher : les ligueurs ne s'en approchèrent pas ; toutefois ils rencontrèrent la contagion dans d'autres parties du Poitou, et la portèrent avec eux en Gascogne. Ils y prirent cependant quelques châteaux et quelques places mal fortifiées, Castets, Sainte-Bazéille, Montségur, et le 10 juillet ils vinrent mettre le siège devant Châtillon. Mais les rapports du duc de Mayenne étoient remplis de ses plaintes contre le maréchal de Matignon, qui contrarioit, disoit-il, tous ses projets ; il laissoit entrevoir aussi sa défiance du roi lui-même, qui, en formant trois ou quatre nouvelles armées, lui débauchoit ses soldats ; il se plaignoit enfin de nombreuses désertions dans ses troupes ; la peste s'y étoit mise, et lui-même tomba sérieusement malade. La peste étoit aussi dans Châtillon-sur-Dordogne, qu'il assiégeoit ; cependant cette petite ville fit une longue résistance, et ne capitula qu'à la fin d'août. Là capitulation fut mal observée ; la ville fut pillée ; les bourgeois reconnus pour huguenots furent renvoyés au parlement de Bordeaux, qui les fit pendre. Cependant le butin fait à Châtillon acheva de répandre la peste parmi les assiégeans ; l'armée demandoit avec des cris menaçans ses soldes arriérées

1536. et son congé, et le duc de Mayenne, de nouveau atteint par la maladie, quitta ses troupes pour retourner à Paris. (1)

Lorsque le roi de Navarre étoit venu à la Rochelle, il avoit trouvé le prince de Condé déjà de retour en Poitou. Ce prince n'avoit pas les talens d'un général, mais bien toute la bravoure d'un soldat, toute la constance, tout le dévouement à son Église d'un martyr. Il étoit revenu d'Angleterre à la Rochelle le 3 janvier ; il avoit épousé, le 29 mars, Charlotte de La Trémoille, dont le frère avoit été son compagnon d'infortunes ; cette femme s'étoit attachée à lui malgré ses grands-parens, avec d'autant plus d'ardeur qu'elle l'avoit vu s'exposer davantage pour la religion. Quelques villes et châteaux-forts de la maison de La Trémoille avoient dès lors servi de refuge à Condé (2). Mais il en étoit bientôt sorti pour se remettre en campagne, empressé qu'il étoit d'effacer le souvenir de son dernier désastre. Montgommery, d'Aubigné, La Trémoille, Saint-Gelais et d'autres chefs illustres se rangèrent sous ses étendards ; l'argent leur

(1) Les ligueurs publièrent une relation des exploits de Mayenne en Guienne, à laquelle Duplessis répondit article par article. La relation et la critique sont imprimées. *Mém. de Duplessis*. T. III, p. 386. — *Mém. de la Ligue*. T. I, p. 451. — De Thou. L. LXXXV, p. 670. — *L'Étoile*, Journal de Henri III, p. 319.

(2) De Thou. L. XXXV, p. 663. — *Mém. de la Ligue*. T. II, p. 167.

manquoit surtout, et les soldats avoient peine à refaire les armées et les bagages qu'ils avoient perdus dans la campagne précédente. Cependant Condé remporta quelques avantages sur Saint-Luc, qui lui étoit opposé. Le 7 avril, il atteignit, aux portes de Saintes, Tiercelin, qui avec quatre cents arquebusiers rentroit dans cette ville; il le mit en déroute, et lui tua assez de monde; toutefois les huguenots eurent à déplorer ce combat, parce que deux des fils qu'avoit laissés Dandelot y furent blessés mortellement : leur frère aîné, le comte de Laval, qui les avoit conduits à la charge, en mourut de chagrin; un quatrième venoit de mourir de maladie. Ces quatre frères, qui s'étoient montrés dignes de leur père par leurs vertus et leur piété, et qu'une tendre amitié unissoit, quoiqu'ils fussent nés de deux mères différentes, furent ensevelis dans un même tombeau à Taillebourg. (1)

Le roi de Navarre, pour s'attacher les Rochellois, avoit commencé par diriger une entreprise que leur suggéroit leur jalousie de voisinage contre Brouage. Il s'agissoit de couler un grand nombre de vaisseaux chargés de pierres, dans la passe qui conduit à ce port; il y réussit malgré l'opposition de Saint-Luc; il s'occupa ensuite à fortifier la presqu'île de Marans, et il la défendit ensuite jusqu'à la fin de juillet contre la nouvelle armée

(1) De Thou. L. LXXXV, p. 665. — Mém. de la Ligue. T. II, p. 171. — D'Aubigné. T. III, L. I, c. 3, p. 15 et 16.

1586. catholique avec laquelle le maréchal de Biron avoit ordre de soumettre la Saintonge. Marans est une langue de terre presque entièrement entourée de marais : les troupes royales souffrirent beaucoup, et du mauvais air et des insectes, en l'attaquant au mois de juillet. Celles du roi de Navarre, qui étoient mieux logées dans le bourg, et qui communiquoient par eau avec la Rochelle, échappèrent mieux aux maladies. Cependant les deux chefs parurent également empressés, d'après les suggestions de la cour, à conclure un armistice pour la Saintonge : les deux armées convinrent de donner la Charente pour limite à leurs cantonnemens respectifs, et de laisser un accès libre pour tout le monde au marché de Marans. De nouveaux projets de pacification qui devoient être mûris dans une entrevue entre le roi de Navarre et Catherine de Médicis étoient le motif principal de cet armistice. (1)

Vers le même temps, la cour fut troublée par la nouvelle de la sanglante catastrophe survenue en Provence. Henri de Valois, grand-prieur de France et comte d'Angoulême, étoit gouverneur de cette province. Ce fils naturel de Henri II et d'une dame d'honneur de Marie Stuart étoit âgé de trente-cinq ou trente-six ans ; il étoit d'une beauté remarquable, il étoit habile dans tous les exercices

(1) De Thou. L. LXXXV, p. 671. — D'Aubigné. T. III, L. I, c. 5, p. 49.

du corps, il aimoit les lettres et les beaux-arts ; mais il n'étoit guère moins insensible à la voix de la conscience et du remords qu'il ne l'avoit été à l'époque fatale de la Saint-Barthélemy. Il avoit eu quelques démêlés avec Philippe Altoviti, gentilhomme florentin, commandant de quelques galères, auquel le roi avoit donné la baronnie de Castellane, lorsque cet homme peu délicat sur l'honneur conjugal avoit épousé Renée de Châteauneuf, ancienne maîtresse de Henri III, et déjà célèbre pour avoir tué de sa main son premier mari. Altoviti écrivit à sa femme à Paris qu'Angoulême opprimoit le peuple, prodiguoit l'argent de l'État à ses créatures, correspondoit avec les ennemis du roi, et fomentoit la guerre civile pour avoir occasion de traiter le pays à discrétion. La Châteauneuf montra cette lettre à Henri III, et celui-ci l'envoya au grand prier, en lui recommandant d'apporter plus d'attention à remplir ses devoirs. Angoulême reçut cette lettre le dimanche 1^{er} juin, jour de la Trinité, à Aix, où les États de Provence étoient alors assemblés. A l'instant il s'informe du logis d'Altoviti, et apprenant que c'est à l'auberge de la Tête-Noire, il part, à peine suivi de quelques gentilshommes, monte dans sa chambre, en enfonce la porte, et lui montrant la lettre écrite par lui à sa femme, le frappe en même temps de deux coups d'épée ; de leur côté, les gentilshommes tombent sur lui par derrière. Altoviti, sans espoir de se

1586. sauver, saisit un couteau qu'il avoit dans sa poche, et le plonge dans le bas-ventre du grand-prieur. Altoviti fut achevé par la suite du prince, et son corps fut jeté par la fenêtre, tandis que son meurtrier, reporté à son palais, y expira le lendemain à midi. (1)

Le parlement de Provence saisit le pouvoir au moment où le gouverneur mourant le laissoit échapper. Il nomma, pour commander les troupes royales, le baron de Vins, que les ligueurs provençaux avoient choisi pour leur chef; mais cette nomination aliéna tous les ennemis privés de cet homme ambitieux et tous les catholiques modérés. Ceux-ci se réunirent à Blacons, et au baron d'Allemagne, chef des huguenots, et les mirent ainsi en condition de lutter avec plus d'avantage contre les ligueurs (2). On apprit, il est vrai, à Aix, le 24 juin; que le roi avoit donné le gouvernement de Provence à son favori le duc d'Épernon; que celui-ci viendrait en prendre possession avec une puissante armée et un cortège magnifique, et qu'il envoyoit d'avance une proclamation aux deux partis, pour leur enjoindre de déposer les armes (3); mais les factions étoient, en Provence, trop achar-

(1) Nostradamus, *Hist. de Provence*. P. VII, p. 839. — Bouche, *Hist. de Provence*. T. II, p. 690. — De Thou. L. LXXXV, p. 679. — L'Étoile, *Journal*, p. 312.

(2) Bouche. T. II, p. 692.

(3) *Ibid.*, p. 694. — De Thou. L. LXXXV, p. 680.

nées l'une contre l'autre, pour se soumettre à cette injonction. Les anciennes querelles des carcistes et des razats s'étoient ranimées. De Vins, chef des premiers, résolut de profiter de l'absence du gouverneur pour assiéger le château d'Allemagne, chef-lieu de la baronnie de son adversaire. Il le fit investir, dès le 15 août, par un de ses lieutenans, et, le 23, il arriva lui-même devant les murs de cette place avec les principaux chefs de la noblesse catholique de Provence, et environ deux mille soldats. Le baron d'Allemagne avoit confiance dans la force de son château et dans la brave garnison qu'il y avoit laissée. Il s'éloigna d'elle pour passer en Dauphiné, auprès de Lesdiguières, dont il étoit parent, et demander son assistance. Lesdiguières, en effet, invita tous les gentilshommes huguenots du Dauphiné à se joindre à lui pour marcher au secours d'un de leurs frères : Gouvernét, Blacons, Morges, Rosset, Champolion, répondirent à cet appel ; parmi les Provençaux, on vit également se ranger sous lui d'Oraison, Séhas, Janson, Pontevez, Céreste, chacun avec leurs soldats plus affidés, et leur armée comptoit environ quinze cents cavaliers et six cents fantassins. Ils arrivèrent le 5 septembre à midi en vue du château d'Allemagne. De Vins avoit eu l'imprudence de partager son armée, et d'en laisser une partie pour continuer le siège, tandis qu'avec l'autre il marchoit aux ennemis ; mais, lorsqu'il les rencontra, effrayé de leur nom-

1596. bre, il rappela la division à laquelle il avoit confié ses lignes autour du château ; puis il commença sa retraite, en prenant la route de Riez : son irrésolution le perdit. Tandis que les troupes de Lesdiguières, partagées des deux côtés du chemin, l'attaquoient sur ses deux flancs, toute la garnison d'Allemagne, n'étant plus contenue, vint le prendre en queue ; sa déroute fut complète, onze seigneurs provençaux du parti des ligueurs, et quarante capitaines, furent tués autour de lui ; de ses vingt-deux enseignes il en perdit dix-huit, et près de quinze cents soldats sur deux mille qu'il avoit sous ses ordres. Il se sauva cependant avec Saint-Canat, son lieutenant ; tandis que son adversaire, le baron d'Allemagne, qui avoit ôté son casque pour se rafraichir, croyant la bataille gagnée, fut tué d'un coup de feu à la tête. Lesdiguières annonça cette victoire à sa femme par une lettre qui ne contenoit que ces mots : « Ma mie, j'arrivai hier ici, j'en pars « aujourd'hui. Les Provençaux ont été défaits. « Adieu. » (1)

Henri III avoit cependant repris un peu plus d'intérêt à la guerre depuis qu'il avoit confié à ses deux favoris le commandement de ses deux plus grandes armées. Joyeuse se préparoit à conduire la première en Languedoc, et d'Épernon la seconde en Provence. Tous deux vouloient qu'on reconnût, à

(1) Bouche. T. II, p. 695. — Nostradamus. P. VII, p. 845. — De Thou. L. LXXXVI, p. 694. — Davila. L. VIII, p. 431.

l'éclat dont brilloient leurs soldats, qu'ils étoient sous les ordres d'un favori du roi : tous les jeunes ambitieux s'engageoient de préférence sous leurs drapeaux, sachant bien que le roi auroit sans cesse les yeux sur eux, et qu'avant de se signaler par leur vaillance ils pourroient déjà lui plaire par leur faste. Pendant que ces armées se mettoient en mouvement, Henri, III se rendoit aux bains de Bourbon, qu'il prenoit chaque année; de là, il passa à Lyon, soit pour être plus à portée des nouvelles qu'il attendoit de ses favoris, soit pour retarder davantage l'audience qu'il avoit promis de donner à son retour aux ambassadeurs des princes luthériens d'Allemagne qui venoient intercéder pour leurs coreligionnaires de France. (1)

Le duc de Joyeuse arrivoit en Languedoc avec quatre mille fantassins français, deux mille Allemands et cinq cents chevaux; et il trouvoit dans la province le maréchal, son père, à la tête d'une armée tout aussi nombreuse. Depuis le traité de Nemours, la guerre civile s'étoit continuée avec acharnement entre le maréchal de Joyeuse et le maréchal duc de Montmorency. Chacun d'eux avoit assemblé, de son côté, les États de la province; Joyeuse avoit présidé les catholiques à Castelnaudary, puis à Carcassonne, et il en avoit obtenu des subsides pour faire exécuter, dans toute la province, le dernier

(1) De Thou. L. LXXXV, p. 682. — Davila. L. VIII, p. 426.

1584

édit contre la tolérance. Montmorency avoit présidé d'autres États à Pezenas, composés de protestans et de politiques, et on lui avoit accordé également des subsides pour faire respecter l'édit de pacification de 1577, son parti n'en voulant pas reconnoître d'autres. Les succès entre ces deux maréchaux avoient été balancés; beaucoup de villes et de châteaux avoient été pris et repris, et la détresse des malheureux habitans étoit effroyable (1). L'arrivée du duc de Joyeuse, amiral de France, changea le caractère de la guerre. Comme la plupart de ces mignons, nourris dans le luxe et la mollesse, il confondoit la bravoure avec la férocité; il avoit annoncé au roi, en prenant congé de lui, qu'il raserait toutes les villes des huguenots, qu'il en exterminerait tous les habitans, en n'épargnant que le seul roi de Navarre, qu'il lui amènerait pieds et poings liés. Il entra, en effet, dans le Gévaudan au mois d'août, et après y avoir pris quelques petites places, il mit le siège, le 13 août, devant Marvejols, la ville la plus florissante et la plus industrieuse de la contrée. Elle lui fut livrée, le 22 août, par une capitulation qu'il n'observa point; la garnison fut dévalisée et en partie passée au fil de l'épée; les bourgeois furent pillés, puis massacrés; la ville enfin fut brûlée, et il n'y resta plus qu'un monceau de ruines. La maladie, s'étant mise ensuite dans le camp de Joyeuse, le força de demeurer dans l'inac-

(1) Hist. de Languedoc. T. V, L. XLI, p. 411.

tion tout le mois de septembre; en octobre, il recommença le siège de quelques petits châteaux; mais croyant alors en avoir fait assez pour sa gloire, il repartit à la fin de novembre pour la cour. (1)

De son côté, d'Épernon avoit rassemblé quinze mille fantassins et deux mille chevaux, à la tête desquels il fit son entrée à Aix, en Provence, le 24 septembre. Beaucoup plus modéré que Joyeuse, et plus ennemi de la Ligue, il désiroit réellement rendre la paix au pays, et s'y montrer indulgent envers les huguenots; mais il ne dépendoit pas de lui de maîtriser les passions farouches des Provençaux; le parlement d'Aix surtout ne se montrait ni moins fanatique ni moins cruel qu'il l'avoit été quarante ans auparavant, lorsqu'il avoit dirigé une expédition exterminatrice contre Mérindol et Cabrières. D'Épernon soumit successivement Seyne-la-Grand-Tour, place de sûreté que l'édit de 1577 avoit donnée aux réformés, puis leurs autres lieux forts au milieu des montagnes, et à mesure que les prisonniers faits dans cette guerre étoient amenés à Aix, le parlement les condamnoit à des supplices épouvantables; on n'entendoit plus parler que de huguenots tenaillés, écartelés, brisés, ou exposés sur la roue (2). La peste, qui fit

(1) De Thou. L. LXXXV, p. 684. — Hist. de Languedoc. L. XLI, p. 418.

(2) Bouche, Hist. de Provence. T. II, p. 695, 700. — Nostradamus, Hist. de Provence. P. VII, p. 850.

1590. d'affreux ravages dans la Provence, dispersa ensuite le parlement d'Aix, et après la fin de l'année, d'Épernon reprit aussi le chemin de la cour.

Henri III étoit cependant revenu à Paris et il s'étoit décidé à donner aux ambassadeurs des princes allemands l'audience si longtemps différée. Les comtes de Montbelliard et d'Isenburg, qui étoient venus en personne à la tête de cette ambassade, avoient regardé comme un affront les retardemens du roi, et ils étoient repartis sans le voir. Les autres furent reçus par Henri III, à Saint-Germain, le 12 octobre. Ils lui lurent les lettres dont ils étoient chargés par les électeurs palatins de Saxe et de Brandebourg, par le duc de Brunswick, les landgraves de Hesse, et les villes impériales de Strasbourg, Ulm, Nuremberg et Francfort. Ces princes, après avoir rappelé le traité que Henri III appelloit sa paix, la violence que les ligueurs avoient faite à la majesté royale, pour le forcer à le rompre, et son brusque changement de politique, lui dirent « que lesdits changemens leur ont semblé étranges, « attendu que votre personne royale, vos États, « votre conscience, votre honneur, votre réputation et bonne renommée, s'y trouvent grandement intéressés.... A l'occasion de quoi ils vous « requièrent et supplient humblement qu'il vous « plaise considérer de près le piteux état de la « France, avec l'effusion de sang faite à l'instigation du pape, en haine de la couronne de France ;

« la perte des princes, de tant de seigneurs de la noblesse et de tous vos sujets..... et finalement, « l'expérience que vous-même voyez que la religion ne peut être extirpée par armes..... Tout « le fruit qui en pourra réussir sera infailliblement « de rentrer aux dissipations et effusions de sang « passées, et par aventure, que Dieu ne veuille la « ruine et subversion de la couronne, outre le « mépris de votre réputation envers tous potentats et princes chrétiens..... Comment pourroit le pape attenter plus grièvement contre votre « personne, couronne, États, qu'en vous mettant « en mépris, à l'endroit et au jugement d'un chacun, par la rupture de l'édit de paix tant solennellement établi? » Après avoir fait entendre à Henri III, avec une rudesse germanique, des vérités auxquelles les oreilles des rois sont peu accoutumées, les ambassadeurs lui offrirent la médiation de leurs maîtres pour rétablir la paix entre lui et ses pauvres sujets. (1)

Henri III étoit désireux de renouer les négociations de paix, et en maintes occasions il s'étoit montré maître de lui-même; mais il perdit toute patience à l'ouïe d'un discours si peu mesuré. Il répondit aux ambassadeurs que Dieu l'avoit fait roi, et roi très-chrétien; qu'à lui seul appartenoit de juger, selon sa prudence, ce qui pouvoit contri-

(1) Le discours est textuellement rapporté dans les Mém. de la Ligue. T. I, p. 319.

1486. buer au bien public ; de faire des lois pour le procurer ; d'interpréter ces lois, de les changer, de les abolir ; qu'il l'avoit fait jusqu'alors, et le feroit encore à l'avenir. Il congédia ainsi les ambassadeurs ; mais en réfléchissant aux inculpations contenues dans leur message, sa colère s'alluma toujours davantage, et bien avant dans la soirée, il envoya un officier de sa chambre aux ambassadeurs, pour leur lire un petit papier qu'il avoit écrit de sa main, et où étoit seulement cette phrase : « Que quiconque
 « avoit dit qu'en révoquant l'édit de pacification,
 « il avoit violé sa foi ou fait une tache à son hon-
 « neur en avoit menti. » Il fit dire en même temps aux ambassadeurs qu'il ne les reverroit plus, et ceux-ci partirent le matin avec précipitation, comme s'ils étoient menacés de quelque danger personnel. (1)

Malgré la colère que le roi avoit ressentie, et le ton qu'il avoit pris avec les ambassadeurs allemands, ses résolutions n'étoient point encore arrêtées, et il étoit toujours flottant dans sa politique. A la fin de la campagne tous les généraux étoient revenus à la cour, et il avoit pu juger mieux encore combien ceux de la Ligue se rendoient indépendans de son autorité. Au mois de septembre, les ligueurs avoient tenu à Orcamp une sorte de diète, et ils y avoient résolu d'attaquer Sedan et Jametz,

(1) De Thou. L. LXXXVI, p. 688-690. — Davila. L. VIII, p. 432.

forteresses du duc de Bouillon, qui pouvoient appuyer la ligne d'opérations des Allemands quand ils entreroient en France. Le duc de Guise, qui, le 17 août, s'étoit emparé d'Auxonne, après avoir assiégé avec les troupes de la Ligue les soldats du roi qui y étoient en garnison, ramena son armée dans le duché de Bouillon, où il avoit des intelligences qui ne produisirent cependant aucun résultat. Mais les prêtres dévoués à la Ligue, dans les chaires et les confessionnaux, ne cessoient de présenter le duc de Guise à l'enthousiasme et à l'amour des Parisiens, comme le héros de la foi, tandis qu'ils représentoient Henri III comme toujours prêt à trahir l'Église par son consentement à une tolérance impie, et qu'ils ne vouloient pas même lui tenir compte de la fermeté avec laquelle il avoit repoussé les demandes des ambassadeurs allemands. (1)

Au reste, il étoit vrai que Henri III étoit sans cesse en négociations avec le roi de Navarre; c'étoit là le crime dont la Ligue l'accusoit, et celui qui causoit l'irritation du peuple de Paris. Dès le mois d'avril il avoit envoyé à Nérac le cardinal de Lénoncour et Poigny, pour porter des paroles de paix à son beau-frère, et lui demander de consentir à une conférence avec la reine Catherine. Il avoit ensuite chargé le duc de Nevers, qu'il avoit détaché de la

(1) Davila. L. VIII, p. 433, 439. — De Thou. L. LXXXVI, p. 691.

1566. Ligue en lui promettant le gouvernement de Picardie, de seconder sa mère dans cette négociation (1). Si l'on en croit Davila, Henri III étoit de bonne foi dans son désir de se réconcilier pleinement avec le roi de Navarre; il espéroit l'employer, de concert avec l'armée allemande qui devoit venir à son aide, à surprendre et écraser les Guises. Mais deux obstacles s'opposoient à leur réunion : l'un étoit la religion, car Henri III ne vouloit reconnoître le Béarnais pour son successeur qu'autant qu'il se feroit catholique; l'autre, la brouillerie de la reine Marguerite sa sœur avec son mari. Celle-ci, dont la vie licencieuse avoit offensé les deux cours, quoiqu'elles ne fussent guère scrupuleuses sur le scandale, avoit été arrêtée à Cantal en Auvergne, et ensuite transférée à Usson, sous la garde du marquis de Canillac, lequel, disoit-on, captivé par sa captive, l'avoit lui-même remise en liberté. Henri III reconnoissoit qu'une réconciliation entre elle et son mari étoit désormais devenue impossible : aussi s'étoit-il arrêté au projet de profiter des irrégularités de la dispense du pape pour déclarer nul le mariage du roi de Navarre avec Marguerite, et lui faire épouser à sa place Christine, fille de son autre sœur, la feue duchesse de Lorraine, qui étoit alors d'âge nubile, et élevée auprès de Catherine. (2)

C'étoit en vue de cette conférence que Biron

(1) Mém. de Nevers. T. I, p. 765.

(2) Davila. L. VIII, p. 428.

avoit conclu au mois d'août un armistice avec le roi de Navarre, et qu'ils avoient déclaré neutre le territoire de Marans; mais la goutte à laquelle Catherine étoit sujette, et dont elle eut un accès dans l'été, retarda la négociation. Probablement ce retard induisit en erreur les écrivains contemporains, dont chacun donne aux conférences une date différente (1). Les représentations du nonce du pape, les plaintes du duc de Guise et les invectives du peuple parisien, eurent peut-être aussi quelque part aux délais du roi. Celui-ci avoit répondu au nonce, en se plaignant de la résistance du clergé toutes les fois qu'il étoit appelé à partager les fardeaux de cette guerre qu'il avoit provoquée; il se plaignit également de la lenteur du pape à lui accorder une bulle pour l'aliénation de biens ecclésiastiques jusqu'à concurrence de cent mille écus de rente. Le nonce lui promit, en réponse, d'en presser l'expédition. Catherine, de son côté, se chargea de tranquilliser le duc de Guise, pour que celui-ci, par ses agens, calmât à son tour le peuple parisien. Elle lui dit que leur but à tous deux étoit absolument le même; elle protesta qu'elle ne désiroit pas moins vivement que lui l'extirpation complète de l'hérésie; mais elle lui communiqua les renseignemens qu'a-

(1) Davila les place au mois d'octobre. L. VIII, p. 440; le duc de Nevers et de Thou au mois de décembre. Mém. de Nevers. T. I, p. 765. — De Thou. L. LXXXVI, p. 697, et d'Aubigné, au mois de mars suivant. T. III, L. I, c. 6, p. 22.

1586.

voit obtenus la cour sur l'armement formidable qui se préparoit en Allemagne. Elle lui fit observer qu'il se dirigeoit d'abord sur la Lorraine, souveraineté de sa maison, puis sur la Champagne, province où ses biens étoient situés et dont il avoit le gouvernement : aussi, pour son propre intérêt, pour celui de la Ligue et de la foi catholique, autant que pour celui de la monarchie; il importoit de tromper le roi de Navarre, de le repâitre de vaines espérances, de l'engager à congédier ses auxiliaires, qu'il n'avoit pu rassembler sans dissiper pour cela toutes ses ressources; que c'étoit là l'ouvrage auquel elle s'appretoit; et qu'après avoir isolé ce chef des huguenots, elle le livreroit à sa merci. (1)

Les personnages qui se piquent de finesse dans la conduite des affaires politiques réussissent le plus souvent à se tirer d'une difficulté présente, mais c'est en aggravant leur embarras pour l'avenir. Catherine calma en partie l'inquiétude du duc de Guise, encore qu'en se séparant d'elle il se demandât si c'étoit bien son adversaire et non lui que la reine se proposoit de tromper. Mais le roi de Navarre avoit trop de secrets correspondans à Paris pour n'être pas bien vite averti des espérances que Catherine donnoit aux ligueurs, et pour ne pas redoubler de précautions comme de défiance.

Cependant la reine-mère étoit partie pour Che-

(1) Davila. L. VIII, p. 429, 430.

nonceaux, où elle séjourna quelque temps, tandis que l'abbé Guadagni et Rambouillet s'étoient rendus auprès du roi de Navarre, pour convenir du lieu de la conférence. Ils trouvèrent le Béarnais persuadé qu'on ne songeoit qu'à le tromper, et à décourager ses auxiliaires allemands par l'apparence de négociations, au moment où ils alloient se mettre en marche. Il refusa donc de s'écarter de ses quartiers, ou de s'aventurer au milieu de ses ennemis. La reine vint d'abord à Poitiers, accompagnée par les ducs de Montpensier et de Nevers, l'abbesse de Soissons, tante du roi de Navarre, Biron, Lansac et Rambouillet. Guadagni fut de nouveau dépêché au Navarrois, pour lui donner des assurances plus positives; mais comme il ne réussit point à lui inspirer plus de confiance, Catherine se résolut à faire toutes les avances; elle ne refusa point de se mettre elle-même avec toute sa cour entre les mains des huguenots; elle accepta pour lieu du rendez-vous le château de Saint-Bris, près de Cognac en Angoumois, quoiqu'il fût entouré de toutes parts de places occupées par les protestans, et que quatre régimens huguenots y dussent accompagner le roi de Navarre et le prince de Condé : un de ces régimens montoit la garde à chaque séance. (1)

(1) Davila. L. VIII, p. 430. — De Thou. L. LXXXVI, p. 697. — D'Aubigné. T. III, L. I, c. 6, p. 22. — Lettre d'un gentilhomme français sur le voyage de la reine. Mém. de la Ligue, T. II, p. 76.

1586.

Avant l'entrevue de Catherine avec le roi de Navarre, celui-ci en eut une, le 10 décembre, au même château de Saint-Bris, avec le duc de Nevers. Ce seigneur en rendit compte à Henri III, dans une lettre qui nous a été conservée. Il lui disoit : « Tel
« que vous avez vu ce prince, Sire, tel il est aujour-
« d'hui ; les années ni les embarras ne le changent
« point ; il est toujours agréable, toujours enjoué,
« et toujours passionné, à ce qu'il m'a cent fois
« juré, pour la paix et pour le service de V. M.....
« Il n'y a sorte de belles paroles et de marques
« d'estime pour moi qu'il n'ait bien voulu em-
« ployer..... Mais il m'a dit que je serois respon-
« sable des malheureux événemens qui accompa-
« gnent les guerres civiles, si je ne contribuois de
« tout ce qui étoit en ma puissance pour parvenir
« à une paix, dans laquelle les misérables huguenots
« pussent vivre en sûreté de conscience, sous l'au-
« torité de V. M., et par laquelle les traîtres et per-
« fides ligueurs reçussent le châtement que leur
« félonie devoit attendre de Dieu et des hommes....
« Je lui ai répondu en peu de mots..... que le sort
« de la France étoit, après Dieu, remis en son ar-
« bitrage ; qu'il ne lui restoit qu'une chose à faire
« pour étouffer la Ligue, pour lever tout le prétexte
« de la guerre civile, et pour rétablir l'autorité de
« V. M. — Hé ! que faut-il que je fasse ? me répon-
« dit-il avec un visage fort ouvert. — Il faut, Sire,
« lui répondis-je, que vous vous fassiez catholique.

« Vous êtes de la race de Saint-Louis, soyez de sa
« religion, croyez ce qu'il a cru. . . . Le roi de Na-
« varre ne me répondit point avec l'aigreur que
« j'attendois du changement de son visage. Il me
« dit seulement qu'il y avoit trop de points et de
« trop grande conséquence dans ce que je lui avois
« dis, pour y répondre sur-le-champ. . . . qu'il ne
« demandoit rien avec tant d'ardeur que de pouvoir
« mourir l'épée à la main contre les Espagnols et
« les ligueurs, qui étoient les seuls irréconciliables
« ennemis de la France. . . . Mais enfin, Sire, lui
« dis-je, vous n'êtes le chef des huguenots qu'en
« apparence ; votre autorité est dépendante du con-
« seil de La Rochelle, et vous ne sauriez lever un
« denier que par ses ordres. Il me répondit agréa-
« blement sur cet article, et me dit : Ne parlons
« point de mon pouvoir ; il est tel que je veux qu'il
« soit. Parlons de faire la paix. . . . Je lui répondis
« que je souhaitois la paix encore plus que lui,
« mais qu'afin qu'elle fût durable, il ne falloit pas
« qu'elle fût ni honteuse à V. M. ni préjudiciable
« à la religion. . . . Pour vous parler nettement,
« ajoutai-je, je ne servirai jamais de roi s'il n'est
« bon catholique. — Le roi de Navarre me dit qu'il
« ne condamnoit pas mon intention ; que votre santé
« et votre âge devoient faire espérer aux gens de
« bien que Dieu enfin exauceroit leurs prières, et
« vous donneroit des enfans. . . . que pour lui il
« ne pensoit qu'à la paix et à la conservation de

1586. « ceux qui s'étoient jetés entre ses bras. . . . Voilà
 « comme notre conférence finit; sire. J'en ai re-
 « cueilli deux choses : l'une que le roi de Navarre
 « veut la paix, à quelque prix que vous la lui vou-
 « liez donner, et l'autre qu'il voudroit bien que
 « V. M. le mit à la tête de ses armées, pour ranger
 « les ligueurs à leur devoir. . . . Quoi qu'en disent
 « les principaux des huguenots qui sont auprès du
 « roi de Navarre, nous ne nous en retournerons
 « point d'ici sans rien faire. » (1)

Ces pronostics du duc de Nevers ne furent point réalisés ; il y a même lieu de croire qu'il jugea mal les dispositions du roi de Navarre, qui ne désiroit point alors la paix. Cependant ce duc étoit un homme adroit et souple, et un habile négociateur, en même temps qu'un zélé catholique. Après avoir souscrit des premiers la Ligue, il l'avoit abandonnée de bonne heure, sous prétexte des scrupules que le pape avoit excités dans sa conscience. Ce pape étoit Sixte-Quint, pour qui le premier devoir religieux étoit l'obéissance des sujets envers leur souverain. Lorsque Nevers prit congé de Henri III pour se rendre à Saint-Bris, « se souvenant d'un discours
 « que le pape Sixte lui avoit tenu, il dit au roi
 « que le pape lui disoit souvent que le roi se devoit
 « faire obéir également par tous ses sujets ; qu'il
 « devoit être roide et sévère, demeurer toujours

(1) Lettre datée de Saint-Bris, le 10 décembre 1586. Mém. de Nevers. T. I, p. 767-769.

« le plus fort , et le seul armé dans son royaume, 1586.
 « et que s'il y avoit ou des catholiques ou des
 « huguenots qui eussent la hardiesse de cabaler,
 « il n'y avoit rien de plus facile à un roi de France
 « que de faire couper des têtes (4). » La leçon ne
 fut pas perdue pour Henri III, et elle le poussa dans
 un extrême danger aussi bien que dans de nou-
 veaux crimes. Quant aux scrupules du duc de
 Nevers sur sa résistance à l'autorité royale, ils
 avoient cédé à la promesse du gouvernement de
 Provence que les Guises lui avoient destiné; ils re-
 parurent au contraire triomphans, quand Henri III
 lui promit le gouvernement de Picardie, que le traité
 de Bergerac assuroit au prince de Condé; mais où
 on ne lui avoit jamais permis de se rendre. Nevers
 en alla prendre possession le 25 avril 1587. (2)

La conférence entre Nevers et le roi de Navarre
 fut suivie de près, et dès le 14 décembre, d'une
 conférence au même château de Saint-Bris, entre
 ce roi et Catherine elle-même. « Je vous laisse à
 « penser, dit un témoin de cette conférence, s'il y
 « eut des plaintes de tous côtés. La reine lui repro-
 « choit sa désobéissance, et passant par-dessus les
 « actions précédentes, s'arrêtoit principalement sur
 « les malheurs présens. Elle lui fit entendre que le
 « roi avoit été contraint de faire la paix avec la
 « Ligue pour sauver son État; que sans cet expé-

(1) Mém. de Nevers. T. I, p. 765.

(2) L'Étoile, Journal de Henri III, p. 329.

1586. « dient tout étoit perdu ; qu'il falloit ôter le pré-
 « texte de la religion pour ôter la guerre de ce
 « royaume. Le roi de Navarre, au contraire, se
 « plaignoit de ce qu'il n'avoit eu mal que pour
 « avoir obéi à Leurs Majestés ; que la Ligue s'étoit
 « rendue seulement forte, pour ce qu'il étoit de-
 « meuré foible ; qu'il avoit hasardé sa vie pour
 « garder sa foi, et ramenant les malheurs présens
 « à leur source, il rapportoit à la paix faite avec la
 « Ligue la misère de ce royaume. — Dans une
 « seconde entrevue, la reine, dit Matthieu, détrem-
 « poit en ses larmes ses belles raisons..... elle le
 « supplie, conjure, exhorte de se ranger à l'Eglise
 « et à la croyance du roi, quitter ses erreurs et
 « passer condamnation..... et comme la reine le
 « vouloit assurer de la bonne volonté du roi et de
 « la sienne, et que tous deux avoient plus d'envie
 « de le voir converti, sous une si belle et assurée
 « espérance de la première couronne des princes
 « chrétiens, que de le laisser plus longuement le
 « prétexte des guerres, le mépris de la plus grande
 « partie de la France, et la principale occasion des
 « regrets de ses amis. » En réponse, le roi de Na-
 varre récapitula ce, qu'il avoit déjà souffert pour
 s'être trop fié aux promesses de la cour, ce que
 l'expérience lui enseignoit à craindre de sa mau-
 vaise foi. « Madame, dit-il enfin, vous ne me pouvez
 « accuser que de trop de fidélité ; je ne me plains
 « point de votre foi, mais je me plains de votre âge,

« qui, faisant tort à votre mémoire, vous fait facilement oublier ce que vous m'avez promis. » (1)

Ce fut la fin de la seconde entrevue, et presque les dernières paroles. On espéroit plus de douceur de la troisième pour ce que l'amertume des reproches s'étoit épuisée aux deux premières ; mais la reine revenoit toujours à proposer au Béarnais le changement de religion, comme seule base possible d'une pacification, et celui-ci étoit toujours plus convaincu que tant que Henri III vivoit, tant qu'il avoit les chances d'un long règne, il y avoit plus de sûreté pour lui à se présenter comme chef du parti huguenot que comme apostat : aussi apportait-il à cette troisième conférence un esprit sarcastique dont on a conservé plusieurs saillies. « La reine « s'amusa à lui faire sentir les incommodités qu'il « souffroit durant la guerre. Je les porte patiemment, dit-il, puisque vous m'en avez chargé pour vous en décharger. Elle continua ce discours jusqu'à tant qu'elle vint à lui reprocher qu'il ne « faisoit pas ce qu'il vouloit dans la Rochelle ; à « quoi il répondit : Pardonnez-moi, madame, car « je n'y veux que ce que je dois. M. de Nevers prit « la parole et lui dit qu'il n'y sauroit pas faire un « impôt. Il est vrai, dit-il : aussi n'avons-nous « point d'Italiens parmi nous. » Nevers étoit Italien, et l'on ne connoissoit point alors de financiers

(1) Lettre aux Mém. de la Ligue. T. II, p. 76-80. — Matthieu, Derniers Troubles. T. I, f. 48.

1586.

habiles comme les Italiens dans l'art de pressurer le peuple (1). « Mais quoi donc ! lui dit-elle enfin ; la peine que j'ai prise ne produira-t-elle aucun fruit ? ne nous rendrez-vous pas le repos ? — Ce n'est pas moi, répondit-il, qui vous empêche de coucher dans votre lit, c'est vous qui m'empêchez de coucher dans le mien ; le repos est le plus grand ennemi de votre vie. — Qu'est-ce que vous voulez donc ? reprit la reine. — Madame, répondit-il en regardant les filles qu'elle avoit amenées, il n'y a rien là que je veuille. » Ce sarcasme, assez grossier pour les pauvres dames d'honneur sur lesquelles il tomboit, n'étoit pas du moins sans fondement. La reine, qui connoissoit les dispositions de Henri à la galanterie, avoit compté sur elles pour le séduire, et elle avoit fait choix, pour la suivre à Saint-Bris, des plus belles personnes de sa cour. Elle passa le reste de l'hiver à Cognac, Fontenay ou Saint-Maixent, et la trêve convenue pour les conférences se prolongea jusqu'au mois de mars. Catherine eut encore des entrevues avec Turenne et avec Condé, mais non avec le roi de Navarre. Les deux cours cependant ne parurent occupées que de festins et de danses. C'étoit le goût de la reine-mère de faire danser en tout lieu et en toute saison, au milieu des affaires les plus épineuses, dans l'espoir qu'elle adouciroit les esprits et qu'elle calmeroit les haines par la frivolité et la galanterie. Mais la défiance étoit

(1) Mém. de la Ligue. T. II, p. 81, 82.

trop excitée de part et d'autre pour que rien pût amener un rapprochement. (1) 1586.

La défiance, au reste, étoit fondée de part et d'autre. Il y avoit deux mois que les huguenots avoient surpris Vouvans par une escalade à la grosse tour du château. Le capitaine La Berte offrit au roi de Navarre d'engager la reine Catherine dans un complot pour le reprendre; le traité étoit double cependant, et c'étoit elle, avec toute sa cour de Fontenay, qui seroit tombée aux mains du roi de Navarre. Selon d'Aubigné, « on disoit, voici entre
« nos mains quatre cent mille écus de rançon, aux
« dépens de ceux que nous pouvons convaincre de
« plusieurs perfidies, notamment de la Sainte-Bar-
« thélemy; la trêve sera rompue par eux, en pre-
« nant une de nos places; notre parti languit de
« pauvreté, nous pouvons relever ses brèches sans
« en faire aucune à notre foi ni à notre honneur.
« Ce prince (le roi de Navarre), appuyé de fort
« peu des siens, empêcha ce coup; de quoi il s'est
« peut-être repenti depuis (2). » Nous aimons à croire, au contraire, pour son honneur et celui de son parti, qu'il ne s'en repentit jamais.

(1) Péréfixe, Hist. de Henri-le-Grand. In-4°, p. 73. — Davila. L. VIII, p. 440-443. — De Thou. L. LXXXVI, p. 697. — V. P. Cayet, Chronologie novenaire. T. LV, p. 73. — Sully, Écon. royales. T. I, c. 22, p. 381. — Recueil de Henri III. T. III, p. 295.

(2) D'Aubigné. T. III, L. I, c. 6, p. 23.

1586. Henri III, cependant, désiroit d'autant plus ardemment la paix qu'il sentoit tous les jours davantage la difficulté de maintenir la guerre; car les embarras de ses finances alloient croissant; il éprouvoit une résistance toujours plus obstinée à tous ses expédiens pour lever de l'argent, de la part de ceux même qui l'avoient contraint à renouveler les hostilités, et en même temps ses caprices à lui-même devoient toujours plus dispendieux. Le 16 juin, il étoit venu tenir un lit de justice au parlement de Paris, pour forcer cette assemblée à homologuer vingt-sept édits bursaux qui avoient été préparés par son chancelier Chiverny. Jusqu'alors la magistrature les avoit repoussés sous prétexte de la misère du peuple, mais bien plus encore parce qu'ils compromettoient les intérêts des gens de loi. L'un de ces édits obligeoit tous les procureurs à se munir, avant d'exercer devant les tribunaux, de lettres de confirmation qu'on leur faisoit payer cent ou deux cents écus. Pour se soustraire à cette vexation, tous les procureurs convinrent de s'abstenir en même temps de se présenter au Parlement ou au Châtelet, et bientôt après ils se retirèrent également de tous les autres tribunaux du royaume; en sorte que l'administration de la justice demeura suspendue jusqu'à ce que le roi fût enfin contraint de céder (4). Un autre

(4) L'Étoile, Journal, p. 313.

édit, adressé à la chambre des comptes, obligea tous ceux qui occupoient des emplois vénaux à payer immédiatement la moitié de leur prix, pour en assurer la survivance à leurs enfans. Un troisième édit, adressé à la cour des aides, doubloit tous les anciens impôts sur toutes les marchandises et toutes les denrées. Cependant la résistance de la magistrature encourageoit celle du peuple, et tous ces projets financiers, si péniblement élaborés, ne rendoient presque rien quand on les mettoit en exécution ; aussi, dans une assemblée des échevins et notables de Paris, que le roi convoqua au Louvre le 10 janvier 1587, leur demanda-t-il un emprunt de six cent mille écus, et peu après il annonça l'intention de saisir cinq cent mille écus déposés à l'Hôtel-de-Ville, et de les employer à la guerre, au lieu de payer le quartier de rentes qui devoit échoir le 30 juin. (1)

Ni ces ressources extraordinaires, ni la vente des biens du clergé, pour laquelle le roi avoit enfin obtenu une bulle, ne suffisoient à maintenir les six ou huit armées qu'il avoit mises simultanément sur pied contre les huguenots ; cependant ses finances étoient en même temps épuisées par les goûts capricieux auxquels il se livroit. Un des buts de son voyage à Lyon pendant l'été, avoit été d'y faire l'emplette de petits chiens dont cette ville

(1) L'Étoile, Journal, p. 314, 324 et 329.

1586.

fournissoit alors une race particulière. Il dépensoit chaque année plus de cent mille écus pour ses chiens, et il avoit accordé de gros appointemens à une multitude d'hommes et de femmes qui n'avoient d'autre emploi que de les garder et de les nourrir. Il dépensoit aussi de grandes sommes en singes, en perroquets et en autres animaux des pays nouvellement découverts; quelquefois il s'en dégoûtoit et les donnoit tous; puis la passion pour ces animaux renaissoit, et il falloit en trouver à quelque prix que ce fût. Il avoit aussi un goût puéril pour les miniatures qui ornoient d'anciens missels; il achetoit à tout prix ces livres de prières; mais aussitôt il en découpoit les lettres enluminées, et les colloit aux murailles de ses chapelles, détruisant ainsi les précieux monumens d'un art qu'il sembloit aimer. (1)

Une déplorable frivolité sembloit exclure toute pensée sérieuse, et chez le roi, tour à tour occupé de ses chiens, de ses miniatures et de son bilboquet, et chez Catherine, qui, en Poitou, projetoit chaque jour de nouveaux bals et de nouveaux festins; et chez le roi de Navarre, à qui ses amours faisoient oublier les plus grandes affaires de l'État; et chez le peuple de Paris lui-même, qui ne se rattachoit aux conspirations de la Ligue que par les pasquinades et les épigrammes qu'on faisoit circu-

(1) De Thou. L. LXXXV, p. 682.

ler sans cesse contre le roi. Cependant la grande crise de l'Europe avançoit, et devenoit toujours plus imminente. La Ligue se sentoit maîtresse de la plus grande partie de la France; elle manioit l'esprit du peuple par l'entremise du clergé; elle commandoit dans presque toutes les places fortes; elle avoit forcé le roi à lui livrer ses armées, et en même temps elle méprisoit ses ordres; elle ne reconnoissoit d'autre autorité que celle de Philippe II, roi d'Espagne. 1586.

Depuis l'assassinat du prince d'Orange, les affaires des protestans avoient décliné avec rapidité dans les Pays-Bas. Le prince de Parme, un des plus grands capitaines et des plus habiles politiques de l'Europe, n'y avoit plus eu pour antagoniste qu'un jeune homme de dix-huit ans, le prince Maurice d'Orange. Malgré les talens précoces de ce grand général, ce ne fut pas avant l'année 1588 que le sort de sa patrie lui fut réellement confié. Dans l'intervalle, les Hollandais, rebutés par la France, avoient eu recours à l'Angleterre. Élisabeth avoit en effet voulu les sauver; mais le choix qu'elle avoit fait du comte de Leicester, son favori, pour commander les secours qu'elle leur envoyoit, étoit bien plutôt fait pour les perdre. Cet homme, aussi dépourvu de talens que cupide, faux et corrompu, fut à sa recommandation nommé gouverneur et capitaine-général des provinces-unies, qui, pendant son administration, en 1586, perdirent

1566. successivement Venlo, Graves et Nuys, et virent décliner rapidement la confiance de leurs troupes et le patriotisme de leurs concitoyens. (4)

Philippe II ne tomboit jamais dans des erreurs semblables à celle que venoit de commettre Élisabeth. Inébranlable dans sa résolution d'écraser partout l'hérésie, il dirigeoit par son puissant génie les mouvemens de toute l'Europe vers cet objet unique. Il faisoit déjà construire dans les ports des Deux-Siciles, de toutes les Espagnes et du Portugal, les vaisseaux qu'il comptoit réunir plus tard pour en former l'invincible Armada, destinée à anéantir l'hérésie dans le royaume qu'il regardoit comme sa forteresse. Jamais il ne se trompoit sur le caractère ou de ses ministres ou de ses favoris; toujours il les choisissoit semblables à lui-même et dignes de lui. Aucune pitié n'entroit dans la composition d'aucun d'eux. Jamais ils ne sentoient de commisération pour les peuples, jamais ils ne considéroient le dommage qui pourroit résulter pour leur pays de l'accomplissement de leurs desseins. Mais ils marchaient vers leur but par la voie la plus courte, avec autant d'énergie que de constance, autant de perspicacité que de décision. Aucun d'eux ne méritoit de l'estime; tous, par leurs talens, avoient des droits à l'admiration.

Philippe II avoit reconnu, avec ce coup-d'œil

(4) De Thou. L. LXXXIII, p. 573; et L. LXXXVI, p. 661. — Watson, Philippe II. T. III, L. XX, p. 356.

1596.
infaillible qui mesuroit et pesoit l'Europe, que toute l'existence du parti protestant dans toute la chrétienté tenoit dans ce moment à l'Angleterre, et que l'existence même de l'Angleterre crouleroit au moment où Marie Stuart, reine d'Écosse, seroit rendue à la liberté et feroit valoir ses droits à la succession des Tudors. Si Marie Stuart montoit sur le trône d'Élisabeth, la réforme étoit anéantie, et la liberté civile et religieuse disparoissoit de l'Europe. L'expérience a prouvé de tout temps, et de nos jours même, qu'un parti opprimé, un parti insurgé, pour présenter une résistance efficace, doit avoir un centre d'action, un gouvernement, un arsenal, un trésor, qui soient à l'abri du danger immédiat, en dehors en quelque sorte de la guerre civile. Jusqu'alors l'Angleterre avoit été cette forte retraite du parti huguenot. Les rois de Suède et de Danemark se considéroient presque comme étrangers à l'Europe et hors de cause, et ils n'avoient jamais songé à prendre la direction du parti. Les princes allemands, outre qu'ils n'étoient pas assez forts pour jouer ce rôle, se sentoient gênés par leur allégeance envers l'empereur ; les princes français n'oublioient jamais, même en faisant la guerre au roi de France, qu'ils étoient ses sujets. Dans les Pays-Bas, la Hollande pouvoit bien être considérée, pour cette guerre locale, comme la forteresse du parti ; mais ce parti, accablé par les forces colossales de l'Espagne, imploroit des secours du de-

1586. hors, au lieu de pouvoir en donner. L'Angleterre seule, par la haute habileté de la reine et de ses ministres, maintenoit la résistance du parti huguenot dans toute l'Europe, et dirigeoit ses plans de campagne. Par son économie, Élisabeth s'étoit réservé les moyens d'offrir toujours un subside là où le besoin étoit le plus extrême; par ses flottes, l'Angleterre se trouvoit présente partout; par son commerce, elle avoit des armes, des munitions et des vivres pour tous les besoins.

Mais l'Angleterre, qui avoit accepté le rôle de gardienne de la destinée de la réformation, n'étoit pas à beaucoup près à l'abri d'une révolution intérieure. Il est probable qu'à cette époque, plus de la moitié de ses habitans appartenoient encore à l'Église romaine; car si les opinions protestantes avoient fait dans les villes de grands progrès, les campagnes, pour la plupart, étoient demeurées attachées à leur ancienne religion. D'ailleurs la réforme anglicane s'étoit privée elle-même de son ressort le plus puissant, soit en respectant la hiérarchie, soit en mettant le roi à la tête de l'Église. Cette Église avoit adopté, tout autant que celle de Rome, le principe de l'autorité. Il y avoit sans doute plusieurs dogmes que les anglicans et les calvinistes professoient en commun, par opposition à l'Église romaine; mais leur adoption n'avoit point été déterminée par la partie démocratique de l'Église; elle avoit été l'ouvrage du souverain; et celui-ci

avoit toujours pu compter sur l'obéissance des riches prélats; qu'il nommoit, qu'il destituoit ou qu'il envoyoit au supplice selon ses caprices. Dans tout le reste de l'Église réformée, la doctrine étoit l'ouvrage de l'activité de l'esprit dans toute la partie pensante de la société; docteurs et disciples, prêtres et laïques, tous raisoient et dispuoient. Luther, Calvin ou Zwingle tour à tour invoquoient la liberté d'examen en raison de l'indépendance de leur esprit, puis la repousoient, d'après le dogmatisme de leur caractère. D'ailleurs, sûr le continent, les abus de la hiérarchie plus que les erreurs de la foi avoient donné l'impulsion à la réforme. L'Église anglicane avoit laissé subsister la plupart de ces abus; on y voyoit et l'opulence des prélatures, et le scandale des pluralités, et des ministres non résidens, et l'institution du clergé paroissien, par des supérieurs ou temporels ou spirituels qui ne songeoient pas même aux désirs du troupeau : aussi toute la vie et la vigueur de la réforme se trouvoient en Angleterre dans la secte des puritains, qui comprenoit le plus grand nombre des habitans des villes. Ceux-là, avec leurs ministres, et leurs enthousiastes, et leurs martyrs, s'étoient fait leur religion à eux-mêmes; les anglicans, au contraire, étoient pour la plupart les tièdes de l'Église romaine, que l'autorité seule avoit convertis. Tel étoit donc l'état de la réforme en Angleterre : dans les grandes villes, le parti actif,

1110. entreprenant, enthousiaste, des puritains, ennemis de l'Église dominante; dans les campagnes, beaucoup de catholiques fanatiques, et prêts à prendre les armes pour leur foi; entre eux une masse flottante, et beaucoup plus nombreuse que les deux autres factions, qui sans zèle, sans persuasion profonde, se conformoit au culte établi par la loi, prête à en changer, dès que l'autorité changeroit. Vingt-cinq ans plus tard, le cardinal Bentivoglio prétendoit encore qu'il n'y avoit pas plus du cinquième de la nation anglaise qui fût réellement attaché à l'Église anglicane; qu'un nombre égal à peu près étoit puritain, et que tout le reste rentreroit dans l'Église romaine si le roi en donnoit l'exemple (1). Beaucoup plus tard encore, sous le règne de Jacques II, le roi fut bien près de changer la religion de l'Angleterre, par sa seule prépondérance personnelle, comme Henri VIII, Edouard VI, Marie et Elisabeth, l'avoient déjà changée à plusieurs reprises.

Marie Stuart étoit l'héritière légitime et incontestée d'Élisabeth. En tout temps zélée catholique, elle s'étoit toujours crue en conscience obligée à l'extirpation de l'hérésie, et elle s'y étoit engagée publiquement à plusieurs reprises; en 1563, par la lettre que son oncle le cardinal de Lorraine lut, le 10 mai, au concile de Trente; en 1565, par sa

(1) *Bentivoglio. Relazioni di Fiandra.* P. II, c. 3, p. 82.

participation aux conférences de Bayonne, et au printemps de 1586, par son engagement envoyé à Paris, d'exécuter pour sa part ce qui avoit été convenu dans ces conférences (1). Depuis sa captivité et ses malheurs, elle étoit devenue bien plus fervente encore dans son fanatisme. L'hérésie étoit devenue pour elle une ennemie personnelle qui l'opprimoit; son âme s'étoit exaltée par la prière et les exercices de piété, mais aussi par des communications secrètes avec le pape, avec les cardinaux de Lorraine et de Guise ses oncles, avec tous les princes de la maison de Guise, et avec le roi d'Espagne et son ambassadeur (2). Elle les regardoit comme les guides, les flambeaux de sa foi, aussi bien que ses plus zélés protecteurs; eux tous en retour ne voyoient plus en elle que la sainte victime qui se devoit pour l'Église, et l'Église alors c'étoit la Ligue, cette Ligue qui déclaroit exclu du trône tout souverain qui toléreroit l'hérésie; cette Ligue qui imposoit au roi de France l'obligation de prononcer dans le mois la peine de mort contre tout prédicateur de l'hérésie, dans les six mois contre tout individu, quel que fût son rang, son sexe ou son âge, qui persisteroit dans la réforme.

Tous les ministres d'Elisabeth, les Burleigh, les

(1) *Mackintosh, Hist. of England*. T. III, p. 193, 196.

(2) M. Capefigue a rapporté trois lettres de Marie à Bern. de Mendoza, de l'année 1586, extraites des archives de Simancas. T. V, p. 80-87.

1586. Walsingham, les Sydney; tous ces hommes habiles et zélés qui avoient défendu et affermi son trône, qui avoient fait triompher la foi protestante et combattu sans relâche pour elle, contre Philippe II, contre le pape, contre les catholiques dans toute l'Europe, et plus particulièrement contre Marie Stuart, désormais leur captive, savoient donc sans l'ombre d'un doute de quels dangers étoient menacées leur religion, leur patrie et leur personne elle-même. Si Elisabeth succomboit sous les coups de quelqu'un de ces nombreux assassins qu'auroient séduits les magnifiques récompenses que leur promettoit Philippe II, ou les bénédictions prodiguées par le pape, et qu'armoient de poignards les Guises, le prince de Parme ou les milliers de jésuites répandus dans toute l'Europe et en Angleterre même; si même, sans l'aide du poignard ou du poison, Elisabeth mouroit de mort naturelle avant Marie, ces ministres savoient que celle-ci seroit immédiatement proclamée reine d'Angleterre, qu'elle trouveroit dans son peuple et dans son parlement une majorité qui se déclareroit catholique, que l'inquisition seroit aussitôt établie en Angleterre, et qu'eux-mêmes, doublement odieux à leur souveraine, comme hérétiques et comme ses persécuteurs, seroient dévorés par la flamme des bûchers.

Autant les ministres d'Elisabeth étoient intéressés à la vie de leur maîtresse et à la mort de Marie Stuart, autant le parti protestant en France, en

Hollande et dans toute l'Europe, reconnoissoit que son salut ou sa perte étoient attachés au résultat de la lutte à mort entre ces deux femmes. Les vœux du pape et du roi d'Espagne, pour la destruction de la nouvelle Jésabel, qui souilloit le trône d'Angleterre, étoient publics; les récompenses promises à celui qui délivreroit l'Église britannique de sa servitude étoient connues de tous; mais des conjurations qui se succédoient avec tant de rapidité étoient le plus souvent révélées aux protestans par quelque complice, tant étoit grand le nombre des faux frères qui dans chaque parti donnoient des informations au parti contraire. Il paroît prouvé que Walsingham avoit organisé une de ces polices corruptrices qui poussent souvent au crime pour le dénoncer; en sorte que, dans chaque conspiration contre sa souveraine, il se trouvoit toujours des hommes qui lui étoient vendus. Il ne faut pas en inférer cependant qu'ils ne fussent point de vrais conspirateurs; car dans ces entreprises où le succès n'est promis qu'à la dissimulation et à la perfidie, il n'est pas plus rare de cacher le rôle de conjuré sous celui d'espion que le rôle d'espion sous celui de conjuré.

En 1586, une conjuration nouvelle fut ourdie par trois prêtres anglais, Gifford, Gilbert Gifford et Hogdson, pour poignarder Élisabeth; ils s'associèrent bientôt un catholique anglais au service d'Espagne, nommé Savage, qui se chargea de porter les

1559.

coups, et un quatrième prêtre nommé Ballard, qui se rendit de leur part auprès de l'ambassadeur d'Espagne à Paris, pour obtenir la promesse que quelques troupes espagnoles seroient prêtes à débarquer en Angleterre au moment où l'on recevroit la nouvelle que la reine avoit succombé. Ballard réussit dans sa mission, mais sous condition qu'on ne confieroit point à un seul bras une exécution aussi importante. Après son retour, Antoine Babington, avec dix autres gentilshommes qui se signaloient par leur fanatisme, s'associèrent à l'entreprise, et convinrent que six d'entre eux entoureroient Élisabeth, et qu'ils la frapperoient tous ensemble, tandis que d'autres délivreroient Marie, et d'autres encore menaceroient Londres avec un corps d'insurgés catholiques. Ils choisirent pour l'assassinat le 24 août 1586, jour de la Saint-Barthelémy, en commémoration de la vengeance insigne que quatorze ans auparavant l'Église avoit prise ce jour-là même de ses ennemis. Babington, par de fausses confidences, avoit trompé Walsingham lui-même, et il étoit logé chez lui. Mais ce secrétaire d'État ne s'étoit pas fié à lui seul. Bientôt il avoit gagné deux espions parmi les conspirateurs, Polly, et l'un des deux Gifford. Tout le complot lui étoit connu, ainsi qu'à la reine; il fit arrêter Ballard, et il envoya l'ordre à son secrétaire de surveiller Babington, ordre que le secrétaire reçut en présence du conjuré, et que ce dernier lut

par-dessus son épaule. Babington s'évada pendant la nuit du 4 août, et donna l'alarme à ses complices ; mais tous furent bientôt repris, et ayant été confrontés et convaincus, quatorze d'entre eux périrent sur l'échafaud. (4) 1000.

L'établissement de Marie Stuart sur le trône d'Angleterre étoit le but et la récompense de tous les conspirateurs contre Élisabeth. Babington, qui s'étoit chargé de forcer sa prison tandis que six de ses complices tueroient la reine, avoit compté que la reconnaissance de Marie iroit jusqu'à l'épouser. Elle n'ignoroit point ces projets, quoique, selon toute apparence, les détails de l'assassinat, qui ne pouvoient être écrits sans danger, ne lui eussent pas été transmis. D'ailleurs, la mort de l'une des reines étoit nécessaire à la vie de l'autre. Quelque douceur de caractère, quelque abnégation, quelque découragement de toute ambition qu'on veuille supposer à Marie, ou d'autre part quelque grandeur d'âme qu'on veuille prêter à Élisabeth, jusqu'au point de remettre sa rivale, non seulement en liberté, mais sur le trône d'Écosse, leur position respective n'en auroit point été changée. Ce n'étoit pas le sort des îles Britanniques seulement qui dépendoit de la vie ou de la mort de ces deux femmes,

(1) De Thou. L. LXXXVI, p. 701. — Mém. de la Ligue. Lettres d'Anglet. T. II, p. 180. — *Mackintosh, contin.* T. III, p. 310. — *Walter Scott, Hist. of Scotland.* T. II, c. 36, p. 259.

1588.

c'étoit la lutte terrible des deux Églises, et en même temps du despotisme et de la liberté; c'étoit l'accomplissement ou le renversement des projets de Philippe II, du pape, des Guises, et de tous ceux qui se croyoient liés en conscience à l'extermination de l'hérésie. Tout le protestantisme savoit bien alors de quel danger il étoit menacé si Marie survivoit à Élisabeth. De nos jours cette situation a été oubliée; la pitié, l'enthousiasme, l'esprit de roman se sont emparés de cette histoire, et ont fait de Marie une héroïne sans tache; on n'a pas même voulu admettre qu'elle eût connoissance du projet d'assassiner Élisabeth. Dans le temps, les partis et les nations sentoient mieux qu'il y alloit de leur existence, et demandoient une issue à ce combat de poignards.

Marie Stuart, comme reine indépendante, n'étoit pas justiciable des tribunaux anglais; comme fugitive, qui avoit demandé un asile et qui étoit traitée en captive, elle étoit excusable si elle cherchoit tous les moyens de se mettre en liberté; comme soumise aux décisions de l'Église, elle pouvoit en conscience se croire autorisée à faire tomber la tête proscrire d'Élisabeth. Elle n'étoit pas une coupable à punir, mais bien une ennemie à détruire. Les ennemis d'Élisabeth n'auroient pas été embarrassés sur la conduite à tenir dans ce cas-là, et Philippe II, qui n'épargna pas son propre fils, ne croyoit pas devoir au public d'autre égard que le mystère. Il paroît

qu'Élisabeth auroit voulu être servie de même, et peut-être le demanda-t-elle; mais ses ministres, même les plus durs, étoient des hommes consciencieux et incapables de recourir au poignard ou au poison; d'ailleurs, si l'honneur et la religion ne les avoient pas retenus, ils auroient tremblé de se charger d'une responsabilité d'autant plus terrible que la reine les auroit probablement désavoués. Ils s'arrêtèrent au seul parti qui fût honorable.

Un acte de parlement de la vingt-septième année d'Élisabeth (1585) statua que celui par qui ou pour qui une rébellion seroit excitée, et la vie de la reine attaquée, seroit jugé par une commission et condamné à mort. En vertu de cet acte, au moment de la découverte de la conjuration de Babington, au mois d'août 1586, tous les papiers de Marie furent examinés, ses deux secrétaires furent arrêtés, et l'on obtint d'eux des aveux qui ne laissoient pas de doute sur sa participation au complot. Après avoir entendu sa condamnation, elle écrivoit à l'ambassadeur espagnol, Bernardin de Mendoza, une lettre qui s'est retrouvée dans les archives de Simancas. « Nau, disoit-elle, a tout confessé, Curl « beaucoup, sur son exemple, et tout est sur moi. » C'étoient ses deux secrétaires (1). Le 26 septembre, Marie fut conduite au château de Fotheringay, et traduite devant quarante-deux commissaires choi-

(1) La lettre est rapportée par Capefigue. T. V, p. 85. — Voyez d'autres lettres aux Mém. de la Ligue. T. II, p. 296.

1486. sis pour être ses juges. Une sentence de mort fut prononcée contre elle le 25 octobre, dans la chambre étoilée de Westminster. Nous ne sommes point appelés à revenir sur les détails de cet événement, celui peut-être de l'histoire moderne qui a été le plus souvent présenté à l'imagination et aux émotions du public. Pendant le temps assez long qui s'écoula entre la condamnation de Marie et son exécution, Bellièvre fut envoyé à Londres par Henri III, pour intercéder en faveur de la veuve de son frère; son discours pédantesque ne pouvoit faire aucune impression, et n'en fit aucune. Marie Stuart eut la tête tranchée à Fotheringay, le mercredi 8 février, vieux style (18, nouveau style), dans la quarante-cinquième année de sa vie, après dix-neuf ans de captivité. (1)
- 1487.

« L'espérance qu'ont eue les Guises de jouir de l'Angleterre est morte avec la reine d'Écosse, » répéterent les protestans de France (2). En effet, c'étoit pour eux une garantie de la prolongation du pouvoir de leur alliée, la reine d'Angleterre. Dès lors ils mirent toute leur activité à réaliser les

(1) Har. de Bellièvre. *Mém. de la Ligue*. T. I, p. 411. — L'Étoile, p. 324, 327. — Duplessis Mornay. T. III, p. 489. — De Thou. L. LXXXVI, p. 712. — Rapin-Thoyras. T. VII, L. XVII, p. 414. — *Hume*. T. VIII, c. 42, p. 1. — *Machintosh*. T. III, p. 310. — *Robertson*. L. VII, p. 421. — *Walter Scott*. T. II, c. 36, p. 259.

(2) *Mém. de la Ligue*. T. II, p. 87. ◆

secours qu'elle leur avoit déjà accordés, et à faire avancer les troupes qu'ils avoient levées en Allemagne avec la solde qu'elle avoit fournie. Le parti catholique s'intriguoit, il est vrai, de son côté, pour arrêter les démarches des princes allemands; l'empereur Rodolphe II voyoit avec inquiétude qu'une armée se rassembloit dans l'empire pour intervenir dans les affaires de France. Parmi les princes luthériens eux-mêmes, plusieurs, aigris par leurs théologiens sur les questions qui divisoient les deux Églises réformées, cessoient de voir dans les huguenots de France des frères persécutés pour des opinions communes entre eux. La plupart de ces princes avoient signé, en 1580, une sorte de confession de foi dirigée contre le calvinisme (1). Pour rétablir quelque union entre les deux divisions de l'Église réformée, un colloque fut tenu à Montbéliard, auquel Théodore de Bèze, alors âgé de soixante-sept ans, se rendit de Genève, malgré son âge avancé. Il y disputa contre Jacques-André de Tübingen, sur la sainte Cène, sur la personne du Christ, sur le baptême, la prédestination, les images, les orgues; et quoique le but principal de tous deux fût la conciliation, quoique les deux adversaires conservassent entre eux tous les dehors de la politesse, le caractère des théologiens ne put être contenu dans la dispute, ils s'aigrirent l'un contre

(1) *Formula concordatæ*. Pfeffel. Hist. d'Allemagne. T. II, p. 216.

1587. l'autre. Ils publièrent les actes du colloque, qu'ils s'étoient réciproquement promis de tenir secrets, et les deux Églises sentirent que la barrière entre elles s'élevoit davantage au lieu de s'abaisser. Toutefois Théodore de Bèze s'efforça de réparer, comme homme d'État, le mal qu'il avoit fait à son parti comme théologien. En partant de la conférence, il alla visiter les cours des différens princes luthériens; il leur fit sentir dans quel danger se trouvoit la cause de la réforme; il leur fit connoître les projets de la Ligue et sa puissance; il les convainquit de la nécessité de se secourir réciproquement, et il obtint le concours de tous pour la formation de l'armée qui, dans la campagne prochaine, devoit venir au secours des huguenots. (1)

Henri III, à la procession des chevaliers du Saint-Esprit, le 1^{er} janvier 1587, avoit répété de lui-même, et sans que rien l'y obligeât, le serment de ne souffrir dans son royaume aucune autre religion que la catholique romaine. Il avoit ainsi élevé un obstacle de plus au traité que sa mère travailloit encore alors même à négocier, en Poitou, avec le roi de Navarre. Mais d'autre part, c'étoit peut-être le seul moyen qui fût à sa portée de calmer l'irritation des ligueurs, et de ramener à lui, au moins pour un temps, le peuple de Paris, qui regardoit toute tolérance comme une offense que la Divinité

(1) De Thou. L. LXXXV, p. 681. — *Smedley*. T. II, c. 15, p. 210.

ne sauroit pardonner. D'ailleurs, dans les conseils de Henri III, Villeroi ne cessoit d'insister pour que ce monarque se mît lui-même à la tête de son armée, qu'il forcât les Guises et tous les ligueurs à se ranger sous ses étendards, et qu'il profitât de leurs forces réunies pour écraser les protestans, au profit de l'autorité royale et non de la Ligue. (1)

Mais Henri III, accoutumé désormais à n'employer que la finesse et la dissimulation, répugnoit aux mesures rigoureuses. Sa haine contre les Guises égaloit sa haine contre les huguenots ; il étoit d'autant moins tenté de se mettre à la tête d'une armée que son désir n'étoit pas de vaincre ; il souhaitoit, au contraire, que, par des succès balancés, les deux partis se détruisissent réciproquement. Plus d'une fois on lui entendit dire, comme il se promenoit dans ses appartemens : *De inimicis meis vindicabo inimicos meos*. Il avoit dû renoncer à ces fêtes, à ces plaisirs, à cette mollesse, qui avoient aliéné de lui les Parisiens. Il étoit dévoré par les soucis. Souvent, au milieu de la nuit, il se relevoit, il passoit à l'appartement de sa mère, et s'asseyant sur son lit, il discutoit longuement avec elle tous les partis qui se présentoient à lui. Quelquefois le maréchal de Retz ou l'abbé del Bene, quelquefois la duchesse d'Usez ou le sieur de Rambouillet, étoient admis à ces conférences ; mais personne n'obtenoit une en-

(1) Davila. L. VIII, p. 443-445.

1587.

tière confiance; Épernon se montrait au roi trop ennemi des Guises, Villeroy trop bien disposé pour eux, Nevers trop désireux de paroître tenir le milieu entre les deux partis. Enfin, le roi se détermina à envoyer Miron, son médecin, au duc de Guise, à Mousson, d'où celui-ci suivoit les intrigues qu'il avoit nouées dans le duché de Bouillon pour s'emparer de Jamets ou de Sedan. Miron devoit communiquer à Guise tout ce que la cour avoit appris sur la formation de l'armée allemande; lui dire que c'étoit avec l'intention de retarder sa marche que Catherine avoit essayé de traiter la paix avec le roi de Navarre; mais que n'y ayant pas réussi, c'étoit à la valeur de la maison de Lorraine que le roi se confioit pour arrêter ces étrangers; qu'en effet, les ennemis s'avanceroient par la Lorraine, patrimoine de ses ancêtres; par la Champagne, son gouvernement, et par la Bourgogne, gouvernement de son frère; qu'ainsi, la cause du royaume et de la religion devenoit pour les Guises une cause personnelle; qu'il comptoit sur tous les efforts des deux frères pour rassembler tous leurs amis, tous leurs serviteurs, et former une armée qui, si elle ne suffisoit pas pour fermer la France aux Allemands, seroit du moins assez redoutable pour les harceler, les empêcher de se répandre, et couper leurs convois et leurs vivres; que Henri III leur enverroit tous les renforts qu'il pourroit; que cependant il formeroit une autre armée sous le duc

de Joyeuse, pour aller au midi combattre le roi de Navarre, et l'empêcher de passer la Loire pour se joindre aux Allemands; qu'après ces deux armées, le roi en formeroit encore une troisième pour lui-même; que dans ce but, il avoit envoyé Sancy en Suisse pour y lever huit mille fantassins; qu'il appelleroit à lui toute sa noblesse, et qu'il feroit alors tête aux Allemands, tandis que Guise et Mayenne les harceleroient sur les flancs. (1)

Le duc de Guise répondit au roi qu'il étoit prêt à exécuter ses ordres, et qu'il espéroit que désormais Henri III seroit convaincu de l'inutilité de toute négociation avec les hérétiques. Il rassembla, en effet, de concert avec son frère et tous les seigneurs de la Ligue, l'armée avec laquelle il comptoit s'opposer à la puissante invasion des Allemands, et il obtint du roi un édit, rendu à Meaux, le 23 juin 1587, pour fixer des lieux de rendez-vous à toutes les compagnies de gendarmerie, et enjoindre à tous les seigneurs et gentilshommes qui les composoient de se trouver chacun à leur poste (2). D'après les rapports toutefois que recevoit le duc de Guise, il reconnoissoit avec inquiétude combien ses forces seroient inférieures à celles qui marchaient contre lui. Henri III, au contraire, jouissoit de ses artifices; il mettoit son espérance dans la témérité du duc de Guise, qui voudroit combattre, quelle que

(1) Davila. L. VIII, p. 446, 447.

(2) Édit du roi, aux Mém. de la Ligue. T. II, p. 196.

1587. fût la supériorité de son ennemi. Il comptoit que, par sa victoire ou par sa défaite, il seroit également affoibli, mais seulement après avoir porté des coups funestes aux étrangers. L'abandonnant donc à lui-même, il tourna dès lors tous ses soins vers l'armée qu'il envoyoit contre le roi de Navarre. (1)

Depuis que les conférences de Saint-Bris étoient rompues, que la trêve étoit terminée, et que Catherine de Médicis étoit revenue à Paris, les huguenots avoient remporté divers avantages dans le midi. Turenne s'étoit emparé de Châtillon, seule conquête de quelque importance que Mayenne eût faite dans la campagne précédente. Le roi de Navarre et le prince de Condé s'étoient réunis vers la fin d'avril, et ils avoient pris Chizai, Sasai, Saint-Maixent et Fontenay ; ils s'étoient ensuite retirés, l'un à La Rochelle, l'autre à Saint-Jean-d'Angely, sur la nouvelle que le duc de Joyeuse avoit passé la Loire avec sept ou huit mille hommes, parmi lesquels s'étoient rangés tous ces jeunes courtisans qui savoient que le plus sûr moyen de plaire au roi, c'étoit de briller à l'armée en même temps par leur faste et par leur valeur. (2)

En se retirant du Poitou, le roi de Navarre avoit confié la garde de ce qui lui restoit dans cette province, aux deux régimens huguenots de Des-Bories

(1) Davila. L. VIII, p. 448.

(2) De Thou. T. VII, L. LXXXVII, p. 4. — V. P. Cayet. T. LV, p. 81.

et de Charbonnières; Joyeuse les atteignit à La Motte Saint-Eloi, et les fit tailler en pièces; il croyoit, par sa férocité, donner des preuves de son courage, et malgré les instances de ses soldats eux-mêmes, il n'accorda aucun quartier aux vaincus. Saint-Maixent se rendit à lui par capitulation; mais il ne tint aucun compte des articles convenus; il abandonna d'abord le bourg au pillage de ses soldats, il fit pendre le ministre, il fit ensuite couper la gorge aux prisonniers, pour les empêcher de se plaindre (1). Il ne montra pas moins de cruauté à Tonnay-Charente, à Croix-Chapeau, à Maillezais; partout son passage étoit signalé par des massacres. Joyeuse, comme il le disoit lui-même, comptoit ainsi apprêter aux prédicateurs de Paris occasion de parler de lui. Mais la licence même qu'il accordoit à son armée y multiplioit les maladies; les soldats, qui s'étoient enrichis par le pillage, abandonnoient leurs drapeaux pour mettre leur butin à couvert; l'armée royale se trouva bientôt si foible, que Lavardin, qui en étoit lieutenant et qu'on suppose avoir été secrètement jaloux de son chef, persuada au duc de Joyeuse de retourner à Paris; il falloit, lui dit-il, raffermir son crédit, qu'on disoit ébranlé à la cour, et obtenir en même temps du roi de nouvelle infanterie. (2)

(1) Journal de l'Étoile, p. 333.

(2) De Thou. T. VII, L. LXXXVII, p. 6. — Davila. L. VIII, p. 449.

1597.

Joyeuse arriva en poste, au mois d'août, auprès de Henri III ; mais des chagrins de tout genre l'attendoient à la cour. Son frère, le comte du Bouchage, venoit de perdre sa femme, sœur du duc d'Épernon, qui jusqu'alors avoit contenu l'explosion de la jalousie ou de la haine entre les deux favoris. Dans son désespoir, du Bouchage, malgré les instances de son frère, abandonna le monde, se jeta dans un couvent de capucins, où il fit des vœux, et fut connu dès lors sous le nom de frère Ange de Joyeuse. D'autre part, le duc d'Épernon, qui n'avoit point épousé Christine de Vaudemont, la plus jeune sœur de la reine, encore qu'elle lui eût été promise, fut marié à la même époque, par le roi, à Marguerite de Foix, riche héritière de la maison de Candale, et le plus grand parti de France. Il étoit comblé des présens de son maître, qu'on vit danser toute la nuit à sa noce, avec son gros chapelet de têtes de morts pendu à sa ceinture. Épernon étoit devenu le seul arbitre de la cour, et il fut cause que Henri III non seulement reçut le duc de Joyeuse avec mécontentement, mais même lui donna à entendre que son retour de l'armée faisoit élever des doutes sur son courage. (1)

Joyeuse, pour se laver d'une tache qu'il méritoit si peu, demanda au roi la permission de livrer bataille au roi de Navarre, et il l'obtint. Il eut

(1) L'Étoile, p. 337. — De Thou. L. LXXXVII, p. 7. — Davila. L. VIII, p. 450.

soin d'en répandre lui-même la nouvelle à la cour, et aussitôt toute la jeune noblesse qui y étoit rassemblée vint s'offrir à lui avec empressement, pour se trouver à ce fait d'armes. Une même ardeur belliqueuse engagea d'autre part le comte de Soissons et le prince de Conti, frères du prince de Condé, qui depuis la Saint-Barthélemy avoient été élevés dans l'Église catholique, à prendre les armes en faveur des Bourbons, malgré la différence de religion. Soissons se rendit dans le Maine, où il avoit quelques propriétés, avec l'intention de joindre le roi de Navarre, dont il vouloit épouser la sœur; Conti promit de se rendre à l'armée allemande dès qu'elle entreroit en France. (1)

Le roi de Navarre étoit sorti le 24 août de La Rochelle, pour s'opposer au duc de Joyeuse, qui quitta son armée le 28 seulement du même mois. Il s'étoit porté à Saint-Jean-d'Angely, où il avoit appelé auprès de lui la noblesse protestante du Poitou. Lorsqu'il sut ensuite que Joyeuse avoit quitté son armée, il résolut de la côtoyer de près pour la harceler par de petites attaques; il se mit donc à la tête d'une troupe légère et sans bagages, avec laquelle il se dirigea par Marans, Fontenay, La Châtaigneraie et Chinon vers la Loire, où il avoit donné rendez-vous à son cousin le comte de Soissons. Il vint, pour l'attendre, se loger à Mont-

(1) De Thou. L. LXXXVII, p. 8 et 9.

1607.

soreau, sur cette rivière, quelques lieues au-dessus de Saumur. Lavardin, lieutenant de Joyeuse, conduisoit de son côté son armée vers la Loire ; mais se voyant devancé par le roi de Navarre, il s'arrêta plusieurs jours, à La Haie, sur la Creuse, où il se fortifia. D'après les ordres du roi de Navarre, le vicomte de Turenne avoit rassemblé de son côté tout ce qu'il avoit pu tirer de troupes protestantes du Périgord, sans dégarnir trop cette province, et il étoit arrivé devant La Haie avec six cents gendarmes et deux mille arquebusiers à cheval. Le prince de Condé y arriva de son côté avec la noblesse de Saintonge, qu'il avoit rassemblée à Saint-Jean-d'Angely. Mais les protestans n'avoient point d'artillerie pour attaquer La Haie ; laissant donc en repos Lavardin, ils ne songèrent qu'à faire leur jonction avec Soissons, que beaucoup de gentilshommes huguenots de Beauce et de Normandie étoient venus joindre, en sorte qu'il se trouvoit au Lude, sur le Loir, à la tête de trois cents gentilshommes et mille arquebusiers à cheval. Le vicomte de Turenne alla le chercher jusque là, et le ramena jusqu'en face de Montsoreau, où il passa la Loire. (1)

Le roi de Navarre se trouvoit ainsi sur la Loire entre Saumur et Tours, à la tête de toutes les forces protestantes qu'il pouvoit espérer de rassembler

(1) Relation de Duplessis Mornay. Mémoires. T. III, n° 113, p. 536.

dans l'ouest de la France ; c'étoit sur la Loire aussi, mais entre Gien et La Charité, qu'il pouvoit espérer de rencontrer l'armée allemande. Il fut mis en délibération à Montsoreau si l'on devoit aller la joindre par le plus court chemin ; mais ce chemin par le cœur de la France avoit de quatre-vingts à cent lieues de longueur, et le roi de Navarre, avec six mille hommes environ, auroit dû, pour le suivre, affronter l'une après l'autre les armées du roi, des Guises et de Joyeuse, dont chacune paroisoit suffisante pour l'écraser. Les chefs protestans en reconnurent l'impossibilité ; ils s'arrêtèrent donc au projet de se replier rapidement vers le midi, et, arrivés sur la Dordogne, de suivre les bords de cette rivière, en remontant vers sa source, qui se rapproche de celle de la Loire ; de grossir leur armée de tous les braves qu'ils trouveroient dans un pays où prévalaient les opinions protestantes, et de joindre ensuite l'armée des luthériens dans la haute Bourgogne. L'annonce de cette résolution fut aussitôt envoyée au duc de Bouillon, qui devoit diriger les Allemands. (1)

Le roi de Navarre partit donc de Montsoreau, se dirigeant vers la Charente et ensuite vers la Guienne, par Montcontour, Chef-Boutonne, Taillebourg, où il passa la Charente, et Pons. Pendant que ses troupes marchaient à petites journées, il fit une

(1) Duplessis Mornay. T. III, p. 542.

1587. visite aux Rochelois , pour confirmer leur courage et leur emprunter trois pièces de canon. Joyeuse, qui avoit rejoint son armée, la conduisit parallèlement à celle des huguenots, mais plus à l'est ; par l'Angoumois et le Périgord. Il désiroit arriver le premier à Coutras , magnifique château bâti autrefois par Lautérec, et embelli par le maréchal Saint-André, au confluent de deux rivières , l'Isle et la Dronne , qui, six lieues plus loin, se jettent ensemble dans la Dordogne au-dessus de Libourne. Le maréchal de Matignon lui avoit fait dire de l'attendre dans cette forte position, tandis qu'il rassembleroit toutes les troupes catholiques de la Guienne, et viendrait ensuite prendre à dos l'armée des huguenots. Ce projet ne tarda pas à être connu du roi de Navarre : aussi, d'une part, il pria le prince de Condé de l'accompagner jusqu'à la rivière de l'Isle, avec la noblesse de Saintonge, d'Angoumois et de Poitou, encore qu'il eût été convenu auparavant qu'elle retourneroit en arrière pour garder ses foyers. D'autre part, il pressa sa marche de manière à arriver le premier à Coutras ; et en effet La Trémoille, qui commandoit son avant-garde, vint s'y loger le 19 octobre, après en avoir chassé Mercurio Bua, commandant de la cavalerie albanaise du duc de Joyeuse, qui y étoit arrivé le premier. Le même jour, Joyeuse étoit venu se loger à La Roche-Chalais, sur la gauche de la Dronne, à trois lieues au-dessus de Coutras, et le roi de Navarre arrivoit sur

la droite de la Dronne, en face de Coutras. (1)

Le roi de Navarre avoit avec lui ses deux cousins, Condé et Soissons, Turenne, La Trémoille, Montgommery, Galerande, Salignac, et tous ses plus vieux capitaines; il comptoit sous ses ordres deux mille cinq cents chevaux et quatre mille fantassins, pauvrement équipés, mais vieillis pour la plupart dans les guerres civiles, et d'une bravoure éprouvée. Dès le soir il commença à passer la Dronne, et vint occuper l'angle de terre entre la Dronne et l'Isle, au centre duquel est bâti le château de Coutras. Les bords escarpés de la rivière rendoient cependant ce passage long et difficile; les deux canons et la coulevrine, avec leurs caissons, seule artillerie des huguenots, qu'ils avoient empruntés à La Rochelle, restèrent sur l'autre bord, gardés par une partie de l'infanterie; la cavalerie continua toute la nuit à passer. L'armée de Joyeuse comptoit au moins de dix à douze mille hommes; elle étoit toute brillante d'or et de soieries, toute échauffée par les bravades des jeunes courtisans qui soupiroient après le combat, mais qui ne connoissoient pas l'art de la guerre. En traversant Loudun, ils avoient voulu persuader à leur chef de livrer cette ville au pillage, parce qu'elle passoit pour favorable

(1) Duplessis Mornay, relation. T. III, n° 113, p. 543. — Mém. de la Ligue, autre relation. T. II, p. 239. — Sully, c. 23, p. 392. — De Thou. L. LXXXVII, p. 10. — Davila. L. VIII, p. 462.

1587.

aux huguenots. Ce fut avec peine que quelque conseiller plus sage l'en détourna, en lui représentant que tout pillage étoit toujours suivi d'une nombreuse désertion, qui affaibliroit son armée. (1)

Lorsque Joyeuse fut averti par Lavardin, qui revenoit de l'escarmouche, que les huguenots étoient dans Coutras, il fut au comble de la joie. « Les voilà pris, dit-il, entre les deux rivières; il « ne nous en échappera pas un. » Tous les jeunes courtisans qui l'avoient suivi de Paris partageoient sa confiance : s'encourageant les uns les autres, ils jurèrent de ne faire aucun prisonnier, et de faire mourir quiconque voudroit sauver un huguenot; fût-ce le roi de Navarre. Plein d'impatience de commencer le combat, dès les onze heures du soir Joyeuse fit battre aux champs et avancer sa cavalerie. (2)

De son côté, le Béarnais connoissoit les dangers de sa position : aussi mit-il en délibération s'il ne lui convenoit pas de repasser la rivière, de s'approcher de la Dordogne, et de se mettre à couvert derrière les murs des villes qui suivoient son parti. Cependant il représenta en même temps à son conseil de guerre que la noblesse de Poitou n'étoit point engagée à le suivre au-delà de la rivière de l'Isle; qu'ainsi son armée se fondroit, tandis que celle de

(1) De Thou. L. LXXXVII, p. 9.

(2) Davila. L. VIII, p. 462. — D'Aubigné. T. III, L. I, c. 13, p. 48.

Joyeuse seroit renforcée par celle du maréchal de Matignon. C'étoit renoncer à toute espérance de joindre en Bourgogne l'armée allemande, et exposer son parti à une ruine entière. Ces raisons prévalurent ; il fut résolu de courir les chances d'une bataille, et le roi de Navarre envoya sa cavalerie légère, dans la nuit du 19 au 20 octobre, jusqu'à moitié chemin de La Roche-Chalais, pour escarmoucher et retarder les ennemis. (1)

Le roi de Navarre plaça son armée à deux mille pas en avant de Coutras, dans une petite plaine qui avoit six à sept cents pas de largeur. Il appuya sa gauche à la Dronne, sa droite à la garenne de Coutras, en avant de laquelle un petit bois taillis entouré de fossés étoit également garni de fantassins huguenots, jusque tout près des catholiques. Clermont, Rosny, Bois-du-Lys et Lignonville, avoient été employés toute la nuit à faire passer les bagages des huguenots, qui étoient fort considérables ; ce ne fut guère avant huit heures du matin qu'ils firent passer aussi leurs trois pièces de canon et leurs caissons. Ils les établirent sur une petite éminence, d'où ils plongeoiert dans l'armée des catholiques. Pendant ce même temps, ceux-ci débouchoient à la file dans la plaine de Coutras, par des chemins étroits et bourbeux. De part et d'autre celui qui auroit pu attaquer le premier auroit eu l'avantage.

(1) D'Aubigné. L. I, c. 13, p. 49. — Duplessis Mornay. T. III, p. 546. — Sully, c. 23, p. 394.

1587.

En effet, les huguenots s'étoient hasardés à présenter le flanc, par un changement de position, pour abandonner la garenne où ils s'étoient d'abord logés; de leur côté, les catholiques arrivoient presque à la débandadé; mais de part et d'autre on ne se sentoit point en mesure d'attaquer, et les deux armées continuèrent à se mesurer des yeux, de huit à neuf heures du matin, avant de commencer la charge. Pendant cette attente, les ministres Chandieu et d'Amours firent la prière, puis entonnèrent le ψ 12 du psaume 118 : « La voici l'heureuse journée, qui « répond à notre désir. » Quelques catholiques qui se trouvoient assez près pour les entendre, crièrent : « Par la mort ! ils tremblent, les poltrons ; ils se « confessent ! » Mais ceux qui les connoissoient mieux répondirent aussitôt que jamais les huguenots n'étoient plus en train de se battre que quand ils faisoient cette mine (1). Un autre ministre arrêta le roi de Navarre comme il alloit ordonner la charge, en lui disant que Dieu ne favoriseroit point ses armes s'il ne réparoit le scandale qu'il venoit de donner à La Rochelle, où il avoit séduit la fille d'un magistrat. Henri, qui connoissoit la sévérité des principes des religionnaires les plus braves, confessa sa faute, protesta de sa repentance, et promit que s'il étoit vainqueur il donneroit toute la satisfaction qui étoit en son pouvoir. (2)

(1) D'Aubigné. T. III, L. I, c. 14, p. 53. — L'Étoile, p. 340.

(2) Péréfixe, p. 81.

Enfin, les trois pièces d'artillerie, que dirigeoit Rosny, furent placées en batterie ; elles firent sept décharges successives sur les catholiques avant que ceux-ci pussent riposter ; chacune enleva de vingt à trente hommes, et cette canonnade, à laquelle on feroit à peine attention aujourd'hui, fut regardée comme un avantage décisif. L'artillerie de Joyeuse, qui étoit bien plus formidable, fut mal placée au commencement du combat ; les boulets s'enfouisoient dans un gonflement de terrain sans atteindre les huguenots, et avant qu'on lui eût fait prendre une meilleure position, la mêlée, qui la rendit inutile, étoit engagée (1). Les catholiques commencèrent la charge avec une grande impétuosité ; ils avoient renversé les corps avancés que commandoient Turenne et La Trémoille ; ceux-ci fuyoient en désordre, et comme ils passaient derrière les rangs des bataillons de Saintonge et de Poitou, on entendoit gronder dans les casques des soldats : « Ce ne sont là ni Xaintongeois ni Poitevins ; si n'est-ce pas fait, car il faut parler à nous. » (2)

La vraie ligne de bataille, en effet, celle en laquelle se confioit le roi de Navarre, étoit formée, en arrière, en demi-cercle ; les cavaliers, sur six de hauteur, étoient entremêlés d'arquebusiers, dont

(1) Duplessis Mornay. T. III, p. 545. — Sully, c. 23, p. 397. — D'Aubigné. T. III, L. I, c. 13 et 14, p. 51, 52.

(2) D'Aubigné, c. 14, p. 55.

1557. le premier rang s'étoit couché ventre à terre, et les autres s'inclinoient à des hauteurs différentes, de sorte que cinq rangs pussent tirer à la fois; ils avoient ordre de ne le faire que quand l'ennemi seroit à vingt pas. Le roi de Navarre, qui avoit à sa droite Condé, à sa gauche Soissons, leur cria : « Je ne vous dirai qu'une chose, c'est que vous êtes « de la maison de Bourbon, et, vive Dieu! je vous « montrerai que je suis votre aîné (1). » Il laissa fournir toute la carrière à ses adversaires, et ne s'avança que de dix pas pour les rencontrer. Joyeuse, avec sa brillante noblesse, dont les armes étoient dorées, dont les lances, ornées de longues banderolles de soie, ombrageoient le terrain, fondit avec impétuosité et en un seul corps dans cette enceinte, que les huguenots entouroient comme d'un mur d'airain. Ses chevaux, épuisés et hors d'haleine pour avoir fourni une course plus longue que leurs cavaliers ne s'y étoient attendus, furent reçus presque à bout portant par le double feu des arquebusiers à pied et des cavaliers armés de pistolets; plus de la moitié, dès ce premier choc, furent jetés à terre; les autres, confondus, rompus, accablés, sentirent presque à l'instant que la bataille étoit perdue. Elle avoit commencé à neuf heures, et à dix heures toute résistance de leur part avoit cessé; mais durant cette heure de mêlée terrible,

(1) Péréfixe, p. 80.

aucun d'eux ne songea à fuir. Chaque chef combattoit de la main. Le roi de Navarre fut attaqué en même temps par le baron de Fumel et Château-Renard; tandis que le premier fut tué par Fontenay, Henri saisit à la gorge Château-Renard, en lui criant : *Rends-toi, Philistin!* Pour le délivrer, un gendarme frappoit de sa lance sur le casque du roi, derrière lequel il se trouvoit. Augustin Constant tua ce gendarme et sauva son maître (1). Saint-Luc, repoussé vers Joyeuse dans cette confusion, lui cria : « Général, que nous reste-t-il à faire? — A mourir », dit Joyeuse. Cependant il fit cent pas en arrière pour se rapprocher de son artillerie; mais là il fut entouré par plusieurs huguenots qui le reconnurent, et quoiqu'il leur criât : *Il y a cent mille écus à gagner*, il fut tué d'un coup de pistolet dans la tête par La Mothe-Saint-Héray; son frère, Saint-Sauveur, avoit été tué dès les premiers coups. Alors seulement commença la fuite à la débandade et la poursuite, qui dura trois heures. Dans cet instant Saint-Luc reconnut Condé parmi ceux qui le poursuivoient, et courant à lui la lance basse, il le désarçonna; puis sautant aussitôt de son cheval, il lui offrit la main pour le relever, et lui dit en même temps qu'il se rendoit à lui comme prisonnier. Il sauva ainsi sa vie. Jusqu'alors on avoit fait peu de quartier, le souvenir

(1) D'Aubigné, p. 54.

1587. de Saint-Éloi et de Croix-Chapeau excitant la fureur des huguenots. Cependant Henri de Navarre, qui, avec ses deux cousins, ne poursuivit les fuyards que pendant un quart d'heure, s'efforça d'arrêter le massacre. Aucune bataille, proportionnellement au nombre des troupes et à la brièveté de la mêlée, n'avoit été plus meurtrière. Les catholiques laissèrent sur le terrain plus de quatre cents gentilshommes et de trois mille soldats. Les plus notables furent Joyeuse et son frère, Piennes fils, Brezé, Obigeou, La Suze, Gaufo, Pluviaut, Nouvi, Fumel, Rochefort, La Croisette et Tiercelin. Parmi les prisonniers, on distinguoit Saint-Luc, Bellegarde, Cipierre, Montigni, Piennes père, Montsoreau, Châteaueux, Chatelux, Sautrai et Sansac. Tous les drapeaux, tous les canons, tous les bagages, et un butin qu'on évaluoit à six cent mille écus, tombèrent au pouvoir des huguenots. (1)

Depuis le commencement de la guerre civile, la bataille de Coutras étoit la première que les huguenots eussent gagnée. La joie de leur succès étoit sans mélange; car ils n'avoient à pleurer aucun guerrier distingué et à peine trente soldats; le nombre des blessés, il est vrai, fut considérable. Le ministre d'Amours, qui avoit béni les troupes marchant au combat, et qui leur avoit ensuite donné l'exemple

(1) Liste des morts et blessés. Mém. de la Ligue. T. II, p. 244. — D'Aubigné, c. 14, p. 57. — Duplessis Mornay. T. III, p. 549.

en tirant l'épée et se jetant le premier dans la mêlée, on revint sans blessure, et rendit grâces au nom de tous après la victoire. Le roi de Navarre, rentré au château de Coutras, trouva qu'on lui avoit apprêté son souper dans la salle même où le corps de Joyeuse étoit étendu sur une table. Il donna ce corps, ainsi que celui de Saint-Sauveur, son frère, à Turenne, leur parent, pour leur assurer une honorable sépulture. Puis il fit transporter son couvert dans un autre appartement, où pendant le repas on lui présenta successivement les principaux prisonniers, qu'il reçut tous d'une manière affable. Les soldats vinrent aussi lui offrir cinquante-six enseignes et vingt-deux guidons et cornettes, trophées de sa victoire, qu'ils avoient enlevés à l'armée royale. (1)

(1) Péréfixe, p. 82. — D'Aubigné. L. I, c. 11, p. 56. — Sully, c. 23, p. 398. — Davila. L. VIII, p. 463, 464. — De Thou. L. LXXXVII, p. 13-15. — Matthieu, Derniers troubles. L. I, f. 60. — Mémoires de la Ligue. T. II, p. 243. — V. P. Cayet. T. LV, p. 102.

 CHAPITRE XXIX.

La grande armée des Allemands entre en France. — Elle se laisse surprendre à plusieurs reprises. — Sa retraite. — Fermentation croissante excitée par les Ligueurs contre Henri III. — Journée des barricades à Paris. — 1587-1588.

1587. **D**ANS toutes les provinces du midi, les huguenots célébrèrent avec enthousiasme la victoire de Coutras; c'étoit à leurs yeux non seulement le plus brillant fait d'armes de leurs longues guerres, mais aussi une preuve de l'habileté supérieure de leur chef, et en même temps une délivrance miraculeuse. Mais encore qu'ils s'efforçassent de faire servir ce succès à relever le courage de leurs partisans en France et celui de leurs alliés dans toute l'Europe, ils sentoient tous également que ce n'étoit pas en Gascogne que pouvoit se décider le sort de la guerre, et plus ils examinoient leur position, plus ils reconnoissoient l'impossibilité de poursuivre l'avantage qui les avoit d'abord comblés d'allégresse. L'armée allemande qu'Élisabeth, de concert avec tous les souverains du Nord, avoit équipée et payée; cette armée qui depuis si long-temps excitoit les alarmes de Henri III, et que le roi de Na-

varre avoit déclaré lui être nécessaire pour continuer à se défendre, étoit enfin entrée en France; mais il sembloit plus impossible que jamais que l'armée toute française des huguenots; victorieuse à Coutras, se réunit à elle et en tirât parti.

Les nouvelles qui parvenoient jusqu'à la Dordogne, de l'armée des Allemands étoient vagues et confuses; mais une seule chose paroissoit évidente, c'est qu'elle n'obéissoit point aux injonctions que lui avoit fait parvenir le roi de Navarre. Dès l'époque où celui-ci avoit été obligé de quitter les bords de la Loire; il avoit fait partir de Montsoreau, le 15 septembre, M. de Morlas, pour aller joindre les Allemands, se plaindre de n'avoir jamais eu de leurs nouvelles depuis la fin de juillet ou depuis leur entrée en France; leur expliquer sa position, la nécessité où il étoit de reculer devant des forces supérieures, leur donner rendez-vous en Bourbonnais, et les inviter à suivre le chemin qu'avoit suivi Condé, en 1576, pour joindre, à Moulins, le duc d'Alençon (1). Cependant les bruits confus auxquels les huguenots étoient forcés de se fier leur faisoient croire que les reîtres ne suivoient point cette direction, et qu'au lieu de se rapprocher d'eux, ils s'en éloignoient toujours plus.

De son côté l'armée victorieuse à Coutras étoit hors d'état d'entreprendre immédiatement une

(1) Voyez ci-devant, T. XIX, c. 23. — Instruction pour M. de Morlas. Duplessis Mornay. T. III, p. 515, n° 105.

1607.

longue marche, et de se préparer à de nouveaux combats. Selon Duplessis Mornay, « Il fut bien dit, « d'un commun consentement, après la bataille de « Coutras, qu'il falloit user de la victoire, et re- « connu par les plus sages que la plus belle utilité « que nous en pouvions retirer étoit la conjonc- « tion avec nos étrangers, vers lesquels, toutes « choses postposées, il falloit dresser son chemin. « Mais il y eut peu de capitaines et de troupes qui « s'y pussent ni voulussent résoudre. Ceux qui « étoient venus de Guienne avec M. de Turenne « disoient qu'il y avoit trois mois qu'ils étoient en « campagne sans avoir donné ordre ni à leurs gou- « vernemens ni à leurs maisons, ne pensant en être « absens que trois semaines. Ceux de Poitou et « Saintonge d'autre part, que monseigneur le prince « avoit amenés, remontroient qu'ils étoient venus « là à demi-équipage et à la hâte, seulement pour « se trouver à la bataille. Et la vérité étoit d'ailleurs, « encore qu'il plût à Dieu fort épargner les hommes, « qu'il y eut plus de quatre cents chevaux blessés « de ce jour-là, et beaucoup d'équipages ruinés et « pillés les uns par les autres. Et d'abondant que « notre armée étoit si chargée de butin et de ba- « gage, tant des précédens exploits que de ce « dernier, qu'il étoit nécessaire de l'en décharger « dedans les villes pour en tirer service. Ce fut « cause que chacun voulant faire un tour chez soi, « le roi de Navarre pensa avoir assez de loisir pour

« donner un tour en Gascogne et jusques en ses
 « pays, pendant que M. de Turenne exerceroit le
 « reste des troupes en Périgord, jusques à la fin
 « de novembre, qu'il fut dit qu'ils s'y retrouve-
 « roient tous ensemble. » (1)

Malheureusement ce n'étoit pas d'après ces con-
 sidérations politiques ou militaires seulement que
 se dirigeoit le roi de Navarre. Si nous en croyons
 d'Aubigné, « Ce fut un grand mécontentement à
 « tous les capitaines réformés, quand le roi de Na-
 « varre, n'ayant donné que le lendemain à voir son
 « gain, méprisa les villes de Saintonge et de Poitou,
 « qui ne lui pouvoient manquer, ou selon le désir
 « de plusieurs, d'aller tendre la main à son armée
 « étrangère, qui dès lors approchoit la rivière de
 « Loire. Il donna toutes ces paroles au vent, et sa
 « victoire à l'amour ; car avec une troupe de cava-
 « lerie, il perça toute la Gascogne pour aller porter
 « vingt-deux drapeaux d'ordonnance et quelques
 « autres à la comtesse de Grammont (Corisande
 « d'Andoins ou de Guiche) alors en Béarn. » (2)

Les secrétaires de Sully, d'après ses ordres, con-
 damnant plus sévèrement encore la conduite de
 Henri de Bourbon, et la discorde qui minoit les
 forces du parti. « D'autant, disent-ils, que toutes
 « les belles espérances conçues de cette victoire

(1) Lettre de Duplessis à M. de Morlas, janvier 1588. Oeuvres.
 T. IV, p. 137.

(2) D'Aubigné. T. III, L. I, c. 15, p. 58.

1687. « s'en allèrent à néant..... nous avons cru être
« ici un lieu propre pour vous en ramentevoir
« les causes principales, telles que vous nous les
« apprîtes à votre retour. La première provint des
« jalousies, envies et défiances qui alloient de plus
« en plus augmentant entre le roi de Navarre et le
« prince de Condé, sitôt que quelques heureux
« succès et prospérités leur ôtoient la crainte et
« leur élevoient leurs espérances à quelque grand
« établissement. Ces jalousies étoient fomentées
« par M. de Turenne d'une part, et par M. de La
« Trémoille de l'autre; le dernier sollicitoit in-
« cessamment ce prince de se rendre chef absolu,
« sans reconnaissance d'autrui, dans les provinces
« d'Anjou, Poitou, Aunis, Saintonge et Angou-
« mois, au moins, laissant tout le surplus des autres
« provinces de France au roi de Navarre. Et pour
« y parvenir, sitôt que par le gain d'une tant si-
« gnalée bataille il put concevoir quelque espé-
« rance de faire des progrès dans ces provinces, ils
« firent séparation des troupes qui étoient à leur
« dévotion, s'étant mis en fantaisie que la réputa-
« tion de cette victoire leur rendroit infaillibles les
« prises des foibles places de ces provinces; voire
« jusqu'à s'imaginer de pouvoir emporter Saintes
« et Brouage, à cause de la prise de M. de Saint-
« Luc.

« M. de Turenne, de son côté, qui ne manquoit
« ni de vanité ni d'ambition, couvoit toujours en

« son cœur le dessain qu'il fit depuis fort ouverte-
 « ment éclater en l'assemblée de La Rochelle (1),
 « lequel étoit de pouvoir être élu chef absolu en
 « quelques provinces, et sur une dissipation d'État
 « que chacun croyoit être tout prochaine, se can-
 « tonner en icelles. Sur ces mêmes espérances, il
 « comptoit prendre toutes les places de Limousin
 « et de Périgord des environs de ses maisons. Il
 « fit toute sorte de menées et de belles ouvertures,
 « comme son esprit excelloit en telles propositions,
 « pour séparer les troupes et en former un camp
 « avec l'artillerie. Il en vint à bout, sans que rien
 « néanmoins de tout ce qu'il entreprit eût un heu-
 « reux succès; voire il fut malmené devant Sarlat,
 « qui n'est qu'une fort foible ville, et contraint
 « d'en lever le siège.

« M. le comte de Soissons, d'autre côté, étoit
 « venu trouver le roi de Navarre plutôt pour épou-
 « ser sa sœur que ses affections ni son parti, qu'il
 « tenoit ne pouvoir pas avoir longue subsistance.
 « Il fondoit ses opinions sur ce qu'il voyoit le pape,
 « l'empereur, le roi d'Espagne, et quasi toute la
 « France, buttés à l'entière destruction des hugue-
 « nots : aussi il comptoit qu'ayant épousé made-
 « moiselle Catherine, il se retireroit à la cour, et
 « s'approprieroit tous les grands biens que cette
 « maison de Navarre avoit deçà la rivière de Loire.

(1) Sully haïssoit Turenne, et il ne faut admettre qu'avec dé-
 fiance ses accusations contre lui.

1587. « Sur ce projet, il faisoit de continuelles instances
« et sollicitations, afin que le roi de Navarre le
« voudt mener voir sa maîtresse en Béarn ; les-
« quelles instances rencontrant pour complices de
« telles passions dans l'esprit du roi, l'amour qu'il
« portoit lors à la comtesse de Guiche, et sa vanité
« de présenter lui-même à cette dame les ensei-
« gnes, cornettes et autres dépouilles des ennemis,
« qu'il avoit fait mettre à part pour lui être en-
« voyées, il prit pour prétexte de ce voyage l'affec-
« tion qu'il portoit à sa sœur et au comte de Sois-
« sons ; tellement qu'au bout de huit jours, tous
« les fruits espérés d'une si grande et signalée vic-
« toire s'en allèrent en vent et en fumée, et au lieu
« de conquérir, l'on vit toutes les choses dépérir ;
« le roi de Navarre et le comte de Soissons se met-
« tant si mal ensemble par rapports et soupçons,
« que depuis il se séparèrent quasi comme en-
« nemis.

« M. le prince ne fit rien du tout, et l'armée
« étrangère ne recevant nuls commandemens ab-
« solus du roi de Navarre, ni avis des lieux où il
« la vouloit joindre ; ni avec quelles forces, demeu-
« roit comme un grand vaisseau dans le milieu des
« ondes courroucées, assaillie d'autant de divers
« desseins qu'il y avoit de diverses têtes et de di-
« verses fantaisies ayant autorité ou crédit parmi
« les bandes dont elle étoit composée : aussi elle
« ne continuoit point trois jours en une même ré-

« solution, et marchoit plutôt par boutades et par
« hasard que par conseil et préméditation. Si bien
« que s'étant venue envelopper dans des provinces
« toutes ennemies, bornées de grosses rivières très
« difficiles à passer, et circuité de quatre ou cinq
« armées qui lui échantillonoient toujours quel-
« que lopins de son grand et pesant corps d'ar-
« mée, elle se trouva disetteuse de vivres et de
« toutes autres commodités nécessaires à sa subsi-
« stance. » (1) -

Il ne faut point oublier que c'étoit un parti destiné par ses ennemis à périr sur l'échafaud qui voyoit son existence compromise par ces petites intrigues, ces honteuses jalousies ou cette galanterie si hors de saison; que c'étoit de plus non seulement le sort de la religion réformée en France, mais sa destinée dans toute l'Europe, qui se déci- doit par les combats des huguenots; que la reine d'Angleterre, la république de Hollande et tous les États luthériens du Nord savoient que dans cette grande lutte il y alloit de leur existence : aussi, puisque Sully, après de longues années, jugeoit dans le calme avec tant de sévérité la conduite du roi de Navarre et de ses associés, il ne faut pas s'étonner si l'Europe protestante retentit de plaintes contre lui, si on le condamna avec d'autant plus de sévérité que sa victoire avoit donné plus d'espé-

(1) Économ. royales de Sully. T. I, c. 24, p. 401.

1597.

rance, si tous ses anciens amis parurent résolus, dans ce moment suprême de danger, à ne plus lui confier la garde de leur destinée. Rosny lui-même, « ne prévoyant que ruine et finale destruction du « surplus de ces troupes, sans faire semblant qu'il « eût intérêt à tout cela, au contraire, publiant « qu'il avoit quitté le roi de Navarre et s'étoit « donné au roi, s'en retourna chez lui (1). » Le vertueux Duplessis Mornay n'avoit garde d'agir ainsi ; il sentoit que cette défiance et ce mécontentement des alliés entraîneroient la ruine de la religion elle-même ; il s'attacha dans une suite de lettres, de mémoires, d'instructions, envoyés aux agens du parti auprès de toutes les cours protestantes, à prouver que le temps et la force avoient également manqué pour tirer parti de la victoire de Coutras (2). Mais, dans le secret de l'amitié, il écrivoit à M. de Morlas : « Tout ce que dessus soit « dit à vous..... pour que vous vous en serviez se- « lon ce que vous verrez à propos pour le bien « public, et avec protestation que je condamne ce « que vous condamnez, et de tout mon cœur. Ce « n'est pas que je l'estime cause des échecs que « plusieurs pensent, mais bien, certes, de ce qu'ils « le pensent. » (3)

(1) Mém. de Sully. T. I, c. 24, p. 404.

(2) Voyez, dans ses OŒuvres, ses lettres et ses mémoires, sous les nos 14, 15, 20, 21, 23 et 24, p. 119 à 182.

(3) T. IV, p. 139.

La reine d'Angleterre, les rois du Nord et les princes protestans de l'Allemagne, avoient d'autant plus le droit de s'enquérir de la manière dont les huguenots conduisoient leurs affaires qu'ils avoient fait un effort plus vigoureux pour les sauver. Dès le 18 juillet 1586, il s'étoit tenu à Lunebourg une assemblée des princes allemands qui s'étoient montrés plus zélés pour la défense du protestantisme. Frédéric II, roi de Danemark, s'y étoit trouvé en personne, ainsi que Christian I^{er}, électeur de Saxe; Jean George, électeur de Brandebourg, et plusieurs des princes de l'Empire. Ce fut là que, de concert avec Jacques Ségur de Pardailhan, envoyé du roi de Navarre, furent prises éventuellement les mesures pour l'expédition de l'année suivante. Toutefois les princes allemands attendirent, pour arrêter définitivement leurs préparatifs, de savoir quelle réception Henri III feroit à leurs ambassadeurs; mais lorsqu'ils eurent appris les détails de l'audience qui leur fut donnée à Saint-Germain, le 12 octobre 1586, la colère aiguë leur zèle religieux et leur fit redoubler leurs efforts. (1)

Le 11 janvier 1587, Pardailhan, Clervant et Guitry, ambassadeurs du roi de Navarre, avoient signé à Fridelsheim, avec Jean Casimir, administrateur du palatinat de Bavière, une capitulation

(1) De Thou. T. VII, L. LXXXVII, p. 16.

1587. pour la levée de l'armée auxiliaire qui devoit être conduite en France par Casimir lui-même, *ou par celui qu'il ordonnera*. Henri de Navarre ne pouvoit contribuer lui-même à la levée de cette armée que pour une somme de 19,250 écus ; mais ses alliés étrangers lui fournissoient 150,000 florins d'empire. Toutes les soldes qui seroient dues aux soldats devoient à la paix être remboursées par le roi de France : aussi la convention, qui est fort longue, n'avoit presque d'autre objet que de procurer des sûretés pécuniaires au condottière allemand. Pendant la campagne, il étoit entendu que les auxiliaires vivoient aux dépens du pays, qu'ils recueilloient l'argent des branchaps (1), sauvegardes, passeports, contributions et rançons ; mais le roi de Navarre promettoit aussi de leur faire distribuer de temps en temps une solde ou montre de demi-mois ou d'un mois pour les tenir en discipline. (2)

Jean Casimir s'étoit acquis une grande réputation militaire, et il auroit été plus que personne en état de conduire heureusement l'armée qu'il se chargea d'assembler ; mais soit que son âge de quarante-quatre ans lui parût trop avancé pour une expédition hasardeuse, ou que d'autres intérêts le retinssent en Allemagne, il préféra en dé-

(1) Branchaps, rançon qu'on tire d'un captif en le menaçant de le pendre aux branches d'un arbre.

(2) Duplessis Mornay. T. IV, § 10, p. 56-81.

férer le commandement au baron Fabien de Dohna, gentilhomme prussien, qui passoit pour un bon officier, mais qui n'avoit ni les talens d'un général en chef, ni la réputation qui inspire aux troupes de la confiance. Sous lui se rassemblèrent au mois de juillet, dans les plaines de l'Alsace, huit mille reîtres ou cavaliers allemands, quatre mille landsknechts ou fantassins de la même nation, et vingt mille hommes de pied, Suisses ou Grisons protestans, enfin quatre mille arquebusiers français et trois cornettes de cavalerie. Ces Français avoient été amenés par le duc de Bouillon et le comte de La Marck, son frère. Claude-Antoine de Vienne, sieur de Clervant, Guitry, Montluel, La Nocle, de Mny et Cormons, et beaucoup d'autres gentilshommes français étoient encore arrivés de Champagne, de Genève et de Dauphiné. Les Français auroient voulu voir Bouillon à la tête de l'armée; mais les Allemands ne vouloient obéir qu'à un Allemand, et Michel de la Huguerie, secrétaire ou interprète de Dohna, qu'on soupçonna d'être vendu à la Ligue, encouragea le général allemand à repousser tout partage d'autorité avec les Français. (1)

On étoit averti, soit à la cour de Henri III, soit dans les conseils de la Ligue, du rassemblement de la grande armée allemande en Alsace; mais elle

(1) De Thou. L. LXXXVII, p. 17. — Davila. L. VIII, p. 452. — Duplessis, Mém. T. IV, § 11, p. 82.

1587. n'avoit point encore passé les frontières de France lorsque Catherine vint à Meaux pour rencontrer le duc de Guise, convenir avec lui des mesures de défense qu'il seroit à propos de prendre, écouter ses plaintes, celles du cardinal de Bourbon et des autres ligueurs, et travailler à le réconcilier avec le roi son fils. Elle engagea ensuite Henri III à venir lui-même à Meaux, pour y avoir une entrevue avec le duc de Guise. Des ordres y furent donnés par le roi, pour le rassemblement de deux armées, l'une à Chaumont en Bassigny, sous le commandement du duc de Guise, qui seroit composée de vingt escadrons de cavalerie et de quatre régimens de gens de pied; l'autre, plus considérable, à Gien, dont le roi se réservoir le commandement, pour fermer aux ennemis le passage de la Loire. (1)

Henri III étoit trop accoutumé à dissimuler pour laisser éclater, dans son entrevue avec son puissant sujet, ou son ressentiment ou sa jalousie; mais l'un et l'autre sentiment s'accrurent dans cette rencontre, et Guise s'en retira persuadé que le roi le haïssoit plus encore que les Allemands. Il le soupçonna de vouloir l'exposer pour qu'il fût écrasé, et que toutefois, vendant chèrement sa vie, il affoiblit d'autant les étrangers.

Dans sa lutte avec Henri III, Guise n'oublioit jamais ses manières de courtisan et sa déférence

(1) Plaintes des chefs de la Ligue à Meaux. Mém. de Nevers. T. I, p. 702 et 708. — De Thou. L. LXXXVII, p. 19.

extérieure pour l'autorité royale; mais le conseil de la Ligue à Paris, ou ces bourgeois fanatiques qu'on nommoit les seize, tenoient un langage plus hardi, et accusoient expressément le roi d'être d'accord avec les ennemis. En cette occasion peut-être le conseil des seize n'écoutoit que sa passion pour le triomphe du catholicisme sur l'hérésie; peut-être il se conduisoit par les inspirations du duc de Guise. Il répandit à cette époque parmi les ligueurs, tant à Paris même que dans toutes les villes associées, un mémoire où l'on trouvoit ces mots : « Nous avons reçu l'avis assuré de la volonté
« du roi de faire entrer au royaume de France une
« grande*armée de reitres et Suisses hérétiques
« avec lesquels il traite, jusques à leur abandonner
« nos vies et nos biens, sous la conduite du roi de
« Navarre, qu'il a appelé pour son successeur à la
« couronne; le tout tendant à la ruine de l'Église
« catholique, apostolique et romaine, et pour l'é-
« tablissement de l'hérésie. Nous avons bien voulu
« vous aviser de nos résolutions pour nous défen-
« dre de ceç orage, et résister à ses pernicieuses en-
« treprises, où le roi, à notre très grand regret,
« est porté par l'induction des gens malins qui le
« possèdent, pour établir l'hérétique en ruinant
« les catholiques. Et d'autant que telles entreprises
« ne regardent seulement la ruine de la religion
« catholique au royaume de France, mais de toute
« la chrétienté, c'est l'occasion pour laquelle nous

1597. « nous sommes résolus d'y résister et nous défendré, sans toutefois rien attenter ni entreprendre « du vivant du roi, mais seulement nous tenir sur « la défensive au cas qu'en soyons contraints ; afin « de nous mettre en devoir et n'être accusés devant « Dieu et par notre postérité d'aucune négligence « ou mépris de la religion, pour n'avoir fait notre « devoir, et ce que pouvions pour résister à l'établissement de l'hérésie, et empêcher la ruine « de notre religion catholique, apostolique et romaine. » (1)

Le projet de résistance qui étoit soumis à l'approbation des villes liguées commençoit par un engagement de lever une armée de vingt mille hommes de pied et quatre mille chevaux, dont les villes nommeroient les officiers et assureroient la solde; Paris, Rouen, Lyon, Orléans et Amiens, avec les provinces avoisinantes, s'obligeoient chacune pour un cinquième. Si le roi veut avouer cette armée et lui donner pour chef un prince vraiment catholique, la Ligue agira de concert avec lui, sinon elle nommera ce prince. Toutefois cette armée n'entreprendra aucune chose, et se tiendra sur la défensive, si ce n'est le cas avenant de la mort du roi sans enfans; alors elle s'unira, dans les quinze jours, entre Paris et Orléans, « pour donner entièrement la force aux catholiques, qui,

(1) Lemémoire entier dans V. P. Cayet. Chronologie novenaire. Mém. T. LV, p. 84.

« le plus diligemment qu'ils pourront, feront as-
 « sembler les États, pour parvenir à l'élection d'un
 « roi catholique, et ordonner les lois du royaume,
 « pour remettre toutes choses au cours des an-
 « ciennes lois fondamentales de la France. »

Dans la pensée des seize, il paroît que le droit d'élire les rois faisoit partie de ces lois fondamentales de la France qu'ils réclamoient, car ils disent :
 « Les États seront priés, de la part des catholi-
 « ques, de favoriser, à la nomination royale, sur
 « tous les princes catholiques, mon seigneur le
 « cardinal de Bourbon, tant parce qu'il est prince
 « très catholique, ennemi des hérétiques, qu'aussi
 « il est prince français, doux, agréable et vertueux,
 « de la race ancienne des rois de France ; ce qui le
 « rend très recommandable, non comme héritier
 « et successeur (étant trop rémote en degré), mais
 « capable d'élection et d'une honnête préférence
 « pour sa religion et ses vertus (1). » Les seize re-
 commandoient de plus à chaque ville de former
 un conseil secret de six membres, qui correspon-
 droit sans cesse avec eux ; de s'attacher à gagner
 des partisans parmi le clergé et la noblesse ; de de-
 meurer unis avec les princes catholiques, les Gui-
 ses ; de laisser à ceux-ci l'honneur du commande-
 ment militaire, mais de se réserver la justice et les
 finances ; enfin, de faire prêter, dans toutes les

(1) Le mémoire dans Cayet. T. LV, p. 90.

1587. villes, le serment de la Ligue, par lequel les confédérés s'engageoient « à employer leurs biens et « leurs vies..... pour conserver cette monarchie « française, qu'elle ne tombe en la domination de « Henri de Bourbon, prince de Béarn, hérétique, « relaps et excommunié, ni de ses semblables et « adhérens..... résolus de mourir plutôt que l'hé- « rétique n'y commande ou que l'État ne soit dé- « membré. » (1)

D'après les ordres du roi, il s'étoit assemblé à Chaumont, à Saint-Florentin et à Gien, soixante-huit compagnies de gendarmes, faisant trois mille cinq cents chevaux, dix mille hommes de pied français, douze mille Suisses et quatre mille reîtres. Le duc de Montpensier ramena à l'armée du roi, à Gien, ceux qui s'étoient réunis à Saint-Florentin. Vingt-cinq compagnies d'ordonnance seulement, avec quelques régimens de gens de pied, furent laissés sous les ordres du duc de Guise, qui les conduisit en Lorraine; il arriva le 27 août à Nancy, et il y fut joint par six cents chevaux albanais ou italiens que lui envoyoit le duc de Parme, gouverneur des Pays-Bas, et Balagni, devenu seigneur de Cambrai. Avec les troupes de son cousin, le duc de Lorraine, il avoit sous ses ordres environ quinze mille hommes, pour tenir tête à quarante mille que commandoit le baron de Dohna. (2)

(1) Le Mémoire dans Cayet. T. LV, p. 91-97.

(2) De Thou. L. LXXXVII, p. 20. — V. P. Cayet, p. 99.

Ce fut le 21 et le 22 août que le baron de Dohna, 1587.
à la tête de l'armée allemande, entra d'Alsace en Lorraine par Phalsbourg. Le roi de Navarre lui avoit mandé de ravager la Lorraine avant de passer plus avant, soit pour faire sentir à la maison de Guise les premiers désastres de la guerre qu'elle avoit allumée, soit pour gagner du temps, afin qu'il pût se rapprocher lui-même des Allemands. D'autre part, la Huguerie, séduit, à ce qu'on assure, par les Guises, vouloit persuadèr à son maître d'épargner les Lorrains. Quelle que fût son intention, il n'en eut pas le pouvoir. Les troupes mercenaires qu'il conduisoit se composoient de l'écume des populations allemandes, d'hommes brutaux et livrés à l'ivrognerie, qui ne songeoient qu'à arracher de l'argent aux paysans par de mauvais traitemens, ou à satisfaire leurs passions crapuleuses. Ils avancèrent comme un torrent dévastateur. Le 5 septembre, lorsqu'ils voulurent passer la Moselle au pont Saint-Vincent, quelques lieues au-dessus de Toul, ils furent arrêtés par le duc de Guise avec la petite armée du duc de Lorraine. On admira l'intrépidité de ce chef, qui leur tint tête pendant deux jours, et ensuite l'habileté avec laquelle il effectua sa retraite sans se laisser entamer. Du reste, il ne pouvoit songer à livrer de combats, et il crut en avoir assez fait pour le pays de ses pères, en empêchant les Allemands de s'éloigner de leur corps d'armée. Le baron de

1597. Dohna, ayant traversé la Lorraine, entra en Champagne par Saint-Urbin près de Joinville, le 18 septembre. (1)

Les Allemands s'arrêtèrent quatre jours à Saint-Urbin, et ils y furent joints par François de Châtillon, fils du grand Coligni, qui leur amenoit cent cuirassiers et huit cents arquebusiers à cheval. Il les avoit conduits avec beaucoup d'habileté et de danger, du Languedoc, au travers du Dauphiné et de la Bresse, jusqu'aux frontières de Lorraine. L'armée étrangère passoit désormais quarante mille hommes; Guise se tenoit toujours sur ses flancs, mais avec une troupe bien diminuée; car ni le duc de Lorraine, ni le marquis d'Havré, commandant des auxiliaires fournis par le duc de Parme, n'avoient voulu le suivre en France. Morlas étoit parvenu à joindre le duc de Bouillon, et lui avoit annoncé la retraite du roi de Navarre, de Montsoreau vers la Dordogne, et son intention de suivre cette rivière jusqu'aux lieux où sa source n'est pas éloignée de celle de la Loire, l'invitant à conduire les étrangers dans cette direction. Mais ceux-ci, confians dans leur nombre, méprisant la foible troupe du duc de Guise, avançoient lentement, se répandoient au loin pour piller, se gorgeoient de raisins dans les vignes ou de vin dans les caves, au

(1) De Thou. L. LXXXVII, p. 22 à 25. — Davila. L. VIII, p. 457, 458. — Relation de la campagne des reîtres. Mém. de la Ligue. T. II, p. 208-210.

point de se trouver le plus souvent hors d'état de marcher; maltraitoient les paysans, refusoient l'obéissance à leurs chefs, et se faisoient suivre par une quantité prodigieuse de chars, où ils avoient entassé le butin qu'ils avoient fait en Lorraine et celui que sur leur chemin ils arrachotent aux habitans. Après avoir passé la Marne au-dessous de Chaumont, ils perdirent neuf jours autour de Clervaux sans pouvoir réussir à se rendre maîtres de cette abbaye, ou amener les moines à leur payer une contribution. Ils passèrent ensuite l'Aube, la Seine et enfin l'Yonne, au-dessus de Crevant, sans avoir éprouvé d'échec, mais en ayant déjà causé, par leur indiscipline, beaucoup d'inquiétude aux Français qui les accompagnoient, et ne pouvoient réussir à les diriger. C'est là que le comte de La Marck, frère du duc de Bouillon, mourut de fatigue et de déplaisir autant que de maladie. Quelques marches de plus les amenèrent, vers le milieu d'octobre, sur les bords de la Loire, à Neufvi, trois ou quatre lieues au-dessus de La Charité. (1)

En cet endroit, la Loire s'étend dans une large vallée; elle embrasse un grand nombre d'îles, et elle présente plusieurs gués faciles à traverser.

(1) De Thou. L. LXXXVII, p. 27. — Duplessis Mornay, Mém. pour le roi de Navarre sur la marche des reîtres, p. 87 — Davila. L. VIII, p. 460. — D'Aubigné. T. III, L. I, c. 16 p. 62.

1597.

Bouillon et Châtillon insistoient pour que l'armée se hâtât de la franchir et de se diriger par le Bourbonnais vers la Haute-Dordogne, dont elle étoit éloignée à peine de quarante lieues, par un chemin sur lequel elle ne rencontreroit point d'ennemis. La nouvelle de la bataille de Coutras, livrée le 20 octobre, parvint aussi aux Allemands, le 28, et elle ne laissoit plus de doutes sur la direction dans laquelle il falloit chercher le roi de Navarre, mais elle augmenta en même temps leur présomption. Le chemin montueux où on leur proposoit de s'engager par le Bourbonnais et l'Auvergne traversoit un des pays les plus pauvres de la France. Les Allemands déclarèrent qu'ils ne vouloient tourner le dos ni aux riches plaines de la Beauce, où ils pourroient vivre à discrétion, ni aux armées catholiques qui les occupoient ; ils refusèrent de passer la Loire, et prenant sur leur droite, ils commencèrent à descendre le long de sa rive septentrionale. Dès le 12 septembre, Henri III étoit venu joindre son armée à Étampes. Il y avoit rassemblé huit mille Suisses, dix mille fantassins français et quatre mille chevaux : le duc de Nevers commandoit sous lui, et le duc d'Épernon, à la tête de son avant-garde, s'étoit porté sur la Loire, entre Orléans et Gien ; il en avoit enlevé tous les bateaux, et il avoit mis des troupes dans tous les lieux susceptibles de défense. Les Allemands, les laissant à leur gauche, se dirigèrent vers Montargis, où les huguenots

avoient quelque intelligence, mais où ils ne purent être admis. Ils n'étoient plus qu'à vingt-huit lieues de Paris, qu'ils vouloient frapper de terreur; et peut-être se flattoient-ils de faire payer quelque contribution de guerre à cette opulente cité. Mais Guise regardoit sa popularité, à Paris, comme le plus ferme fondement de son pouvoir. Il avoit appelé à lui son frère le duc de Mayenne avec toutes les forces que celui-ci avoit pu réunir dans son gouvernement de Bourgogne; il avoit aussi été rejoint par le marquis de Pont-à-Mousson, fils du duc de Lorraine, avec des volontaires de l'armée de son père; tout cela ne formoit cependant qu'un corps de quinze cents chevaux et trois mille fantassins, avec lequel il vint se placer entre l'armée étrangère et Paris. Les prédicateurs de la Ligue annoncèrent aussitôt de toutes les chaires que le roi, en fixant son quartier-général à Étampes, et poussant le duc d'Épernon jusqu'à la Loire, avoit eu dessein de livrer les catholiques de la capitale à la fureur des Luthériens; mais que le duc de Guise, leur sauveur, s'étoit généreusement dévoué, avec sa petite troupe de braves, pour arrêter un ennemi si supérieur en forces. (1)

Le duc de Mayenne et le marquis de Pont s'efforçoient de contenir l'impétuosité du duc de Guise; ils lui représentoient que la fortune de sa maison étoit attachée à la poignée de soldats qu'il avoit sous

(1) Davila. L. VIII, p. 461, 465.

1587.

ses ordres; mais Guise avoit besoin de se recommander aux Parisiens par quelque avantage brillant. Il avoit donné l'ordre aux chefs de sa cavalerie légère, l'Albanais Thomas Fratta et le baron de Vins, d'étudier bien la position des ennemis. Ceux-ci lui rapportèrent, le 26 octobre (1), que le baron de Dohna occupoit la grosse bourgade de Vimaury avec une partie de sa cavalerie; que les Suisses s'étendoient jusque sous les murs de Montargis, à deux lieues de distance, et que les autres corps de cavalerie étoient épars dans la campagne, sans vedettes, sans précautions militaires, les Allemands mettant une sorte d'orgueil à ne tenir aucun compte de leurs ennemis. Fratta présenta au duc de Guise la carte où il avoit tracé ces divers logemens; Guise étoit alors à table avec le marquis de Pont, Mayenne, Nemours, Aumale et Elbœuf, à Courtenay, à sept lieues de distance. Il demeura pensif quelques momens, puis donna l'ordre au trompette de sonner le boute-selle. « Pourquoi donc? dit Mayenne. — « Pour aller au combat. — Réfléchissez donc à ce que vous allez faire. — Les réflexions que je n'ai pas faites en un quart d'heure, je ne les ferai pas

(1) Il y a quelque contradiction dans les dates des historiens : ils fixent le combat de Vimaury au 26 octobre, et le donnent cependant comme postérieur à l'arrivée de l'armée sur la Loire et à la nouvelle de la bataille de Coutras, du 28 au 31 octobre. Pour l'ordre des faits, voyez aux Mém. de la Ligue, T. II, p. 215; quant aux dates, les protestans avoient gardé le vieux style.

« en un an. » L'autorité du duc de Guise étoit si grande dans son parti et dans sa famille, qu'en peu d'instans tous furent à cheval; à minuit ils arrivèrent aux portes de Vimaury. Les Allemands, accablés par le vin, étoient tous endormis. Guise, avec son infanterie, s'empara de la rue principale; Mayenne, de Pont et Aumale, avec la cavalerie, entourèrent le bourg, et alors seulement les Allemands furent réveillés par le feu des arquebusades et l'incendie des maisons. Dohna, qui étoit logé à l'extrémité de la rue, en sortit à cheval à la tête d'une centaine de cavaliers; il perça bravement au travers de l'escadron de Mayenne, et s'attaquant à ce duc, il lui brûla le visage de son pistolet. Si, à son appel, les corps plus rapprochés avoient pris les armes, Guise auroit eu de la peine à se retirer du milieu de leurs quartiers. Mais le général allemand ne trouva dans ses soldats ni discipline ni obéissance, et le chef de la Ligue rentra dans Courtenay avec un butin considérable. Les prédicateurs annoncèrent au peuple que Guise avoit enlevé aux Allemands plus de 2,800 chevaux; les protestans et les partisans du roi prétendirent, au contraire, qu'il avoit donné sur un corps de palefreniers, que les deux drapeaux qu'il leur avoit enlevés ne portoient pour armoiries qu'une éponge et une étrille, et qu'il avoit perdu autant de monde qu'il en avoit tué aux Allemands. (1)

(1) Davila. L. VIII, p. 466-468. — Lettres d'un gentil-

1687.

Après cet échec, les Allemands se rapprochèrent de la Loire avec l'intention de la traverser, et peut-être de se conformer aux instances du roi de Navarre, qui les appeloit dans le Bourbonnais ; mais alors ils rencontrèrent à Gien et Châtillon-sur-Loire d'Épernon, qui leur fermoit le passage ; il y eut en peu de jours plusieurs escarmouches entre les deux armées, presque toutes à l'avantage des troupes royales. On avoit persuadé aux Allemands et aux Suisses que le roi étoit en secret favorable aux huguenots : aussi furent-ils fort troublés quand ils surent qu'il étoit en personne dans l'armée ennemie. Les Suisses manifestèrent plus de mécontentement encore, quand ils reconnurent dans l'armée du roi huit mille de leurs confédérés qui servoient, non pas comme eux en aventuriers, mais sous les drapeaux et avec l'autorisation de leurs cantons. Ils déclarèrent qu'ils ne combattoient jamais contre leurs compatriotes ; ils se plainquirent qu'on les avoit trompés ; qu'en les engageant au nom du roi, et les faisant servir contre lui, on les pousoit à manquer à l'honneur et à leurs devoirs fédéraux. Le colonel Tillmann, le plus respecté de leurs officiers, et celui qui avoit eu le plus de part à les rassembler et à les faire sortir de leur pays, étoit mort, et sa perte

homme de l'armée du roi à son ami. Duplessis. T. IV, p. 104. — Mém. de la Ligue. T. II, p. 219. — De Thou. L. LXXXVII, p. 33. — D'Aubigné. T. III, L. I, c. 16, p. 64. — V. P. Cayet. T. LV, p. 105.

avoit relâché pour eux tous les liens de la discipline. Bonstette, qui le remplaça dans le commandement, écrivit au nom de tous les Suisses à M. de Clervant, qu'ils étoient déterminés à envoyer au roi, pour lui expliquer sur quelles fausses suppositions ils étoient entrés en France, et malgré toutes les représentations de Châtillon et du duc de Bouillon, ils exécutèrent leur dessein. En même temps, les reîtres demandoient avec impatience qu'on achevât de leur donner la paie d'un mois qu'on leur avoit promise; ils se plaignoient de ce qu'on accordoit trop facilement des sauvegardes aux propriétés particulières, qu'on soustrayoit ainsi à leur pillage (1). Les maladies, conséquences d'une saison pluvieuse et de l'intempérance des Suisses et Allemands, s'étoient aggravées dans leur camp; de longues files de chariots marchaient à la suite de leur armée, portant une partie de leurs malades; les autres, laissés par les chemins, étoient massacrés par les paysans, qui se vengeoient ainsi des outrages qu'ils avoient reçus. Les officiers, divisés, découragés, craignant leurs soldats, n'osoient pas donner des ordres. Les seigneurs français qui accompagnoient l'armée déclarèrent qu'ils étoient sans argent pour avancer la solde qu'on leur demandoit; mais ils conseillèrent d'avancer dans la

(1) Relation de l'expédition des reîtres, aux Mém. de la Ligue. T. II, p. 217. — Davila. L. VIII, p. 461.

1587. Beauce, pour faire vivre à discrétion le soldat dans ce riche pays.

Le roi, après avoir visité la rive gauche de la Loire, étoit revenu par Beaugency à Bonneval, célèbre abbaye sur la route de Châteaudun à Chartres; c'est là qu'il reçut la députation des Suisses. Il leur témoigna un vif ressentiment de ce que, malgré leurs capitulations, ils s'étoient engagés sous les drapeaux de ses ennemis; et lorsque, pour s'excuser, ils affirmèrent qu'ils avoient cru se conformer à ses intentions, Henri III leur répondit : « Bien, désormais que vous m'avez vu à la tête de mon armée, vous ne pouvez plus avoir de doutes, et vos gouvernemens me vengeront si vous continuez à combattre contre moi. » Le duc de Nevers insista ensuite pour qu'ils se séparassent des Allemands et regagnassent immédiatement leurs frontières. Les Suisses, en effet, résolurent, dès lors, de se retirer; et tout ce que purent gagner le baron de Dohna, le duc de Bouillon, Châtillon, Clervant, et le prince de Conti, qui arriva vers cette époque à l'armée, et dont on célébra la venue comme un grand événement, ce fut qu'ils patienteroient quelques semaines encore pour se retirer tous ensemble. (1)

Le 11 novembre, les chefs de l'armée étoient enfin d'accord de rebrousser chemin le lendemain pour se rapprocher de la Haute-Loire. Le baron

(1) De Thou. L. LXXXVII, p. 36. — Mém. de la Ligue. T. II, p. 223.

de Dohna étoit alors logé au bourg d'Auneau, à quatre lieues à l'est de Chartres. Le capitaine Cholart, qui commandoit une garnison royaliste dans le château de ce bourg, s'étoit engagé à demeurer neutre. Mais Guise, à force de présens et de promesses, le décida à rompre sa capitulation et à lui ouvrir secrètement son château. Guise partit le soir de Dourdan, où étoit son quartier ; à minuit il étoit maître du château d'Auneau, sans que les Allemands le soupçonnassent ; pendant le reste de la nuit ses troupes défilèrent entre le château et un étang qu'il commandoit. Au point du jour il étoit maître de tous les passages, et il tomba sur les reîtres, encore assoupis par le vin et la débauche ; il en fit un horrible massacre. Comme à Vimaury, de Dohna s'ouvrit un passage au travers des ennemis. Il traversa l'étang à la nage, et, parvenu au milieu des Suisses, il les supplia vainement de revenir avec lui attaquer Guise à Auneau. Celui-ci, après s'être rassasié de sang et de pillage, ramena, sans éprouver aucune perte, ses troupes à Étampes. (1)

Après ces deux échecs, la puissante armée qui avoit fait trembler la France, et dans laquelle les réformés de toute l'Europe avoient mis leur espérance, perdit toute confiance en elle-même, et ne

(1) Davila. L. VIII, p. 470, 471. — De Thou. L. LXXXVII, p. 38. — D'Aubigné. L. I, c. 17, p. 65. — Mém. de la Ligue. T. II, p. 227. — V. P. Cayet. T. LV, p. 107.

1587.

songea plus qu'à faire sa retraite. Les Français qui l'accompagnoient insistoient toujours pour qu'elle gagnât la Haute-Bourgogne, représentant que le même chemin qui les rapprochoit du roi de Navarre étoit aussi le plus court pour arriver dans leur pays. Incertaine sur ce qu'elle feroit ensuite, l'armée se rendit d'abord à Bonny sur la Loire; elle s'engagea ensuite dans le Morvan, et reculant toujours, elle parvint enfin à Lancy, dans le Mâconnais. Mais rien ne pouvoit être plus désastreux que sa marche. « Il n'y avoit plus moyen de tenir ordre
« de gens de guerre ni entre les Allemands, ni
« entre les Français, dit l'auteur d'une relation
« envoyée au roi de Navarre (1). Plusieurs gentils-
« hommes français s'étoient jà retirés, et se reti-
« roient par chacun jour en leurs maisons; on
« n'avoit aucune assurance de plusieurs parmi les-
« quels on étoit; il ne se voyoit aucune résolution
« pour le combat; les chemins étoient pleins de ba-
« gages et armes, tant des Allemands que des Fran-
« çais, les chevaux harassés; il falloit faire de
« longues traites pour s'éloigner de l'ennemi; quand
« on arrivoit, on ne trouvoit aucun guide pour
« dresser les chemins et montrer les villages; de
« sorte qu'on perdoit le plus souvent autant de
« temps pour trouver le logis, après être arrivé
« au rendez-vous, qu'on eût fait à cheminer deux

(1) Mém. de la Ligue. T. II, p. 232.

« ou trois lieues. La plupart demeuroient ou dans
« les bois, ou aux premières maisons qu'on ren-
« controit, sans pain pour les hommes et sans
« fourrage pour les chevaux ; plusieurs montures
« demeuroient recrues, faute d'être ferrées ; il fal-
« loit passer quatre journées de bois ; les arquebu-
« siers et gens de pied diminoient ; néanmoins
« il en falloit quantité pour fournir à la queue et à
« la tête de l'armée ; tout le régiment de Ville-
« neuve s'étoit débandé, n'y avoit pas plus de trois
« jours, parce que leur maître de camp étoit pri-
« sonnier ; il n'y avoit quasi plus d'hommes en ce-
« lui de M. de Mouy. Ceux que le sieur de Châtillon
« avoit amenés de Languedoc, pour n'être pas mon-
« tés, ne pouvoient suivre, ou pour suivre en si
« longues traites, étoient contraints de jeter leurs
« armes. La plupart n'avoient point de poudre, ni de
« moyens d'en recouvrer ; les arquebuses étoient
« ou rompues, ou inutiles, faute d'ouvriers pour
« les accommoder. Il ne restoit pas deux cents bons
« arquebusiers ; ce qui restoit de landsknechts,
« environ deux mille, étoient désarmés. » L'auteur
de cette relation ne pouvoit pas juger du sort plus
triste encore des trainards ; « exténués par les
« fièvres et le flux de sang, hors d'état de faire
« aucune résistance, ils tomboient le long des che-
« mins, et périssoient sous les coups des paysans ;
« on en vit dix-huit réfugiés dans une grange, et
« hors d'état de se mouvoir davantage, qui furent

1567. « tous égorgés avec le même couteau par une femme (1). » Un corps de deux mille Suisses, au lieu de se réunir à la grande armée, avoit de Genève pris la route de Dauphiné, pour aller joindre Leodigières; mais ils furent surpris au passage de l'Isère par La Vallette, frère du duc d'Épernon, et par le colonel Alphonse Ornano; ils se défendirent avec vaillance, mais à la réserve de soixante, ils y furent tous tués (2). Si le roi l'avoit voulu, il ne seroit pas réchappé plus de Suisses et d'Allemands de la grande armée; mais il craignoit, en poussant ses avantages, d'augmenter encore le crédit des Guises; il chargea le duc de Nevers de reprendre la négociation avec les Suisses, et d'Épernon d'offrir aussi des conditions honorables aux Allemands. Une convention avec les premiers fut signée le 2 décembre; avec les seconds, le 8 décembre; ils s'engagèrent à sortir de France et à ne plus y rentrer qu'ils n'y fussent appelés par le roi; ils lui remirent toutes leurs enseignes, et se laissèrent convoier jusqu'à la frontière. (3)

Guise, qui avec son corps d'armée indépendant s'étoit toujours tenu éloigné du roi, et sur la gauche

(1) Davila. L. VIII, p. 473.

(2) Davila. p. 474. — V. P. Cayet. L. LV, p. 111. — De Thou. L. LXXXVIII, p. 55, le 19 août.

(3) Négociations de Nevers avec les Suisses. Mém. de Nevers. T. II, p. 772. — Capitulation d'Épernon avec les reîtres. Mém. de la Ligue. T. II, p. 237.

de la grande armée, reçut de Henri III l'ordre de se rendre à Soissons auprès du cardinal de Bourbon, sa présence à Paris ne pouvant que contribuer à augmenter l'agitation du peuple (1). Mais au lieu de se conformer immédiatement à cette injonction, il suivit les reîtres, comme ils rentroient en Allemagne, pour achever de les détruire, et il se jeta ensuite, avec le marquis de Pont, dans le comté de Montbelliard, où il mit tout à feu et à sang, et où il brûla, à ce qu'on assure, plus de trois cents villages. Les prédicateurs de la Ligue en prirent occasion de l'opposer de nouveau au roi. Tandis que ce vrai champion de l'Église avoit voulu détruire les hérétiques jusqu'au dernier, Henri III, par une coupable miséricorde, leur avoit permis de sortir vivans de France (2). Châtillon ne voulut point prendre part à cette capitulation, qui avoit sauvé les restes de l'armée allemande. Le 6 décembre, au moment où elle alloit rendre ses drapeaux, il la quitta à Lancy, et prenant la route du Vivarais, avec les Français assez robustes pour servir encore leur cause, il traversa les montagnes; il y fut reçu par Chambaud, qui l'attendoit avec quinze cents arquebusiers de troupes fraîches, et il rejoignit le

(1) Lettres de Pasquier. L. XII, lettre 3, p. 330.

(2) L'Étoile, Journal de Henri III, p. 342, 345. — De Thou. L. LXXXVII, p. 46. — Histoire des cruautés commises en la comté de Montbelliard, par le duc de Guise. Mém. de la Ligue. T. III, p. 667-692.

1607.

roi de Navarre. Le duc de Bouillon, au contraire, dont les forces s'étoient épuisées par tant de fatigues et de chagrin, arriva avec les Suisses à Genève, et fut obligé de s'y mettre au lit. Il y mourut le 11 janvier 1588. MM. de Clervant, du Vars, et plusieurs des plus braves officiers huguenots qui avoient fait cette campagne, arrivés avec lui dans la même ville, y moururent également en peu de jours. (1)

Le roi rentra à Paris le 23 décembre; il comptoit y être reçu comme un triomphateur, après avoir délivré le royaume d'une invasion qui avoit causé tant de terreur. « Il fut chanté, dit l'Étoile, « un second *Te Deum*, et furent faits feux de joie, « mais sans grande réjouissance. Cependant les « prédicateurs crioient que sans la prouesse e: « constance du duc de Guise, l'arche seroit tom- « bée entre les mains des Philistins, et que l'hé- « résie eût triomphé de la religion..... Il n'y eut « prédicateur qui ne criât que Saül en avoit tué « mille et David dix mille, dont le roi fut fort mal « content:.... Là-dessus la Sorbonne, c'est-à-dire, « trente ou quarante pédans, maîtres ès-arts crot- « tés, qui après grâces traitent des sceptres et cou- « ronnes, firent en leur collège, le 16 du présent

(1) De Thou. L. LXXXVII, p. 44-47, et L. XC, p. 160. — Davila. L. VIII, p. 472, 473. — D'Aubigné. L. I, c. 16, p. 67. — Mém. de la Ligue. T. II, p. 233 et 261. — V. P. Cayet, p. 110.

« mois, un résultat secret, qu'on pouvoit ôter le
« gouvernement aux princes qu'on ne trouvoit pas
« tels qu'il falloit, comme l'administration au tu-
« teur qu'on avoit pour suspect..... Le roi en
« étant informé, le 30 décembre, manda venir au
« Louvre sa cour de parlement et la faculté de
« théologie, et fit aux docteurs une âpre répri-
« mande en la présence de la cour, sur leur licence
« effrénée et insolente de prêcher contre lui. Et
« s'adressant particulièrement à Boucher, curé de
« Saint-Benoît, l'appela méchant, et plus méchant
« que défunt Jean Poisle, son oncle, qui avoit été
« indigne conseiller de sa cour. » Il lui demanda
comment il osoit le calomnier, lui son roi légi-
time, et après avoir proclamé de la chaire des in-
culpations qu'il savoit fausses, aller droit à l'autel
et dire la messe. Il lui dit qu'il connoissoit le beau
décret rendu par sa faculté, mais que comme il
avoit été délibéré par la Sorbonne, après déjeuner,
il vouloit bien n'y voir que le résultat de l'ivresse
des docteurs. Après avoir satisfait sa colère par
cette sortie, il les renvoya sans leur infliger au-
cune punition. Accoutumé à tout surveiller, à tout
savoir, et à n'opposer à ses ennemis que la ruse
et l'attente, il sembloit avoir perdu la faculté de
prendre jamais une décision énergique. (1)

Cependant la crise qui depuis si long-temps me-

(1) Journal de l'Étoile, p. 343-345.

1588.

naçoit l'Europe sembloit ne pouvoir plus être retardée. La flotte formidable que Philippe II préparoit depuis si long-temps dans tous les ports de ses vastes monarchies, cette invincible Armada, qui d'abord avoit dû rendre la liberté et le trône d'Angleterre à Marie Stuart, qui depuis sa mort étoit annoncée comme devant la venger en anéantissant l'hérésie en Angleterre, étoit presque équipée, et devoit mettre en mer dans l'été de 1588. Philippe II vouloit que la France concourût à cette grande entreprise d'une manière plus énergique que n'auroit su le faire Henri III. Il méprisoit le caractère de ce monarque, il se défoit de toutes ses petites ruses, il lisoit au fond de son cœur toutes ses irrésolutions; sa haine pour les huguenots, balancée par sa haine pour les Guises; son désir d'étouffer l'hérésie, contenu par la crainte de perdre pour jamais l'indépendance de sa couronne. Il voyoit clairement que le roi de France, avec beaucoup de finesse, beaucoup de passion et beaucoup de projets, n'exécuteroit jamais rien. Philippe II, au contraire, vouloit, de toute la force de son énergique volonté, exterminer partout l'hérésie. Il y croyoit sa conscience non moins intéressée que sa gloire; sa haine pour les novateurs étoit entretenue par les suggestions de ses confesseurs, et plus encore par sa grande et constante pensée d'établir l'unité de pouvoir dans l'Église et dans l'État. Mais en même temps il n'étoit point

insensible aux résultats tout temporels que pourroit avoir sa politique. Elle lui présentoit des chances pour que la monarchie française fût dissoute par la Ligue; que les seigneurs catholiques partageassent entre eux les provinces, et le reconnussent pour premier monarque de la chrétienté, pour chef de tout l'Occident; aussi attachoit-il une grande importance à son alliance avec le duc de Guise. M. Capefigue a donné plusieurs extraits de sa correspondance avec D. Bernardin de Mendoza, son ambassadeur à Paris, et avec Guise, qui se cachoit sous le nom de Mucius (1). On y voit que Philippe insistoit pour que Guise conservât sous ses ordres, et à sa paie, les troupes de la Ligue, au lieu de les remettre au roi; qu'il le félicitoit sur ses victoires, mais qu'il se défoit de Henri III épargnant les reîtres et songeant à la paix; qu'il s'attachoit surtout à la nécessité de se défaire de tous ces soldats étrangers, tout comme de tous les conseillers suspects avec lesquels des catholiques ne peuvent figurer dans un état bien constitué (2). Le pape Sixte V ne mettoit point à la Ligue un intérêt aussi vif que Philippe; tout passionné qu'il étoit pour le triomphe de l'Église, il ne voyoit pas sans crainte l'équilibre de l'Europe menacé par l'abaissement de la France; ses sentimens monar-

(1) D'après les Archives de Simancas. T. IV, c. 68, p. 342 et suiv.

(2) *Ibid.*, p. 346.

1489. chiques étoient blessés de ce qu'un sujet osoit s'élever contre son maître : aussi maintenoit-il une sorte de neutralité entre le cardinal de Pellevé, qui défendoit les intérêts des Guises auprès de lui, et le marquis de Pisani, ambassadeur du roi de France. Vis-à-vis de ce dernier il songeoit aussi à défendre ses trésors, et il affecta de paroître insensible à la défaite des reitres, pour ôter à l'ambassadeur le courage de lui demander un prêt d'argent. (1)

Le duc de Guise, après avoir poursuivi les reitres jusque dans le comté de Montbelliard, étoit revenu à Nancy auprès de son parent le duc de Lorraine. Tous les princes de sa famille, et les principaux chefs du parti de la Ligue s'y réunirent à lui, en sorte qu'ils y tinrent, au mois de janvier, en quelque sorte les États de la faction. Guise étoit blessé de ce que le roi n'avoit pas voulu le laisser venir à Paris, pour y jouir de l'enthousiasme du peuple; il sentoit bien qu'il avoit humilié son souverain, il ne doutoit pas qu'il ne fût désormais l'objet d'une haine acharnée, et il croyoit, pour sa sûreté même, devoir profiter de sa popularité et de l'union de son parti, afin de dicter au roi des conditions. C'est dans cet esprit que furent rédigées entre les princes lorrains « des propositions qui devoient être « faites au roi, pour se joindre plus ouvertement

(1) Lettres du marquis de Pisani, aux Mém. de Nevers. T. II, p. 761.

« et à bon escient à la Ligue, et ôter d'autour de soi, ainsi que des places, états et offices importants, ceux qui lui seroient nommés. »

Les articles qui furent arrêtés à Nancy étoient au nombre de onze. Les ligueurs demandoient au roi, dans cette requête, la publication en France du Concile de Trente, l'établissement de la sainte inquisition dans toutes les bonnes villes, avec la clause que tous ses officiers fussent étrangers ; la faculté accordée aux ecclésiastiques de racheter au prix de vente tous les biens qu'ils avoient été forcés d'aliéner, la concession de places de sûreté à la Ligue, l'entretien d'une armée catholique en Lorraine aux dépens des hérétiques dont on vendroit les biens (1). En même temps on taxeroit les nouveaux convertis au tiers de leur revenu, et les catholiques au dixième. Avec ces fonds, on devoit acquitter toutes les dettes de la Ligue. Enfin, le roi devoit s'engager à n'accorder la vie à aucun prisonnier, « sinon en jurant et baillant bonne assurance de vivre catholiquement, et payant comptant la valeur de tous ses biens, et s'obligeant de plus à servir trois ans sans solde. » Ces articles furent présentés à Henri III au commencement de février, et ce prince, avec sa dissimulation ordinaire, les reçut comme s'il étoit disposé à

(1) Cayet assure que depuis longtemps on poursuivoit cette vente avec rigueur : seulement les princes savoient s'y soustraire. T. LV, p. 118.

1566.

les agréer, mais en même temps il demanda du temps pour délibérer, et il profita des événemens qui suivirent pour ne donner aucune réponse. (1)

Le duc de Guise attachoit, au reste, peu d'importance à la réponse que lui donneroit le roi; il savoit bien qu'aucune promesse ne suffiroit pour le lier : aussi le seul but des articles de Nancy étoit de formuler les vœux de la Ligue, et de donner un objet déterminé à ses partisans; en même temps il en augmentoit le nombre, et il se voyoit secrètement assuré de plusieurs de ceux sur lesquels Henri III comptoit le plus. Le duc de Nevers, que Henri croyoit avoir gagné en lui donnant le gouvernement de Picardie, et qu'il opposoit habituellement aux Guises, jouoit un rôle double entre eux. Après avoir traité avec les Suisses, il écrivoit à Henri III : « Je dois me réjouir, avec
« Votre Majesté, de ce qui s'est passé près de Cou-
« tras, car la victoire du roi de Navarre est si fort
« avantageuse à Votre Majesté, soit par la dissipa-
« tion de ses troupes et le retardement de sa mar-
« che, soit pour l'humiliation des ligueurs qui for-
« moient de grands desseins sur le gain d'une
« bataille, que j'ose lui dire, mais tout bas, qu'elle
« est également victorieuse sur la Dordogne et sur

(1) Mém. de la Ligue. T. II, p. 269-279. — Duplessis. T. IV, p. 168. — De Thou. L. XC, p. 172. — Davila. L. IX, p. 477. — D'Aubigné. L. I, c. 18, p. 68. — Mém. de Nevers. T. I, p. 723.

« la Loire. (1) » Et cependant M. Capefigue a donné des fragmens de lettres du duc de Guise au duc de Nevers à la fin d'avril, qui montrent ces deux ducs préparant de concert la crise qui alloit éclater. (2)

Dès le commencement de l'année, le duc de Lorraine avoit renouvelé la guerre qu'il avoit depuis long-temps entreprise pour conquérir le duché de Bouillon. Le duc de Bouillon, qui étoit mort à Genève, après avoir perdu son frère dans la fatale expédition du baron de Dohna, avoit appelé à l'héritage de cette principauté sa sœur Charlotte, qu'il avoit mise en mourant sous la protection de son ami La Noue. Celui-ci toutefois, en sortant des prisons du prince de Parme aux Pays-Bas, s'étoit engagé à ne plus porter les armes pour le parti huguenot, et il avoit dès lors vécu à Genève. Il se crut dispensé de cet engagement, par son obligation, comme chevalier, de protéger la pupille qui lui étoit confiée. Il publia un mémoire pour justifier cette détermination, puis il vint s'enfermer dans Sedan, que les Lorrains assiégeoient et qu'il sauva de leurs mains. Jametz, qu'ils assiégeoient en même temps, leur résista jusqu'à la fin de décembre de cette année. (3)

(1) Mém. de Nevers. T. I, p. 773.

(2) Capefigue. T. IV, p. 364.

(3) De Thou. L. XC, p. 161-172. — Mém. de la Ligue. T. II, p. 261, 265, 290. — D'Aubigné. L. I, c. 18, p. 70.

1588.

Dans le midi, la guerre étoit demeurée comme suspendue après la bataille de Coutras : une victoire étoit presque toujours suivie de la dispersion de l'armée victorieuse, tant les vainqueurs avoient d'empressement à emporter chez eux leur butin pour le mettre en sûreté. La nouvelle de la défaite des reîtres ôtoit d'ailleurs aux huguenots tout motif pour se rassembler au mois de novembre, comme ils en étoient convenus d'abord. Mais le roi de Navarre envoya, au mois de janvier, Turenne, auprès du duc de Montmorency, en Languedoc, pour resserrer avec lui son alliance et entretenir ses espérances. Il lui communiqua les nouvelles négociations de Ségur avec les princes du Nord; en même temps il vouloit empêcher que la présence de Châtillon en Languedoc, où il se mettoit à la tête des protestans, ne causât trop de jalousie à Montmorency, et ne l'engageât à accepter les offres de réconciliation que lui faisoit Catherine (1). D'autre part, le roi de Navarre envoya le sieur Du Fay en Angleterre, pour remercier Elisabeth de ses précédens secours, lui faire connoître les causes de la défaite des reîtres, et obtenir d'elle de nouveaux subsides. (2)

Avant que la campagne pût recommencer, un

(1) Instruction à M. de Turenne allant en Languedoc. Duplessis. T. IV, p. 119.

(2) Instruction au sieur Du Fay allant en Angleterre. Duplessis. T. IV, p. 126.

événement funeste jeta de nouveau le trouble dans le parti huguenot. Le prince de Condé, qui après la bataille de Coutras étoit revenu à Saint-Jean-d'Angely, y mourut le 5 mars, après deux jours de maladie. Il étoit sujet à de violentes coliques, et c'étoit le caractère qu'avoit pris sa maladie; cependant les médecins, en examinant son cadavre, déclarèrent qu'ils le croyoient empoisonné. Brillaud, contrôleur de sa maison, fut mis à la torture; la douleur lui arracha l'aveu non seulement qu'il étoit coupable, mais encore qu'il n'avoit agi qu'à la suggestion de la princesse de Condé. Celle-ci étoit Charlotte-Catherine de la Trémoille, qui, protestante ainsi que son frère, avoit épousé le prince, le 16 mars 1586, malgré l'opposition de tous ses parens, car ils étoient d'ardens catholiques, et qui lui avoit donné dès lors des preuves héroïques d'attachement. La déposition de Brillaud pouvoit être l'effet ou de l'agonie de la douleur, ou de la vengeance, ou du désir de se mettre à couvert sous le nom d'une auguste princesse. Mais les horreurs de la torture semblent troubler la raison des juges presque autant que celle des prévenus. Brillaud fut écartelé; la princesse n'échappa au supplice qu'en se déclarant grosse; en effet, ce fut durant sa captivité, et six mois après la mort de son mari, qu'elle mit au monde le fils qui devoit continuer sa famille. Le roi de Navarre suspendit ensuite la procédure; mais ce ne fut que

1568. six ans plus tard que le parlement de Paris reconnut l'innocence de la princesse et la rendit à la liberté. (1)

Paris sembloit alors principalement occupé des libelles par lesquels le parti des catholiques ardens et celui des politiques cherchoient réciproquement à se noircir. Le duc d'Épernon étoit l'homme que la Ligue s'efforçoit surtout de rendre odieux au peuple, parce que, demeuré seul en possession de la faveur du roi, après la mort ou la disgrâce de tous les autres mignons, il étoit aussi accablé des bienfaits de ce prince, avec une profusion dont on n'avoit jamais eu d'exemple. Sa hauteur et sa dureté provoquoient le ressentiment de tous ceux au-dessus desquels Henri III l'avoit élevé; mais il avoit montré pour la guerre et pour la politique des talens qu'on rencontre rarement chez les favoris. Les ligueurs lui avoient donné le nom de Gaveston, Gascon comme lui, et favori du roi Édouard II d'Angleterre (2). Ils faisoient circuler un libelle dans lequel ils établissoient une parfaite ressemblance entre les deux favoris, qui avoient déshonoré les deux rois et ruiné les deux monarchies. Ils prétendoient même trouver l'anagramme du nom de famille d'Épernon, Nogaret, dans le nom du fa-

(1) De Thou. L. XC, p. 177-180. — Mém. de la Ligue. T. II, p. 303. — Lettres de Duplessis Mornay. T. IV, p. 185. Journal de l'Étoile, p. 357.

(2) Voyez ci-devant. T. IX, p. 184.

vari d'Édouard (1). Ce libelle étoit attribué à Pierre d'Espinai, archevêque de Lyon, avec lequel d'Épernon avoit eu en pleine cour une querelle violente. Le duc fit à son tour écrire contre le prélat un libelle, l'Anti-Gaveston, dans lequel il accusoit l'archevêque d'inceste avec sa propre sœur (2). Mais le peuple se montrait empressé à accueillir et croire toutes les accusations contre un favori du roi, qu'il soupçonnoit d'entretenir une correspondance secrète avec le roi de Navarre, et de vouloir épargner les huguenots; tandis que l'évidence même n'auroit pu lui faire admettre des accusations contre un prélat qui s'étoit rangé parmi les plus fougueux ligueurs.

En l'absence du duc de Guise, sa sœur, la duchesse douairière de Montpensier se chargeoit de maintenir l'ardeur du parti catholique à Paris; elle excitoit la populace contre le roi, et elle invoquoit sur lui le mépris public, et pour ses vices secrets et pour la dévotion qu'il étaloit au grand jour. Henri III lui fit donner l'ordre de sortir de Paris; mais loin d'obéir, elle montra avec affectation des ciseaux pendus à sa ceinture, qu'elle destinoit, disoit-elle, à donner à Henri de Valois la troisième couronne dont sa tête seroit ornée; déjà

(1) Ils altéroient pour cela l'un et l'autre nom, écrivant Nougarest et Gaverston.

(2) De Thou. L. XC, p. 174. — Observations sur Chiverny. T. I. L. p. 364.

1588. il portoit celle de Pologne et celle de France; il ne lui manquoit plus que celle de moine, et cette tonsure ne se feroit pas attendre long-temps. (1)

Il semble que Guise se proposoit seulement une usurpation lente, et en quelque sorte légale. Il croyoit que le monarque qu'il méprisoit, avide de repos, et accablé d'ennuis et de dégoûts, lui remettroit sans combats ce qu'il retenoit encore de l'autorité royale, dès que ses favoris auroient été écartés de lui : aussi dirigeoit-il tous ses efforts contre Épernon, qu'il regardoit comme inspirant seul au roi et ses pensées et ses volontés. Épernon, qui étoit déjà colonel-général de l'infanterie française, gouverneur de Provence, de Metz et de Boulogne, avoit eu la Saintonge et l'Angoumois depuis la mort de Bellegarde, tué à Coutras, et recueillit encore, des dépouilles du duc de Joyeuse, le gouvernement de Normandie, le plus considérable du royaume, et la charge de grand-amiral. En cette dernière qualité, il fut installé le 12 janvier, par le premier président, à la table de marbre du parlement. L'avocat du roi Faye, dans le discours qu'il fit à cette occasion, appela Henri III le saint des saints, qui méritoit d'être canonisé autant et plus qu'aucun de ses prédécesseurs (2). Mais plus ce magistrat montroit de servilité, plus la bourgeoisie de Paris laissoit percer son indignation, et elle attei-

(1) Journal de l'Étoile, p. 355. — De Thou. L. XC, p. 325.

(2) Journal de l'Étoile, p. 353.

gnit à son comble lorsque d'Épernon partit pour Rouen, afin d'y prendre possession de son gouvernement de Normandie. (1) 1588.

Le conseil des seize, qui s'étoit formé de lui-même, et s'étoit mis à Paris à la tête des ligueurs, s'abandonnoit à ses passions avec plus d'aveuglement que les princes lorrains, et ne projetoit rien moins qu'une subversion complète de l'État. Nicolas Poulain, lieutenant de la prévôté de l'Ile-de-France, qui s'étoit engagé avec les ligueurs, et qui faisoit partie du conseil des seize, a rendu compte de leurs secrets. Si l'on peut l'en croire, les meneurs cherchoient depuis long-temps l'occasion de surprendre le roi au milieu d'un soulèvement, soit pour se rendre maîtres de sa personne, le déposer et l'enfermer dans un monastère, soit dans l'espoir qu'il seroit tué sur la place par quelqu'un des insurgés. De Thou, Davila et tous les historiens postérieurs ont accordé une foi entière au procès-verbal de Poulain, qui nous a été conservé. D'après sa propre confession, cependant, Poulain paroît être un des hommes les plus méprisables qui aient jamais existé. Il prétend qu'on l'avoit fait entrer dans la Ligue en lui promettant vingt mille écus pour sa part du pillage; il estime aussi à vingt mille écus la récompense qu'il demande au roi pour trahir tous ses associés et s'aider à les faire pendre.

(1) De Thou. L. XC, p. 184.

1588.

Quand il venoit au palais pour faire ses révélations, Villequier et la reine Catherine ne lui accordoient aucune confiance, et le traitoient comme un misérable. Nous sommes assez disposés à croire qu'ils avoient raison (1).

Selon Poulain, ces complots contre le roi se seroient continués pendant deux ans entiers, et auroient été constamment déjoués par lui. La première occasion dans laquelle les bourgeois de Paris prirent les armes, sonnèrent le tocsin à l'église de Saint-Benoît, et eurent la hardiesse de repousser les archers des gardes du roi, fut le 2 septembre 1587, jour qu'ils nommèrent l'heureuse journée de Saint-Severin. Deux commissaires avoient eu ordre d'arrêter un prédicateur qui avoit, en chaire, nommé Henri III un tyran fauteur d'hérétiques. Le procureur Crucé, l'un des seize, le prit sous sa défense; il ameuta une centaine de bourgeois armés, il fit reculer les archers et les sergens, et il obtint ainsi une première victoire sur l'autorité royale (2). Selon Poulain, ce premier succès donna le courage à Jean Le Clerc et à La Chapelle-Marteau, deux autres des seize, de préparer un soulèvement, pour surprendre Henri III et d'Éper-

(1) Procès-verbal de Nicolas Poulain, à la suite du Journal de l'Étoile. T. I, p. 441-447.

(2) V. P. Cayot, p. 113. — De Thou. L. LXXXVII, p. 28. — L'Étoile, p. 338. — Hist. de Paris. L. XXIII, p. 1163. — Poulain, p. 431.

non, le mardi-gras, lorsque, selon leur usage, ils parcourraient la ville en masque. Le roi, averti par Poulain, ne sortit pas ce jour-là, mais n'osa pas ordonner des poursuites (1).

Le même homme avertit encore le roi, le 22 avril, d'un complot semblable, et Henri III fit apporter au Louvre, en plein jour, un grand nombre de cuirasses. C'en fut assez pour déconcerter les ligueurs ; ils se crurent dénoncés par Jean Le Comte, un des échevins avec lequel ils avoient eu quelque différend ; mais ils continuèrent à admettre Poulain dans tous leurs secrets, et à le retenir à souper avec eux. Le 24, « ils furent en conseil depuis « onze heures du matin jusqu'à trois heures après « midi, de quoi j'avertis Sa Majesté, espérant que « là elle les feroit prendre..... Si Le Clerc et ses « complices eussent été pris prisonniers, n'y ayant « rien plus aisé, et le même jour eussent été pendus « et étranglés, c'eût été un grand coup d'État. » (2)

Enfin Poulain raconte comment une dernière entreprise contre le roi fut déjouée par lui huit jours avant les barricades. « Le jeudi, cinquième « mai, dit-il, se dressa une entreprise contre le roi « par madame de Montpensier, qui donna ce jour « à dîner à cinq ou six cuirassiers, en une maison « nommée Bel-Esbat, hors la porte Saint-Antoine

(1) Procès-verbal de Poulain, p. 432. — De Thou. L. XC, p. 182.

(2) Poulain, Procès-verbal, p. 432, 438.

1688. « à main gauche. Ils devoient surprendre le roi,
« venant du bois de Vincennes, accompagné seu-
« lement de quatre ou cinq grands laquais et un
« gentilhomme ou deux. Ils devoient faire rebrous-
« ser son carrosse en toute diligence vers Soissons,
« et incontinent donner l'alarme à Paris et par-
« tout, disant que les huguenots avoient pris le roi,
« et l'avoient emmené, et lui vouloient couper la
« gorge, afin d'avoir occasion de se ruer chaude-
« ment sur les politiques, comme ils eussent fait,
« les massacrant, et tous ceux du parti du roi, non
« seulement à Paris, mais par toutes les villes li-
« guées auxquelles on avoit donné le mot. Mais
« Le Clerc m'ayant révélé en grand secret cette en-
« treprise, je fus trouver Sa Majesté, au bois de
« Vincennes, qui, en étant averti, envoya incon-
« tinent querir cent ou six-vingts chevaux à Paris,
« qui l'accompagnèrent, le vendredi au soir, au-
« paravant les barricades. Et sitôt qu'ils virent
« partir lesdites troupes pour aller querir le roi,
« chacun desdits hommes qui étoient dans ladite
« maison de Bel-Esbat, se retirèrent tout douce-
« ment, chacun en son quartier. » (1)

Il est difficile de décider jusqu'à quel point les seize avoient poussé leurs complots pour attenter à la liberté ou à la vie du roi ; mais en dehors de leurs criminelles intrigues, Guise nous apparaît

(1) Procès-verbal de Poulain, p. 442. — De Thou. L. XC, p. 184.

comme un noble et audacieux chef de parti, enivré de sa popularité, se plaisant à humilier le roi, et à le tenir dans sa dépendance, mais n'en voulant point à sa vie, et répugnant même à exciter du scandale en l'arrêtant. Le conseil des seize ne cessoit de le presser de se rendre à Paris pour se mettre à la tête du mouvement populaire, et protestoit qu'il n'avoit pas moins de trente mille hommes de garde bourgeoise prêts à recevoir ses ordres. Sans promettre encore de venir diriger une insurrection, Guise ne jugea pas convenable de laisser une force si imposante sous la seule direction de quelques bourgeois fanatiques ; il écrivit aux seize qu'ils devoient donner une dernière organisation à leurs milices, et répartir leurs capitaines sous cinq colonels qu'il nommeroit. A ceux-ci il feroit parvenir ses ordres, et pour les faire agir avec plus de promptitude, de secret et d'ensemble, « La Chapelle déploya sous les yeux « des seize une grande carte où étoit peinte la ville « de Paris et ses faubourgs, qui fut tout aussitôt, « au lieu de seize quartiers qu'il y avoit, partie et « séparée en cinq quartiers, et à chacun quartier « établi un colonel (1). » Guise avoit fait choix, pour ces fonctions, d'Urbain de Laval, de Bois-Dauphin, de Charles de Cossé, comte de Brissac, de Maineville, et de Gomeron de Richebourg, frère

(1) Poulain, p. 433.

1588.

de Mouy. Il envoya encore à Paris, pour le second, Guedon, sieur d'Esclavolles, Chamois, le capitaine Joannès, Gascon, Toiras, et plusieurs autres gentilshommes. Le duc d'Aumale, avec cinq cents chevaux, vint en même temps se loger à Aubervilliers, La-Villette, Saint-Ouen et Saint-Denis. (1)

Sur ces entrefaites, le roi, alarmé de tous les rapports qu'il avoit reçus, donna ordre à quatre mille Suisses, qui jusqu'alors avoient tenu garnison à Lagny-sur-Marne, de venir loger au faubourg Saint-Denis; peut-être jugeoit-il avoir d'autant plus besoin de cet appui qu'à cette époque même Epernon venoit de partir pour Rouen, afin de se mettre en possession du gouvernement de Normandie (2). Dès que Guisc en fut averti, il annonça aux seize qu'il viendrait lui même à Paris, car il ne vouloit pas permettre que des sujets fidèles et bons catholiques éprouvassent à son occasion des vexations qu'ils méritoient si peu. Le roi, auquel la nouvelle en fut aussitôt apportée, lui dépêcha Pomponne de Bellièvre à Soissons, en le chargeant de dire au duc qu'il n'ajoutoit foi à aucun des rapports faits contre lui; qu'il croyoit à son attachement, mais qu'il le prioit, pour ne pas ajouter à la fermentation du peuple, de s'abstenir pour le moment de venir à

(1) De Thou. L. XC, p. 181.

(2) Et. Pasquier. T. II, L. XII, lettre 4, p. 332. — Mém. de Villeroi. T. LXI, p. 210. — L'Étoile, p. 358.

Paris. Guise répondit d'une manière évasive; il se répandit en protestations sur la nécessité de défendre son honneur, qui lui étoit plus cher que la vie; il annonça qu'il chargerait sa sœur, la duchesse de Montpensier, de solliciter pour lui la permission de venir; et il renvoya Bellièvre, persuadé qu'il avoit au moins gagné du temps; mais montant à cheval presque aussitôt, avec sept cavaliers seulement, il partit de Soissons par une route détournée, pour ne pas rencontrer d'autres messagers, que le roi pourroit lui envoyer avec des ordres plus positifs; en effet, La Guiche, puis Benoît, secrétaire intime du roi, dépêchés pour le retenir, ne le retrouvèrent que sur la porte même de Saint-Denis, comme il entroit à Paris, le lundi 9 mai, à midi. Il y avoit cependant été devancé par un grand nombre de soldats vétérans et de gentilshommes, que depuis long-temps il faisoit filer vers Paris par diverses routes. (1)

« Quoique Guise n'eût dans ce moment autour
 « de lui que sept cavaliers, entre gentilshommes et
 « serviteurs, son cortège, comme une boule de
 « neige qui descend de la montagne, grossissoit à
 « chaque pas, chacun abandonnant sa maison ou

(1) Davila. L. IX, p. 484. — Amplification des particularités quise passèrent à Paris. Mém. de la Ligue. T. II, p. 315. — Matthieu, Hist. du Règne de Henri III, L. VIII, p. 545, donne, selon son usage, beaucoup de détails qui semblent peu authentiques. Coll. des Mém. T. L, p. 368.

1588. « sa boutique pour le suivre avec des applaudis-
« mens et des cris de joie. Il ne fut pas à moitié
« la cité, qu'il avoit autour de lui trente mille per-
« sonnes, et la foule étoit si grande que lui-même
« pouvoit à peine avancer. Les cris du peuple re-
« tentissoient jusqu'au ciel : jamais on n'avoit tant
« crié vive le roi qu'on crioit alors vive Guise.
« L'un l'embrassoit, un autre le remercioit, un
« autre se courboit devant lui; on baisoit les plis
« de ses vêtemens, et ceux qui ne pouvoient l'at-
« teindre s'efforçoient du moins, en élevant les
« mains, et par tous les mouvemens de leur corps,
« de témoigner leur allégresse. On en vit plusieurs
« qui, l'adorant comme un saint, le touchoient de
« leurs chapelets, qu'ils portoient ensuite à leurs
« bouches ou à leurs yeux; de toutes les fenêtres,
« les femmes répandoient des fleurs et bénissoient
« son arrivée; l'une d'elles (d'Aubigné nomme la
« demoiselle de Vitry, dame d'honneur de la reine),
« abaissant son masque, lui cria : Bon prince, puis-
« que tu es ici, nous sommes tous sauvés (1). Pour
« lui, le sourire sur la bouche, montrant à tous un
« visage prévenant, il répondoit à chacun d'une
« manière affectueuse, ou par des paroles, ou par
« le geste, ou par le regard. Il traversoit la foule
« la tête découverte, et n'omettoit rien pour se
« concilier toujours plus la bienveillance et l'ap-

(1) L'Étoile, p. 359. — D'Aubigné. L. I, c. 19, p. 73.

« plaudissement populaires. De cette manière, sans
« s'arrêter à sa maison, il alla tout droit descendre
« de cheval à Saint-Eustache, au palais de la reine-
« mère (c'étoit auparavant le couvent des filles re-
« penties, depuis l'hôtel de Soissons). La reine,
« étonnée de son arrivée imprévue, parce que Bel-
« lièvre, qui l'avoit précédé de trois heures seule-
« ment, avoit cru l'avoir dissuadé, le reçut toute
« tremblante, avec un visage pâle, ayant presque,
« contre son usage, perdu sa présence d'esprit. Le
« duc de Guise affecta de paroître humble, affec-
« tueux, et profondément soumis. Les paroles de
« la reine furent ambiguës; elle lui dit qu'elle le
« voyoit avec plaisir, mais que plus volontiers
« encore elle l'auroit vu dans une autre occasion.
« Il répliqua avec orgueil, quoiqu'en affectant une
« extrême modestie, qu'il étoit bon serviteur du
« roi, et qu'informé des calomnies répandues con-
« tre son innocence, et des trames ourdies contre
« la religion et les hommes de bien, il étoit venu,
« ou pour empêcher le mal et se justifier, ou pour
« sacrifier sa vie pour la sainte Église et le salut de
« tous. » (1)

(1) Nous empruntons le récit lui-même à Davila, comme le plus circonstancié et le plus digne de foi. L. IX, p. 485. Mais nous avons consulté aussi l'Amplification. Mém. de la Ligue. T. II, p. 316. — V. P. Cayet. T. LV, p. 120. — Pasquier. L. XII, l. 5, p. 335. Quant aux conseillers de Henri III, Chiverney, T. L, p. 166-174, et Villeroy, T. LXI, p. 210, ils ont

1588.

« La reine s'interrompant, tandis que le duc
 « saluoit, suivant son usage, les autres dames de la
 « cour, appela son gentilhomme d'honneur, Louis
 « Davila (frère de l'historien); elle lui ordonna
 « d'aller avertir le roi que le duc de Guise étoit
 « arrivé, et que bientôt elle le conduiroit en per-
 « sonne au Louvre. Le roi, qui étoit dans son ca-
 « binet avec MM. de Villequier, de Bellièvre et
 « l'abbé del Bene, fut si troublé, qu'il fut forcé de
 « s'appuyer du bras sur la table, en couvrant son
 « visage de sa main. Après avoir interrogé Davila
 « sur tout ce qu'il avoit vu, il le renvoya à sa mère,
 « le chargeant de lui dire en secret qu'elle tardât
 « le plus qu'elle pourroit à lui amener le duc.
 « L'abbé del Bene et le colonel des Corses, Alfonse,
 « depuis maréchal d'Ornano, qui étoit entré en
 « ce moment dans le cabinet, et en qui le roi avoit
 « une grande confiance, lui conseillèrent de rece-
 « voir le duc de Guise dans ce cabinet même, et
 « de l'y faire tuer à l'instant, l'abbé ajoutant ce
 « texte de l'Écriture : *Percutiam pastorem et disper-*
 « *gentur oves.* Mais Villequier, Bellièvre et le grand-
 « chancelier, qui survint aussi, furent d'opinion
 « contraire. Ils dirent qu'ils voyoient dans le peu-
 « ple tant de fermentation que peut-être après un
 « tel événement il ne respecteroit plus la majesté
 « royale ou l'autorité des lois et courroit à la
 écrit pour déguiser les événemens, non pour les faire con-
 noître.

« vengeance ; d'autant que rien n'étoit préparé
« pour défendre le palais ou contenir la fureur de
« la Cité, et que les forces des Parisiens étoient
« trop redoutables pour les provoquer. Tandis que
« le roi balançoit dans l'incertitude , la reine sur-
« vint, conduisant le duc de Guise. Elle avoit tra-
« versé Paris dans sa chaise à porteur , et le duc
« avoit toujours marché à pied à côté d'elle, mais
« avec une telle suite, et au milieu d'une telle
« foule que la ville entière sembloit rassemblée
« dans la cour du Louvre et les rues voisines. Ils
« traversèrent cette cour entre deux haies de sol-
« dats que commandoit Crillon , maître de camp
« de la garde, militaire hardi, peu ami du duc de
« Guise ; Crillon répondit à peine au salut que
« faisoit Guise, même au moindre soldat. On put
« remarquer à la pâleur du visage de Guise qu'il
« s'en apercevoit ; et cette pâleur augmenta en-
« suite, lorsqu'il traversa les Suisses, rangés en
« haie sous les armes, au pied de l'escalier, puis
« les archers dans la grande salle, et les gentils-
« hommes, tous rassemblés dans les chambres pour
« l'attendre. La reine et Guise entrèrent dans la
« chambre du roi, lequel, tandis que Guise lui
« faisoit une profonde révérence, lui dit d'un
« visage courroucé : Je vous avois fait avertir de ne
« pas venir ici. Le duc, avec la même contenance
« soumise qu'il avoit affectée devant la reine, mais
« avec des paroles plus humbles, lui dit qu'il étoit

1588. « venu se mettre sous la main de sa justice, pour
« se disculper des calomnies dont l'avoient chargé
« ses ennemis; que toutefois il ne seroit point
« venu, si on lui avoit porté de la part de S. M. un
« commandement exprès de ne pas le faire. Le roi,
« se retournant vers Bellièvre, lui demanda d'une
« voix altérée s'il n'avoit pas annoncé au duc de
« Guise qu'il ne devoit pas venir, s'il ne vouloit
« pas être tenu pour l'auteur de tous les scandales
« et les soulèvements des Parisiens. Bellièvre s'a-
« vança, et voulut rendre compte de son message;
« mais, dès les premiers mots, le roi l'interrompit
« en disant : Il suffit. Puis, se tournant vers le duc de
« Guise, il lui dit qu'il ne savoit pas que personne
« l'eût calomnié, mais que son innocence paroîtroit
« clairement, si sa venue ne faisoit naître aucun
« mouvement, et ne troubloit point, comme il le
« prévoyoit, la tranquillité publique. La reine, qui
« connoissoit à fond le naturel du roi, comprit à
« son visage qu'il inclinait à prendre quelque ré-
« solution vigoureuse; et, le tirant à part, elle lui
« dit en substance ce qu'elle avoit remarqué du
« concours du peuple, ajoutant qu'il ne pensât donc
« pas à prendre quelque parti violent, car le mo-
« ment ne seroit pas favorable. La duchesse d'Usez,
« qui étoit près d'elle, lui répéta les mêmes choses;
« et le duc de Guise, qui observoit attentivement
« tout ce qui se passoit, comprit cette hésitation :
« aussi, pour ne pas donner au roi le temps de dé-

« libérer, il se plaignit de la fatigue du voyage, et
 « prenant congé en peu de paroles, il ressortit ac-
 « compagné de la même foule, mais d'aucune per-
 « sonne de la cour, et il rentra dans sa maison rue
 « Saint-Antoine. » (1)

Le duc de Guise ne sentoît pas seulement l'im-
 prudence qu'il avoit commise en venant au Lou-
 vre, il craignoit encore d'être arrêté dans la nuit :
 aussi fit-il aussitôt assembler dans son logis plus
 de quatre cents gentilshommes et militaires, en
 même temps qu'on y apporta des armes pendant
 toute la nuit. Il y appela les échevins, et il leur
 ordonna, au moindre tumulte, d'assembler leurs
 compagnies sur leurs places d'armes. Pendant
 toute la nuit on fit la garde dans son palais comme
 dans une place de guerre, et des patrouilles par-
 couroient toutes les rues adjacentes. Au Louvre
 et au palais de la reine-mère, on prenoit de sem-
 blables précautions militaires. Nicolas Poulain, ce-
 pendant, étoit retourné auprès du roi, pour lui
 indiquer dans quelle maison ses amis étoient ras-
 semblés, assurant qu'il étoit encore temps de les
 arrêter et de les faire tous pendre ; mais comme
 son conseil ne fut pas suivi, et qu'il craignit d'être
 devenu suspect à la Ligue, il ne tarda guère à ga-
 gner les champs. Sa femme, en effet, fut peu de
 jours après arrêtée par ordre des seize (2). La nuit

(1) Davila. L. IX, p. 486, 487.

(2) N. Poulain, p. 444. — Davila. L. IX, p. 487.

1588. se passa sans que, de part ou d'autre, personne songeât à prendre un moment de repos. Le roi, enfermé dans son cabinet, délibéroit avec sa mère; le Louvre étoit rempli d'hommes armés. Dès le matin du mardi 10 mai, on vit des groupes inquiets ou menaçans se former dans toutes les rues : l'hôtel de Guise demouroit fermé. Cependant de fort bonne heure le duc se rendit au Louvre; mais cette fois il menoit à sa suite plus de quatre cents gentilshommes armés de pistolets sous leurs manteaux. Il rendit visite à la reine Louise; sa cousine; il accompagna le roi son mari à la messe, puis il revint dans son hôtel s'enfermer en secrète conférence avec l'archevêque de Lyon, le confident en qui il se fioit le plus, à cause de sa haine contre d'Épernon. Après diner, toujours avec le même cortége imposant, il alla faire visite à la reine-mère. L'hôtel de celle-ci, qui porta depuis le nom d'hôtel de Soissons, étoit sur l'emplacement occupé aujourd'hui par la halle au Blé; et quoique très près du Louvre, il étoit entouré d'une population toute dévouée aux Guises. Le roi y étant venu, il eut avec le duc une longue conférence dans le jardin, et ce dernier y parla cette fois avec l'audace d'un homme sûr de l'appui de tout ce qui l'entouroit. Il rappela à Henri III que c'étoit son devoir de faire périr tous les hérétiques, qu'il s'y étoit engagé par une promesse solennelle, que rien ne s'opposoit à ce qu'il l'exécu-

tât, car leur nombre diminueoit rapidement, et ils avoient peine à se maintenir encore dans deux ou trois provinces; cependant ils n'étoient point exterminés, ils n'étoient pas même attaqués avec vigueur; n'étoit-ce pas la preuve qu'ils étoient secrètement favorisés par les politiques de cour, par Epernon et par ses créatures? Le roi répondit qu'aucun souverain n'avoit tant haï les hérétiques que lui, qu'aucun ne leur avoit fait tant de mal, mais que sans impôts il ne pouvoit faire la guerre, et que cependant les mêmes ligueurs qui l'appelloient aux armes demandoient à grands cris la diminution des impôts; que l'état seul de ses finances l'avoit réduit à l'inaction; que d'Epernon et son frère La Valette haïssoient comme lui les hérétiques, qu'ils venoient de le prouver dans la dernière campagne, où ils les avoient combattus avec tant de succès; qu'il avoit de l'amitié pour eux sans doute, mais qu'un roi devoit tout au moins jouir d'autant de liberté qu'un sujet dans le choix de ses amis. Il s'emporta ensuite contre l'insolence des Parisiens; mais il dit qu'il l'attribuoit à plus de quinze mille étrangers qu'il savoit être venus dans les murs de la capitale pour y fomenter le désordre; il vouloit, dit-il, employer les bourgeois eux-mêmes à les renvoyer, et il exhorta le duc de Guise à donner une preuve de sa fidélité et de son obéissance en l'aidant à atteindre ce but. Il fit

1588. ensuite venir dans ce même jardin de la reine le prévôt des marchands et les échevins, et il leur ordonna de commencer dès le lendemain matin une visite domiciliaire, pour faire sortir de Paris tous les étrangers suspects. Guise promit d'y tenir la main lui-même; et à son retour auprès de ses amis, il leur annonça que le roi avoit peur, en sorte qu'il étoit sûr d'obtenir de lui et des États-Généraux, qu'il lui feroit convoquer; tout ce qui formoit l'objet de leurs désirs. (1)

Le mercredi 11 mai, les visites domiciliaires commencèrent sous la direction de Villequier et d'O, que le roi avoit députés pour cela; mais les Parisiens étoient résolus à les rendre inutiles; car ces soldats et ces partisans des Guises qu'on vouloit chasser de la ville étoient justement les hommes qu'ils considéroient comme leurs défenseurs. Dans chaque maison on avoit recours à quelque ruse pour les cacher ou les faire passer pour des membres de la famille. Le roi, averti que la visite ne produisoit aucun résultat, résolut enfin de dompter les Parisiens par la force. Il donna ordre au maréchal de Biron de faire entrer les Suisses dans Paris, et à d'O d'y amener les compagnies des gardes, logées jusqu'alors dans les villages environnans. En même temps, les gentilshommes, les archers,

(1) Davila. L. IX, p. 488, 489. — De Thou. L. XC, p. 186.

et les soldats de la garde furent consignés au palais; en sorte qu'il comptoit le lendemain pouvoir déployer une force imposante. (1)

Mais ce lendemain, jeudi 12 mai, devoit éclairer la première victoire de la bourgeoisie sur la troupe de ligne. Cette bourgeoisie, il est vrai, étoit disciplinée et conduite à l'action par les officiers du duc de Guise. De bonne heure ce duc avoit été averti des projets de la cour, et dès le commencement de la nuit, il avoit préparé le soulèvement, en faisant annoncer dans tous les quartiers que le roi, au mépris des privilèges de la capitale, alloit y faire entrer une garnison, et que son but étoit d'arrêter et de faire mourir le lendemain cent vingt des principaux catholiques. Il en faisoit circuler la liste, à la tête de laquelle il s'étoit mis lui-même; puis le président de Neuilly, le président Le Maistre, Bussy Le Clerc, La Chapelle-Marteau, Hottmann, Roland, Crucé, Compan, et les autres membres du conseil des-seize; puis les principaux curés et prédicateurs, et enfin tous ceux qui avoient un nom dans la Ligue. Personne ne songea à révoquer en doute la vérité de cette nouvelle; la fermentation étoit extrême, et les gentilshommes du duc, présents dans tous les lieux de rassemblement, firent partout prévaloir la résolution de la résistance sur le sentiment de l'effroi. (2)

(1) Davila. L. IX, p. 490.

(2) Davila. L. IX, p. 491. — Amplification des évén. de

1589. Partout la bourgeoisie étoit sur ses gardes ; elle ressentoit comme un frémissement universel ; mais on n'entrevoyoit encore aucun préparatif de résistance , lorsque le jeudi 12 mai , une heure avant jour , on entendit dans la rue Saint-Honoré les fifres et les tambours des Suisses qui entroient dans la ville , précédés par le maréchal de Biron à cheval. Après eux venoient les compagnies des gardes françaises , la mèche allumée. Le roi , qui étoit monté à cheval , les reçut à la porte Saint-Honoré , les saluant en passant. Il adressa aux soldats une courte allocution , les avertissant qu'ils étoient appelés pour maintenir l'ordre dans Paris : aussi ne souffriroit-il de leur part aucune espèce d'insolence , en sorte que quiconque outrageroit un bourgeois le paieroit de sa vie. Il rentra ensuite au Louvre , où sa garde étoit sous les armes , et il laissa Biron et d'O. chargés d'occuper par divers détachemens les lieux les plus importans de la ville.

Le corps d'armée qui entroit dans Paris étoit composé de quatre mille Suisses et de deux mille Français des meilleures troupes du royaume. Après avoir suivi la rue Saint-Honoré dans toute sa longueur , ils se partagèrent. Les Suisses demeurèrent au nord de la rivière , et occupèrent le cimetière des Innocens , la place de Grève et le Marché-Neuf. Les Français passèrent dans l'île , et se ran-

gèrent sur le Petit-Pont, le pont Saint-Michel et le pont Notre-Dame. Autour des places occupées par les soldats, la ville paroisoit encore tranquille; mais dans les autres quartiers, dès quatre heures et demie du matin, on crioit déjà aux armes. Crucé, l'un des seize, en avoit donné le premier l'exemple dans le quartier de l'Université, et lorsque quelque bourgeois qui n'étoit pas de la Ligue lui en demandoit la cause, il répondoit que Châtillon, avec les huguenots, avoit surpris le faubourg Saint-Germain (1). Cependant, à mesure que les bourgeois prenoient les armes, ils se rapprochoient; ceux de l'Université, de la place Maubert; ceux du Marais, de la place Saint-Antoine et de l'hôtel de Guise, qui devinrent bientôt les deux foyers de l'insurrection.

Dès le point du jour, la reine-mère avoit envoyé son cavalier d'honneur, Louis d'Avila, au duc de Guise, pour le complimenter et juger de ses dispositions. Celui-ci, en traversant Paris, remarqua que toutes les portes des maisons et toutes les boutiques étoient fermées, quoique ce fût alors l'usage de les ouvrir avant le jour; les bourgeois ne dorment pas cependant; Davila entendoit retentir les armes ou rouler les tonneaux pleins de terre et les pièces de bois avec lesquels chacun fortifioit l'entrée de sa maison. De place en place, Davila

(1) V. P. Cayet, p. 121.

1588. rencontrait aussi des attroupemens ; et toujours au milieu de chaque groupe, il distinguoit quelque gentilhomme, quelque officier du duc de Guise qui péreroit. Arrivé à l'hôtel de ce dernier, il fut introduit par le guichet, car la grande porte étoit soigneusement barricadée. Il trouva la cour remplie de gens armés : le duc de Guise le conduisit dans son jardin, où il put voir et de nouveaux amas d'armes et de nouveaux soldats. Il fut renvoyé cependant avec des paroles toutes pacifiques, comme celles qu'il avoit apportées de la reine, et il alla rendre sa réponse au Louvre, où Catherine s'étoit fait conduire pendant ce temps-là, avertissant le roi que dans le camp ennemi tout se préparoit pour la bataille. (1)

On avoit reçu au Louvre avis des rassemblemens qui s'étoient formés à la place Maubert et à la place Saint-Antoine, et on se reprochoit de n'avoir pas occupé ces deux points importans ; l'ordre fut donné à M. d'O et au maréchal-de-camp Crillon de s'en rendre maîtres ; mais ils trouvèrent bientôt qu'ils avoient affaire à des hommes qui n'entendoient pas moins bien qu'eux l'art de la guerre. Bois-Dauphin avoit rassemblé autour de la Bastille tous les bateliers ; le comte de Brissac avoit autour de lui, à la place Maubert, tous les écoliers de l'Université ; l'un et l'autre les mirent aussitôt à

(1) Davila. L. IX, p. 492.

l'œuvre pour élever des barricades. Au coin de chaque rue, des chaînes étoient toujours suspendues pour fermer chaque quartier dans les temps de troubles, et y maintenir ainsi la police. Ces chaînes furent aussitôt tendues ; mais derrière elles tous les habitans s'empessoient d'apporter des solives, des tonneaux qu'on remplissoit de terre ou de fumier, et tous les objets dont on pouvoit former un parapet. Brissac, l'épée à la main, fit élever par les écoliers la première barricade, à peu de distance du pont Saint-Michel. Il savoit que le roi avoit dit de lui, à son retour de l'expédition des Açores, où il avoit éprouvé un échec : *Brissac n'est bon ni sur terre ni sur mer*, et il cria aux gardes françaises qui étoient en face de lui : *Dites au roi que Brissac a trouvé son élément, et qu'il est bon sur le pavé*. Il fut aussi le premier qui fit tirer sur la troupe royale (4). Crillon s'étoit avancé à la tête de la garde jusqu'à la rue Galande, et c'est là qu'il fut arrêté par la première barricade ; quand il reconnut l'impossibilité de la forcer, il voulut retourner en arrière, mais une autre barricade s'étoit déjà élevée entre lui et le pont Saint-Michel, et il eut peine à rentrer dans la Cité par le Petit-Pont. L'exemple gagnoit cependant avec rapidité ; de tous côtés de nouvelles barricades s'élevoient ; tout le quartier de l'Université et tout celui de la Cité fu-

(4) D'Aubigné. L. I, c. 19, p. 74. — Pasquier. L. XII, l. 4, p. 333. — Hist. de Paris, L. XXIII, p. 1168.

1800. rent barricadés à neuf heures, le reste de la ville ne le fut qu'à midi. (1)

Cependant les barricades n'étoient encore qu'une mesure défensive ; bientôt les Parisiens insurgés, prenant plus de confiance en eux-mêmes, commencèrent l'attaque contre les troupes royales qu'ils tenoient bloquées dans toutes les places occupées par elles. Le colonel Saint-Paul, arrivant à la tête des compagnies des quartiers de Saint-Eustache et de Montmartre, vint planter ses barricades en face du Louvre, à trente pas seulement de la garde royale. Autour du marché des Innocens, la populace s'encourageoit par des cris furieux à tailler en pièce les Suisses, cette soldatesque étrangère qui prétendoit faire la loi aux Français. Les Suisses, accablés de pierres qu'on leur lançoit de toutes les maisons, sans communications avec leurs chefs, sans ordres, sans vivres, voyoient tomber leurs camarades sous les coups d'ennemis invisibles dont ils ne pouvoient jamais atteindre un seul. Déjà trente-six d'entre eux avoient été tués, lorsqu'ils soulevèrent leurs armes en signe qu'ils vouloient capituler, criant : *Bon catholique, moi*, et montrant leurs chapelets. Ils furent immédiatement dépouillés et menés en prison. Les Suisses qui avoient occupé la place de Grève et le Marché-Neuf, et qui avoient poussé quelques détachemens au Châtelet

(1) V. P. Cayot, p. 125.

et à la Boucherie, furent également maltraités et contraints à se rendre prisonniers. Le peuple montra un peu plus d'égards aux gardes françaises : il exigea seulement qu'ils éteignissent leurs méches et missent leurs armes en faisceaux. (1)

Pour la première fois, le roi éprouvoit que ses troupes, soit françaises, soit étrangères, qu'il avoit regardées comme pouvant toujours lui répondre de la populace, étoient sans forces au milieu d'une grande ville quand tous les habitans étoient contre lui. Pour se dissimuler cette vérité, ses courtisans accusoient tour à tour de foiblesse ou d'imprudence ceux qui l'avoient dirigé jusqu'alors. De Thou reproche à Catherine d'avoir mal conseillé son fils, en lui faisant préférer l'adresse à la force, et la patience à la sévérité; il blâme les capitaines de n'avoir pas tout de suite occupé la place Maubert, de n'avoir pas attaqué les insurgés et dissipé les attroupemens dès leur entrée dans la ville. Il représente les seize et tous les chefs des ligueurs comme des scélérats couverts de crimes, ou des aventuriers perdus de dettes qui ne se proposoient que le bouleversement et le pillage (2). Certes, la passion qui mettoit alors les armes aux mains des bourgeois de Paris est une des plus odieuses qui puisse s'emparer d'un peuple; car ce n'étoit pas l'amour

(1) Davila. L. IX, p. 492. — Amplification, p. 319. — De Thou. L. XC, p. 191.

(2) De Thou. L. XC, p. 188 *et passim*.

1588. de la religion catholique, mais la haine contre les huguenots dont ils étoient animés ; ce n'étoit pas la défense de leur culte, mais la destruction de celui d'autrui à quoi ils tendoient. Toutefois il n'est point vrai de dire que cette passion ne pouvoit naître que dans de mauvais cœurs ; elle étoit devenue universelle dans la bourgeoisie, et les hommes qui s'étoient mis à sa tête pour l'assouvir jouissoient de la considération publique. Quant au plan d'attaque sur Paris, on ne doit point oublier que le parti de la résistance populaire étoit organisé, armé et dirigé par une main habile : aussi il est probable que si les troupes royales avoient été conduites immédiatement ou vers l'hôtel de Guise, place Saint-Antoine, ou vers la place Maubert, elles auroient été plus facilement encore séparées du Louvre, coupées et désarmées, dans les rues étroites et tortueuses qu'elles auroient eu à traverser, tandis que le roi auroit été exposé à être enlevé dans son palais ; et si celui-ci, pour effrayer le peuple, avoit permis le pillage ou les exécutions militaires, la vengeance de ce peuple demeuré victorieux en auroit été plus redoutable. (1)

La reine-mère et Villequier proposèrent au roi de se présenter lui-même au peuple, l'assurant que le respect de tous pour la majesté royale les feroit rentrer dans le devoir. Mais Henri III ne voulut

(1) Lettres de Pasquier sur les fautes des deux partis. L. XII, n° 5, p. 335.

point tenter une expérience hasardeuse, qui, si elle ne réussissoit pas, le livreroit sans retour aux mains de la populace. Il se contenta donc d'envoyer aux premières barricades les maréchaux d'Aumont et de Biron, pour parler au peuple. Ils y furent reçus à coups d'arquebuse, et forcés à se retirer. Dès lors il falloit songer à défendre le Louvre, dont les insurgés s'approchoient de toutes parts, mais dont la garde se trouvoit renforcée par plus de cinq cents gentilshommes. Guise, toutefois, qui vouloit conserver jusqu'au bout les égards extérieurs pour la majesté royale et l'ordre public, ne songeoit pas même à l'attaquer. Il croyoit, comme il l'écrivoit le jour même au duc de Lorraine, pouvoir désormais donner bon compte du Louvre et de tout ce qui étoit dedans; il attendoit les premières ouvertures que lui feroit le roi, et se conduisant déjà en vainqueur généreux, il engageoit le peuple à relâcher tous les soldats qui avoient été arrêtés, et à leur rendre leurs effets. (1)

Guise avoit eu raison de s'attendre aux avances de la cour; en effet, après de longs débats dans le cabinet du roi, Catherine de Médicis fit demander le passage aux gardes bourgeoises pour se rendre auprès du duc de Guise. On lui répondit qu'elle

(1) Davila. L. IX, p. 498. — Lettre de Guise à Bassompierre, du 21 mai. Mém. de la Ligue. T. II, p. 314. — Lettres du roi, du 17 mai. *Ib.*, p. 324 et 329. — Lettres de Guise au roi, du 17 mai, p. 331, et à diverses villes, p. 334.

1590. pourroit traverser la ville en toute sûreté ; mais qu'il y avoit impossibilité de laisser passer son carrosse, puisqu'en abattant pour cela les barricades, la ville se trouveroit livrée aux mains des soldats. Il fallut donc qu'elle partit du Louvre en chaise à porteur, accompagnée par Pinart, secrétaire d'État, Bellièvre et un petit nombre de gentilshommes. On entr'ouvroit chaque barricade pour la faire passer, et on la refermoit aussitôt après, de sorte que le trajet lui prit deux heures entières. Guise la reçut avec respect ; mais, dès les premiers mots, il se plaignit à haute voix, et devant tout le monde, de ce que le roi s'abandonnoit à des soupçons injustes et contre sa bonne ville de Paris, et contre lui-même, de ce qu'il avoit voulu mettre garnison dans la capitale, en dépit de ses privilèges, et avoit donné lieu de croire qu'il vouloit ravir la vie aux meilleurs catholiques. La reine répondit de même devant tout le monde que le tumulte étoit né d'un malentendu, que le roi avoit seulement voulu faire sortir de Paris des étrangers qui compromettoient la tranquillité publique : aussi ne doutoit-elle pas que dès que la vérité seroit connue, chacun s'empresseroit de rentrer dans l'ordre. Ensuite Guise et Catherine passèrent dans le jardin pour y parler hors de la présence de tous les capitaines et aventuriers rassemblés dans la grande salle. Alors le duc déclara qu'il voyoit bien que le roi, pour plaire à ses mignons, vouloit détruire tous les grands : aussi

se croyoit-il obligé de profiter de l'échec qu'avoit éprouvé l'autorité royale pour réclamer les sûretés nécessaires à la religion catholique et aux princes qui avoient embrassé sa défense. Il demanda que le roi le nommât lieutenant-général du royaume, comme son père l'avoit été sous François II ; que les États-Généraux fussent incessamment convoqués à Paris, pour lui confirmer ces fonctions ; que le roi de Navarre et tous ses adhérens fussent déclarés déchus de toute prétention à la couronne ; que tous les impôts fussent réduits, et que le taux qui seroit fixé par les États ne pût plus être altéré par les caprices du roi ; que d'Épernon, La Valette, les maréchaux de Retz et de Biron, d'O, et Alfonse, colonel des Corses, qui s'étoient rendus suspects d'intelligence avec les hérétiques, fussent privés de leurs gouvernemens et de leurs charges, et bannis à perpétuité de la cour ; que deux armées fussent mises sous ses ordres pour poursuivre la guerre contre les huguenots, l'une en Poitou, l'autre en Dauphiné ; que la garde des quarante-cinq fût licenciée ; que le régiment des gardes fût ôté à Grillon ; que différentes charges du gouvernement qu'on ôteroit aux favoris du roi fussent distribuées parmi ses parens ou les champions du parti catholique qu'il désigneroit ; qu'enfin six places de sûreté fussent mises entre les mains des seigneurs de la Ligue. (1)

(1) Davila. L. IX, p. 500.

1590.

La reine, après s'être efforcée de faire sentir à Guise combien ces demandes étoient exorbitantes, retourna au Louvre, où elle arriva lorsque la nuit étoit déjà bien avancée. Les délibérations recommencèrent dans le cabinet du roi. Le chancelier Chiverny, Villeroi et Villequier, qui désiroient l'abaissement des deux frères La Valette, insistoient auprès du roi pour qu'il accédât aux conditions que lui apportoit sa mère. Rambouillet, l'abbé del Bene, le colonel Alfonse et d'O, quoiqu'ils offrissent de sacrifier eux-mêmes leurs emplois, déclarèrent qu'à leurs yeux, si la royauté cédoit à des demandes si injurieuses, elle ne se relèveroit plus d'un pareil échec. Le roi paroissoit ne pouvoir se ranger ni à l'un ni à l'autre parti; cependant il n'y avoit au Louvre aucun approvisionnement de vivres, en sorte qu'on ne pouvoit songer à y soutenir un siège. Guise, pendant toute la nuit, faisoit faire des rondes autour du palais, du côté de la ville, et l'on pouvoit craindre que le matin il ne conduisit les milices bourgeoises hors des murs, pour fermer au roi l'issue sur la campagne.

Aussi, le vendredi 13 mai, au matin, d'abord après la messe, la reine-mère, après s'être concertée avec le roi, se remit en route, en chaise à porteur, pour retourner auprès du duc de Guise, traversant les barricades avec les mêmes difficultés et la même lenteur que la veille. Sur sa route, un bourgeois s'approchant de son oreille, à la portière

de sa chaise, lui dit à voix basse que Guise faisoit assembler quinze mille hommes pour investir le Louvre du côté de la campagne. Elle en fit donner avis à son fils, et cependant elle arriva à l'hôtel de Guise. Elle y trouva le duc plus obstiné encore que la veille sur les conditions qu'il avoit demandées. Mais Catherine ne se rebuta point; comme elle n'avoit intention que de gagner du temps, elle entreprit la discussion de chacune des conditions l'une après l'autre; tantôt elle cédoit, tantôt elle élevoit des objections qu'elle savoit bien qu'on n'auroit pas de peine à résoudre, ou elle proposoit des équivalens qui amenoient des considérations nouvelles. Le traité avançoit lentement, et l'entrevue avoit déjà duré deux heures, quand Maineville, s'approchant de l'oreille du duc de Guise, lui dit que le roi, sorti par la porte du jardin des Tuileries, étoit déjà bien loin de Paris. « Madame, s'écria le duc, je suis trahi; pendant que Votre Majesté cherche à m'amuser ici, le roi est parti de son palais avec l'intention de me faire la guerre. » Catherine feignit une grande surprise; elle protesta qu'elle ne pouvoit le croire, puisqu'il auroit fallu que cette résolution soudaine eût été prise au conseil après qu'elle en étoit partie. Cependant elle remonta en hâte dans sa chaise à porteur, et elle rentra au Louvre sans avoir été insultée, quoiqu'elle eût à traverser toutes les baricades des ligueurs, après les avoir joués, ainsi

1588. que le duc de Guise, avec un calme audacieux. (1)

A peine, en effet, la reine étoit partie pour l'hôtel de Guise, que le roi, selon qu'il en étoit convenu avec elle, étoit descendu au jardin pour y faire sa promenade accoutumée. En sortant du Louvre, il causoit d'un ton indifférent avec quelques courtisans, et marchoit à pas lents. Cependant il s'approchoit ainsi de la partie du jardin où étoient ses écuries, et y étant entré comme pour voir ses chevaux, il fit fermer les portes et revêtit un habit de campagne. Du Halde le botta, et lui mettant son éperon à l'envers : « C'est tout un, dit le roi, je ne vais pas voir ma maîtresse, j'ai un plus long chemin à faire. » Étant à cheval avec seize gentilshommes seulement, et suivi par douze valets de pied, il se retourna vers la ville et jura de n'y rentrer que par la brèche. Il prit le chemin de Saint-Cloud, coucha tout botté à Rambouillet, et alla dîner le lendemain à Chartres, où il séjourna jusqu'au dernier de mai (2). « Ainsi que le roi sortoit par la porte neuve, ajoute Cayet, quelque quarante arquebusiers, que l'on avoit mis à la porte de Nesle, tirèrent vivement sur lui et sur ceux de sa suite; le même peuple crioit, du bord de l'eau, mille injures contre le roi, et même comme ils virent que quelques uns passaient le bac des

(1) Davila. L. IX, p. 501, 502. — De Thou. L. XI, p. 194. V. P. Cayet, p. 126.

(2) Journal de l'Étoile, p. 360.

« Tuileries, pensant qu'il fût dedans, ils en coupèrent la corde » (1). Le peuple de Chartres, cependant, flatté de voir le roi chercher un refuge dans ses murs, le reçut avec toute sorte de marques d'allégresse. Chiverny, qui étoit gouverneur de Chartres, s'attribua le mérite de cette bonne réception; de Thou le réclame pour son neveu Nicolas, qui étoit évêque de la même ville. L'intérêt des bourgeois y eut probablement plus de part que le crédit de l'un ou de l'autre. (2)

Les compagnies des gardes, conduites par Crillon, et les Suisses, conduits par Dampierre et Dinteville, se hâtèrent de suivre le roi. Catherine, arrivée au Louvre, leur envoya dire de se presser, et de ne point s'arrêter qu'elles n'eussent mis son fils en sûreté. Pour elle, elle se résigna, ainsi que la reine régnante, à demeurer au Louvre, au milieu de la ville soulevée; encore qu'elle sût bien que Guise, furieux d'avoir été joué, renonçoit au respect qu'il avoit montré jusqu'alors pour l'autorité royale. En effet, il fit avancer contre la Bastille les canons de l'arsenal, et Laurent Testu, gouverneur de cette forteresse, la lui livra lâchement, sans attendre la première décharge. Deux jours après, le château de Vincennes lui fut également livré. D'après ses directions, les bourgeois de

(1) V. P. Cayet, p. 127.

(2) Mém. de Chiverny. T. L, p. 174. — De Thou. L. XC, p. 195.

1588. Paris s'assemblèrent, le dimanche 15 mai, à l'Hôtel-de-Ville ; ils déposèrent Hector Perrusse de ses fonctions de prévôt des marchands, parce qu'il étoit trop dévoué au roi, et ils le remplacèrent par Michel La Chapelle-Marteau, maître des comptes. Deux des échevins, Le Comte et Lugoli, avoient suivi le roi dans sa fuite ; les bourgeois leur substituèrent Jean Compan et Nicolas Roland. Ainsi, le conseil secret des seize prenoit possession de l'échevinage, et la révolution commencée aux barricades étoit accomplie ; car la capitale, rejetant l'autorité royale, déléguoit elle-même ses pouvoirs à une magistrature toute populaire. (1)

(1) Davila. L. IX, p. 502. — De Thou. L. XC, p. 197. — L'Étoile, p. 361, 364. — V. P. Cayet. T. LV, p. 129. — Mém. de la Ligue. T. II, p. 308-342. — Pasquier, Lettres. L. XII, l. 4, p. 334.

 CHAPITRE XXX.

Négociations entre le roi et la Ligue. — Édit d'union.

— *Le roi renvoie Épernon, et change son ministère. — Désastre de l'invincible armada. — Seconds États de Blois. — Affaires de Saluces. — Massacre des Guises. — Du 16 mai au 24 décembre 1588.*

LA victoire que la bourgeoisie venoit de remporter sur le roi étoit un événement si extraordinaire, il choquoit tellement et les habitudes et les sentimens monarchiques de la France, il étoit si contraire à la prévoyance de tous d'après l'estime qu'on faisoit des soldats et le mépris des milices urbaines, que ni l'un ni l'autre parti ne s'étoit préparé pour des circonstances si nouvelles, et que Guise non plus que Henri III n'étoit encore arrêté sur aucun plan de conduite : aussi l'un comme l'autre, au lieu de profiter des avantages qu'il avoit devant lui, manifesta presque aussitôt son hésitation et son incertitude par des tentatives de négociations.

1588.

Quoique Guise, dans les lettres qu'il adressoit aux villes de la Ligue et à ses amis, représentât comme décisive la victoire qu'il venoit d'obte-

1593. nir (1), il est probable qu'il avoit seulement l'intention de relever ainsi leur courage, car il ne savoit point si la noblesse, si les armées ne s'avanceroient pas de toute part au secours du roi; il s'attendoit surtout à un effort des royalistes pour l'affamer dans Paris, et il prévoyoit que si le peuple de cette grande ville commençoit à éprouver quelques privations, il oublieroit tous ses ressentimens, tout son enthousiasme, et ne parleroit plus que de se soumettre. Il se hâta donc de former, avec les gens de guerre qui étoient venus se ranger sous ses ordres, deux régimens qu'il conduisit successivement à l'attaque de tous les châteaux qui commandoient alors les rivières par lesquelles arrivoient les approvisionnemens. En peu de jours il se rendit maître de Saint-Cloud, de Lagny, de Charenton, de Pontoise et de beaucoup d'autres lieux forts. Il y avoit cependant à Corbeil une garnison qui auroit pu lui opposer une longue résistance; mais Henri III la retira, par la crainte d'être le premier à commencer les hostilités. (2)

Le roi, en effet, hésitoit sur la grande résolution de faire la guerre à la Ligue; il retrouvoit dans son conseil à Chartres les mêmes divisions

(1) Ces lettres rapportées par De Thou. L. XC, p. 200. — Cayot, Chronol. noven. T. LV, p. 132. — Mém. de la Ligue. T. II, p. 342. — Satire Ménippée. Preuves. T. III, p. 76.

(2) Davila. L. IX, p. 503. — De Thou. L. XC, p. 206. — Cayot, Chronol. noven. T. LV, p. 155.

qui avoient causé ses hésitations à Paris. De nouveau Villeroi lui disoit qu'il se perdoit, en semant la division dans le parti catholique; que s'il le vouloit, il étoit encore à temps de réunir tous ceux qui étoient zélés pour l'ancienne religion, d'écarter les mignons, de donner quelque satisfaction aux Guises, et de recouvrer toute sa popularité par une âpre persécution des huguenots; d'autre part, d'O, Rambouillet et Alfonse d'Ornano affirmoient que si, après l'affront qu'il avoit reçu, il s'abaissoit encore devant les Guises, il ne tarderoit pas à être déposé par eux et relégué dans un couvent. (1)

On pouvoit cependant remarquer dans le roi un changement qu'éprouvent souvent les vieux libertins, lorsque l'âge ou les infirmités les forcent à renoncer à la débauche. Une profonde tristesse s'étoit emparée de lui; tout lui portoit ombrage; tous ceux qu'il avoit aimés lui devenoient suspects. Accoutumé dès long-temps à dissimuler ses propres sentimens et à exercer toute la finesse de son esprit pour discerner les vues secrètes des autres, il étoit devenu trop clairvoyant pour son propre repos. Aucune des passions que ses courtisans s'efforçoient de lui cachër ne lui échappoit; au travers de leurs protestations de dévouement, de leurs promesses, de leurs conseils, il démêloit

(1) Davila. L. IX, p. 504. — Mémoires de Villeroi. T. LXI, p. 213.

1588. toujours ce qu'il y avoit de méprisable dans leur caractère, et une sorte de sympathie sembloit le lui révéler, car aucun n'étoit plus méprisable que le sien. Il savoit fort bien qu'une haine violente mettoit aux prises Épernon et Villeroi; il avoit vu dans son conseil même, l'année précédente, Épernon donner un démenti à Villeroi, lui reprocher d'être gagné par les doublons d'Espagne, le traiter de petit coquin, et menacer de lui donner cent coups d'épéron. Le roi avoit imposé silence à Villeroi, qui vouloit répondre (1). Villeroi raconte lui-même « qu'ayant supplié le lendemain S. M. « de me faire justice de ladite injure ou me per- « mettre de me retirer en ma maison; parce que « je ne devois ni ne pouvois la servir, étant inju- « rié, elle me refusa mon dit congé, et se contenta « de m'exhorter à la patience, à l'exemple de ceux « que ledit duc avoit bafoués, qui faisoient profes- « sion des armes, et étoient encore plus qualifiés « que moi... Je portai ce déplaisir plus d'un mois, « jusqu'à ce que S. M. voulût que ledit duc, en « sa présence, me tint, comme il fit, un très hon- « nête langage sur ce qui s'étoit passé (2). » Après cette aventure, le roi se défia de tous les avis qu'il recevoit de Villeroi, croyant toujours que sa seule pensée étoit de perdre le duc d'Épernon.

(1) Davila. L. IX, p. 505. — Journal de l'Étoile, p. 339, au commencement d'octobre 1587.

(2) Mém. de Villeroi. T. LXI, p. 208.

Cependant celui-ci, à son tour, n'inspiroit plus au monarque ni la même affection ni la même confiance ; sa hauteur, ses emportemens, son avidité, lui devenoient à charge, et Henri se demandoit souvent si la conservation de ce favori valoit pour lui tous les dangers qu'il lui faisoit courir. La reine-mère elle-même excitoit sa défiance, elle dont il avoit toujours été le fils favori, et à laquelle jusqu'alors il avoit toujours recouru comme un oracle de prudence et d'habileté politique. Il soupçonnoit que toute la haine de Catherine pour le roi de Navarre procédoit ou de ce que ce roi s'étoit brouillé avec sa fille après l'avoir épousée, ou de ce que la reine-mère, voyant mourir tous ses fils sans enfans, désiroit transmettre la couronne au marquis de Pont, fils de sa fille la feue duchesse de Lorraine, et étoit en conséquence jalouse des Bourbons (1). D'O, Rambouillet, le colonel Alfonse Ornano, ne paroissent à Henri III occupés que de la conservation de leurs places. Bellièvre avoit perdu son crédit pour s'être laissé tromper à Soissons par le duc de Guise ; le chancelier Chiverny traversoit pour ses intérêts personnels tous les projets du roi. Ce chancelier étoit gouverneur d'Orléans, et il y avoit établi, pour être ses lieutenans, les frères d'Entragues, qui passaient pour de forcenés ligueurs. Cependant

(1) Davila. L. IX, p. 506.

1588. ceux-ci traitoient secrètement avec Henri III, qui vouloit ôter cette ville importante à la Ligue; ils demandoient seulement pour eux-mêmes le gouvernement que Chiverny leur avoit confié, et celui-ci, se défiant du roi et d'eux; se rapprochoit des Guises. De toutes parts Henri III ne voyoit que des intérêts privés en opposition avec le sien; et au fond de son cœur il étoit résolu à n'en ménager aucun, à n'épargner personne et à n'accorder à personne sa confiance. Il passoit les nuits sans dormir, tantôt consultant tour à tour tous ses conseillers, pesant leur avis, les opposant les uns aux autres, sans manifester lui-même ses opinions; tantôt s'enfermant seul pour réfléchir, en appelant à lui tour à tour Rambouillet, le maréchal d'Aumont, le maréchal de Retz ou l'abbé del Bene, qui plus que les autres sembloient avoir conservé quelque part à sa confiance. Toutefois il ne s'ouvroit à aucun d'eux sur son plus secret dessein, et c'étoit seul qu'il méditoit sans cesse sur l'habileté avec laquelle son frère Charles IX avoit regagné la confiance de Coligni, et sur cet exemple si grand à ses yeux d'un roi se délivrant d'un sujet trop puissant. (1)

Les ligueurs désiroient cependant savoir ce que le roi faisoit à Chartres, et quels étoient ses projets. Le capucin frère Ange de Joyeuse, aupara-

(1) Davila. L. IX, p. 506, 507.

vant comte du Bouchage, se chargea d'établir entre les deux villes une première communication par une procession de pénitens. C'étoit Henri III qui, le premier, avoit introduit la dévotion des flagellans en France ; sa basse superstition et son goût pour les spectacles et les mascarades étoient également flattés par cette ostentation de pénitence. La plupart des ligueurs étoient entrés dans quelqu'une des confréries qu'il avoit fondées. Le président de Neuilly, l'un des seize, en étoit comme les autres ; il se mit à la suite de la procession du frère Ange, et promit de mettre à profit ce saint voyage pour entrer en communication avec les ligueurs cachés dans Chartres. Cette procession étoit en quelque sorte un mystère ambulante. Frère Ange jouoit le personnage du Christ ; il s'avançoit entre les gardes, lié et garrotté, revêtu d'une robe blanche, sa tête couronnée d'épines, le visage taché de gouttes de sang ; il portoit une longue croix de carton, sous laquelle de temps en temps il paroissoit succomber, en poussant des gémissemens douloureux ; Marie et Madelaine marchoient à ses côtés en sanglotant ; quatre satellites, qui les suivoient, faisoient à grands coups de fouet relever le Christ toutes les fois qu'il paroissoit tomber. Tout le reste de la procession avoit revêtu un costume burlesque ; les soldats portoit des marmites renversées sur la tête en guise de casques, des halberdards et des épées rouillées, et l'on sonnoit de-

1588. vant eux des cornets à bouquin au lieu de trompettes. La sainte mascarade entra dans Chartres le 17 mai, à trois heures après midi ; lorsqu'elle passa devant Crillon, qui étoit à la tête des gardes, quoiqu'il fût allié à la maison de Joyeuse, il cria aux bourreaux qui fouettoient frère Ange : « Fouët-
« tez tout de bon ; c'est un lâche, qui a quitté la
« cour et endossé le froc pour ne pas porter les
« armes. » (1)

Le parlement de Paris envoya ; de son côté, une députation au roi pour lui porter des assurances de fidélité et de soumission : on remarqua que Henri III, dans sa réponse, parut plus occupé de s'excuser lui-même que d'accuser ceux qui l'avoient attaqué ; il annonça que, pourvu que les Parisiens rentrassent dans le devoir, il oublieroit tout ce qui s'étoit passé. « Il n'y a au monde, dit-il, prince
« plus catholique ni qui désire tant l'extirpation
« de l'hérésie que moi ; mes actions et ma vie l'ont
« assez témoigné à mon peuple ; je voudrois qu'il
« m'eût coûté un bras, et que le dernier hérétique
« fût en peinture en cette chambre. » (2) Ces sentimens intolérans, dont Henri III croyoit en toute occasion devoir se parer, autorisoient les atrocités

(1) De Thou. L. XC, p. 207, 208. — L'Étoile, Journal, p. 364. — D'Aubigné. T. III, L. I, c. 19, p. 76. — Gravure d'une procession de la Ligue, Satire Ménippée. T. I, p. 214.

(2) De Thou. L. XCI, p. 210. — Mém. de la Ligue. T. II, p. 362.

que, de son côté, se permettoit le peuple; en ces mêmes jours un pédagogue, nommé Mercier, fut arraché de sa maison à Paris, poignardé et jeté dans la rivière, sous prétexté que, quoiqu'il fit profession publique du catholicisme, il étoit secrètement huguenot. Deux filles de Jacques Foucaud, procureur au parlement, furent brûlées pour le même crime en la place de Grève; les juges avoient eu l'humanité d'ordonner qu'elles seroient étranglées auparavant, mais le peuple coupa la corde pour jouir de leurs tourmens, qu'elles supportèrent avec une constance inébranlable. Un autre huguenot, nommé du Belloy, étoit depuis long-temps aux prisons de la Conciergerie; le peuple s'ameuta pour forcer le parlement à hâter son supplicé. (1)

Les Seize cependant, qui se faisoient désormais appeler Messieurs de la ville de Paris, encouragés par l'accueil que le roi avoit fait aux députations précédentes, voulurent à leur tour entrer en communication avec lui; ils dressèrent une requête dans laquelle la nouvelle magistrature justifioit l'insurrection des barricades; d'après le danger qu'avoit couru la religion catholique, et la perversité dont elle accusoit le duc d'Épernon, elle proposoit ensuite, au nom du cardinal de Bourbon, des princes et seigneurs ligués de Paris et de toutes

(1) Journal de l'Étoile, p. 365, 367.

1588.

les villes de l'union, les termes d'une réconciliation qui étoient à peu près ceux dont les seigneurs ligüés étoient convenus à Nancy, au commencement de cette année. Le roi leur donna par écrit sa réponse le 29 mai; il protesta de nouveau de sa haine pour les hérétiques et de son désir de les exterminer; il annonça qu'il s'étoit déjà occupé de soulager son peuple, et qu'il avoit révoqué trente-six édits bursaux qu'on lui avoit assuré être onéreux à ses sujets. Enfin, il déclara qu'il étoit résolu à convoquer les États-Généraux du royaume, à Blois, pour le 15 août suivant. (1)

Les motifs de Henri III, pour faire de telles avances aux ligüeurs, sont diversement interprétés; et comme il ne confioit son secret à personne et qu'il s'étudioit à tromper ses amis par de fausses confidences, ce n'est que par conjecture qu'on peut les deviner. Pasquier est persuadé que le roi se croyoit toujours sûr de la grande masse de la population française, et qu'en appelant à lui les députés de la nation il comptoit s'appuyer sur une force qui écraseroit les factieux; il ajoute même que le roi auroit sans doute réussi, s'il n'avoit pas retiré sa confiance à ses propres ministres au moment où ils auroient pu influencer les élections. Victor Palma Cayet assure que Henri III résolut de se réconcilier avec la

(1) De Thou. L. XCI, p. 213-217. — Mém. de la Ligue. T. II, p. 365. — V. P. Cayet. T. LV, p. 157. — Journal de l'Étoile, p. 365.

Ligue, quand il apprit que la flotte formidable de Philippe II, qu'il appeloit son *invincible armada*, étoit sur le point de mettre à la mer; il croyoit en effet qu'il pourroit être écrasé par un débarquement de troupes espagnoles, que les ligueurs étoient prêts à recevoir à bras ouverts; Davila, enfin, ne doute point que Henri III n'eût dès lors résolu de se défaire de Guise comme il avoit vu son frère se défaire du grand Coligni, et que toutes ses démarches ne tendissent à l'endormir dans une trompeuse confiance. (1)

En même temps le roi faisoit un plus grand sacrifice encore, ou au désir de recouvrer sa popularité, ou à celui de tromper les Guises. Le duc d'Épernon avoit été moins de trois semaines absent de la cour, car c'étoit le 3 mai qu'il avoit fait son entrée à Rouen, et le 21 il étoit déjà de retour à Chartres; mais durant cet intervalle, son maître et son ami ne sembloit pas moins changé dans son cœur qu'il l'étoit dans ses circonstances extérieures. Henri III laissoit entrevoir qu'il regrettoit de s'être exposé à tant d'impopularité pour un homme dont il pouvoit se passer; il convenoit qu'il avoit peut-être accumulé trop de faveurs sur une même tête; il parut même choisir parmi les jeunes gens qui l'approchoient deux favoris nouveaux, Montpesat, baron de Longnac, et Bellegarde, comte de Ther-

(1) Pasquier, Lettres. L. XIII, ép. 6, p. 370. — V. P. Cayet, p. 177. — Davila. L. IX, p. 507.

1588. mes, auquel il accorderoit assez de confiance pour donner de la jalousie à d'Épernon; puis il fit demander à celui-ci, par l'entremise de Bellièvre et de l'abbé del Bene, pour faire taire les murmures, de renoncer à son gouvernement de Normandie, de restituer les forteresses de Metz, de Loches, d'Angoulême, de Saintes et de Boulogne, dont il étoit en possession; de se retirer enfin auprès de son frère La Valette, dans son gouvernement de Provence, et d'y attendre des temps meilleurs. D'Épernon sentit qu'il falloit se hâter de céder à l'orage; il donna sa démission du gouvernement de Normandie, dans lequel il fut aussitôt remplacé par le duc de Montpensier; mais avant qu'on le pressât sur le reste, il demanda au roi la permission d'aller visiter les deux gouvernemens de Saintonge et d'Angoumois, que le roi lui avoit donnés l'année précédente, en apprenant la mort de celui qui les possédoit, et il partit avec l'ordre d'y lever des troupes pour combattre les huguenots. (1)

En ôtant à d'Épernon le gouvernement de la Normandie, le roi avoit l'intention d'en faire sa retraite à lui-même : mais avant de s'y établir, il lui importoit de mieux connoître l'esprit de la province, et il y envoya l'historien J.-Ch^e de Thou pour s'en assurer. Celui-ci nous a conservé le précis des discours qu'il adressa aux magistrats d'Évreux,

(1) De Thou. L. XCI, p. 223. — Davila. L. IX, p. 508. — V. P. Cayet, p. 155.

au peuple, puis au parlement de Rouen : il y louoit le roi de son intolérance, et protestoit que c'étoit le calomnier que de le représenter comme favorable au roi de Navarre ou aux huguenots ; mais de Thou, dans sa vie publique comme dans son histoire, toujours plus occupé des mots que des choses, avoit songé seulement à imiter l'éloquence de Cicéron, non à s'assurer des dispositions des hommes influens dans la province. Henri III y envoya donc ensuite le sieur de Villiers, pour traiter avec le président du parlement et le gouverneur du château de Rouen ; le dernier fit conduire à la cour son fils, comme gage de sa foi, et Henri III, n'ayant plus d'inquiétude, fit son entrée à Rouen, le 11 juin (1). La veille même de ce jour, le cardinal de Guise, par commission de son frère, s'étoit emparé de la ville de Troyes, où la populace s'étoit déclarée pour la Ligue, tandis que la bonne bourgeoisie vouloit maintenir l'autorité royale. Le cardinal se saisit de toutes les caisses publiques, il força les fonctionnaires publics dévoués au roi à s'enfuir, il déposa la municipalité, et en fit nommer une autre à sa fantaisie, laquelle, avec tous les habitans, prêta ensuite le serment de la Ligue. (2)

La négociation entamée par Messieurs de Paris,

(1) De Thou. L. XCI, p. 224 et 236. — Davila. L. IX, p. 511. — V. P. Cayet, p. 175.

(2) De Thou. L. XCI, p. 227.

1589.

au nom des princes et de toute l'union, continuait cependant. Les deux reines, Catherine et Louise, demeurées à Paris au milieu de l'insurrection, paroissoient l'approuver, et promettoient de ramener Henri III dans sa capitale; celui-ci étoit déterminé à ne point se remettre entre les mains du peuple, mais il se monroit d'ailleurs facile sur les conditions qui lui étoient demandées. Celle à laquelle il répugnoit le plus étoit d'accorder à la Ligue, déjà si puissante, de nouvelles villes de sûreté : cette négociation étoit encore compliquée par une autre qu'il suivoit en même temps pour s'assurer de la ville d'Orléans, et regagner à son parti les frères d'Enragés, qui y étoient maîtres. Guise, qui commençoit à se méfier d'eux, avoit mis Orléans et Bourges au nombre des villes qu'il demandoit. Henri III employa tour à tour dans ces négociations, Miron, son médecin, en qui il plaçoit une grande confiance, Schomberg et Villeroi. Le dernier surtout mettoit le plus grand intérêt à réconcilier le roi avec la Ligue : aussi fut-il accusé ensuite d'avoir dépassé ses pouvoirs, ce dont il s'efforça de se justifier dans ses mémoires (1). Cependant le traité fut signé sous le nom d'édit d'union; il fut enregistré le 19 juillet au parlement de Rouen, et le 21 au parlement de Paris, et dans cette dernière ville le peuple mani-

(1) Et lui et de Thou sont très prolixes, mais très embrouillés sur ce sujet. De Thou. L. XCI, p. 232. — Villeroi, Mémoires. T. LXI, p. 244-244. — Pasquier. L. XIII, l. 4, p. 365.

féta, par des feux de joie, combien cette victoire lui étoit chère. Le parlement, quelquefois si jaloux de la conservation de l'autorité royale, avoit revêtu les robes rouges, pour donner plus de solennité à l'enregistrement de l'édit d'union. (1)

Dans le préambule de cet édit, Henri III déclaroit qu'ému de reconnoissance pour la grâce que Dieu lui avoit faite de lui mettre en main le sceptre du plus noble royaume qui soit au monde, d'un royaume où la pure religion catholique avoit toujours été préservée par le zèle de ses prédécesseurs et celui de ses sujets, il étoit résolu de pourvoir à ce qu'après son décès il ne pût advenir en ce royaume aucun changement ou altération au fait de la religion. « Et premièrement, poursuivoit-il, nous jurons « et renouvelons le serment par nous fait à notre « sacre de vivre et mourir en la religion catholique, « apostolique et romaine, promouvoir l'avancement « et conservation d'icelle, employer de bonne foi « toutes nos forces et moyens, sans épargner notre « propre vie, pour extirper de notre royaume, pays « et terres de notre obéissance, tous schismes et hérésies condamnés par les saints conciles, et principalement par celui de Trente, sans faire jamais « aucune paix ou trêve avec les hérétiques, ou aucun « édit en leur faveur (2). » Les autres articles, au

(1) De Thou. L. XCI, p. 237. — L'Étoile, Journal, p. 318.

(2) Le texte de l'édit dans d'Aubigné. T. III, L. I, c. 25, p. 101 ; et Recueil des États-Généraux. T. IV, p. 90. — Voyez aussi de

1588. nombre de dix, n'étoient en quelque sorte que l'accomplissement de ce premier engagement ; c'étoient les précautions à prendre pour qu'aucun emploi, aucun pouvoir d'aucun genre ne fût jamais confié à un hérétique ; tous les bons sujets du roi étoient requis de s'unir par un serment semblable à celui du roi, pour se défendre contre les hérétiques, et protéger également *les autres* (les ligueurs) « qui
 « se sont ci-devant déclarés associés ensemble contre
 « eux ; lesquels nous avons présentement unis à
 « nous, et promettons de conserver et défendre les
 « uns et les autres..... Ordonnons et voulons que
 « tous nos sujets unis jurent et promettent dès à
 « présent et pour jamais, après qu'il aura plu à
 « Dieu disposer de notre vie sans nous donner des
 « enfans, de ne recevoir à être roi, ni prêter obéissance à prince quelconque qui soit hérétique ou
 « fauteur d'hérésie..... Voulons aussi que tous nos
 « sujets ainsi unis, promettent et jurent..... de vivre
 « et mourir en la fidélité qu'ils nous doivent..... de
 « se départir de toutes unions, pratiques, intelligences et associations, tant au-dedans qu'au dehors de cestui royaume.....; déclarons rebelles
 « et désobéissans, et criminels de lèse-majesté ceux
 « qui refuseront de signer la présente union, ou
 « qui, après avoir icelle signée, s'en départiront.....
 « Et afin de rendre la présente union durable, et

Thou. L. XCI, p. 237. — Mém. de la Ligue. T. II, p. 368. — Sur la négociation. Mém. de Nevers. T. I, p. 733.

« éteindre du tout les étincelles qui pourroient
« rallumer le feu de nos troubles.... disons et dé-
« clarons qu'il ne sera fait aucune recherche de
« toutes les intelligences, associations..... que nos-
« dits sujets catholiques pourroient avoir fait par
« ensemble,.... et semblablement tout ce qui est
« venu et s'est passé le douze et treizième de mai
« dernier....; et depuis, jusqu'à la publication des
« présentes.... Les prises de nos deniers, en nos
« recettes générales, particulières ou ailleurs.....
« avons assoupies et déclarées comme non ave-
« nues. » (1)

Cet édit pouvoit être soumis à tous les yeux, et son intolérance même étoit conforme à ce que l'on croyoit alors être l'intérêt public, comme aux sentimens de la pluralité en France. Mais les ligueurs n'avoient point négligé leurs intérêts particuliers, et un traité secret en trente-deux articles régloit tout ce qu'il ne leur avoit pas convenu de soumettre à l'inspection de tous. Un de ces objets étoit l'adoption du concile de Trente, qu'il falloit concilier avec le maintien des libertés gallicanes. Les parlementaires le repoussoit toujours avec la même indignation; on peut en juger par une lettre écrite à cette époque par Pasquier à Achille de Harlay, premier président du parlement de Paris; on y voit que le même parti regardoit les États-Généraux

(1) D'Aubigné. L. I, c. 25, p. 101-105. — Recueil des États-Gén. T. IV, p. 92-96.

1593. avec la plus extrême défiance (1). Le clergé lui-même étoit loin d'être d'accord sur ce concile, qui supprimoit les garanties accordées aux uns, tout en augmentant le pouvoir des autres. Il étoit à craindre que sa publication ne devint une cause de division dans le parti catholique; des commissaires choisis parmi les prélats et les membres des cours souveraines devoient, dans le terme de trois mois, poser les bases d'un arrangement à cet égard. Les autres articles secrets concernoient les villes de sûreté accordées pour six années, et le paiement de leurs garnisons, le maintien dans leurs gouvernemens des ligueurs qu'on pouvoit croire mal vus par le roi, ou celui des nouveaux magistrats de Paris dans leurs emplois. (2).

Enfin le roi accorda au duc de Guise, le 14 août, les patentes de lieutenant-général du royaume. Guise prétendoit à la place de connétable, et il se flattoit de l'obtenir des États-Généraux, ce qui l'auroit rendu plus indépendant de la couronne. Il étoit déjà grand-maitre de la maison du roi; il refusa avec une feinte modestie la nouvelle dignité qui lui étoit conférée, quoiqu'elle eût été l'objet de longues négociations entre Catherine et lui; mais le roi lui ordonna de l'accepter: Henri distribua en même temps des grâces aux principaux ligueurs; il

(1) Lettres d'Ét. Pasquier. L. XIII, ép. 2, p. 359.

(2) Pour les articles secrets, V. P. Cayet, p. 179. — Mém. de la Ligue. T. III, p. 52. — Traité de paix. T. II, p. 530.

promit son crédit au cardinal de Guise pour lui faire obtenir la légation d'Avignon; il appela l'archevêque de Lyon au conseil secret, Maineville au conseil d'État. Il donna, enfin, au duc de Nevers le commandement de l'armée de Poitou, au duc de Mayenne celui de l'armée de Dauphiné, et les destina toutes deux à agir contre les huguenots. (1)

Ainsi la Ligue, dans les trois mois qui suivirent les barricades, avoit obtenu un triomphe complet; en vain le roi s'étoit échappé de Paris, il avoit accordé un acte d'oubli à cette ville insurgée; il s'étoit mis à la tête de l'union catholique, il avoit ordonné à tous ses sujets d'y entrer avec lui, et il avoit appelé dans son conseil les hommes qui avoient le plus combattu son autorité, ceux pour lesquels il étoit supposé avoir le plus de haine. Ce triomphe des catholiques ardents n'étoit pas dû tout entier aux forces des ligueurs, les intrigues de l'Espagne et la crainte qu'elle inspiroit y avoient aussi contribué. Le duc de Guise n'avoit pas cessé de correspondre avec Philippe II; il en recevoit de l'argent, et la promesse qu'au besoin le prince de Parme lui feroit passer des troupes de Flandre. Il ne faut pourtant point supposer une trop haute influence à cette sourde intrigue, ou regarder la découverte de la correspondance de Philippe comme une importante

(1) De Thou. L. XCI, p. 239. — Davila. L. IX, p. 513. — V. P. Cayet, p. 186. — Les lettres-patentes de Guise, aux Mém. de Nevers. T. I, p. 729.

1588.

révélation. Les conspirateurs paient toujours en flatteries et en confidences exagérées les subsides étrangers qu'ils reçoivent, et Guise affectoit plus de reconnaissance, plus de déférence pour Philippe qu'il n'en ressentoit réellement. L'histoire véritable d'un pays est dans les grands faits qui s'enchaînent les uns aux autres, et que tout le monde peut saisir, non dans les correspondances secrètes par lesquelles des intrigans cherchent à se tromper les uns les autres, ou dans les proclamations par lesquelles ils veulent tromper le public. (1)

Mais un armement de Philippe II, qui occupoit, qui effrayoit l'Europe entière, avoit alors sur les déterminations de Henri III une influence qu'il ne faut attribuer ni aux lettres du monarque espagnol, ni aux sourdes intrigues de son ambassadeur Bernardino de Mendoza. L'expédition formidable que le tyran du Midi destinoit à écraser l'Angleterre avoit mis à la voile du port de Lisbonne le 29 mai de cette année. Dans la grande lutte religieuse qui mettoit aux prises l'Europe entière, chaque parti avoit fait à son tour un effort gigantesque, pour lequel il avoit rassemblé toutes ses ressources, et qu'il n'étoit pas en état de répéter. Telle avoit été, l'année précédente, l'invasion de la grande armée des reitres,

(1) Le cinquième volume de M. Capefigue contient beaucoup de lettres entre Philippe II et Guise, jusqu'à présent inédites, et beaucoup d'ordres de la commune de Paris, mais qui me semblent apporter assez peu de lumières nouvelles.

annoncée deux ans d'avance, et que les protestans avoient crue si formidable qu'elle écraseroit sans retour toutes les forces de la Ligue; telle étoit à son tour cette flotte, ou *invincible armada* que Philippe II préparoit depuis plusieurs années, et qu'il jugeoit suffisante pour détruire en tous lieux l'hérésie. Toute la partie pacifique des habitans d'un pays, toute celle qui ne s'étoit pas enrôlée dans l'armée, n'avoit encore développé ni valeur personnelle ni confiance en elle-même; inférieure aux soldats par les armes et par la discipline, elle ne savoit pas qu'elle pût leur résister: l'Europe n'avoit point encore vu de très nombreuses armées, et trente ou quarante mille hommes de bonnes troupes inspiroient tant de terreur, qu'on les auroit crus capables d'accomplir la conquête de la chrétienté.

Pour endormir Élisabeth, et lui dissimuler les préparatifs faits contre elle, ou pour jeter quelque irrésolution dans ses conseils, Philippe II lui-avoit fait faire, dès l'année précédente, par le prince de Parme, de nouvelles propositions de paix. La reine d'Angleterre voyoit diminuer ses ressources pécuniaires; elle n'envisageoit pas sans terreur la crise qui s'approchoit, et elle avoit pressé les États-Généraux de Hollande de se prêter à la négociation. Mais ces courageux républicains ne se laissèrent abattre ni par l'énormité des sacrifices qu'ils avoient déjà faits, ni par les revers qu'ils éprouvoient chaque jour; et ils repoussèrent avec fer-

1582. meté toute proposition d'accommodement ; ils ne voulurent pas même envoyer à Bourbourg des commissaires pour assister aux conférences qu'alloient ouvrir les ambassadeurs d'Élisabeth avec ceux du prince de Parme. Ce congrès commença, sans eux, au printemps de 1588, et il fut interrompu seulement par le canon de la flotte espagnole. (1)

Philippe II avoit réuni, pour former cette flotte, des vaisseaux de tous les pays soumis à la domination de l'Espagne. On y comptoit plus de cent cinquante bâtimens de guerre, portant huit mille hommes d'équipage, vingt mille hommes de débarquement, deux mille six cent trente canons, et des munitions de guerre, des armes, des vivres, des approvisionnementens de tout genre, dans une riche proportion avec un si prodigieux armement (2). Le roi d'Espagne en avoit destiné le commandement au marquis de Santa-Cruz ; mais celui-ci étant mort avant le départ de la flotte, le duc de Médina Céli lui fut donné pour successeur. Avec lui s'étoit embarqué don Martin d'Alarcon, vicaire général de l'inquisition, accompagné de cent soixante-dix moines qui, comptant sur les victoires de la flotte

(1) De Thou. L. LXXXIX, p. 411. — Watson, *Hist. de Philippe II*. T. IV, L. XXI, p. 36.

(2) Le dénombrement des vaisseaux, des combattans, des armes, des effets, occupe un grand espace dans les *Mémoires de la Ligue*. T. II, p. 405-460, et T. III, p. 60-87. — De Thou. L. LXXXIX, p. 124-126.

espagnole, venoient préparer des sentences et des bûchers pour les vaincus. Un cardinal anglais, Guillaume Allen, avoit été nommé, par Sixte V, vicaire du saint-siège en Angleterre, et il étoit porteur d'une bulle par laquelle ce pape excommunioit de nouveau Élisabeth, la déclaroit déchue de tous ses droits aux royaumes d'Angleterre et d'Irlande, dégageoit ses sujets de leur serment de fidélité, et promettoit de grandes récompenses à ceux qui, s'assurant de cette femme excommuniée, la livreroient aux catholiques pour la punir de ses forfaits. Sixte V étoit, disoit-on, convenu avec Philippe II que celui-ci, après avoir conquis l'Angleterre, la tiendrait du saint-siège à foi et hommage, selon les traités souscrits autrefois par les rois Henri II et Jean-sans-Terre. Le duc de Parme avoit fait avancer sur les côtes de Flandre une armée de trente mille hommes de vieux groupes qui devoient être transportés en Angleterre par l'invincible armada, et porter ainsi à soixante mille hommes l'armée destinée à l'invasion. (1)

Mais de même que, l'année précédente, la Ligue avoit échappé, en France, au choc de cette armée de reîtres que les protestans de tout le nord de l'Europe avoient crue suffisante pour l'écraser, et la plus puissante expédition militaire entreprise depuis le commencement des guerres religieuses,

(1) De Thou. L. LXXXIX, p. 127. — La liste des moines, aux Mém. de la Ligue, T. III, p. 79.

1588. n'avoit produit que ruine et misère pour ceux qui y avoient pris part; de même cette année, la réaction du Midi contre le Nord demeura impuissante; le parti catholique vit s'enfuir le rêve de l'extermination des hérétiques, et la flotte que Philippe II avoit d'avance nommée invincible fut dispersée ou détruite par les élémens. Déjà, en vue de la Corogne et dans le golfe de Biscaye, elle avoit éprouvé, au commencement de juin, une formidable tempête, qui lui fit perdre huit vaisseaux (1). Elle ne remit à la voile de la Corogne que le 21 juillet; huit jours après, elle entra dans la Manche, suivant la côte méridionale de l'Angleterre, depuis la pointe de Cornouailles jusqu'en face de Portsmouth. L'amiral anglais Howard Effingham et le vice-amiral sir Francis Drake, qui étoient rentrés dans le port, croyant l'expédition remise à l'année suivante, furent cependant avertis à temps pour reprendre la mer. Le duc de Médina s'étoit flatté de brûler leur flotte dans le port; ce fut le 30 juillet que la flotte espagnole, couvrant sept milles d'étendue et rangée en demi-lune, parut devant Portsmouth; elle s'avançoit lentement, quoiqu'un vent favorable enflât ses voiles. Ses hauts vaisseaux s'élevoient comme des tours au milieu de la mer, tandis que ceux des Anglais, plus inférieurs encore en volume qu'en

(1) De Thou. L. LXXXIX, p. 124. — Relation, aux Mém. de la Ligue. T. III, p. 87.

nombre, sembloient ne pouvoir entrer en lutte avec un tel ennemi. (1)

Philippe avoit ordonné à son amiral de longer les côtes de France, afin d'éviter tout combat, jusqu'à ce qu'il se fût réuni, dans les eaux de Calais, au prince de Parme. Médina s'étoit éloigné de ces instructions, parce que, sur la nouvelle de la retraite des Anglais, il s'étoit flatté de les surprendre dans le port; mais lorsqu'il les vit en pleine mer, il passa devant eux sans les molester. L'amiral anglais, de son côté, demeura immobile, préférant profiter du vent, qui lui deviendroit favorable pour attaquer en queue ses ennemis après qu'ils auroient passé. Cette attaque commença le lendemain, et continua quatre jours, tandis que les deux flottes s'avançoient lentement vers le levant. Les vaisseaux espagnols auroient écrasé les petits bâtimens anglais, s'ils étoient venus en contact ensemble. Il y auroit eu de la folie à tenter l'abordage contre ces forteresses flottantes; mais, d'autre part, ils étoient lents à se mouvoir, ils obéissoient mal à la manœuvre, leur feu passoit presque toujours par-dessus la tête des Anglais, qui s'écartoient avec agilité après avoir lâché leur bordée. On auroit cru voir la cavalerie légère des Albanais aux prises avec

(1) *Rob. Southey, Lives of the British Admirals. T. II, p. 350.* Nous suivons le nouveau calendrier, qui n'étoit pas encore adopté en Angleterre à cette époque, d'où résulte une constante confusion de dates.

1688. les pesantes phalanges des Suisses; de temps en temps quelque vaisseau démâté ou à demi incendié étoit laissé en arrière par les Espagnols, et tomboit entre les mains des Anglais. L'escarmouche s'anima surtout le 3 août; le 6 au soir, la flotte espagnole vint jeter l'ancre en face de Calais. (1)

L'amiral anglais avoit été rejoint par Seymour avec la flotte du canal, et cent quarante vaisseaux britanniques étoient à l'ancre, dans les eaux de Calais, en face de la superbe flotte espagnole, qui jusqu'alors avoit peu souffert, et qui présentoit un front redoutable. Déjà le duc de Médina avoit envoyé avertir le prince de Parme de se hâter d'embarquer son armée et de venir le joindre. Mais ces farouches soldats espagnols et allemands, qui avoient fait trembler les Pays-Bas, trembloient à leur tour quand on leur parloit de la mer; ils refusoient de s'embarquer, et cependant l'amiral hollandais surveilloit toute la côte de Flandre, et bloquoit Dunkerque, où se trouvoient les bateaux plats préparés pour le prince de Parme. Tandis que Médina attendoit l'armée flamande, qui ne pouvoit le rejoindre, les Anglais, dans la nuit du 7 au 8 août, laissoient dériver sur les Espagnols huit de leurs vaisseaux convertis en brûlots. La terreur dans l'invincible armada fut extrême à la vue de ces

(1) R. Southey, *British Admirals*. T. II, p. 351-356. — De Thou. L. LXXXIX, p. 136. — Mém. de la Ligue. T. III, p. 89.

incendies flottans qui, au milieu des ténèbres, s'avancoient sur eux. Tous les navires levèrent l'ancre en confusion ; plusieurs s'entre-choquèrent, quelques uns échouèrent ou tombèrent aux mains des ennemis : plusieurs jetèrent l'ancre de nouveau devant Gravelines, où ils furent attaqués vaillamment par les Anglais, et où ils firent de grandes pertes. De nouveau ils essayèrent de s'approcher des côtes de Flandre pour dégager le prince de Parme ; mais un gaillard vent du sud s'étant levé, ils redoutèrent les bas-fonds de cette côte, et, déployant leurs voiles, ils se laissèrent porter vers la fin du Nord. Les Anglais, qui avoient épuisé leurs munitions, ne les suivirent que jusqu'à la hauteur de l'Écosse ; et les voyant alors se diriger vers la Norwège, ils les abandonnèrent aux tempêtes de l'Océan glacial, et revinrent dans leurs ports. (1)

Les Espagnols, n'ayant plus assez d'eau pour leur longue navigation, jetèrent à la mer leurs chevaux et leurs mules ; puis, ayant atteint le 62^e degré de latitude et passé entre les Orcades et les îles Feroë, à deux cents milles de distance de tout continent, ils reçurent de Médina Céli l'ordre de regagner par le plus court chemin qu'ils pourroient la côte de Biscaye. Dans ce trajet, plusieurs de leurs vaisseaux succombèrent aux tempêtes, plusieurs vinrent échouer sur les côtes ou de l'Écosse ou de l'Ir-

(1) *R. Southey, British Admirals*. T. II, p. 302. — *Mém. de la Ligue*. T. III, p. 91. — *De Thou*, p. 137.

1569. lande; en butte en même temps à la haine et à la cupidité des habitans, leurs équipages furent massacrés et leurs dépouilles dispersées. De toute la flotte, cinquante-trois vaisseaux seulement regagnèrent les ports de l'Espagne; quatre-vingt-un furent perdus : quatorze mille hommes périrent par les combats, les naufrages ou les maladies ; un nombre égal rentra en Espagne, deux mille demeurèrent prisonniers des Anglais. (1)

L'Angleterre étoit sauvée, les religionnaires étoient dans la joie; ils pouvoient de nouveau espérer des secours d'Élisabeth, tandis que Philippe II, qui, au dire de son ambassadeur Bernardino de Mendoza, avoit dépensé 120 millions de ducats pour cette entreprise gigantesque, devoit être moins en état qu'auparavant de payer des subsides à la Ligue. Mais, lorsque les huguenots reportoient leurs regards sur eux-mêmes, ils ne pouvoient se défendre des plus tristes pressentimens; leurs forces s'étoient épuisées, leurs ressources pécuniaires étoient à bout, la masse de la population s'étoit partout déclarée contre eux. Dans la plupart des provinces, ceux qui n'avoient pas abandonné leur foi la dissimuloient; ils ne songeoient point à rejoindre l'étendard de la religion, parce que sous lui ils seroient morts de faim.

(1) *R. Southey*. T. II, p. 368. — *De Thou*. L. LXXXIX, p. 138. — *Mém. de la Ligue*. T. III, p. 92-95. — *Rapin-Thoyras*. L. XVII, p. 458.

Le parti n'avoit plus d'armées, mais des bandes où **les** soldats se comptoient par centaines, non par milliers; il n'avoit plus de provinces, mais quelques châteaux-forts, quelques villes d'où les huguenots sortoient pour lever des contributions sur les campagnes environnantes. Toute sa force étoit concentrée à La Rochelle, où le roi de Navarre étoit arrivé, le 17 mars, avec le comte de Soissons; encore ces deux cousins n'étoient point d'accord. Soissons étoit demeuré catholique, quoiqu'il eût combattu à Coutras; toute son ambition étoit d'épouser la princesse de Navarre et de se faire adjudger alors les biens de son beau-frère. Le roi de Navarre, s'apercevant que son cousin ne songeoit qu'à s'enrichir de ses dépouilles, refusa de lui donner sa sœur. Les deux Bourbons se brouillèrent. Sur la nouvelle des barricades, Soissons prit la résolution de quitter le roi de Navarre, « comme il l'exécuta, « dit Sully, quelques jours après, avec des reproches et autres fort mauvaises paroles des deux côtés, et s'en alla trouver le roi, son esprit rempli de grandes espérances de tout gouverner à la cour. » Il cherchoit à débaucher des serviteurs à son cousin, et le roi de Navarre engagea Rosny à profiter de ce qu'il étoit assez bien avec Soissons pour le suivre (1); mais Soissons, arrivé le 21 juillet à Mantes, où étoit alors le roi, y fut fort mal reçu. On

(1) Sully. T. I, p. 406.

1590. l'accusoit d'avoir fait tuer des sang-froid Joyeuse, sous ses yeux, après la bataille de Coutras, et Henri III lui fit dire de ne point reparoître à la cour jusqu'à ce qu'il le mandât (1). Au bout de quelque temps, cependant, Soissons rentra en grâce auprès du roi. Le légat Morosini, qui n'étoit ni bigot ni factieux, demanda pour lui et obtint de la cour de Rome un bref qui lui accordoit l'absolution du péché qu'il avoit commis. La pénitence fut faite secrètement devant le légat ; puis Henri III accorda au comte une patente où il déclaroit que ce prince avoit été pardonné par le pape et par lui-même, et devoit être considéré comme bon catholique. Le prince de Conti son frère, qui avoit joint l'armée des reitres, mais qui s'étoit mis moins en évidence, ne voulut pas se soumettre à l'humiliation de tous ces pardons. (2)

Une espérance seule restoit cependant aux huguenots : la Ligue, au lieu de s'attaquer à eux, s'acharnoit alors contre le tiers-parti des politiques, auquel elle reprochoit d'être toujours prêt à pacifier avec l'hérésie. La haine avec laquelle les Guises et la masse du peuple poursuivoient les politiques devoit les forcer à rechercher l'appui des protestans. En effet, lorsque La Valette, frère du duc d'Épernon et son lieutenant en Provence, apprit que le duc de Mayenne arrivoit pour se mettre à la

(1) L'Étoile, p. 368.

(2) De Thou. L. XCII, p. 290.

tête de l'armée du roi et de la Ligue en Dauphiné, il cessa d'attaquer Lesdiguières, qui lui étoit opposé; et bientôt après, le 13 août, il conclut avec lui un traité d'alliance offensive et défensive (1). Le duc d'Épernon, depuis son arrivée à Angoulême, avoit aussi renoué ses relations avec le roi de Navarre; on trouve dans Duplessis Mornay, du mois de mai au mois de septembre, plusieurs lettres confidentielles, plusieurs mémoires envoyés par l'un à l'autre (2). Mais comme l'accusation populaire qui avoit mis en danger Épernon étoit justement celle de favoriser en secret les protestans, il apportoit la plus grande attention à cacher cette secrète intelligence, lorsqu'une attaque violente de la Ligue mit sa vie en danger, et révéla les affections qu'il s'étoit efforcé de dissimuler.

Henri III, si tendre pour les amis qui demeuroient près de lui, les oublioit avec une étrange rapidité sitôt qu'ils s'étoient éloignés; alors il sembloit même ressentir contre eux une sorte d'irritation du joug qu'il avoit porté, et vouloir les punir des faveurs qu'il leur avoit accordées. A peine avoit-il laissé repartir Épernon pour son gouvernement d'Angoumois qu'il commença à regretter de ne l'avoir pas forcé à y renoncer, comme à celui de Normandie. Tous les ennemis du duc s'accordoient à envenimer les accusations contre

(1) De Thou. L. XCI, p. 249.

(2) Duplessis Mornay. T. IV, p. 487, 234, 251.

1588. lui qu'ils avoient jusqu'alors dissimulées, et Villeroi en particulier donnoit un libre cours à sa haine. Celui-ci fit entendre à son maître qu'il y avoit du danger à laisser un favori disgracié maître de forteresses importantes ; il se fit donc autoriser par lui pour écrire à Tagens, lieutenant de la province ; à Norman, maire d'Angoulême, et à Des Bordes, gouverneur de la citadelle, qu'il leur interdisoit de laisser entrer, sous quelque autorité que ce fût, aucune troupe dans leur ville. Parmi ceux auxquels ces ordres étoient adressés, le maire étoit secrètement engagé dans la Ligue : aussi il se hâta de les communiquer à Aubeterre, Méré, Messelière, et à d'autres gentilshommes de la province qui tenoient le premier rang parmi les ligueurs. Ceux-ci persuadèrent au maire d'envoyer son beau-frère à la cour, pour savoir si l'intention du roi étoit d'ôter le gouvernement à d'Épernon, car ils se faisoient forts ou de l'arrêter ou de le chasser de leur ville. (1)

Le négociateur s'adressa d'abord à Villeroi, qui saisit avidement cette occasion de perdre son ennemi, et qui représenta à Henri III que son assentiment seul lui étoit demandé pour faire rentrer sous son autorité les forteresses de Loches, de Saintes, d'Angoulême, de Metz et de Boulogne, qu'il se reprochoit d'avoir laissées dans des mains

(1) De Thou. L. XCII, p. 259.

peu sûres. Henri se défioit de Villeroi, qu'il croyoit vendu à la Ligue, mais il se défioit en même temps de tout le monde ; il aimoit encore Épernon, mais il se plaisoit à mettre ses favoris dans une situation dangereuse, pour qu'ils s'en démêlassent avec audace. Il recherchoit toutes les émotions ; et celle de l'intrigue, celle de la crainte, celle même de la douleur, lui paroissoit préférable à la langueur habituelle de sa vie ; il donna au négociateur d'Angoulême l'autorisation qui lui étoit demandée. Toutes les communications furent verbales cependant, et celui-ci revint sans rapporter aucun écrit. (1)

Le maire Norman, avec les gentilshommes ligueurs de l'Angoumois, n'en demandèrent pas davantage ; ils résolurent d'arrêter Épernon dans son appartement, au risque de le tuer, s'ils ne pouvoient autrement se rendre maîtres de lui ; ils choisirent, pour l'exécution de leur complot, le 10 août, fête de Saint-Laurent, voulant profiter de ce qu'Épernon avoit envoyé Tagens, son lieutenant, à Saintes, avec les soldats en qui il avoit le plus de confiance. Parmi les fanatiques prêts à braver la mort pour renverser le chef des politiques, le maire Norman fit choix de quarante hommes armés sous

(1) De Thou. L. XCII, p. 262. — Davila. L. IX, p. 515. — V. P. Cayet, p. 197. — D'Aubigné. T. III, L. II, c. 4, p. 126. — Relation de la conspiration d'Angoulême. Mém. de la Ligue. T. II, p. 512.

1688. leurs habits. Il invita d'abord Des Bordes, commandant de la citadelle, à se rendre chez lui, pour y prendre connoissance d'ordres qu'il prétendoit avoir reçus de la cour, et il l'enferma sous clef dans une chambre forte, comptant ainsi s'assurer de la neutralité tout au moins de la citadelle. Averti ensuite que d'Épernon étoit rentré de la messe au château, bâtiment distinct de la citadelle, et qui n'est point fort, tandis que la duchesse étoit restée aux Jacobins pour entendre la messe, il chargea quelques gentilshommes d'arrêter celle-ci, et il se rendit au château avec ses quarante satellites; il en laissa trente à la porte d'en bas, avec ordre de se rendre maîtres du corps-de-garde; avec les dix autres, et deux hommes déguisés en courriers, il monta au cabinet du duc, annonçant qu'il lui portoit les dépêches qu'il venoit de recevoir de la cour.

Dans ce moment, d'Épernon s'étoit enfermé dans son arrière-cabinet, avec Marivaux et l'abbé del Bene, et il y changeoit de chemise; quelques gentilshommes l'attendoient dans la première pièce. Norman voulut profiter de ce qu'ils étoient ainsi séparés pour se défaire d'abord de ceux-ci, et s'approchant de Sorlin, chirurgien du duc, il lui tira un coup de pistolet, et le manqua. Sorlin à l'instant riposta par un coup de sabre qui blessa le maire à la tête, puis il s'échappa pour appeler aux armes les domestiques. Les conjurés se jetèrent ensuite sur Girolami, gentilhomme florentin, qui

en tua ou blessa trois avant d'être tué lui-même. D'Épernon s'étoit barricadé dans son cabinet; à son tour le maire avoit fermé la porte de l'antichambre, en sorte que les domestiques ne pouvoient arriver à l'aide de leur maître. Les trente conjurés restés en bas n'avoient pu se rendre maîtres du corps-de-garde; les soldats du duc avoient fermé la grande porte, résolus à la défendre; mais déjà le tocsin sonnoit dans toute la ville, et la bourgeoisie, prenant les armes à l'appel des ligueurs, commençoit à attaquer le château. Chacun assiégeoit et étoit assiégé à son tour : bientôt cependant les conjurés se réunirent dans une chambre, où ils se barricadèrent. D'Épernon alors sortit de son cabinet, avec Marivaux et l'abbé del Bene, tous trois armés de sabres et de pistolets. Dans ce moment une servante accourut à lui, et l'avertit que le frère du maire, suivi par quelques bourgeois, montoit au château par un mur ruiné. D'Épernon courut au-devant d'eux, tua le premier, puis un autre, et laissa du monde pour garder le passage. Il revint à la grande porte, et la fit murer par derrière. Le maire avoit entr'ouvert le guichet de la chambre où il étoit enfermé, pour voir ce qui se passoit au dehors; un coup d'arquebuse l'abattit aussitôt. D'Épernon avoit assez de monde pour garnir tous les postes, et quoique le château fût foible, il espéroit s'y défendre. Mais il s'y trouvoit absolument sans vivres; d'ailleurs il

1588.

étoit fort alarmé, tandis que le tocsin sonnoit, et que le sous-maire conduisoit les bourgeois à l'attaque, de ne point entendre le canon de la citadelle, en sorte qu'il craignoit qu'elle ne fût tombée au pouvoir des insurgés.

Ceux-ci étoient maîtres seulement de la personne de Des Bordes, le commandant, et ils menaçoient de l'exposer au premier boulet qu'on tireroit de son fort. Ils arrêterent de même la duchesse d'Épernon, et jurèrent qu'ils la mettroient à la place d'un gabion, s'ils étoient forcés d'attaquer le château. L'un et l'autre opposèrent un courage indomptable à ces menaces; cependant il s'étoit établi quelques conférences, soit entre d'Épernon et les conjurés enfermés dans leur chambre, soit entre l'abbé del Bene et les insurgés de la ville, par une canonnière; elles n'aboutirent qu'à des menaces réciproques de se faire pendre. Alors d'Épernon fit allumer un grand feu contre la porte de la chambre des conjurés; elle tomba enfin, et il déclara que les prisonniers seroient poignardés dès qu'on tireroit sur le château. Quant au maire Norman, qui respiroit encore, il le fit mettre à la torture pendant son agonie, pour savoir de lui quelle part Villeroi avoit eue à la conjuration.

Le danger des otages que chaque parti tenoit entre ses mains fit suspendre les hostilités et recommencer les négociations; de part et d'autre on

1588.

vouloit gagner du temps. D'Épernon attendoit les secours de son lieutenant de Tagens, qui, en effet, averti à Saintes de la sédition d'Angoulême, accouroit avec un corps de cavalerie; mais de leur côté, les ligueurs comptoient sur le baron d'Aubeterre, qui, porteur d'un ordre de Villeroi, devoit faire avancer cinq cents hommes de pied et trois cents chevaux de l'armée qui se formoit en Poitou. Pendant trente heures, d'Épernon et les siens se maintinrent dans le château sans manger ni boire. A deux reprises; les attaques des assaillans furent suspendues par des négociations, mais chaque fois elles recommencèrent avec un redoublement de fureur, et la citadelle commençoit à tirer sur la ville. Tagens étoit arrivé aux portes d'Angoulême avec son corps de cavalerie, mais les bourgeois lui en interdisoient l'entrée. La Case, lieutenant d'Aubeterre, étoit arrivé de son côté, et il promettoit pour le lendemain l'entrée des troupes royales. Ni l'un ni l'autre parti ne paroissoit prêt à céder, lorsque l'approche de La Rochefoucauld et de Beaupré, avec un corps de huguenots, les ramena l'un et l'autre à la raison. Le roi de Navarre, alors occupé de fortifier un château près de l'embouchure de la Loire, avoit été instruit de l'insurrection d'Angoulême, et il avoit fait partir à l'instant tout ce qu'il avoit de troupes disponibles, moins pour secourir Épernon que pour mettre à profit les circonstances. Épernon ne crai-

1583. gnoit guère moins l'assistance des huguenots que les bourgeois d'Angoulême leur attaque. De part et d'autre on convint de mettre en oubli tout ce qui s'étoit passé, de rendre à la liberté tous les prisonniers, et de ne laisser entrer dans la ville aucune troupe étrangère. Les bourgeois promirent d'obéir à leur gouverneur, et tout rentra dans l'ordre accoutumé. (1)

Henri III ne laissa point percer quelle impression il avoit reçue de la conspiration d'Angoulême; il étoit devenu toujours plus défiant, toujours plus dissimulé, et les premiers qu'il désiroit tromper, c'étoient précisément ses ministres. Il avoit eu à Mantes une conférence avec la reine sa mère, puis de nouveau à Chartres, où celle-ci lui présenta le duc de Guise. Mais l'on n'auroit pu deviner à ses manières qu'il eût plus de confiance ou plus de ressentiment pour l'un que pour l'autre. Ses ministres n'avoient entendu de sa bouche aucun reproche, et ils se préparoient comme lui à se rendre à Blois pour les États-Généraux. Il leur conseilla de profiter de ce que la cour étoit en voyage, pour aller faire un tour chez eux, et il leur donna un congé de quelques jours pour aller régler leurs affaires privées; puis, dès qu'ils furent loin, il leur fit dire qu'ils pouvoient se dispenser

(1) De Thou. L. XCII, p. 263-269. — Davila. L. IX, p. 516. — Conspiration d'Angoulême, aux Mém. de la Ligue. T. II, p. 512-525.

de revenir, qu'il n'avoit plus besoin de leurs services , toutefois qu'il n'avoit aucun lieu de se plaindre d'eux. De cette manière, il congédia tout à la fois le chancelier Chiverny, Villeroy, Pomponne de Bellièvre et les deux secrétaires d'État Claude Pinart et Pierre Brulart. Aucune intrigue de cour n'eut de part. à la nomination de leurs remplaçans : il choisit, sur leur réputation d'hommes de bien, François de Montholon pour garde des sceaux, Rusé de Beaulieu et Révol pour secrétaires d'État; mais ceux-ci étoient si étrangers à la cour, que quand Montholon fut introduit devant lui, l'ayant trouvé entre Longnac et Bellegarde, il demanda lequel des trois étoit le roi. Personne n'eut le secret de ce brusque changement, qui étonna les courtisans autant que les ministres. Peut-être le roi voulut-il se présenter aux États-Généraux séparé d'un cortège qui avoit excité les clameurs nationales, et se flattoit-il de se dégager ainsi de toute responsabilité pour le passé; peut-être vouloit-il essayer de se jeter entièrement entre les bras du parti des Guises; en effet, il montrait une confiance illimitée au duc de Guise, à l'archevêque de Lyon et à La Châtre, au point même d'exciter contre eux la jalousie de sa mère; peut-être, au contraire, préparant le rôle double qu'il vouloit jouer, s'occupoit-il surtout d'écarter d'auprès de sa personne des surveillans qui le connoissoient trop bien, et ne vouloit-il plus être en-

1588.

touré d'hommes assez habiles pour le deviner. Toutefois le maréchal d'Aumont, Alphonse d'Ornano et Rambouillet, sembloient toujours posséder sa confiance, mais eux-mêmes ne savoient point si le roi ne les trompoit pas, et ne se préparoit pas à les renvoyer à leur tour. (1)

La grande épreuve des États-Généraux, d'après laquelle Henri III comptoit décider le système qu'il lui convenoit de suivre, alloit enfin commencer. Le roi étoit arrivé à Blois dès le 1^{er} septembre (2), les États étoient convoqués pour le 15. Depuis le traité de Nemours, de juillet 1585, tous les édits de tolérance en faveur des huguenots étant révoqués, ils ne pouvoient ni être élus comme députés, ni se présenter aux assemblées comme électeurs : aussi les bailliages où ils dominoient n'essayèrent pas même d'envoyer des députés aux États-Généraux : la lutte électorale ne s'étendoit qu'aux deux partis des ligueurs et des politiques ; mais quoique le roi eût mis son espérance dans les derniers, il n'avoit point osé se placer ouvertement à leur tête, tandis que les ligueurs avoient agi avec ensemble et avec courage pour faire triompher leur parti dans toutes les élections (3). Les

(1) Lettres de Pasquier. L. XIII, n° 1, p. 357. — De Thou. L. XCII, p. 270. — Davila. L. IX, p. 517. — V. P. Cayet, p. 210.

(2) L'Étoile, Journal de Henri III, p. 371.

(3) Guise rendoit compte à Mendoza de son succès dans la lutte électorale. Capéfigue. T. V, p. 110.

seize de Paris avoient fait circuler dans toutes les provinces un écrit intitulé « Articles pour proposer aux États, et faire passer en loi fondamentale du royaume », qui contenoit les points sur lesquels les ligueurs étoient d'accord, et que les candidats devoient promettre de maintenir s'ils vouloient obtenir les suffrages de tout bon catholique. L'adoption du concile de Trente, l'incapacité prononcée contre tout hérétique de succéder à la couronne, ou de la conserver, si déjà roi il abandonnoit l'Église; l'interdiction de toute alliance avec les infidèles ou les hérétiques; la nécessité pour les rois d'être sacrés avant d'exercer aucune des prérogatives royales, étoient les conditions imposées par la théocratie; mais la faction populaire avoit aussi fait les siennes. L'autorité des rois devoit demeurer soumise à celle des États-Généraux, auxquels étoit réservé le droit de faire la guerre ou la paix, de voter tous les impôts, de sanctionner ou révoquer toutes les grâces accordées par la couronne, de nommer une chambre dans chaque province pour faire respecter les droits populaires, de nommer enfin des syndics dans chaque bailliage, relevant de syndics provinciaux qui eux-mêmes correspondoient avec un syndic général à la suite de la cour, pour veiller à la réforme des abus et à la poursuite de ceux qui s'enrichissoient du sang du peuple. (1)

(1) V. P. Cayet, p. 193-197.

1589.

Lorsque les députés commencèrent à arriver à Blois, on put bientôt reconnaître que presque tous avoient été nommés par la faction qui leur avoit imposé ces engagements. Le roi leur assigna, pour leur lieu d'assemblée, au clergé, le couvent des Cordeliers, et plus tard celui des Jacobins; à la noblesse, le palais de justice; au tiers-état, l'hôtel-de-ville. Les députés commencèrent à s'y réunir dès le milieu de septembre; mais comme ils n'arrivoient à Blois que fort lentement, la séance royale d'ouverture fut différée jusqu'au milieu d'octobre. On ne nous a point conservé de procès-verbal du clergé, et ses délibérations, qui se rapportèrent surtout aux modifications que devoient subir les décisions du concile de Trente avant d'être publiées en France, ne nous sont guère connues que par les lettres de Pasquier. (1)

Le procès-verbal de la noblesse ne nous a pas été conservé non plus; mais le journal de Guyencourt, député de la noblesse de Paris, y suppléa jusqu'à un certain point (2). Nous sommes en état de suivre beaucoup mieux les opérations du tiers-état; nous avons, d'une part, le volumineux procès-verbal de toutes ses séances; de l'autre, le journal personnel de l'avocat Bernard, député de

(1) OŒuvres d'Ét. Pasquier. T. II, L. XIII, lettre 1, p. 359 et suiv.

(2) Au Recueil des États-Généraux. T. IV, n° 67, p. 103-155.

Dijon , l'un des plus zélés ligueurs et des hommes les plus actifs et les plus influens de l'assemblée. (1)

Le matin du 16 septembre, Henri III fit publier à son de trompe, dans la ville de Blois, que les députés étoient invités à se réunir le même jour dans leurs chambres : ils s'occupèrent ce jour-là même et les suivans de la vérification de leurs pouvoirs ; mais, sur la demande du roi, ils différèrent jusqu'au 3 octobre la nomination de leurs présidens et secrétaires, pour donner le temps d'arriver aux députations qui étoient en retard (2). Jusqu'après ces nominations, les chambres ne pouvoient se considérer comme constituées ; cependant elles commencent déjà à disputer sur la prérogative royale. Le tiers-état demanda au roi des garanties contre toute attaque des hérétiques ; il se plaignit du retard de la nomination de ses officiers ; enfin le 27 septembre il supplia le roi de révoquer tous les édits par lesquels il avoit créé de nouveaux officiers ou institué de nouveaux impôts depuis les précédens États de Blois ; les trois ordres protestèrent aussi contre la prétention du roi de s'attribuer le jugement des élections contestées. Le roi leur fit répondre que jusqu'à ce qu'ils fussent constitués, il ne pouvoit voir en eux que des particuliers qui n'étoient pas revêtus de pouvoirs politiques, et que

(1) Au même Recueil. Procès-verbal. T. IV, p. 1-233. — Journal de Bernard. T. V, p. 1-192.

(2) Procès-verbal, p. 43.

1588. c'étoit comme particuliers qu'il les recevoit. Il reconnoissoit cependant à ces démarches l'esprit qui animoit les trois ordres, et l'espoir qu'il avoit eu d'abord de s'appuyer sur eux étoit déjà évanoui. (1)

S'il lui restoit quelque illusion à cet égard, elle fut dissipée dans la séance du lundi 3 octobre, à l'élection des officiers des États. La veille, le roi, les reines et toute la cour avoient traversé toute la ville en procession solennelle, de l'église Saint-Sauveur à l'église Notre-Dame; tous les députés des trois ordres qui se trouvoient à Blois faisoient partie du cortége (2). Cette procession étoit considérée comme une invocation de l'aide du Saint-Esprit dans les élections qui alloient avoir lieu; mais les trois ordres consultèrent moins l'esprit divin que les suggestions de la Ligue. Le cardinal de Guise fut porté à la présidence du clergé, et son substitut fut l'archevêque de Bourges, qui passoit pour être tout dévoué à la Ligue; le comte de Cossé-Brissac, commandant des barricades, fut choisi par la noblesse; La Chapelle-Marteau, l'un des seize, que la même journée avoit fait prévôt des marchands, fut le président du tiers-état (3). Il fut convenu en même temps, comme cela s'étoit

(1) Procès-verbal, p. 37, 41, 43, 44, 49.

(2) De Thou. L. XCII, p. 273. — Journal de Guyencourt. T. IV, p. 115.

(3) Pasquier. L. XIII, l. 1, p. 359. — Journal de Guyencourt. T. VI, p. 113. — Procès-verbal du Tiers. T. IV, p. 54.

praticué aux précédens États, que dans chaque ordre on délibéreroit, non par tête, mais par province; que chacune des douze provinces se nommeroit un président; que dans la délibération des provinces on prendroit les voix par bailliage, et que lorsque les deux députés d'un même bailliage ne seroient pas d'accord, leurs voix s'annuleroient l'une l'autre, en sorte que le bailliage ne compteroit pas. En même temps, comme les députés de chaque bailliage apportoit des cahiers, il fut convenu qu'on les fondroit les uns dans les autres, de telle sorte que de tous les cahiers on en fit d'abord douze, un pour chaque province, puis des douze on feroit ensuite le cahier général. (1)

Mais quelle seroit la valeur de ce cahier général? Déjà on exprimoit à cet égard, dans les États, des opinions alarmantes pour l'autorité royale. « A quoi servira, dit-on, selon Cayet, cette assemblée d'États, si les remèdes pour restaurer la France, que nous présentons en nos cahiers, ne sont point publiés ainsi que nous les résoudrons, sans y rien changer? Ne savons-nous pas tous qu'aux États de l'an 1577, la France espéroit qu'il seroit pourvu, sur toutes les remontrances qui y furent faites, et toutefois on n'en tira le fruit que l'on en auroit espéré, à cause de la longueur que le conseil du roi tint à en arrêter

(1) Journal de Guyencourt. T. IV, p. 110, 114, 118.

« une partie, sans rien ordonner sur la plupart de
 « nos plaintes. Le conseil du roi en pourra faire
 « autant encore à présent, et par ainsi, cette pré-
 « sente assemblée d'États sera infructueuse aussi
 « bien que celle de 1577. C'est pourquoi il est très
 « nécessaire que les remèdes que nous proposerons
 « pour la restauration de l'État ne passent pas par
 « les longues délibérations du conseil du roi, et
 « que ce qui sera résolu par l'assemblée des États
 « soit incontinent publié. Ne sont-ce pas les États
 « qui ont donné aux rois l'autorité et le pouvoir
 « qu'ils ont? Pourquoi donc faut-il que ce que
 « nous aviserons et arrêterons en cette assemblée
 « soit contrôlé par le conseil du roi? Le parlement
 « d'Angleterre, les États de Suède, de Pologne,
 « et tous les États des royaumes voisins étant as-
 « semblés, ce qu'ils accordent et arrêtent leurs rois
 « sont sujets de le faire observer sans y rien chan-
 « ger. Pourquoi les Français n'auront-ils pareil
 « privilège? Et quand bien il faudroit que nos
 « cahiers fussent répondus et arrêtés au conseil
 « privé du roi, il y devoit donc au moins assister
 « un nombre de députés de chacun ordre. » (1)

Si la prétention de refuser au roi le veto, même suspensif, alarmoit à bon droit Henri III sur sa prérogative, elle n'offensoit pas moins les parlementaires, qui avoient adopté en France la doc-

(1) V. P. Cayot, p. 246.

trine de l'autorité illimitée des monarques, en même temps que dans la pratique ils l'arrêtoient quelquefois par une opposition assez obstinée. Une profonde jalousie du pouvoir naissant des États fortifioit encore leur répugnance pour de telles prétentions. Pasquier écrivoit à Achille de Harlay, premier président du parlement de Paris :

« Je ne vis jamais tel désordre comme est celui
 « que l'on apporte pour donner ordre à toutes les
 « affaires de France. La première résolution que
 « l'on a mise sur le bureau en la chambre du tiers-
 « état a été si on besogneroit par résolution ou par
 « supplication envers le roi, c'est-à-dire s'il fau-
 « droit qu'il passât, bon gré mal gré, par tout ce
 « qui seroit par eux arrêté, ou bien que l'on usât
 « d'humbles remontrances envers lui, pour en ar-
 « rêter puis après ce qu'il trouveroit le meilleur,
 « ainsi que d'ancienneté on l'avoit toujours ob-
 « servé. Il s'y est trouvé du pour et du contre ;
 « enfin la plus grande partie, non pour l'honneur
 « qu'elle lui portât, mais de honte, a été d'avis qu'il
 « ne falloit rien mouvoir en cet endroit. Ce pas-
 « étant avec telle liberté ouvert, vous pouvez pres-
 « que juger quelle est toute la suite. En tout ce
 « qui se présente contre le roi, le chemin est aplani
 « et sans épines. » (1)

Il s'élevoit sur les élections un grand nombre

(1) Pasquier. L. XIII, ép. 3, p. 361.

1586. de contestations ; tantôt sur l'observation des formalités requises et la nature des pouvoirs , tantôt et plus souvent sur le droit des bailliages à être représentés , et sur la province de laquelle ils relevoient. Le conseil du roi avoit prétendu connoître de tous ces différends ; mais dès que les chambres furent constituées pour l'élection de leurs présidens, elles révoquèrent à elles toutes ces décisions. L'archevêque de Bourges, dans une conférence entre les ordres, conseilla « d'exhorter tous ceux « qui avoient des différends, de se soumettre à leur « compagnie, comme il étoit accoutumé faire aux « cours souveraines, collèges, etc.; que s'ils s'y « soumettoient, il n'y auroit point de doute que « les États n'en pussent ordonner; que s'ils ne s'y « vouloient soumettre, ils seroient trop imprudens « de vouloir entrer en une compagnie contre l'avis « et consentement d'icelle; et néanmoins tous arrêts et jugemens qu'ils apporteroient d'ailleurs, « on les en pourroit rejeter (1). » Un grand nombre de séances fut en effet dès lors employé à juger ces différends, et les chambres s'y montrèrent habituellement disposées à restreindre la représentation nationale.

La séance d'ouverture approchoit cependant. Le roi, pour l'entourer de toutes les solennités religieuses, avoit voulu que le 2 octobre, premier

(1) Procès-verbal du tiers-état, p. 54.

dimanche du mois, les États en corps assistassent à la procession pour l'invocation du Saint-Esprit ; que le dimanche 9 octobre ils communiassent tous ensemble ; et il avoit annoncé la séance royale pour le troisième dimanche, ou 16 octobre (1) ; mais dès le 12 octobre, il y eut à plusieurs reprises des conférences entre les trois ordres, pour supplier le roi de jurer dans la séance d'ouverture, et faire jurer par tous les députés, l'édit d'union avec la Ligue, qu'il avoit donné au mois de juillet précédent, afin qu'il demeurât désormais la loi fondamentale du royaume. Le roi envoya, le 14 octobre, des commissaires aux chambres, pour témoigner son mécontentement de la demande qu'on lui faisoit, et qu'il regardoit comme injurieuse, puisque c'étoit révoquer en doute son intention d'observer le même serment qu'il avoit si récemment prêté. Cependant dès le lendemain il céda aux instantes sollicitations qui lui furent adressées, renvoyant toutefois cette cérémonie à une autre séance qu'à celle d'ouverture. (2)

La même salle du château dans laquelle s'étoient rassemblés les premiers États de Blois avoit été préparée pour la séance du 16 octobre. Au fond on avoit élevé une plate-forme, longue de trente pieds

(1) Journal de Guyencourt. T. IV, p. 115.

(2) Procès-verbal du tiers-état, p. 119-129. — Journal de Bernard. T. V, p. 51 - 70. Journal de Guyencourt. T. IV, p. 122.

1588. et large de vingt-quatre, au milieu de laquelle s'élevait une seconde plus petite, puis une troisième plus petite encore, pour le trône du roi. À ses côtés, mais plus bas que lui, étoient les deux reines, puis les princes du sang, les cardinaux, les grands officiers de la couronne, et enfin les membres des divers conseils. En face de cette triple estrade, occupée par les plus grands personnages de l'État, étoient rangés, selon leurs trois ordres, les députés de la nation.

Les députations attendoient dans la cour du château; un huissier les appeloit de la fenêtre; les hérauts d'armes de Normandie, d'Alençon et de Valois les recevoient au bas de l'escalier, et les conduisoient à la barrière de l'entrée de la salle, où les hérauts d'armes de Bretagne et de Dauphiné les accueilloient et les conduisoient aux maîtres des cérémonies, qui leur assignoient leurs places. (1)

À la séance d'ouverture assistèrent cent trente-quatre députés du clergé, parmi lesquels on distinguoit quatre archevêques, vingt-et-un évêques et deux chefs d'ordre; quatre-vingt-seize députés de la noblesse, bien que plus tard il s'en trouvât cent quatre-vingts; et cent quatre-vingt-un députés du tiers-état, dont le nombre fut porté plus tard jusqu'à cent quatre-vingt-onze. En parcourant la liste de ces noms, on ne peut s'empêcher de remarquer

(1) Cérémonial français. T. II, p. 322 et suiv. — Recueil des États-Gén. T. IV, § 56, p. 37.

combien peu d'entre eux ont acquis aucune célébrité. Il semble que les plus grands seigneurs dédaignoient de paroître comme députés de la noblesse, et ne vouloient entrer dans la salle que comme grands officiers de la couronne. Dans la liste de la noblesse, on remarque les noms de Rabin, Beaufremont, La Guiche, Cossé-Brissac, d'Escars, Sainte-Aulaire, La Valette, Estourmel, Boufflers, Saint-Simon, Béthune (frère de Rosny), Castellane, d'Aubusson, d'Angènes, qui devoient grandir par la suite, plutôt qu'ils ne rappeloient alors de grands souvenirs. Dans celle du tiers-état, on trouve La Chapelle-Marteau (1), le président Neuilly et Compans, députés de Paris, tous trois de la faction des seize; Coussin et Bernard, députés du bailliage de Dijon, et Vincent Leroy, du bailliage d'Amiens, qui se firent un nom dans ces États par leurs talens ou leur influence. Tout le reste demeure dans l'ombre, et l'on est forcé de convenir que la France est le pays le plus pauvre de l'Europe en illustration historique. (2)

Pendant que l'assemblée se formoit, le duc de Guise, en qualité de grand-maitre, étoit assis de-

(1) M. Capéguie paroît croire que Marteau est le même nom que Marcel. T. V, p. 118. Mais il n'y avoit aucune relation entre Michel Marteau, sieur de La Chapelle, et l'ancien Étienne Marcel des États de 1357. Voyez ci-devant. T. X, p. 490.

(2) Recueil des États-Gén. T. IV, les trois listes, p. 1 à 34. — V. P. Cayet, p. 220.

1556. vant le trône, auquel il tournoit le dos, et en face des députés. « En sa chaire, habillé de satin blanc, « la cappe retroussée à la bizarre, percant de ses « yeux toute l'épaisseur de l'assemblée, pour reconnoître et distinguer ses serviteurs, et d'un « seul élancement de sa vue les fortifier en l'espérance de l'avancement de ses desseins ; de sa « fortune et de sa grandeur, et leur dire sans parler, « je vous vois. Ensuite il se leva, et après avoir « fait une grande révérence, suivi de deux gentils- « hommes et capitaines des gardes, il alla querir « le roi, lequel entra plein de majesté, portant son « grand ordre au col. » (1)

Le roi adressa à l'assemblée des trois ordres un long discours, très rempli d'expressions dévotes, très modeste et presque humble, lorsqu'il leur demandoit leur coopération pour rétablir l'ordre dans son royaume. Mais ses justifications et ses plaintes sembloient plus faites pour exciter la pitié que la confiance. Il rappela qu'il n'avoit point usé de brigues ou de menées pour influencer sur les élections, non plus que sur la composition des cahiers provinciaux ; c'étoit à d'autres de rougir d'avoir usé d'une si indigne façon, et violé l'entière liberté des électeurs. Il invoqua le témoignage de plusieurs des membres des États « sur le zèle et bon pied « dont il avoit marché à l'extirpation de l'hérésie

(1) Recueil des États-Général. T. IV, p. 42.

« et des hérétiques. » Il protesta qu'il y sacrifieroit sa vie, car il ne pourroit s'ensevelir sous un plus superbe tombeau que les ruines de l'hérésie. « Se trouvera-t-il donc, ajouta-t-il, des esprits si peu capables de la vérité, qu'ils puissent croire que nul soit plus enflammé à vouloir leur totale extirpation, ne s'en étant rendu de plus certains effets que les miens?... De qui est-ce que les hérétiques occupent et dissipent le patrimoine? de qui est-ce qu'ils épuisent les rentes? de qui aliènent-ils les sujets? de qui méprisent-ils l'obéissance? de qui est-ce qu'ils violent le respect, l'autorité et la dignité? et je désirerois moins qu'un autre leur ruine! Dessillez vos yeux, et que chacun de vous juge de l'apparence qu'il y a....

« La juste crainte que vous auriez de tomber, après ma mort, sous la domination d'un roi hérétique, s'il arrivoit que Dieu nous défortunât tant que de ne me donner lignée, n'est pas plus enracinée dans vos cœurs que dans le mien..... C'est pourquoi j'ai fait mon saint édit d'union..... et je suis d'avis que nous en fassions une des lois fondamentales du royaume, et qu'à ce prochain jour de mardi, en ce même lieu, et en cette notable assemblée de tous mes États, nous la jurions tous..... Mais par mon saint édit d'union, toutes les autres ligues ne se doivent souffrir sous mon autorité, et quand cela n'y seroit assez clairement

1588.

« porté, ni Dieu ni le devoir ne le permettent,....
 « je mets, pour ce regard, tout le passé sous le
 « pied, mais je déclare que je confirme dès à pré-
 « sent.... atteints et convaincus du crime de lèse-
 « majesté ceux de mes sujets qui ne s'en départi-
 « ront pas, ou y tremperont sans mon aveu. » Il
 exprimait ensuite son regret de devoir imposer de
 nouvelles charges à son peuple ; il exposait quelles
 étoient les réformes qu'il avoit déjà accomplies par
 lui-même, et il protestoit solennellement de son
 empressement à exécuter toutes celles qui lui se-
 roient présentées par les États, et qu'il auroit
 arrêtées, sans se réserver à lui-même la licence de
 s'en départir à l'avenir, pour quelque cause, prétexte
 ou occasion que ce soit. (1)

Il y avoit dans ce plaidoyer du roi, pour se jus-
 tifier des accusations avancées contre lui par la
 Ligue, plusieurs phrases qui choquèrent vivement
 le duc de Guise et ses partisans. Le premier fit
 demander à Henri III, par l'archevêque de Lyon,
 de ne pas publier ce discours tel qu'il l'avoit pro-
 noncé, car il y proclamait la rancune qu'il conser-
 voit dans son cœur contre ceux à qui il avoit
 accordé une amnistie. Les autres historiens du temps
 prétendent qu'après une longue résistance, le roi
 se crut obligé de céder ; mais Davila assure qu'il
 étoit rapproché du roi pendant que celui-ci parloit ;

(1) Le texte au Recueil des États-Gén. T. IV, § 58, p. 43-57 ; et
 Mém. de la Ligue. T. II, p. 481.

qu'il ne prononça pas un mot de plus que ce qui se trouve imprimé, quoique ses paroles, animées par le geste et par l'accent, parussent beaucoup plus chaudes et plus piquantes qu'on ne les retrouva en les relisant dans le calme. (1)

Les discours qui suivirent furent beaucoup plus empreints que celui du roi de cette pédanterie du temps qui détruisoit toute éloquence. On est souvent amené à regretter que les hommes éminens du moyen âge aient connu les Grecs et les Romains, car c'est justement la prétention de les imiter qui les rend si dissemblables. S'ils avoient bien voulu ne penser qu'à eux-mêmes, ne parler que d'après leurs sentimens, ou la raison ou la passion auroient quelquefois animé leur langage, tandis que leur érudition ne produit que dégoût et qu'ennui. Le garde des sceaux Montholon, après avoir pris son expède du devoir d'un roi, d'imiter le soleil, en luisant sur les petits comme sur les grands, passa en revue tout ce qu'il put trouver dans sa mémoire sur les assemblées d'État des rois mérovingiens et Carlovingiens, sur les assemblées du peuple des Juifs, sur celles des Assyriens, des Perses, des Grecs et des Romains, sur les conciles du Bas-Empire; mais après cet étalage de savoir, il est impossible de deviner ce qu'il veut conclure. L'archevêque de Bourges parla

(1) De Thou. L. XCII, p. 274-287. — L'Étoile, Journal, p. 373. — V. P. Cayet, p. 223-229. — Davila. L. IX, p. 519, 520.

1598.

au nom du clergé, car il semble que le cardinal de Guise regardoit comme au-dessous de lui ses fonctions de président. Son discours ne fut ni moins bas, ni moins vide de sens, ni moins chargé de fatigantes allusions historiques que celui du garde des sceaux. Le baron de Senecey, au nom de la noblesse, et La Chapelle-Marteau, au nom du tiers-état, eurent du moins le mérite de parler brièvement, et de savoir ce qu'ils vouloient dire. (1)

La séance royale, annoncée pour le mardi 18 octobre, dans la même salle du château, fut remplie en grande partie par un discours non moins insignifiant de l'archevêque de Bourges; mais on nous a conservé aussi un discours adressé au roi, au nom de la noblesse, apparemment par le comte de Brissac, où la majesté royale est moins ménagée qu'elle ne l'avoit encore été dans aucune occasion publique. Après avoir annoncé « que le roi et les nobles avoient été ordonnés de Dieu pour la lumière des peuples, comme le soleil et la lune dans le ciel, tellement que quand advient éclipse d'entre eux toute la terre en demeure obscure, » il l'avertissoit que le peuple est « merveilleusement refroidi en l'amour qu'il portoit jadis à ses princes; » il en assigne pour cause la tolérance de l'hérésie et le triomphe du vice. « La maladie est extrême, dit-il, et la possibilité d'y remédier

(1) Le texte des discours au Recueil des États-Généraux. T. IV, p. 58-89. — Mém. de la Ligue. T. III, p. 96-131.

« est limitée à fort peu de temps ; car si cette as-
« semblée est rendue illusoire et ne produit un
« fruit certain et très apparent, vous perdrez le
« reste de la foi et de l'amour que le peuple a en-
« core pour vous. Or, sire, si vous voulez ouvrir
« vos sens, et déployer les dons que Dieu a mis en
« vous, je suis en espérance très grande que vous
« sauverez le péril de ce trop éminent naufrage....
« Le premier moyen qu'il convient tenir, c'est qu'il
« faut vous adjoindre à Dieu....; le second, c'est
« qu'aux guerres que vous entreprendrez, vous
« ayez en objet perpétuel de venger, non les in-
« jures à vous faites, mais l'honneur de Dieu.....
« Il ne faut plus dissimuler les injures faites à
« l'honneur de Dieu, pour lesquelles seules venger
« vous êtes roi. Vous pensez par là détourner le
« mal qui est en France, et vous y courez de droit
« fil.... Voyez-vous pas que depuis que l'hérétique
« n'est plus puni en France, il s'en prend à votre
« État? Cette maxime est toujours vraie, que, où
« le crime de lèse-majesté divine ne sera puni, là
« le crime de lèse-majesté humaine viendra à n'être
« plus crime.... Jadis vos prédécesseurs rois sont
« allés chasser les hérétiques et mécréans jusques
« en Afrique, jusques en Asie, jusqu'au bout du
« monde, et ont prospéré. Voulez-vous aujourd'hui
« souffrir au milieu de votre royaume, à votre
« porte et à vos yeux, la plus pestilente hérésie qui
« oncques ait été?....

1588.

« Pour le regard de votre police, et déportement
 « civil envers les hommes, deux grosses fautes vous
 « rendent comptable et sujet à l'ire de Dieu. L'une
 « est que les évêchés et prélatures ecclésiastiques
 « sont possédés par des femmes, par des hommes
 « mariés, par des gens de guerre et même suspects
 « d'hérésie. C'est une horreur qu'aujourd'hui le
 « peuple est sans conduite de pasteur ni de ber-
 « ger;.... l'autre est qu'on vend les puissances de
 « judicature, et quiconque vous donne ce conseil
 « vous trahit.... Enfin, je vous avertis, sire, que
 « le plus grand fléau de ce royaume, après l'hé-
 « résie, a été l'étranger Italien. Il a butiné et butine
 « cruellement toute la France. Vous le favorisez
 « par trop; il se rit de notre ruine et s'en agrandit.
 « Il vous a déjà fait dépiter une partie de votre
 « peuple, et fera révolter le reste. Si vous ne le
 « chassez bientôt, il sera chassé par fureur et sédi-
 « tion populaire, avec grandissime danger de tous
 « ceux qui le favorisent..... longue patience mé-
 « prisée est cause de rigueur sans pitié. » (1)

Qu'on n'oublie point que le roi, auquel l'assemblée des trois États du royaume, dans une séance publique, reproche si durement sa tolérance, n'est pas seulement le vainqueur des huguenots, à Jarnac et à Montcontour, mais encore le principal auteur du complot pour le massacre de la Saint-

(1) Pièces justificatives des États de Blois. T. IV, § 64, p. 97 à 107.

Barthélemy. Or, c'étoit de nouveau du sang et des suppliques que la nation lui demandoit. Pour lui, il répondit seulement : « Vous avez ouï la teneur de
 « mon édit, et entendu la qualité d'icelui, et la
 « grandeur et dignité du serment que vous allez
 « présentement rendre. Et puisque je vois vos justes
 « désirs tous conformes aux miens, je jurerai,
 « comme je jure devant Dieu, en bonne et saine
 « conscience, l'observation de ce mien édit, tant
 « que Dieu me donnera la vie ici-bas. Veux et
 « ordonne qu'il soit observé à jamais dans mon
 « royaume pour loi fondamentale. Et en témoi-
 « gnage perpétuel de la correspondance et conten-
 « tement universel de tous les États de mon
 « royaume, vous jurez présentement l'observa-
 « tion de ce mien édit d'union, tous d'une voix ;
 « mettant, pour les ecclésiastiques, les mains à
 « la poitrine, et tous les autres levant les mains au
 « ciel. » (1)

Puis, un acte authentique en fut dressé, portant :
 « Aujourd'hui, 18^e d'octobre 1588, le roi, séant à
 « Blois, en pleine assemblée des États-Généraux
 « de son royaume, a juré, en sa foi et parole de roi,
 « de tenir et observer la présente loi, en tout ce qui
 « dépendra de Sa Majesté; et MM. les cardinaux
 « de Bourbon, de Vendôme, comte de Soissons,
 « duc de Montpensier, cardinaux de Guise, de Lé-

(1) Pièces justificatives des États de Blois. T. IV, § 65, p. 107.

1588.

« noncourt, de Gondi, ducs de Guise, de Nemours,
 « de Nevers et de Retz; M. le garde des sceaux de
 « France, et plusieurs autres seigneurs, tant du
 « conseil de Sa Majesté que députés des trois États
 « de ce royaume, ont juré de garder, et entretenir
 « inviolablement ladite loi, tant en leurs noms
 « propres et privés que pour l'État et les provinces
 « qui les ont députés pour se trouver en cette
 « assemblée générale des États; moi, Ruse, secré-
 « taire d'État et des commandemens de Sa Majesté
 « présent.

« Ce fait, Sa Majesté témoigna le grand désir
 « qu'elle avoit de mettre fin à cette assemblée, et
 « pourvoir à ses sujets sur leurs justes plaintes et
 « doléances; et pour cet effet, promit ne se départir
 « de la ville de Blois jusques à l'entier parachève-
 « ment de la tenue desdits États; ordonnant pareil-
 « lement à tous ceux de ladite assemblée de ne s'en
 « départir aucunement; dont Sa Majesté fut remer-
 « ciée de toute l'assistance, et se retira accompagnée
 « du commun consentement et voix générale du
 « peuple criant : *Vive le roi!* » (1)

Les députés se réunirent ensuite dans leurs
 chambres respectives, pour travailler, soit au juge-
 ment des élections contestées, soit à la confection

(1) Pièces justificatives. *Ibid.*, § 66, p. 108. — Procès-verba
 du Tiers-État, p. 134. — Journal de Bernard. T. V, p. 77. —
 Journal de Guyencourt. T. IV, p. 126. — V. P. Cayet, p. 229.
 — De Thou. L. XCII, p. 290. — Davila. L. IX, p. 520.

de leurs cahiers. Malgré une décision du conseil du roi, le tiers-état ne voulut point admettre du Verzier, député de Bordeaux, parce qu'il avoit été hérétique, et qu'il n'avoit point fourni des preuves authentiques de son abjuration. Puis le premier objet qui se présenta, le 3 novembre, à l'ouverture des cahiers, fut un article de celui de Paris, qui demandoit que « M. de Soissons fût déclaré indigne « de la couronne, pour avoir aidé le roi de Navarre « contre les catholiques, et avoir assisté à la mort « de M. de Joyeuse, faite de sang-froid. » Quatre gouvernemens adhérèrent à ladite requête; quatre autres furent d'avis que ledit article fût communiqué aux deux autres chambres; quatre, enfin, à ce que l'article fût rayé du cahier; car ce prince avoit juré l'édit d'union; il avoit eu l'absolution de Sa Sainteté, et il étoit en cour, faisant acte de bon catholique. Ce dernier avis finit par l'emporter. (1)

Puis, le 4 novembre, l'archevêque d'Embrun, l'évêque de Bazas, et d'autres prélats, vinrent à l'assemblée du tiers-état, de la part du clergé, « pour « l'inviter à se joindre aux prières que l'on enten- « doit faire au roi, d'envoyer armée au pays de « Guienne, qui étoit le plus désolé par les hérétiques; et afin que le tiers-état eût à aviser si le roi « de Navarre, ayant les armes au poing, ne devoit « être déclaré criminel de lèse-majesté divine et

(1) Journal de Bernard, p. 89.

1589. « humaine, ses États confisqués, déclaré relaps, « indigne, lui et sa postérité, de la succession et « de tous droits au royaume, suivant que le clergé « l'avoit résolu; et que le lendemain ils en feroient « pareille ouverture à la noblesse; mais le samedi 5, « l'évêque de Bazas, accompagné d'autres ecclésiastiques, entre lesquels étoient M. de Citeaux, nous « porta propos de la part du clergé, que cejour d'hui « matin M. l'archevêque d'Embrun avoit été mandé « par le roi, lequel lui avoit dit qu'il seroit bien « aise et lui viendroit à plaisir, qu'avant que de « rien résoudre pour le fait du roi de Navarre, il « fût de nouveau sommé et requis de se remettre à « l'Église catholique; et quoiqu'il sût assurément « que telle semonce n'y serviroit de rien pour le « convertir et rappeler, néanmoins, que cette formalité gardée, il y auroit occasion de rendre la « guerre plus juste, et détourner le secours d'Angleterre. » (1)

Le caractère de Henri III et celui de ses États se manifestèrent à cette occasion. Le premier, foible et faux, mais habituellement modéré, désiroit regagner le roi de Navarre et s'en faire un allié, mais n'osoit pas l'avouer. Il prétendoit ne vouloir qu'accomplir des formalités, tandis qu'au fond il gémissoit d'être privé de l'appui d'un parent qu'il auroit

(1) Journal de Bernard. T. V, p. 90, 91. — Procès-verbal du Tiers. T. IV, p. 178. — De Thou. L. XCIII, p. 310. — V. P. Cayet, p. 250.

pu opposer aux Guises, ses ennemis les plus détestés ; d'ailleurs il éprouvoit du scrupule à changer la loi salique, qu'il s'étoit accoutumé à regarder comme la condition fondamentale de la monarchie. Les États, d'autre part, malgré leur division en trois chambres, avoient les défauts des assemblées et le caractère des démocraties, où la majorité ne ménage jamais la minorité, et où la délibération, prenant l'apparence d'un combat, n'a pour cri de guerre que *malheur aux vaincus !* La majorité, qui, aux États d'Orléans et de Pontoise, avoit été réformatrice, avoit, aux premiers États de Blois, passé aux catholiques, et malgré le roi et ses édits, elle avoit interdit tout autre culte que celui de l'ancienne Église. Aux seconds États de Blois, cette même majorité n'avoit pas même voulu souffrir dans son sein un seul député soupçonné d'avoir été huguenot. Bien plus, elle vouloit écraser le parti catholique de la tolérance, elle vouloit interdire de parler de paix, et elle ne permettoit plus au roi même d'espérer la conversion d'un grand hérétique.

« Cela ayant été rapporté au clergé, continue
« Bernard, il y avoit été résolu d'une même voix
« que l'édit d'union ayant été juré, le roi de Na-
« varre portant encore les armes contre Dieu et son
« Église, ayant été excommunié, l'on ne pouvoit et
« ne devoit plus user de recherche..... Le tiers-état
« fut d'avis de déclarer le roi de Navarre criminel
« de lèse-majesté divine et humaine, en la même

1588. « forme que messieurs du clergé; on fit entendre
 « que messieurs de la noblesse étoient entrés au
 « même avis, et que tous les députés du clergé et
 « de la chambre des nobles délibéroient de s'ache-
 « miner vers Sa Majesté. Nos députés partirent
 « aussi à l'heure même.

« Et iceux de retour, le sieur de Neuilly rap-
 « porta que le propos avoit été tenu et porté par
 « M. l'archevêque d'Embrun, tant pour le fait du
 « roi de Navarre, que pour inviter Sa Majesté d'en-
 « voyer armée en Guienne, afin que cette pauvre
 « province fût purgée du chef des hérétiques. Que,
 « sur cette proposition, le roi auroit répondu qu'il
 « eût désiré que son intention eût été suivie, pour,
 « par une dernière sommation, inviter le roi de
 « Navarre à se reconnoître; et quant à l'armée de
 « Guienne, qu'il y avoit un bon lieutenant, bien
 « catholique, et qui lui avoit toujours fait fidèle
 « service. Cependant qu'il seroit par lui avisé de
 « conserver ladite province. Que le sieur d'Embrun
 « avoit répliqué que les trois ordres étoient jà résolus
 « de ne plus rechercher le roi de Navarre; que
 « c'étoit un membre pourri; qu'étant excommunié,
 « il ne pouvoit être par eux en rien reconnu. Sur
 « quoi le roi lui auroit répondu : Eh bien, si vous
 « craignez l'excommunication, le légat du pape est
 « en la cour, pour vous absoudre et délier. Et
 « néanmoins, ne pensez pas que si j'étois d'avis de
 « le rappeler ce fût pour le rendre habile à me

« succéder, car quand Dieu ne me donneroit lignée,
« je pourvoirois en telle sorte au royaume, que
« jamais roi, ayant été hérétique, ne vous gouver-
« nera; ce qu'il désiroit être communiqué aux
« chambres. Sur ce, l'avis pris, il fut résolu que
« l'on persisteroit à la première résolution. (1) »
En effet, la résolution contre le roi de Navarre fut
insérée au cahier général. Il fut aussi question de
condamner la mémoire du prince Louis de Condé,
afin de déclarer tous ses enfans également exclus de
la couronne; toutefois, le roi ayant demandé une
exception en faveur de ceux qui étoient catholiques,
les États consentirent à supprimer cet article et à
s'en tenir à l'édit d'union. (2)

Le roi cherchoit cependant à gagner l'amitié des
députés qu'il croyoit influens dans le tiers-état,
et en particulier celle de l'avocat Bernard, auteur
du journal que nous consultons, et qui, le 25 oc-
tobre, avoit été choisi pour orateur de son ordre.
Bernard fut introduit avec Coussin, son collègue,
dans le cabinet du roi, le 9 novembre après dîner.
« Il nous dit qu'il s'étoit dûment informé de nos
« déportemens, et de ceux de toute la province,
« qui lui étoient si agréables qu'il nous en remer-
« cioit, et qu'il les sauroit très bien reconnoître

(1) Journal de Bernard, p. 91-93. — Procès-verbal du Tiers, p. 178.

(2) Journal de Bernard, p. 96, 103, 106. — Davila. L. IX, p. 523.

1688. « en temps et lieu. Après, il nous fit part de toutes
« ses bonnes volontés, et du regret qu'il avoit d'a-
« voir été si mal servi; qu'il étoit à présent si bien
« disposé que nous ne partirions jamais sans con-
« tentement; qu'il ne désiroit rien plus que de
« laisser une bonne mémoire à la postérité de
« l'amour qu'il portoit à son peuple; qu'il avoit
« offensé Dieu, lequel savoit combien de fois il lui
« avoit dit *peccavi*. Il nous reçut avec tant de res-
« pect qu'il se mit à deviser fort particulièrement
« de la suppression des offices, des partisans, des
« dons immenses, de la misère des villageois; et
« par discours interrompu fut ce propos continué
« plus d'une heure. (1) »

Mais ces prévenances du roi, quoiqu'elles flattassent momentanément les députés, ne les détournèrent point de la poursuite de leurs projets. Ils avoient demandé l'état des recettes et dépenses du royaume; cet état leur fut apporté le 10 novembre par MM. de Rambouillet, d'O, de Rose et Chennaille. Ceux-ci exposèrent qu'ils comptoient, pour l'année suivante, sur une recette de neuf millions d'écus d'or ou de livres (ces deux mots paroissent employés indifféremment l'un pour l'autre); que sur cette somme trois millions étoient destinés à l'entretien de la maison du roi, de la reine, au paiement de la gendarmerie (consistant en soixante

(1) Journal de Bernard, p. 98.

compagnies d'hommes d'armes), des garnisons, des galères et de l'artillerie; que les six millions restans suffisoient à peine pour le paiement des gages et rentes (traitement de tous les fonctionnaires publics et intérêts de la dette); que pour la guerre qu'il comptoit faire aux hérétiques, il lui falloit au moins deux millions de plus. (1)

Les états de finance avoient été renvoyés à une commission; et au nom de celle-ci, le président Neuilly rapporta, le 18 octobre, « que ces états « étoient du tout défectueux pour le regard du

(1) Procès-verbal du tiers-état, p. 193. — Journal de Bernard, p. 99. — Journal de Guyencourt, p. 131 et suiv. Ce dernier donne sur l'ensemble des finances quelques détails dont nous présentons ici l'extrait.

Le domaine étoit évalué annuellement à 513,783 liv.; mais il ne restoit de net que 2,549 liv. — On estimoit qu'on pourroit l'affermir de nouveau pour. 1,500,000 liv.

Les ventes de bois annuelles auroient pu monter à 200,000 liv., et n'étoient évaluées que. 50,000

Les aides, huitièmes et vingtièmes, à 550,000 liv., au lieu de. 481,036

Le subsidé de 5 sous par muid de vin, 65,000 liv., au lieu de. 54,000

Les cinq grosses fermes, sujettes à nombreux abus, rendoient. 359,833

La gabelle et greniers à sel; l'adjudication de la ferme avoit été suspendue le 5 octobre.

La taille et cruës. : . . . 4,186,918

Décimes du clergé. 433,333

Les parties casuelles. 80,000

Plusieurs autres impôts restent en blanc, et aucun résultat général n'est présenté.

1588. « domaine; que tout y étoit si obscurément couché
« que l'on n'y pouvoit rien entendre. » On envoya
en poste à Paris pour prendre de nouveaux mé-
moires à la chambre des comptes (1). Cependant le
premier expédient auquel recoururent les députés,
pour rétablir les finances de l'État, fut un acte de
vengeance. De même que l'enfant s'acharne contre
la verge qui l'a châtié, le peuple tournoit toute sa
colère contre les financiers que le roi avoit employés
à la levée des impôts; et la noblesse, jalouse de leur
richesse, se plaisoit à les voir ruinés, oubliant
que cette richesse étoit la garantie des deniers pu-
blics qui leur étoient confiés, et que leur crédit
étoit nécessaire au crédit de l'État. « Le 24 no-
« vembre fut apporté au tiers-état, de la part de
« la noblesse, un billet pour ériger une chambre
« composée de six de chacun ordre, qui seroient
« tirés des chambres des États, avec six commis-
« saires que le roi nommeroit, pour faire la re-
« cherche et procès aux financiers, partisans, cour-
« tiers d'offices, et autres de ladite qualité. Il fut
« avisé que le roi seroit supplié d'y mettre deux
« présidens, l'un qui seroit par lui nommé, l'autre
« par les États. Qu'aussi la nomination d'un pro-
« cureur général seroit faite par les trois ordres,
« pour faire choix d'un homme roide et entier, qui
« auroit un substitut en chacune des provinces de

(1) Journal de Bernard, p. 105.

« la France; pour être memorié et instruit des partis faits, commissions exécutées, sans qu'il fût loisible d'entrer en composition avec lesdits par-
« tisans. M. Duret, qui présidoit au gouvernement de Lyonnais, fut commis pour en porter le pro-
« pos au clergé, lequel à son retour rapporta les-
« dits sieurs du clergé être de pareil avis.... La noblesse se conforma aussi à l'avis du tiers-état, et avoit ajouté que ladite chambre se dresserait à Blois; et seroit déambulatoire. L'on mit aussi en terme de requérir par même moyen Sa Ma-
« jesté de surseoir toute levée de deniers et réduire les tailles; ce qui fut résolu. » Un orateur du clergé, Cocquelay, conseiller au parlement, vint ensuite dire au tiers, de la part de son ordre, « que c'étoit là où il falloit frapper, sans nous arrêter à de petits articles de réformation, lesquels, quoiqu'ils fussent utiles, ne faisoient maintenant à propos, vu l'état du royaume, qui tomboit de tout côté; et que si le peuple étoit soulagé, et que pour le surplus on établit vingt-cinq ou trente bons articles que l'on proposeroit comme règles d'État, que cela suffiroit en attendant un siècle plus doux. (1) »

Indépendamment du soulagement du peuple, les États se sentoient appelés, pour maintenir leur propre importance, à repousser comme illégales

(1) Journal de Bernard, p. 109-111.

1509. toutes les augmentations de la taille, de même que toutes les créations de charges qui avoient eu lieu depuis les États de Blois de 1576, en violation directe de l'autorité de ces États. Aussi, dans la requête présentée au roi le 25 novembre, au nom des trois ordres, trouvons-nous, après l'exposition de la misère croissante du peuple, ces mots : « Pour
« ce, vos très humbles et très obéissans sujets, les
« députés des trois États de votre royaume, vous
« supplient, sire, en toute humilité, qu'il vous
« plaise, en effectuant vos saintes et louables intentions, déclarées en l'ouverture de vos États,
« ordonner conformément à la requête des trois
« ordres, que les tailles seront réduites au taux
« qu'elles étoient en l'an 1576 ; et révoquer tous
« subsides, subventions, impositions, levées de
« clochers, et toutes autres taxes imposées depuis
« ladite année, le tout par provision, et jusqu'à ce
« que vos finances étant réglées par l'avis de vos
« États, y ait moyen de faire, par Votre Majesté,
« plus ample décharge, selon que les supplians sont
« chargés par tous leurs cahiers vous en faire très-
« humble requête. » (1)

Bernard raconte la présentation de cette requête. « Tous en corps allâmes les trois ordres au
« château, où le roi en reçut la plus grande partie en son antichambre, savoir, tous ceux qui

(1) Au Journal de Guyencourt. T. IV, p. 132. — Procès-verbal du Tiers, p. 217.

« eurent moyen d'y entrer, car elle étoit toute
 « pleine. M. de Bourges (orateur du clergé) com-
 « mença son propos fort disertement, et le pour-
 « suivit avec la charge qui lui fut donnée de ne
 « rien épargner. Il se mit sur les misérables inven-
 « tions d'aides, parties et subsides; sur les richesses
 « des partisans; sur la misère du peuple. Il dit
 « qu'il ne falloit pas écorcher la brebis; que les
 « conseillers du roi, ou par malice ou par ignorance,
 « l'avoient poussé en de damnables et pernicieux
 « desseins, avoient ruiné ses sujets, et comme
 « mauvais couturiers, lui avoient rogné et taillé
 « sa robe trop courte, pour avoir de grandes la-
 « nières; que nous n'entendions nos requêtes leur
 « être communiquées comme à gens suspects et
 « pernicieux à l'État.... M. de Brissac (président
 « de la noblesse) parla en peu de mots; M. de La
 « Chapelle, président du tiers-état, de même....
 « Après que le roi eut répondu *qu'un chacun seroit*
 « *content et qu'il nous feroit droit sur nos requêtes,*
 « l'archevêque de Bourges ajouta encore que si le
 « roi nous faisoit refus de nos demandes, il ne trou-
 « vât pas mauvais si nous demandions notre congé.
 « Et le roi fit réponse qu'on lui faisoit tort, et que
 « nous étions trop bons Français pour cela. » (1)

Loin de se laisser intimider par ce reproche, le tiers-état résolut de déclarer au roi que l'arche-

(1) Journal de Bernard, p. 116, 117. — Pasquier. L. XIII, lett. 3, p. 363.

1588. vêque n'avoit rien dit qui n'eût été conclu et délibéré par l'ordre, et que le président de chaque province l'affirmeroit à son tour ; il fut convenu aussi que les députés de chaque bailliage écrivoient sur un bulletin les noms de ceux qu'ils estimoient *dommageables à l'Etat*, pour être traduits devant la chambre d'enquête qu'on avoit résolu d'instituer. Ces bulletins étoient déposés dans un sac que tenoit le président ; et telle étoit la violence de la rancune contre les financiers, que le billet donné par Davinet, député de Rouen, s'étant trouvé blanc, on voulut le chasser de l'assemblée, encore qu'il s'excusât en disant qu'il ne connoissoit aucun prévaricateur. (1)

Le roi, toujours plus alarmé de la direction hostile que prenoient les chambres, essaya de nouveau l'influence personnelle qu'il pourroit exercer sur les membres qui avoient du crédit dans leur ordre. Le 27 novembre, il fit appeler au château Bernard et Coussin, avec d'autres députés du tiers, au nombre de vingt-quatre. « Le sieur de Marle, maître des cérémonies, vint nous prendre, dit Bernard, et entrâmes en la chambre du roi, lequel nous trouvâmes seulement accompagné de M. de Lyon et du président de Neuilly. Il nous com- mença à dire la volonté qu'il avoit de nous sou- lager ; qu'il vouloit régler sa maison et la réduire

(1) Journal de Bernard, p. 120.

« au petit pied; que s'il avoit trop de deux chapons,
« il n'en vouloit qu'un; qu'il avoit trop de regret
« d'avoir vécu de la façon du passé, et qu'avant
« de partir, il nous promettoit un très grand con-
« tentement. Mais que de le contraindre à réduire
« les tailles au pied de l'année 1576, il étoit im-
« possible que ce ne fût à la ruine de sa maison et
« de son État; qu'il falloit considérer la guerre
« contre les hérétiques, où il vouloit hasarder sa
« personne; qu'il étoit nécessaire d'avoir fonds
« pour ce regard, et que ce n'étoit pas lui don-
« ner du courage pour le faire que de lui retran-
« cher ses moyens..... Son propos fini, M. Cous-
« sin parla le premier; après lui, le roi voulut
« que je parlasse, ce que je fis longuement, avec
« toute franchise et respect; je lui déduisis tout
« au long les causes de notre requête, le dés-
« ordre de ses finances, l'abus qui se commettoit
« à la face des États, le blâme que nous emporte-
« rions, si le peuple n'étoit déchargé; le peu d'oc-
« casion de bienveillance qu'il laisseroit à ses su-
« jets..... Et lors il reprit ses premiers discours
« qu'il dilata davantage.....; que des deniers il
« n'en seroit plus si mauvais ménager; qu'il ne
« les emploieroit plus en dons immenses, ni à des
« bagatelles, comme il avoit fait; qu'il en sentoit
« sa conscience chargée, et s'en repentoit tous les
« jours. Cependant que l'on trouvât bon d'entrer
« en conférence sur le fonds qu'il demandoit, car

1588. « de révoquer les tailles, sans lui donner moyens
« assurés, c'étoit le perdre, et qu'en le perdant,
« nous nous perdions tous. » (1)

Le lendemain lundi 28 novembre, le roi envoya une députation à la chambre du tiers-état; l'archevêque de Lyon porta la parole; il représenta que la rupture des États plongeroit le royaume dans l'anarchie; que le roi demandoit de surseoir seulement à la suppression des tailles jusqu'à ce qu'un fonds suffisant fût trouvé pour les remplacer; que tout au moins étoit-il essentiel de pourvoir aux trois millions pour la maison royale, dans lesquels se trouvoient comprises les soldes de toute la gendarmerie, et aux deux millions pour la guerre; qu'il abandonneroit le surplus à la libre et entière disposition des États, la foi publique toutefois gardée pour le paiement des rentes, dettes et gages d'officiers. (2)

Ces propositions causèrent de violens murmures, et après la retraite des commissaires, la chambre déclara qu'elle persistoit dans ses requêtes. Cependant La Chapelle-Martreau invita à souper tous les présidens de chaque province; le duc de Guise s'y trouva : il exposa les besoins du roi, la misère de l'État, et il pressa les députés de faire quelque

(1) Journal de Bernard, p. 121, 122. — Procès-verbal du tiers-état, p. 227.

(2) Journal de Guyencourt, p. 134. — Procès-verbal du tiers-état, p. 229.

chose pour son soulagement (1). Le lendemain, Guise recommença ses instances auprès d'eux, et il déclara qu'il le faisoit par exprès commandement du roi. Il chercha à leur faire sentir que leur menace de se séparer, s'ils n'obtenoient pas l'abolition des tailles, pourroit bien au commencement être agréable au peuple, mais que s'ils l'effectuoient, ce seroit la ruine de l'État; que les huguenots en triompheroient, qu'ils l'en accuseroient lui-même, duc de Guise, à cause de l'influence qu'on lui supposoit sur les États. Mais tous les présidens répondirent qu'ils n'avoient aucun moyen de faire revenir leur assemblée de ses résolutions. Le même jour, en effet, et le clergé et la noblesse déclarèrent qu'ils s'unissoient pleinement au tiers-état. Brissac, accompagné de six autres gentilshommes, vint dans la salle de cet ordre, protester « qu'en « ce qui regardoit le bien de l'État, ils nous assu-
« roient de leurs vies, armes et personnes. » (2)

Le 30 novembre, le roi fit de nouveau inviter en son cabinet les députés du bailliage de Dijon, Coussin et Bernard : « Il nous dit qu'il nous man-
« doit comme ses bons sujets et serviteurs, pour
« continuer ses plaintes et regrets qu'il avoit que
« ses bonnes volontés n'étoient pas connues; qu'il
« se délibéroit de vivre de toute autre façon qu'il
« n'avoit fait du passé; que tant s'en faut qu'il eût

(1) Journal de Bernard. T. V, p. 125.

(2) *Ibid.*, p. 126, 127.

1588.

« intention et moyen de continuer ses dons immen-
 « ses, qu'il n'avoit pas un sol; que c'étoit une
 « honte; que dans son conseil l'on tiroit la langue
 « d'un pied de voir ses nécessités; que les dépêches
 « de ses plus importantes affaires demeureroient,
 « faute d'avoir cent écus pour payer les courriers.
 « Par ainsi, que parler d'une réduction à l'année
 « 1576, c'étoit le perdre, et l'État avec; qu'il avoit
 « appris que l'on disoit que ses promesses n'étoient
 « que paroles, que vent et artifice, mais qu'il en
 « feroit paroître les effets; et qu'on ne crût pas le
 « bruit semé qu'il donnoit tout à deux hommes
 « qu'il avoit pris de nouveau près de lui (1), mais
 « qu'il juroit en son âme que depuis le mois de
 « mai, il ne leur avoit donné quatre mille écus;
 « qu'il ne les tenoit que pour s'en servir et non
 « pas pour les enrichir, et qu'il se donneroit bien
 « de garde de faire comme il avoit fait du passé
 « à d'autres. De ces autres, l'un étoit mort avec
 « honneur; quant à l'autre, on savoit bien ce qu'il
 « faisoit; qu'ils avoient fait leurs affaires, mais très
 « mal celles de leur maître. » (2) Quant à la cham-
 bre à créer pour la recherche des traitans, le roi
 se plaignit de ce que les États usurpoient sur son
 autorité en voulant la nommer eux-mêmes. Pen-
 dant le temps qu'il s'entretenoit avec les députés,

(1) Apparemment Montpezat, sieur de Longnac, et Bellegarde, comte de Thermes.

(2) Journal de Bernard, p. 128.

il achevoit de s'habiller, et il en prit occasion de leur dire « qu'il n'étoit point dépensier en habits, « qu'il en portoit un toujours trois mois », avec autres paroles communes. (1)

Le cardinal et le duc de Guise, les prélats et les seigneurs, plus influens dans le parti de la Ligne, s'efforçoient de persuader aux États que le projet qu'ils annonçoient de se dissoudre, si on ne leur accordoit leurs demandes, étoit le plus pernicieux de tous, puisque tous les abus subsisteroient, tous les impôts continueroient à se percevoir, tous les mauvais ministres demeureroient en place, à moins qu'on n'eût recours au remède plus désastreux encore de la guerre civile. La province de Bourgogne se rangea à leur avis; mais il fut impossible de faire entendre raison à toutes les autres, qui déclarèrent suspendre leurs travaux jusqu'à ce qu'elles eussent obtenu une réponse favorable (2). Le roi, cependant, prit le parti de céder; le samedi, 3 décembre, il appela tous les ordres, en corps, dans sa chambre. L'archevêque de Bourges réitéra ses remontrances au nom des trois ordres, et raconta le trait de la bonne vieille s'adressant à l'empereur Adrien, *noli ergo imperare*, « si tu ne veux pas être « juste, refuse-toi donc à régner. » Le roi, en réponse, fit un discours d'une voix fort haute sur son

(1) Bernard, p. 130.

(2) Journal de Bernard, p. 134. — Procès-verbal du tiers-état, p. 235.

1588. amour pour son peuple, « puis, continue Bernard, il
 « nous dit : Je vous accorde vos requêtes. Alors
 « chacun se mit à crier vive le roi, sans lui donner
 « le moyen de parachever; mais le bruit fini, il nous
 « dit : C'est à la charge que vous fassiez des fonds,
 « et que vous donniez des moyens assurés pour
 « l'état de ma maison, et le fonds de la guerre,
 « suivant vos promesses; ce qui lui fut accordé en
 « grande joie et allégresse » (1).

Le roi et les États paroissoient d'accord; le lendemain, dimanche 4 décembre, un *Te Deum* fut chanté pour célébrer cette réconciliation. Cependant le théologal de Senlis, qui prêcha devant les États, déclara dans son sermon qu'à la réserve de l'abolition des tailles rien ne s'étoit fait de bon; car le roi retenoit toujours à la vue des États ses mauvais conseillers, ses harpies, ses financiers corrompus, lesquels il falloit courageusement chasser; et il les désigna les uns après les autres par des jeux de mots sur leurs noms qui provoquèrent les éclats de rire de toute l'assemblée (2). Dès le 5, les États se remirent à travailler à leurs cahiers; ils étoient demeurés d'accord de les réduire à une trentaine d'articles qui formeroient comme la base de la réformation du royaume; mais, quant aux expédiens pour trouver les cinq millions d'écus d'or que l'on

(1) Bernard, p. 136. — Procès-verbal du tiers-état, p. 228. — De Thou. L. XCIII, p. 318. — Davila. L. IX, p. 523.

(2) Bernard, p. 137.

avoit promis d'assurer au roi, malgré la réduction des tailles, il ne se faisoit pas dans le sein des États une seule proposition raisonnable ; les crues faites par le roi depuis 1576, et qu'il abandonnoit, montoient à plus de deux millions d'écus ; la perception de tous les autres impôts demeuroid en quelque sorte suspendue. Les États s'étoient opposés, le 5 octobre, à une nouvelle adjudication de la ferme de la gabelle, et en même temps ils pressoient la suppression de tous les offices et de judicature et de finance, que le roi avoit vendus depuis l'année 1576, sans offrir aucun remboursement à ceux qui les avoient achetés (1). Les trésoriers, que cette suppression auroit ruinés, et qui voyoient en même temps qu'on les vouloit déférer à une chambre d'enquête pour rendre compte du passé, se présentèrent au nombre de trente-cinq, le 5 décembre, à la salle du tiers-état ; mais au lieu de se justifier avec modestie et de faire valoir leurs titres, ils déposèrent sur le bureau une protestation fort injurieuse, dans laquelle ils affirmoient « que les députés étoient pleins de passions et animosités, qu'ils « avoient été élus par monopoles et brigues, et que « les trésoriers prétendoient se réserver, sur les « biens des députés eux-mêmes, le remboursement « du prix de leurs charges. » La chambre, irritée, exigea que chaque trésorier lacérât lui-même sa

(1) Guyencourt, Journal. T. IV, p. 136. — Pasquier, Lettres. L. XIII, l. 3, p. 363.

1533. protestation, après quoi elle le condamna à mille écus d'amende et à la prison. (1)

Le roi avoit reçu nouvelle de l'état de détresse où se trouvoit l'armée de Poitou et celle de Dauphiné, faute d'argent; il en donna avis aux chambres, et leur fit savoir en même temps la détresse plus grande encore que ressentait sa propre maison. « Elle étoit réduite à telle extrémité que ce-
 « jourd'hui, 7 décembre, son pourvoyeur lui avoit
 « déclaré qu'il quitteroit l'entretien et fourniture
 « de sa table, et que ses chantres lui avoient, aussi
 « dit qu'ils quitteroient le service et ne chanteroient
 « plus qu'ils n'eussent leurs gages (2). » Le roi fit de nouveau venir Bernard et d'autres députés dans son cabinet, le vendredi 9 décembre. « Il nous ju-
 « roit et promettoit, dit celui-ci, ne vouloir ci-
 « après rien mettre sur son peuple; ce qu'il di-
 « soit si assurément, qu'il aimeroit mieux tout
 « perdre que d'y contrevenir, et en répétant son
 « premier serment il dit : Que Dieu m'abime et
 « me damne si j'y contreviens..... Il est bien vrai
 « que quelques uns de mon conseil ne sont pas de
 « cet avis, et disent que ce seroit me régler sur le
 « duc de Venise et rendre mon État à demi démo-
 « cratique; mais je le ferai, car je veux être tout

(1) Journal de Bernard, p. 141, 143. — De Thou. L. XCIII, p. 319.

(2) Bernard, p. 145, 146.

« bon ou tout mauvais (1). » Comme ils sortoient d'auprès du roi, l'archevêque de Lyon leur dit : « Eh bien ! messieurs, voici deux gentilshommes « qui disent que la marmite du roi est renversée, « si vous ne mettez ordre de la faire bouillir. Mon- « seigneur de Guise lui dit, en riant : Qu'avez- « vous affaire de leur dire cela ? » (2)

Cependant le tiers-état sentit qu'il étoit nécessaire de pourvoir tout au moins au service du mois courant. M. de Marle, maître des cérémonies, introduit, le 9 décembre, dans cette chambre, avoit demandé qu'elle envoyât trois ou quatre de ses membres, pour, de concert avec quelques membres du conseil, faire un arrangement avec les traitans de la gabelle, et pourvoir ainsi au besoin le plus pressant. Alors le président de la chambre proposa « de prendre à constitution de rente la « somme de cent vingt mille livres, pour laquelle « quatre ou six de cet ordre se rendoient princi- « paux constituans, auxquels seroit promise toute « indemnité par les députés du tiers-état ; que la- « dite somme seroit prise sur les premiers deniers « qui se lèveroient en la présente ou la prochaine « année sur le peuple ou autres ; enfin que ladite « somme seroit distribuée par lesdits consti- « tuans, à M. de Nevers cinquante mille, à M. de « Mayenne quarante mille, pour nécessités desdites

(1) Bernard, p. 148.

(2) *Ibid.*, p. 150.

1568.

« deux armées, et trente mille à Sa Majesté, pour
 « le remercier de sa bonne affection (1). » Toutefois les députés qu'on avoit désignés comme les plus riches refusèrent de s'engager, à moins qu'ils ne fussent au moins vingt-quatre pour partager la solidarité; puis, quand les uns signèrent, les autres refusèrent de signer; puis, par une nouvelle délibération, on destina cent mille écus au duc de Mayenne, vingt mille seulement au roi, et rien au duc de Nevers; la négociation n'étoit pas terminée le 22 décembre, et l'argent n'étoit pas trouvé; cependant les États mirent en délibération s'ils laisseroient entrer dans leur salle Rambouillet, ministre du roi, parce qu'ils le tenoient pour suspect ainsi que tous ses collègues, et ils ne parloient plus que de les mettre en jugement par-devant la chambre d'enquêtes qu'ils avoient résolu de former. (2)

Ainsi le roi s'étoit humilié en vain, il avoit en vain confessé ses fautes et fait la cour à ses sujets, aux députés même du tiers-état, que les Valois étoient accoutumés à traiter avec tant d'orgueil. On l'avoit poussé malgré lui dans la guerre civile; non seulement on lui avoit fait attaquer les huguenots, annuler tous les traités conclus avec eux, et provoquer leurs alliés d'Allemagne et d'Angleterre,

(1) Procès-verbal du tiers-états, p. 237. — Journal de Bernard, p. 151.

(2) Journal de Bernard, p. 157, 159, 168.

On lui avoit fait prendre les engagements les plus précis de ne leur accorder aucune tolérance, de ne faire aucune paix avec eux, et de les tous exterminer. Bien plus, on venoit de nouveau de le jeter dans une guerre étrangère qu'il croyoit due uniquement aux intrigues des Guises.

Le duc de Savoie, Charles-Emmanuel, prince guerrier et habile politique, voyoit avec impatience les garnisons françaises qui occupoient encore les forteresses du marquisat de Saluces ; elles enchaînoient en quelque sorte son pays, en assurant un passage au travers des Alpes aux armées françaises, au moment où le roi pourroit être tenté de recommencer les guerres d'Italie, pour mettre fin aux guerres civiles. Ce duc, par son mariage avec une fille de Philippe II, s'étoit assuré l'appui de l'Espagne ; il favorisoit les intrigues de cette couronne avec la Ligue, et il affectoit un grand zèle pour la foi catholique. On assure qu'il fit offrir son assistance au duc de Guise, sous condition que, dans le démembrement de la France qui lui paroissoit inévitable, il auroit pour sa part la Provence et le Dauphiné ; on ajoute que ses demandes ayant été repoussées par Guise, il dénonça lui-même au roi ce chef des ligueurs, et lui communiqua une partie de leur correspondance. En même temps, il l'avertit aussi que Lesdiguières, chef des protestans en Dauphiné, avoit quelque intelligence avec les officiers français stationnés dans le marquisat de

1533. Saluces, et il lui déclara que le seul moyen d'empêcher l'hérésie de passer les Alpes et de répandre sa contagion dans toute l'Italie, c'étoit de lui accorder à lui-même le gouvernement du marquisat de Saluces, (1).

Mais le roi refusa, tout comme le duc de Guise, de favoriser l'ambition du duc de Savoie, et celui-ci résolut alors de recourir à la force. Le 1^{er} novembre, son général, Saint-Sorlin, se rendit maître, par surprise, du bourg de Carmagnole, et entreprit le siège de la citadelle, qui capitula au bout de peu de jours. C'étoit l'arsenal des Français pour l'Italie, et le dépôt de toute l'artillerie qu'ils en avoient retirée après leurs longues guerres, en sorte que quatre cents pièces de canon et un prodigieux dépôt de munitions tombèrent avec Carmagnole aux mains du duc de Savoie. Cette conquête fut immédiatement suivie de celle de Saluces, Cental, Ravel, et de toutes les autres petites places du marquisat. En peu de jours, les derniers Français repassèrent les Alpes et rentrèrent par capitulation en Dauphiné, quatre-vingt-seize ans après l'époque où Charles VIII les conduisit pour la première fois en Italie. (2).

Le duc de Savoie, non content de s'attaquer à la

(1) De Thou. L. XCII, p. 291, 293. — Davila. L. IX, p. 525.

(2) De Thou. L. XCII, p. 294. — Mém. de la Ligue. T. II, p. 461. — V. P. Cayet, p. 234. — Davila. L. IX, p. 525. — Guichenon. T. II, p. 288.

France et d'enlever de force à ce puissant royaume une province à sa convenance, semble encore insulter à sa faiblesse; il fit frapper une médaille où l'on voyoit un centaure foulant aux pieds une couronne, avec ce mot seul, *opportuné*. Cette audace excita d'abord une indignation violente; la noblesse avoit engagé les deux autres ordres à s'unir à elle, pour envoyer au roi une députation chargée de le prier de tourner toutes ses forces contre ce petit prince, s'il ne restituoit immédiatement les places qu'il avoit occupées, les nobles offrant pour cet effet leurs vies, leurs armes et leurs chevaux. Cette députation avoit été reçue par le roi, le 14 novembre. De belles déclarations furent faites de part et d'autre; mais tout ce ressentiment s'exhala en vaines paroles; l'armée du duc de Mayenne étoit absolument désorganisée faute d'argent, et loin de pouvoir passer les monts pour châtier le duc de Savoie, elle étoit exposée en Dauphiné même à de fréquens revers, dans sa lutte avec Lesdiguières, appuyé désormais par La Valette. (1)

L'armée royale, chargée de la guerre de Poitou, n'étoit pas plus redoutable. Le duc de Nevers, qui la commandoit, adressoit tour à tour, au roi et aux États, demande sur demande pour obtenir quelques renforts. Il est vrai que l'ennemi qui lui étoit opposé, le roi de Navarre, étoit de son côté réduit au

(1) Procès-verbal du tiers-état, p. 195-206. — De Thou. L. XCII, p. 297.

1585. dernier degré de faiblesse. Vers le milieu du mois de juillet, il avoit reconquis sur les catholiques la petite presqu'île de Marans, que ceux-ci lui avoient enlevée au mois de mars (1). Il avoit ensuite pris le château de Beauvoir, vis-à-vis de l'île de Noirmoutiers, et c'est à ces deux petits faits d'armes que se bornèrent ses exploits de l'année, quoique les huguenots fissent circuler de nombreuses relations de ces moindres combats pour soutenir l'espoir de leur parti. Le roi de Navarre convoqua ensuite à La Rochelle une assemblée des églises protestantes; c'étoient en quelque sorte les États des huguenots; ils prolongèrent leurs délibérations du 14 novembre au 17 décembre, tandis que le duc de Nevers leur enlevoit successivement Mauléon et Montaigu; après quoi il entreprit le siège de La Garnache. (2)

Henri III attribuoit la condition aussi humiliante que douloureuse où il se trouvoit aux intrigues seules du duc de Guise. Il est dans les habitudes des monarques de croire toujours qu'ils ont à lutter contre les artifices d'un homme, et non contre les passions d'une multitude, d'expliquer leurs em-

(1) De Thou. L. XCI, p. 241, 245. — Relation de Marans. Duplessis Mornay. T. IV, p. 212. — Mém. de la Ligue. T. II, p. 378. — D'Aubigné. L. II, c. 1, p. 107. — V. P. Cayet, p. 171.

(2) De Thou. L. XCII, p. 306, et XCIII, p. 312, 315. — Davila. L. IX, p. 528. — Duplessis Mornay. T. IV, p. 272. — Mém. de la Ligue. T. II, p. 509-533. — D'Aubigné. L. II, c. 7, p. 129. — V. P. Cayet, p. 242.

harras par l'effet de sourdes menées ou du plan concerté d'un rival, non par l'explosion des sentimens de tous. Ils supposent toujours qu'un adversaire ne met de bornes à leur pouvoir qu'avec l'intention de s'asseoir sur leur trône, et qu'un complot leur est toujours révélé par une opposition. Henri III étoit persuadé que Guise étoit rentré en correspondance avec le duc de Savoie, et avait approuvé l'usurpation de Saluces (1). Il croyoit, comme le dit Pasquier, « qu'on ne résolvait rien aux États, « que premier on n'eût pris langue du duc de Guise; « les principaux le visitoient soir et matin, et il « n'étoit pas de jour qu'il n'envoyât courriers à un « tas de mutins à Paris (2). » Aussi le rendoit-il responsable, dans son cœur, de la réduction des tailles, de la poursuite contre les traitans et de la lésinerie des États. On prétendit aussi que les complots du duc de Guise contre lui, lui furent dénoncés et par la duchesse d'Anjalous, et par le duc de Mayenne lui-même (3). Ce fut probablement un

(1) De Thou. L. XCII, p. 298. — Davila. L. IX, p. 526. — Guise fut, au contraire, très dérangé par cette attaque. Capéfigue. T. V, p. 152.

(2) Pasquier. L. XIII, l. 6, p. 370.

(3) Relation de la mort de MM. de Guise, par Mirou, médecin du roi, à la suite de l'Étoile, p. 456. — Toute cette relation, très circonstanciée et très peu exacte, est empreinte de l'esprit des courtisans, qui cherchent le dessous de cartes et ne voient pas les faits importans, p. 448-477. — Mém. de la Ligue. T. III, p. 145.

1565. artifice de Henri III pour semer des brouilleries dans la maison de Lorraine.

D'après les journaux des États, toutefois, et d'après le caractère des assemblées publiques, il semble probable que le duc de Guise voulut, de très bonne foi, rétablir l'ordre dans les finances, et qu'il employa vainement son crédit, d'abord pour empêcher la réduction des tailles, puis pour trouver quelque autre ressource pécuniaire. Mais les chambres, et particulièrement celle du tiers-état, agissaient sous l'empire des majorités populaires qui se sentent dégagées de toute responsabilité. Elles veulent fortement, passionnément, des choses contradictoires, et elles ne se mettent point en peine de réconcilier ces volontés, parce qu'elles ne demeurent point chargées de faire que la machine du gouvernement marche ensuite. Le peuple vouloit avec passion, avec fureur, la destruction des hérétiques, et par conséquent la guerre; mais avec une égale impatience il vouloit l'abolition des impôts, et surtout de la taille, celui de tous qui lui étoit le plus odieux; sa rancune pour les vexations du fisc étoit si violente qu'il vouloit la punition des traitans et des trésoriers de province, et il ne vouloit pas écouter quand on lui disoit que pour les détruire il tuoit tout ce qui restoit de crédit. Il regardoit la vénalité des offices comme une cause constante de corruption, et son vœu exprimé dans tous ses cahiers étoit l'abolition de toute survivance, de

toute vénalité, et de la plupart des places qui avoient été achetées par les titulaires. Il détruisoit donc avec acharnement la ressource financière qu'avoit trouvée le roi en les vendant, en même temps qu'il le faisoit manquer à ses engagements. Son zèle pieux pour les sanctuaires et les fondations ecclésiastiques s'étoit ranimé, et non seulement il ne vouloit plus toucher à l'argenterie des églises, ou vendre les biens du clergé, il accordoit, par ses représentans, à celui-ci la faculté de racheter à prix coûtant, pendant les cinq années à venir, tout ce qu'il avoit été forcé d'aliéner pendant la fureur des guerres civiles; il desséchoit donc cette source abondante où, pendant tout le siècle, tous les rois de France avoient puisé. Sans cesse il votoit des dépenses et point de revenus. Jamais chaque député ne se disoit : qui veut la fin veut les moyens, car les moyens ne le regardoient pas; il ne prétendoit pas gouverner; et dans chaque question il ne voyoit que la question même sans, en prendre sur lui les conséquences.

Toutefois, le résultat de ces votes contradictoires étoit désespérant pour le roi; il sentoit les étreintes de la misère, en même temps qu'il voyoit peser sur lui une responsabilité croissante; il étoit poussé en avant par le peuple avec une force irrésistible, et il se brisoit contre les obstacles que lui opposoient de toutes parts et les ennemis, et l'armée, et la magistrature, et le ministère, et ses amis mêmes. Aussi, lorsque, dans sa pensée, il rappor-

1593. toit toutes ces difficultés, toutes ces angoisses, toutes ces humiliations ; non à une multitude, mais à l'homme qui la dirigeoit ; à l'homme qui, depuis le commencement de son règne, l'avoit contrarié, l'avoit bravé, l'avoit blessé dans ses affections, l'avoit couvert de confusion devant son peuple, par son mépris et ses sarcasmes, il ne faut pas s'étonner si sa haine contre cet homme s'étoit exaltée jusqu'au dernier degré de fureur. Aux yeux de Henri III, se délivrer du duc de Guise, ce n'étoit pas seulement écarter un censeur incommodé, un sujet qui ne vouloit plus obéir, mais c'étoit faire disparaître l'homme qui vouloit lui enlever son trône ; c'étoit rentrer dans la plénitude de la puissance royale, et anéantir l'opposition et des États, et de la Ligue, et des seize de la ville de Paris ; c'étoit même se délivrer de tous les souvenirs de honte et de remords qui pesoient sur sa conscience ; car ils sembloient tous s'être personnifiés dans le duc de Guise, parce que c'étoit lui qui les entretenoit, les réveillait dans le peuple, et qui sembloit les avoir rendus si poignans pour le roi.

De petites offenses journalières, des déboires de cour, des prétentions arrogantes, étoient encore venus aiguillonner le monarque irrité, et exciter en lui une fureur concentrée. La plupart des princes logeoient au château, et quoiqu'ils parussent unis, on les divisoit en deux classes ; les cardinaux de

Bourbon et de Vendôme, le prince de Conti, le comte de Soissons et le duc de Montpensier étoient rangés sous le nom des Bourbons; le duc de Guise et son fils le prince de Joinville, les ducs de Nevers et d'Elbeuf, et les duchesses de Nemours et de Montpensier, étoient nommés les Guisards. Leurs pages s'étoient livrés, les uns envers les autres, à une haine que leurs maîtres ne ressentoient pas ou n'avoient pas; tous ces pages restoient assemblés sur l'escalier et dans la cour du château, tandis que leurs princes étoient chez le roi. Toujours armés et excités à faire preuve de valeur dès leur sortie de l'enfance, chacun d'eux croyoit plaire à son maître en se signalant entre les autres par son insolence et son audace. Le soir du 30 novembre, une querelle entre eux se changea en bataille rangée; dans la fureur du combat, ils pénétrèrent jusqu'à l'antichambre du roi: celui-ci, à l'ouïe de ces cris, avoit endossé la cuirasse et rassemblé quelques vaillans hommes pour se défendre. Crillon, à la tête de la garde, sépara les combattans, mais seulement après qu'un page, un gentilhomme et plusieurs gardes eurent été tués. Le combat se livroit précisément au-dessus du salon où la reine-mère recevoit alors la cour, et celle-ci raconta à son fils que le duc de Guise avoit paru si calme pendant ce vacarme, dont il avoit tout de suite deviné la cause, qu'il ne s'étoit pas même levé du tabouret sur lequel il étoit assis,

1590.

et qu'il n'avoit pas tourné un regard vers ses gentilshommes qui l'interrogeoient des yeux. Le roi n'en crut pas moins que c'étoit un guet-apens préparé par le duc; que lui-même devoit être massacré par les pages, et que l'immobilité de Guise tenoit à la crainte d'accepter la responsabilité d'un si grand forfait. L'alarme s'étoit aussi répandue dans la ville; le cardinal de Guise, qui y logeoit, rassembla en armes ses partisans pour venir au secours de son frère; le maréchal d'Aumont et le duc de Longueville appelèrent de même les amis des Bourbons; les deux troupes marchèrent au château, mais avant d'arriver elles apprirent que tout étoit rentré dans l'ordre. (1)

Lors de la paix qui avoit suivi les barricades, Guise avoit demandé pour villes de sûreté Bourges et Orléans. Il avoit été mis en possession de la première, il requéroit qu'on lui consignât aussi la seconde. Le roi, qui ne pouvoit se résoudre à livrer cette place importante, prétendit n'avoir jamais entendu parler que de Doullens, près d'Amiens. Par ce honteux subterfuge, il évita d'exécuter sa convention, mais il ne tarda pas à être informé que Guise le qualifioit comme il le méritoit (2). Ce duc venoit encore d'arracher au roi deux grâces que Henri III n'avoit accordées qu'à la crainte;

(1) Davila. L. IX, p. 529. — De Thou. L. XCII, p. 303.

(2) De Thou. L. XCIII, p. 327. — Davila. L. IX, p. 511. — Pasquier. L. XIII, lett. 5, p. 365.

l'une étoit le pardon de La Mothe Serrent, gentil-homme, accusé d'avoir fait périr de faim ou dans des supplices horribles, un grand nombre de huguenots qu'il faisoit prisonniers, dans le seul but de les torturer jusqu'à ce qu'ils payassent une rançon exorbitante; l'autre étoit une décision injuste en faveur de l'évêque contre la ville de Langres, qui réclamoit son droit de garder elle-même ses remparts. (1)

Le roi, poussé à bout, résolut enfin de se défaire du duc de Guise, comptant que d'un même coup il glaceroit d'effroi tout le parti de la Ligue. Il est probable qu'il en avoit déjà formé le projet dès la journée des barricades, et que l'espérance de cette vengeance étoit le motif secret des avances qu'il avoit faites à l'homme qu'il haïssoit le plus. Mais il cachoit ce dessein dans le plus profond de son cœur; il l'avoit dérobé à la reine-mère, alors retenue au lit par un violent accès de goutte; il avoit écarté tous ses anciens ministres pour ne pas le leur laisser deviner. D'ailleurs, il n'auroit peut-être jamais trouvé la résolution de l'exécuter, si des offenses journalières n'étoient venues allumer toujours plus sa colère.

Catherine venoit de conclure le mariage de sa petite-fille, Christine de Lorraine, avec Ferdinand de Médicis, grand-duc de Toscane; et le dimanche

(1) De Thou. L. XCIII, p. 337.

1600. 17 décembre elle avoit rassemblé toute la cour dans ses appartemens pour fêter Horace Ruccellai, ambassadeur du grand-duc (1). Ce fut le moment que choisit Henri III pour appeler, dans son cabinet, le maréchal d'Aumont et Rambouillet, et leur demander leur aide contre un ambitieux qui en vouloit à sa couronne et à sa vie. Tous deux entrèrent pleinement dans les vues du roi, et jurèrent qu'ils étoient prêts à se dévouer pour lui. L'un, cependant, proposa de juger le duc de Guise, et de faire tomber sa tête sur l'échafaud; l'autre répondit qu'il ne restoit pas un doute que Guise ne fût criminel de lèse-majesté, mais qu'il n'y avoit ni sûreté ni même possibilité de le traduire en justice. De Thou attribue le premier avis à d'Aumont, l'homme de guerre, tandis que Davila en fait honneur à Rambouillet, le magistrat. (2)

Beauvais Nangis, d'Angennes, frère de Rambouillet, et le colonel Ornano, furent le lendemain admis à la délibération secrète. Il fut convenu que le duc seroit tué dans l'antichambre du roi. En arrivant par le grand escalier du château, on trouvoit d'abord un grand salon, dans lequel, d'ordinaire, s'arrêtoit la suite des princes qui entroient chez le roi; mais lorsqu'il y avoit conseil, c'est là

(1) Davila. L. IX, p. 531. — De Thou. L. XCII, p. 302. — Galluzzi, Hist. du grand-duché de Toscane. T. V, p. 24.

(2) De Thou. L. XCIII, p. 328. — Davila. L. IX, p. 532. — D'Aubigné. L. II, c. 14, p. 148.

qu'il se tenoit, et les gens de la suite étoient alors obligés de redescendre l'escalier pour attendre, dans le vestibule d'en bas, qu'on nommoit le Porche-aux-Bretons. Il convenoit donc de choisir, pour le meurtre, l'heure du conseil, pour séparer complètement le duc d'avec le cortège qui l'accompagnait. En traversant la salle du conseil, on trouvoit, en face de soi, l'antichambre du roi, puis, toujours dans la même direction, la porte de son cabinet; à droite, sa chambre à coucher; à gauche, la garde-robe; au-delà du cabinet étoient une galerie et un escalier secret par lequel le roi pouvoit introduire, sans qu'ils fussent remarqués, les meurtriers dans sa garde-robe. (1)

Le roi avoit destiné à porter les coups le mestre-de-camp de sa garde, Crillon, homme d'une grande force de corps, d'une bravoure éprouvée, et dont il connoissoit la haine pour le duc de Guise; mais Crillon répondit qu'il étoit prêt à le défier à un combat singulier, non à l'assassiner. Il promit cependant de garder le secret sur la proposition qui lui étoit faite, et de pourvoir à ce que Guise ne pût être secouru. Le roi s'adressa alors à Montpezat, sieur de Longnac, gentilhomme de sa chambre, qui avoit été placé auprès de lui par le duc de

(1) Davila. L. IX, p. 532. — De Thou. L. XCIII, p. 337. — Relation du médecin Miron. L'Étoile, T. I, p. 466. — Relation de Durand. Mém. de la Ligue. T. III, p. 144. — Le même. Satire Ménippée. T. III, p. 159.

1580. Joyense, et qu'on regardoit comme destiné à devenir bientôt un autre mignon. Le roi lui parla le 24 décembre; Longnac se chargea de l'exécution, et du choix de ceux qui l'assisteroient, avec un zèle qui plut à son maître. C'étoit entre les quarante-cinq que ce choix devoit se faire. Ces gentilshommes, désignés pour la garde personnelle de Henri III, en raison de leur force de corps, de leur audace et de leur dévouement, étoient tous également prêts à tout faire. Longnac en choisit huit, qui furent introduits, le dimanche 23 décembre, de grand matin, par le roi lui-même, dans sa garde-robe. (1)

La veille, samedi 22 décembre, le roi avoit tenu un conseil où le duc de Guise avoit assisté; et le capitaine des gardes, Larchant, l'avoit suivi, comme il montoit l'escalier, en lui présentant une pétition au nom de la garde, qui, de même que toute la troupe, n'avoit point touché de solde depuis longtemps, et qui demandoit instamment à être payée. Un nouveau conseil avoit été convoqué pour le lendemain de grand matin, sous prétexte que le roi vouloit ensuite se mettre en retraite, pour se préparer aux fêtes de Noël (2). Lorsque le duc de

(1) Miron prétend que le roi admit tous les quarante-cinq à son secret, et choisit ceux qui se trouvèrent armés de poignards. Je ne crois ni à cette circonstance, ni aux discours qu'il prête à Henri, ni à plusieurs autres détails de cette relation, où l'on sent l'artifice.

(2) Pasquier, Lettres. L. XIII, l. 5, p. 366.

Guise y arriva, Larchant se présenta de nouveau à lui, suivi de tous ses soldats, qui le sollicitoient, de la manière la plus humble, de pourvoir à leur misère. Guise leur promet son appui; et entrant dans la salle, il les laissa sur l'escalier, qu'ils occupèrent en force, de manière à séparer absolument le duc de son cortège; qui étoit demeuré dans le vestibule en bas. (1)

Il n'étoit pas encore jour lorsque les cardinaux de Vendôme et de Gondi, les maréchaux d'Aumont et de Retz, Rambouillet, d'O et le garde des sceaux Montholon, entrèrent au conseil; le cardinal de Guise et l'archevêque de Lyon arrivèrent plus tard; le duc de Guise arriva le dernier, qu'il étoit plus de huit heures. On assure qu'il sortoit d'un rendez-vous de galanterie avec madame de Marmoutiers. Il s'approcha de la cheminée; il paroissoit pâle et défait, il se plaignit d'un frisson, il fut pris par un saignement de nez; il se fit apporter quelques confitures, ou quelques prunes de Brignoles pour se restaurer. On crut que pour la première fois il se sentoit absolument aux mains du roi, et qu'il eut l'idée de son danger. Jusqu'alors il avoit repoussé avec dédain tous les avis qu'on lui avoit donnés : la veille il avoit trouvé, sous sa serviette, un billet pour le prévenir que le roi vouloit lui jouer un mauvais tour; Guise écrivit au bas : *Il n'oseroit*, et

(1) De Thou. L. XCIII, p. 340. — Davila. L. IX, p. 534.

1688. le rejeta sous la table. Mais dans ce moment, il se voyoit séparé de tous ses amis; il l'étoit plus encore qu'il ne le croyoit; car Crillon venoit de faire fermer la porte du château et d'en doubler la garde. (1)

Au bout d'un moment, Louis de Révol, secrétaire d'État, parut à la portière et avertit le duc de Guise que le roi le demandoit. Le duc se leva; salua le conseil, et s'avança vers la chambre du roi. Dès qu'il eut passé la porte, l'huissier la referma; comme cela se faisoit toujours; les huit hommes, choisis d'entre les quarante-cinq, étoient dans l'antichambre; comme aucun d'eux ne s'empressoit à lever le rideau qui fermoit le cabinet du roi, Guise avança la main pour le prendre. Ce fut le moment où Sainte-Maline le frappa d'un coup de poignard derrière la tête. A l'instant, les sept autres se jetèrent sur lui, et le percèrent de toutes parts; cependant il se soutenoit encore, lorsque Longnat et de Thermes, qui étoient dans le cabinet du roi, se présentèrent à lui; et le premier le poussant de son épée, qui étoit dans le fourreau, le renversa. Guise tomba sur un tapis de pied qui étoit à la porte de la garde-robe, et expira sans parler. Le

(1) De Thou. L. XCIII, p. 341. — Davila. L. IX, p. 535. — Journal de l'Étoile, p. 375. — V. P. Cayet, p. 252, 254. — D'Aubigné. L. II, c. 15, p. 151. — Relation de Miron, p. 473. — Relation de Duraud, p. 146, 147.

roi, sortant aussitôt de son cabinet, fit renverser le tapis sur lui. (1)

Au bruit qu'ils entendirent, le cardinal de Guise et l'archevêque de Lyon coururent à la porte de l'escalier pour appeler à leur aide le cortège qu'ils avoient laissé au bas; ils la trouvèrent fermée, et les maréchaux d'Aumont et de Retz leur annoncèrent qu'ils étoient prisonniers, et qu'ils devoient se soumettre. On les entraîna aussitôt par l'escalier secret, jusqu'à une chambre de l'étage supérieur, où on les enferma sous bonne garde. En même temps on arrêta, au château, le cardinal de Bourbon, qui étoit encore au lit; le prince de Joinville, fils du duc de Guise; Anne d'Este, mère de ce duc, et les ducs d'Elbœuf et de Nemours. François Duplessis de Richelieu, grand-prévôt de l'hôtel, fit alors ouvrir les portes du château, et, suivi de ses archers, il se rendit à l'hôtel-de-ville de Blois, où s'assembloient les députés du tiers; les soldats, armés de piques, de hallebardes et d'arquebuses, se précipitèrent avec fureur dans la salle en criant : *Tue, tue, tire, tire! on a voulu tuer le roi!* Puis, comme les députés étoient glacés d'effroi, Richelieu appela, sur un rôle qu'il tenoit à la main, La Chapelle-Marteau, le président Neuilly, Compans, Cotte-Blanche, Vincent Le Roi d'Amiens, et quatre

(1) De Thou. L. XCIII, p. 342. — Davila. L. IX, p. 535. — Journal de l'Étoile, p. 377. — V. P. Cayet, p. 258.

1538, autres qui n'étoient pas encore arrivés, ou qui se sauvèrent. Il conduisit les premiers en prison (1). Les évêques de Boulogne et de Comminges, qui devoient être arrêtés dans la salle du clergé, s'évadèrent; dans celle de la noblesse, Bois-Dauphin et le comte de Brissac eurent les arrêts chez eux. Le colonel Alfonse d'Ornano fut dépêché en poste, à Lyon, pour s'assurer du duc de Mayenne; mais l'ambassadeur espagnol, Bernardin de Mendoza, lui avoit envoyé un courrier, qui devança Ornano de quelques heures, en sorte que Mayenne se mit en sûreté (2). Ce ne fut que le lendemain que le roi envoya le capitaine Du Guast aux deux prélats, prisonniers dans les combles du château. Du Guast appela le cardinal de Guise, et l'ayant fait passer dans une autre chambre, lui dit de se préparer à la mort. Le cardinal se mit à genoux, fit une courte prière, couvrit sa tête de son manteau, et fut tué à coups d'arquebuses par quatre soldats. (3)

Henri III, d'abord, après le meurtre du duc de Guise, le fit annoncer au légat du pape et à l'ambassadeur de Venise; puis, ayant fait quelques tours dans sa chambre pour se calmer, il fit intro-

(1) Journal de Bernard. T. V, p. 169. — Procès-verbal du tiers-état. T. IV, p. 242. — De Thou. L. XCIII, p. 344.

(2) De Thou. L. XCIII, p. 345. — Davila. L. IX, p. 541.

(3) Davila. L. IX, p. 539. — De Thou. L. XCIII, p. 348. — Lettre de Pasquier, de Blois, 27 décembre. L. XIII, l. 5, p. 368. — V. P. Cayet, p. 271.

duire les seigneurs du conseil et les autres qui se trouvoient au château, et il leur dit d'une voix élevée : « Qu'il vouloit que ses sujets apprissent désormais à le reconnoître et à lui obéir; car s'il avoit su châtier les chefs des soulèvemens, il n'épargneroit pas leurs fauteurs; que chacun donc se gardât désormais de la résistance ou de la rébellion, car il vouloit être roi, non de paroles, mais d'effets, et ce n'étoit pour lui une chose ni nouvelle ni difficile de tirer l'épée. » Il descendit ensuite l'escalier pour passer à l'appartement de sa mère; son visage étoit alors altéré et presque farouche. Catherine, qui étoit au lit, accablée par un accès de goutte, avoit entendu au-dessus d'elle le bruit qui se faisoit dans l'appartement du roi, et en avoit en vain demandé la cause; personne n'osoit lui répondre. En entrant, le roi lui demanda comment elle se sentoit, et lorsqu'elle répondit qu'elle se trouvoit mieux, « Moi aussi, » reprit le roi, je me trouve beaucoup mieux; car ce matin je suis redevenu roi de France, ayant fait mourir le roi de Paris. — Quoi donc, reprit la reine, vous avez fait mourir le duc de Guise? Dieu veuille que vous ne soyez pas devenu ainsi roi de néant! Vous avez taillé; mais il faut coudre. Avez-vous prévu tous les malheurs qui peuvent survenir? — J'ai tout prévu. — Deux choses vous sont nécessaires : promptitude et ré-

1900. « solution. » Et ayant ainsi parlé, elle rabaisa la tête sur son coussin, accablée par les douleurs de la goutte et l'anxiété de son esprit. (1)

(1) Devila. L. IX, p. 536, 537. — De Thou. L. XCVI, p. 343.

CHAPITRE XXXI.

Soulèvement de Paris et des provinces contre Henri III.

— *Il se voit contraint de rechercher le roi de Navarre. — Leur réconciliation. — Avantages qu'ils remportent sur les ligueurs. — Henri III assassiné à Saint-Cloud. — Du 24 décembre 1588 au 2 août 1589.*

L semble que Henri III, lorsqu'il fit tuer le duc du Guise, ne crut point avoir commis une action déshonorante en attirant son sujet jusqu'à la porte de sa propre chambre, pour le livrer aux coups des assassins qu'il y avoit cachés; au contraire il se figura qu'il avoit donné une preuve d'énergie aussi bien que de haute habileté politique. Il étoit glorieux de ce qu'il venoit d'accomplir; il reprenoit dans sa cour des airs de maître, et il s'attendoit à ce que chacun reconnût en lui le vainqueur de Jarnac et de Montcontour, qui se réveilloit dans sa vigueur première. Il faut en convenir, les opinions de tous ceux qui l'approchoient, les opinions de son siècle sembloient alors s'accorder avec les siennes. Aucun de ceux qui s'élevèrent avec le plus d'énergie contre lui n'auroit songé à le faire

1588.

1588. s'il avoit choisi ses victimes dans un autre parti. On ne disputoit guère au roi, ou sa souveraine puissance sur ses sujets, ou son droit d'administrer lui-même la justice, quand il ne déléguoit pas cette fonction aux tribunaux. On admettoit de même que le roi étant bien certain du crime, de ceux qu'il accusoit de lèse-majesté, n'avoit aucun besoin de les en convaincre par les formalités de la justice : c'étoit un acte tout simple de la prérogative royale que de hâter le supplice d'un grand coupable, quand le monarque le tenoit entre ses mains, tout comme il auroit pu mettre sa tête à prix si le prévenu avoit quitté sa cour. D'ailleurs se défaire de son ennemi étoit en quelque sorte le droit commun ; les tribunaux cherchoient bien à enlever aux foibles ce droit, mais on l'exerçoit sans honte ni remords dès qu'on pouvoit échapper à leur juridiction, ou par l'éminence de sa dignité, ou par la puissance dont on étoit temporairement revêtu, ou par l'habileté avec laquelle on s'étoit dérobé aux preuves juridiques : il étoit trop vrai qu'alors on ne voyoit de honte que dans l'échafaud, non dans le crime.

Moins d'une heure après le meurtre du duc de Guise, Henri III, en sortant de l'appartement de sa mère pour se rendre à la chapelle où il devoit entendre la messe, rencontra le cardinal François Morosini, légat du pape ; il se promena long-temps avec lui devant l'église, pour lui expliquer ses motifs, exposer les crimes du duc, et l'impossibilité

de trouver des juges assez puissans pour le juger. Le légat parut entrer dans les raisons du roi, et il l'assura que le pape, père commun des fidèles, y entreroit aussi, pourvu que Henri III prouvât sa sincérité en continuant à protéger l'Église catholique et à extirper l'hérésie. Cette facilité de Morosini à approuver la mort du chef de la Ligue coûta probablement la vie au cardinal de Guise, que Henri n'auroit pas osé sacrifier le lendemain s'il avoit rencontré moins de souplesse dans le représentant de Rome (1). Ce second acte de vengeance cependant le mettoit dans une position tout autrement fâcheuse. Ceux qui ne contestoient point le droit royal de Henri sur son sujet laïque, affirmoient qu'il n'en avoit aucun sur la personne sacrée d'un prélat, d'un cardinal prince de l'Église, et, en cette qualité, justiciable seulement du pape. Le clergé tout entier étoit révolté de ce que l'inviolabilité de ses chefs n'étoit pas reconnue; et quand la nouvelle en fut portée à Rome, le bouillant Sixte-Quint, qui, six mois auparavant, avoit accusé de lâcheté le roi, pour avoir laissé sortir vivant de ses mains l'auteur des barricades, regarda comme une injure faite à lui-même le meurtre du cardinal de Guise, l'arrestation du cardinal de Bourbon et celle de l'archevêque de Lyon. (2)

(1) Davila. L. IX, p. 537 à 539.

(2) De Thou. L. XC, p. 194.

On avoit rapporté à Henri III des propos du cardinal de Guise qui le lui avoient fait juger plus redoutable encore que son frère : aussi auroit-il cru n'avoir rien fait s'il ne l'avoit pas enveloppé dans le même sort. Il avoit aussi fait arrêter Périceard, secrétaire du duc de Guise, et saisir tous ses papiers ; toutefois il s'étoit résolu à ne pas pousser plus loin ses vengeances. Le baron de Lux, neveu de l'archevêque de Lyon, s'étant jeté à ses pieds pour le supplier d'épargner son oncle, il lui reprocha vivement la conduite de ce prélat, puis il le chargea d'aller l'assurer qu'il n'auroit d'autre mal que la prison. La duchesse de Nemours, mère des Guises, vint aussi se prosterner devant lui, en lui demandant le corps de ses enfans, pour leur accorder la sépulture ; mais il craignit la fermentation que causeroit cette pompe funèbre ; en sorte que Richelieu, prévôt de l'hôtel, fit brûler ces corps dans la chaux vive. Il fit remettre en liberté le comte de Brissac et Bois-Dauphin. Il ne voulut pas recevoir, toutefois, la députation du tiers-état, qui venoit intercéder pour le président et les députés captifs. Il lui fit répondre, par le maître des cérémonies : « Qu'il détenoit ceux pour lesquels on vouloit le supplier, pour cause importante à son état ; et que c'étoit à lui d'en arrêter ce qu'il jugeroit bon. » (1)

(1) De Thou. L. XCIII, p. 348. — V. P. Cayet. T. LV, p. 274.

La reine Catherine de Médicis, qui, en apprenant la mort des Guises, avoit exprimé des doutes, non sur la moralité de cette action, mais sur sa prudence, n'eut pas le temps de les voir réalisés. Fidèle à son système de ménagement pour tous les partis, et voulant jusqu'au bout se faire médiatrice dans toutes les querelles, quoiqu'elle se sentit fort malade, elle alla consoler, dans sa captivité, le cardinal de Bourbon, précisément comme elle étoit allée pleurer avec les deux frères de ce cardinal, Antoine, roi de Navarre, et Louis, prince de Condé, lorsque, vingt-huit ans auparavant, son fils aîné, François II, les avoit fait arrêter. A cette époque, les deux princes captifs s'étoient plaints à elle de ce que le cardinal, leur frère, les avoit entraînés dans le piège, et causeroit probablement leur mort (1); cette fois, ce fut le cardinal qui l'accusa elle-même d'avoir, par ses décevantes caresses, attiré à la boucherie le duc et le cardinal de Guise, avec lui-même, et nombre d'autres bons catholiques. Ce prélat captif, également dépourvu de vertu, de talens et d'empire sur lui-même, s'abandonna d'autant plus à sa passion que sa terreur étoit plus grande. La scène entre lui et la reine fut violente. Catherine en fut si troublée que la fièvre la prit en rentrant chez elle; c'étoit le com-

— L'Étoile, Journal de Henri III, p. 378. — Procès-verbal du tiers-état, p. 244.

(1) Voyez ci-devant. T. XVIII.

1589. mencement d'une inflammation de poitrine; bientôt elle perdit connoissance, et elle expira, le 5 janvier 1589, n'ayant pas encore accompli sa soixante-dixième année (1). Son fils ne la quitta point pendant sa dernière maladie. Au moment où il voyoit les dangers les plus effrayans se multiplier autour de lui, où chaque jour lui apportoit quelque nouvelle désastreuse, il n'appréhendoit pas sans effroi la perte d'une mère qui l'avoit toujours préféré à tous ses frères, d'une amie, la seule dont il fût sûr; d'une conseillère, qui avoit acquis le renom de la plus haute habileté, et qu'il regardoit comme maîtresse dans cette science politique qu'il avoit lui-même tant étudiée. Le corps de la reine fut déposé à l'église de Saint-Sauveur, à Blois, en attendant qu'il pût être transporté au tombeau qu'elle s'étoit fait préparer à Saint-Denis, près de son mari. Par son testament, elle appeloit à son héritage Charles d'Angoulême, fils naturel de son fils Charles IX, et Christine de Lorraine, fille de sa fille. Elle les chargeoit d'acquitter des legs considérables, qui ne furent point payés, car elle avoit dissipé, par son désordre et sa magnificence, tous les trésors qui avoient passé par ses mains, et elle laissoit pour plus de 800,000 écus de dettes. La Ligue et les huguenots avoient à l'envi déchiré sa

(1) Elle étoit née le 13 avril 1519. — Mém. de la Ligue. T. III, p. 150.

réputation, se plaisant à accuser une étrangère plutôt que leurs rois, de tous les malheurs qui frappoient l'État, de tous les crimes qui se commettoient. Son habileté supérieure et sa finesse leur inspiroient la même vague terreur qu'auroit fait la magie. Mais au moment où elle disparoissoit de la scène qu'elle avoit occupée si long-temps, le pouvoir avoit déjà échappé à la couronne; on ne pouvoit plus guère craindre ou espérer d'elle, et on donna à peine quelque attention à un événement qui, quelques années plus tôt, auroit paru si important. « La reine-mère est morte, dit, le 8 janvier, le prédicateur Lincestre, à son auditoire, à Paris, laquelle, de son vivant, a fait beaucoup de bien et de mal, et je crois qu'il y a encore plus de mal que de bien. Aujourd'hui se présente une difficulté, savoir si l'église catholique doit prier pour elle, qui a vécu si mal, et soutenu souvent l'hérésie; encore que sur sa fin elle ait tenu, dit-on, pour notre droite union et n'ait pas consenti à la mort de nos bons princes. Sur quoi je vous dirai que si vous voulez lui donner à l'aventure un *Patér* et un *Ave*, il lui servira de ce qu'il pourra. Je vous le laisse à votre liberté. » (1)

(1) Journal de l'Étoile, p. 380-382. — Davila. L. IX, p. 541. — De Thou. L. XCIV, p. 367. — Pasquier. L. XIII, lett. 8, p. 377. — V. P. Cayet, Chronol. novenaire. L. I, p. 302-320.

1588.

Quelque affligé que fût Henri III, il n'eut point le temps de pleurer sa mère ; son royaume lui échappoit, en effet ; son existence même étoit en danger. Le peuple n'examinait pas si le monarque avoit eu le droit de faire tuer les Guises sans jugement ; ce n'étoit pas un abus de pouvoir qu'il lui reprochoit, mais une attaque perfide contre la religion. Dès long-temps, Henri III s'étoit rendu suspect de ménagemens pour les hérétiques, en faveur desquels il avoit signé plusieurs édits de tolérance ; il avoit formé ce parti odieux des politiques, auquel le peuple ne pouvoit pardonner sa tiédeur dans ce qu'on nommoit la cause de Dieu. Il venoit enfin de se démasquer en faisant tuer les champions de l'Église, les Guises, qui ne vouloient point de pacte avec l'hérésie. Sans doute il vouloit permettre de nouveau un culte sacrilège ; mais par son attentat contre l'élu et le favori du peuple, et contre le prince de l'Église, il avoit rompu tout lien entre la France catholique et lui ; désormais il y auroit autant de honte que de crime et de danger à lui obéir davantage.

Par un malheur signalé, tous les princes, seigneurs et villes de la Ligue reçurent les nouvelles de ce qui s'étoit passé à Blois, avant les officiers du roi, qui auroient pu parer au désordre. Rossieux, serviteur du duc de Mayenne, arriva de Blois à Orléans, sa ville natale, le soir même du 23 décembre ; il fit assembler le peuple à la maison de

ville, il le souleva en lui contant le meurtre du duc, commis le matin même, et le conduisit à l'attaque de la citadelle, où d'Entraques venoit d'entrer par ordre du roi. Chartres s'étoit également soulevée dès le même jour (1). A Paris, la même nouvelle fut apportée le soir du 24 décembre, veille de Noël. A l'instant l'on ferma partout les boutiques, comme si on s'attendoit à un pillage; les bourgeois, s'appelant les uns les autres et se répétant la triste nouvelle, se précipitèrent en foule vers l'hôtel de Guise, pour exprimer leur douleur aux deux duchesses, et demander leur conseil. Catherine de Clèves, duchesse de Guise, étoit, depuis peu de jours, revenue de Blois à Paris, pour y faire ses couches, et ce fut dans ce moment de désolation que la ville lui offrit d'être marraine de son enfant, comme elle le fut un mois plus tard. La duchesse de Montpensier, sœur des Guises, que les Parisiens nommoient la sainte veuve, ne le cédoit à ses frères ni en audace ni en haine et en mépris pour le roi. Elle étoit alors malade et forcée de garder le lit; elle fit entrer cependant dans sa chambre plusieurs chefs de la multitude; elle les échauffa par ses discours, et les invita à rappeler de la Chartreuse, où il faisoit ses dévotions, Charles de Lorraine, duc d'Aumale, son cousin, pour le nommer gouverneur de

(1) V. P. Cayet. L. I, p. 276. — Davila. L. X, p. 545. — De Thou. L. XCIII, p. 356, note.

1588. Paris (1). Deux seuls échevins, Roland et Després, étoient restés à Paris ; les deux autres, avec le prévôt, étoient prisonniers à Blois. Dès minuit, les premiers, au bureau de la ville, écrivirent des circulaires aux princes de la maison de Lorraine, et aux villes de l'Union, les invitant à se tenir prêts pour la défense de la religion ; en même temps ils ordonhèrent, pour le lendemain, un service funèbre en l'honneur des Guises ; puis une assemblée en l'Hôtel-de-Ville, où les bourgeois remplacèrent leurs magistrats captifs. Drouart, avocat, fut nommé pour suppléant à La Chapelle-Marteau dans les fonctions de prévôt des marchands ; Crucé et Bordeaux furent substitués à Compan et Cotte-Blanche dans celles d'échevins. (2)

La rage populaire se seroit peut-être épuisée après quelques vaines démonstrations, si les prédicateurs, qui presque tous appartenoient à la Ligue, n'avoient pris à tâche de l'entretenir. Le docteur Lincestre, théologien gascon, que le peuple avoit mis en possession de la cure de Saint-Gervais en en chassant l'ancien desservant (3), osa le premier annoncer au peuple, dans son sermon du 29 décembre, qu'il ne devoit plus regarder comme son roi Henri de Valois, que par l'anagramme de

(1) Davila. L. X, p. 546. — V. P. Cayet. L. I, p. 286.

(2) V. P. Cayet. L. I, p. 286. — Capefigue, d'après les registres de l'Hôtel-de-Ville. T. V, c. 77, p. 185-194.

(3) Journal de l'Étoile, p. 372.

son nom il appeloit Vilain Hérodes. « En regard au
 « parjure, déloyautés et tueries, par lui commises
 « envers les catholiques, » il exigeoit de tous ses
 auditeurs le serment « d'employer jusqu'à la der-
 « nière goutte de leur sang, et jusqu'au dernier
 « denier de leur bourse, pour venger la mort des
 « deux princes lorrains, massacrés par le tyran,
 « dans le château de Blois, à la face des États. »
 Et s'adressant à Harlay, premier président du par-
 lement, qui étoit assis dans l'église, en face de lui :
 « Levez la main, monsieur le président, lui cria-
 « t-il, levez-la bien haut, encore plus haut, afin que
 « le peuple la voie. (1) »

Cette dénonciation de la chaire ne suffisoit pas :
 la Ligue avoit besoin de la faire confirmer par une
 autorité que respectoit toute l'Église de France. Le
 nouveau prévôt des marchands et les échevins de
 la ville de Paris s'adressèrent, au nom de tous les
 citoyens catholiques de cette cité, « à la très sainte
 « faculté de théologie de Paris, assemblée au col-
 « lége de Sorbonne, » pour connoître quels étoient
 les droits du peuple vis-à-vis du roi ; et cette fa-
 culté, assemblée le 7 janvier 1589, au nombre de
 soixante-dix maîtres, après supplications publi-
 ques, et célébration de la messe du Saint-Esprit,

(1) L'Étoile, Journal de Henri III, p. 379, 380. — V. P. Cayet. L. I, p. 288. — Mémoire aux prédicateurs de Paris, pour exhorter le peuple contre le tyran. Capefigue. T. V, p. 223.

1589. prononça : « Premièrement, que le peuple de ce
 « royaume est délié et délivré du sacrement de fi-
 « délité et obéissance prêté au susdit roi Henri. En
 « après que le même peuple peut licitement, et en
 « assurée conscience, être armé et uni, recueillir
 « deniers, et contribuer pour la défense et conser-
 « vation de l'Église apostolique et romaine, contre
 « les conseils pleins de toute méchanceté, et efforts
 « dudit roi et de ses adhérens, quels qu'ils soient,
 « depuis qu'il a violé la foi publique, au préjudice
 « de la religion catholique, et l'édit de la sainte
 « union, ainsi que la naturelle liberté de la convo-
 « cation des trois ordres de ce royaume. (1)

« Après que cette conclusion fut publiée, dit
 « Cayet, ce ne fut plus dans Paris que placards,
 « attachés par tous les carrefours de la ville, pleins
 « d'injures et de villenies contre l'honneur du roi ;
 « ils tournèrent son nom en anagramme, et l'ap-
 « peloient en chaire *Vilain Hérodes*. Ils défendoient
 « de prier Dieu pour lui, pour ce, disoient-ils,
 « qu'il étoit excommunié *ipso facto*, que l'on ne lui
 « étoit plus sujet, et crioient tout haut en chaire :
 « *Nous n'avons plus de roi*. L'on faisoit faire aussi
 « des processions de petits enfans, avec des chan-
 « delles allumées, lesquelles ils éteignoient avec les
 « pieds, marchant dessus, criant : *Le roi est héré-*

(1) L'acte est aux Mém. de la Ligue. T. III, p. 181. — Davila. L. X, p. 547. — De Thou. L. XCIV, p. 374. — V. P. Cayet. L. I, p. 289.

« *tigue et excommunié*. Partout où ils trouvoient de
« ses portraits, ils les déchiroient, rayoient son
« nom, ôtoient les armes de Pologne, jointes avec
« celles de France, aux lieux de la ville où on les
« avoit mises. Les tombeaux et effigies de marbre
« des sieurs de Quélus, Saint-Mégrin et Maugiron,
« que S. M. avoit fait faire, il y avoit déjà plus de
« dix ans, dans le chœur de l'église Saint-Paul,
« furent rompus, cassés, et du tout ôtés, pour ce
« que ces seigneurs avoient été autrefois des favo-
« ris du roi ; le grand tableau des Augustins, où
« S. M. étoit peinte, ainsi qu'il faisoit les cheva-
« liers du Saint-Esprit, fut effacé. » (1)

Avant que Paris eût ainsi secoué l'autorité royale, la ville avoit député le président Le Maistre, au roi, à Blois, afin de demander l'élargissement de ses magistrats prisonniers. Henri crut calmer le peuple en lui donnant quelque satisfaction ; il rendit la liberté à la duchesse de Nemours, mère des Guises, et la chargea d'aller à Paris, pour exhorter ses enfans et ses parens à l'obéissance. Il renvoya, sous parole de revenir dans quinze jours, les échevins Compan et Cotte-Blanche, avec le président Le Maistre, les chargeant en même temps de faire connoître au peuple et de faire vérifier en parlement la déclaration qu'il avoit rendue, le 31 dé-

(1) V. P. Cayet. L. I, p. 290. — L'Étoile, Journal de Henri III, p. 380.

1589, cembre, sur le forfait des Guises, leur punition et le pardon qu'il accordoit aux ignorans séduits par eux ; mais les uns et les autres ne furent pas plus tôt arrivés à Paris qu'ils s'unirent publiquement à la Ligue. (1)

Le parlement de Paris ne voyoit pas sans effroi prendre des résolutions aussi hardies contre l'autorité royale, dont il avoit été si long-temps le champion. C'étoit au nom de la toute-puissance des monarques qu'il avoit combattu tour à tour les grands feudataires, le clergé, la cour de Rome, et même les États-Généraux. On ne rencontroit plus, il est vrai, au parlement, comme on faisoit trente ans auparavant, aucun magistrat qui penchât secrètement pour la réforme. Le corps étoit tout entier catholique ; il avoit adopté, comme lois de l'État, les édits de persécution, et il les faisoit exécuter à la rigueur, moins par zèle pour l'unité de la foi que par haine contre la désobéissance. Cependant il n'avoit pas abandonné toutes ses anciennes doctrines sur les libertés gallicanes ; il repoussoit toujours le concile de Trente, et il cherchoit à opposer une digue aux usurpations de la cour de Rome. Son vrai système étoit celui des politiques ou du tiers-parti, dans lequel s'étoient signalés l'Hospital, les de Thou, du Faur de Pibrac,

(1) V. P. Cayet. L. 1, p. 291. — Journal de Henri III, p. 385.

et le premier président de Harlay. Le conseil des seize résolut de se délivrer de la censure d'un corps puissant, que le peuple étoit accoutumé à respecter. Jean Le Clerc, procureur au parlement, que Guise, depuis les barricades, avoit établi gouverneur de la Bastille, et qui, dès lors, se faisoit nommer Bussy Le Clerc, entreprit d'éliminer tous les conseillers suspects à la Ligue. Le lundi 16 janvier, il investit le palais avec la compagnie de l'échevin Compan; après avoir laissé des gardes à toutes les issues, il entra dans la grande chambre, armé d'une cuirasse, le pistolet à la main, et suivi de quelques spadassins. « J'ai bien du regret, dit-il, de devoir
« mener en prison des personnes aussi respectables
« que celles dont les noms sont sur cette liste; mais
« il faut suivre mes ordres. » Et il commença l'appel par le premier président de Harlay. « De qui
« sont ces ordres? dit celui-ci. — Obéissez et sui-
« vez-moi, ou vous pourriez vous-en trouver mal. » Le premier président se leva de son siège, et alla se mettre parmi les soldats; les présidens Pothier et de Thou firent de même; tous les autres s'écrièrent alors : « Il est inutile de lire la liste, nous les
« suivrons tous. » En effet, cinquante ou soixante conseillers, qui n'étoient pas tous sur la liste, descendirent avec Bussy Le Clerc, et se laissèrent conduire à la Bastille, au milieu des insultes et des huées de la populace. Bientôt, cependant, les conseillers ligueurs, et ceux qui étoient trop foibles de

1593. caractère pour se dévouer à leurs principes, furent relâchés. Ils se réunirent sous la présidence de Barnabé Brisson, qui, pour sa sûreté personnelle, fit une protestation secrète de son dévouement au roi et de la contrainte qu'il éprouvoit. Dès le lendemain, 17 janvier, on plaida, à huis ouvert, devant lui, à la grand'chambre, et dès lors le parlement de la Ligue, composé de cent soixante conseillers, continua de s'assembler. Il sanctionna la révolte, le 30 janvier, en prêtant le serment de la Ligue, et confirmant le décret de la Sorbonne sur la déchéance du roi. (1)

La révolte n'étoit point renfermée dans Paris; elle gagnoit avec rapidité dans les provinces, et le décret de la Sorbonne, sanctionné par le parlement, la légitimoit en quelque sorte aux yeux du peuple. Le bureau de la ville, à la place de Grève, étoit entré en correspondance avec toutes les villes voisines : aussi Meaux, Crespy, Corbeil, Melun, Saint-Denis, Pontoise, Senlis, d'après l'impulsion reçue, accomplirent en peu d'heures leur révolution; toute l'Ile-de-France fut bientôt rangée sous l'autorité de la Ligue, à la réserve du château de Vincennes, que le capitaine Saint-Martin, avec une constance admirable, défendit un an entier contre

(1) Mém. de la Ligue. T. III, p. 178. — L'Étoile, Journal de Henri III, p. 183, 185. — Davila. L. X, p. 548. — De Thou. L. XCIV, p. 375. — V. P. Cayet. L. I, p. 293 et 337. — Pasquier. L. XIII, ép. 9, p. 379.

les attaques de la grande ville dont il n'est qu'à une lieue (1). Les autres parlemens imitèrent celui de Paris ; dans tous, quelques conseillers demeurèrent fidèles à l'autorité royale, et furent contraints à émigrer ou à se cacher, tandis que le plus grand nombre, embrassant la Ligue, continua ses fonctions sous la protection de ce parti. Le parlement de Rouen fut des premiers à se déclarer pour la Ligue. La bourgeoisie de cette grande ville et de toutes les villes normandes, si zélée auparavant pour la réforme, avoit été ou ruinée, ou exilée par les persécutions, ou forcée de se cacher ; les ligueurs seuls demeuroient en évidence, et avec eux se rangeoit toute la populace que les prédications des moines avoient fanatisée ; la noblesse normande au contraire avoit en général embrassé les opinions politiques et royalistes, et se rattachoit au duc de Montpensier, gouverneur de la province. Rouen se déclara pour la Ligue le 9 février, et cet exemple fut bientôt suivi par Louviers, Mantes, Vernon, Lisieux, Pont-Audemer, Havre-de-Grâce, Honfleur, Evreux, Fougères, Falaise, Argentan, Montivillier, Dreux ; toutes les villes enfin de la province, à la réserve de Coutances et de Caen, où se retira la portion royaliste du parlement. Les villes de Picardie suivirent l'exemple de celles de Normandie et de l'Île-de-France ; Amiens et Abbe-

(1) V. P. Cayet. L. I, p. 295.

1589. ville s'étoient même par avance engagées dans une étroite alliance avec Balagni, fils de l'évêque Montluc, gouverneur de Cambrai, qui cherchoit à se faire une principauté de cette ville autrefois impériale, et qui, pour faire sa cour au roi d'Espagne et au prince de Parme, se signaloit parmi les plus furieux ligueurs. (1)

La ville qui se déclara avec le plus de violence pour la Ligue, fut Toulouse, dont la populace toujours fanatique et féroce étoit irritée encore par la domination du maréchal de Montmorency sur une partie du Languedoc, par les guerres civiles entre lui et le maréchal de Joyeuse, et par le voisinage des capitaines huguenots. L'évêque de Cominges et l'avocat Tournier, députés aux États, où ils s'étoient signalés parmi les plus ardents ligueurs, s'échappèrent de Blois au moment du massacre des Guises, et soulevèrent la populace de Toulouse. Celle-ci, dès le 3 janvier, renonça à l'obéissance du roi, et nomma pour la gouverner un conseil choisi des dix-huit, six ecclésiastiques, six conseillers au parlement, et six bourgeois, auquel toute l'autorité fut déférée. Les villes de Narbonne, Albi, Lavaur, Cahors, Castelnaudary, Gaillac et plusieurs autres suivirent le mouvement de Toulouse, et s'engagèrent dans la Ligue de Lan-

(1) De Thou. L. XCIV, p. 403. — Davila. L. X, p. 549.
— V. P. Cayet. L. I, p. 345.

guedoc. Le parlement lui-même étoit ardent catholique; cependant il répugnoit à aller aussi loin qu'on vouloit l'entraîner. Quand la question de la déchéance du roi fut élevée, à la demande des ligueurs de Paris, le premier président Duranti et l'avocat général Daffis s'efforcèrent de la renvoyer à la décision du pape. Les ligueurs et la populace voulaient un décret immédiat du parlement : les deux magistrats résistèrent avec courage; le 27 janvier, le parlement n'avoit point encore pris de décision quand le peuple impatient se souleva, arrêta Duranti et l'enferma dans le couvent des Jacobins. Les ligueurs craignoient toujours l'influence de sa vertu sur le peuple; ils suscitèrent une seconde insurrection le 10 février, durant laquelle les deux magistrats furent massacrés avec des circonstances atroces (1). On pouvoit craindre des scènes non moins violentes à Bordeaux, où les jésuites avoient amenté le peuple, et signaloient à sa vengeance le maréchal de Matignon; mais celui-ci attaquant avec sa cavalerie et quelque noblesse les barricades qu'on commençoit à élever contre lui, et faisant en même temps tirer le canon du Château-Trompette, dissipa l'attroupeement, s'assura de tous les postes importants, chassa les jésuites de la ville, et maintint Bor-

(1) Hist. génér. de Languedoc. L. XLI, p. 428-433. — V. P. Cayet. L. I, p. 364. — De Thou. L. XCV, p. 412-417.

1589. deaux avec une grande partie de la Guienne dans la dépendance du roi. Les seules villes d'Agen et de Périgueux dans cette province se déclarèrent pour la ligue. (1)

Le duc de Mayenne reçut à Lyon la première nouvelle du massacre de ses frères avant que l'autorité royale en fût avertie. Mandelot, le gouverneur du Lyonnais, qui s'étoit signalé à la Saint-Barthélemy, étoit mort depuis un mois, et il avoit été remplacé par le duc de Nemours, fils de la mère des Guises. Mais Nemours étoit prisonnier à Blois, et la ville de Lyon, enrichie par le commerce, avoit appris les avantages de la tolérance par la résidence de beaucoup de marchands étrangers. Mayenne désespéra donc de l'entraîner pour lors dans la Ligue. Il crut devoir avant tout s'assurer de son propre gouvernement, la Bourgogne, et de celui de son frère, la Champagne. Dès le lendemain de Noël, il se rendit à Mâcon, puis à Châlons, Beaune et Dijon ; il souleva bientôt presque toute la province : toutefois Guillaume de Tavannes, qui s'étoit mis à la tête des politiques, se maintint dans les villes de Flavigny et de Semur, où il accueillit ceux des membres du parlement de Dijon qui demeurèrent fidèles au roi (2). Le duc de Guise avoit dès long-temps fait entrer dans la

(1) De Thou. L. XCIV, p. 410. — Davila. L. X, p. 550.

(2) V. P. Cayet. L. I, p. 297. — Mém. de Tavannes. T. XLII, L. III, p. 265 à 343.

Ligue tous les gouverneurs de ses villes de Champagne ; à la nouvelle de sa mort, tous se rendirent maîtres de leur ville et la tinrent à la dévotion de l'union, à la réserve de Châlons-sur-Marne. Les bourgeois de Châlons, conduits par leurs échevins, forcèrent de Rosne, lieutenant du duc de Guise dans la Champagne et la Brie, à sortir de leurs murs à l'instant où ils apprirent la mort de son maître, et ils se maintinrent dès lors toujours pour le roi (1). Le Dauphiné échappa à l'orage, grâce à l'union de La Valette, lieutenant de son frère d'Épernon, avec Lesdignières et le parti puissant des huguenots ; en Provence, au contraire, le parlement d'Aix, plusieurs mois avant la mort des Guises, s'étoit déclaré contre les deux frères La Valette et d'Épernon, et avoit supplié le roi de les destituer. Les deux partis étoient déjà sous les armes ; le baron de Vins s'étoit mis à la tête des ligueurs ; presque chaque ville de Provence fut le théâtre de quelque combat sanglant ou de quelque vengeance atroce, et le parlement d'Aix dépassa tous les autres dans son déchainement contre l'autorité royale (2). Dans le centre de la France, on voyoit aussi chaque jour éclater de nouveaux soulèvements ; Bourges, le Mans, les villes de l'Au-

(1) V. P. Cayet, p. 299.

(2) Nostradamus, Hist. de Provence. P. VII, p. 862-871. — Bouche, Hist. de Provence. L. X, p. 706-718.

1589. vergne, les châteaux de la noblesse catholique arborèrent successivement les drapeaux de la Ligue, et le moment sembloit approcher où la prédiction de Catherine seroit accomplie, où Henri III, par le meurtre des Guises, demeureroit roi de néant. (1)

Lorsque ces nouvelles désastreuses commencèrent à arriver au roi, il essaya de s'appuyer sur les États-Généraux pour résister au soulèvement de son peuple. Le 24 décembre, croyant les députés frappés de terreur, il leur avoit fait donner l'ordre de hâter la confection de leurs cahiers, de manière qu'ils fussent terminés le 8 janvier, et qu'ils pussent lui être présentés le 9. La mort de la reine-mère lui fit ensuite retarder ces époques. Le 28 décembre, comme il étoit déjà instruit du soulèvement d'Orléans, de Chartres et de Paris, il leur envoya un second message pour leur recommander trois choses qu'il jugeoit essentielles au rétablissement de l'ordre : d'insérer dans leurs cahiers la demande d'une loi plus complète sur le crime de lèse-majesté, afin de réprimer ceux qui de toutes parts ébranloient l'autorité royale ; de nommer des commissaires pour rédiger, de concert avec les siens, l'ordonnance qu'il extrairait des cahiers ; d'autoriser enfin la vente de tout l'ancien domaine de la couronne, et d'en former un nouveau par la réunion de tous les

(1) Davila. L. X, p. 550. — De Thou. L. XCIV, p. 407.

biens confisqués sur les huguenots. A mesure qu'il arrivoit au roi des nouvelles plus alarmantes, il adressoit de nouveaux messages aux États pour les presser sur ces divers points. Despeses, avocat du roi, et La Guesle, son procureur, présentèrent aux chambres le projet d'une nouvelle loi sur les crimes d'État, qui les divisoit en trois classes, suivant leur gravité. La première étoit punie de confiscation de corps et de biens, avec dégradation de la postérité à perpétuité; la seconde étoit également punie de mort et de confiscation, mais sans dégrader les enfans; la troisième étoit seulement atteinte de confiscation ou d'amendes. Il n'y avoit pas un seul ligueur, non plus qu'un seul huguenot, d'un bout à l'autre du royaume, qui ne se fût trouvé compris dans l'une de ces trois classes. Les gens du roi représentèrent aux chambres que leur projet n'étoit qu'une rédaction plus claire et plus systématique de la législation déjà existante, et qu'il n'aggravait point le sort des prévenus; mais les trois ordres ne voulurent entrer dans aucune discussion; ils répondirent qu'à eux n'appartenoit point de faire des lois, qu'ils devoient seulement porter au roi les plaintes du peuple; que le peuple n'avoit fait aucune plainte sur la loi de lèse-majesté, en sorte qu'ils n'avoient point à s'en occuper; que de même, en les nommant ses représentans, le peuple ne les avoit point autorisés à déléguer leurs pouvoirs, en sorte qu'ils n'avoient point le droit de nommer des commissaires

1489.

pour participer à la rédaction des ordonnances; qu'enfin on ne leur avoit donné dans leurs provinces aucun pouvoir relativement au domaine de la couronne, et qu'ils ne pouvoient rien sanctionner à son égard. Malgré toutes les sollicitations du roi, ils refusèrent obstinément leur concours aux trois mesures qui leur étoient proposées; en même temps ils présentèrent à plusieurs reprises et avec fermeté, quoique avec humilité, leurs supplications pour la mise en liberté des députés arrêtés. Le roi, voyant qu'il n'en pouvoit pas tirer autre chose, que les députés se montraient impatients de retourner dans leurs provinces, et que leur présence à Blois, au milieu de tant de troubles, pouvoit augmenter les embarras du gouvernement, consentit à les congédier. Le 4 janvier, il reçut leurs cahiers qui étoient rédigés; le 15 janvier, il entendit les remontrances publiques du clergé et de la noblesse dans deux discours d'apparat prononcés par l'archevêque de Bourges et le comte de Brissac, qui durèrent plus de trois heures. Celui de Bernard, orateur du tiers-état, fut remis au lendemain 16. Le roi répondit à tous avec dignité, promettant de se conformer, dans les ordonnances qu'il préparoit, aux vœux qui lui étoient exprimés par son peuple; il leur accorda leur congé, et les chargea, en retournant dans leurs provinces, « de faire entendre à tous « combien il avoit d'affection et de volonté au bien « et soulagement de ses sujets, et l'obligation qu'ils

« avoient de lui demeurer loyaux et fidèles. » (1)

Les députés eurent encore une dernière séance le mardi matin, 17 janvier; ce fut la 75^e du tiers-état. Chaque députation adressa des remerciemens à son président, chaque député fit régler l'indemnité que lui payeroit sa province; ils prirent ensuite congé les uns des autres et se séparèrent. Mais, rentrés dans leurs foyers, presque tous s'engagèrent sous les drapeaux de la Ligue, à la réserve de l'archevêque de Bourges, Regnault de Beaune, petit-fils du financier Semblançay, que François I^{er} avoit fait périr en 1527. Ce prélat, président du clergé, avoit paru aux États un des plus zélés partisans des Guises; mais, soit qu'il eût été effrayé de leur sort, soit qu'il fût jaloux de l'autorité que s'étoit arrogée à Bourges La Châtre, gouverneur de Berry, qui avoit fait déclarer sa province pour la Ligue, il se rattacha à la cour, et se montra dès lors un des plus fidèles serviteurs du roi. (2)

Le roi n'avoit gardé que huit prisonniers entre ceux qu'il avoit fait arrêter le 23 décembre: le cardinal de Bourbon, le prince de Joinville, devenu duc de Guise, les ducs d'Elbœuf et de Nemours, l'archevêque de Lyon, le président de Neuilly, La

(1) Procès-verbal du tiers-état, p. 243-283. — Journal de Guyencourt, p. 152-155. — Journal de Bernard, p. 170-192. — Les discours de clôture. *Ibid.*, p. 193-231.

(2) V. P. Cayet. L. I, p. 375. — De Thou. L. XCIV, p. 368. — Davila. L. X, p. 551.

1589.

Chapelle-Marteau, son gendre, et un jeune abbé nommé Cornac, qui s'étoit trouvé par hasard enveloppé dans ce coup d'État. Pour démontrer au public l'absolue nécessité où il s'étoit vu de frapper les Guises, il faisoit instruire leur procès. Le garde des sceaux, Montholon, assisté de deux maîtres des requêtes, recevoit les dépositions, interrogeoit Péricard, secrétaire du duc, et ses autres domestiques, examinoit ses papiers, et s'efforçoit d'établir la preuve qu'il correspondoit avec l'Espagne; qu'il avoit reçu des sommes de Philippe II; qu'il avoit eu des communications avec la Savoie relativement au marquisat de Saluces. Les dépositions d'Espinac, archevêque de Lyon, auroient pu, mieux que les autres, charger la mémoire des deux frères dont il étoit le confident, s'il avoit voulu parler; mais rien ne put l'intimider; il repoussa avec hauteur la juridiction des juges royaux, et protesta que comme primat des Gaules, il n'étoit tenu de répondre que devant le pape ou devant des juges commis par Sa Sainteté. Henri III renonçant à son témoignage, résolut de mettre dans un lieu de sûreté ses prisonniers, qui ne lui sembloient point assez bien gardés à Blois. Il fit choix du château d'Amboise pour les y déposer, et sur la recommandation de Longnac, il nomma, pour commander dans ce château, ce même capitaine Du Guast qui avoit tué le cardinal de Guise, et qui devoit croire que les Lorrains ne lui pardonneroient jamais. N'osant ensuite

confier à personne la conduite d'otages si précieux, il résolut de les mener lui-même à Amboise. Comme il alloit monter en bateau avec eux, il apprit que, dans la nuit, Nemours, ayant gagné deux de ses gardes, avoit réussi à s'évader; sa colère et sa défiance s'en accrurent; il partit cependant avec les autres. La cour étoit humiliée de lui voir faire ainsi le métier d'archer; bientôt alarmée par l'approche de quelques troupes de ligueurs, elle crut que c'étoit un prétexte qu'il avoit pris pour se dérober de Blois. Il y revint cependant le troisième jour, après avoir confié ses prisonniers, à ce qu'il croyoit, à une sûre garde. (1)

Aucune garantie cependant n'est suffisante pour répondre d'un homme que sa conscience ne lie pas; d'ailleurs Henri III commençoit à voir de mauvais œil ceux qui l'avoient servi dans le meurtre des Guises; il sentoit avoir commis une faute, il la leur reprochoit dans son cœur; peut-être la leur auroit-il bientôt reprochée publiquement, peut-être auroit-il bientôt prétendu qu'ils avoient agi sans ordre, surtout à l'égard du cardinal. Lorsque l'évêque du Mans, pour justifier Henri III, avoit rappelé au pape le meurtre du cardinal Martinuzzi, poignardé le 18 décembre 1551 par ordre de Ferdinand II, Sixte-Quint avoit répondu que du moins cet em-

(1) De Thou. L. XCIII, p. 349. — Davila. L. X, p. 551. — Pasquier. L. XIII, lett. 10, p. 382. — V. P. Cayet. L. I, p. 322.

1589. pereur avoit eu la pudeur de désavouer ses agens, et de les punir d'avoir exécuté ses ordres⁽¹⁾. Longnac, effrayé des dangers qu'il couroit, et de la froideur croissante de son maître, demanda au roi de lui donner le gouvernement de quelque place forte où il pût se mettre à l'abri de la haine de la maison de Guise : Henri se montra fort irrité de cette crainte, et lui ordonna de sortir à l'instant de sa présence. Le favori disgracié se retira à Amboise et communiqua ses craintes à Du Guast; il lui exposa leur danger commun, et indiqua un moyen de relever leur fortune, en traitant avec les ligueurs, et leur vendant les prisonniers du roi. Du Guast repoussa cette proposition avec une feinte colère, et chassa de son château Longnac, qui se retira en Gascogne, où il ne tarda pas à être tué. Mais Du Guast n'avoit eu d'autre motif pour le renvoyer que d'éviter un partage avec lui. Dès qu'il s'en fut débarrassé, il entra en traité avec ses prisonniers; déjà il donnoit au cardinal de Bourbon le titre de majesté; il l'autorisoit à négocier avec les ligueurs de Paris, et il disputoit seulement et sur la somme et sur les sûretés, lorsque le roi fut averti, et consentit à racheter de lui Bourbon à tout prix. Malgré l'extrême pénurie de Henri, il fit compter 30,000 écus à Du Guast pour la rançon des trois princes prisonniers; il lui permit de faire son profit de la

(1) De Thou. L. XCIV, p. 396.

rançon des quatre autres, et il le confirma dans le gouvernement d'Amboise, où il vint lui-même chercher les princes, qu'il reconduisit à Blois. (1)

Tandis que Henri III vouloit faire un procès à la mémoire des Guises, Catherine de Clèves, veuve du duc, avoit requis le parlement, le 31 janvier, de faire une enquête sur le lâche assassinat qui lui avoit ravi son mari. Elle s'étoit rendue elle-même en longs habits de deuil, accompagnée d'un nombreux cortège de ligueurs, aux chambres assemblées auxquelles elle avoit porté sa plainte; et sur la demande du procureur général, deux conseillers avoient été nommés, en effet, pour procéder à l'enquête (2). Sa belle-sœur, la duchesse de Montpensier, invoquoit, pour accomplir sa vengeance, l'épée de son frère le duc de Mayenne, et non celle des tribunaux. Aussitôt que sa santé lui permit de se mettre en voyage, elle alla le trouver en Bourgogne, pour lui persuader de se mettre à la tête du mouvement dirigé contre le roi. Mayenne avoit déjà rassemblé dans son gouvernement un grand nombre d'amis, de gentilshommes ligueurs et de soldats, dont il avoit formé une petite armée. Il entra ensuite en Champagne, pour s'assurer de ce gouvernement, qui avoit été à son frère, et qu'il vouloit conserver

(1) Pasquier. L. XIII, lett. 10, p. 383, 384. — V. P. Cayet. L. I, p. 323. — De Thou. L. XCIV, p. 372. — Davila. L. X, p. 564.

(2) De Thou. L. XCIV, p. 378. — V. P. Cayet. L. I, p. 340.

1599. au prince de Joinville son neveu ; il y fut reçu avec enthousiasme à Troyes, et il y recruta son armée, tout en chargeant le sieur de Rosne de maintenir la province dans l'obéissance de la Ligue, après son départ. Il revint par Sens, dont il s'assura ; à Orléans, d'où, le 31 janvier, il fit retirer le maréchal d'Aumont ; il se rendit maître de la citadelle, qu'il confia aux ligueurs ; il visita encore la ville de Chartres, et ayant successivement grossi son cortège jusqu'au nombre de cinq cents gentils-hommes et quatre mille soldats, il fit, le 15 février, son entrée à Paris, à la tête de cette troupe. (1)

Dès le lendemain, Mayenne fit convoquer une assemblée générale en la grande salle de l'Hôtel-de-Ville ; elle se composoit des échevins, des conseillers de la ville, des députés des cours souveraines, des corps, collèges, chapitres et communautés, des quarteniers, et de quatre notables bourgeois d'entre les neuf élus par chacun des seize quartiers de la ville. Mayenne s'y rendit, accompagné par les ducs de Nemours et d'Aumale et le comte de Chaligny. Il exposa la nécessité d'établir un conseil général de l'union, dont l'autorité seroit reconnue par toute la France. Des désignations pour ce conseil suprême étoient déjà faites par le conseil particulier de la ville. Il en donna le rôle ; on y trouvoit trois évê-

(1) Davila. L. X, p. 555. — De Thou. L. XCIV, p. 382. — V. P. Cayet. L. I, p. 301, 326, 345. — Registres de l'Hôtel-de-Ville, d'après Capefigue. T. V, p. 202.

ques, de Meaux, de Senlis et d'Agen, six curés de Paris, sept gentilshommes, vingt-deux bourgeois de Paris; ce qui, avec lui-même pour président et un secrétaire, formoit quarante membres. Ce rôle fut renvoyé à chacun des quartiers de Paris, où il fut approuvé; mais Mayenne se fit autoriser à y ajouter quinze conseillers pris parmi des hommes qui avoient manié de grandes affaires, tels que Hennequin, évêque de Rennes, les présidens Jean-nin de Bourgogne et Vétus de Bretagne, le secrétaire d'État Villeroi et son père, et le président d'Ormesson; il put aussi y appeler quand il lui conviendrait les présidens, avocats et procureurs généraux du parlement, les évêques et les députés des trois ordres; s'assurant de cette manière une majorité d'hommes d'État toutes les fois qu'il s'agiroit d'affaires au-dessus de la portée de simples bourgeois. Le premier acte de ce conseil d'union fut une proclamation pour diminuer d'un quart les tailles et crues dans tout le royaume. Il confirma le gouvernement de Paris au duc d'Aumale; il convoqua les États-Généraux à Paris pour le 15 juillet suivant; il nomma enfin le duc de Mayenne lieutenant-général du royaume, en lui conférant à ce titre l'ensemble des prérogatives royales. (1)

Mayenne fit bientôt voir que ce n'étoit point un

(1) V. P. Cayet. L. I, p. 341 et 346. — Capesigue, extraits des Registres de l'Hôtel-de-Ville. T. V, p. 200. — De Thou. L. XCIV, p. 385. — Davila. L. X, p. 556.

1689. vain titre qui lui avoit été déferé, et qu'un gouvernement complet, doué de vigueur et de prévoyance, étoit déjà réorganisé. Tandis qu'il s'occupoit de rassembler des troupes, de mettre de l'ordre dans les finances de la Ligue, et d'assurer la rentrée des impôts, il rattachoit toutes les provinces au conseil de l'union et à lui-même, en leur donnant des gouverneurs. L'une des plus importantes, la Bretagne, ne s'étoit pas encore ouvertement déclarée. Le duc de Mercœur, frère de la reine, sembloit avoir de trop grandes obligations au roi pour prendre parti parmi ses ennemis. Cependant son ambition secrète étoit de se faire une souveraineté de la Bretagne, à laquelle il prétendoit comme époux de Marie de Luxembourg, issue de la maison de Penthièvre. Il s'étoit emparé du château de Nantes ; il avoit fait arrêter Claude Faucon, seigneur de Ris, premier président du parlement de Rennes ; quoique secrètement d'accord avec tous les ligueurs, il attendoit encore, lorsque Mayenne lui envoya Hennequin, évêque de Rennes, membre du conseil de l'union ; celui-ci, d'accord avec l'évêque de Dol, souleva, le 13 mars, les bourgeois de Rennes, en leur persuadant que les royalistes vouloient introduire les huguenots dans la ville : des barricades furent élevées dans toutes les rues de Rennes, tous les royalistes furent chassés de la ville ; Mercœur annonça au parlement qu'il embrassoit la Ligue ; il fut confirmé dans son gouvernement de Bretagne

par Mayenne, au nom de la sainte union; il s'empara de Fougères, il fit enfin déclarer pour lui presque toutes les villes de Bretagne. Cependant Rennes lui fut enlevée plus tard, le 5 avril, par l'influence du parlement qui étoit royaliste, et Vitré par celle des habitans huguenots qui s'y trouvoient en majorité: (1)

Le 24 février, Lyon avoit aussi fait sa révolution en faveur de la Ligue. La populace l'avoit emporté sur Guillaume Guadagni et sur les frères Groslier, chefs de la bonne bourgeoisie, qui étoient royalistes. Mayenne confirma le gouvernement du Lyonnais au duc de Nemours, qui y envoya comme son lieutenant le marquis de Saint-Sorlin, son frère, en attendant qu'il pût s'y rendre lui-même (2). Mayenne chargea le comte de Brissac du gouvernement de Normandie, en opposition à Montpensier, qui y commandoit pour le roi; il confirma le duc d'Aumale dans le gouvernement de Picardie, et nomma Maineville pour le remplacer à Paris; il chargea Chaligny et Saint-Paul de remplacer dans le gouvernement de Champagne le prince de Joinville, nouveau duc de Guise, qui étoit toujours prisonnier du roi; dans son propre gouvernement de

(1) D. Taillandier, Hist. de Bretagne. L. XIX, p. 364-370. — V. P. Cayet. L. I, p. 368. — De Thou. L. XCIV, p. 408, 409.

(2) Mém. de la Ligue. T. III, p. 271-286. — De Thou. L. XCIV, p. 405. — V. P. Cayet. L. I, p. 357.

1589. Bourgogne, il se fit remplacer par le vicomte de Tavannes, lequel se trouvoit opposé à Guillaume de Tavannes son frère. La Châtre eut le Berry, Randan l'Auvergne, le marquis de Villars la Provence, et le maréchal de Joyeuse les parties de la Guienne, du Languedoc et du Dauphiné qui s'étoient déclarées pour la Ligue. (1)

Tandis que le gouvernement de la Ligue, sous l'énergique direction de Mayenne, acquéroit une vigueur nouvelle, Henri III, privé des conseils de sa mère, trahi par sa femme, qui correspondoit avec Mercœur, découragé, malade d'un flux de sang, ne savoit à quib se résoudre, ni à qui se fier, dans le petit nombre de ceux qui restoient auprès de lui. Le maréchal de Retz, prétextant l'état de sa santé, lui avoit demandé un congé pour se rendre aux bains de Lucques; dans ce voyage, il fut arrêté par les ligueurs, qui ne le relâchèrent qu'après avoir extorqué de lui une rançon (2). Henri III, depuis les barricades, avoit assigné la ville de Vendôme au grand conseil, pour y tenir ses séances et y rendre la justice; mais le commandant de la place avoit fait arrêter tous ces magistrats en trahison, aussi bien que bon nombre de plaideurs, et il les avoit mis à rançon (3). L'ambassadeur d'Espagne,

(1) Davila. L. X, p. 556.

(2) De Thou. L. XCIV, p. 383.

(3) Pasquier. L. XIII, lett. 12, p. 387. — Davila. L. X, p. 573.

après avoir profité de son séjour à Blois pour donner des nouvelles de la cour à Mayenne, et pour former dans cette ville même un parti de ligueurs, qui se proposoient d'enlever le roi, n'ayant pu y réussir, avoit quitté la résidence royale, pour se rendre à Paris, auprès du conseil de l'union, qu'il reconnoissoit ainsi pour seul gouvernement légitime (1). Il avoit trouvé la populace toujours plus déchaînée à Paris contre le roi. Le curé Lincestre montrait au peuple, de la chaire, des chandeliers d'argent qu'on avoit trouvés au couvent des hiéronymites du bois de Vincennes, et comme ils étoient faits en forme de satyres, ce prédicateur prétendoit que c'étoient des idoles que Henri III adoroit, ou des figures magiques qui lui servoient pour des sortilèges; il en prenoit occasion de recommander des processions pour prononcer anathème contre ce roi excommunié, en éteignant les flambeaux que portoient les pénitens. Les femmes et les filles se rendoient par dévotion à ces processions, en chemise, où couvertes d'un linceul qui voiloit à peine le corps. (2)

Les hommes en petit nombre qui étoient demeurés fidèles à Henri III sembloient se partager en deux factions, qui reconnoissoient pour chefs le duc de Nevers et le comte de Soissons. Le premier, qui ne s'étoit jamais brouillé entièrement

(1) Davila. L. X, p. 564.

(2) V. P. Cayet. L. I, p. 296. — De Thou. L. XCIV, p. 386.

1589.

avec la Ligue, et 'qui correspondoit toujours avec la duchesse de Guise, sa belle-sœur, vouloit que le roi persistât à rechercher les ligueurs, et à se faire chef du parti fanatique, en montrant plus d'ardeur encore que les princes lorrains pour la persécution de l'hérésie. Il lui proposoit de s'établir à Moulins; et par la suite à Lyon, s'il pouvoit ramener cette ville sous son autorité, afin de recevoir plus tôt l'assistance d'un corps de Suisses que Harlay-Saney s'étoit chargé de lever pour le service du roi. D'autre part, le comte de Soissons conseilloit au roi de ne point s'écarter des bords de la Loire, s'il ne vouloit pas que Blois tombât aux mains de ses ennemis; en même temps il lui remontrait que c'étoit la meilleure position pour traiter avec le roi de Navarre, dont le secours devenoit toujours plus nécessaire. (1)

Le roi étoit encore indécis entre ces deux partis, lorsque le duc d'Épernon, qu'il sembloit avoir oublié, lui envoya, sous les ordres du comte de Brienne, son beau-frère, quinze cents arquebusiers à cheval, six cents fantassins, et six-vingts gentilshommes bien montés. Ce fut le premier renfort que Henri III reçut à Blois; il fut bientôt suivi de plusieurs autres, et il lui servit en même temps de leçon, en lui prouvant que, malgré le déchainement de la voix publique, il valoit mieux pour lui

(1) De Thou. L. XCV, p. 423, 424. — V. P. Cayet. L. I, p. 333.

s'appuyer sur ceux qui avoient l'intérêt et le pouvoir de le servir que de s'en tenir éloigné, pour ne pas offenser davantage ses ennemis. Un autre de ses anciens favoris, d'O, à qui il avoit confié le soin de ses finances, lui persuada à cette époque de transférer dans une ville à lui le parlement et la chambre des comptes, afin de ne pas les laisser à la disposition de la Ligue à Paris. Après quelque hésitation, le roi fit choix, pour le siège de ces deux corps, de la ville de Tours; son motif fut l'économie, pour que les conseillers, dans ce temps de misère universelle, pussent y arriver en bateau. L'ordonnance pour la translation de ces deux corps fut rendue le 23 mars. Étienne Pasquier rassembla dans la trésorerie de Saint-Martin les membres fidèles de la chambre des comptes, et d'Espesses ceux du parlement dans l'abbaye de Saint-Julien; tandis qu'un autre parlement et une autre chambre des comptes continuoient à siéger à Paris pour la Ligue. Cependant à Tours aussi les ligueurs étoient nombreux, et justement à cette époque ils cherchèrent à se rendre maîtres de la ville. Les royalistes se trouvèrent, à l'épreuve, les plus forts et les plus courageux; mais Henri III jugea dès lors convenable de concentrer ses forces, et de venir, avec le peu de troupes dont il dispoit, se réunir à Tours à son parlement (1). Peu de jours

(1) Pasquier. Liv. XIII, lett. 11 et 12, p. 385-390. —

1589. après, son arrivée à Tours lui donna moyen de sauver la ville d'Angers, où il envoya en toute hâte le maréchal d'Aumont, pour étouffer une insurrection excitée par le comte de Brissac.

Jusqu'alors le roi n'avoit pu se résoudre à aucune mesure vigoureuse; il avoit bien publié des édits contre les villes qui secouoient son autorité, et il les y menaçoit des peines les plus sévères, mais il ne laissoit pas pour cela de négocier avec les chefs de la Ligue. Il s'efforçoit surtout de regagner le duc de Mayenne, et il lui offroit des conditions qui auroient rendu les Lorrains bien plus puissans dans son royaume qu'il ne l'étoit lui-même (1). Il mettoit plus d'importance encore à sa négociation avec le pape, car sa conscience étoit troublée du danger d'encourir les censures de l'Église, et cependant il avoit affaire à un pontife hautain et emporté, qu'il ne réussissoit point à fléchir par ses soumissions. Il avoit employé successivement auprès de Sixte-Quint le marquis de Pisani, son ambassadeur ordinaire; Jérôme de Gondi, le cardinal de Joyeuse, et enfin l'évêque du Mans. Il avoit commencé par prétendre qu'il avoit condamné le cardinal de Guise, non comme prélat, mais comme pair de France, d'autant que les rois très chré-

De Thou. L. XCV, p. 424, 426. — V. P. Cayet. L. I, p. 367 et 397.

(1) Édit du roi. Mém. de la Ligue. T. III, p. 266. — Davila. L. X, p. 568. — De Thou. L. XCV, p. 432.

tiens, lorsqu'il s'agit de lèse-majesté, ne sont appelés à faire aucune acception de personnes. Mais **Sixte** répondoit que le roi, maître de la vie de ses **sujets**, ne l'étoit pas de la vie des prélats, qui ne sont sujets que de l'Église. Si le roi a péché, reprennent ses ambassadeurs, il s'est soumis au tribunal de la pénitence, et il a été absous par son confesseur, qui étoit autorisé par le saint-siège à l'absoudre, même dans les cas réservés. — Jamais, répliquoit le pape, cette autorisation n'avoit été supposée s'étendre à des cas aussi énormes. — Eh bien, reprennent les ambassadeurs, le roi veut bien se soumettre à confesser sa faute; il nous a chargés d'exprimer sa repentance, et de demander au saint-siège son absolution; de lui demander en même temps l'abrogation du décret de déchéance, qui, au jugement du saint-père lui-même, excède infiniment les pouvoirs d'une faculté de théologie. Mais le pape ne vouloit point abolir ce décret; il ne vouloit point accorder d'absolution au roi de France, si au préalable celui-ci ne remettoit pas ses captifs en liberté. Des courriers étoient sans cesse échangés entre la cour de France et la cour de Rome; la négociation n'avançoit point; et le 24 mai le pape fulmina contre Henri III un monitoire dans lequel il le menaçoit d'excommunication si sa soumission n'étoit pas entière. (1)

(1) V. P. Cayet. L. I, p. 454, 459. — Davila. L. X, p. 557-561.
— De Thou. L. XCIV, p. 388-400.

1589. Henri III, rebuté par le duc de Mayenne et par le pape, sans espoir d'obtenir la paix de ses ennemis, fut enfin obligé de rechercher l'appui du roi de Navarre, malgré l'aversion qu'il entretenoit lui-même pour les huguenots, et la crainte plus grande encore de justifier les ligueurs, qui n'avoient cessé de l'accuser de favoriser l'hérésie. Le parti réformé étoit tombé bien bas, il n'avoit plus d'armée, il n'occupoit plus de provinces, et à peine il se défendoit dans quelques châteaux et quelques villes dévouées; mais il comptoit encore des chefs habiles et de braves soldats, et l'on pouvoit croire qu'en lui avançant de l'argent il trouveroit moyen de rentrer en campagne avec une nouvelle vigueur. Henri de Navarre, qui, pendant une partie de l'hiver, s'étoit enfermé à La Rochelle ou à Saint-Jean-d'Angely, avoit fait surprendre, le 28 décembre, Niort par le sieur de Saint-Gelais, et peu de jours après Maillezais par d'Aubigné (1). Il avoit laissé une garnison de huguenots au bourg de la Garnache en Poitou, à sept lieues au sud-ouest de Nantes. Le duc de Nevers l'assiégeoit avec cette armée que les États de Blois avoient mis tant de retard à payer. Après une résistance obstinée, Nevers força cette place à capituler; elle lui fut remise le 14 janvier. Mais c'étoit avec peine que Nevers avoit pu maintenir son ar-

(1) D'Aubigné. T. III, L. II, c. 16, p. 154. — De Thou. L. XCIV, p. 361. — V. P. Cayet, p. 278.

mée réunie, après qu'on y avoit reçu la nouvelle des massacres de Blois ; La Châtre, Sagonne, La Chataigneraie et plusieurs autres étoient de déterminés ligueurs, qui ne vouloient plus combattre sous les enseignes d'un roi qui avoit fait massacrer les Guises. Nevers fut obligé de les licencier ; ceux même qu'il ramena à Blois avec lui s'échappèrent les uns après les autres de cette ville, pour aller rejoindre les chefs de la Ligue. Nevers promettoit à Henri III de lui demeurer fidèle ; mais en même temps il vouloit le réconcilier avec la Ligue, et il cherchoit à tirer parti pour lui-même de l'abandon où se trouvoit le roi. Celui-ci lui avoit offert le choix entre les gouvernemens de Champagne et de Picardie. Il accepta le premier, pour y protéger les propriétés des Guises, écrivoit-il à sa belle-sœur ; lorsqu'il vit que Henri III avoit recours aux huguenots, il quitta Tours au commencement d'avril, pour se rendre à Nevers ; de là il passa en Champagne, où il demeura jusqu'à la fin de ce règne. (1)

A l'époque de la prise de la Garnache, le roi de Navarre fut atteint d'une pleurésie qui mit sa vie en danger, et qui causa une grande alarme dans tout son parti ; mais dès qu'il commença à se rétablir, il profita de la dispersion de l'armée du duc de Nevers pour se rendre maître de plusieurs villes

(1) Mém. de Nevers. T. I, p. 873 et suiv., 882 ; T. II, p. 199, 201. — V. P. Cayet. T. LVI, L. I, p. 39. — De Thou. L. XCIV, p. 363, 365. — D'Aubigné. L. II, c. 17, p. 159.

1589.

du Poitou dans lesquelles la réforme avoit beaucoup de partisans. La division parmi les catholiques et le soulèvement des ligueurs contre le roi avoient fait perdre à la populace son ascendant, et les bons bourgeois, qui pour la plupart étoient huguenots, introduisirent successivement le roi de Navarre à Loudun, à Thouars, à l'île Bouchard, Argenton et Châtellerault. Ce fut dans la dernière de ces villes que Diane, duchesse d'Angoulême et sœur naturelle de Henri III, eut une entrevue avec le roi de Navarre, et commença à lui développer les vues de son frère pour leur réconciliation. Les défiances des réformés étoient grandes; le massacre de Blois, tout en les délivrant de leurs ennemis, avoit ajouté encore à l'éloignement qu'ils sentoient pour la personne du roi et pour ses affaires. Plusieurs d'entre eux n'auroient point voulu consentir à souiller leur cause en l'unissant avec celle d'un tel homme. (1)

Henri de Navarre jugeoit au contraire que, pour la première fois, une chance vraiment favorable se présentoit à lui, non-seulement pour retirer son parti de l'oppression, mais pour l'approcher lui-même du trône. Le plus vertueux et le plus habile de ses conseillers, Duplessis Mornay, en jugea de même, et il rédigea un manifeste adressé aux trois États de France, qui fut publié le 4 mars à Châ-

(1) D'Aubigné. T. III, L. II, c. 19, p. 167. — De Thou. L. XCV, p. 427. — V. P. Cayet. T. LV, L. I, p. 283.

tellerault, et qui ouvrit la voie à des négociations publiques. Le roi de Navarre s'y plaignit de n'avoir point été convoqué, point entendu à l'assemblée qu'on avoit désignée comme les États-Généraux de Blois, encore qu'une partie seulement de la France y fût représentée. Il rappeloit qu'en quatre ans dix armées avoient été levées pour combattre contre lui ; il laissoit à Dieu l'honneur de les avoir dissipées ; car, à la réserve d'une seule, elles s'étoient fondues d'elles-mêmes comme au vent, après avoir ruiné le royaume. Puis il ajoutoit : « Je veux que
« ces écrits crient pour moi, partout le monde,
« qu'aujourd'hui je suis prêt à demander au roi,
« mon seigneur, la paix, le repos de ce royaume
« et le mien. J'avois, au commencement de ces
« armemens, le respect de ma conscience et de mon
« honneur, que j'ai toujours supplié très-humble-
« ment Sa Majesté de laisser entiers ; les guerres
« n'ont rien diminué de cela, mais elles n'ont rien
« ajouté sur quoi aussi je puisse me rendre diffi-
« cile. Je l'en supplie donc très-humblement.

« Je sais bien qu'en leurs cahiers vos députés
« ont pu insérer cette maxime générale, qu'il ne
« faut qu'une religion en un royaume, et que le
« fondement d'un État est la piété, qui n'est point
« en lieu où Dieu est diversement servi, et par
« conséquent mal. Je l'avoue, il est ainsi, à mon
« très-grand regret, je vois force gens qui se plai-
« gnent de ce mal, peu qui veuillent y remédier....

1690. « Or, je me suis toujours offert à la raison, et m'y
 « offre encore.... Et moi, et tous ceux de la reli-
 « gion, nous rangerons toujours à ce que déci-
 « nera un concile libre; c'est le vrai chemin, c'est
 « le seul que de tout temps on a pratiqué; sous
 « celui-là nous passerons condamnation. Mais de
 « croire qu'à coups d'épée on le puisse obtenir de
 « nous, j'estime devant Dieu que c'est une chose
 « impossible, et de fait, l'événement le montre
 « bien.....

« Or, laissons cela; si vous désirez mon salut
 « simplement, je vous remercie. Si vous ne sou-
 « haitez ma conversion que pour la crainte que
 « vous avez qu'un jour je vous contraigne, vous
 « avez tort, mes actions résistent à cela.... Il n'est
 « pas vraisemblable qu'une poignée de gens de ma
 « religion puisse contraindre un nombre infini de
 « catholiques à une chose à laquelle ce nombre in-
 « fini n'a pu réduire cette poignée... Je vous conjure
 « donc tous par cet écrit, autant catholiques, ser-
 « viteurs du roi, mon seigneur, comme ceux qui
 « ne le sont pas, je vous appelle comme Fran-
 « çais, je vous somme que vous ayez pitié de cet
 « État et de vous-mêmes.... nous avons tous assez
 « fait et souffert de mal, nous avons été quatre ans
 « ivres, insensés et furieux; n'est-ce pas assez?
 « Dieu ne nous a-t-il pas assez frappés les uns et
 « les autres pour nous faire revenir de notre en-
 « durcissement, pour nous rendre sages à la fin et

« Pour apaiser nos furies?..... Comment peut-on
« persuader notre roi de faire une guerre civile, et
« contre deux, tout à un coup? Il n'y a point
« d'exemple, point d'histoire, point de raison qui
« lui promettent une bonne issue de cela. Il faut
« qu'il fasse la paix, et la paix générale avec tous
« ses sujets, tant d'un côté que d'autre parti, tant
« d'une que d'autre religion, ou qu'il rallie au
« moins avec lui ceux qui le moins s'écarteront de
« son obéissance....

« J'appelle à cette heure tous les autres de notre
« État qui sont assez spectateurs de nos folies;
« j'appelle notre noblesse, notre clergé, nos villes,
« notre peuple..... Que fera la noblesse si notre
« gouvernement se change, comme il fera indubi-
« tablement, et vous le voyez déjà; si les villes,
« par la crainte des partisans, sont contraintes de
« se renforcer dans leurs portes, de ne souffrir per-
« sonne leur commander, et de se cantonner à la
« suisse? Il n'y en a nulle de cette volonté, je m'en
« assure; mais la guerre les y forcera à la longue,
« et à mon grand regret, j'en vois déjà naître les
« commencemens. » Plus loin, après avoir, avec
l'éloquence de la raison et du sentiment, montré
les dangers de la guerre pour toutes les conditions,
pour les magistrats, pour les peuples des villes,
des campagnes, pour le clergé, il invoque les dé-
putés aux derniers États, les royalistes, les ligueurs
eux-mêmes; il les supplie de se contenter de leurs

1589. pertes, comme il fait des siennes, d'oublier le particulier pour le public, et de donner leurs passions, leurs querelles, leurs vengeances, leurs ambitions, au bien de la France. Il promet sa protection et sauvegarde à tous ceux qui se voudront unir à lui en cette bonne résolution, et il engage sa foi et son honneur que, tout ainsi qu'il n'a pu souffrir qu'on l'ait contraint en sa conscience, il ne souffrira pas et ne permettra jamais que les catholiques soient contraints en la leur, ni en leur exercice libre de la religion, ayant de long-temps appris que le vrai et unique moyen de réunir les peuples au service de Dieu, c'est là douceur, la paix et les bons exemples. (1)

La conduite du roi de Navarre fut conforme à ce noble langage. Il envoya Duplessis Mornay à Tours, pour offrir toutes ses forces à Henri III. Il stipuloit seulement que le roi lui accorderoit un passage fortifié sur la Loire, afin d'être toujours maître de se retirer au besoin. Il ne demandoit point d'édit de tolérance, point de paix, pour ne pas avoir à régler les rapports des deux religions; mais seulement une trêve de cinq mois, qui lui permettroit de rendre quelque service important au roi, après quoi il auroit plus de titres à ob-

(1) Cette déclaration se trouve tout au long dans Duplessis Mornay. T. IV, § 72, p. 322-340; et Mém. de la Ligue. T. III, p. 230-245; et par extrait dans V. P. Cayet. T. LV, L. I, p. 385. — De Thou. L. XCV, p. 428.

tenir quelque concession pour ses coreligionnaires. Henri III, voulant dérober cette négociation à tous les yeux, ne vit Duplessis que de nuit, et ne le laissa pas sortir de son appartement. Il acceptoit les services des huguenots, mais sous condition qu'ils ne pratiqueroient point leur culte dans les places qu'ils occuperoient; il promettoit cependant de le tolérer au bout de six mois, pourvu que la trêve durât une année. Il consentoit à accorder un passage sur la Loire aux huguenots; mais il n'offroit pour cela que de petites villes incapables de se défendre, comme Meun, Beaugency ou le pont de Cé. Il demandoit même un délai avant de les livrer, parce qu'il traitoit en même temps avec la Ligue, et que s'il avoit pu faire accepter à Mayenne ses soumissions, il auroit sacrifié de nouveau les huguenots. D'Epéron, qui se trouvoit dans une condition presque semblable au roi de Navarre, quoiqu'il eût envoyé déjà des troupes sous son beau-frère à Henri III, ne pouvoit se décider à confier sa personne à un roi si faux et si foible. Henri de Navarre reconnoissoit tout aussi clairement la mauvaise foi de son beau-frère; il le disoit dans sa correspondance avec Duplessis; cependant l'occasion lui paroissoit unique pour se réconcilier avec le roi, et à tout risque, il se résolut à la saisir. Il céda sur tous les points; il se contenta même du pont de Cé, place qui ne seroit plus tenable si Angers se trouvoit au pouvoir d'un autre parti; heu-

1589. reusement que Cosseins, qui y commandoit, ne voulut pas la livrer. Henri III se décida dès lors à ouvrir les portes de Saumur, ville assez forte, et où les huguenots étoient en grand nombre, à Duplessis Marnay, que le roi de Navarre y établit pour gouverneur. (1)

Les articles de la trêve entre Henri III et le roi de Navarre avoient été signés à Tours le 3 avril, près de trois semaines avant la tradition de Saumur, « Par eux, le roi de Navarre s'engageoit à » servir le roi avec toute fidélité et affection, de « toutes ses forces et moyens, dépendans tant de » son particulier que de tout son parti, contre » ceux qui violent l'autorité de Sa Majesté et trou- » blent son État. » Pour lui faciliter ce service, une trêve générale d'un an étoit accordée par tout le royaume entre les deux rois, aussi bien que dans l'État d'Avignon. Le roi de Navarre promettoit, dès qu'il auroit obtenu le passage de la Loire, de marcher contre le duc de Mayenne, ne faisant la guerre qu'à lui et à sa faction. Dans les lieux qu'il occuperoit militairement, il ne devoit permettre qu'il fût fait aucune innovation dans le culte, ou causé aucune molestation aux catholiques. Il promettoit de ne point toucher aux revenus publics, et de laisser aux receveurs du roi le

(1) Correspondance du roi de Navarre avec Duplessis, du 12 mars au 3 avril. T. IV, p. 341-350. — V. P. Cayet. L. I, p. 396. — Davila. L. X, p. 564. — De Thou. L. XCV, p. 431.

soin de payer les garnisons qu'il devoit entretenir. Henri III lui accorda la main-levée sur les revenus de ses biens propres, pendant la durée de la trêve, mais seulement sous condition qu'il laisseroit également tous les serviteurs du roi, ecclésiastiques ou autres, jouir de leurs revenus aux lieux de son obéissance. (1)

Ce fut le 21 avril que Henri de Navarre entra dans Saumur, à la tête de sa petite armée, et en même temps il y publia une déclaration dans le même esprit que celle de Châtellerault; pour indiquer aux soldats et aux peuples ce qu'ils avoient à attendre de lui; trois jours après il publia son traité avec le roi, Henri III attendit jusqu'au 29 pour lui donner à Tours la même publicité. Jusqu'alors il s'étoit flatté d'une réconciliation avec Mayenne; mais apprenant que celui-ci avoit attaqué le comte de Brienne, près de Blois, et l'avoit fait prisonnier; qu'il s'étoit ensuite avancé jusqu'à Château-Regnault; et qu'il menaçoit Tours, il fit annoncer au roi de Navarre, alors à Maillé ou Luynes, à deux lieues de Tours, qu'il désiroit le voir, (2)

La plupart des religionnaires conseilloyent au

(1) Duplessis Mornay. T. IV, § 78, p. 351-355. — L'édit de la trêve est rapporté dans d'Aubigné. T. III, L. II, c. 29, p. 207.

(2) Duplessis. T. IV, § 80, p. 356. — De Thou. L. XCV, p. 433 450. — V. P. Cayet. T. LV, L. I, p. 441.

1590.

roi de Navarre de ne point se fier à son beau-frère ; ils lui rappeloient la Saint-Barthélemy, les négociations qui continuoient toujours entre Henri III et Mayenne, et la tentation que pouvoit avoir le roi de le livrer à la Ligue comme victime expiatoire. Il étoit venu cependant à la tête de quatre cents lanciers et mille arquebusiers à cheval jusqu'au pont de La Motte, au nord de la Loire, à un quart de lieue de Tours, d'où il avoit fait dire qu'il attendoit les ordres de Sa Majesté : c'étoit le dimanche 30 avril, à une heure après midi. Le maréchal d'Aumont arriva vers lui, et lui dit que le roi et toute sa cour l'attendoient au château du Plessis ; il le pressa de passer l'eau dans les bateaux qu'il lui amenoit. Ses amis lui représentèrent encore que c'étoit entrer dans une étroite langue de terre entre la Loire et le Cher, où il pourroit se dire prisonnier : il ne les écouta pas. « Faisant, dit Cayet, premièrement passer l'eau à « une bonne partie de sa noblesse, il passa, puis « après avec ses gardes, que conduisoit le capitaine Vignolles. De toute sa troupe, nul n'avoit « de manteau et de panache que lui ; tous avoient « l'écharpe blanche, et lui, vêtu en soldat, le pour- « point tout usé sur les épaules et aux côtés de « porter la cuirasse, le haut-de-chausses de ve- « lours de feuille morte, le manteau d'écarlate, le « chapeau gris avec un grand panache blanc, où il « y avoit une très grande médaille, étant accom-

« pagné du duc de Montbazon et du maréchal d'Au-
 « mont, qui l'étoient venus trouver de la part du
 « roi, arriva au château du Plessis. » La foule étoit
 grande au lieu où les deux rois se rencontrèrent,
 et Henri de Navarre eut de la peine à la percer ;
 de Thou assure qu'il se jeta à genoux , se traina
 jusqu'au roi l'espace de plus de trois pas , et lui
 baisa les pieds en lui disant « qu'il regardoit ce
 « jour comme le plus heureux de sa vie, puisque
 « Dieu lui faisoit la grâce de voir la face de son
 « maître, de pouvoir l'assurer de sa soumission et
 « lui faire offre de ses services (1). » Le roi de Na-
 varre lui-même a raconté cette entrevue dans une
 lettre du jour même à Duplessis. « Monsieur Du-
 « plessis, lui dit-il, la glace a été rompue, non sans
 « nombre d'avertissemens que si j'y allois j'étois
 « mort. J'ai passé l'eau en me recommandant à
 « Dieu, lequel par sa bonté ne m'à pas seulement
 « préservé, mais fait paroître au visage du roi une
 « joie extrême, au peuple un applaudissement non
 « pareil, même criant vivent les rois, de quoi j'é-
 « tois bien marry. Il y a eu mille particularités
 « que l'on peut dire bien remarquables. Envoyez-
 « moi mon bagage, et faites avancer toutes nos
 « troupes. Le duc de Mayenne avoit assiégé Châ-

(1) V. P. Cayet. T. LV, L. I, p. 443. — Journal de l'Étoile, p. 398. — Relation, aux Mém. de la Ligue. T. III, p. 297. — De Thou. L. XCV, p. 452. — Pasquier. L. XIII, lett. 13, p. 391. — Davila. L. X, p. 573. — D'Aubigné. L. II, c. 19, p. 168.

1589. « teau-Regnault : sachant ma venue, il a levé le
 « siège, sans sonner que la sourdine, et s'en est
 « allé à Montoire et Laverdin. Demain vous sau-
 « rez plus de nouvelles. Adieu : votre très affec-
 « tionné maître et meilleur ami. Du faubourg de
 « Tours, où est le quartier de notre armée,
 « 30 avrik. » (1)

Ce faubourg étoit celui de Saint-Symphorien, situé au nord de la Loire, et faisant la tête du pont de Tours. Les huguenots s'y étoient établis pour être les premiers opposés au duc de Mayenne, qui n'étoit guère qu'à douze lieues de distance ; cependant le roi de Navarre y ayant passé deux jours, averti que Mayenne s'éloignoit, annonça qu'il retourneroit à Chinon pour hâter la marche de ses troupes. Plusieurs succès encourageoient déjà les royalistes ; d'Épernon, avec un petit corps d'armée, étoit venu occuper Blois, et promettoit de le défendre contre toutes les forces de la Ligue ; dès le 23 mars, le comte de Soissons avoit défait, dans le Perche, quelques compagnies de cheveu-légers, armés contre le roi. Plus tard on avoit reçu la nouvelle que le duc de Montpensier avoit remporté, près de Falaise, une victoire importante. Il assiégeoit cette ville, où le comte de Brissac avoit laissé une bonne garnison. Brissac, pour la délivrer, appela à son aide les Gaultiers. C'étoit ainsi

(1) Duplessis. T. IV, § 79, p. 355.

que se faisoient nommer des paysans, armés pour défendre leurs propriétés contre les gens de guerre, mais qui s'étoient fanatisés dans leurs réunions, et qui ne songeoient plus qu'à faire triompher la Ligue. D'autre part, les gentilshommes de la province regardoient comme rebelle tout paysan qui portoit les armes, et désiroient vivement les ramener, par la terreur, à l'obéissance. Avec ce sentiment, ils accoururent avec empressement sous les drapeaux de Montpensier. Celui-ci vint attaquer les Gaultiers, le 22 avril, dans trois villages où ils s'étoient fortifiés. Brissac ne leur donna aucune assistance, et les gentilshommes s'acharnant sur eux, plusieurs milliers de ces pauvres paysans, qui combattoient bravement, furent massacrés dans deux actions successives. Les autres n'eurent la permission de retourner aux travaux des champs qu'après avoir juré de ne toucher jamais plus les armes. (1)

Ces différens avantages et l'arrivée successive de plusieurs petits corps de troupes, avoient fait juger à Henri de Navarre qu'il étoit temps de prendre l'offensive. Le 1^{er} mai, il étoit entré, à pied, à six heures du matin, dans Tours, et il étoit venu donner le bonjour au roi, avec lequel il avoit consulté, jusqu'à dix heures, sur les moyens d'assié-

(1) Davila. L. X, p. 569-572. — De Thou. L. XCV, p. 438, 439. — D'Aubigné. L. II, c. 19, p. 170. — V. P. Cayet. L. I, p. 436.

1630.

ger Paris ; il avoit passé cette journée et la suivante à la cour, avant de retourner vers les troupes qu'il faisait avancer du Poitou (1). Mais la Ligue avoit de nombreux partisans à Tours, et à peine en fut-il parti que Mayenne en reçut la nouvelle. Il apprit en même temps que le roi n'avoit avec lui dans Tours que sa noblesse ; au faubourg Saint-Symphorien, environ douze cents hommes de pied et cinquante chevaux ; et à celui de Saint-Pierre, le régiment suisse de Galatis, fort de deux mille cinq cents hommes. Mayenne avoit alors rassemblé une armée assez forte sur les frontières du Vendômois. Il la mit en mouvement, le 7 mai, et lui fit faire dix grandes lieues ; le lendemain, lundi 8, son avant-garde arriva, sur les huit heures du matin, à une portée de mousquet du faubourg Saint-Symphorien. Le roi, conduit par des traîtres, s'étoit justement acheminé de ce côté, quand un meunier l'arrêta en lui disant : « Sire, où allez-vous ? Voilà des cavaliers de la Ligue, retirez-vous. » Les cavaliers se levèrent de leur embuscade à cent pas de lui : le roi eut le temps de rentrer précipitamment au faubourg. Il étoit dans son habit de deuil, violet, et nullement préparé pour le combat ; il montra cependant de la présence d'esprit et du courage ; mais il songea surtout à défendre la ville, et à la maintenir dans

(1) V. P. Cayet. L. I, p. 445.

l'obéissance, par la présence du régiment suisse, soupçonnant, comme il étoit vrai, que si toutes les troupes accouroient au faubourg Saint-Symphorien pour le défendre; les ligueurs étoient prêts pour exciter, à Tours, un soulèvement. Le faubourg étoit mal fortifié, dominé par la colline qu'occupoit Mayenne, et enfilé par le canon : aussi les royalistes y perdirent plus de trois cents hommes, presque tous officiers de marque, et furent enfin contraints de l'évacuer. Mayenne permit alors aux ligueurs de le piller avec une grande brutalité. Henri III avoit cependant envoyé des courriers au roi de Navarre, pour l'appeler à son secours. Le premier chef huguenot qui parut le soir même fut Châtillon, colonel de l'infanterie des réformés. D'Aubigné assure que les ligueurs, en les reconnoissant à leurs écharpes blanches, leur crioient : « Braves huguenots, gens d'honneur, ce n'est pas à vous que nous en voulons, c'est à ce perfide qui vous a tant de fois trahis, qui vous trahira encore ! Parmi cela, d'autres voix confuses d'opprobres et d'infamies, outre le commun, nommant des noms auxquels les courtisans sourioient. Tout cela n'eût réponse que d'arquebusades. » Le duc de Mayenne tint conseil, et résolut sa retraite, pour laquelle il fit les mêmes onze lieues qu'il avoit faites en s'avancant. (1)

(1) D'Aubigné. L. II, c. 19, p. 169. — Davila. L. X,
TOME XX. 32

1589.

L'armée royaliste se réunissoit cependant, et devenoit formidable. D'Épernon avoit amené à Blois deux cents chevaux et douze cents fantassins. Il s'étoit réconcilié avec le maréchal d'Aumont, et l'on ne distinguoit plus de factions à la cour; parmi la noblesse catholique, un grand nombre de ceux qui avoient hésité jusqu'alors entre Valois et la Ligue venoient se ranger autour du trône; les huguenots surtout déployoient des forces qu'on ne s'attendoit plus à trouver dans leur parti. Depuis bientôt trente ans, ils combattoient à leurs frais, forcés à se fournir eux-mêmes d'armes, de chevaux, de munitions, et à vivre de pillage aux dépens des campagnes. Beaucoup étoient ruinés et hors d'état de continuer davantage; d'autres répugnoient à cette vie de brigandage. Tous reparurent lorsque les drapeaux de la religion se réunirent aux drapeaux du roi, et qu'ils furent assurés d'une solde et de magasins de vivres. Pendant que cette armée s'assembloit à Tours, le roi fut appelé à Poitiers, pour prendre possession de cette grande ville, qui, jusqu'alors, étoit demeurée indécise entre lui et la Ligue. Pour ce voyage, il falloit de l'argent; le roi ordonna de le prendre, par une taxe de guerre, sur les ligueurs de Tours, à qui il avoit promis leur pardon; ils payèrent; mais ils avertirent leurs confrères de Poitiers, et quand Henri III

p. 574-577. — De Thou. L. XCV, p. 454-456. — Cayst. L. I, p. 449.

se présenta devant cette ville, il fut repoussé à coups de canôn. (1) 1699.

Cet échec fut bientôt suivi par la nouvelle d'événemens plus favorables. Les bourgeois de Senlis avoient quitté la Ligue pour s'attacher au parti du roi, et ils avoient appelé dans leur ville Montmorency Thoré pour diriger leur défense. Au mois d'avril, Maineville, qui étoit alors gouverneur de Paris, vint les assiéger, et il fut bientôt suivi par le duc d'Aumale, avec une armée considérable, mais composée, pour plus de moitié, de milices parisiennes. Il y avoit très peu de poudre dans Senlis; les murailles étoient très foibles, et déjà ouvertes par une brèche considérable. Thoré, après avoir bravement repoussé un assaut, consentit, le 17 mai, à une capitulation; il devoit rendre la place le soir même s'il n'étoit pas secouru. Cependant il avoit donné avis de sa détresse au jeune duc de Longueville, qui, se mettant sous la direction du brave Lanoue, avoit rassemblé, à Compiègne, huit cents chevaux et quinze cents arquebusiers. Quoique l'armée de la Ligue fût quatre fois plus nombreuse que la sienne, Longueville vint l'attaquer, à midi, avec tant d'audace et d'habileté qu'il la mit en complète déroute. Maineville fut tué, avec le sieur de Chamois; le duc d'Aumale et Balagni rentrèrent dans Paris, fuyant à toute

(1) Pasquier. L. XIII, lett. 13, p. 392. — De Thou. L. XCV, p. 459. — V. P. Cayet. L. I, p. 458.

1589. bride, et furent accablés d'épigrammes; ce qui n'empêcha point Aumale de nommer Balagni gouverneur de Paris; les dix canons de l'armée furent laissés aux mains des vainqueurs (1). De l'autre côté de Paris, la Ligue éprouva un second échec le lendemain. Les deux frères Saveuse et des Brosses ramenoient, de Normandie, un corps considérable de ligueurs; ils furent rencontrés par Châtillon, près de l'abbaye de Bonneval; le combat fut acharné, et les ligueurs y éprouvèrent une perte considérable; des Brosses fut tué; Saveuse, grièvement blessé, fut fait prisonnier; mais il ne voulut point se laisser soigner par des hérétiques; il déchira les bandages de ses plaies, il ne consentit à prendre ni remède ni nourriture, et il expira le lendemain. (2)

La joie que causa cette nouvelle aux royalistes fut tempérée par l'échec qu'éprouva peu après le comte de Soissons, qui se laissa surprendre et faire prisonnier, à Château-Giron, par le duc de Mercœur. Toutefois les affaires des deux rois prospéroient, et Henri de Navarre, qui avoit son quartier-général à Beaugency, revint à Tours, le 24

(1) De Thou. L. XCV, p. 462. — Davila. L. X, p. 577. — Cayet. T. LVI, p. 23 et 35. — Les extraits des Registres de l'Hôtel-de-Ville, rapportés par Capesigue, T. V, p. 273, montrent combien la terreur fut grande à Paris.

(2) De Thou. L. XCV, p. 468. — Davila. L. X, p. 580. — Cayet. T. LVI, L. I, p. 17.

mai, pour avoir une entrevue avec Henri III, et le presser de marcher en avant. Le duc de Mayenne étoit alors à Alençon, dont il s'étoit emparé le 22 mai, et il coupoit la communication entre le duc de Montpensier et l'armée royale; mais le Navarrois savoit que la duchesse de Montpensier rappeloit son frère à Paris, pour soutenir le courage défaillant des bourgeois, qui voyoient à leurs portes le duc de Longueville battre la campagne et enlever leurs convois. Le roi de Navarre avoit même intercepté une lettre de madame de Montpensier au duc de Mayenne, où elle lui disoit que s'il ne se hâtoit d'arriver, le duc d'Aumale perdrait leur cause par sa lâcheté et sa bêtise; Henri renvoya cette lettre, par un trompette, au duc d'Aumale, en lui faisant dire qu'il s'affligeoit de voir de telles insinuations contre son honneur; mais que si Aumale vouloit en demander raison, lui, Navarre, en bon cousin, étoit prêt à lui servir de second. Mayenne, cependant, avoit reçu d'autres avis encore, et revenant à grandes journées, il étoit arrivé sous les murs de Paris le 1^{er} juin. (1)

Henri III passa le mois de juin à Châtellerault ou à Tours, tandis que le roi de Navarre nettoyoit les bords de la Loire et enlevait successivement aux ligueurs les petites villes qu'ils y occupoient encore. Toutes les troupes que l'un et l'autre

(1) De Thou. L. XCV, p. 469. — V. P. Cayet. L. I, p. 38, 40. — Davila. L. X, p. 579. — Pasquier. L. XIII, l. 14, p. 393.

1589. avoient résolu de réunir pour former l'armée royale ne pouvoient guère être en ligne avant le commencement de juillet; surtout il leur manquoit encore ce qu'on jugeoit toujours nécessaire pour qu'une armée française fût vraiment redoutable, un corps suffisant d'infanterie étrangère; car les fantassins français, enrôlés parmi des paysans qu'on s'étoit étudié à retenir dans la crainte et l'obéissance de leurs seigneurs, n'inspiroient aucune confiance à la gendarmerie, levée parmi les gentilshommes, et n'en prenoient aucune en eux-mêmes. Nicolas Harlay de Sancy s'étoit chargé, dès le commencement de février, de suppléer au besoin qu'éprouvoit Henri III, et de lui amener, de Suisse ou d'Allemagne, un corps imposant d'infanterie. (1)

La négociation de Sancy avec les Suisses est célébrée, par les écrivains français, comme un prodige d'habileté; elle n'est pas moins remarquable par son insigne mauvaise foi. Le duc de Savoie, qui avoit conquis le marquisat de Saluces sur la France, menaçoit Genève et Berne, soit pour se faire honneur auprès de Philippe II, en étouffant ces foyers de l'hérésie, soit pour se rendre maître de nouveau, et maître absolu, de la Suisse romande. Sancy, le même que d'Aubigné a rendu célèbre par sa confession satirique, en se présen-

(1) Lettres-patentes de Henri III aux sieurs de Sillery et de Sancy, du 2 février 1589. Traité de paix. T. II, p. 533.

tant, au nom du roi de France, aux deux républiques de Genève et de Berne, leur annonça que son maître savoit fort bien qu'il s'étoit engagé, par ses traités, à les secourir dans cette occasion dange-reuse ; que toutefois il estimoit qu'il seroit plus avantageux pour les deux républiques que le roi de France déclarât lui-même la guerre au duc de Savoie, pour venger l'affront reçu à Saluces ; qu'à la vérité, le roi, dans l'embarras où il se trouvoit, ne pouvoit s'engager dans une guerre nouvelle sans une avance d'argent, et il étoit chargé de la demander aux deux républiques, en échange pour des portions du territoire de Savoie, dont le roi leur assureroit la possession. Sancy réussit, en effet, à conclure, au mois de mars, une alliance offensive contre la Savoie, avec le canton de Berne, pour prix de laquelle ce canton consentoit à prêter au roi cent mille écus, qui devoient être employés à lever, à frais communs, une armée. Le Chablais et le pays de Vaud devoient ensuite demeurer au canton de Berne en toute souveraineté. Sancy signa, le 19 avril, un second traité avec la république de Genève, dont le prix devoit être la conquête des bailliages de Ternier, de Gaillard, de Gex, et de tout le territoire savoyard jusqu'au torrent des Husses. En suite de ce traité, Genève, quoique épuisée par une longue guerre et menacée d'une attaque formidable, remit à Sancy tout l'argent qu'elle avoit dans son épargne. Ce négocia-

1180. teur n'avoit lui-même point d'argent ; mais il ap-
 portoit diverses pierreries de la couronne, et entre
 autres le diamant qui, dès-lors, a été connu sous
 son nom. Des marchands italiens, établis à Ge-
 nève, lui prêtèrent, sur ces gages, une somme
 considérable. Avant même de l'avoir touchée, il
 avoit commencé à lever, dans les cantons protes-
 tans, sur une autorisation de la diète, obtenue le
 14 mars, une armée, qui se grossit jusqu'au nom-
 bre de douze mille Suisses, mille landsknechts,
 trois mille fantassins français et quelques cavaliers
 allemands. (1)

Sancy, ayant réuni toutes ces troupes à Genève
 le 22 avril, entra d'abord en Chablais, s'empara de
 Thonon, assiégea Ripaille, qui se rendit le 1^{er} mai,
 attaqua ensuite les trois bailliages qui devoient de-
 meurer à la république de Genève, et remporta
 partout des avantages signalés sur les Savoyards.
 Cependant le duc de Savoie se hâtoit d'envoyer
 des troupes, et surtout de la cavalerie, qui arrivoit
 de Piémont pour tenir tête à Sancy. Celui-ci n'en
 avoit presque pas d'autre que quelques bourgeois
 de Genève, montés sur leurs propres chevaux :
 aussi éprouvoit-il chaque jour l'inconvénient de ne

(1) Spon, Hist. de Genève. T. II, L. III, p. 155; et Preu-
 ves. T. III, p. 461. — De Thou. L. XCVI, p. 471. —
 V. P. Cayet. T. LVI, p. 46. — Flassan, Hist. de la Diplomatie
 française. T. II, p. 133-136. — Mém. de la Ligue. T. III, p. 696-
 731.

pouvoir ni envoyer des cavaliers à la découverte, ni escorter ses convois, ni poursuivre ses ennemis quand il les avoit repoussés. Loin de dissimuler ces desavantages, il prenoit à tâche de les faire remarquer à toute heure aux capitaines suisses ; en même temps il les avertissoit que l'argent alloit leur manquer pour la solde ; qu'il leur falloit cent cinquante mille écus par mois, et qu'il ne savoit où les prendre, à moins que, ce qui seroit peut-être le plus sage, ils n'allassent demander leur argent au roi de France. S'ils se réunissoient à lui sous les murs de Paris, ils se trouveroient appuyés par une brillante cavalerie ; avec lui, ils châtieroient la Ligue, et il ne seroit pas ensuite difficile à un roi de France de mettre un duc de Savoie à la raison. Ces propos, semés avec adresse, persuadèrent les capitaines suisses ; il n'étoit pas très difficile à un général de séduire sa propre armée, en lui promettant une solde abondante, des hasards et du butin. Le 20 mai, Sancy partit de Genève avec l'armée qu'il avoit levée pour le service de cette république, et avec son argent. Il prit son chemin par les comtés de Neuchâtel et de Montbelliard, et il sortit de Suisse justement au moment où de nouvelles troupes piémontaises arrivoient de toutes parts en Savoie. Elles fondirent sur les Genevois, qui avoient vidé leur épargne et épuisé leurs munitions pour l'armée que Sancy emmenoit en France. Toutefois les citoyens de Genève, animés par l'enthousiasme

de la religion autant que par l'amour de la patrie, se défendirent avec une valeur extraordinaire, et n'éprouvèrent pas de grands échecs, jusqu'à l'époque où une maladie contagieuse se répandit en même temps dans les deux armées, et les força toutes deux à rentrer dans leurs cantonnemens. (4)

Lorsque les deux rois furent avertis que l'armée suisse de Sancy étoit entrée en France, ils se mirent de leur côté en mouvement, pour la rencontrer dans le voisinage de Paris. La première, où l'on comptoit au moins quinze mille hommes d'excellentes troupes, se rafraîchit d'abord à Langres, ville qui, en haine de son évêque, avoit refusé d'entrer dans le parti de la Ligue; elle avança ensuite par Châtillon-sur-Seine, où elle fut rejointe par le duc de Longueville et La Noue, avec douze cents chevaux et deux mille arquebusiers, et elle arriva enfin à Poissy. Pendant le même temps Henri III s'étoit rendu de Tours à Blois, puis à Beaugency. La Châtre défendoit Orléans pour la Ligue. Henri n'essaya pas de l'attaquer; toutefois, abusant déjà de sa force, il traita sans miséricorde ceux qui lui résistoient dans des places plus foibles. Il prit Gergeau, fit pendre le commandant, et passer au fil de l'épée quiconque avoit des armes en mains; il prit Pithiviers, qu'il livra au pillage,

(4) De Thou. L. XCVI, p. 476-479. — Spon, Hist. de Genève. T. II, L. III, p. 190-218. — V. P. Cayot. T. LVI, p. 46-54.

avec un grand massacre des habitans ; Étampes fut également prise et pillée, et le baron de Saint-Germain, qui y fut arrêté, eut la tête tranchée ; plusieurs magistrats furent pendus. Ces cruautés étoient d'autant moins provoquées qu'à la prise de toutes ces villes le roi n'avoit pas perdu un homme. Poissy voulut défendre son pont sur la Seine, et ne céda qu'à quelques volées de canon ; six de ses défenseurs furent pendus. Le 12 juillet, les deux rois arrivèrent devant Pontoise, et en entreprirent le siège. Mayenns en avoit donné le commandement à d'Hautefort, avec une garnison de deux mille hommes. La résistance fut obstinée ; parmi les huguenots, Charbonnières fut tué à côté du roi de Navarre, et d'Hautefort parmi les ligueurs. Pontoise capitula enfin le 25 juillet. (1)

Ce fut à Conflans, entre Pontoise et Poissy, que Henri III passa en revue la belle armée suisse que lui amenoit Sancy, auquel il adressa en public des remerciemens. De son côté, le duc de Montpensier, profitant de la retraite de Mayenne, étoit aussi arrivé à Poissy, avec l'armée qu'il avoit formée en Normandie. Les maréchaux de Biron et d'Aumont, d'O et le duc de Montbazon, commandoient le corps de bataille sous les ordres de Henri III ; le

(1) V. P. Cayet. T. LVI, p. 42. — De Thou. L. XCVI, p. 481, 482. — Davila. L. X, p. 582. — D'Aubigné. L. II, c. 21, p. 186.

1600. roi de Navarre et Châtillon étoient à l'avant-garde; d'Epernon commandoit l'arrière-garde, avec laquelle il s'étoit emparé de Montereau. Les forces royales réunies formoient quarante-deux mille hommes; les deux rois les conduisirent à Saint-Cloud, pour entreprendre le siège de Paris. (1)

Depuis le commencement de son règne, jamais Henri III n'avoit commandé une plus belle armée ou n'avoit paru plus puissant; des ennemis acharnés, les huguenots et les catholiques, les favoris et les guerriers, tous les princes du sang, d'Epernon et d'Aumont, d'O et Biron, lui obéissoient avec un même empressement. Il sembloit que les peuples, fatigués de leurs longues discordes, se réunissoient sous l'autorité royale, pour y trouver le repos. Mayenne voyoit chaque jour s'affoiblir son armée par des désertions; il lui restoit à peine huit mille hommes, et encore à leur découragement jugeoit-il bien lui-même qu'il ne pourroit les maintenir long-temps ensemble. Il avoit demandé des secours à son parent le duc de Lorraine, qui venoit, après un long siège, de recevoir la capitulation de Jametz; il avoit aussi ordonné des levées en Allemagne; mais aucun renfort destiné à la Ligue n'avoit encore passé les frontières de France. Henri III, animé par le succès, sembloit avoir recouvré son ancienne ardeur militaire; mais il la ma-

(1) De Thou. L. XCVI, p. 485. — Davila. L. X, p. 582.

nifestoit surtout par un retour à son ancienne férocité. De son logis, en la maison de Gondy, à Saint-Cloud, il voyoit sa ville de Paris : « C'est le cœur de la Ligue, disoit-il, c'est droit au cœur qu'il faut frapper ; ce seroit grand dommage, ajoutoit-il, de ruiner une si belle et bonne ville : toutefois, il faut que j'aie raison des rebelles qui sont dedans et qui m'en ont ignominieusement chassé (1). » Selon Davila, il ajouta : « Dans peu de jours il n'y aura plus là ni murs ni maisons, mais les ruines seules de Paris. »

Henri III s'étoit chargé de l'attaque de Paris au nord de la Seine et par le faubourg Saint-Honoré ; le roi de Navarre traçoit ses lignes au midi, du faubourg Saint-Marceau jusqu'au faubourg Saint-Germain. Un assaut général étoit annoncé pour le 2 août, et l'on croyoit dans l'armée royale que la Ligue ne le soutiendrait pas, que la bourgeoisie étoit découragée, et que les sujets fidèles prendroient cette occasion pour se déclarer. Mais si la multitude étoit tremblante en effet, ceux dont l'âme ardente avoit été enflammée par le fanatisme sentoient, au contraire, redoubler en eux la fureur et le désir de vengeance. Le roi leur avoit été représenté, de la chaire, comme un monstre qui outrageoit en même temps la religion, la patrie et les mœurs. Sa vie étoit condamnée ; il ne falloit

(1) L'Étoile, Journal de Henri III, p. 406. — Davila. L. X, p. 584.

1899. plus que trouver un homme qui voulût donner la Sienna pour se défaire de lui. Cet homme se présenta : c'étoit un jeune moine nommé Jacques Clément, né au village de Sorbonne, près de Sens, élevé au couvent des Dominicains de cette ville, et âgé alors de vingt-deux ans. Il ne se sentoit pas seulement animé du fanatisme commun à toute la Ligue, il se crut appelé personnellement par Dieu même à délivrer la France de son tyran ; il crut avoir des visions et des révélations qui lui commandoient cette œuvre sainte. Il demanda conseil à un théologien célèbre, qu'on supposa être le père Bourgoin, supérieur de son couvent. Celui-ci le rebuta d'abord, mais convint ensuite que Dieu avoit quelquefois délivré son peuple par les mains d'un meurtrier, et rappela Judith et Holopherne. Clément prit sa résolution, et trouva moyen d'obtenir pour le roi des recommandations du comte de Brienne et du premier président de Harlay, tous deux prisonniers dans Paris. Il sortit de cette ville le 31 juillet au soir, pour se rendre au quartier du roi à Saint-Cloud.

En arrivant aux avant-postes, Clément montra les lettres pour le roi dont il étoit porteur, et fut aussitôt conduit à Jacques La Guesle, procureur général, qui faisoit l'office d'auditeur du camp. Celui-ci, reconnoissant sur l'adresse l'écriture de Harlay, et sachant que les royalistes de Paris se préparaient à seconder les rois au moment de l'as-

saut, dit à Clément qu'il étoit trop tard pour voir le roi, qui venoit de rentrer après avoir visité ses lignes, mais que le lendemain, de bon matin, il l'introduiroit lui-même. Il le retint cependant à son logis, et l'on se souvint ensuite que le moine avoit bien soupé, bien dormi, et qu'il avoit coupé son pain avec un grand couteau neuf à manche noir, le même qu'il avoit préparé pour le meurtre. Le lendemain mardi, 1^{er} août, La Guesle le conduisit en effet au roi. (1)

« Il étoit environ huit heures du matin, dit
 « l'Étoile, quand le roi fut averti qu'un moine de
 « Paris vouloit lui parler ; il étoit sur sa chaise per-
 « cée, ayant une robe de chambre sur ses épaules,
 « lorsqu'il entendit que ses gardes faisoient difficulté
 « de le laisser entrer, dont il se courrouça, et dit
 « qu'on le fit entrer ; et que si on le rebutoit, on di-
 « roit qu'il chassoit les moines et ne les vouloit voir.
 « Incontinent le jacobin entra, ayant un couteau
 « tout nud dans sa manche ; et ayant fait une pro-
 « fonde révérence au roi, qui venoit de se lever,
 « et n'avoit encore ses chausses attachées, lui pré-
 « senta des lettres de la part du comte de Brienne,
 « et lui dit qu'outre le contenu des lettres, il étoit
 « chargé de dire en secret à Sa Majesté quelque
 « chose d'importance. Lors le roi commanda à
 « ceux qui étoient près de lui de se retirer, et

(1) Davila. L. X, p. 585. — De Thou. L. XCVI, p. 487. — Mém. de la Ligue. T. IV, p. 5.

1589. « commença à lire la lettre que le moine lui avoit
 « apportée, pour l'entendre après en secret. Le-
 « quel moine voyant le roi attentif à lire, tira de
 « sa manche son couteau, et lui en donna droit
 « dans le petit ventre, au-dessous du nombril, si
 « avant qu'il laissa le couteau dans le trou, lequel
 « le roi ayant retiré à grande force, en donna un
 « coup de la pointe sur le sourcil gauche du moine,
 « et s'écria : Ha ! le méchant moine, il m'a tué ;
 « qu'on le tue. Auquel cri étant viteiment accou-
 « rus les gardes et autres, ceux qui se trouvèrent
 « les plus près massacrèrent cet assassin de jaco-
 « bin aux pieds du roi (1) : » Selon d'Aubigné, le
 moine aussitôt étendit ses deux bras contre une
 muraille, contrefaisant le crucifix, tandis qu'on le
 frappoit.

Au premier examen de la blessure, les chirurgiens ne la jugèrent pas très grave : aussi, comme le sort de la guerre et la concorde dans le camp tenoient à la vie du roi, celui-ci fit écrire à tous les princes français et étrangers, ainsi qu'à tous les gouverneurs de province, une circulaire où, après avoir raconté son assassinat, il disoit : « Mais
 « Dieu, qui a soin des siens, n'a voulu que, pour
 « la révérence que je porte à ceux qui se disent

(1) L'Étoile, Journal de Henri III, p. 407. — Chiverny. T. II, p. 1-5. — Mém. de la Ligue. T. III, p. 569, et T. IV, p. 5. — V. P. Cayet. T. LVI, p. 55. — D'Aubigné. T. III, L. II, c. 22, p. 182. — Pasquier. L. XIV, l. 1, p. 410.

« voués à son service, je perdisse la vie; ains me
 « l'a conservée par sa grâce, et empêché son dam-
 « nable dessein, faisant glisser le couteau de façon
 « que ce ne sera rien, s'il plaît à Dieu, espérant
 « que dans peu de jours il me donnera ma pre-
 « mière santé. » A la circulaire adressée à sa
 femme, il ajouta de sa main : « Ma mie, j'espère
 « que je me porterai très-bien : priez Dieu pour
 « moi, et ne bougez de là. » Elle étoit à Chinon. (1)

On lit dans les Mémoires de Rosny que ce matin
 du 1^{er} août, « le roi de Navarre s'étant avancé
 « avec une bonne troupe vers le Pré-aux-Clercs,
 « et vous voyant (ledit Rosny) des plus avancés, le
 « pistolet au poing, il appela l'un de nous quatre,
 « et lui dit : Maignan, allez dire à M. de Rosny
 « qu'il se retire, et qu'il se fera prendre ou blesser
 « indiscrètement. Il lui répondit qu'il n'avoit
 « garde de vous aller tenir ces paroles, mais bien
 « vous diroit que le roi vous demandoit ; ce qu'ayant
 « fait, vous le vintes aussitôt trouver ; et ainsi qu'il
 « vous parloit, vous reprenant de vous hasarder
 « trop, il arriva un gentilhomme au galop, lequel
 « lui dit trois ou quatre mots à l'oreille, sur lesquels
 « vous appelant aussitôt, il vous dit : Mon ami, le
 « roi vient d'être blessé d'un coup de couteau dans
 « le ventre ; allons voir que c'est ; venez avec moi.

(1) Mém. de la Ligue. T. III, p. 563. — V. P. Cayet.
 T. LVI, p. 57. — Capefigue. T. V, p. 293. — Duplessis.
 T. IV, p. 379.

1589. « Il emmena encore avec lui vingt-cinq gentils-
 « hommes. Vous trouvâtes le roi dans le lit, en as-
 « sez bonne disposition apparemment, car on lui
 « avoit donné un clystère qu'il avoit bien rendu,
 « sans sang ni douleur. Les médecins en avoient
 « assez bonne opinion, et lui-même dit au roi de
 « Navarre qu'il espéroit que ce ne seroit rien, et
 « que Dieu le préserveroit encore pour lui faire
 « paroître combien il l'aimoit. Sur cela, il prit
 « congé, et s'en retourna en son quartier à Meu-
 « don. » (1)

Henri de Navarre ne revit pas Henri III, en sorte que les longs discours par lesquels, selon de Thou, Cayet et bien d'autres, il recommanda le royaume à son beau-frère, et le déclara son successeur légitime, sont de l'invention des historiens. Tous les royalistes, huguenots et politiques, avoient intérêt de mettre dans la bouche du roi la règle de leur conduite; tous aussi se plaisoient à lui faire exprimer les plus beaux sentimens religieux, comme pour justifier leur dévouement (2). D'Aubigné raconte plus simplement que « ses derniers propos « furent au commencement des regrets de sa vie,

(1) Sully, Économ. royales. T. I, c. 28, p. 422.

(2) De Thou. L. XCVI, p. 489-491. — V. P. Cayet. T. LVI, p. 61. Mém. du duc d'Angoulême. T. LXII, p. 199-216. — Matthieu, Hist. du Règne de Henri III. L. VIII, p. 772, aux Mém. pour l'Hist. de France. T. LXII, p. 411-422. — Mém. de la Ligue. T. III, p. 561. — D'Aubigné. L. II, c. 22, p. 183.

« des vengeances de sa mort, et commanda l'union
« des siens près la personne du roi son beau-frère,
« qu'il déclara son successeur, non par une ha-
« rangue continue, comme on lui attribue, mais
« par mots entrecoupés de gémissemens et de san-
« glots, le tout en bons termes pourtant. »

On avoit élevé dans la chambre du roi, et vis-à-vis de son lit, un autel sur lequel son chapelain dit la messe. Il se joignit avec beaucoup de dévotion aux prières de l'Église; il parla avec résignation de sa mort, si telle étoit la volonté de Dieu. Les princes et les grands de la cour ne quittoient point sa chambre, entre autres le grand-prieur, fils naturel de Charles IX, alors âgé de quinze ou seize ans, qui nous a laissé une relation fort détaillée de ses derniers momens; il y avoit encore Épernon, Bellegarde, d'O, Mirepoix, Châteauvieux, Clermont d'Entragues, de Manou, de Liancourt, et Beaulieu de Rusé, premier secrétaire d'État, avec lesquels il parla presque sans discontinuer, ou de religion, ou des circonstances de son assassinat, ou d'affaires d'État. Selon toute apparence, il envenima ainsi sa blessure, et provoqua la grosse fièvre, avec de fréquentes défaillances, qui se déclara dans l'après-midi. Les chirurgiens, ayant examiné de nouveau la plaie, reconnurent que l'intestin étoit perforé, et annoncèrent que le roi n'avoit que peu d'heures à vivre. Il se confessa : son chapelain, Stefano Bologna, lui ayant rappelé le monitoire que le pape

1559. avoit lancé contre lui, il déclara s'y soumettre, et être prêt à donner, quant à ses prisonniers, la satisfaction que le pontife exigeoit de lui. Il reçut alors l'absolution; ensuite il fit ouvrir toutes les portes de sa chambre, et introduire la noblesse. Le duc d'Épernon et le grand-prieur étoient des deux côtés au chevet de son lit : il dit à haute voix qu'il ne regrettoit point la vie, mais qu'il s'affligeoit de laisser le royaume dans un tel état de désolation; qu'il ne désiroit point qu'on vengeât sa mort, car il avoit appris de Christ à pardonner les injures; qu'il exhortoit toute la noblesse à reconnoître le roi de Navarre, auquel le trône revenoit de droit, sans s'arrêter à la différence de religion; car ce roi étoit d'un naturel trop sincère et trop noble pour ne pas rentrer finalement dans le sein de l'Église. Puis ayant récité le symbole et commencé le *Miserere*, il expira doucement le 2 août, entre deux et trois heures du matin, en prononçant les paroles : *Redde mihi lætitiã*. Pasquier, dans sa lettre du 5 août, écrit, au contraire, que tout cela se passa à neuf heures du soir; qu'alors il perdit connoissance, et que le râle de la mort continua jusqu'à trois heures du matin qu'il expira (1). Il s'en falloit de six se-

(1) Davila. L. X, p. 586, 587. — Certificat de plusieurs seigneurs, dans Capefigue. T. V, p. 297. — Pasquier. L. XIV, l. 1, p. 410. Il étoit né le 10 septembre 1551, et roi dès le 30 mai 1574.

maines qu'il eût accompli trente-huit ans; il en avoit régné quinze et deux mois. 1589.

Un nouveau messager avoit été dépêché à Meudon au roi de Navarre, pour lui annoncer le danger de son beau-frère. Il revint aussitôt, accompagné des mêmes vingt-cinq gentilshommes armés de cuirasses sous le pourpoint qui l'avoient accompagné la première fois, parmi lesquels se trouvoient Rosny, d'Aubigné et La Force. Comme ils entroient dans Saint-Cloud, ils entendirent un homme crier dans la rue : « Ah, mon Dieu ! nous sommes tous perdus, le roi est mort ! » En continuant à s'avancer, ils rencontrèrent la garde écossaise, qui se jeta aux pieds de Henri de Navarre en lui disant : « Ah, sire ! vous êtes à présent notre roi et notre maître. » MM. de Biron, de Bellegarde, d'O, Châteaueux, Dampierre et plusieurs autres, vinrent aussitôt après saluer également Henri IV ; mais à dix pas de lui, il leur échappa de dire : « Plutôt se rendre à toutes sortes d'ennemis que de souffrir un roi huguenot. » C'est sous de tels auspices que s'éteignoit la dynastie des Valois, après avoir occupé le trône deux cent soixante-un ans, et que celle des Bourbons commençoit. (1)

(1) Sully, *Économ. royales*, c. 28, p. 424. — D'Aubigné, *L. II*, c. 23, p. 283. — D'Aubigné, *Mémoires de sa vie*, p. 132.

TABLE CHRONOLOGIQUE

ET ANALYTIQUE

DU TOME VINGTIÈME.

SUITE DU RÉGNE DE HENRI III.

CHAPITRE XXVI. *Annéantissement de l'autorité royale. — Catherine de Médicis prétend à la couronne de Portugal. — Guerre des Açores. — Guerre de Monsieur en Flandre. — Indépendance du roi de Navarre en Guienne. — Mort de Monsieur. — 1580-1584.....page 1*

| | |
|---|--------------|
| 1580. 26 novembre. Le traité de Fleix n'étoit qu'une trêve armée sans réconciliation..... | <i>ibid.</i> |
| L'enthousiasme avoit fait place au fanatisme, et une religion d'amour à une religion de haine.. | 3 |
| Henri III à trente ans; ses habitudes efféminées et crapuleuses..... | 4 |
| Pèlerinages du roi avec sa femme; ses nouveaux favoris, Arques et Caumon..... | 5 |
| 1581. Il fait l'un duc de Joyeuse, l'autre duc d'Épernon, et leur donne les sœurs de la reine en mariage. | 6 |
| Annéantissement de l'autorité royale; tout l'argent passe aux deux favoris..... | 9 |
| Le roi, sans enfans, mange le fonds avec le revenu; édits bursaux..... | 10 |
| Renaissance de la féodalité; puissance des gouverneurs de province..... | 11 |

TABLE CHRONOLOGIQUE ET ANALYTIQUE. 519

| | | |
|--------------|--|----------------|
| 1581. | Indépendance des gouverneurs particuliers ; leur richesse, | page 13 |
| | La première féodalité propriétaire finit au règne de saint Louis. | 14 |
| | Les guerres civiles et les Anglais reproduisirent une courte féodalité bâtarde, | 15 |
| | Les duels sous les Valois diffèrent des guerres privées ; troisième féodalité au temps de la Ligue. Elle se compose des princes apanagés, des gouverneurs et des cités, | 16 |
| | Difficultés pour faire publier la paix en Languedoc et en Dauphiné. | 17 |
| | Guerres privées de la reine-mère et de Monsieur contre le roi d'Espagne, | 19 |
| | Philippe II avoit anéanti la puissance de tous les États réunis sous son sceptre, | 20 |
| | Succession de Portugal ouverte à la mort du roi Sébastien (4 août 1578), | 21 |
| | Prétendants à la couronne pendant le règne du roi-cardinal Henri, | 23 |
| | Catherine de Médicis prétend à la couronne au nom de sa mère, | 24 |
| | Courte guerre entre Philippe II et le prieur de Crato, qui se réfugie en France. | 25 |
| 1582. | Catherine embrasse le parti du prieur de Crato ; elle envoie des troupes aux Açores, | 26 |
| | 15 juillet. P. Strozzi arrive aux Açores avec D. Antonio, P. de Crato et l'armée française. | 27 |
| | 25 juillet. Défaite des Français à Terceire ; mort de Strozzi ; supplice des prisonniers, | 28 |
| | Créauté et manque de foi de Philippe ; D. Antonio revient de Terceire en France. | 29 |
| 1583. | 4 août. Capitulation des derniers Français laissés à Terceire. | 30 |
| | | 33 |

| | | |
|-------|--|---------|
| 1581. | Entreprises du roi de Navarre, de Saluces, de Guise sur Strasbourg..... | page 34 |
| | Entreprise de Monsieur aux Pays-Bas; capitaines protestans qu'il enrôle..... | 36 |
| | Portrait que fait de Monsieur Henri de Navarre à Rosny..... | 37 |
| | Août. Monsieur fait lever au prince de Parme le siège de Cambrai..... | 38 |
| | Prise de Cateau-Cambresis, où étoit la peste; aventure de Rosny..... | 40 |
| | Monsieur refuse de passer en Brabant; il se rend maître du château de Cambrai..... | 42 |
| | Monsieur congédie son armée et passe en Angleterre, espérant épouser Élisabeth..... | 43 |
| 1582. | 9 février. Monsieur repart d'Angleterre sans avoir pu épouser la reine..... | 44 |
| | Vices de Monsieur qui aliènent les Flamands; premier assassinat du prince d'Orange..... | 45 |
| | Novembre. Arrivée en Flandre de l'armée du duc d'Anjou; conduite par Montpensier..... | 47 |
| | Fervaques persuade à Monsieur de s'emparer du pouvoir absolu..... | 48 |
| 1583. | 17 janvier. Tentative de Monsieur pour surprendre Anvers en trahison..... | 49 |
| | Résistance des bourgeois d'Anvers, qui tendent leurs chaînes..... | 50 |
| | Les Français tués ou prisonniers dans Anvers; ils échouent aussi dans les autres villes..... | 51 |
| | 18 mars. Traité des États avec Monsieur, qui se retire des Pays-Bas..... | 53 |
| 1582. | Juillet. Arrivée de Nicolas de Salcède en Brabant; soupçons contre lui du prince d'Orange..... | 54 |
| | 21 juillet. Arrestation de Salcède; sa confession des projets des Guises et de la Ligue..... | 55 |

| | | |
|-------|--|---------|
| 1582. | Accord des catholiques pour écarter les Bourbons du trône et y appeler les Lorrains..... | page 56 |
| | Salcède, agent de cette grande association; sa correspondance avec l'Espagne..... | 58 |
| | Salcède ramené à Paris, interrogé et mis à la torture en présence du roi..... | 59 |
| | 25 octobre. Supplice de Salcède; 1 ^{er} novembre. | |
| | Mort du président de Thou..... | 60 |
| | 3 novembre. Adoption du calendrier grégorien; guerre de l'archevêque de Cologne..... | 62 |
| | Marguerite de Valois de retour à Paris; elle y offense le roi son frère..... | 64 |
| 1583. | 8 août. Le roi fait démasquer Marguerite, arrêter et interroger ses dames..... | 66 |
| | Henri de Navarre, indifférent sur la conduite de sa femme, demande raison de cet affront.... | 67 |
| | Il ne veut pas recevoir sa femme sans explication; autres griefs..... | 68 |
| | Réponses provocantes de Henri III; Navarre, le 21 octobre, surprend Mont-de-Marsan..... | 69 |
| | Il offre de reprendre sa femme, pourvu que le roi retire ses garnisons de Gascogne..... | 70 |
| 1584. | Réglement du 1 ^{er} janvier pour la cour de Navarre; influence de Mornay..... | 71 |
| | Tentative de Gavaret pour assassiner le roi de Navarre; crimes de cet homme..... | 73 |
| | Tentative de Louro contre le même; Navarre désigné comme successeur de Henri III..... | 75 |
| | Joyeuse veut enlever le gouvernement de Languedoc à Montmorency; son voyage à Rome..... | 77 |
| | Joyeuse rebuté par le pape; assemblée de notables à la fin de l'année 1583..... | 78 |
| | Nouvelles négociations de Monsieur avec les États, avec reversion de ses droits au roi..... | 80 |

| | |
|--|---------|
| 1584. Février. Monsieur à Paris; sa réconciliation avec le roi; folies qu'ils font ensemble. | page 81 |
| 14 mars. Monsieur gravement malade; Mornay dévoile au roi les complots de la Ligue. | 82 |
| On désespère de la vie de Monsieur; exhortation de Mornay au roi de Navarre. | 84 |
| 10 juin. Mort de Monsieur; mépris dont il étoit couvert. | 85 |

CHAPITRE XXVII. *Changement de principes des deux factions.*

— *Les huguenots se font royalistes et les ligueurs républicains.* — *Le cardinal de Bourbon mis à la tête de la Ligue.* — *Articles de Nemours.* — *Révocation des édits de tolérance.* — *Excommunication du roi de Navarre.* — 1584-1585. 87

| | |
|--|--------------|
| 1584. Le roi de Navarre, chef des huguenots et relaps, héritier de la couronne. | <i>ibid.</i> |
| Le principe monarchique suppose l'union d'intérêts du roi et du peuple. | 88 |
| Cette union n'existe point si le successeur est étranger, s'il est d'autre religion. | 90 |
| Ces sentimens, quoique confus, changent les principes politiques des deux partis. | 91 |
| Principes républicains, et organisation républicaine des huguenots. | 92 |
| L'intérêt du roi de Navarre lui fait adopter le principe des droits inaliénables des rois. | 93 |
| Guise attaque le pouvoir absolu d'un prince méprisable et la succession d'un hérétique. | 94 |
| Égards de Henri de Navarre pour Henri III; il se sépare peu à peu des huguenots. | 95 |
| Caractère et indépendance de d'Aubigné; ses broquilleries avec le roi de Navarre. | 97 |

| | |
|--|---------|
| 1584. Froideur entre Navarre et Condé; dévouement de Mornay; Turenne et Constant..... | page 99 |
| Envoi du duc d'Épernon au roi de Navarre, pour l'engager à changer de religion..... | 100 |
| Hésitation du Navarrois; il pouvoit alors y perdre plus qu'y gagner..... | 101 |
| Les grands visioient en secret à partager la France en duchés indépendans..... | 103 |
| Le roi de Navarre refuse de se convertir; ses offres au roi, et ses demandes pour son parti..... | 104 |
| Négociations du Navarrois avec Élisabeth; il lui envoie l'état de ses ressources..... | 105 |
| Besoin de soldats allemands en France; conspirations contre les souverains protestans..... | 106 |
| L'assassinat, l'un des droits des monarques absolus; pratique de Philippe II..... | 107 |
| Conjuration de W. Parry contre Élisabeth; assassinat du prince d'Orange par B. Gérard, 10 juillet..... | 109 |
| Conjuration contre le Navarrois; Maurice d'Orange succède à son père..... | 110 |
| Nouveau recours des Hollandais à Henri III; la Ligue en est avertie..... | 112 |
| Protection promise par le roi à Genève; indignation des catholiques..... | 114 |
| Portrait de Henri le Balafré, duc de Guise; les autres princes lorrains..... | 115 |
| Bonne foi probable des Guises; ils désavouent leurs prétentions de princes carlovingiens.... | 116 |
| Espoir secret des Guises de partager la France; ils sont forcés de le cacher au peuple..... | 117 |
| La Ligue veut appeler à la couronne le cardinal de Bourbon; le roi questionne ce prélat..... | 118 |
| Le duc de Guise propose au roi d'Espagne de reconnoître ce cardinal..... | 120 |

| | |
|---|----------|
| 1584. 31 décembre. Traité de Joinville, entre Philippe II, le cardinal et la Ligue. | page 121 |
| 1585. Levées de gens de guerre défendues; le roi augmente sa garde; réglemens sur les habits. | 122 |
| Nombre et puissance des ligueurs; esprit républicain que les villes leur communiquent. | 123 |
| Comité directeur de la Ligue à Paris; ses agens auprès de chaque corporation. | 125 |
| Les ligueurs effraient le peuple pour le séduire; tableaux des supplices en Angleterre. | 127 |
| Prédicateurs de la Ligue, à Paris et dans les provinces, presque tous jésuites. | 128 |
| Intrigues de la Ligue; les paysans dévoués aux prêtres; dans les villes les huguenots se cachent. | 129 |
| Henri III, hautain et colérique, mais indolent et futile; sa passion pour le bilboquet. | 130 |
| Arrivée des ambassadeurs hollandais; protestation de l'ambassadeur d'Espagne. | 131 |
| Prise d'armes de la Ligue; 1 ^{er} avril, manifeste du cardinal de Bourbon. | 132 |
| Objets que se proposoit la Ligue, selon ce manifeste. | 134 |
| 9 avril. Tentative de la Ligue sur Marseille; elle échoue; projets sur Bordeaux déjoués. | 136 |
| 5 mai. La Ligue s'assure de Lyon, Guise de Verdun et Toul; trouble de Henri III. | 137 |
| Réponse modérée du roi à la Ligue; ses lieutenans obtiennent quelques succès. | 138 |
| Henri III négocie par sa mère avec les ligueurs, et par Matignon avec le Navarrois. | 139 |
| Réponse du Navarrois au manifeste de la Ligue. . | 140 |
| Conférences de Catherine avec les ligueurs à Épernay; 9 juin, dernière offre de ceux-ci. | 142 |
| 10 juin. Déclaration du roi de Navarre contre les calomnies de la Ligue. | 144 |

| | |
|---|----------|
| 1585. Il défie le duc de Guise à un combat singulier que celui-ci refuse..... | page 145 |
| Conjuration de l'Europe catholique contre l'hérésie, dirigée par Philippe II. | 146 |
| Il est secondé par son neveu Rodolphe II, et son gendre le duc de Savoie; il recherche l'appui du pape..... | 147 |
| Négociations du cardinal de Pellevé auprès de Grégoire XIII, qui approuve la Ligue de vive voix. | 148 |
| Scrupules du duc de Nevers; il trouve à Rome un nouveau pape. Sixte V; son caractère. | 150 |
| Sixte V désapprouve la Ligue comme étant une révolte; lettres du duc de Nevers. | 152 |
| Le Navarrois dénonce cette ligue catholique à Élisabeth, et lui propose une ligue protestante. | 153 |
| Lettres du roi de Navarre à Élisabeth; noblesse des instructions données à Ségur Pardailhan. . . | 154 |
| Rôle que Duplessis Mornay trace à Élisabeth dans cette grande lutte; secours qu'il demande. . . | 156 |
| Tentative de la Ligue pour livrer Boulogne-sur-Mer à l'Espagne. | 157 |
| 7 juillet. Catherine signe à Nèours le traité de Henri III avec la Ligue; ses conditions. | 159 |
| 18 juillet. Séance royale au parlement pour révoquer les édits de tolérance. | 160 |
| On conseille à Henri III de se faire ardent persécuteur pour regagner sa popularité. | 161 |
| Henri III, au contraire, boude contre la Ligue, tout en lui obéissant. | 163 |
| 11 août. Le roi demande de l'argent au parlement, aux bourgeois de Paris et au clergé. . . | 164 |
| Ambassade de Henri III au roi de Navarre; ses propositions et réponses qu'il reçoit. | 166 |

| | |
|---|----------|
| 1585. Le Navarrois s'attendait au traité de Nemours; son manifeste à la France..... | page 167 |
| Adresse et dignité de la lettre du roi de Navarre à Henri III..... | 168 |
| Il rappelle les sacrifices qu'il a faits, les occasions qu'il a perdues pour lui obéir..... | 169 |
| Le roi de Navarre resserre son alliance avec Montmorency..... | 171 |
| 10 août. Déclaration du roi de Navarre, de Condé et de Montmorency..... | 172 |
| 9 septembre. Sixte V excommunie le roi de Navarre et le prince de Condé..... | 173 |
| Le langage outrageant de cette bulle offense Henri III et le parlement..... | 175 |
| Les deux Bourbons répondent par des injures et un démenti à la bulle du pape..... | 176 |

CHAPITRE XXVIII. *Guerre des trois Henriis. — Conférence de Saint-Bris. — Supplice de Marie Stuart. — Bataille de Coutras. — 1585-1587.....* 177

| | |
|--|--------------|
| 1585. Huitième guerre civile; pourquoi nommée des trois Henriis..... | <i>ibid.</i> |
| Répuissance de Henri III à confier ses armées aux Guises; il s'y résout..... | 178 |
| Il lève un grand nombre d'armées à la fois; édit du 7 octobre contre les huguenots..... | 180 |
| Condé, à Saint-Jean-d'Angely, dirige les huguenots du Poitou; Navarre jaloux de lui..... | 181 |
| Juillet et août. Mercœur attaque Condé avec les Bretons; il est repoussé..... | 182 |
| 20 septembre. Condé entreprend le siège de Brouage défendu par Saint-Luc..... | 183 |
| Surprise du château d'Angers par trois aventuriers; l'un d'eux l'offre à Condé..... | 184 |

| | | |
|-------|--|--------------|
| 1585. | Condé se résout imprudemment à secourir ces aventuriers..... | page 186 |
| | 8 octobre. Condé part de Brouage; il passe la Loire le 16, et s'approche d'Angers..... | 187 |
| | 20 octobre. Condé devant Angers; la citadelle s'étoit rendue aux catholiques..... | 188 |
| | Condé ne peut se résoudre à reculer et repasser la Loire; attaques imprudentes..... | 190 |
| | Condé s'avance jusqu'aux bords du Loir; il erre dans le Vendômois..... | 191 |
| | 29 octobre. Rosny arrêté par l'armée de Condé dans le Vendômois..... | 192 |
| | Rosny ne veut pas aider le prince à s'évader; il quitte son armée; sa fuite à Guernesey..... | 194 |
| | L'armée se disperse dans la forêt de Marchenoir; tous réussissent à se sauver..... | <i>ibid.</i> |
| | Dispersion des huguenots du Poitou; arrivée de Joyeuse dans la province..... | 195 |
| 1586. | Février. Maignon et Mayenne attaquent le roi de Navarre sur la Garonne..... | 196 |
| | 1 ^{er} juin. Navarre s'enferme à la Rochelle; Mayenne assiège et prend Châtillon..... | 198 |
| | Condé et Navarre renouvellent la guerre en Poitou; mort des fils de Dandelot..... | 200 |
| | Navarre à Brouage et à Marans; combat contre Biron; trêve en Poitou..... | 201 |
| | 1 ^{er} juin. Angoulême, gouverneur de Provence, et Altoviti, se tuent l'un l'autre..... | 202 |
| | Faction des carcistes et des razats en Provence, siège du château d'Allemagne..... | 204 |
| | 5 septembre. Défaite des catholiques devant le château d'Allemagne..... | 205 |
| | D'Épernon, gouverneur de Provence; Joyeuse envoyé en Languedoc..... | 206 |

| | |
|--|-----------------|
| 1586. Cruauté de Joyeuse en Languedoc. — 22 août. | |
| Prise et ruine de Marvejols..... | <i>page</i> 207 |
| 21 septembre. D'Épernon entre en Provence; ses succès; cruautés du parlement..... | 209 |
| 12 octobre. Audience de Henri III aux ambassadeurs des princes luthériens..... | 210 |
| Colère du roi; il répond par un démenti aux ambassadeurs..... | 211 |
| Nouvelle irritation que les ligueurs et Guise causent à Henri III..... | 212 |
| Négociations avec le Navarrois pour rompre son mariage et lui donner Christine de Lorraine... .. | 214 |
| Henri III s'en excuse auprès du pape, et Catherine auprès du duc de Guise..... | 215 |
| Catherine, par ses ruses, augmente ses difficultés; défiance du roi de Navarre..... | 216 |
| 10 décembre. Entrevue du roi de Navarre avec le duc de Nevers à Saint-Bris..... | 217 |
| Espérances de paix que le duc de Nevers conçoit de cette conférence. | 218 |
| Caractère de Nevers; propos que lui tient Sixte V sur le pouvoir des rois de France. | 220 |
| 14 décembre. Entrevue de Catherine avec Navarre; reproches mutuels. | 221 |
| Autre conférence; réparties sarcastiques du roi de Navarre..... | 222 |
| La trêve se continue jusqu'au mois de mars; fêtes à la cour de Catherine. | 224 |
| Embarras de Henri III pour trouver de l'argent; résistance du parlement..... | 226 |
| Goûts dépendieux du roi; ses chiens, ses singes, ses images..... | 227 |
| Frivolité dans tous les partis; déclin des affaires des Pays-Bas..... | 228 |

| | | |
|--------------|---|-----------------|
| 1586. | Constance de Philippe II dans son attaque contre l'hérésie; ses ministres..... | <i>page</i> 230 |
| | Le sort de la réforme dépendoit de l'Angleterre; forteresse du parti protestant..... | 231 |
| | Foiblesse de l'Église anglicane vis-à-vis des puritains et des catholiques..... | 232 |
| | Grande facilité qu'avoient toujours les rois de changer la religion anglicane..... | 233 |
| | Zèle de Marie Stuart, héritière du trône, pour l'extirpation de l'hérésie..... | 234 |
| | Si Marie succédoit à Élisabeth, tous les ministres de celle-ci savoient qu'ils périeroient sur le bûcher..... | 236 |
| | Le parti protestant, dans toute l'Europe, sentoit que son sort dépendoit de la lutte entre ces deux femmes..... | 237 |
| | Conspiration des Gifford, Savage et Babington, pour assassiner Élisabeth..... | <i>ibid.</i> |
| | Dans la lutte entre les deux partis, la vie d'une des reines nécessitoit la mort de l'autre..... | 239 |
| | Actes du parlement pour protéger la vie d'Élisabeth; condamnation et mort de Marie (18 février 1587)..... | 241 |
| 1587. | Les huguenots reprennent courage, leurs négociations en Allemagne..... | 242 |
| | 1 ^{er} janvier. Henri III renouvelle le serment de ne point souffrir d'hérétiques dans son royaume.. | 244 |
| | Anxiété de Henri III; son désir de détruire ses ennemis les uns par les autres..... | 245 |
| | Il envoie son médecin Miron à Guise, pour lui traer un plan de campagne..... | 246 |
| | Succès des huguenots dans le Midi; à l'ouverture de la campagne..... | 248 |
| | Joyeuse, avec son armée, arrive en Poitou; sa férocité; il retourne à Paris..... | 249 |

| | |
|---|--------------|
| 1587. Joyeuse, mal reçu par le roi, retourne à son armée pour livrer bataille..... | page 250 |
| Septembre. Le roi de Navarre s'avance jusqu'à Montsoreau; pour rencontrer Soissons, son cousin..... | 251 |
| Navarre quitte la Loire, se dirigeant vers Coutras; Joyeuse se propose de l'y devancer..... | 253 |
| 19 octobre. Arrivée des deux armées en vue de Coutras; leur force respective..... | 254 |
| Disposition des deux généraux pour se préparer à la bataille..... | 256 |
| 20 octobre. Navarre range son armée en bataille en avant de Coutras..... | 257 |
| Bataille de Coutras; impétuosité des catholiques fondant dans un demi-cercle..... | 259 |
| La bataille perdue pour les catholiques en une heure de temps..... | 260 |
| Grande perte des catholiques; bravoure et modération du roi de Navarre..... | 262 |
| | |
| CHAPITRE XXIX. <i>La grande armée des Allemands entre en France. — Elle se laisse surprendre à plusieurs reprises. — Sa retraite. — Fermentation croissante excitée par les ligueurs contre Henri III. — Journée des barricades à Paris. — 1587-1588.....</i> | |
| 1587. Joie des huguenots après leur victoire à Coutras; embarras pour en tirer parti..... | <i>ibid.</i> |
| Au lieu de vouloir joindre les reîtres, les capitaines veulent revoir leurs foyers..... | 265 |
| Selon d'Aubigné, l'amour de Corisande empêche Henri de poursuivre sa victoire..... | 267 |
| Selon Sully, les jalousies entre Condé, Soissons et Navarre nuisirent plus encore..... | 268 |
| Soissons, qui vouloit épouser la princesse de Navarre, se brouille avec Henri, son frère..... | 269 |

| | |
|---|-----------------|
| 1587. La conduite du roi de Navarre vivement condamnée par tous ses alliés..... | <i>page</i> 271 |
| Mornay essaie de le justifier, tout en le blâmant dans son cœur..... | 272 |
| Assemblée de Lunebourg, 16 juillet 1586, et convention de Fridelsheim, 11 janvier 1587..... | 273 |
| Juillet. L'armée allemande se rassemble en Alsace, sous le baron de Dohna..... | 274 |
| Entrevue à Meaux de Henri III et Guise; le conseil des seize à Paris..... | 276 |
| Manifeste des seize, qui accusent Henri III d'être d'accord en secret avec les Allemands..... | 277 |
| Projets et préparatifs des seize; ils veulent que la France élise un roi..... | 278 |
| 21 août. Entrée de Dohna en Lorraine; Guise lui tient tête avec sa petite armée..... | 281 |
| 18 septembre. Dohna, en Champagne; marche et indiscipline des Allemands jusqu'à la Loire.... | 282 |
| Mi-octobre. Arrivés à Neuvi, ils refusent de passer la Loire, et tournent à droite..... | 283 |
| Henri III à Étampes; Guise couvre Paris; les Allemands poussent vers Montargis..... | 284 |
| 26 octobre. Guise surprend les Allemands à Vismant, près de Montargis..... | 286 |
| Épernon arrête les Allemands à Gien; trouble des Suisses en voyant leurs compatriotes avec le roi. | 288 |
| Désordre et maladies dans le camp des Allemands; les Suisses traitent avec le roi..... | 289 |
| 11 novembre. Guise surprend de nouveau les Allemands à Auneau..... | 290 |
| Désastreuses retraite des Allemands jusqu'à Lancy en Maconnais..... | 292 |
| Massacre des trainards; deux mille Suisses détruits en Dauphiné; capitulation de Lancy.... | 293 |

TABLE CHRONOLOGIQUE

| | | |
|-------|---|-----|
| 1587. | Cruauté de Guise ; Châtillon rejoint le roi de Navarre ; Bouillon vient mourir à Genève. . . page | 295 |
| | Retour du roi à Paris ; les prédicateurs l'attaquent en chair ; il les réprimande. | 296 |
| 1588. | Philippe II, prêt à attaquer l'Angleterre, se défie de Henri III, et protège la Ligue. | 298 |
| | Correspondance entre Philippe et Guise ; Sixte V plus indifférent à la Ligue. | 299 |
| | Janvier. Assemblée des princes de la Ligue à Nancy ; conditions offertes au roi. | 300 |
| | Nevers donne des espérances aux deux partis ; guerre dans le duché de Bouillon. | 302 |
| | Inaction des huguenots dans le midi ; négociations avec Montmorency et avec Elisabeth. | 304 |
| | 5 mars. Mort du prince de Condé ; sa femme accusée de l'avoir empoisonné. | 305 |
| | Libelles pour et contre d'Épernon ; la duchesse de Montpensier dirige à Paris les ligueurs. . . | 306 |
| | Nouvelles faveurs accordées par Henri III à Épernon ; projets des seize contre le roi. | 308 |
| | Révélations de Poulain, qui prétend avoir sauvé plusieurs fois le roi. | 309 |
| | Journées de Saint-Severin, du mardi-gras, du 22 avril et du 5 mai. | 310 |
| | Guise répugne à diriger une insurrection ; il donne cinq colonels à la milice de Paris. | 313 |
| | Henri III appelle les Suisses à Saint-Denis ; il interdit à Guise de venir à Paris. | 314 |
| | 9 mai. Entrée de Guise à Paris ; enthousiasme du peuple. | 315 |
| | Réception de Guise par la reine-mère ; elle le conduit au roi. | 317 |
| | Henri III songe à le faire tuer dans son cabinet ; il hésite, et Guise se retire. | 318 |

| | |
|---|-----------------|
| 1588. Guise se prépare à se défendre dans son hôtel ; il rassemble ses amis..... | <i>page</i> 321 |
| 10 mai. Fermentation dans Paris ; Guise visite de nouveau le roi avec un grand cortège..... | 322 |
| Le soir, nouvelle entrevue de Henri et Guise à l'hôtel de Soissons..... | <i>ibid.</i> |
| 11 mai. Le roi fait faire des visites domiciliaires pour chasser ses ennemis que les bourgeois cachent..... | 324 |
| 12 mai. Guise donne une prétendue liste des pros- crits ; entrée des Suisses dans Paris..... | 325 |
| Ils occupent quelques places d'armes ; la bour- geoisie crie aux armes ; Davila visite Guise.... | 326 |
| Les royalistes veulent occuper la place Maubert ; première barricade élevée par Brissac..... | 328 |
| Toute la ville barricadée jusqu'à trente pas du Louvre ; les Suisses attaqués place des Inno- cens..... | 330 |
| Toutes les troupes royales forcées à poser leurs armes ; prétendues erreurs du roi..... | 331 |
| Difficultés pour défendre le Louvre ; Guise fait relâcher les prisonniers..... | 332 |
| Catherine traverse les barricades pour aller con- férer avec Guise..... | 333 |
| Conditions dures que Guise veut imposer au roi ; hésitation dans son cabinet..... | 335 |
| 13 mai. Catherine retourne auprès de Guise ; elle discute avec lui les conditions..... | 336 |
| Pendant que sa mère négocie, le roi s'échappe à pied du Louvre par les Tuileries..... | 337 |
| Il monte à cheval, et se retire à Chartres, suivi par sa garde..... | 338 |
| Les deux reines demeurent au Louvre ; les seize s'emparent du pouvoir municipal..... | 339 |

CHAPITRE XXX. Négociations entre le roi et la Ligue. — Édit d'union. — Le roi renvoie Épernon, et change son ministère. — Désastres de l'invincible Armada. — Seconds États de Blois. — Affaires de Saluces. — Massacre des Guises, du 18 mai au 24 décembre 1588.....page 341

| | |
|---|-----|
| 1588. Hésitation dans les deux partis après l'affaire des barricades; précautions militaires de Guise... <i>ibid.</i> | |
| Division dans le conseil du roi; son découragement et sa défiance..... | 342 |
| Querelle entre Épernon et Villerqi; Henri III se défie d'Épernon et de Catherine de Médicis... .. | 344 |
| Les autres ministres lui sont aussi suspects; ses consultations et ses doutes..... | 346 |
| 17 mai. Procession mascarade du frère Ange de Joyeuse, de Paris à Blois:..... | 347 |
| Députation du parlement; supplice des huguenots à Paris..... | 348 |
| Députation des seize; le roi leur promet des États-Généraux; ses motifs secrets..... | 349 |
| Le roi reprend la Normandie à d'Épernon, et l'éloigne de la cour..... | 351 |
| 11 juin. Le roi, ayant fait pressentir les Normands, établit sa cour à Rouen..... | 353 |
| 19 juillet. Édit d'union; réconciliation du roi avec la Ligue..... | 354 |
| Le roi s'engage à persécuter les hérétiques et à les éloigner à jamais du trône..... | 355 |
| Amnistie pour les barricades; articles secrets; concile de Trente..... | 356 |
| 14 août. Guise nommé lieutenant-général du royaume; triomphe de la Ligue..... | 358 |
| Correspondance entre Guise et Philippe II; formidable armement de celui-ci..... | 359 |

| | |
|---|--------------|
| 1558. Négociations entamées à Bourbourg, entre Philippe II et Élisabeth, malgré les Hollandais... | 361 |
| 22 mai. L'Armada met à la voile de Lisbonne; puissance de cet armement..... | 362 |
| 29 juillet. L'Armada en vue des côtes d'Angleterre; la flotte anglaise la suit..... | 364 |
| 6 août. L'Armada devant Calais, après plusieurs jours d'escarmouches..... | 366 |
| 8 août. L'Armada, mise en désordre par les brûlots anglais, fait voile vers le nord..... | <i>ibid.</i> |
| Désastres de l'Armada dans la mer du Nord et sur les côtes d'Écosse et d'Irlande..... | 367 |
| Foiblesse et détresse des huguenots en France; Soissons quitte le roi de Navarre..... | 368 |
| 21 juillet. Soissons mal reçu par le roi; il se réconcilie enfin avec la cour..... | 369 |
| La Valette en Provence et d'Épernon en Angoumois se rapprochent des huguenots..... | 371 |
| Conjuration des ligueurs à Angoulême, autorisée par le roi..... | 372 |
| 10 août. Le maire et les ligueurs attaquent Épernon dans le château d'Angoulême..... | 374 |
| Épernon soutient sans vivres un siège dans le château d'Angoulême..... | 376 |
| 11 août. L'approche des huguenots rétablit la paix dans Angoulême; amnistie..... | 377 |
| Henri III, sans manifester ses sentimens, congédie tous ses ministres..... | 378 |
| Il en appelle de nouveaux, qu'il ne connoit pas même; ses motifs..... | 379 |
| Efforts de la Ligue pour triompher aux élections des États-Généraux..... | 380 |
| Du 1 ^{er} au 15 septembre. Les députés arrivent à Blois; les ligueurs en majorité..... | 382 |

| | |
|--|--------------|
| 1588. 16 septembre au 3 octobre. Délibérations préparatoires dans les chambres ; leurs prétentions. p. | 383 |
| 3 octobre. Nomination des présidens ; manière de procéder aux cahiers. | 384 |
| Les États prétendent que leurs résolutions ne sont pas soumises à la sanction royale. | 386 |
| Les chambres s'attribuent le jugement de toutes les élections contestées | 388 |
| 12 octobre. Les chambres sollicitent le roi de jurer de nouveau l'édit d'union. | 389 |
| 16 octobre. Séance d'ouverture ; cérémonial et composition de l'assemblée. | 389 |
| Discours d'ouverture de Henri III ; il proteste de sa haine pour l'hérésie. | 392 |
| Il proteste ne vouloir point souffrir d'autre Ligue que la sienne ; le duc de Guise choqué. | 393 |
| Fatigante érudition des discours qui furent ensuite prononcés. | 395 |
| 18 octobre. Discours hardi sur l'édit d'union , au nom de la noblesse. | 396 |
| Reproches amers d'avoir épargné les hérétiques, adressés à l'auteur de la Saint-Barthélemy. . . . | 398 |
| L'édit d'union déclaré par le roi et les États loi fondamentale du royaume. | 399 |
| 3 novembre. Délibération pour exclure le comte de Soissons de la succession à la couronne. . . . | 401 |
| 4 novembre. Proposition pour déclarer le roi de Navarre criminel de lèse-majesté. | 402 |
| Caractère foible et faux du roi ; caractère emporté des États. | <i>ibid.</i> |
| Les États se refusent à adresser une sommation à Navarre avant de le condamner. | 403 |
| 9 novembre. Le roi cherche à gagner par des prévenances les députés plus influens. | 405 |

| | |
|---|----------|
| 1588. 10 novembre. États des recettes et dépenses fournis aux chambres..... | page 406 |
| 21 novembre. Proposition d'une chambre d'enquêtes contre les financiers..... | 408 |
| 25 novembre. Requête des trois ordres pour réduire les tailles au taux de 1576..... | 410 |
| L'archevêque de Bourges présente cette requête; les États menacent de se retirer..... | 411 |
| 27 novembre. Le roi promet une grande économie, mais déclare impossible la réduction demandée..... | 412 |
| 28 novembre. Le roi demande d'assurer d'abord trois millions pour sa maison et deux pour la guerre..... | 414 |
| Efforts du duc de Guise pour fléchir les États; conférences du roi avec les députés..... | 415 |
| Les États persistent à vouloir se séparer si on ne réduit la taille..... | 416 |
| 3 décembre. Le roi consent à la réduction des tailles; les ministres attaqués en chaire..... | 417 |
| 5 décembre. Protestation de trente-cinq trésoriers contre l'autorité des États..... | 419 |
| 7 décembre. Détresse de la maison du roi; les États proposent un emprunt de 120,000 livres. Les États ne trouvent pas même cette petite somme avant la fin du mois; humiliation du roi..... | 422 |
| Le duc de Savoie prétend au Dauphiné et à la Provence dans le démembrement de la France.... | 423 |
| 1 ^{er} -21 novembre. Le marquisat de Saluces conquis par le duc de Savoie; colère de la noblesse.... | 424 |
| Impuissance du roi de Navarre dans cette campagne; colère du roi contre Guise..... | 425 |
| Inconséquence des majorités populaires; les chambres veulent la fin, non les moyens..... | 426 |

| | |
|--|----------|
| 1588. Détresse du roi poussé par les chambres et laissé sans revenus; sa haine pour Guise..... | page 428 |
| 30 novembre. Combat au château entre les pages des Bourbons et des Guises; alarme du roi.. | 430 |
| Petites offenses journalières de Guise; le roi résolu à se défaire de lui..... | 432 |
| Catherine marie sa petite-fille à Ferdinand de Médicis..... | 433 |
| Le roi consulte d'Aumont et Rambouillet; lieu choisi pour le meurtre..... | 434 |
| 21 décembre. Choix des meurtriers par Longnac; conseil du 22..... | 436 |
| 23 décembre au matin, Guise arrive au conseil; avis qu'il avoit reçus..... | 437 |
| Guise tué dans l'aptechambre du roi; le cardinal de Guise et l'archevêque de Lyon arrêtés..... | 438 |
| Plusieurs députés arrêtés; le cardinal de Guise tué le 24 décembre..... | 439 |
| Le roi annonce le meurtre de Guise au conseil, puis à sa mère Catherine..... | 441 |

CHAPITRE XXXI. Soulèvement de Paris et des provinces contre Henri III. — Il se voit contraint de rechercher le roi de Navarre. — Leur réconciliation. — Avantages qu'ils remportent sur les ligueurs. — Henri III assassiné à Saint-Cloud, du 24 décembre 1588 au 2 août 1589..... 443

| | |
|--|--------------|
| 1588. Henri III, glorieux de l'assassinat des Guises; sentimens de sa cour et du public..... | <i>ibid.</i> |
| L'assentiment au premier meurtre, donné par le légat, enhârdit le roi pour le second..... | 445 |
| Inviolabilité prétendue par les prélats; le roi arrête le cours de ses vengeances..... | 446 |
| Querelle entre le cardinal de Bourbon et Catherine de Médicis malade; elle meurt le 5 janvier. | 447 |

| | |
|---|----------|
| 1588. Régrêts du roi ; haine des deux partis pour Catherine ; son testament, | page 449 |
| Irritation du peuple contre le roi ; soulèvement d'Orléans, de Chartres, de Paris..... | 450 |
| Activité de la duchesse de Montpensier ; du bureau de la ville, des prédicateurs..... | 451 |
| 1589. 7 janvier. Décret de la Sorbonne qui délie le peuple du serment prêté au roi..... | 453 |
| Le peuple détruit les statues et les armes du roi ; celui-ci renvoie quelques prisonniers..... | 454 |
| Partage dans le parlement. 16 janvier, les conseillers politiques conduits à la Bastille..... | 456 |
| 17 janvier. Le parlement, épuré par la Ligne, continue à siéger ; le 30, il sanctionne la déchéance..... | 457 |
| Soulèvemens de l'Île-de-France, de la Normandie, de la Picardie..... | 458 |
| Violence de Toulouse ; soulèvemens en Languedoc ; massacre de magistrats ; Guienne..... | 460 |
| Lyon demeure quelque temps neutre ; soulèvemens en Bourgogne et en Champagne..... | 462 |
| Le Dauphiné, la Provence, les provinces du centre ; Henri III demande l'appui des États-Généraux..... | 464 |
| Il demande une loi de lèse-majesté ; refus des États..... | 465 |
| 16 janvier. Les États-Généraux congédiés par le roi..... | 466 |
| Huit prisonniers restés au roi ; il fait instruire leur procès ; l'archevêque de Lyon refuse de répondre..... | 467 |
| Nemours s'échappe ; Henri conduit les autres à | |

| | | |
|-------|---|----------|
| | Amboise ; le commandant d'Amboise veut le trahir..... | page 469 |
| 1589. | Le roi rachète de lui trois de ses prisonniers ; la duchesse de Guise porte plainte au parlement. | 470 |
| | 15 février. Mayenne entre à Paris avec une petite armée ; il établit un conseil général de l'Union. | 472 |
| | Ordres donnés par ce conseil ; il nomme Mayenne lieutenant-général du royaume..... | 473 |
| | 13 mars. Mercœur, gouverneur de Bretagne, embrasse la Ligue ; 24 février, Lyon aussi..... | 474 |
| | Le gouvernement de la Ligue s'organise ; foiblesse de celui de Henri III..... | 475 |
| | Opposition à la cour entre le duc de Nevers et le comte de Soissons..... | 477 |
| | Secours envoyés à Henri par d'Épernon ; 23 mars, le parlement royaliste à Tours..... | 478 |
| | Négociations de Henri avec les Lorrains ; avec le pape ; il est rebuté..... | 480 |
| | Il s'adresse au roi de Navarre ; condition des réformés ; surprise de Niort..... | 482 |
| | Nevers, opposé aux réformés, licencie son armée et se retire en Champagne..... | 483 |
| | Hésitation des huguenots avant de s'allier au roi ; 4 mars, déclaration de Châtellerault..... | 484 |
| | Henri de Navarre invite tous les Français à la paix ; profession de tolérance religieuse..... | 486 |
| | Dangers de la dissolution de l'État et d'une fédération des villes..... | 487 |
| | Henri de Navarre offre toutes ses forces au roi moyennant une trêve et un pont sur la Loire.. | 488 |
| | 3 avril. Trêve entre les deux rois ; Saumur est livré à Duplessis..... | 490 |

| | |
|---|-----------------|
| 1589. 29 avril. Henri III publie sa trêve avec Navarre à l'approche de Mayenne..... | <i>page</i> 491 |
| 30 avril. Entrevue des deux rois au Plessis-lès-Tours | 492 |
| Navarre retourne à Chinon chercher des troupes ; défaite des Gaultiers en Normandie..... | 494 |
| 7 mai. Mayenne s'avance pour surprendre Henri III à Tours..... | 495 |
| 8 mai. Danger du roi ; perte du faubourg de Tours ; les huguenots arrivent à son secours... .. | 496 |
| L'armée royale se fortifie ; Poitiers ferme ses portes au roi ; la Ligue assiège Senlis..... | 497 |
| 17 mai. D'Aumale battu par Longueville devant Senlis ; autres succès..... | 499 |
| Mayenne, rappelé à Paris par la duchesse de Montpensier, arrive le 1 ^{er} juin..... | 501 |
| Négociation de Sancy avec Genève et Berne, pour lever des troupes à leurs frais..... | 503 |
| Sancy lève une armée aux frais des deux républiques, et l'emploie un mois à leur service... .. | 504 |
| 20 mai. Sancy débauche sa propre armée, et la conduit au roi de France..... | 505 |
| Juillet. Marche de toutes les armées royales vers Paris ; cruautés de Henri III..... | 506 |
| Fin juillet. Henri III à la tête de quarante-deux mille hommes ; ses projets de vengeance contre Paris..... | 508 |
| Le jacobin Jacques Clément se détermine à tuer le roi..... | 509 |
| 1 ^{er} août, huit heures du matin. Le roi frappé d'un couteau par Clément..... | 511 |
| Espérances que la blessure n'est pas grave, visite du roi de Navarre..... | 512 |

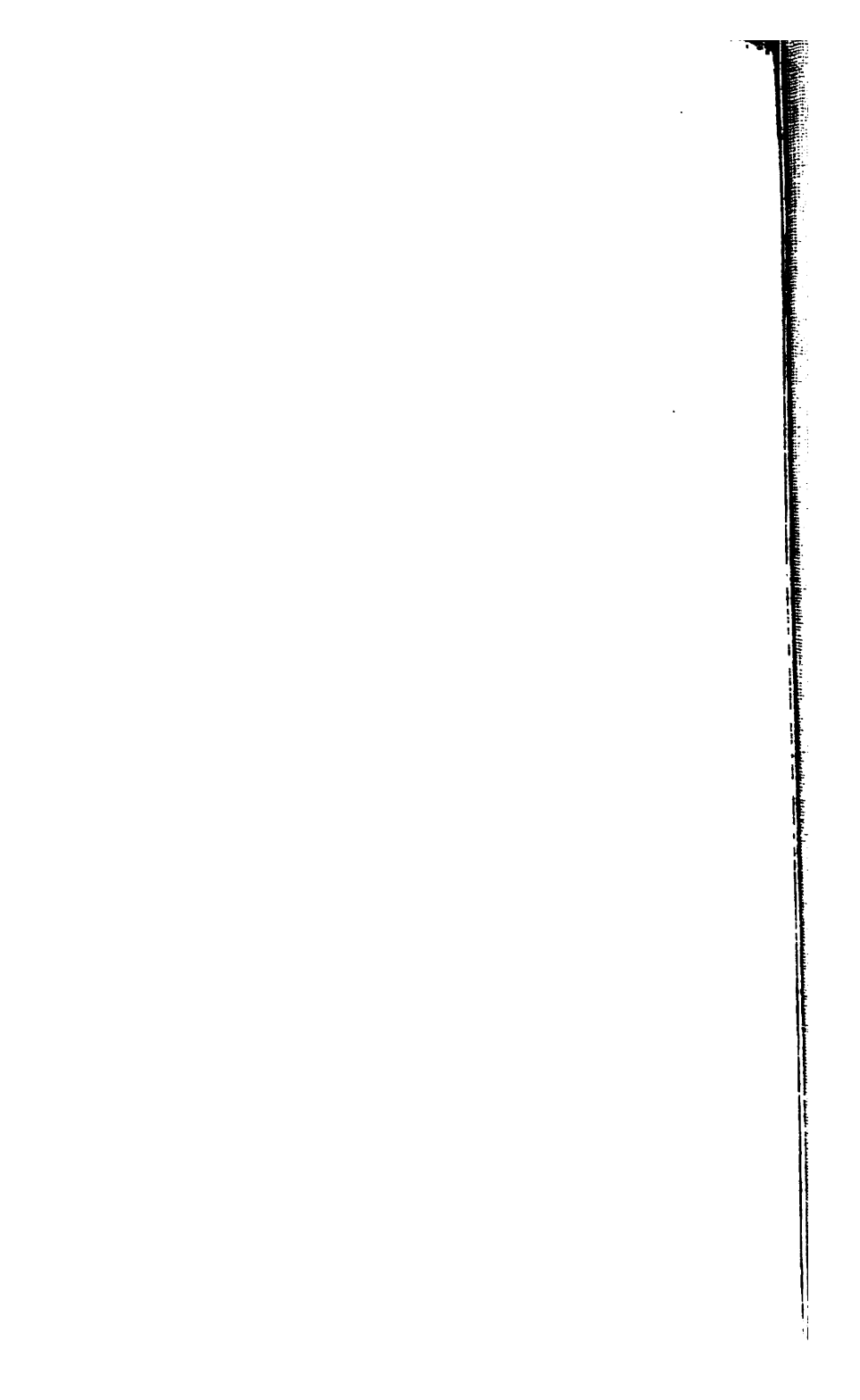
542 **TABLE CHRONOLOGIQUE ET ANALYTIQUE.**

| | | |
|---|------|-----|
| 1589. Dernières heures de la vie de Henri III; ses dévotions..... | page | 514 |
| Redoublement de fièvre; il expire le 2 août à deux heures du matin..... | | 516 |
| Le roi de Navarre revient, et trouve son beau-frère mort; on le salue sous le nom de Henri IV.... | | 517 |

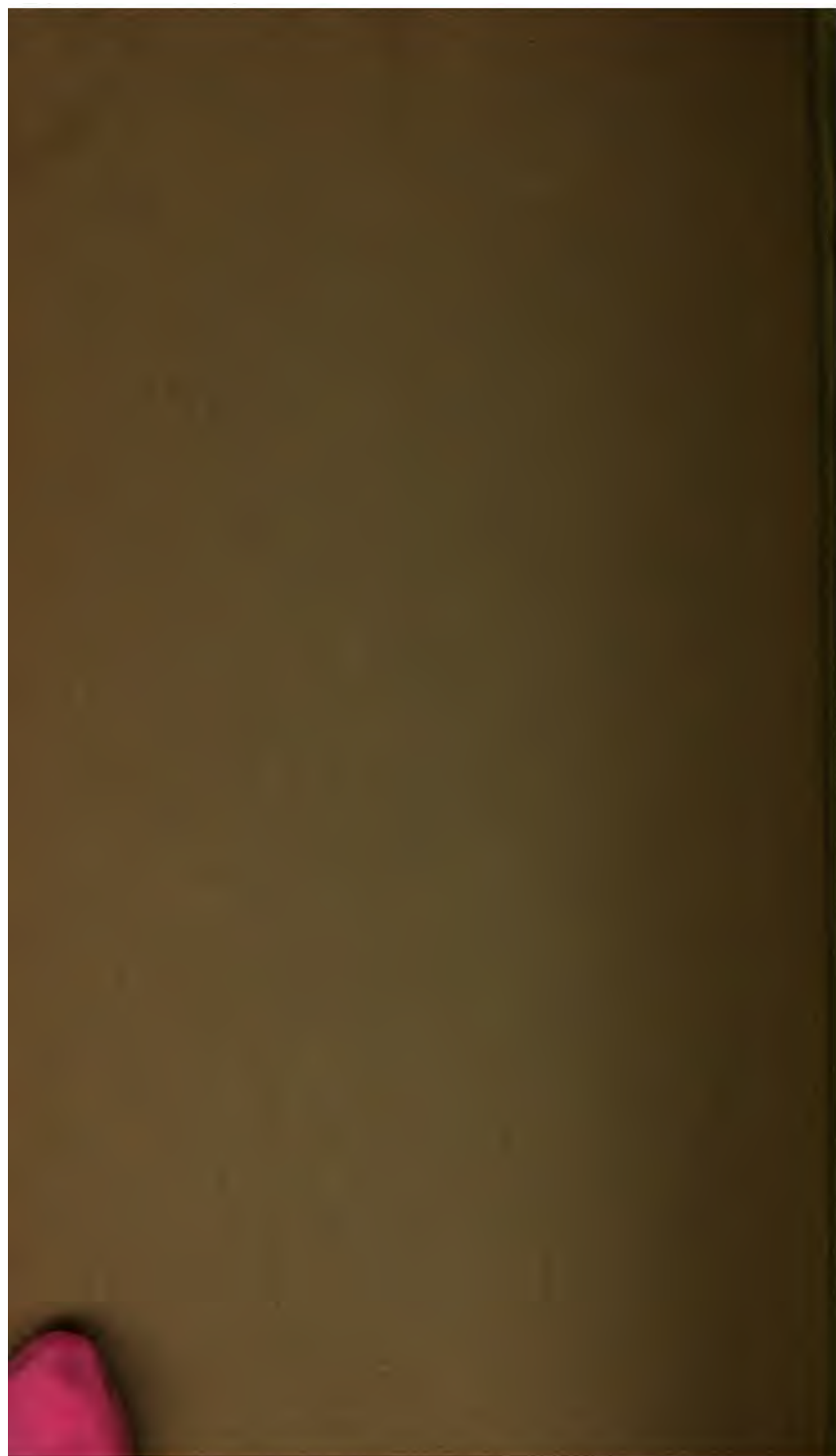
FIN DE LA TABLE.

DE L'IMPRIMERIE DE V^o DONDEY-DUPRÉ,
RUE SAINT-LOUIS, 46, AU MARAIS.

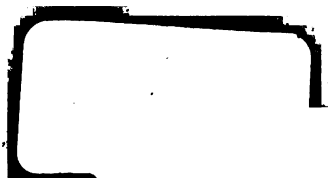








JUL 23 1935





JUL 23 1935

